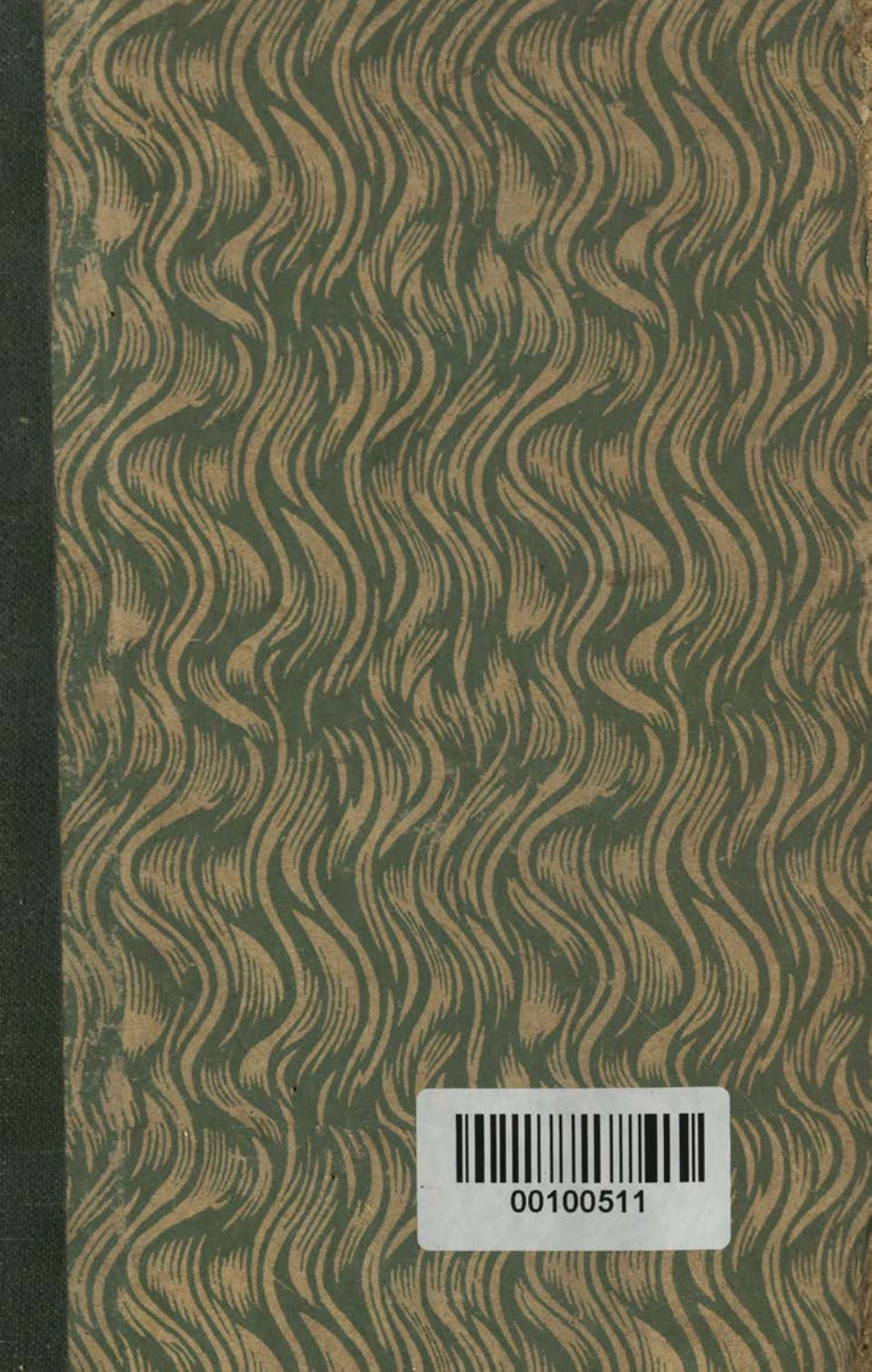
00100511

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018

LE MAHOMÉTISME

EN CHINE

ET DANS LE TURKESTAN ORIENTAL

TOME PREMIER

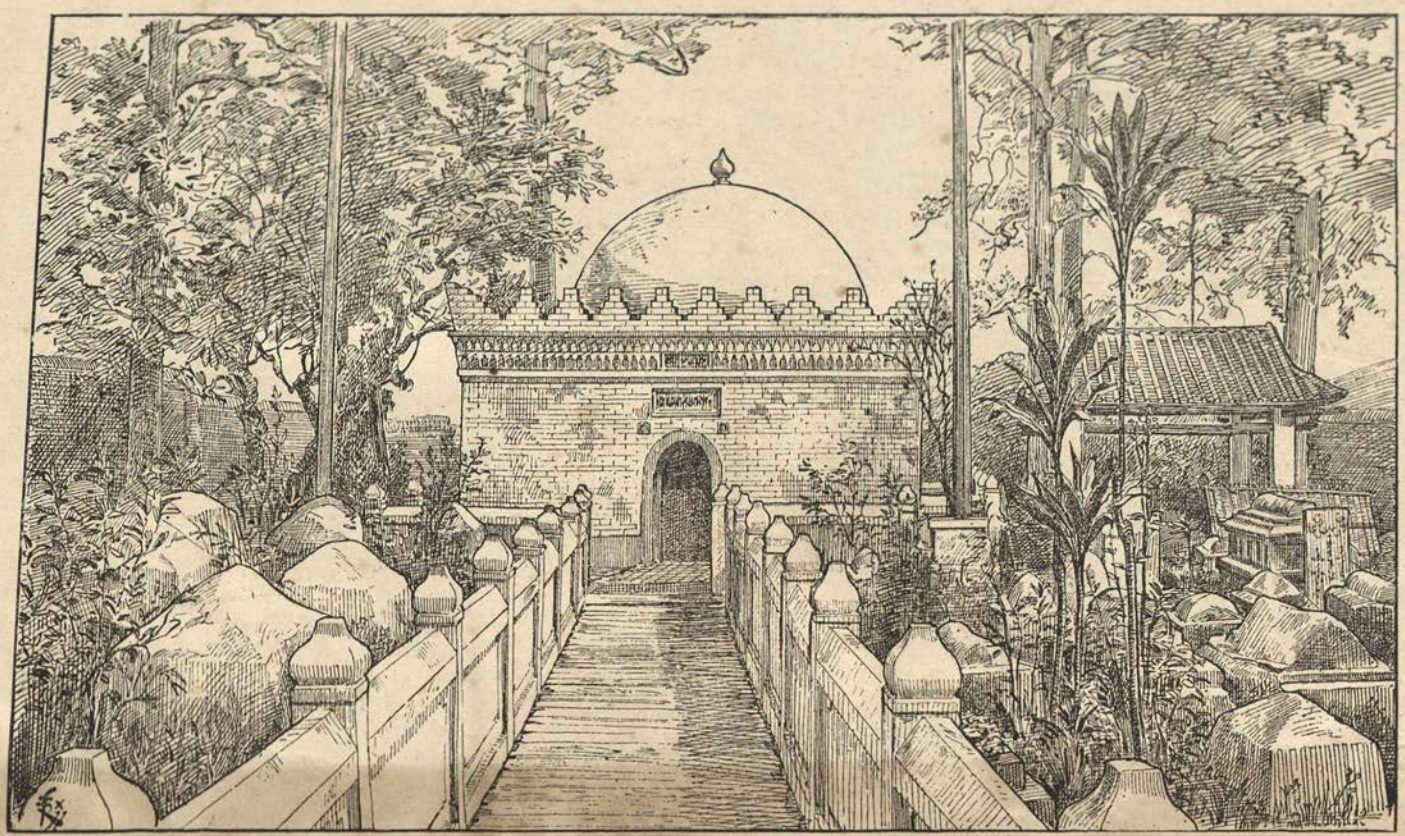

TOMBEAU DE WAHB-ABU-KABCHA A CANTON.

LE

MAHOMÉTISME

EN CHINE

ET DANS LE TURKESTAN ORIENTAL

PAR

P. DABRY DE THIERSANT

CONSUL GÉNÉRAL ET CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE

Ouvrage orné de dessins originaux, par F. Ragamey, et d'une carte du Turkestan Oriental

100511

TOME PREMIER

Vol I

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE, DE LA SOCIÉTÉ PHILOLOGIQUE,
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.

28, RUE BONAPARTE, 28

1878

00100511

AVANT-PROPOS

Au moment de mettre au jour cet ouvrage, dont la publication a été retardée par des causes indépendantes de notre volonté, nous avons reçu, *viâ* Tachkend, une nouvelle qui est venue confirmer un événement de la plus haute importance, que nous avons prédit, il y a plus de huit mois, comme on pourra s'en rendre compte en parcourant le dernier chapitre de ce premier volume. Kachgar, la capitale du Turkestan-Oriental, a été prise, avec l'aide des Russes, par les Chinois, et le royaume musulman fondé par Yakoub-Khan est menacé de retomber sous la domination païenne, à moins que l'empereur Alexandre, devenu, par la force des choses, le protecteur avoué des musulmans sur tous les points du globe, n'oppose son *veto*. Dans ce cas, le général Tso-Tsong-Tang n'aura qu'à se retirer, avec son armée, du Turkestan, avec la satisfaction d'avoir pu venger, dans des flots de sang, ses compatriotes massacrés lors de l'insurrection des Tounganis.

Cet accord final de la Russie victorieuse et de la Porte vaincue peut paraître étrange, après les tueries épouvantables dont la Bulgarie a été le théâtre dans ces derniers temps. Cependant, nous croyons que cette solution de la question d'Orient, que nous avons indiquée dans un mémoire au début de la guerre, est, dans les circonstances actuelles, la plus pratique et la plus favorable aux intérêts des deux nations. — Le Sultan, commandeur des croyants, abandonné de tous et aux abois, ne peut, s'il veut sauver sa couronne et son empire, que se jeter dans les bras du Czar, en lui rappelant que, parmi ses sujets, un grand nombre suivent la doctrine de Mahomet, et qu'en combinant leurs efforts, les deux gouvernements peuvent améliorer le sort de leurs peuples, tout en répandant les bienfaits de la civilisation dans les contrées encore barbares de l'Asie.

Du reste, l'histoire est là pour rappeler l'étroite alliance russo-turque qui suivit les campagnes de Diebitch et la paix d'Andrinople, et l'on n'a qu'à relire, dans les *Mémoires* de M. Guizot, le récit des événements de 1840, pour voir quelle excellente protectrice la Porte a trouvée alors dans la Russie contre l'Egypte, contre la France contre l'Angleterre même.

Maintenant, si ce grand fait s'accomplit, quelles pourront être ses conséquences au point de vue européen? Résoudra-t-il cette interminable question d'Orient et assurera-t-il la paix du monde, ou amènera-t-il une conflagration générale? Nous vivons à une époque si

troublée, les ambitions des uns sont tellement démesurées et les haines des autres empreintes de tant de fiel, que bien habile serait celui qui pourrait affirmer ce que nous réserve le lendemain. Mais, d'un autre côté, si nous tournons nos regards vers l'Asie-Centrale et l'Extrême-Orient, nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'une nouvelle alliance entre la Croix et le Croissant sera, pour les populations musulmanes qui habitent ces immenses contrées, l'inauguration d'une ère de liberté, de progrès, de prospérité, et que, dans ce cas, la prise de Kachgar, que nous venons d'apprendre par un télégramme de Tachkend, tout en faisant le plus grand honneur au général Tso-Tsong-Tang, ainsi qu'à son armée, ne rapportera au gouvernement chinois qu'un glorieux mais stérile triomphe.

P. DE THIERSANT.

Paris, 14 février 1878.

PRÉFACE

Dans ce moment où le monde entier, les regards tournés vers les champs de bataille de la Bulgarie, attend avec anxiété l'issue de la guerre acharnée d'où doit sortir la solution de l'interminable question d'Orient, il n'est pas sans utilité et sans intérêt de connaître les peuples qui, considérant le sultan, le commandeur des croyants, trônant à Constantinople, comme le chef de l'islamisme, font des vœux ardents pour le triomphe de la grande cause que leurs coreligionnaires ottomans défendent avec tant d'héroïsme et d'abnégation contre les ennemis de la foi. Parmi ces peuples, il en est un qui, par le rôle qu'il a déjà joué dans l'histoire et par l'influence qu'il peut être appelé à exercer dans l'avenir, est digne d'une véritable attention. — Nous voulons parler des Sunnites de la Chine et du Turkestan-Oriental, lesquels, au nombre de plus de vingt millions, issus la plupart d'origine étrangère, sont établis dans le royaume du Milieu depuis onze siècles, et ont su vivre et grandir, au point d'être devenus aujourd'hui un sujet de craintes sérieuses pour le gouvernement des Ta-Tsing. Il y a douze ans, un savant russe, M. le professeur Vasilieff, disait à ce sujet, dans son remarquable mémoire intitulé *Marche du Mahométisme en Chine :* « Entré dans le Céleste-Empire par les mêmes voies que le bouddhisme, l'islamisme,

parviendra peu à peu, et les musulmans chinois n'en doutent pas, à se substituer au lieu et place de la doctrine de Kakia-Mouni. Cette question est de la plus haute importance ; en effet, si jamais un pareil événement venait à se réaliser, si la Chine, qui renferme au moins le tiers de la race humaine, venait à se convertir au mahométisme, tous les rapports politiques du Vieux-Monde se trouveraient considérablement modifiés. La religon de Mahomet, s'étendant de Gibraltar à l'océan Pacifique, pourrait de nouveau menacer le christianisme; en outre, l'activité pacifique du peuple chinois, activité si profitable à tous les autres peuples, étant surexcitée par un fanatisme énergique, pourrait peser comme un joug sur les autres nations. Ce n'est pas tout; quel malheur pour l'humanité, si, aujourd'hui que la supériorité des idées avancées de l'Occident par rapport au pâles conceptions de l'Orient, est reconnue par tous les penseurs, de nouveaux obstacles venaient arrêter le développement du progrès fondé sur la science et sur les principes de la vraie civilisation ! »

On voit de suite, par ces lignes, tout l'intérêt que présentent ces Sunnites de l'Extrême-Orient au point de vue politique. En outre, par leur dogme plus élevé, plus épuré, par les emprunts intelligents qu'ils ont faits au christianisme et au confucianisme, par leur esprit de tolérance, et par les sacrifices que leur morale a dû faire aux exigences de leur pays d'adoption, ils constituent une secte tout à fait distincte de toutes celles connues jusqu'à ce jour, et qui offre, aux hommes d'Etat et aux philosophes, un vaste sujet d'études et de méditations.

Avant d'exposer la nature et le plan de cet ouvrage, nous dirons qu'il est le résultat de quinze années de patientes recherches effectuées sur les lieux mêmes, avec le concours éclairé de plusieurs mandarins et

prêtres musulmans, qui ont bien voulu nous prêter l'aide de leurs lumières, de leur science et de leur expérience. Mais que de préjugés, que de préventions nous avons eu à combattre pour gagner leur confiance! Peu communicatifs par nature, défiants par raison, ils voyaient en nous dans le principe, un *fan-kouey* un diable d'étranger et comme un *keafir*, c'est-à-dire un infidèle, un blasphémateur, un homme dans les ténèbres, dont les yeux étaient fermés à la lumière et à la grâce divine. Un autre écueil que nous avons rencontré, c'est l'interprétation des ouvrages historiques et religieux qui ont été écrits sur ce sujet dans les trois langues arabe, chinoise et persane. Si à ces difficultés nous ajoutons la rareté des livres devenus presque introuvables, depuis que la plupart des planches ont été détruites sous le régne de Kien-Long, et l'ignorance du plus grand nombre des auteurs, qui ne possèdent que des notions fort imparfaites sur leur propre histoire, on comprendra alors tous les efforts que nous avons dû faire pour découvrir la vérité au milieu des nuages épais qui l'enveloppaient. Nous espérons que le lecteur sera assez bienveillant pour nous en tenir compte.

Pour plus de clarté, nous avons divisé notre travail en deux parties tout à fait distinctes. La première comprend le résumé historique des événements auxquels ont pris part les musulmans de l'Extrême-Orient, depuis le VII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Un chapitre spécial est consacré au Turkestan-Oriental et aux luttes sanglantes dont ce nouveau royaume a été le théâtre dans ces dernières années. La deuxième partie comprend le code religieux, embrassant les dogmes, le culte extérieur et la morale. Les faits historiques ont été puisés aux meilleures sources; nous avons étudié les dogmes et les rites autant dans les livres que dans les temples, et, avant de décrire les devoirs civils et religieux qui in-

combent à chacun, nous avons eu soin de nous renseigner auprès de ceux dont la mission était d'enseigner les principes de la morale et d'en surveiller la pratique.

Nous dirons, pour terminer, que nous nous sommes efforcé de rester dans la voie de la plus stricte impartialité, nous faisant un devoir de juger les faits et leurs conséquences sans esprit de parti, et bien décidé à accepter d'avance toute la responsabilité des considérations politiques et autres que nous avons cru devoir émettre dans le courant de l'ouvrage.

Maintenant, cher livre, à qui nous avons consacré tant de labeurs, après avoir exposé ton origine, ta nature et ton but, il ne me reste plus qu'à te souhaiter bonne chance; et si, dans tes pérégrinations qui, nous l'espérons, seront nombreuses et variées, tu n'obtiens pas toujours l'accueil que nous désirons, ne pense pas trop de mal de celui qui t'a créé et recommandé, mais console-toi en songeant que rien n'est plus difficile ici-bas que de plaire et d'instruire tout à la fois.

LE

MAHOMÉTISME EN CHINE

DÉNOMINATION

DES MAHOMÉTANS CHINOIS

Autrefois, les peuples, pour désigner les hommes et les agrégations d'hommes, se servaient de mots caractéristiques, qui exprimaient les races, le caractère, les qualités physiques et morales, ou bien les défauts de ceux auxquels ils étaient appliqués. Ainsi, nous savons que Galls, dont les auteurs latins ont fait Galli, signifiait blanc, épithète donnée à nos ancêtres à cause de la blancheur de leur peau; de même que Frank, d'où l'on a fait successivement Franci et Français, voulait dire intrépide.

Les religions ont tiré leur dénomination de leur fondateur; mais presque tous leurs initiés ont adopté ensuite un ou plusieurs noms collectifs désignant les bases fondamentales des croyances et du culte, l'origine de la religion, et quelquefois les différences de doctrine.

Le mahométisme est la religion fondée par Mahomet; son vrai nom est *islam* (c'est-à-dire soumission en Dieu), d'où nous avons fait le mot *islamisme*. Quant à ceux

qui professent l'islam, ils se nomment *musliminn* (1), les abandonnés, les résignés à Dieu ou bien *mumininn*, fidèles, confiants, vrais croyants, ou enfin *mawahhidinn*, adorateurs de l'unité.

Les mahométans chinois ont traduit dans leur langue le sens de *musliminn* et de *mumininn*, et ont choisi pour les représenter les mots de Hoey-Hoey, ou Hoey-Tsee (2). Le caractère Hoey, signifie tout à la fois retour et soumission; c'est-à-dire, le retour à Dieu par la voie droite, et la soumission à la volonté du Tout-Puissant.

« A ceux, dit le Coran (chapitre 1er, v. 151-152), qui, lorsqu'un malheur s'appesantit sur eux, s'écrient : Nous sommes à Dieu et nous retournerons à lui, les bénédictions de Dieu et sa miséricorde s'étendront sur eux; ils seront dirigés dans la droite voie. » « La religion de Dieu est l'Islam, c'est-à-dire la résignation à la volonté de Dieu. » « A Dieu appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre; tout retournera à lui; il est le pouvoir où tout aboutit (chap. II, v. 6, 17, 115). » « Vous retournerez tous à Dieu; il est tout puissant (chap. XI, v. 4). » « On ne dit jamais, je ferai telle chose demain, sans ajouter si c'est la volonté de Dieu. Celui qui se résigne entièrement à Dieu est juste, il a saisi une cause solide; le terme de toutes choses est en Dieu. » « Voici, dit le Seigneur, le droit chemin pour retourner à moi, suivez-le, et ne cherchez point d'autres routes, car elles vous en écarteraient. » (Coran.)

(1) Musliminn est le pluriel de Muslinn, dont le duel est Musulman.

(2) Le caractère Tsee est une particule euphonique.

Abdallah-Massoud, un des plus illustres compagnons du Prophète, commentant ce dernier verset, raconte que Mahomet traça une ligne droite pour les mahométans, et, qu'à droite et à gauche, il marqua d'autres lignes, en disant à ses disciples : « Vous voyez toutes ces lignes; eh bien, ce sont autant de chemins détournés dans lesquels chaque homme est entraîné par un démon particulier, mais écoutez le verset suivant : Si vous voulez revenir à moi, suivez la ligne droite qui seule conduit au but auquel nous devons tendre. »

« Toute ligne, a dit un autre savant docteur, ou tout chemin a un commencement et une fin, car une ligne est le plus court chemin d'un point à un autre. L'homme intelligent qui connaît le premier point, qui est le commencement, l'origine de toutes choses, ne doit pas ignorer le deuxième point, qui est le terme où tout aboutit. Cette connaissance constitue la base fondamentale de l'Islam. »

« L'immensité de Dieu, a dit à son tour Sadreddin-Kenaoui, comprend tout. Or, qu'est-ce que l'immensité, sinon un cercle où aboutissent toutes les lignes, toutes les voies de toutes les religions; c'est le terme que chacun a en vue selon sa foi. »

Les mots Hoey-Hoey ou Hoey-Tsee renferment en eux les fondements de la religion de Mahomet appelée par les chinois Hoey-Hoey Kiao, ou encore Tsin-Tching Kiao, la religion pure et vraie. Ce dernier nom date de l'an 1335 (après J.-C.), et l'autorisation de s'en servir officiellement a été accordée aux musulmans chinois par l'empereur Chun-Ty, sur la demande d'un prince musulman

nommé Say-Tien-Tche, ou le Seyid-Ed-Jell dont nous parlerons plus loin.

Par suite de cette autorisation, la plus ancienne mosquée de Sy-Ngan-Fou, alors la capitale de l'Empire, et qui dans le principe, portait le nom de Tsin-Kiao-Sze, temple de la religion pure, et plus tard celui de Tang-Ming-Sze, temple brillant des Tang, put changer ce dernier nom en celui de Tsin-Tching-Sze, temple pur, vrai.

Les mosquées, en Chine, sont nommées actuellement Ly-Pay-Sze (temples des cérémonies rituelles). — Entre eux, les mahométans se désignent souvent par les termes de Mumininn et Mousoulmani. Au moyen âge, il existait un royaume des Hoey-Hoey dont le nom n'a été mentionné pour la première fois dans l'histoire chinoise qu'en l'an 1124, quand Ye-Lu-Ta-Che, fondateur de la dynastie des Sy-Leao, fit sa grande expédition dans les royaumes de l'Ouest (1). Il est donc probable que, jusqu'en 1124, le nom de Hoey-Hoey était à peu près inconnu en Chine. De 1124 à 1222, l'histoire ne dit pas un mot du royaume des Hoey-Hoey, dont le nom et la situation furent, à cette dernière époque, clairement indiqués par le passage suivant du Tong-Kien-Kang-Mou (*Histoire générale de la Chine*): « Tamoudjin (Gengiskhan) en l'an 1222, divisa sa grande armée en trois corps dont il donna le commandement

(1) Quand Ye-Lu-Ta-Che arriva à Samarkand, il rencontra l'armée des royaumes orientaux comprenant plus de 100,000 hommes et commandée par le Kourkan. L'armée du Kourkan fut complétement défaite, et la plaine, à une distance de 10 lieues, fut couverte de morts. Ye-Lu-Ta-Che resta trois mois à Samarkand, où le roi des Hoey-Hoey vint lui offrir sa soumission, et lui apporta, comme tribut, de riches produits de son pays.

à ses trois fils Giagathai, Oktai et Touly. Oktai s'empara de la ville de Otoloeul (Otrar) (1), après un siége de cinq mois. Giagathai prit celle de Yu-Long-Kie-Che (Orcandje ou Urgendj), ainsi que celle de Benaket (2) (ville de la Transoxiane). Gengiskhan se rendit maître de Pan-Le-He (Balkh), et investit la place de Ta-Li-Han (Talecan) (3), qui résista pendant sept mois. Cette place étant tombée en son pouvoir ainsi que *Pou-Ha-A-Eul* (Boukhara) et Sie-My-Sje-Kan (Samarkand), la grande armée pénétra dans le royaume des Hoey-Hoey dont le roi s'enfuit et se réfugia dans une île de la mer (Caspienne), où il mourut quelque temps après. Le général Supoutai (Subutai-Bahadour) fit main basse sur tous ses trésors, ses pierres précieuses, ses vases d'argent et les envoya à l'Empereur. » Quel est donc ce roi des Hoey-Hoey, qui, poursuivi par Gengiskhan, est allé finir ses jours dans une île de la mer Caspienne? Le nom de ce roi est Mohammed-Khotbeddin, surnommé Khouaresm-Shah, fils de Tagash-Khan, le sixième sultan de la dynastie des Khouaresmiens. Mohammed-Khotbeddin fut un grand prince, à qui ses sujets donnèrent le sur-

(1) Le Dr Petersmann dans son excellente carte du Turkestan occidental (Mittheel 1873, tab. 9), place les ruines d'Otrar sur la rive septentrionale du Syr-Daria, entre le fort Perowsky et la ville de Turkestan (Dr Bretschneider, *Notice of the mediæval geography and history of central and western Asia.* 1876).

(2) Benaket, ville de la Transoxiane, dépendant de celle de Schash, servait de limite entre les Etats du roi de Kharism ou Khouaresm et les Etats de Kuschlek, fils du roi de Karakathai, sous le règne de Mohammed-Khouaresm-Shah.

(3) Talekan, ville du Tokarestan (Eb-Hankal).

nom d'Iskender-Thani, Alexandre second. Lorsqu'il fut attaqué par Gengiskhan, son royaume comprenait le Khouaresm, la Transoxiane, qu'il avait enlevée au Kara Kathai-Kourkan, une partie du Turkestan, le Khorassan, l'Iraque persienne, le royaume de Gaznah, la Caramanie persique, le Mazanderan, etc... Il fut le dernier souverain du royaume de Khouaresm (Kharism), ou Hoey-Hoey, qui resta ensuite en la possession des successeurs de Gengiskhan jusqu'à ce que Timour ou Tamerlan vînt les en chasser. Aujourd'hui, il forme le Khanat de Khiva. Quant à son nom de Hoey-Hoey, il lui fut sans doute donné parce que ce fut le premier royaume de cette partie de l'Asie dont les peuples vaincus par Coutebé ou Catibah-ben-Moslim, général des armées de Walid, sixième kalife des Omniades, furent obligés d'embrasser la loi de Mahomet. Catibah avait été nommé, en l'an 88 de l'hégire, gouverneur du Khorassan. Au lieu de rester tranquille dans son gouvernement, il conquit le Khouaresm, qui dépendait de la Perse, et contraignit ses habitants à brûler leurs idoles et à bâtir des mosquées. Cette conquête achevée, il s'empara des villes de Samarkand et de Boukhara. Lorsqu'il fut maître de la première de ces places, il fit construire de suite une magnifique mosquée qui existe encore actuellement et dans laquelle il officia personnellement, en exposant la doctrine du Prophète qui, à partir de ce moment, ne tarda pas à se répandre jusqu'en Chine. Le nom de Hoey-Hoey n'a pas été appliqué aux mahométans chinois, en général, avant le XII^e^ siècle. Dans l'histoire de la dynastie des Kin (Kin-Che), on trouve qu'en l'an 1138, sous le règne de l'Empereur

Hi-Tsong, il y avait dans l'armée impériale un régiment de Hoey-Hoey (musulmans), dont les fonctions consistaient à lancer des matières inflammables. Dans les annales de la dynastie des Mongols (Yuen-Chi), 1260 à 1368, les mahométans sont désignés tantôt sous le nom de Hoey-Hoey et plus souvent sous celui de Hoey-Hé ou Hoey-Hou, nom d'un peuple qui a joué un grand rôle dans cette partie de l'Asie et qui, à cette époque, s'était converti à l'islamisme (1).

On donne le nom de hoey-hoey-chou à l'écriture ou plutôt à la langue des anciens Hoey-Hoey ou habitants du royaume des Hoey-Hoey. Un grand nombre de sinologues distingués, tels que le R. P. Amiot, MM. Abel de Rémusat, Klaproth, J. Schmith, Pauthier, etc..., ont appelé hoey-hoey-chou le persan de la Boukharie, en se basant sur la découverte faite par le R. P. Amiot d'un vocabulaire et d'un volume d'adresses (2), écrits en hoey-hoey-chou, c'est-à-dire en langue persane et en caractères arabes, et que le savant missionnaire a traduits en latin et en français. Ces ouvrages faisaient partie d'un grand travail en seize volumes, publié par ordre de l'Empereur Kang-Hi et composé d'après les mémoires d'un certain nombre de jeunes gens instruits que Sa Majesté avaient envoyés dans différentes contrées pour en étudier les mœurs, les langues et le gouvernement. Maintenant, pourquoi a-t-on donné à cette langue persane, écrite avec des caractères arabes, le

(1) Une partie de ce peuple qui, après avoir été chrétien, est devenu bouddhiste, a été appelée Oueï-Ou-Eur ou Oueïgour.

(2) Voir le tome XIV des *Mémoires* concernant les Chinois.

nom de persan de la Boukharie? Nous avouons que nous ne le comprenons pas, à moins que ce ne soit parce que M. Abel de Rémusat, dans ses *Mélanges asiatiques* a supposé que ces jeunes gens n'avaient pas dépassé la Boukharie et que la plupart des adresses avaient été forgées par eux-mêmes. Sans discuter la valeur de cette supposition, nous croyons que les mots hoey-hoey-chou veulent simplement dire la langue des Hoey-Hoey, qui était le persan écrit avec des caractères arabes (1). En l'an 1289, l'empereur Houpilié (Koublai-Khan) fit établir, dans la capitale de l'empire, un collége impérial où l'on enseignait le hoey-hoey et l'oueïgour. En 1407, Tching-Tsou, troisième Empereur de la dynastie des Ming, fonda quatre bureaux (sze-y-kouan) où les élèves du collége impérial étaient admis pour s'exercer à la traduction.

(1) Le turc, le persan et l'arabe ont les mêmes caractères, le même alphabet, qui est l'alphabet arabe. Ces caractères communs aux trois langues ne diffèrent entre eux que par la terminaison des lettres, par leur enchaînement et leur ponctuation. Ces caractères se diversifient en dix manières. Chacun a sa dénomination et son emploi particuliers. Le plus simple, et par là même le plus ordinaire, est le nesskh dont on se sert pour les livres, manuscrits, imprimés. Le divany est employé pour les lettres (les affaires en général), le siyacath est réservé au département des finances, le rika est pour les requêtes, les placets; le talik et le dirvany-nesskhssy sont spécialement consacrés à la poésie; le sulus, le suluss-djerissy et le nesskh-djerissy ne sont que pour les devises, les épigraphes, les légendes, et le djery pour les brevets, les diplômes, comme pour les inscriptions des mosquées, etc. On se sert également du kiufy pour les inscriptions des temples; le nessky et le divany sont les caractères les plus usités dans toutes les classes de la nation. (D'Ohsson.)

On y enseignait huit langues, à savoir : le mongol, le joutche (tartare oriental), le thibétain (syfan), le sanscrit (sytien), l'oeïgour (kaotchang ou oueioueul), le birman (mientien), le siamois (sien-lo) et enfin le hoey-hoey.

En 1644, les sze-y-kouan ou quatre bureaux de traduction furent rétablis, et aux huit idiomes précédents, on ajouta le *pape*, langue d'un pays situé entre le Laos et l'Empire birman, et que l'on nomme aujourd'hui Ching ou Tchingmai. On forma également une nouvelle section, *pey*, qui était une salle spéciale pour les traducteurs, dans laquelle les jeunes gens s'exerçaient à traduire les textes. L'Empereur Kang-Hi donna une plus grande extension aux sze-y-kouan; huit interprètes furent nommés pour les Turcs musulmans, et deux pour les Oueïgours.

En résumé, hoey-hoey-chou veut dire la langue des Hoey-Hoey, c'est-à-dire le persan écrit avec des caractères arabes; et, par extension, la langue et l'écriture arabes. Dans la relation officielle (1) d'un ambassadeur nommé Ta-Lou-Hoa-Tchi, qui fut envoyé en 1265 par l'empereur Che-Tsou dans les pays occidentaux, on remarque ce passage : « La dix-septième année du règne de Che-Tsou, l'ambassade arriva à Ku-Lang (Coïlum de Marco Polo), après quatre mois de voyage par mer, et engagea le roi Py-La-Tie à venir faire sa soumission à l'Empereur. Le roi ordonna alors à son frère Ken-No-Kia-Pou-La-Mou, de préparer une dépêche pour l'Em-

(1) La relation de cette ambassade a été publiée en anglais par M. A. Mayer dans le *China Review*.

pereur de Chine, en caractères Hoeÿ-Hoey, employés par les Arabes. »

Il est une autre langue dont se sont servis longtemps les mahométans répandus depuis l'Ili jusqu'aux frontières du Chensi, et qui est encore en usage dans quelques-uns de ces pays (1). C'est le vieux turc, que l'on écrit soit avec des caractères arabes, soit avec des caractères turcs dits oueïgours. Parmi les vocabulaires des langues étrangères trouvés par le Père Amiot, et dont nous avons parlé plus haut, l'un d'eux était intitulé, recueil des mots de la langue des Kaotchang, mot, qui, dans le vocabulaire, est rendu par celui d'Oueïgour. Il contenait neuf cents mots qui sont, à bien peu d'exceptions près, du turc pur appartenant à ce dialecte qu'on a nommé Oueïgour ou turc occidental; ce fait a été confirmé par les récits des voyageurs du moyen âge et par les savants travaux de MM. Amiot, Abel de Rémusat et Klaproth. Les noms des heures tels que les enseignaient les astronomes oueïgours nous ont été conservés par Ouloug-bey, et ces noms sont entièrement turcs. Le bureau des interprètes de Péking a fait rédiger également,

(1) Les Kiptchaks du khanat de Khokand parlent un dialecte qui peut être regardé comme le meilleur point de transition de la langue mongole avec celle du Djagathai. Les Sarthes du khanat de Khiva, appelés Tadjiks dans les khanats de Boukhara et de Khokand, et qui descendent des anciens habitants du Khouaresm, ne parlent plus leur langue maternelle, le persan, et ont adopté le turc. — Mouraviev, dans son voyage en Turcomanie, dit que la langue khivienne est un dialecte turc nommé djagathai ressemblant plus au tartare qu'on parle à Kazan qu'à celui qui est usité parmi le bas peuple de la Perse septentrionale.

entre autres lexiques destinés à l'usage de ses agents, un ample vocabulaire oueïgour. Ce vocabulaire, d'après M. Abel de Rémusat, existe à la Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu, et les mots qu'il renferme sont presque tous turcs. M. d'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale*, mentionne plusieurs ouvrages écrits en langue turquesque, parmi lesquels : le *Tadhkerat Alschoora*, recueil des poëtes, traduit en turc de Constantinople, du turc des Tartares, c'est-à-dire de l'oueïgour. Il existe aussi un autre ouvrage très-intéressant, et qui pourrait jeter quelque lumière sur cette question : c'est un livre intitulé *Bolgat Filogat*, par Yacoub al Karovi, sur la langue mongole ou tartare, et qui a été réduit en tables, dans lesquelles les quatre langues, persane, turque, arabe et mongole sont séparées. L'oueïgour est donc bien, d'après toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, le turc oriental, dont l'alphabet est dérivé de celui que les missionnaires syriens ont porté dans la Tartarie, au VII^e^ et au VIII^e^ siècle de notre ère.

La langue arabe (lessan el arabi) a pris, selon les Arabes, son origine de Cahtan ou Jectan, fils du patriarche Heber, et sa dénomination arabe d'Iarab, fils de Jectan qui tous deux ont fondé le royaume d'Hamiar ou Hemiar, dans l'Yemen. Cette langue arabe, que parlait la postérité d'Heber, approchait fort du *syriaque et de l'hébreu*. C'est pourquoi elle était peu entendue des autres Arabes qui habitaient la province de Hedgiaz où Abraham bâtit le temple de la Mecque. Ismaël, son fils, s'étant arrêté dans ce pays, oublia peu à peu sa langue maternelle, et apprit celle de la famille de Giorrham, à

laquelle il s'était allié; il perfectionna cette nouvelle langue, et c'est elle qui est aujourd'hui écrite et parlée par tous les peuples arabes. Quant à la langue syriaque ou chaldaïque, elle se divisait, suivant Abulfarage, en trois dialectes : l'araméen, employé dans l'Aram, Mésopotamie ou Syrie extérieure; celui de la Syrie intérieure, qui se parlait à Damas et dans tout le pays entre l'Euphrate et la Méditerranée; on l'appellait aussi le dialecte de la Palestine; enfin, le nabathéen, dont se servaient les habitants des montagnes de l'Assyrie et de la province d'Iraque ou Chaldée, c'est la plus ancienne langue chaldaïque qu'Abraham et ses ancêtres aient parlée et dans laquelle les livres de Zoroastre, le Zend, le Pazend, le Vesta ont été écrits avec quelque mélange de l'ancienne langue des Perses. Cette langue était déjà connue en Chine, sous les Tang, puisque les annexes de l'inscription catholique de Sy-Ngan-Fou sont en caractères syriaques — estrangels ou anciens caractères chaldaïques. Jean Duplan de Carpin, dans la relation de ses voyages, raconte (p. 650-651), que « Gengiskhan se prépara de nouveau au combat et marcha contre le pays des Oueïgours (Huiutrorum), chrétiens de la secte « des nestoriens. Il les vainquit, et, comme les Mongols n'avaient pas d'écriture, il prit aux Oueïgours leur alphabet (1). »

(1) Temoudjin, Gengiskhan, ayant défait Ta-Yang-Khan, roi des Naymans, fit prisonnier un des confidents du roi nommé Ta-Ta-Tong-Ou que Ta-Yang-Khan honorait comme son maître. Après la perte de la bataille et la mort du roi, Ta-Ta-Tong-Ou chercha à fuir, emportant avec lui un sceau d'or que le roi lui avait confié; mais il fut fait prisonnier et amené devant Temoudjin, qui lui

Guillaume de Ruysbruk, dit Rubruquis, dans sa lettre à Louis IX, et Hayton, dans son *Histoire orientale*, rapportent également que les Oueïgours, avant d'être bouddhistes, étaient chrétiens. On peut donc admettre que cet alphabet leur a été donné par un de ces courageux missionnaires de la Syrie, qui, sous les Tang, apportèrent en Chine la *Bonne Nouvelle*.

demanda pourquoi on l'avait trouvé en possession de ce sceau. Ce sceau, répondit Ta-Ta-Tong-Ou, m'a été confié par mon maître et je voulais le remettre au prince de sa famille qui doit lui succéder. Temoudjin, après l'avoir loué de son zèle et de sa fidélité, le pria de lui expliquer les caractères du sceau et le lui rendit ensuite, pour qu'il s'en servît auprès de lui comme il l'avait fait auprès de Ta-Yang-Khan. Il l'interrogea plus tard longuement sur les mœurs et les coutumes des Hoey-Hou, et lui ordonna d'enseigner à ses frères et à son fils la langue et les lettres de son pays. Les caractères oueïgours et chinois que le ministre Ye-Lu-Tchou-Tsai avait appris aux Mongols, furent alors employés par ces derniers dans les actes publics jusqu'au règne de Hou-Pi-Lie (1269). Un des premiers soins de ce prince, une fois arrivé au pouvoir, fut de faire composer des caractères particuliers plus adaptés à la langue des Mongols, et il chargea de ce soin le fameux lama Pasepa du Thibet. L'édit qu'il publia à ce sujet était ainsi conçu : « Le nord est le berceau de l'empire des Mangoux; notre langue a emprunté jusqu'à présent aux Chinois et aux Oueïgours leurs caractères. Les Leao, les Kin, et en général les souverains de tous les royaumes les plus éloignés se glorifient d'avoir des caractères propres à chaque royaume. Le degré de puissance qu'a atteint la nation mongole exige qu'elle ait des lettres assorties au génie de sa langue. Nous avons donné nos ordres en conséquence, et nous avons chargé de l'exécution de ce projet, qui honorera la nation et notre règne, le lama Pa-Ha-Se-Pa, maître et précepteur du prince impérial. » Le lama répondit par son zèle aux desseins de l'empereur ; il forma plus de mille mots qu'il composa de quatre lettres matrices dont les différentes

Il existe encore en Chine deux autres expressions concernant le mahométisme chinois et qui sont employées très-souvent, surtout dans le style officiel. On nomme Hoey-Pou (tribus musulmanes) les tribus nomades ou sédentaires répandues depuis la mer Caspienne jusqu'aux frontières de la Chine et qui professent l'islamisme.

On appelle Hoey-Hou (feux mahométans) les familles des musulmans d'origine, classés pour le recensement en feux ou portes. Cette population, qui est disséminée dans toutes les provinces de l'empire, est classée parmi les feux du peuple pour le payement de l'impôt. Dans le district de Ho-Tcheou (province du Kansou), se trouvent des familles musulmanes de la race salar, placées sous les ordres des magistrats locaux indigènes. Ces Salars,

combinaisons de deux, de trois, de quatre et de cinq ensemble, produisaient différents sons et rendaient exactement les expressions de la langue des Mongoux. L'Empereur, pour le récompenser, le créa prince, avec le titre de tapao-saouang et le nomma, en 1260, Dalay Lama.

Il est une autre langue que l'on a confondue quelquefois avec celle des Oueïgours, c'est le tangouth ou langue fan, la langue sacrée des Thibétains, celle dans laquelle sont conçues les prières les formules d'invocations et les litanies que récitent presque continuellement les prêtres de la Chine, du Japon, du royaume de Siam et du Thibet, le plus souvent sans en comprendre le sens. Les caractères de cette langue ont été inventés par un bonze, dans le royaume de Hia (Tangouth), en l'an 1034, sous le règne de Tchao-Te-Ming. Ces caractères ressemblent beaucoup aux caractères chinois nommés pa-fen-siao-tchuen; leur nombre est limité ; ils peuvent se lier entre eux. Voir, pour plus de détails, les renseignements intéressants donnés par M. Abel de Rémusat dans ses *Mélanges asiatiques*...

d'après les uns, seraient des Oueïgours de Khamil qui se seraient convertis à l'islamisme en adoptant les doctrines et rites schiites. Suivant d'autres, ce seraient d'anciens Hoey-Hou qui auraient été convertis par un docteur schiite venu au Kânsou, au XIVe siècle. Dans l'Ili, la population est composée presque entièrement de familles musulmanes indigènes, qui dominent également dans la plupart des villes fortifiées, situées sur la route qui relie la Chine avec l'occident de l'Asie.

Les villes de Kashgar, Hoten, etc. (aujourd'hui indépendantes) sont toutes mahométanes; elles formaient, d'après le Ta-tsing-hoei-tien, avec le territoire spécial de l'Ili, habité par des tribus de race musulmane, une population de 69,644 feux..... Maintenant que nous connaissons le nom des musulmans chinois et les différentes expressions employées pour désigner leur religion, leurs temples, etc., nous allons parler de leur origine.

INTRODUCTION DE L'ISLAMISME EN CHINE

Les premiers mahométans venus en Chine ont dû être des marchands arabes. Les relations commerciales entre la Chine et les peuples de l'Asie ou de l'Afrique, par la voie de mer, ont commencé sous la dynastie des Tsin (1). Les empereurs Hiao-Yuen-Ty et Hiao-Ling-Ty, reçurent (de 151 à 175 ap. J.-C.) des présents que le monarque de l'Inde et l'empereur romain leur envoyèrent par la mer Orientale (2). Sous les Leang, de 502 à 557, et sous le règne de l'empereur Kao-Tsou, les vaisseaux chinois allaient en grand nombre à l'île de Ceylan, et dans les ports de l'Inde, où ils faisaient un trafic important.

(1) Relations de voyage de deux marchands arabes qui ont visité la Chine au IX^e^ siècle de notre ère, traduites par l'abbé Renaudot.

(2) L'histoire rapporte que sous Hiuen-Ty (166 ap. J.-C.), le roi du Grand-Tsin, l'empereur romain An-Thun, envoya par mer des ambassadeurs en Chine. On ne peut pas dire précisément combien ces relations entre les deux plus puissants empires de l'antiquité ont duré; mais il est probable qu'elles continuèrent pendant toute la dynastie des Han et jusqu'au commencement du III^e^ siècle. Les expéditions maritimes pour la Chine partaient des ports de l'Egypte et du golfe Persique pour se rendre, à

Au commencement de la dynastie des Tang, le commerce entre la Chine, l'Arabie et la Perse prit une extension très-considérable. Un voyage de Chine à l'entrée du golfe Persique (aller et retour) pouvait se faire, à cette époque, en un an et quelques mois au plus. Les Chinois venaient jusqu'à Siraf sans oser toutefois se hasarder plus loin à cause de la crainte des tempêtes.

Siraf était une ville maritime située dans le golfe Persique par 78° ou 79° de longitude et 28° 40° ou 29° 50° de latitude. Elle était éloignée de 60 lieues de Chiraz, selon Albufeda, et de 69 selon d'autres. Elle était le centre de réunion d'un grand nombre de bâtiments arabes venant de Bassora, la principale échelle où se rendaient les négociants de la mer Rouge, de l'Egypte, de l'Arabie, etc. Ils faisaient voile de Siraf à Mascate, et de Mascate à Cancam, qui devait être ou Calicut ou Cochin; de là, on allait à Cala ou Calabar, en un mois de navigation (Cala était une île près de la pointe de Malabar); on mettait ensuite dix jours pour parvenir à Bétounia, puis à Senef, à Senderfont et à Canton.

Plusieurs de ces noms de port sont aujourd'hui inconnus; mais voici un itinéraire suivi par une mission officielle envoyée par l'empereur Siuente en 1431 et qui

travers les mers de l'Inde, à Canton, ou tout autre port de la Chine méridionale. Les troubles et le partage de l'empire chinois qui succédèrent à la dynastie des Han, n'ont probablement pas empêché le commerce des Romains, qui alors se devait faire dans les Etats du roi d'Ou, situés dans le sud de la Chine, et dont la résidence était à Kiang-Kang. (*Tableaux historiques de l'Asie.*)

montrera la facilité avec laquelle ces voyages se faisaient à cette époque.

« Le 9 de la douzième lune de l'année 1431, parti de l'embouchure des Cinq-Tigres (rivière Min, près de Fou-Tcheou (Fo-Kien), pris la mer, voyagé seize jours; le 16, arrivé à Tchan-Tching, pays situé au S.-O. de Canton, à une distance d'envion 2,000 ly (200 lieues environ). Cette contrée, qui doit être la Cochinchine moderne, s'appelait, sous les Tang, Tchang-po et était la résidence du roi de Tchan-Tching, nom que prit plus tard, sous les Song, tout le royaume qui fut annexé à celui d'Annam à la fin du xv^e^ siècle. Il était alors borné, au nord et à l'est, par l'Océan; à l'ouest, il touchait au Kiao-tche (Tong-King), et au sud au Tchen-la (Cambodge) : une grande jonque pouvait aller du Fo-kien à Tchan-Tching en dix jours. »

« Le 11 de la première lune de l'année 1432, mis à la voile, voyagé 25 jours; le 6 de la deuxième, lune arrivé à Koua-oua (Java) et à Souloumay (Sourabaya); le 16 de la sixième lune, mis à la voile, voyagé onze jours. Le 27, arrivé à Kin-Kiang (Sumatra détroit de Banca). Le 1^er^ de la septième lune, mis à la voile, voyagé sept jours; le 8, arrivé à Manlaka (Malacca ou quelque point de la péninsule malaise). Le 8 de la huitième lune, mis à la voile, voyagé dix jours. Le 18, arrivé à Soumentala (Sumatra); le 10 de la dixième lune, mis à la voile, voyagé trente-six jours; le 6 de la quatrième lune, arrivé à Sy-lan (Ceylan), dont le port est Pieloly. Le 10, mis à la voile, voyagé neuf jours. Le 18, arrivé à Couli

(Calicut); le 22, mis à la voile, voyagé trente-cinq jours. Le 26 de la douzième lune, arrivé à Ormuz, après avoir mis un an et quinze jours pour accomplir ce voyage.

« Reparti le 18 de la deuxième lune de l'année 1433 et arrivé le 10 de la sixième lune, en face de l'île de Lin-chan (Lockout-Island), après avoir employé en tout pour le voyage de retour quatre mois et huit jours. »

Grâce à la facilité avec laquelle s'effectuaient ces traversées, les relations commerciales entre la Chine et tous les pays compris depuis le royaume de Tchen-la (Cambodge) jusqu'à la Perse et l'Arabie, ne tardèrent pas à prendre une grande extension. Sous les Tang, suivant un écrivain de l'époque, l'Océan était fatigué par les milliers de navires qui le sillonnaient de l'orient à l'occident. « Au commencement de la dynastie des « Tang, » disent les annales du Kouang-tong, » il est « venu à Canton (Kouang-tchéou) un nombre considé- « rable d'étrangers originaires du royaume d'Annam, du « Cambodge, de Médine et de plusieurs autres contrées. « Ces étrangers adoraient le ciel (Tien, c'est-à-dire « Dieu), et n'avaient ni statue, ni idole, ni image dans « leurs temples. Le royaume de Médine est proche de « celui de l'Inde (Tien-tchou-koué); c'est dans ce « royaume qu'a pris naissance la religion de ces étrangers « qui est tout à fait différente de celle de Fo (Bouddha). « Ils ne mangent pas de porc, ne boivent pas de vin et « regardent comme impure la chair de tout animal qui « n'a pas été tué par eux-mêmes. On les nomme aujour- « d'hui Hoey-Hoey. Ils avaient un temple appelé le « temple du Saint-Souvenir, qui a été construit au com-

« mencement des Tang. A côté du temple, est une grande « tour nommée Kouang-ta (la tour non ornementée), « ronde et ayant 160 pieds de hauteur. Ces étran- « gers allaient tous les jours dans ce temple pour y faire « leurs cérémonies. Ayant demandé à l'Empereur l'au- « torisation de résider à Canton, et l'ayant obtenue, ils « bâtirent des maisons magnifiques, d'une architecture « différente de celle de notre pays. Ils étaient très-riches « et obéissaient à un chef choisi par eux. Ils étaient « si nombreux et si influents, à cause de leur fortune, « qu'ils pouvaient inpunément maltraiter le peuple « chinois. Cet état de choses empira même au point « qu'un mandarin du rang de King-lo-Sze dut faire une « proclamation au nom de l'Empereur pour avertir ces « étrangers que, s'ils continuaient à mal se conduire, on « les punirait sévèrement. »

Certains écrivains chinois prétendent que l'arrivée des mahométans en Chine remonte à la dynastie des Soui, en l'an 587 de notre ère. Cette opinion est tout à fait inadmissible. Mahomet est né le 12 avril de l'an 569; en 580, il avait donc dix-huit ans. Or, on sait qu'à seize ans il accompagna son oncle Zobeir, lorsque celui-ci alla en caravane au Yémen. L'année suivante, il portait l'armure de ce même oncle dans l'expédition que ce dernier dirigea à la tête des Koreischites contre la tribu d'Hawazan. Après cette petite campagne, Mahomet fut employé comme agent commercial, et fit divers voyages en Syrie, dans l'Yémen et autres lieux. Il épousa ensuite Cadijah, qui lui apporta une grande fortune. Il visita alors les grandes foires arabes, et tout à coup se retira dans

une caverne du mont Hara, à trois lieues de la Mecque, où il resta pendant un certain temps. C'est à cette époque qu'il commença à faire connaître ses révélations. Il avait quarante ans; les débuts de sa mission datent donc de l'an 610. Par conséquent, avant cette année, aucun mahométan arabe n'a pu venir en Chine. Continuons; dix années s'écoulent, Mahomet est-il bien avancé? Son avenir, dit un historien, était de plus en plus sombre. Cadijah, sa dévouée compagne, était morte, et il avait perdu son puissant protecteur Abou-Taleb. Presque sans appui et sans influence dans la Mecque, pour échapper à ses nombreux ennemis, il était obligé de se cacher chez des amis qui avaient embrassé sa doctrine et pour lesquels il était une véritable charge. Abou-Sofflan, gouverneur de la Mecque, alarmé des idées nouvelles que propageait le Prophète, résolut de les étouffer à leur naissance. Il réunit les chefs des Koreischites, et, après de longues discussions, il fut décidé par l'assemblée que Mahomet serait mis à mort. Le Prophète, averti du danger qui le menaçait, s'enfuit à Médine, le 22 juillet 622. C'est de cet événement que date l'ère des mahométans. Il est difficile de supposer qu'avant cette première année de l'hégire, des mahométans soient venus en Chine. Or, nous voilà précisément au commencement de la dynastie des Tang, dont le premier Empereur est monté sur le trône en l'an 618. Il est donc plus naturel d'admettre que l'arrivée des premiers mahométans dans le royaume du Milieu remonte à cette époque. Quant à savoir par qui l'islamisme a été apporté en Chine, cette question, malgré les recherches des savants, n'a pu être encore éclaircie;

ce qui est plus extraordinaire, c'est que les mahométans chinois ignorent eux-mêmes leur origine, et en sont réduits à des conjectures qui ne présentent même pas l'apparence de la vérité, si l'on en juge par leurs ouvrages et inscriptions, dont nous allons donner quelques extraits.

Extrait d'une inscription trouvée à Canton relative à la restauration du temple du Saint-Souvenir, Hoey-Chin-Sze.

« Au pied de la montagne des nuages blancs, est située une tour très-haute, bâtie par les soins d'un homme de l'Occident, et qui, suivant la tradition, fut construite sous la dynastie des Ly-Tang. Le grand saint de l'Occident Mohammed, dont les disciples se tournent vers la pierre sacrée en faisant leur prière, a envoyé un de ses compagnons (Sa-Ka-Pa) en Chine, pour y propager sa religion. Environ 800 ans se sont écoulés depuis cette époque. Ce disciple a mis un an et plus pour venir par mer dans notre pays. Il a débarqué à Canton, a traversé la Chine, et a commencé à établir sa religion à Canton. *Premier jour de la huitième lune de la dixième année Tche-Tchen du règne d'Ouenty (1351 après J.-C.).* »

Dans une autre inscription concernant la mosquée du Saint-Souvenir, se trouve ce passage : « La tour du saint temple a été bâtie en l'année Tchen-Kouan sous le règne de Tai-Tsong. *Trente-septième année de Kang-Hi (1699).* »

Voici un autre passage d'une inscription gravée sur la pierre tombale de l'hadji Mohammed décédé à Canton, en 1752.

« Le nom de celui qui est enterré ici est Mohammed, hadji, fils de Mohammed, hadji, effendi du royaume de Rou-Mou (Turquie), venu à Canton pour visiter le tombeau de notre chef Sarta-Ibou-Wakasa, decédé à Canton en la troisième année Tchen-Kouan de Tai-Tsong (630); en l'année du kalife Omar, le 27 du mois Dsul-cadath (634). *29 de la huitième lune de la sixième année du règne de l'Empereur Kang-Hi (1752).* »

Une quatrième inscription, relative à la mort de quarante mahométans massacrés à Canton, sous le règne de Tai-Tsong, contient le passage suivant : « Quarante sages obéissant aux ordres de Mohammed sont partis de Médine pour accompagner le Sa-ha-pe Ouang-Ka-Sze, chargé d'apporter en Chine le livre sacré du Ciel, et de répandre la religion du saint Prophète dans le royaume du Milieu. Ces sages sont arrivés dans les années Tchen-Kouan de Tai-Tsong; ils étaient occupés à faire leurs cérémonies, quand de méchantes gens les ont massacrés. *Quatrième lune de la septième année de Kia-Hing (1803).* »

Extrait d'une inscription pour rappeler la restauration du tombeau de l'ancien sage, Sarti ou Sarta.

« L'ancien sage, oncle maternel de Mahomet, a fait preuve d'un grand courage en venant en Chine, la sixième année Kai-Houang d'Ouenty (587). En la première année du Très-Saint, une comète ayant paru, le chef des astronomes avertit l'Empereur que cette apparition annonçait qu'un homme très-remarquable venait de naître dans un pays de l'Occident. L'Empereur dépêcha alors un ambassadeur pour s'assurer de ce fait. Plus

tard, Mahomet envoya quatre de ses compagnons pour porter des présents à l'Empereur. Ce sont ces envoyés qui ont construit le temple du Saint-Souvenir à Canton. Quelques personnes prétendent que l'ancien sage est venu sous les Tang par mer, à Canton, pour y faire le commerce. Cette assertion est fausse. Certainement il est venu à Canton sous les Soui. Les quatre envoyés de Mahomet sont ensuite retournés chez eux. Vingt et quelques années après cet événement, l'Empereur Yang-Ty envoya une autre ambassade dans les pays occidentaux pour en rapporter la carte géographique. Mahomet ordonna alors à l'ancien sage d'aller propager sa religion dans Tong-Tou; l'ancien sage obéit aux ordres de son maître, et, sa mission accomplie, ayant appris que le grand saint était remonté au ciel, il en éprouva tant de chagrin qu'il mourut à Pan-Yu-Hien (Canton), où il se trouvait en ce moment. L'ancien sage a vécu quelque temps en Chine; son tombeau a été élevé en la troisième année Tchen-Kouan, de Tai-Tsong (630). *Deuxième lune, vingtième année de Kia-Hing (1816).* »

Extrait d'une inscription relative à la restauration du tombeau de l'ancien sage.

« L'ancien sage, parent de la mère du grand saint de l'Arabie, a apporté dans ce royaume la vraie religion d'Arabie, en la sixième année Kai-Houang d'Ouenty (587). Ce Sahhabe est mort en cette ville et a été inhumé en ce lieu. *Deuxième lune de la vingt-huitième année de Tao-Kouang (1829).* »

Extrait d'une inscription gravée sur le mur de l'en-

ceinte du cimetière où se trouve le tombeau du premier sage.

«L'honorable nom de Son Excellence, l'ancien sage, est Sahhabe, connu également sous le nom de Sarti. Il était oncle maternel de Mahomet. En la sixième année Kai-Houang, une comète parut en Chine et l'astronome de l'empire déclara que cette comète annonçait la naissance d'un grand homme en Occident. En effet, peu de temps après, on sut qu'un roi était né à Médine, qu'il avait reçu du ciel un livre sacré qui lui enjoignait d'enseigner à son peuple l'adoration du seul et vrai Dieu, l'extirpation de toutes les autres doctrines, l'extermination des infidèles ou non croyants et la propagation de la vraie foi. L'Empereur envoya alors un haut fonctionnaire pour porter des présents au roi de l'Occident et nouer des relations avec ce grand souverain. Dans les annales du Très-Saint (en Arabie), il est dit qu'en la sixième année de l'hégire (629), l'Empereur de Chine envoya une ambassade auprès du roi d'Arabie qui, à son tour, chargea Sarti et Kankou de porter des présents à l'Empereur de Chine. Quand les deux envoyés arrivèrent dans la capitale de la Chine, l'Empereur les reçut en audience privée et les interrogea longuement sur leur nouvelle doctrine. Sa Majesté, spontanément et joyeusement, pria alors Sarti de propager sa religion dans Tong-Tou. Sarti fit ensuite construire la mosquée du Saint-Souvenir dans la ville de Pan-Tchéou (Canton), où il résida pendant quelque temps. Il retourna plus tard dans son pays, et apprit, à son arrivée, que son souverain était monté au ciel sur le chariot-dragon.

Sarti, après avoir donné cours à son chagrin, demanda à ses amis quels ordres avait laissés l'honorable saint. Tous ses amis lui dirent que l'honorable saint avait prescrit que le Coran fût porté dans le royaume de Tong-Tou pour y être lu le vendredi. Sarti, obéissant à ces ordres sacrés, porta en Chine les trente volumes du Canon céleste qu'il communiqua aux Chinois ; puis il mourut à Canton, après avoir vécu quelque temps dans la mosquée du Saint-Souvenir. Ce tombeau a été élevé en son honneur. » *Cette inscription ne porte pas de date, mais a été gravée, suppose-t-on, en 1830.*

Extrait d'une proclamation publiée à Péking par un mandarin mahométan, nommé Sy, en 1867 ou 1866, et dont le professeur Vassilief a donné la traduction dans son mémoire sur la marche du mahométisme en Chine (1867).

« En l'an 632 après J.-C., sixième année Tchen-Kouan du règne de Tai-Tsong, au temps où le très-saint Mahomet vivait encore en Arabie, son oncle maternel Ouang-Gue-Tche (Abou-Gamza) est entré dans notre empire du Milieu, à la tête de trois mille hommes, qui escortaient le porteur du livre sacré et céleste (le Coran). L'Empereur, voyant que ce haut personnage de l'Occident était poli, instruit, et possédait une science profonde, ordonna au gouverneur de sa capitale (Tchang-Ngan) de construire une mosquée (Ta-Tsung-Tsing-Sze), et pria instamment Ouang-Gue-Tche de se fixer à Tchang-Ngan. Ouang-Gue-Tche accepta les offres de l'Empereur et s'installa avec sa suite dans la capitale. Comme ces nouveaux venus accomplissaient cinq fois par jour leurs cérémonies (Ly-

pay) dans cette mosquée, et adoraient le vrai Dieu, en se tournant vers l'Occident, la mosquée fut appelée ensuite Ly-pay-sze (le temple où l'on fait les pay); plus tard, le nombre de ces croyants s'étant multiplié dans tout l'empire, Tai-Tsou leur permit de bâtir deux mosquées, l'une à Nanking, l'autre à Canton, et autorisa les mahométans à résider dans ces deux villes. »

Extrait des annales de la province du Kouang-Tong. « Le Temple du Saint-Souvenir (Hoey-Chin-Sze) est situé dans l'intérieur de la ville de Kouang-Tcheou-Fou (Canton); il a été construit sous la dynastie des Tang, par des étrangers. On arrive au sommet de la tour par des escaliers circulaires. Cette tour a 165 pieds de hauteur. Sous les Ming, un officier étranger nommé Abdallah, vivait dans les dépendances du Temple avec dix-sept familles. Sur le sommet de la tour, était un coq d'or qui tournait avec le vent. Chaque année, les étrangers avaient l'habitude d'y monter à la cinquième et à la sixième lune, appelant à haute voix le bon vent. En 1388, un typhon a renversé le coq d'or, dont les débris furent versés dans les caisses du Trésor. Le coq d'or fut remplacé par un autre coq de cuivre qui fut lui-même abattu par un coup de vent; on mit alors à sa place (1593) une gourde qui existait encore en 1670. »

Extrait du *Tao-kou-tang-ouen-tsy* (mélanges littéraires tirés de la salle de l'antiquité de la doctrine, par Hang-Chi-Tsuen).

« Dans les années Kai-Houang des Soui (581 à 600 ap. J.-C.), des hommes du royaume arabe, nommés Sa-Ha-Pe, Sa-Ho-Ty, Kouan-Tse-Ko, commencèrent à apporter en

Chine leur religion. C'est pourquoi, au commencement des Ming (1368), on se servait du calendrier musulman. Les lois qui régissent le calendrier datent aussi des années Kai-Houang. »

« Un écrivain musulman-chinois, dans une biographie de Mahomet, raconte qu'en 587, l'Empereur de Chine expédia une ambassade en Arabie pour inviter le Prophète à visiter ses Etats; mais ajoute l'auteur, Mahomet s'excusa et envoya à sa place son portrait, peint de façon à disparaître, après un temps voulu, de la toile sur laquelle il était tracé; précaution qui lui avait été dictée par la crainte de voir défigurer son image. »

Traduction d'un écrit intitulé *Hoey-hoey-yuen-lay*, origine des hoey-hoey (mahométans chinois), publié en la deuxième année de l'Empereur Kang-Hi.

« Sous la dynastie des Tang, l'Empereur Taï-Tsong, le 18 de la troisième lune de l'année Tchen-Kouan (627) vit en songe un guerrier qui, la tête ceinte d'un turban, poursuivait un démon dans sa chambre. Sa Majesté fut d'abord effrayée de cette vision, et en demanda l'explication aux deux astrologues de l'empire. Ceux-ci déclarèrent qu'ayant examiné les étoiles, ils en avaient aperçu une dont l'éclat extraordinaire se dirigeait de l'Occident vers l'Orient; ce qui indiquait qu'un saint homme était né dans un pays de l'Occident, ou allait naître. L'Empereur alors leur dit, que le démon qui, dans son rêve, était poursuivi par l'homme au turban avait le visage noirâtre. les cheveux rouges et une bouche énorme, armée de longues dents. L'homme au turban avait la figure brillante comme le feu, des oreilles très-longues, une

barbe épaisse, les sourcils fort grands, le nez prononcé et les yeux noirs; il poursuivit longtemps le démon, qui, se voyant perdu, changea de forme, pleura et demanda grâce. L'homme au turban, sans tenir compte de ses pleurs, le tua et disparut ensuite. Que signifie ce songe, continua l'Empereur, dois-je le considérer comme un bon ou un mauvais augure ? Un des astrologues répondit que l'homme au turban était un Hoey-Hoey de l'Occident, à l'Ouest de Kia-Yu-Kouan, passe de Kia-Yu (Kansou). Cet homme, ajouta-t-il, est du royaume de Tien-Fang (Arabie), dont le roi, riche et puissant, intelligent et vertueux, commande à de nombreux guerriers. Le royaume renferme des mines de toutes sortes, et les coutumes de ses habitants sont excellentes. Quand le roi, qui est un saint, fit son entrée dans le monde, des phénomènes extraordinaires se manifestèrent. Le soleil eut cinq couleurs; la nuit, cinq veilles; des nuages bleus du ciel, tomba un livre sacré. Il importe d'établir de suite de bonnes relations avec le roi dans l'intérêt de l'empire. L'Empereur, après avoir longtemps réfléchi à ce qu'il venait d'apprendre, se décida à envoyer en Arabie un ambassadeur nommé Che-Min-Ting, avec des présents et une lettre pour le roi d'Arabie. Celui-ci envoya à son tour trois de ses sujets, très-intelligents, habiles astronomes, et nommés Kai-Chi, Ouai-Sy et Ko-Sin. Les deux premiers moururent en route. Ko-Sin arriva en Chine, et l'Empereur lui fit préparer, pour lui et sa suite, un magnifique palais. Peu de temps après l'arrivée de Ko-Sin, l'Empereur s'étant déguisé alla le voir, et remarqua que Ko-Sin ressemblait à l'homme au turban qu'il avait vu

en songe. Ko-Sin, de son côté, reconnut de suite l'Empereur, et, s'agenouillant, lui dit : — Je suis confus de l'honneur que me fait Votre Majesté, que ma connaissance approfondie des étoiles, des hommes et des choses de ce monde m'a permis de reconnaître aussitôt. — L'Empereur fut extrêmement surpris, et, l'ayant fait venir le lendemain dans son palais, l'interrogea longuement sur son pays. — Mon pays, lui répondit Ko-Sin, est un grand pays dont les habitants sont bons et justes. On y connaît les trois King et les cinq Tching. — C'est, sans doute, ajouta l'Empereur, grâce à la doctrine de Confucius qui a dû pénétrer en Arabie. — Certainement, répliqua Ko-Sin, la doctrine de Confucius est venue jusqu'à nous; en outre, nous avons un livre sacré appelé Coran, tombé du ciel, et qui explique tout ce que les hommes doivent savoir pour bien se conduire et être heureux. Ce livre est supérieur à tous ceux qui existent dans le monde. — L'Empereur fut très-satisfait, et, lorsqu'après quelques mois de séjour en Chine, Ko-Sin voulut retourner dans son pays, l'Empereur lui donna pour l'escorter trois mille de ses soldats, qui restèrent en Arabie et à la place desquels le roi d'Arabie envoya trois mille soldats mahométans avec Ouang-Ga-Sa, son oncle, chargé de porter en Chine le livre sacré. L'Empereur Tai-Tsong, frappé du savoir-vivre, de l'intelligence et de la science de cet envoyé, ordonna au gouverneur de sa capitale de faire construire une mosquée pour les mahométans qui l'accompagnaient, et le pria de rester à Tchang-Ngan. Ouang-Ga-Sa accepta les offres de l'Empereur et s'installa à Tchang-Ngan avec sa nombreuse suite. Le peuple,

ayant remarqué que les nouveaux venus faisaient, cinq fois par jour, leurs cérémonies dans la mosquée, en se tournant vers l'occident, la mosquée fut appelée, Ly-pay-sze; plus tard, les mahométans étant devenus plus nombreux, l'Empereur leur permit de résider à Nanking et à Canton, en leur accordant l'autorisation de bâtir une mosquée dans chacune de ces villes. C'est ainsi que la religion mahométane a pénétré en Chine. »

Nous pourrions donner encore des extraits de plusieurs autres ouvrages chinois relatifs à l'introduction de l'islamisme en Chine. Mais ils ne font que reproduire les mêmes faits sous une autre forme, suivant les suppositions de chaque historien, et l'on peut dire sans crainte de se tromper que les Chinois ignorent l'époque à laquelle la religion de Mahomet a pénétré dans leur pays.

Cependant, au milieu de tous ces documents, plus ou moins obscurs, il semble ressortir d'une manière assez claire que les premiers mahométans arrivés en Chine ont été des marchands arabes venus par mer, au commencement de la dynastie des Tang (de 618 à 625).

Maintenant, quel est le premier apôtre que Mahomet a choisi pour aller prêcher sa doctrine en Chine? Suivant les uns, comme on a pu le voir, c'était un oncle maternel du Prophète, nommé Ouang-Ke-Tchi, ou Ouang-Ka-Sa, ou Ouang-Ka-Sze; suivant d'autres, il se nommait Sahhapa ou Sahhape; quelques-uns l'appellent Sarta ou Sarti, tou-

jours oncle maternel de Mahomet. Enfin, un certain nombre de musulmans chinois, trouvant qu'un seul apôtre ne pouvait pas porter le Coran, le livre saint par excellence, lui ont adjoint deux autres compagnons. Nous ne parlons pas de ceux qui, pour bien montrer que leur religion ne le cède en rien au bouddhisme, qu'ils exècrent par-dessus tout, ont inventé la fameuse fable du songe que nous avons racontée plus haut, et qui n'a pas même le mérite de la nouveauté. L'Empereur Mingty, d'après les annales chinoises, en l'an 65 de notre ère, eut un rêve dans lequel il vit un homme resplendissant d'or, très-grand, dont la tête et le cou brillaient d'un vif éclat et qui s'avançait vers lui. Il comprit avec l'aide de ses astrologues (ce qui fait honneur à la sagacité des uns et des autres), qu'il y avait dans les contrées occidentales de l'Asie, un génie dont le nom était Fô, et qui était plus fort que les rois, plus sage que les lettrés. Il envoya aussitôt chercher dans le Tien-Tchou-Koue (l'Inde) la statue du maître inconnu et les livres renfermant sa doctrine. Voilà comment le bouddhisme pénétra en Chine. L'histoire racontée par l'auteur du *Hoey-hoey-yuen-lay* n'est donc qu'une reproduction de la fable bouddhique. Tant il est vrai, a dit avec raison ce pauvre de Carné, que rien n'est plus stérile que l'imagination des peuples barbares, qui, enfantant toujours les mêmes chimères, a éternellement recours aux mêmes plagiats.

Dans toutes ces allégations, il n'y a pas l'ombre d'une vérité historique, et les musulmans chinois sont restés dans la plus grande ignorance au sujet de leur origine. A force de recherches, nous espérons être parvenu à

résoudre cette importante question. Nous croyons, et c'est l'opinion d'un certain nombre de lettrés et de prêtres musulmans chinois, que le premier mahométan venu en Chine pour y propager l'islamisme a été le Sahhabe Wahb-Abi-Kabcha, un des oncles maternels de Mahomet, dont parle El-Cheikh-el-Quastalani, historien arabe de Castille, comme son nom l'indique. Des savants européens ont prétendu qu'Amina, la mère du Prophète, n'avait pas de frères, c'est une erreur. En-dehors du Cheikh-Al-Quastalani, Albuféda raconte, dans le chapitre de son *Histoire universelle* intitulé : « Les Parents du Prophète, » que la mère de Mahomet mourut à Abouaa, entre la Mecque et Médine, un jour qu'elle était en visite chez ses frères, dont il ne donne pas le nom.

La plupart des mahométans chinois qui ont écrit sur ce sujet disent, ainsi qu'on a pu le voir par les documents publiés ci-dessus, que le grand sage, dont le tombeau est à Canton, et qui leur a apporté la lumière de la foi, s'appelait Wa-Ka-Sa ou Wang-Ka-Sze (1), qu'ils écrivent Wa-Ka-Sze, en le faisant précéder de Saad et quelquefois d'Ebou, ou d'Abi. Ainsi, dans une inscription dont nous avons donné un extrait, le nom de l'ancien sage, écrit en arabe, se prononce Saad-Ebu-Wakkass; en consultant l'histoire arabe, nous trouvons bien un per-

(1) La plupart des auteurs chinois l'appellent en chinois Ouang-Kassa; c'est une erreur qui provient de ce que le même caractère employé dans le principe se prononce, ou Ouang, ou Ouo, ou Ouah; de même ils ont fait de Saad, ou plutôt Seyid, Sarte, Sarti ou Sarta.

sonnage qui porte le même nom, et qui était un des douze principaux Àsshabs (1) auxquels Mahomet conféra le titre d'Hawary, apôtre ou coopérateur. Etait-il parent du Prophète, il nous a été impossible de le constater? Ce que l'on sait, c'est que le Saad-Ebu-Wakkass était un vaillant soldat de la foi, qui se vantait d'avoir, le premier de tous les croyants, versé le sang d'un infidèle. C'est à lui à qui Mahomet, dans la première guerre sainte, confia en son absence le soin de garder sa famille, en lui disant : « Saad, tu es pour moi autant que mon père et ma mère. Je te confie ce que j'ai de plus précieux. » Plus tard, Omar, nomma ce favori et confident du Prophète, commandant en chef des troupes arabes en Perse. En l'an 636 (quinzième année de l'hégire), il gagna la célèbre bataille de Cadexia, traversa le Tigre et s'empara de la capitale de la Perse. Quand il mourut, *en Arabie*, Aishé, veuve du Prophète, fit porter son corps à la mosquée, où elle récita elle-même les prières avec les autres veuves du Prophète, cérémonie qui fut approuvée par l'iman Schafiy et blâmée par les autres imans du rite hanéfite.

Ce n'est donc pas le Saad-Ebu-Wakkass qui est enterré à Canton. Ce n'est pas également son fils, il ne porterait pas ce nom, et, de plus, il faudrait admettre, dans ce cas, que les auteurs chinois se seraient trompés.

(1) Tous les disciples de Mahomet, tous ceux qui, de son vivant, embrassèrent sa doctrine, qui furent admis en sa présence, ou qui assistaient à ses prédications, portent le nom d'Asshabs, ou Sahhabe, c'est-à-dire compagnons ou favoris. D'après les auteurs arabes, leur nombre s'élevait à plus de 14,000.

Nous préférons supposer que ce grand sage, comme ses coreligionnaires chinois le désignent, était Wahb-Abi-Kabcha, oncle maternel de Mahomet, et qu'en l'an 628 (qu'on appelle dans l'histoire arabe, l'année des missions), il fut envoyé pour porter des présents à l'Empereur de la Chine et lui annoncer la nouvelle doctrine. On nous objectera peut-être que la première ambassade arabe, dont les annales chinoises font mention, arriva en l'an 651; ceci est juste, seulement il ne faut pas oublier qu'en l'an 628 (1) l'Arabie dépendait encore de la Perse et que, diplomatiquement parlant, le Sahhabe Wahb-Abi-Kabcha, ne pouvait être considéré comme un ambassadeur. Le Koreisch Abou-Wahab, dont il est question dans la relation des deux voyageurs arabes qui vinrent en Chine au IXe siècle, n'était pas lui-même un envoyé politique; cependant il fut reçu à la cour et obtint une audience de l'Empereur. En résumé nous croyons, en nous appuyant sur l'opinion de savants mahométans, que Wahb-Abi-Kabcha, venu par mer en Chine, en l'an 628 ou 629, a débarqué à Canton, qu'il est allé ensuite à Sy-Ngan-Fou, capitale de l'empire, où il a été reçu par l'Empereur Tai-Tsong, qui était un souverain très-libéral et très-avancé pour son siècle, et qu'il a obtenu l'autorisation de construire une mosquée à Canton, en même temps que le droit pour ses coreligionnaires de professer

(1) L'année 628 est appelée par les Arabes l'année des missions. Les plus remarquables de ces missions furent celles que Mahomet envoya à Khosroës II, roi de Perse, qui déchira sa lettre sans vouloir la lire, et à Héraclius, empereur romain, qui, en habile politique, traita avec les plus grands égards les délégués du Prophète et les combla de présents.

librement leur culte dans l'empire. Wahb-Abi-Kabcha, sa mission une fois accomplie, est rentré en Arabie, en 632, espérant y retrouver le Prophète. Mais, en arrivant, il apprit sa mort, qui lui causa un profond chagrin. Il se reposa quelque temps, et, lorsque Aboubekr eut formé le Coran avec les feuillets épars, laissés par Mahomet, il prit le saint livre et repartit pour la Chine. A peine fut-il de retour à Canton, qu'il s'y éteignit, épuisé par les fatigues du voyage. On l'enterra dans un des faubourgs de la ville, où son tombeau est resté jusqu'à ce jour un objet de vénération pour tous les croyants de l'Extrême-Orient. C'est à lui que les musulmans doivent la construction de la plus ancienne mosquée de la Chine. Le premier temple mahométan, bâti ensuite dans le nord-ouest, à Sy-Ngan-Fou, une des deux capitales de l'empire, date de 742, première année Tien-Pao du règne de l'Empereur Ming-Houang-Ty, ce qui permet de supposer que l'islamisme n'a pénétré par terre dans le nord de l'empire que sous le règne de cet Empereur éclairé. « Dans la période florissante des années Kai-yuen (713-742), relate le *Sy-yu-tchuen*, les barbares de l'Occident arrivèrent en foule dans le royaume du Milieu, et comme par irruption, de plus de cent royaumes, éloignés d'au moins mille lieues, apportant avec eux, comme présents, leurs livres sacrés, qui furent reçus et déposés dans la salle de traduction des livres sacrés ou canoniques du palais impérial. A partir de cette époque, les doctrines religieuses des différents pays de l'Occident se répandirent et furent pratiquées ouvertement dans l'empire des Tang. »

Le fait mentionné par cet ouvrage est très-important

au point de vue historique. Toutefois l'auteur a oublié de rappeler qu'avant l'an 742, il y avait dans le nord-ouest de l'empire, aussi bien que dans le sud, une véritable colonie de musulmans étrangers, la plupart marchands, ne songeant nullement à propager leur religion, et qui, après avoir séjourné plus ou moins longtemps sur la terre hospitalière qui les avait reçus, retournaient joyeusement dans leur pays natal.

Le premier noyau des mahométans de l'Occident, implanté en Chine, a été un contingent de 4,000 soldats, arabes, venus du Khouaresm, portant le nom de Tche-Choui-Kiun (division de la rivière Rouge), que le kalife Abou-Giafar envoya, en l'an 755, au secours de l'empereur Sou-Tsong, menacé par le rebelle An-Lo-Chan, et qui, pour les récompenser de leurs services, leur permit de s'établir dans les principales villes de l'empire. Ces soldats, qui épousèrent des femmes chinoises, peuvent être considérés comme la souche des mahométans chinois.

POPULATION MUSULMANE DE LA CHINE

Les Mahométans chinois évaluent à 20,000,000 le chiffre de la population musulmane dans l'intérieur de l'empire. Ce chiffre n'a rien d'extraordinaire, quand on connaît l'époque à laquelle l'islamisme a pénétré en Chine, l'accroissement rapide de la population dans l'Extrême-Orient, la promptitude avec laquelle se sont repeuplées les provinces dévastées par divers fléaux si familiers à ce malheureux pays, enfin, la nature des moyens employés par les mahométans pour augmenter le nombre de leurs prosélytes (1). On a cru jusqu'alors qu'ils avaient un système de propagande religieuse admirablement organisé pour opérer des conversions sur une vaste échelle : tous les prêtres musulmans que nous avons consultés à ce sujet nous ont répondu qu'à

(1) Nous croyons, comme le Dr Martin, attaché en 1872 à la légation de France à Péking, qu'il est à peu près impossible de préciser le montant de la population de la Chine, et que le chiffre de 400 millions, qui est donné par des statistiques, est celui qui se rapproche le plus de la vérité. (*Bulletin de la Société de géographie*, juillet, août 1872.)

la vérité, un certain nombre d'infidèles, chaque année, demandaient à entrer dans leur religion, mais que ces conversions assez restreintes étaient le résultat naturel des bons rapports existant entre les familles ainsi que de l'influence réelle de l'esprit de charité qui règne dans toutes les classes de la population musulmane.

« Les lettrés, » nous ont-ils dit encore; « dans leur ignorance, prétendent que nos idées ne diffèrent nullement de celles des autres Chinois qui sont basées sur l'étude des livres classiques; que le culte que nous rendons à l'Être suprême ressemble à celui qu'a prescrit Confucius pour le Seigneur du ciel, que notre morale est la même que celle des grands philosophes; quelques-uns sont même persuadés, que nous avons emprunté au bouddhisme nos cérémonies rituelles, le jeûne, l'aumône et la doctrine des récompenses. Vouloir leur prouver le contraire, de même que chercher à éclairer les masses idolâtres pour les convertir à la foi, constituerait pour nous un véritable danger, et nous l'évitons avec le plus grand soin. Quand le moment sera venu, ils reconnaîtront leurs erreurs. »

« En attendant, c'est par les mariages contractés entre familles mahométanes, et par les achats d'enfants que l'islamisme augmente progressivement en Chine. » Cette assertion est parfaitement exacte; dans plusieurs famines qui ont dévasté l'empire à différentes époques, les musulmans ont effectivement acheté des enfants aux familles indigentes, les ont élevés, leur ont donné plus tard, des femmes, des maisons, et ont formé

des villages entiers de ces nouveaux convertis (1) qui ont pris leur place dans la grande communauté.

La population musulmane des dix-huit provinces est divisée ainsi :

Kan-Sou, 8,350,000.

Dans l'arrondissement de Kouei-te-tchin, on compte plus de 1,300 mosquées (1). A Lan-tcheou-fou, et dans les environs, le nombre des mosquées s'élevait, avant la dernière insurrection, à plus de 2,000. Les principaux départements du Kan-Sou, où la population musulmane

(1) John Anderson, dans son mémoire sur les Panthays du Yun-Nan, dit que ce système existe dans le Yun-Nan et à Ghad. « J'en ai eu de nombreuses preuves, » ajoute-t-il, « quand j'étais à Momien, la place forte des Panthays, située plus à l'ouest. »

Les musulmans, dans les anciens temps, augmentaient seulement le nombre de leurs adeptes par des alliances et des mariages contractés entre eux. Mais, depuis quelque temps, ils ont fait des progrès considérables par l'argent. Ils achètent partout où ils peuvent des enfants. Dans une famine qui a ravagé le Chan-Tong, ils en ont acheté plus de 10,000. Ils les marient ensuite, et les établissent soit comme ouvriers, soit comme agriculteurs. Ils habitent principalement les villes ; peu à peu, ils finissent par former des quartiers dans les villes, et ne permettent à personne d'habiter parmi eux, s'il ne va pas à la mosquée ; ce qui fait qu'ils se sont multipliés considérablement dans ces dernières centaines d'années. Ils sont dans les diverses provinces depuis 600 ans. (Du Halde.)

Le Père Lecomte écrivait au cardinal de Bouillon, en 1680 : « Les mahométans habitent la Chine depuis 600 ans ; ils n'ont jamais été molestés, parce qu'ils jouissent tranquillement de leur liberté, sans chercher à propager leur religion, même par des mariages en-dehors de leurs coreligionnaires. Ils sont regardés comme étrangers, quoique très-nombreux dans certaines provinces, par exemple au nord du Houang-ho, et le long du canal impérial.

est la plus considérable, sont : Ning-hia-fou, Si-ning-fou, Léang-tcheou-fou, Kan-tcheou-fou.

Dans le Kan-Sou, les mahométans sont, par rapport aux autres Chinois, dans la proportion de 6 à 5 ou 4.

Une des plus grandes villes de commerce sur le Houang-ho, Ling-tcheou, l'ancienne capitale des Tangouths, est peuplée en grande partie de musulmans. La population mahométane n'est pas moindre dans le département de Léang-tcheou-fou, à l'extrémité septentrionale de la Chine. Sous Kien-Long, les Salars comprenaient environ 6,000 familles.

Chen-Si, 6,500,000.

La population musulmane du Chen-Si est environ de 6,500,000 âmes, répandues dans les départements d'Han-tchong-fou, Yu-lin-fou, Sy-ngan-fou, Tong-tcheou-fou, Fong-tsiang-fou, dans les arrondissements de Tien-Tcheou, Ling-tcheou et Chang-tcheou. Dans les trois premiers départements, les musulmans ont toujours été assez tranquilles. Un décret publié par l'Empereur Kien-Long, en 1782, fait savoir, que, d'après un rapport du Fou-tay du Chen-si, nommé Py-Yuen, « il y a, « dans cette province, plus de mahométans que partout « ailleurs. Dans la ville de Sy-ngan-fou et les environs, « dans les districts de Oey-nan-hien, Lin-tong-hien, « Kao-ling-hien, Hien-yang-hien, dans le département « de Tong-tcheou-fou, l'arrondissement de Hoa-tcheou, « dans le département de Han-tchong-fou, dans le district « de Nan-tchen, et plusieurs autres, Tcheou ou Hien, « les mahométans occupent un grand nombre de tchay,

« ou villages fortifiés; dans la ville de Sy-Ngan-Fou, « ajoute le Fou-tay, le nombre des familles musulmanes « est de plus de 50,000, qui habitent le quartier où se « trouve situé mon yamen (résidence); ils ont sept grandes « mosquées, dont la plus grande a été construite sous « la dynastie des Tang. »

Il y a quelques années, quand éclata la rébellion du Chen-Si, la *Gazette officielle de Péking* publia le bulletin d'une prétendue victoire remportée sur les insurgés, et donna les noms de plus de cent villages musulmans formant une ligne continue sur les rives de la rivière Oey-ho. Le même journal informait en même temps les populations, que plusieurs dizaines de mille musulmans, natifs du Chen-Si, s'étaient réfugiés dans le Kan-Sou, et que l'empereur leur avait promis le pardon, s'ils voulaient retourner dans leurs foyers.

Il paraît, si l'on doit en croire les journaux chinois édités à Hong-Kong, et généralement assez bien informés, que le nombre des mahométans du Chen-Si, qui, battus dans ces dernières années par les armées impériales, ont dû quitter la province et sont maintenant réunis en grandes bandes, près de la frontière occidentale de l'empire, sous le nom de tigres à barbe blanche, dépasse 300,000 hommes.

Chan-Si et sud de la Mongolie, 50,000.

Près de Ta-tong-fou et jusqu'aux frontières de la Mongolie, on trouve des mahométans. « Le penchant « des Mongols pour le lamaïsme ne pouvait permettre « de supposer que l'islamisme serait parvenu à s'im-

« planter parmi eux. Cependant, dans toutes les villes « les plus importantes de la Mongolie qui, dans le « sud, n'est nullement déserte ni habitée par les no- « mades, comme quelques personnes le supposent, les « mahométans sont répandus en grand nombre. Dans « la capitale de la Mongolie, à Koukha-Khoto, les cé- « lèbres voyageurs Huc, Jecker et Marcartney ont ren- « contré des musulmans. La *Gazette officielle de Péking* « a parlé, il y a quelques années, avant la dernière insur- « rection des mahométans, des brigandages commis à « Nan-Si par le musulman Ma-Te-Sin. D'où peuvent « venir ces mahométans? Il est vrai que tous les Chi- « nois marchands de bestiaux sont mahométans, et, « comme la Chine n'a pas de prairies, c'est la Mongolie « qui lui fournit des bestiaux. Les troupeaux entrent « dans le Chan-Si et se rendent de là dans le Tchy-ly, « en traversant le Houang-ho à la nage. Ce qui est « plus curieux encore, c'est qu'au commencement du « siècle dernier, il existait déjà une mosquée à Tsi-tsi- « gar, capitale de la province Mandchoue-Amoursk « presque sur la frontière de la Russie, certainement le « point le plus avancé au nord-ouest où le mahométisme « ait pénétré. Toutefois, il serait possible qu'à Argoun « même, dans nos possessions, il existât des familles « musulmanes (1). »

Tchy-Ly, 250,000.

Le nombre des mahométans à Péking était, en 1867, d'après le professeur Vasilieff, qui devait être bien renseigné par l'archimandrite Palladius, de 20,000 fa-

(1) Vasilieff, *Marche du mahométisme en Chine.*

milles, comprenant environ 100,000 personnes. Aux environs de la capitale, des villages entiers sont peuplés exclusivement de mahométans. Il existe à Péking 11 mosquées; près du palais, s'en trouve une assez belle, bâtie vis-à-vis des pavillons impériaux, en l'honneur et pour le service d'une impératrice mahométane que Kien-Long épousa en 1735.

Le Dr Martin, dans une notice sur Péking (*Bulletin de la Société de géographie*, 1873), mentionne que les musulmans de la capitale sont à peu près tous marchands; leurs magasins se distinguent des autres par un croissant qui surmonte l'enseigne. Ils sont joailliers, marchands de pelleteries, ils tiennent presque tous, sinon tous, les établissements de bains publics et les boucheries, où, chaque matin, se rend le sacrificateur pour tuer les animaux, conformément aux rites.

« Chaque samedi, les musulmans font entre eux des « collectes pour les nécessiteux de leur secte. Il n'est pas « jusqu'aux mendiants qui tiennent à se distinguer des « mendiants chinois; ils tendent la main gauche, tandis « que ces derniers tendent la main droite. »

Chan-Tong, 200,000.

La province de Chan-Tong comprend également un assez grand nombre de mahométans, dont la plupart sont soldats et courriers, ainsi que nous avons pu en juger par nous-même en nous rendant, par terre, de Yen-Tay (Tche-fou) à Péking. Lin-Tsin-Tcheou, sur le grand canal, est un des principaux foyers de l'islamisme en Chine; c'est là que les prêtres musulmans qui exercent

leur ministère à Péking reçoivent l'instruction religieuse. On compte, dans le Chan-Tong, 325 mosquées.

Yun-Nan, 3,500,000 à 4,000,000.

Dans la province de Yun-Nan, on compte de 3,500,000 à 4,000,000 de mahométans, dispersés dans les départements de Ta-Ly-Fou, Chin-Ning-Fou, Yong-Tchang-Fou, Tchao-Tong-Fou, Pou-Eul-Fou, Ly-Kiang-Fou, King-Tong-Fou, Kouang-Nan-Fou, Ly-Ngan-Fou, Tcha-Hiong-Fou. Un grand nombre habitent également l'arrondissement de Yun-Tcheou et les Ting de Kin-Yue-Ting, Yong-Pe-Ting.

Marco Polo, qui a parcouru ces pays de 1271 à 1295, raconte qu'à la fin du XIII^e^ siècle, la population du Yun-Nan, qu'il appelle Carajan, était composée en grande partie de musulmans. Rashid-Ood-Din, vizir de Perse, rapporte également, dans ses ouvrages, qu'au commencement du XIV^e^ siècle, les habitants du Yun-Nan (Carajan), étaient presque tous mahométans. Ibn-Batouta, confirme ce fait, qui, depuis cette époque, n'a pas été démenti. Actuellement, la population musulmane de cette province, malgré les vides considérables produits par la dernière rébellion, dépasse 3,500,000 âmes; dans ce nombre, sont comprises les tribus sauvages qui résident sur les frontières de la Birmanie, et qui ont embrassé l'islamisme sous la dynastie des Yuen.

Dans le Leao-Tong, on compte

environ	100,000	mahométans
Hou-Nan; Hou-Pe.	50,000	—
Kiang-Si	4,000	—
Kiang-Sou; Ngan-Hoei. . . .	150,000	—

Kouang-Tong	21,000	mahométans
(12 mosquées, 4 dans l'île d'Hai-nan.)		
Kouang-Si	15,000	—
Kouei-Tcheou	40,000	—
Sze-Tchuen	40,000	—
Ho-Nan.	200,000	—
Tche-Kiang; Fo-Kien.	30,000	—

En résumé, la population musulmane de la Chine, sans comprendre celle des pays qui dépendent de l'empire, est de 20 à 21 millions d'âmes, chiffre que nous croyons exact, d'après les renseignements qui nous ont été donnés par des mandarins, des prêtres et des notables des diverses provinces.

CARACTÈRE PHYSIQUE ET MORAL

DES MAHOMÉTANS CHINOIS

Les mahométans chinois diffèrent essentiellement par la physionomie et le caractère des autres habitants de l'empire. Ils forment une nouvelle race, dans laquelle on reconnaît le mélange des trois sangs arabe, turc et chinois. Pour bien comprendre ce type qui n'existe nulle autre part, il faut remonter à son origine. La souche des mahométans chinois est, comme nous l'avons dit plus haut, un contingent de quatre mille soldats arabes, envoyés, en l'an 755, par le kalife Abou-Giafar, au secours de l'Empereur Sou-Tsong, et qui, ayant obtenu l'autorisation de rester en Chine, s'y établirent et épousèrent des femmes chinoises. Trois siècles plus tard, lorsque les conquêtes de Gengiskhan ouvrirent une large voie de communication entre l'orient et l'occident de l'Asie, des masses de Syriens, d'Arabes, de Persans, de Tadjiks, de Hoey-Hou et d'Oueïgours en profitèrent pour pénétrer dans l'empire, comme marchands, artisans, soldats ou colons. Quelques-uns y furent amenés comme prisonniers de guerre. Un grand nombre d'entre eux se

fixèrent alors dans le pays où ils furent accueillis avec certains égards par la dynastie mongole qui régnait à cette époque. Pendant quatre siècles, ces étrangers, enviés par les indigènes pour leurs immunités politiques, eurent mille facilités pour se développer et s'organiser en une commune populeuse et florissante. Forcés par leur loi religieuse de se marier entre eux, ils prirent peu à peu des concubines chinoises, et ne tardèrent à perdre cette diversité de types qui les différenciait au moment de leur arrivée en Chine, et formèrent ainsi une race distincte de la race chinoise, et ne rappelant en rien leur origine hétérogène. Tous les voyageurs qui ont pu les observer depuis, tels que l'abbé Huc, Francis Garnier, Anderson, Dupuis, etc., ont été frappés de leurs traits caractéristiques qui permettent de les reconnaître au milieu des autres habitants du Céleste-Empire.

« Ils sont, » dit John Anderson, « généralement bien faits, d'une structure athlétique, de moyenne taille; avec le visage allongé, les yeux légèrement obliques, les pommettes proéminentes; leur physionomie tout à fait mâle respire la vigueur et l'énergie; ils portent habituellement la moustache, mais assez courte, ils se rasent le reste de la figure; leur principale coiffure est le turban.

« Ils ne sont nullement fanatiques; ce qui est d'autant plus extraordinaire qu'en-dehors de leur religion, qui ne prêche pas la tolérance envers les autres religions, ils sont nés sur le sol le plus exclusif du monde. Ils sont habiles marchands et ont une véritable appréciation des avantages qu'ils auraient en entretenant des relations très-étendues avec les autres nations; leur honnêteté est

au-dessus de tout commentaire. Un Chinois qui voyageait dans le nord du Yun-Nan, pendant la rébellion, m'a dit qu'une grande caravane allant au Thibet oriental, devant passer dans un endroit où les Panthays et les Impériaux étaient sur le point d'en venir aux mains, le général mahométan ajourna son attaque pour lui laisser le passage libre. Ce même Chinois m'a raconté que ses compatriotes préféraient les mandarins mahométans aux autres mandarins, comme étant plus justes, plus doux, et moins prévaricateurs. »

« Les mahométans chinois portent des traces très-visibles d'une origine étrangère : les traits distinctifs de la race turque sont apparents chez la plupart de ceux qui habitent l'ouest de la Chine (1). »

Francis Garnier a remarqué également que les mahométans d'origine arabe étaient assez nombreux en Chine, mais que la majorité ressemblait beaucoup aux autres Chinois, dont ils se distinguent toutefois par la taille, la force et la physionomie plus énergique. Il attribue cette ressemblance à l'habitude qu'ont les musulmans chinois de prendre des concubines chinoises en-dehors de leurs femmes légitimes, qui sont choisies dans les familles mahométanes. Quant à l'origine réelle des mahométans du Yun-Nan, il est d'avis qu'ils proviennent de souche arabe mélangée avec du sang d'émigrants turcs et du sang chinois. Suivant M. le Dr Martin, « les mœurs des musulmans à Péking

1. John Anderson, *Journal of the anthropological Institute of Great Britain*, octobre 1871, et voyage de Mandalay à Momien.

« diffèrent assez de celles des Chinois. Quoiqu'ils portent « absolument le même costume, il n'est pas difficile de les « reconnaître à la forme aquiline de leur nez, ainsi qu'à « l'obliquité moindre de leurs yeux. Dans son *Voyage en « Chine* (t. XI, p. 76), le Père Huc dit : Leur physionomie « est tout à fait chinoise, leur esprit non. La première de « ces assertions seule est inexacte; cet auteur ajoute « que les musulmans sont plus énergiques, ce qui les fait « craindre et respecter. En cela, il a raison; on pourrait « aller plus loin et dire qu'ils finiront par dominer la « Chine. Ils menacent de compliquer ainsi le grave pro- « blème des relations avec l'Occident. »

Pour M. l'abbé David, le savant missionnaire lazariste, qui a parcouru la Chine dans toute son étendue, les mahométans chinois n'ont rien du fanatisme oriental; leur religion se réduit à quelques articles dogmatiques, à la pratique de la circoncision, à l'abstinence de la viande de porc. Seulement, un petit nombre d'entre leurs chefs religieux ont pu effectuer le pèlerinage à La Mecque. Ils lisent le Coran en arabe sans le comprendre guère. Lors de l'insurrection du Chen-Si, au premier bruit de la conspiration qui s'ourdissait contre leur existence, ils avaient essayé d'unir leur cause à celle des chrétiens toujours tracassés et non moins détestés qu'eux par les païens. »

Enfin, voici une autre appréciation de M. Dupuis, qui, mieux que personne, a pu observer les mahométans chinois dans ses nombreux voyages dans tout l'empire : « L'intérieur de Sin-Chin avait peu souffert, mais il n'en « était pas de même du faubourg et de la plaine. Dans la

« ville, nous remarquâmes des mosquées, dont une très-« jolie, et qui, par sa magnificence nous rappela les mos-« quées d'Orient. Le type arabe nous apparut là, chez quel-« ques-uns, très-bien conservé, avec cet œil pénétrant, « cette fierté, ce maintien, cette allure qui les caractéri-« sent. Avant l'insurrection, les musulmans, disséminés « dans la masse de la population, passaient inaperçus « pour la plupart; mais, lorsqu'ils se groupèrent pour « mieux résister aux Chinois, ils prirent un cachet tout « particulier. Tous portaient des turbans blancs, sauf « les marabouts (Ha-Hong), qui avaient des turbans « verts. » (*Voyage au Yun-Nan*, par J. DUPUIS. *Bulletin de la Société de géographie.*)

Qu'il nous soit permis, à notre tour, de donner notre appréciation sur cette race arabe-turco-chinoise, qui diffère individuellement suivant que l'infusion du sang chinois a été plus ou moins considérable. Ainsi, dans certaines provinces de l'empire, où les mahométans sont moins nombreux, on ne peut guère les reconnaître qu'à leur physionomie plus énergique, à leur visage plus allongé et à leur moustache plus épaisse et plus courte. Dans d'autres provinces, au contraire, principalement dans le nord et l'ouest de l'empire, les caractères distinctifs de la race sont très-apparents. Ils sont, en général, d'une taille moyenne, plutôt grande que petite; les hommes sont bien proportionnés et musculeux; les femmes sont moins grandes que les hommes, avec une poitrine assez développée et les hanches prononcées. Les pieds et les mains sont remarquables par leur petitesse, mais un peu maigres. La plupart des femmes appartenant à des

familles riches, que nous avons vues, avaient adopté l'usage du petit pied comprimé. Les femmes de la basse classe, dans un grand nombre de provinces, n'ont pas voulu s'assujettir à cette mode ridicule et barbare. La couleur de la peau est plus brune ou plus blanche que celle des autres Chinois, qui est jaune olivâtre; les cheveux sont noirs et gros; cependant, les cheveux blonds ne sont pas rares dans l'ouest. La barbe est plus fournie et plus fine. Le visage est ovale, les yeux légèrement obliques et plus fendus; les pommettes proéminentes, le nez assez long et saillant. La physionomie est mâle et empreinte d'une franchise audacieuse qui forme un véritable contraste avec l'air efféminé et rusé des autres Chinois.

On sent une race qui unit, aux qualités et aux défauts du Chinois, une partie des qualités et des défauts de l'Arabe et du Turc, dont elle se distingue par sa tolérance et son libéralisme. Ils aiment peu les arts et les lettres, et préfèrent à l'industrie le métier des armes et le commerce. Ils sont animés, en général, d'un grand esprit de droiture et d'honnêteté. Ceux qui occupent des fonctions publiques sont aimés et estimés des populations, et ceux qui se livrent au négoce jouissent d'une excellente réputation. Ils sont charitables par principe religieux, et ne semblent former qu'une seule et grande famille dont tous les membres se protègent et se soutiennent mutuellement.

Ce qui prouve par-dessus tout leur supériorité, c'est que malgré leur tache originelle, grâce aux concessions adroites qu'ils ont su faire aux exigences de leur pays

d'adoption, grâce également au lien de confraternité religieuse qui les unit tous entre eux, ils ont pu grandir et se développer pendant que les autres religions étrangères qui ont voulu s'implanter en Chine n'ont fait, jusqu'à présent, que passer ou végéter.

Les mahométans jouisent, en Chine, des mêmes droits et des mêmes priviléges que les autres sujets du gouvernement impérial. Ils peuvent être agriculteurs, ouvriers, marchands, notables, mandarins, si leurs moyens ou leurs aptitudes le leur permettent. Ils occupent des emplois dans l'armée, les prétoires, l'académie des Han-lin et jusqu'auprès de l'Empereur. Néanmoins, ils mettent tous leurs soins à se faire oublier et à ne pas blesser les susceptibilités, ainsi que les préjugés des fonctionnaires et des lettrés, disciples fervents de Confucius. Ils portent les mêmes vêtements que les autres Chinois, la longue robe, la queue et la coiffure nationale qu'ils remplacent, lorsqu'ils sont dans leurs mosquées, par un bonnet de forme tronc-conique de diverses couleurs. Leurs mosquées ne dépassent pas les autres temples, et ils ont supprimé le minaret, par crainte du *fong-choui* (1), cette superstition absurde qui a tant d'influence sur les masses chinoises. Ils ne s'en tiennent pas là; ils assistent aux fêtes populaires, contribuent dans une certaine limite aux collectes ou quêtes faites en faveur d'œuvres qui ne les intéressent nullement,

(1) Nous avons expliqué, dans le petit livre que nous venons de publier sur *La Piété filiale en Chine*, ce que les Chinois entendent par le fong-choui, qui joue un si grand rôle dans les actes de leur existence.

et ceux qui exercent des fonctions élevées n'hésitent pas à accomplir les cérémonies religieuses fixées par le tribunal des rites. En un mot, ils s'appliquent à respecter en tout la loi et les usages de l'empire, aux dépens même des prescriptions de leur religion dont ils ne parlent jamais. Si, par hasard, ils sont amenés à discuter avec des lettrés des questions de doctrine, ils cherchent à leur démontrer que le seul point dans lequel ils diffèrent de leur école confucianiste, c'est que, conformément aux enseignements de leur maître révéré qui défend l'adoption de nouveaux usages, ils s'en tiennent aux traditions de leurs ancêtres pour tout ce qui concerne les mariages, les enterrements, qu'ils ne mangent pas de viande de porc, ne boivent pas de vin, ne fument pas de tabac, font des ablutions, et proscrivent la débauche ainsi que les jeux de hasard. Y a-t-il, dans tout cela, ajoutent-ils quoi que ce soit de répréhensible? Ces idées ont fini par prévaloir, même dans la classe la plus instruite, qui regarde le mahométisme comme un mélange de confucianisme et de bouddhisme. « La religion arabe, a dit un écrivain chinois du XVIII^e^ siècle, prescrit, pour le culte de l'Être suprême, ce que Confucius a ordonné pour le Chang-Ty; elle n'y a ajouté que ce qu'on a emprunté au bouddhisme et qui a trait à la prière, au jeûne, à l'aumône, aux récompenses et aux peines après la mort, et à certaines cérémonies du culte. Elle ne condamne pas la loi morale, c'est-à-dire la loi naturelle, et en autorisant les sacrifices supérieurs au ciel, au soleil, à la terre, à la lune; les sacrifices moyens aux géniès des montagnes, de l'eau et de la terre; les

sacrifices inférieurs dans les temples des ancêtres et sur les tombeaux, elle fait preuve d'une tolérance éclairée dont on doit lui tenir compte. »

Le gouvernement (1) a toujours manifesté, au sujet de l'islamisme, une opinion plus ou moins favorable, et l'on peut citer de nombreux décrets, publiés à diverses époques, pour rappeler aux populations que la doctrine de Mahomet n'a pas d'autre but que d'enseigner la pratique du bien, ainsi que l'observation des obligations naturelles et des devoirs sociaux, et que si elle présente quelques différences avec les autres doctrines, il fallait considérer ces différences comme de simples questions de pays et de mœurs parfaitement comprises par son fondateur.

« Les mahométans, » disait l'Empereur Yong-Tching,

(1) Sous la dynastie des Ming, en l'an 1384, l'Empereur Tai-Tsou fit lui-même l'éloge de Mahomet en cent caractères gravés sur une tablette qu'il donna à un de ses ministres mahométans. Cette inscription était ainsi conçue « Les livres arabes expliquent la création de l'univers. Le fondateur et le propagateur de la religion musulmane est un grand saint, né en Occident, il a reçu du ciel 30 volumes d'un livre sacré qui lui a servi à éclairer le monde entier. C'était un grand roi et un grand maître, c'est le premier des saints ; il coopère aux mouvements du ciel, il protége les royaumes et les peuples, il a prescrit des prières orales qui doivent être récitées cinq fois par jour ; il a ordonné également la prière mentale. La base de sa doctrine est l'adoration du vrai Seigneur. Elle augmente le courage du pauvre, console les malheureux, pénètre le caché et l'obscur, sauve les vivants et délivre les morts. Cette doctrine, conforme à celle de l'antiquité et du présent, repousse et combat les superstitions. C'est la doctrine pure. Mahomet est réellement un grand saint. »

infligeant en 1732 un blâme sévère au grand juge du Ngan-Hbey, qui lui avait adressé contre la religion musulmane un rapport malveillant et mensonger, « sont devenus enfants du pays, et appartiennent, comme tous les autres, à la grande famille chinoise. J'entends qu'on les laisse libres de professer leur religion, et qu'ils soient traités comme mes autres sujets, pourvu qu'ils respectent les lois de l'empire. La religion est une affaire de conscience que nul n'a le droit de scruter. »

RELATIONS DE LA CHINE AVEC L'ARABIE

L'Arabie a joué un rôle important dans l'histoire du mahométisme chinois; il importe donc de connaître tout d'abord les relations qui ont existé entre ce berceau de l'islamisme et la Chine.

Jusqu'à la dynastie des Han, les Chinois ne possédaient que des notions extrêmement vagues sur les contrées situées à l'ouest des monts Bolor, cette chaîne de montagnes de l'Asie-Centrale qui, partant de l'Hindou-Kouch, se relie à l'Oulouk-Tag. En l'an 126 (après J.-C.), un général, nommé Tchang-Kien, résolut, avec une audace inouïe, de se rendre, accompagné d'une escorte de cent hommes, dans le pays des Yue-Tche, qui occupaient alors la Transoxiane, pour tâcher de conclure avec eux une alliance contre les Hiong-Nou, dont la puissance, toujours croissante, inquiétait sérieusement l'empire. Fait prisonnier par les Hiong-Nou, Tchang-Kien resta dix ans en captivité, finit par s'évader, et, après mille aventures, atteignit, le pays des Yue-Tche, d'où il rapporta des renseignements très-intéressants sur la Perse (Po-Sze), l'Inde (Tien-Tchou-Koue) et l'Arabie

(Ta-Che). A partir de cette époque, des relations s'ouvrirent entre la Chine et ces contrées de l'Occident, et des ouvrages publiés par ordre du gouvernement impérial, communiquèrent au peuple les informations géographiques et historiques que l'on s'efforçait de puiser auprès des ambassades ou des caravanes qui, de loin en loin, venaient offrir des présents à l'Empereur ou échanger les produits de leur industrie. Ces informations, comme on peut le supposer, ne brillaient pas toutes par l'exactitude ou la clarté. Mais les écrivains, connaissant l'esprit d'indifférence de la nation pour tout ce qui concerne l'étranger, s'en préoccupaient fort peu, et le gouvernement, suivant sa politique séculaire, ne tenait nullement à instruire les masses sur de pareilles questions. Pour qu'on se rende mieux compte de la valeur de ces écrits, nous allons donner un extrait relatif à l'Arabie, tiré d'un ouvrage intitulé *Sin-Tang-Chou*, nouvelles annales des Tang, et qui a été publié sous les Song, au commencement de notre ère :

« L'Arabie porte le nom de Ta-Che ou Ta-Tche (1),

(1) Ce nom de Ta-Che ou Ta-tche est probablement le même que celui de Tadjik, l'ancien nom de la Perse et des Perses, ou plutôt la dénomination nationale des Parthes qui la communiquèrent aux Persans leurs sujets. A l'origine, les Chinois appelaient la Perse et tous les pays qui en dépendaient, tels que l'Arabie, Tiao-Tche. Ce n'est que plus tard qu'on changea ce nom en celui de Po-Sze, prononciation vicieuse de Parsi. Quand les Mongols s'emparèrent de la Perse, l'Arabie fut appelée par les Chinois Tien-Tang, maison de Dieu, ou Tien-Fang, palais céleste, paradis, par allusion sans doute à la tente dressée par les anges le jour de la création du monde à l'endroit où Abraham construisit plus tard le Keabé. Cette tente,

« et dépend de la Perse. Ses habitants ont le nez fort, le « visage très-brun et barbu. Les femmes ont le teint « blanc, et sont remarquables par leur beauté. Elles ont « l'habitude de se cacher la figure au moyen d'un voile. « Ces mêmes habitants font chaque jour des prières en « cinq temps différents. Ils portent continuellement une « ceinture, dans laquelle ils mettent leur argent et un « long couteau. Ils ne boivent pas de vin, défendent « l'usage de la musique, et adorent le ciel dans des « temples très-grands et très-hauts. Tous les sept jours « leur roi se rend au temple, s'assied sur un trône, et « fait à ses sujets un discours qui se termine toujours « par ces mots : Si vous mourez en combattant contre les « ennemis de votre pays, vous êtes sûrs de monter au ciel. « Plus vous tuerez d'ennemis, plus grandes seront vos « récompenses de la part du ciel. Ces discours, répétés « sans cesse, ont fini par rendre ce peuple aussi auda- « cieux que courageux. Le territoire de ce pays est vaste, « mais sablonneux et peu productif. La chasse est abon- « dante et sert à nourrir les habitants, qui aiment « beaucoup le miel qu'on ramasse dans des petites « maisons en forme de voûte. Le pays produit également « de très-gros raisins, qui sont offerts chaque année aux « chefs, et des chevaux très-rapides, nommés chevaux « dragons, pouvant parcourir 100 lieues par jour. Sous la

d'après la cosmogonie chinoise, a été transportée du paradis par les anges et consacrée à l'Eternel, sous le nom de Beith'Allah, maison de Dieu. D'autres écrivains chinois prétendent que Tien-Tang (lieu de félicité) exprime le sens du mot arabe Yemen, le pays sacré, dont le premier prince fut Yareb qui donna son nom à l'Arabie.

« dynastie des Soui, en l'année Ta-ye du règne de Yang-
« Ty (615), un habitant de ce pays entretenait un grand
« nombre d'animaux sur une montagne, nommée Ku-
« Fen Médina. Un jour, un de ces animaux lui révéla
« qu'à l'ouest était située une montagne, dans le sein
« de laquelle avaient été creusées trois grottes conte-
« nant des armes et une pierre noire avec cette ins-
« cription : Qui me trouvera sera roi. Cet habitant
« se rendit de suite à la montagne désignée et décou-
« vrit la pierre en question. Il dit alors à ceux qui
« l'accompagnaient : — Cette pierre m'indique ce que
« je dois faire. Que ceux qui ont confiance en moi
« me suivent. — Il commença à attaquer les marchands
« de Mekochan (de la Mecque), qui venaient dans ce
« pays pour faire leur commerce, et, leur ayant enlevé
« un butin considérable, conduisit ses partisans dans
« un désert, où ils le nommèrent roi. Le roi de
« Perse, en apprenant cette nouvelle, envoya de suite
« des troupes pour écraser le rébellion, mais ses troupes
« furent défaites, et il perdit son royaume, dont les
« rebelles s'emparèrent. Ceux-ci se ruèrent ensuite sur
« le royaume de Fo-Ling (1), qu'ils soumirent également,

(1) S'appelait également Ta-Tsing et Ly-Kan-Koue, sous la dynastie des Han. A la fin de cette dynastie, le roi Antun, Antoine, envoya en Chine, par l'Annam, une ambassade qui apporta des dents d'éléphants et des cornes de rhinocéros. Ce royaume comprend plus de 400 villes; le roi habite un palais dont les colonnes brillent comme le cristal. Il a douze ministres, il est nommé à l'élection par le peuple. Il y a, dans le pays, des oiseaux verts qui avertissent le roi par un cri, quand il y a du poison dans un mets. Ce royaume est borné, au sud et à l'ouest, par une

« et où ils trouvèrent des provisions de toutes sortes, telles « que blé, orge, etc... Ces rebelles, qui, dans le prin- « cipe, portaient des vêtements blancs, étaient appelés « Koreischs, et formaient une tribu divisée en deux « grandes branches, celle des Pan-ly-Mo-Kouan, et « celle des Sy-Chin, d'où est sorti Mahomet. Mahomet « était très-intelligent et surtout fort habile ; lorsqu'il « eut été proclamé roi par les Koreischs, il ne son- « gea plus qu'à agrandir son royaume, qui eut bientôt « 3,000 ly (300 lieues) d'étendue. Il s'empara du « royaume de Sy-La-Koue (Syrie). Plus tard, il prit ceux « de Polomen (Inde) (1), de Kang (Sogdiane) (2) et de

grande mer; à l'est, est une immense porte en fer qui ferme un passage important, et au-dessus de laquelle est un cadran solaire. Chaque heure est indiquée par une boule d'or qui tombe d'une certaine hauteur et remonte ensuite. Les habitants portent les cheveux courts et se les blanchissent. Les vêtements des hommes sont blancs; ceux des femmes sont brodés et très-beaux. Ils voyagent dans des voitures couvertes ; on boit beaucoup de vin de raisin ; le peuple est très-intelligent et très-industrieux. Le roi de cette contrée a souvent envoyé des ambassadeurs en Chine. — (*Tai-ping-kouan-yu-ky*, par Ouang-Tsee, dynastie des Song.)

(1) Ce royaume est connu des Chinois depuis la dynastie des Han; il portait différents noms, entre autres ceux de Yuen-Tou-Koue (Inde), Mo-Kia-Tou-Koué, Po-Lo-Men-Koue et Tien-Tchou-Koue. Il est situé au sud des Tsong-Ling, à 986 lieues de Tchang-Ngan-Fou, et se divise en cinq parties, gouvernées chacune par leur propre roi. C'est le pays de Bouddha. (*Tai-ping-kouan-yu-ky.*)

(2) Ce royaume a été connu des Chinois sous la dynastie des Han ; sa capitale était San-Kien, Samarkand ; les habitants de ce royaume ont les yeux creux, le nez fort et la barbe très-fournie ; ils ont des aptitudes spéciales pour le commerce. Ce pays est très-riche et produit toutes sortes de grains. On y trouve

« Che (Chach) (1), et s'avança jusqu'à la mer; il soumit « également les habitants d'une grande île, nommée Po- « Pa-Ly, qui ne vivaient que de la chair d'animaux et de « laitage. Ces habitants avaient des femmes très-jolies « et vendaient de l'ivoire et des parfums. Depuis Ma- « homet jusqu'à leur quatorzième roi, ces Koreischs « portèrent des vêtements blancs, c'est pourquoi on les « appelait Pe-Ta-Tche. Un de leurs chefs, nommé Mé- « rivan, ayant assassiné le fils du roi Yezid, se fit élire « à sa place, mais une insurrection, dirigée par les « nommés Lou-Cou-Chan de Mou-Lou, et Po-Che-Ling, « ne tarda pas à éclater; l'usurpateur fut massacré. Les « deux chefs de l'insurrection adressèrent alors au « peuple une proclamation pour lui faire savoir que « ceux qui approuveraient la mort de Mérivan devraient « de suite prendre des vêtements noirs. Ce que tout le « monde fit. C'est pourquoi, à partir de cette époque, on « appela les habitants de ce royaume He-Ta-Tche (Tad- « jiks noirs). Un neveu de l'ancien roi, nommé Aboul- « Abba, monta ensuite sur le trône. A sa mort, son frère « Aboul-Giafar-Al-Mansour lui succéda. Sous le règne « de Tai-Tsong, ce roi de Ta-Tche envoya des troupes en « Chine pour assister l'empereur contre les rebelles du « Sy-King et du Tong-King. Après Abou-Giafar ré- « gnèrent successivement Madhy-Hady et Haroum. En « l'année Tchin-Yuen, du règne de l'empereur Tai-

de l'or, du mercure, des pierres précieuses, de l'excellent vin, que l'on conserve pendant 20 ou 30 ans. (*Tai-ping-kouan-yu-ky.*)

(1) Ce royaume de Che ou de Tche-che est le même que le royaume de Tachkend, nom qui lui fut donné sous les Mongols.

« Tsong, comme le royaume de Turfan était en guerre « avec le royaume de Ta-Tche, les communications avec « ce dernier royaume furent interrompues; depuis cette « époque, les renseignements que l'on a eus sur ce « royaume ne méritent pas d'être mentionnés. » Nous pourrions citer des extraits d'autres ouvrages; mais ils diffèrent peu de celui que nous venons de donner, ou bien renferment tant d'absurdités, que nous aurions honte de les reproduire.

Les premières relations commerciales entre la Chine et l'Arabie remontent, comme nous l'avons déjà dit, à la dynastie des Tsin, tandis que les rapports politiques entre les deux gouvernements ne datent que de la dynastie des Tang, vers l'an 650 ou 651 (après J-C), époque à laquelle Yezdejerd III, roi de Perse, après avoir mené pendant dix années consécutives l'existence la plus malheureuse, poursuivi et traqué sans cesse par les Arabes, finit par être assassiné lâchement près de la ville de Mery, sur l'Oxus. D'après certaines traditions restées populaires en Perse, cet infortuné monarque, chassé de ses Etats, aurait été obligé de se jeter au milieu des hordes scythes, et serait venu jusqu'aux frontières de l'empire du Milieu. On dit même qu'il aurait confié les joyaux de la couronne et les trésors de Nouchirvan au khaçan ou Empereur de la Chine ou de la Tartarie, qui ne les aurait jamais rendus. Quoi qu'il en soit, après la mort de ce souverain, son fils Firouz, que les Chinois nomment Py-Lou-Sze, se retira dans le Tokarestan, et, invoquant son titre de vassal, pria l'Empereur Kao-Tsong de le secourir contre ses ennemis. L'Empereur lui répondit que la Perse

était trop éloignée pour y envoyer une armée, mais qu'il ferait parler en sa faveur au kalife Othman. Ce kalife dont les armées pénétrèrent dans le Mawarannahar, en l'an 650, accueillit fort bien l'ambassadeur impérial, et, à son retour, le fit accompagner par un de ses généraux qui arriva, en l'an 651, à Tchang-ngan, où il fut reçu avec les plus grands égards.

En l'an 713, sous le règne du kalife Walid Ier, le général Couteybe-Ibn-Musslim, fils de Musslim, un des quatre frères du kalife, ayant été nommé gouverneur du Khorassan, traversa l'Oxus, entra dans le Mawarannahar (pays situé entre l'Oxus et l'Iaxarte), défit une armée de Turcs, Tartares et Chinois, commandée par un neveu de l'empereur Hiuen-Tsong, et s'empara de Boukhara, capitale du royaume. Il battit, peu de temps après, Magourek, alors khan du Khouaresm et l'obligea à se réfugier dans la ville de Samarkand, alors un des principaux marchés de l'Asie et l'entrepôt le plus important des marchandises de la Chine et de l'Inde. La plaine dans laquelle était située la ville était renommée pour sa fertilité et regardée comme le paradis de l'Asie. Couteybe mit le siége devant la place, dont les défenseurs, réduits par la famine à la dernière extrémité, après une résistance énergique, capitulèrent et consentirent à embrasser l'islamisme tout en payant un tribut annuel de 1,000 deniers d'or et 3,000 esclaves. Couteybe fit construire une magnifique mosquée dans laquelle il officia lui-même, en expliquant au peuple les doctrines de l'islam. Il fit ensuite bâtir une autre mosquée à Boukhara, et tout le pays ne tarda pas à se convertir au mahométisme. Couteybe

ne s'en tint pas là; à la tête de son armée victorieuse, il s'avança à l'ouest, et, arrivé à une certaine distance de la frontière de la Chine, envoya des députés pour faire à l'Empereur une sommation aussi terrible que singulière (1).

« Il lui manda que, s'il ne se soumettait pas au kalife, son maître, par un tribut annuel, il parcourrait ses Etats le fer et le feu à la main, et n'en sortirait qu'après avoir tout dévasté, brûlé, ruiné et même appliqué sur sa personne le Tangho, empreinte de sa dépendance. La députation composée de dix officiers très-instruits, avait pour chef Hubeyre-Ibn-Meschimerrah. Arrivés à la cour, ils paraissent d'abord devant l'Empereur, revêtus des plus riches habits, parfumés des plus délicieuses odeurs, dans un extérieur, enfin, qui ne respirait que mollesse et volupté. Ils entrent, gardent le silence, et se retirent l'instant d'après, au grand étonnement de l'Empereur qui les avait reçus avec des honneurs distingués. Le second jour, ils paraissent en habits noirs, riches, et font absolument la même chose. Mais le troisième jour, ils se montrent en habit de guerre, armés de pied en cap et dans la plus fière contenance. L'Empereur, alors, leur adresse la parole, et leur demande le motif de leur mission, ainsi que de ce changement de parure dans les trois jours qu'ils s'étaient présentés devant son trône. — La parure du premier jour, lui dit Hubeyre, est celle que nous prenons lorsque nous voyons nos femmes, le costume du second jour est celui de la cour, et l'habillement que nous

(1) *Tableau général de l'Empire ottoman*, par D'OHSSON.

portons aujourd'hui est celui dans lequel nous nous montrons à nos ennemis. »

« L'Empereur, ajoutent les historiens arabes, frappé de ce discours, et plus encore de la sommation dont ils étaient chargés, alarmé en même temps des nouvelles qu'il recevait à chaque instant de la frontière, leur fit remettre une grosse somme d'argent comme un hommage qu'il rendait à la puissance du kalifat, leur témoigna les sentiments les plus respectueux pour Welid Ier, les combla de présents et les fit accompagner jusqu'au camp de leur général par quatre princes de sa maison. »

Tout en laissant aux Arabes la responsabilité de ce récit légendaire, nous ferons remarquer que l'annexion du Mawarannahar par Couteybe-Ibn-Musslim, en l'an 713, est un événement extrêmement important dans l'histoire de l'islamisme en Chine. Car c'est de cette époque que date l'établissement du mahométisme dans le Khouaresm, qui, plus tard, est devenu le royaume des Hoey-Hoey ou mahométans chinois.

En l'an 717, les Turcs occidentaux mécontents des Chinois, prièrent le kalife Omar II et le roi du Thibet de leur prêter leur concours pour les aider à chasser les gouverneurs chinois de l'Asie occidentale. Les Thibétains, les troupes du kalife et les Turcs assiégèrent deux villes dans le pays de Kashgar; mais, harcelés par de nombreuses hordes turques du voisinage de Tourfan, qui étaient venues au secours des Chinois, ils furent obligés de lever le siége de ces villes, et une trêve eut lieu entre la Chine, les Turcs occidentaux et le Thibet.

En l'an 719, les rois de la Sogdiane et des autres Etats

voisins envoyèrent des ambassadeurs à l'empereur Hiuen-Tsong pour demander sa protection contre les vexations des Arabes. Sous le règne de Tai-Tsong, les rois d'Out-chang (1), de Kipin (Cophène (2), de Samarkand avaient reconnu l'Empereur de China pour leur suzerain, et, malgré les conquêtes des kalifes lui restèrent toujours fidèles. En la première année Kai-yuen, 724 du règne de ce même Empereur Tai-Tsong, le kalife Hescham offrit à l'Empereur des présents parmi lesquels se trouvaient des chevaux, des ceintures, etc. Les annales des Tang (2) rapportent que l'ambassadeur chargé de remplir cette mission, admis en présence de l'Empereur, refusa de faire la cérémenie du koteou, qui consiste à se mettre à genoux et à courber le front jusqu'à terre. Les ministres conseillèrent à Sa Majesté de punir l'audacieux étranger qui ne voulait pas se prosterner devant le plus grand des souverains. Mais Sa Majesté, écoutant plutot les sages avis d'un haut dignitaire, nommé Tchong-Chou-Ling, qui lui représenta respectueusement que cet étranger, en agissant ainsi, ne faisait, sans doute, que se con-

(1) Royaume de l'Inde septentrionale, qui s'appelait également royaume d'Ou-Fou-No, et avait 500 lieues de longueur; peuple très-riche, peureux, trompeur, adroit, bouddhiste; langue et écriture comme dans les autres parties de l'Inde, très-habiles dans l'art d'écrire (*Tai-ping-kouan yu-ky*).

(2) Ce royaume était situé au sud des Tsong-Ling; le roi résidait dans une ville nommée Sieou-Tien-Tchung, à 9 lieues au nord de Fan-Yen (Banien), à 6 lieues à l'est de Takie, et à 660 lieues de Koua-Tcheou, pays plat, très-sec, climat tempéré, peuple très-adroit pour travailler le bois et les métaux, apte au commerce: se servant de monnaie d'or et d'argent à l'effigie d'un cheval (*Tai-ping-kouan-yu-ky*).

former aux usages de son pays ou aux prescriptions de sa religion, se contenta de demander à l'ambassadeur pourquoi il ne voulait pas faire cette cérémonie à laquelle tous les ambassadeurs s'étaient toujours soumis. — Parce que, lui répondit le fier envoyé du kalife, un vrai musulman ne doit s'agenouiller que devant Dieu, le roi des rois. Les annales ajoutent qu'après de longues hésitations, il consentit à faire le koteou.

En l'an 738 (14e année Kai-yuen du règne de Hiuen-Tsong,) un autre ambassadeur nommé Soulyman, vint de la part du kalife Hescham apporter de nouveaux présents, fut traité avec les plus grands égards, et reçut le titre de Ko-y, ainsi qu'un manteau rouge et une magnifique ceinture. Les rapports devinrent alors de plus en plus intimes entre l'Empereur et le kalife, et, lorsqu'en 742, le roi du royaume de Che (Schash) demanda des secours à l'Empereur contre le kalife, l'Empereur refusa et en informa le kalife.

Les historiens mahométans racontent qu'un grand nombre de mahométans de Boukhara et de la Transoxiane, convertis par la volonté des kalifes, et des marchands arabes venus pour chercher fortune en Chine, profitèrent des excellents rapports qui existaient alors entre le kalife et l'Empereur (1) pour se rendre à Tchang-Ngan (2), où ils obtinrent l'autorisation de résider pour

(1) Le Père Gaubil attribue ce fait à trois ambassadeurs envoyés en Chine par le kalife Haroun, en 798. C'est une erreur, si nous devons croire les annales des Tang.

(2) Les musulmans chinois prétendent que, dans cette ville de Tchang-Nan ou Sy-Ngan-Fou, près de l'endroit où a été dé-

leurs affaires. C'est à cette époque, d'après Ma-Ouen-Ping, que fut construite à Tchang-Ngan la première mosquée, à laquelle fut donné le nom de Tsin-Kiao-Sze, le temple de la religion pure. Un mandarin, nommé Lo-Tien-Tsio, fut chargé de la surveillance générale des mahométans de la capitale. Quelques années plus tard, le nom de Tsin-Kiao-Sze fut changé, par ordre de l'Empereur, en celui de Tang-Ming-Sze.

En l'an 749, l'Empereur Hiuen-Tsong fit mettre à mort le roi de Che et s'empara de son pays. Le fils du malheureux souverain, ainsi que les princes du royaume, implorèrent alors l'assistance du kalife Mérivan II, offrant de le reconnaître comme suzerain, s'il voulait venir à leur aide. Le kalife s'empressa d'envoyer une

couverte l'inscription chrétienne, sinico-chaldaïque, dont nous avons donné cette année une nouvelle traduction, l'on a découvert un monument musulman de l'an 742, époque à laquelle fut construite la première mosquée. Ce qui est difficile à expliquer, c'est comment, dans la description de Tchang-Ngan par Nin-Kieou des Song (de 960 à 1120 ap. J.-C.), il n'est pas fait mention de cette mosquée, ni de la religion musulmane. Cela prouverait qu'à cette époque, l'islamisme n'avait pas encore de nom particulier, et était confondu avec la religion Ta-Tsing-Kiao, qui était le nom donné à trois ou quatre religions étrangères et à une foule de sectes. La mosquée dont nous venons de parler fut restaurée en l'an 1127, sous les Song, par les soins d'un mandarin militaire, nommé Ha-Tou-La. Elle fut de nouveau réparée au commencement de la dynastie des Yuen, et c'est un roi de Kouai-Ngan, nommé Pe-Ye, qui fut chargé de ces réparations par ordre de l'Empereur. Ce roi demanda à l'Empereur, l'autorisation de changer le nom de Tang-Ming-Sze en celui de Tsin Tching-Sze, qui est l'origine du nom de Tsing-Tching-Kiao, que les mahométans ont adopté pour désigner leur religion.

armée qui défit complétement l'armée chinoise, près de Tharas. En l'an 752, le roi du Tsao occidental (pays au nord-ouest de Samarkand), et celui du Ngan, à l'est de Samarkand, prièrent ce même empereur Hiuen-Tsong de les protéger contre le kalife à robe noire (Aboul-Abbas). Quelque temps après, éclata la grande rébellion D'An-Lo-Chan, dont nous avons parlé plus haut. Le kalife Abou-Giafar envoya, au secours de l'empereur Sou-Tsong, 4,000 hommes de troupes d'élite, sous les ordres d'un général nommé Kotche (1). Lorsque la rébellion fut écrasée, ces 4,000 Arabes, suivant plusieurs historiens, ne retournèrent pas dans leur pays (2). Ils commirent, dit-on, de graves désordres à Lo-yang, capitale de l'Est de l'empire, et reçurent l'ordre de se rendre à Canton, où des navires avaient été préparés pour les transporter en Arabie. Mais, arrivés dans cette ville, leurs coreligionnaires, qui étaient déjà nombreux, leur ayant reproché d'être restés trop longtemps avec les infidèles et d'être devenus des man-

(1) Ces Arabes jouissaient d'une grande influence à la cour En 758, un ambassadeur des Hoey-Ho, nommé Toyen-Apo, ayant demandé une audience à l'empereur, en même temps que Kotche, le chef des Arabes, une dispute de préséance s'éleva entre eux, dispute à laquelle le maître des cérémonies mit fin en les faisant entrer tous deux en même temps par des portes considérées comme également honorables.

(2) D'après une autre version, ces 4,000 Arabes, après que la rébellion d'An-Lo-Chan eut été écrasée, retournèrent dans le Khoarems ; mais le commandant en chef de l'armée à laquelle ils appartenaient refusa de les recevoir, parce qu'ils étaient restés trop longtemps avec des mangeurs de porc. Ils reprirent alors le chemin de la Chine, où ils obtinrent l'autorisation de résider.

geurs de porc, ils refusèrent de s'embarquer en disant qu'ils ne voulaient pas s'exposer à de pareils reproches, une fois de retour dans leur pays. Le gouverneur voulut les y obliger par la force; ils s'unirent alors aux marchands arabes et persans qui se trouvaient dans le port, et s'emparèrent de la place, dont ils pillèrent les principaux magasins. Le gouverneur se sauva en sautant du haut des remparts, et ne put rentrer que lorsqu'il eut obtenu de l'Empereur l'autorisation pour les 4,000 soldats de demeurer en Chine, où ils se marièrent avec des femmes du pays et formèrent le noyau des mahométans répandus aujourd'hui dans le Céleste-Empire (1).

Le règne de Tai-Tsong, successeur de Sou-Tsong, fut marqué par de nombreuses insurrections. Au début, il parvint à dominer les factieux et à rétablir la paix intérieure. Mais les Thibétains ayant envahi les frontières avec 300,000 hommes, il fut obligé de demander des secours au kalife Almansour, qui lui envoya un contingent de troupes si considérable que le gouvernement impérial dut doubler les impôts sur le thé, afin de pouvoir les payer.

En l'an 787, un des ministres de l'Empereur Te-Tsong profita de la demande en mariage d'une princesse chinoise par un khan des Hoei-He pour faire comprendre à Sa Majesté la nécessité de se rallier avec ces derniers contre les Thibétains qui devenaient de plus en plus menaçants. Il proposa aussi à l'Empereur d'engager le roi

(1) Voyez *Tableaux historiques de l'Asie.*

du Yun-Nan, les souverains des royaumes de l'Inde et le kalife à s'unir à la Chine. Il insista surtout pour obtenir la coopération du kalife, comme étant l'ennemi le plus acharné du Thibet et le prince le plus puissant de l'Occident. L'Empereur suivit les conseils de son ministre, promit une princesse au khan des Hoei-He, et envoya des ambassadeurs au roi du Yun-Nan, aux princes des Indes et au Kalife des Arabes.

En l'an 794, quatorzième année Tching-Yuen du règne de Te-Tsong, le kalife Haroun envoya en Chine trois ambassadeurs nommés Hamza, Ouky et Chapou; d'autres historiens réduisent ces trois ambassadeurs à un seul, nommé Hamzah (Muphty-Chah), à qui l'Empereur donna le titre de Tchong-Lang-Hiang, après l'avoir comblé de présents. A cette époque, l'Asie était divisée en six grands empires. A l'orient, celui de la Chine; au sud, le royaume de Yun-Nan ou Nan-Tchao, qui, indépendamment de la province actuelle, comprenait aussi une grande partie de l'Inde, au-delà du Gange; le royaume de Magada, le plus puissant parmi ceux de Tien-Tchou ou de l'Indoustan-Inférieur; à l'occident, l'empire des kalifes; au milieu, celui des Thibétains, qui s'agrandissait de jour en jour; et au nord, celui des Hoei-He, qui s'étendait jusqu'à la mer Caspienne. Les Thibétains étaient continuellement en guerre avec les Arabes; les Chinois avaient donc intérêt de rester unis avec ces derniers, afin d'être en état de repousser les Thibétains, qui faisaient souvent des incursions sur le territoire de l'empire.

L'année 875 fut marquée par la révolte de Houang-Tchao, dont nous avons parlé plus haut, et qui, pen-

dant quelques années, porta un coup funeste aux relations politiques et commerciales entre la Chine et l'Arabie.

Les relations politiques entre les Arabes et les Chinois continuèrent pendant les Xe XIe et XIIe siècles. L'histoire des Song mentionne deux ambassades arabes, de 960 à 1280. Les Song ne régnaient pas sur toute la Chine, les provinces septentrionales furent d'abord soumises aux Leao, ensuite aux Kin. Dans l'histoire des Leao, il est dit que le premier Empereur de cette dynastie, Apao-Ky (916-927), reçut, en 924, une ambassade arabe, à Bokohan, ancienne capitale des Hoey-Hou, près de laquelle fut ensuite bâtie Karakorum.

En l'année Hiunte du règne de Hiuen-Tsong (1436), un ambassadeur arabe nommé Cha-Sien, apporta à l'Empereur des présents parmi lesquels se trouvaient des lions. Cette ambassade clôt les relations politiques de la Chine avec l'Arabie.

HISTORIQUE

DE L'ISLAMISME DANS LE KOUANG-TONG

Les mahométans chinois, depuis le jour où ils ont été autorisés à professer librement leur religion ont vécu de la vie des autres habitants de l'empire. Soumis aux mêmes charges, jouissant des mêmes droits, ils ont participé à tous les événements politiques qui se sont succédé depuis la dynastie des Tang jusqu'à nos jours. — Leur histoire se confond donc en partie avec celle de la Chine tout entière; seulement, il est intéressant de savoir comment ils ont pu grandir et se développer au point de former aujourd'hui un Etat dans l'Etat, qu'elle a été aux différentes époques leur situation politique, religieuse et sociale, en un mot quel rôle ils ont joué comme musulmans et comme membres de la grande famille chinoise.

Le Kouang-Tong est la province dans laquelle le mahométisme a commencé à pénétrer avec les marchands arabes venus par mer des ports de la mer Rouge. Ce fait est constaté par les historiens arabes et par les annales de la province que nous avons citées plus haut. C'est également à Canton qu'à été bâtie la première mosquée

par les soins de l'introducteur de l'islamisme en Chine, le Sahhabe Wahb-Abi-Kabcha oncle maternel de Mahomet L'histoire du mahométisme dans le sud de la Chine, à partir de la dynastie des Tang jusqu'à la dynastie des Yuen (1260), époque où son influence commença à se faire sentir dans tout l'empire, n'offre rien de remarquable. Comme les intérêts commerciaux étaient identiques entre les marchands arabes et les Chinois ces derniers avaient soin d'entretenir les meilleures relations possibles avec ces marchands, que les gouverneurs des ports où abordaient leurs navires protégeaient d'une manière toute spéciale.

On trouve dans certains ouvrages les preuves les plus évidentes de l'indulgence que montrait le gouverneur de Canton envers le représentant du comptoir musulman, « qui se permettait de faire construire des bâtiments dont la forme était en opposition avec les prescriptions de la loi chinoise. Ce gouverneur, en agissant ainsi avec les nouveaux arrivés, avait en vue l'augmentation des revenus de la couronne; les étrangers, de leur côté, étaient très-contents de cet ordre de choses, si l'on en juge par les récits d'un de leurs écrivains, qui désigne le chef du comptoir comme l'homme le plus riche du monde. Ce chef, raconte cet écrivain, jetait l'or au vent comme un objet sans valeur. »

« A la fin du VIII^e^ siècle, les places de commerce maritime étaient encore dans des conditions plus satisfaisantes au point de vue du commerce extérieur. C'est à cette époque que l'autorité impériale commença à décliner de plus en plus. Les gouverneurs des provinces

en profitèrent alors pour administrer, suivant leur caprice, les pays soumis à leur juridiction. Ils étaient entièrement libres de faire ce que bon leur semblait et s'efforçaient de protéger, tout à la fois, les localités et le commerce étranger (1). »

Les premiers renseignements conservés sur la Chine par les écrivains arabes et qui proviennent de marchands arrivés par mer à Canton, confirment l'accueil cordial que recevaient les musulmans dans les ports de l'empire. En l'an 758, d'après les annales du Kouang-Tong, 4,000 soldats arabes, que le kalife Abou-Giafar avait envoyés au secours de l'Empereur, Sou-Tsong, lors de la rébellion d'An-Lo-Chan et qui étaient venus à Canton pour retourner par mer dans leur pays, refusèrent de s'embarquer. Le gouverneur ayant voulu les y obliger par la force, ils s'unirent aux marchands arabes ou persans, leurs coreligionnaires, qui étaient déjà très-nombreux, et pillèrent les principales maisons de commerce de la place. Le gouverneur se sauva en sautant par-dessus les murailles, et les 4,000 soldats obtinrent l'autorisation de rester en Chine (2).

Ce fait, qui est relaté par plusieurs historiens, n'empêcha pas les relations commerciales de continuer comme précédemment entre le sud de la Chine et

(1) *Marche du mahométisme en Chine* (en langue russe), par le professeur VASSILIEFF (1867).

(2) En l'an 758, Ni-Men-Sou, fils de Firouz, roi de Perse, se joignit aux Arabes, qui allaient attaquer Canton, avec une armée navale; il l'attaqua avec eux à l'improviste, la prit et la pilla. Ils prirent ensuite la fuite avec leur butin. (D'HERBELOT.)

l'Arabie. Un marchand arabe, du milieu du IXe siècle, raconte qu'à cette époque, les mahométans de la ville de Canton avaient leur cadi, et ne priaient pas pour l'Empereur de la Chine, mais pour leur propre souverain. Masouty, qui vivait vers le milieu du Xe siècle, relate comment l'Empereur de la Chine s'occupa lui-même de l'affaire d'un marchand arabe qui, ayant à se plaindre de la douane de Canton, lui avait adressé une supplique, et comment un Koreish parvint à obtenir une audience du Fils du ciel. La relation de cette audience est trop intéressante pour que nous ne la donnions pas, telle qu'elle se trouve dans le manuscrit arabe traduit par l'abbé Renaudot (1) :

« Il y avait autrefois à Bassora un homme de la tribu des Koreishs, appelé Abou-Wahab, descendant d'Hebar, fils d'El-Assoud. Il sortit de Bassora quand la ville fut saccagée. Il vint à Siraf, où il trouva un vaisseau prêt à faire voile pour la Chine. Il partit sur ce vaisseau. Arrivé dans ce pays, il eut la curiosité d'aller à la cour de l'Empereur; de Canfou, il se rendit à Cumbden, après un voyage de deux mois. Il demeura longtemps à la cour de l'Empereur, et présenta plusieurs requêtes dans lesquelles il marqua qu'il était de la famille du Prophète des Arabes. Après un long espace de temps, l'Empereur ordonna qu'il fût logé dans une maison qu'on lui marqua, et qu'il lui fût fourni ce dont il avait besoin. Cependant

(1) *Anciennes relations de l'Inde et de la Chine*, par deux voyageurs mahométans arabes, au IXe siècle de notre ère (traduites de l'arabe par l'abbé RENAUDOT; relations d'ABOU-ZEÏD-EL-HAÇAN, de Siraf).

l'Empereur écrivit au gouverneur de Canfou pour lui commander de s'informer auprès des marchands touchant la prétendue parenté avec le Prophète. Le gouverneur de Canfou confirma la vérité de ce qu'il avait dit; alors l'Empereur lui donna audience et lui fit de riches présents, avec lesquels il revint en Irak.

« Cet homme, lorsque nous l'avons vu, était fort âgé, et nous rapporta que, lorsqu'il eut une audience, l'Empereur de Chine le questionna beaucoup sur les Arabes, et lui demanda particulièrement comment ils avaient détruit le royaume de Perse. Abou-Wahab lui répondit que c'était par le secours de Dieu, et parce que les Perses étaient idolâtres; à quoi l'Empereur répondit qu'ils avaient conquis le royaume le plus riche, le plus illustre, etc. L'Empereur lui demanda ensuite : quelle estime fait-on parmi vous des autres rois de la terre, à quoi Wahab répondit qu'il ne les connaissait pas. L'Empereur dit à l'interprète : — Dis-lui que nous ne sommes que cinq rois. Le roi des rois, maître de l'Irak au milieu du monde; le roi du genre humain, le roi des hommes, moi-même, parce que mon autorité est absolue, et que le peuple est le plus obéissant; le roi des lions, le roi des Turcs; le roi des éléphants, roi des Indes ou roi de la sagesse; enfin le roi de la Grèce ou roi des hommes. — Ensuite, dit Wahab, il ordonna à l'interprète de me demander si je connaissais mon maître et mon seigneur (le Prophète), et si je l'avais vu. Je lui répondis non (parce qu'il est devant Dieu). Il répliqua : — Je demande quelle était sa figure? — Je répondis qu'elle était très-belle. En même temps il fit apporter une belle cassette, et

l'ayant ouverte, il en tira une autre plus petite, et dit à l'interprète : — Fais-lui voir son maître et son seigneur. — J'aperçus dans la boîte les images des Prophètes, et je remuai les lèvres en faisant tout bas la prière pour honorer leur mémoire. L'Empereur demanda pourquoi je remuais les lèvres. Je répondis en mémoire des Prophètes. J'ajoutai que je les connaissais par la représentation de leurs histoires. — Voilà Noé dans l'arche, qui fut délivré avec ceux qui étaient avec lui, lorque Dieu envoya les eaux du déluge, et il peupla ensuite toute la terre avec ceux qui étaient dans l'arche. — L'Empereur lui répondit : — Tu ne t'es pas trompé pour Noé, mais tu as commis une erreur pour le déluge, qui n'est pas venu jusqu'à notre pays, ni jusqu'aux Indes. — Je tâchai de répondre à ses objections suivant ma capacité. Après cela, je lui dis : — Voilà Moïse avec sa verge, et les enfants d'Israël. Celui-là est Jésus monté sur un âne, et voici les apôtres qui sont avec lui. — Celui-ci, dit l'Empereur, n'est pas resté longtemps sur la terre, puisque tout ce qu'il a fait s'est passé en trente ans. — Wahab vit ensuite les images des autres Prophètes. Il crut aussi que ce qui était écrit en gros caractères signifiait les noms des Prophètes, leur pays, etc... Enfin je vis l'image de Mahomet, monté sur un chameau, et ses compagnons étaient représentés autour de lui, montés sur des chameaux, avec des souliers arabes et des ceintures de cuir autour du corps. Je me mis à pleurer, et l'Empereur demanda pourquoi je pleurais. Je répondis : — C'est là notre Prophète et notre seigneur, qui est aussi mon cousin. Il dit que c'était vrai, il me fit ensuite plusieurs

questions sur les kalifes, sur la manière de s'habiller, sur plusieurs préceptes et obligations de la religion. Je lui répondis en lui disant ce que j'en sais. Il me demanda ensuite mon opinion sur l'âge du monde; je lui dis que les uns disent six mille ans, d'autres plus, d'autres moins. L'Empereur éclata de rire et donna plusieurs raisons pour prouver qu'il n'était pas satisfait. — Quel est le calcul de votre Prophète à ce sujet; a-t-il dit ce que vous dites? Je répondis qu'assurément il l'avait dit. Cette réponse lui déplut fort. Il dit ensuite à l'interprète de me parler ainsi : — Vous dites que, pour vous, il y a différentes opinions touchant l'antiquité du monde. Vous êtes donc partagés d'opinion sur les choses qu'à dites le Prophète. Cela est mal. Il faut considérer comme certain et indiscutable ce qu'ont dit les Prophètes; ne prononcez jamais de tels discours.

« L'Empereur demanda alors pourquoi j'avais quitté mon royaume. Je lui dis les révoltes arrivées à Bassora, comment j'étais venu à Siraf, et la curiosité que j'avais eue de visiter ce beau pays; que je partirai bientôt pour retourner dans ma patrie, que je raconterai la magnificence de l'Empereur, et les bons traitements que j'en ai reçus. Il me fit ensuite de riches présents, et ordonna que je fusse conduit à Canfou sur des chevaux de poste; je fus partout bien traité et reçus plusieurs riches présents quand je partis de la Chine. »

Le nombre des mahométans qui habitaient à cette époque le sud de la Chine devait être considérable, s'il est vrai, d'après les relations de deux voyageurs mahométans dont nous venons de donner un extrait, que

plus de 120,000 musulmans, chrétiens, juifs et parsis furent massacrés dans Canfou (Canton) (1), lors de la prise de cette ville par Houang-Tchao. Voici ce que disent à ce sujet les annales du Kouang-Tong. « En la sixième année Kien-Fou ou Kan-Fou du règne de l'Empereur, Hi-Tsong, un lettré nommé Houang-Tchao, habile à tirer de l'arc et très-ambitieux, n'ayant pu obtenir le grade de kiu-jin (docteur), se mit à la tête d'un parti considérable de rebelles du Kouang-Nan (partie méridionale de la Chine), et marcha sur Kouang-Tcheou (Canton). Arrivé à une certaine distance de la ville, il adressa une requête ou plutôt une sommation à l'Empereur pour demander le grade de Tsie-tou-sze (gouverneur). L'Empereur après avoir pris l'avis de ses conseil-

(1) Canfou, suivant quelques historiens, était située à 7 kilomètres de la mer, sur le Tchou-Kiang (fleuve des Perles). Nous ne connaissons pas les documents sur lesquels ont pu s'appuyer ces historiens pour préciser ainsi la position de Canfou. Les deux marchands arabes, dans leurs relations de voyage, rapportent simplement que le rebelle Bai-Chou ou Bai-Choa (Houang-Tchao) marcha vers Canfou, où abondaient les marchands arabes, et qui était située sur une grande rivière près de la mer. Or, Canton est située sur le Tchou-Kiang, près de la mer, et, à l'époque indiquée par les deux voyageurs, a été pillée par un rebelle, nommé Houang-Tchao. Canfou est donc bien le Canton actuel. Une autre preuve de ce fait, c'est que c'est dans cette même ville qu'a débarqué le Koreish-Abou-Wahab, et que les annales de la ville parlent des ordres envoyés au gouverneur par l'Empereur, en réponse à la demande d'audience qui lui avait été adressée. Il est fort possible, et même plus que probable, qu'on a confondu l'année Kan-fou, dans laquelle cet événement a eu lieu, avec la ville de Kan-fou, que quelques personnes ont prise pour Kan-Pou, dans le Tche-Kiang.

lers, lui répondit que la ville de Canton, fréquentée par tant d'étrangers était trop importante pour qu'il lui en confiât l'administration, mais qu'il lui offrait le grade de sinfou (préfet). Houang-Tchao, désappointé et furieux, s'avança alors contre Canton, qu'il attaqua (la cinquième lune de cette même année) et dont il s'empara facilement. Une fois maître de la place, il voulut obliger le gouverneur nommé Ly-Tchao d'écrire à l'Empereur pour l'engager à lui donner le poste de Tsie-tou-sze, promettant de se soumettre si on le lui accordait. Le gouverneur refusa de faire une pareille démarche et fut mis à mort. Houang-Tchao, après avoir pillé Canton et pris plusieurs grandes villes du Hou-Kouang et du Kiang-Si, finit par s'emparer des deux capitales de l'empire et se fit nommer roi en donnant à sa famille le nom de Thsi. Les hordes turques vinrent ensuite au secours de l'Empereur et les troupes impériales, commandées par le Turc Ly-Ke-Yong, battirent l'armée rebelle, près de Sy-Ngan-Fou. Houang-Tchao, se voyant perdu, se suicida. »

Les deux marchands arabes qui voyagèrent en Chine à cette époque, et dont l'abbé Renaudot a traduit la relation de voyage, racontent que, lors de la prise de Canfou, 120,000 mahométans, juifs, chrétiens et parsis, qui demeuraient dans la ville pour leur négoce, furent massacrés par les rebelles. Les historiens chinois ne font pas mention de cet événement, mais cela ne prouve pas qu'il ne soit pas exact. Les annalistes chinois ont toujours été très-sobres de détails pour tout ce qui concerne les étrangers, les fân-jin, comme on les appelait à cette époque. Est-ce par ignorance ou esprit

de parti? Le lettré du Céleste-Empire, fût-il même un Han-lin, un académicien, ne possède encore aujourd'hui aucunes notions scientifiques; il ne sait rien, ne connaît rien en-dehors de la littérature classique et de l'histoire de son pays. Et encore, quelle histoire possède-t-il? Tout ce qui pouvait blesser sa vanité nationale a été élagué avec intention, et les faits qui sont relatés sont enveloppés la plupart du temps d'une obscurité telle qu'on a de la peine à en comprendre le sens ou la portée. C'est pour ce motif qu'on ne trouve pas mentionné une seule fois, dans les ouvrages des dynasties des Tang et des Song, le nom des mahométans arabes, qui étaient cependant nombreux dans l'empire, aussi bien dans le nord que dans le sud. A l'ignorance et à un stupide orgueil, le lettré chinois joint encore une profonde indifférence en fait de religion. Disciple de Confucius, il a emprunté à ce grand moraliste le scepticisme qui laisse l'homme en face de lui-même avec toutes ses petitesses, ses imperfections, ses infirmités, ses déceptions, et lui enlève jusqu'à l'espérance de l'avenir. Sans la découverte de l'inscription de Sy-Ngan-Fou, qui se serait jamais douté que, sous les Tang, la religion chrétienne a brillé d'un éclat qu'elle n'a pas retrouvé depuis? Il n'y a donc rien d'étonnant que les historiens chinois n'aient pas parlé du mahométisme, et que nous sachions fort peu de choses au sujet même du nom que portait cette religion en Chine, depuis les Tang jusqu'aux Yuen (1). Une autre raison historique

(1) Nous espérions trouver des renseignements plus précis et surtout plus détaillés dans les ouvrages composés par des ma-

qui confirme cet événement c'est que, selon la relation des deux voyageurs arabes, après le sac de Canton par Houang-Tchao, le commerce des Arabes avec la Chine par mer cessa à peu près complétement pendant un certain nombre d'années, jusqu'en l'an 960, où il reprit sans doute un nouvel essor ; car on lit, dans les annales du Kouang-Tong, qu'en la troisième année Tchen-Hoa du règne de Tai-Tsong, les marchands arabes de Nan-Hai, offrirent à l'Empereur des étoffes en coton, des peintures, des ceintures en jade, qui furent très-admirées de la cour. Sous l'Empereur Jin-Tsong, en l'an 1023, il est venu à Canton un nombre considérable d'étrangers du royaume de Ta-Che (Arabie). Leur chef, nommé Pou-Sy-Yu, envoya plusieurs fois de riches présents à l'Empereur qui, de son côté, le récompensa généreusement. En l'an 1068, l'Empereur Chin-Tsong, désigna un de ces étrangers, nommé Sin-Ya-To-Lo, pour administrer tous les marchands de l'Occident. Il lui donna le titre de Houan-hoa-tsiang-kieou. Ce fonctionnaire répartit alors les étrangers par quartier, et leurs familles durent être inscrites sur les registres de l'État. Il est probable que des mesures de rigueur furent ensuite déployées contre eux, car un certain nombre émigrèrent à Kiong-Tcheou-Fou (île d'Hai-Nan), où ils construisirent quatre mosquées qui existent encore. Dans cette île, se trouvent

hométans chinois. Malheureusement, comme nous l'expliquerons plus loin, les premiers historiens mahométans chinois ont écrit à une époque trop récente, et, soit par ignorance du passé, soit par crainte de l'autorité, ont gardé un silence regrettable au sujet de ces intéressantes questions.

des descendants d'une de ces anciennes familles nommées Pou. A partir de cette époque, le commerce de Canton avec les étrangers diminua de jour en jour; la plupart d'entre eux retournèrent dans leur pays, et le nombre des mahométans devint si faible, qu'un écrivain qui était contemporain de Gengiskan (1155 à 1227), parlant du comptoir commercial de Canton, dit que les sectateurs de Mahomet étaient alors sans influence dans cette ville. Il profite de cette circonstance pour tourner en ridicule la religion de ces étrangers, qui, ajoute-t-il avec cet esprit délicat qui caractérise le lettré chinois, ont de grandes tours, ou minarets, leur servant de lieux d'aisance, et au sommet desquelles un des leurs monte pour crier Ai-ya (Allah) (1).

Sous les Yuen (1260), les marchands arabes, profitant de l'influence que leurs coreligionnaires avaient à la cour de Houpilie (Che-Tsong), renouèrent sur une grande échelle des relations avec la Chine. Mais la plupart, au lieu de revenir à Canton, se rendirent dans les provinces de Fo-Kien, Tche-Kiang, Kiang-Sou (2), etc. Le port de Tsuen-Tchéou (Fo-Kien) devint, par suite de cette circonstance, un grand centre de commerce. Les bâtiments étrangers remontaient le Ta-Kiang (Yang-Tsee-Kiang) jusqu'à Nan-King; toutefois le nombre des étrangers qui habitaient Canton, en 1351, devait être encore considérable, si l'on s'en rapporte à une inscription de ce temps dont

(1) L'exclamation *Ai-ya* est très-souvent employée par les gens du peuple pour exprimer l'étonnement.

(2) C'est ce qui explique pourquoi les mahométans sont aujourd'hui si peu nombreux à Canton, où il n'existe pas plus de 800 familles.

nous donnerons plus loin la traduction. Sous les Ming, en l'an 1385, les marchands mahométans (Hoey-Hoey), résidant à Canton, reçurent l'ordre de quitter la ville et de rester sur leurs navires. Une proclamation du gouverneur défendit en même temps aux populations d'avoir de trop fréquents rapports avec eux. En 1465, sous le règne de Tchun-Ty, ils s'établirent secrètement à Ouan-Ngao (Macao), où ils pouvaient se livrer plus facilement à leurs opérations commerciales. En 1525, comme les pirates de Tchao-Tcheou menaçaient Canton, l'entrée de ce port leur fut interdite pendant quelque temps. Depuis cette époque, ils ne furent pas inquiétés, et continuèrent à jouir tranquillement des mêmes droits, des mêmes priviléges que les autres sujets de l'empire.

Le nombre des mosquées dans la province de Kouang-Tong est de douze dont cinq à Canton (1), trois à Chao-King-Fou, et quatre dans l'île d'Hainan. A Canton, la plus vieille et la plus vénérée est celle de Hoey-Chin-Sze (temple du Saint-Souvenir), construite par les soins de Wahb-Abi-Kabcha, oncle maternel de Mahomet, venu en Chine en l'an 628 ou 629. Elle ressemble à toutes les autres mosquées de la Chine. C'est un bâtiment de 45 pieds de longueur sur 32 de largeur, recouvert d'un toit chinois, pareil à celui de toutes les pagodes, et en-

(1) Les cinq mosquées de Canton sont : la mosquée de Hoey-Chin-Sze rue Kouang-Ta-Kiai ; celle de Tsin-Tchin-Sze, rue Nan-Chin-Li-Kiai; celle de Tsin-Tchim-Sze, rue Hao-Nan-Kiai; celle de Tsun-Tchin-Sze, qui contient le tombeau de Wahb-Abi-Kabcha, en-dehors de la porte du Nord ; enfin celle de Tong-Yu-Sze, dans le faubourg de Tsiao-Tong-Yu, en-dehors de la porte de l'Est.

touré d'un portique, au milieu d'une cour carrée. La salle des cérémonies ne renferme ni tableau, ni banc, ni siége. A l'entrée, est une espèce d'autel sur lequel repose une tablette avec cette inscription chinoise: *Ouan soui, ouan soui, ouan ouan soui* (longue vie, longue vie, très-longue vie pour l'Empereur). Des nattes recouvrent le plancher. Les murs blanchis à la chaux sont décorés avec des inscriptions sur soie ou sur papier, en gros caractères jaunes ou rouges qui représentent des versets du Coran. A l'ouest, en remarque, taillée dans le mur, une sorte de niche nommée Yang-yu-lo qui marque la direction (Kibleh) de la Mecque. A droite et non loin de la niche se trouve la chaire destinée à l'iman ou au khateeb, quand il lit la prière ou prêche le vendredi. Au-dessus de la niche, sont tracées, sur le mur, en caractères arabes, les trois inscriptions suivantes : « Dieu a toujours existé; il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu; il n'y a qu'un seul Dieu, priez-le, adorez-le, n'adorez que Dieu; que votre cœur soit toujours avec Dieu; demandez à Dieu de vous protéger ainsi que l'univers entier. » Des lampes ou plutôt des lustres européens sont suspendus à la voûte du temple; à droite et à gauche du portique, se trouvent les logements des *Akongs* ou prêtres qui tiennent une école d'enfants. La fontaine pour les ablutions est à droite dans la cour. Non loin de la mosquée, on aperçoit le minaret construit à la même époque que le temple et qui n'est autre qu'une grande tour (portant le nom de Kouang-Ta (la tour non ornementée), ronde et divisée en trois étages en retraite l'un sur l'autre; sa hauteur est d'environ 165 pieds. Le Muezzin pour arriver sur

la plate-forme supérieure, montait par un escalier en spirale dans l'intérieur de la tour. Au bas de l'escalier, était une porte qui, aujourd'hui est presque entièrement bouchée par des matériaux, des décombres de toutes espèces entassés à une hauteur de plus de 5 pieds. On dit que ce sont les autorités locales qui ont fait condamner cette porte, sur la demande des notables de Canton, qui craignaient que, du haut de la tour, les mahométans ne jetassent quelque sort sur ceux qui n'appartenaient pas à leur religion. Autrefois, sur le sommet de la tour, était un coq d'or qui tournait avec le vent. Cette girouette ayant été renversée par un typhon, le coq fut fondu et sa valeur versée dans les caisses de l'Etat. On mit à sa place un coq en cuivre, qui, ayant été également brisé par un ouragan, fut remplacé par une gourde en bois, laquelle fut détruite par un coup de vent en 1670. Maintenant, on aperçoit sur la plate-forme un arbre assez grand, produit, sans doute, de quelque graine apportée par le vent; les racines de l'arbre partent de l'escalier et les branches sont couvertes d'énormes nids d'oiseaux.

Dans la mosquée, sont deux inscriptions gravées sur pierre et qui rappellent les époques où l'édifice fut restauré. Voici la traduction de la première inscription qui date de l'an 1351 après Jésus-Christ :

Caractères arabes. « Le Très-Haut seul et unique Seigneur a dit : Quiconque croit en Dieu et au jour dernier peut construire une mosquée ; le Prophète, que les salutations lui soient adressées, a dit: Quiconque construira un temple au Seigneur, Dieu lui donnera dans le paradis soixante-dix mille palais. Ceux qui ont réparé et re-

construit la grande mosquée du Sahhabe, la première mosquée de Canton, sont Maserte, qui a commencé les travaux, et Mahmoud, qui les a achevés. Le premier était un haut personnage du premier rang, unissant à l'autorité dont il jouissait une grande force de caractère. Mahmoud était un fonctionnaire vertueux, patient et persévérant. Grâce à ces hommes éminents, ce travail a pu être accompli en l'année 751, dans le mois de Redjeb.

« Puisse le Très-Haut permettre à ces deux émirs de jouir à tout jamais de la vénération et de la reconnaissance de toutes les populations (1)! »

« Le Fong-y-tao-fou, Tao de Canton, Siuen-oey-chè-sze, Tou-yuen-fou, King-ting, nommé Ho-Kia, a composé cette inscription.

« Le Tchen-y-ta-fou, Tong-che-tao de Canton, Siuen-

(1) Cette traduction nous a été donnée par un iman de Canton. En voici une autre de M. Stanislas Guyard, qui est, sans doute, beaucoup plus correcte, à cause de la connaissance approfondie de l'arabe que possède ce jeune savant : « Le Dieu très-haut a dit (Coran, IX, 18) : Ceux-là seuls construisent des mosquées qui croient en Dieu, et, au jour dernier; le Prophète, le salut soit sur lui! a dit : « Quiconque aura construit une mosquée, Dieu « construira pour lui soixante-dix mille châteaux (ou palais) dans « le paradis. ».

« La construction de cette grande mosquée cathédrale, de Sahâbé, appartient à l'émir Mahmoud, qui a eu un heureux commencement et une fin louable par la puissance de son génie, émir qui s'est élevé au faîte des plus nobles actions. Elle a été commencée à la date de l'année 751, dans le mois de radjab. Que Dieu éternise la vénération qu'on doit à cet émir glorieux. (Suivent quelques mots turcs qui paraissent donner la date de l'inscription, mais dont je ne peux lire que le chiffre 90.) »

GUYARD, professeur d'arabe,
à l'École des hautes études.

che-sze, Tou-yuen-chouay-fou, Jou-tou-yuen-chouay, nommé Sa-Ty-Mi-Che, a tracé les petits caractères.

« Le Tchong-tong-ta-fou, San-tche-tchin-sze du Tche-kiang et autres lieux, nommé Seng-Kia-Noui, a tracé les gros caractères. »

« Au pied des monts des nuages blancs, se trouve une tour très-haute, construite par un homme de l'Occident. Cette tour est aussi solide, aussi droite qu'une seule pierre. Il n'en existe pas de semblable en Chine. Suivant la tradition, elle fut bâtie sous la dynastie des Ly-Tang ; pour parvenir à son sommet, on monte, comme les fourmis blanches, en faisant neuf tours à droite et à gauche.

« Au nord et au sud, on n'y voit pas d'ouverture. Quand on est placé à une certaine distance, on se demande par où on peut atteindre la partie la plus élevée; mais, en approchant plus près, on découvre une porte et deux escaliers. Autrefois, il existait une inscription rappelant l'époque à laquelle fut construit cet édifice ; cette inscription a disparu, rongée par le temps.

« La mosquée et ses dépendances ont été détruites par le feu en l'an 1341, et ont été reconstruites dernièrement, par le Yuen-hing-kong, Che-yuen-chouay, Seng-Kia-Noui, qui, après avoir fait enlever les décombres, a fait relever tout l'édifice dont la splendeur est plus brillante qu'avant l'incendie. Il m'avait prié de composer une inscription pour rappeler ce fait mémorable, mais doutant de moi-même, je n'ai pas osé m'en charger. Sur ces entrefaites, le Yuen-chouay-hing-kong, Mahomo, est venu et à dit : « Le grand saint de l'Occident, l'en-

voyé de Dieu, Mahomet, qui a ordonné de se tourner vers le Kéabé en faisant sa prière, a prescrit à un de ses disciples d'aller en Chine, pour y faire connaître la vraie religion. 800 ans environ se sont écoulés depuis cette époque. Le Sahhabe, obéissant au Prophète, est venu en Chine, où il a construit trois tours, parmi lesquelles celle-ci est la plus belle. Le Ting-kong, Mahomo, ayant été chargé de l'administration de cette mosquée et de la perception de ses revenus, a choisi pour l'aider dans ses fonctions le nommé Ha-Tche-Ha-San.

Ah! la manière dont notre sainte religion a pénétré en Chine est bien extraordinaire. Son berceau a été l'Occident. Mahomet a ensuite prescrit à un de ses compagnons de franchir les mers et de venir en Chine. Ce compagnon du Prophète a mis deux ans pour accomplir ce voyage; il a débarqué à Canton, a traversé la Chine, et posé les premières bases de la doctrine à Canton. Quelle activité, quels efforts surhumains n'a-t-il pas déployés pour atteindre un pareil but, encore croyait-il n'avoir pas assez fait! Il n'a employé aucune image, aucune statue pour propager sa religion. Il ne s'adressait qu'au cœur de l'homme qu'il instruisait et exhortait comme cela se pratique à peu près dans la religion de Tamo (1).

(1) La religion de Tamo n'est autre que le bouddhisme. Tamo est le vingt-huitième patriarche (Tsun-Che, illustre, honorable), donné aux saints de Bouddha, c'est à-dire à ceux auxquels a été communiqué le secret des mystères de la grande doctrine de Cakyamouni. Tamo, dont le nom indien est Boddi d'Harma (d'où les Chinois ont fait Poutitamo et Tamo), est le premier illustre honorable qui, fuyant les persécutions du brahmanisme, soit venu en Chine en l'an 535. En transportant ainsi, le siége patriar-

Dans l'intérieur de cette mosquée il n'y a ni image, ni statue, ni siége. Chaque jour, les fidèles viennent adorer le ciel (Dieu) et prient pour l'Empereur. Ils observent tous les mois un jeûne rigoureux. Leurs prières se font à certains temps de la journée, et ils ont soin de ne jamais commettre d'erreur à ce sujet. Ils ont des cérémonies particulières à des époques déterminées, quand on commence à apercevoir la lune et quand elle disparaît. Le nom de Hoey-chin-sze a été donné à ce temple pour rappeler le souvenir du saint qui a établi la doctrine de Mahomet dans ces pays, et afin que ceux qui suivent cette doctrine n'oublient par leurs croyances.

« Si cette mosquée, après avoir été détruite par le feu, a été reconstruite, nous le devons au noble Yuen-Hing-Kong; si les chefs de la religion ont maintenant une demeure convenable et si les fidèles ont un endroit pour se réunir, ils doivent en remercier le noble Te-Hing-Kong. En vérité, ces deux personnages ont bien mérité des vrais croyants. Sans eux, comment aurait-on

cal du bouddhisme en Chine, Tamo a opéré une véritable révolution religieuse. La doctrine de Bouddha, proscrite de l'Inde où elle n'a laissé que fort peu de partisans, s'est implantée alors définitivement dans la Chine, l'Indo-Chine et la Tartarie, et, au XIII^e siècle, un des Bouddha vivants fut élevé au rang des rois par le petit-fils de Gengiskhan, qui établit le nouveau siége des patriarches bouddhistes dans la contrée du Thibet. De cette époque date la fondation du la maïsme, qui est resté la religion des Thibétains-mongols et d'une partie des Tartares mandchoux, tandis que le bouddhisme n'est plus représenté en Chine que par des bonzes ignorants et paresseux devenus, ainsi que leurs temples, les objets de la risée et du mépris public.

fait? Les coutumes de l'Orient diffèrent de celles de l'Occident, de même que les anciens usages ne sont pas les mêmes que les usages actuels. Tout change ici-bas. La doctrine seule du maître n'a pas varié. Traversant les troubles des dynasties des Tang, des Song et des petites dynasties après les Song, elle est arrivée intacte jusqu'à cette dynastie des Yuen. Ce qui est le plus extraordinaire, c'est qu'elle a franchi 10,000 lieues et plusieurs centaines d'années sans que rien n'ait pu l'atteindre. Ce qui a été prescrit par le Saint est vrai, et le Saint est le vrai Saint.

« C'est le ciel qui a inspiré les deux nobles personnages qui, après avoir relevé ce temple de ses cendres lui ont rendu ses anciens ornements. Évidemment, de tels actes ne sont pas l'effet du hasard, ou de la volonté humaine; c'est pourquoi j'ai cru devoir composer les vers suivants:

« A l'ouest des Indes, dans la royaume de Tache (Arabie), a pris naissance, une religion dont les disciples se tournent, pour faire leurs prières, vers le Keabé. Après que cette religion a été introduite en Chine et répandue dans le Kouang-Tong, les populations de l'intérieur et du littoral de la province ont pu admirer sa belle et grande tour, sur laquelle était un coq qui, avec ses ailes déployées, servait à indiquer aux navigateurs la direction des vents. Cette tour n'a jamais été détruite, protégée comme elle l'est par les esprits (Chên). De même que les eaux du fleuve Tchou coulent toujours claires et limpides, de même les disciples de cette religion affluent toujours, avec le même zèle, le même empressement, dans cette mosquée, qui est maintenant

aussi belle, aussi ornée, que les campagnes sont riches et luxuriantes. Cette mosquée porte le nom de Hoey-Chin-Sze qui rappelle que la vraie religion vient de l'Occident.

« Premier jour de la huitième lune du treizième mois de l'année Tche-tching; Ha-Ty-Ha-San étant sous-directeur, et Mahomo, Tchong-tchuen-ta-fou, Tong-che kouang-long-tao, Siuen-Oey-sze, Fou-tou-ouey-chouay étant directeur. »

INSCRIPTION RELATIVE A LA RESTAURATION DE LA MOSQUÉE DE HOEY-CHIN-SZE OU DU SAINT-SOUVENIR (1699 AP. J.-C.).

Après avoir parcouru un grand nombre de pays et vu plusieurs tours à sept étages, avec des portes sur les six faces, je suis venu à Canton, où, montant sur une éminence d'où la vue s'étend au loin, j'ai aperçu, s'élevant comme une seule pierre, à une hauteur de plus de 100 pieds, une magnifique tour qui dominant toute la ville, est ronde, mais plus élancée au sommet, et dont la pierre a pris, par suite des années, une teinte azurée. Ayant demandé le nom de cet édifice, on m'a répondu que c'était la tour de la mosquée du Saint-Souvenir, mosquée qui, très-ancienne, a été bâtie sous le règne de Tay-Tsong, en l'année Tchen-Kouan (dynastie des Tang).

Il existait autrefois une inscription qui faisait connaître l'origine de ce monument, mais le temps l'a effacée au point qu'elle n'est plus lisible. On peut encore voir, dans la mosquée, une autre inscription datant de l'année Tche-tching (dynastie des Yuen) et qui rappelle que la religion de ce temple vient d'un grand saint de l'Occident, lequel a envoyé un de ses compagnons pour la propager dans cette partie de l'Orient. Ce disciple, obéissant aux ordres du Prophète, est venu en

Chine, où il a répandu cette religion et a construit trois tours dont celle-ci est la plus belle.

Au sommet de cette tour, était un coq d'or avec les ailes déployées. Ces paroles concordent avec le récit des annales de la ville de Canton, qui rapportent qu'autrefois, sur cette tour, avait été placé un coq d'or, signalant la direction des vents du nord et du sud. Seulement, les annales mentionnent ce fait sans dire un seul mot de l'origine de la religion. C'est une négligence impardonnable.

D'après cette même inscription, cette mosquée, incendiée dans les premières années Tche-tching du règne de Tai-Tsong, a été reconstruite par les soins du Hing-kong-yuen-choay, le nommé Seng-Kia-Noui, et par ceux du nommé Mahomo (Mahmoud); d'un autre côté, on lit dans les annales que, sous le règne de Hiuen-Tsong, en l'année Tchin-hoa, le To-yu-sse, nommé Han-Yong, l'a relevée de ses ruines et l'a fait restaurer (1465 ap. J.-C.).

Ainsi, dans l'espace de 1,000 ans, ce temple a été détruit et reconstruit plusieurs fois, mais la tour est toujours restée debout. Par sa hauteur et sa solidité, elle défie les vents et les flammes. Ceux qui l'ont construite ont déployé tant d'efforts et d'habileté, que jamais personne ne pourra leur être comparé.

Ce temple ne contient ni image, ni tablette, ni inscription; il est toujours extrêmement propre, et on ne pourrait y trouver un grain de poussière. Ceux qui viennent y prier observent exactement leurs cérémonies en l'honneur du ciel; leur couleur est le blanc qui est la couleur préférée des Occidentaux.

Dans le livre des mutations (Y-King), il est dit : Kien, Ciel et or, a établi son siége à l'Occident, qui est le pays de l'or, lequel est naturellement solide et représente la justice par rapport aux cinq vertus. Les Occidentaux ont en grande estime la force et la justice. Aussi la force des Occidentaux est-elle bien connue. C'est grâce à ces qualités que le saint de l'Occident a établi sa religion.

Le temple de Hoey-Chin-Sze est situé dans l'intérieur de la ville de Canton, dans la rue Kouang-Ta-Kiaï. Depuis que l'empire est gouverné par la dynastie actuelle des Ta-Tsing, depuis plus de trente ans que les soldats des huit bannières gardent cette ville, les cérémonies du culte n'ont jamais été interrompues dans cette mosquée. Il y a quelques années, l'édifice menaçant ruine par suite de la vieillesse des matériaux, on les a remplacés, et, après trois ans de travaux continus la mosquée a été reconstruite plus solide et plus belle que précédemment; pour accomplir cette œuvre, on n'a eu besoin d'aucun secours étranger, toutes les dépenses ont été payées par les vrais croyants, dont les directeurs ou les chefs ont toujours bien rempli leurs devoirs et leurs obligations. La mosquée du Saint-Souvenir a résisté ainsi aux révolutions des hommes et aux ravages du temps qu'elle a traversés depuis sa fondation. Cette construction achevée, j'ai été prié de composer une inscription pour en rappeler le souvenir.

Dans les *Sse-chou* ou quatre livres classiques, on trouve ces paroles de Confucius : « Le Ciel ne parle pas. Néanmoins « les quatre saisons se succèdent et les êtres se reproduisent « sans interruption et sans erreur. Le mandat du Ciel con- « siste dans l'observation du Sing, c'est-à-dire, des principes « communiqués par le Ciel, dont la connaissance constitue le « Tao, ou la doctrine qui est enseignée par la religion (Kiao). » Le grand philosophe a répété souvent ces paroles pour ceux qui ne croient pas au Ciel.

La religion de cette mosquée n'a pas de livres comme ceux de l'école de Jou-Kiao; mais elle a une certaine analogie avec la religion de Ta-Mo venue de l'Occident; seulement l'une prend le cœur pour base de la doctrine, tandis que l'autre rapporte tout au Ciel, à Dieu. Dans la religion du Prophète, l'enseignement des cinq devoirs est à peu près conforme à celui de Confucius. Le peuple dit quelquefois, en parlant de cette religion, que, venue de l'Occident, comme la religion de

Bouddha, elle a, comme elle, des temples, des tours, et que, par conséquent, elle lui ressemble.

Ceux qui s'expriment ainsi commettent une erreur, parce qu'ils ne savent pas comme moi que les disciples de cette religion croient réellement au Ciel qu'ils adorent; qu'ils ont une grande foi et ne craignent ou ne négligent rien quand il s'agit de faire quelque chose en faveur de leur religion. C'est pourquoi j'ai composé les vers suivants :

Dans le pays du ciel d'or, il existe une religion dont tous les disciples mettent leurs soins à adorer le Ciel. Comme le Ciel ne parle pas, il n'a pas de ressemblance ici-bas; ceux qui suivent cette religion n'ont ni image, ni statue dans leurs temples qui sont entièrement vides.

Les tours qu'ils ont construites sur cette terre d'Orient ont traversé plusieurs centaines de générations; les vents et les frimas n'ont pu les abattre et les flammes les ont respectées. Cette mosquée a souffert souvent des mauvaises chances du destin, mais elle a toujours été réparée ou reconstruite. Sous les Yuen et les Ming, elle a été réparée plusieurs fois. Sous l'illustre dynastie actuelle, elle a été rebâtie et se trouve plus haute et plus belle que jamais.

Depuis plus de 1,000 ans, ceux qui ont été chargés de son administration et de sa direction ont toujours parfaitement rempli leurs devoirs. Tel est le but de l'inscription gravée sur cette pierre.

Jour heureux du deuxième mois de la trente-septième année du règne de Kang-Hi (1699 ap. J.-C.).

Cette inscription a été composée par le nommé O-Ta-Ha; Fey-pey-yn-ta-ly, Tsiang-Kiun de Canton; Che-sy-y-teng (premier titre de noblesse).

Les petits caractères ont été tracés par le nommé Lieou, Fou-tou-tong de Canton.

Les gros caractères ont été tracés par le nommé Oey-Hy-La, Fou-tou-tong de Canton.

En-dehors de la ville de Canton, à l'extrémité des faubourgs, se trouve une des mosquées les plus vénérées de la Chine et qui renferme dans son enceinte un cimetière dans lequel repose le Sahhabé Wahb-Abi-Kabcha. Cette mosquée, qui porte le nom de Tsin-Tchin-Sze, est située au nord de la ville, à un demi-mille environ de la muraille d'enceinte, sur la route du village de Tsong-hoa, en-deçà du corps-de-garde de Tchao-ten-sin et du pont de Lieou-hoa, à l'extrémité du faubourg du Nord. La superficie des terrains dépendant de la mosquée est d'environ 10 ares; les bâtiments sont en briques. L'ensemble de la propriété, grâce aux soins avec lesquels elle est entretenue, présente un aspect des plus agréables à l'œil; les grands arbres, qui ornent le cimetière et qui protègent les tombes de leurs frais ombrages, rappellent le champ des morts d'une ville de l'Orient.

Le visiteur pénètre d'abord, par un vestibule étroit et une porte latérale, dans une cour pavée, de 50 pieds carrés environ, dans le milieu de laquelle s'élève un pavillon contenant des siéges et des bancs pour la commodité des visiteurs. Sur la façade ouest de la cour, sont situées deux vastes salles. L'une d'elles, qui a son plancher couvert de nattes, est consacrée aux cérémonies du culte. Sur la façade est de la cour, se trouve une espèce de salon (Keting), faisant partie du logement de l'Akong, directeur de la mosquée. Dans la partie opposée de la cour, contigu à la salle des prières, est situé le logement des serviteurs. L'eau pour les ablutions est tirée d'une fontaine située dans le fond de la cour, au nord. Dans le pavillon et les autres chambres, on aper-

çoit des extraits arabes du Coran, et des banderoles avec des caractères chinois, représentant des ex-voto. La cour est entourée d'un mur en briques, percé d'une porte par laquelle on entre dans le cimetière (voir le dessin); pour arriver à l'endroit où sont les premières tombes, on traverse trois barrières garnies, au centre et de chaque côté, de portiques en bois. — Sur celui du milieu, on lit : « Arrête-toi et admire. » — Sur les portiques latéraux, est écrit : « Porte des vertueux, limite de la droiture; » de l'autre côté : « Celui qui embrasse un saisit trois; » et, au dessous : « Dépôt glorieux, réunion brillante. » Le cimetière contient une trentaine de tombeaux voûtés, en briques recouvertes de chaux et sans inscription aucune. Dans le centre du cimetière, s'élève un bâtiment carré, surmonté d'un dôme de 5^m 64 de hauteur. C'est dans ce petit édifice que se trouve le tombeau de Wahb-Abi-Kabcha, qui porte le nom de Kiang-fen, tombeau de l'écho. — Les murs ont 0^m 50 d'épaisseur et 6^m 60 de largeur. On pénètre dans l'intérieur par une petite porte au-dessus de laquelle a été gravée, en caractères arabes, l'inscription suivante : « O mon Dieu, vous dont les portes sont toujours ouverte à la piété et à la bonté, ouvrez-les pour que nous recevions vos nombreux bienfaits. » Au milieu de la chambre, est un parallélipipède rectangle, en briques, ayant 2^m 50 de longueur sur 1^m 02 de largeur, 0^m 40 de hauteur. En face du tombeau, sur une petite table, brûle continuellement de l'encens; sur le mur, on a écrit en arabe : « Rien sur la terre, ni dans le ciel, ne peut être comparé à Dieu, qui n'est ni dans le passé,

ni dans l'avenir, ni à droite, ni à gauche, ni en haut, ni en bas, et qui est partout, en tous lieux.» A quelques pas de l'édifice, à droite, s'élèvent, sous un portique, deux tombes, dont l'une est celle d'un hadji, nommé Mohammed, ainsi que l'indique une inscription (1) qui est gravée sur une pierre et dont voici la traduction.

INSCRIPTION GRAVÉE SUR LA PIERRE TOMBALE DE L'HADJI MOHAMMED (1752 AP. J.-C.), ENTERRÉ DANS LE CIMETIÈRE OU SE TROUVE LE TOMBEAU DU PREMIER AGE.

Le très-pur, le très-haut, le très-vrai a dit : « Tout homme « doit savoir qu'après les mille épreuves de cette vie, il faut « mourir, mais qu'un jour le saint homme prenant tous les « fidèles me les amènera dans le palais éternel. » Le saint homme a dit : « Dieu accorde ses félicités au Schehhid (martyr) « qui meurt sans forces loin de son pays, ou qui périt en com- « battant les armes à la main. — Dieu a toujours pitié de celui « qui, étant vieux et sans forces, remplit ses obligations reli- « gieuses, prie et a confiance dans le Seigneur. »

Celui qui est enterré ici est l'hadji Mohammed, fils de l'hadji Mohammed, effendi du royaume de Roumou, venu à Canton pour visiter le tombeau de notre chef Sarta-Ebu-Ouang-Ka-Sze. Dieu, pour lui témoigner sa bonté, a permis qu'après sa mort il fût enterré dans cette mosquée. Il est mort deux ans après son arrivée, le 29 du mois Dzulcadath de l'an 1164 de l'hégire.

Sarta-Ebu-Ouang-Ka-Sze (fils), mort le 27 du mois Dzulcadath (à gauche). Caractères chinois (à droite). — L'hadji Mo-

(1) Nous avons remis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un relevé exact de cette inscription et de toutes celles dont nous donnons ici la traduction.

hammed est venu volontairement à Canton pour visiter le vieux tombeau de l'ancien sage, le 26 de la huitième lune de la quatorzième année de Kien-Long, dans le mois Dzulcadath. Cet hadji est mort le 29 de la huitième lune de la seizième année de Kien-Long, dans le mois Dzulcadath. Caractères chinois (à gauche). — L'ancien sage est mort en la troisième année Tchen-Kouan, 630 (dynastie des Tang), en l'année du kalife Omar, le 27 du mois Dzulcadath.

Parmi les inscriptions gravées sur les pierres tombales du cimetière, on remarque celle d'un mahométan nommé Tsu-Ya-Ouen-Ty-Ly, qui est ainsi conçue :

INSCRIPTION SUR LA PIERRE TOMBALE DU MAHOMÉTAN TSU-YA-OUEN-TY-LY (1786 AP. J.-C.).

Caractères arabes. — Le Dieu unique a dit : « Certainement, « il y aura un autre monde. Certainement, par la puissance « de Dieu, ceux qui sont morts ressusciteront et seront jugés « suivant leurs œuvres. » Le saint homme a dit : « Je vous « ai répété souvent que rien ne peut vous faire prévoir « l'heure de votre mort. Ceci est dans votre intérêt. Si vous « l'oubliez, c'est votre affaire. »

Dieu a eu pitié de cet homme sans forces et maladif, dont le nom était Tsu-Ya-Ouen-Ty-Ly. Très-instruit dans sa religion, il remplissait ses devoirs avec conscience et intelligence. Nuit et jour, il louait Dieu et le remerciait de ses bienfaits. Pénétré de la crainte du Seigneur, il faisait tous ses efforts pour lui plaire et le glorifier. C'était un vrai serviteur de l'Islam et un fidèle musulman. Il mettait tout son bonheur à être agréable à Dieu, à faire le bien aux autres, et à aider tous les musulmans. Il ne recherchait que les hommes instruits et bons, et fuyait les hommes mauvais et trompeurs.

Sa charité envers les voyageurs et les pauvres était inépuisable. La nuit, il ne manquait jamais aux prescriptions de la religion. Il faisait le bien ayant toujours en vue la récompense que Dieu promet à ses élus. Il est mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans, le 17 du mois Safar (1190). Celui qui a gravé ces caractères est un humble croyant nommé Tse-Ma-Lou-Ty-Ly.

Caractères chinois	*Caractères chinois*	*Caractères chinois*
—	—	—
YANG-YU-TCHANG s'appelait aussi : OUEN-TONG TIEN-YOUNG YUT-TCHANG Né sous le règne de Kang-Hi il est mort en la 22me année de Kien-Long le 16e jour de la 9e lune, à 8 h. du soir.	CETTE TOMBE est celle de YANG-YU-TCHANG LETTRÉ SANS EMPLOI	Cette pierre a été élevée en la 3e lune de la 5e année de Kien-Long, par ses fils YUEN-SIEOU YUEN-MO par ses petits-fils CHE-LONG, KOUEI-LONG YUN-LONG, KIN-LONG TSIN-LONG, TSEN-LONG YU-LONG, TCHAN-LONG TCHAO-LONG par ses arrière-petits-fils TCHE-KOUAN, LY-KOUAN YAN-KOU, HING-KOUAN JIN KOUAN

Dans l'intérieur de la mosquée, à l'entrée près de la porte, on remarque quatre pierres rectangulaires sur lesquelles sont gravées en caractères blancs les inscriptions suivantes, relatives à l'entretien du tombeau de Wahb-Abi-Kabcha :

INSCRIPTION POUR RAPPELER L'ACHAT D'UN TERRAIN DONT LES REVENUS DEVAIENT ÊTRE DESTINÉS A L'ENTRETIEN DU TOMBEAU DE L'ANCIEN SAGE SAHHABE (1692 AP. J.-C.).

Les coutumes varient sans cesse et l'esprit humain aime le nouveau. Toute affaire commencée doit être poursuivie avec persévérance; c'est le moyen d'obtenir une solution

satisfaisante. En la trente-unième année du règne de l'empereur Kang-Hi, à la septième lune, Cha Ting-Piao, Ma-Tchin-Hiun et quatorze autres notables mahométans, craignant que le terrain qui leur a été vendu à perpétuité par le nommé Kouei-May-Fong n'éprouvât des dommages, si quelqu'un n'en payait l'impôt à l'Etat, se sont réunis dans cette mosquée en-dehors des portes pour délibérer en commun sur cette affaire. Trouvant les revenus de ce terrain trop modiques, Cha-Ting-Piao et les autres notables ci-dessus nommés ont acheté, pendant la dixième lune, au nommé Ly-Yu-Tchen, un autre terrain qui lui venait de son oncle Tang-Yo. Les deux terrains en question sont situés dans le district de Long-men, en un lieu nommé Kouan-tchang (large fossé), mesurant cinquante-huit meou. Cha et les autres notables ont désigné les deux frères Chao et les deux frères Chen pour cultiver ces terrains et ont décidé qu'après avoir prélevé sur les revenus de ces terrains le payement des impôts dont ils sont grevés annuellement, les frères Cha et Chen donneraient chaque année trente mesures de grains qui seront destinées à l'achat de l'huile et de l'encens pour la mosquée, de Tsin-Tchin-Sze et à l'entretien du tombeau de l'ancien sage Sahhabe qui a été enterré en ce lieu. Tel a été le but de notre réunion, et afin d'éviter, comme propriétaires du terrain, tout procès et ennui, nous en avons averti le préfet du district, le mandarin Tcheng, qui, après avoir donné un titre de propriété en règle, en a informé les populations par une proclamation.

Cette inscription a été faite en la trente-deuxième année du règne de Kang-Hi, afin de rappeler l'époque à laquelle ces terrains ont été achetés, et en même temps l'engagement pris par les cultivateurs de ces terrains de fournir l'huile et l'encens pour la mosquée, et d'entretenir le tombeau de Sahhabe.

INSCRIPTION RELATIVE A LA RESTAURATION DU TOMBEAU DE L'ANCIEN SAGE SARTE OU SARTA ET DE LA MAISON DU GARDIEN DE CE TOMBEAU (1816 AP. J.-C.).

L'ancien sage Sarte nous a témoigné tant de bontés que nous ne pouvons en mesurer l'étendue; notre cœur reconnaissant ne les oubliera jamais. Aujourd'hui, comme autrefois, l'on vient de loin aussi bien que de près pour visiter son tombeau et y faire les cérémonies d'usage. Ce tombeau est situé en-dehors de la porte du Nord, à trois milles de Canton, dans un endroit nommé Hoai-hoa-hang. Il existe depuis plus de mille ans, objet de la vénération des fidèles de cette province. Pour nous, nous croirions manquer à nos devoirs envers ce premier ancêtre, si nous ne lui rendions pas les honneurs qui lui sont dus. Peu de personnes savent pourquoi et quand cet ancien sage est venu dans ces pays. J'ai lu un livre arabe intitulé *Tien-fang-tche-tchin-tche-lou,* où les vraies annales du très-saint d'Arabie. J'ai lu également les annales de la dynastie des Song et des autres dynasties, ainsi que divers ouvrages tels que *Tche-sse-loui-pien*, *Ta-ming-y-tong-tche*, etc., etc. En étudiant ces ouvrages, j'ai vu et appris comment cet ancien sage est venu à Canton, et comment la religion mahométane a été établie en Chine. Le premier royaume qui a joui de l'islamisme est l'Arabie. D'Adam à Mahomet on compte cinquante générations. L'intelligence du grand saint était tellement supérieure et son savoir si profond, qu'il savait tout et pouvait faire tout. C'est pourquoi tous les peuples l'ont honoré comme l'envoyé de Dieu. La base de sa religion est la croyance en un Dieu unique, invisible, qui ne peut être représenté ni par des images ni par des statues. Le grand saint a reçu du ciel trente volumes d'un livre sacré dans lesquels sont enseignés, dans les moindres détails, les choses les plus merveilleuses sur l'homme, la nature, le mandat, les trois

obligations, les cinq vertus cardinales, les prières qu'il faut réciter, les actes qu'il faut faire et ceux que l'on doit éviter. La forme et le texte de ce livre diffèrent de ceux des cinq King; le sens en est à peu près le même; il contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir.

L'ancien sage, oncle maternel de Mahomet, a fait preuve d'un grand cœur et d'un courage extraordinaire en venant dans notre pays, la sixième année de Kai-Houang (dynastie des Souy).

Dans l'année qui vit naître le très-saint, une comète parut dans le ciel, et l'astronome de l'empire avertit l'Empereur que cette apparition annonçait qu'un homme très-remarquable était né à l'Occident. L'Empereur envoya un ambassadeur pour s'assurer de ce fait. Plus tard, Mahomet choisit quatre des siens pour porter des présents à l'Empereur. Ce sont ces envoyés qui ont construit le temple du Saint-Souvenir, à Canton. Quelques écrivains prétendent que l'ancien sage est venu sous les Tang, par mer, à Canton, pour y faire le commerce. Cette assertion est fausse. Certainement il est venu à Canton sous les Souy. Près de la mosquée du Saint-Souvenir, se trouve une tour creuse à l'intérieur, plane et non ornementée à l'extérieur, haute de 160 pieds, au sommet de laquelle était placé un coq d'or dont les annales de Canton font mention. Les quatre envoyés de Mahomet sont ensuite retournés chez eux. Vingt et quelques années s'étant écoulées, l'empereur Yang-Ty (Souy) envoya une autre ambassade dans les pays occidentaux pour rapporter la carte de ces pays. Mahomet ordonna alors à l'ancien sage de porter le livre sacré dans le Tong-tou et de propager sa religion. L'ancien sage obéit aux ordres de son maître, et, sa mission accomplie, il en éprouva tant de chagrin qu'il mourut à Pan-yu-hien (Canton), où il se trouvait en ce moment. Il fut enterré, après sa mort, selon les rites de sa religion, à l'endroit où s'élève aujourd'hui son tombeau qui a toujours été respecté. Personne n'est venu depuis ces temps reculés,

couper du bois ou arracher des herbes en ce lieu sacré. L'ancien sage a vécu quelque temps en Chine. Sa langue différait de la nôtre; ses vêtements n'étaient pas également de la même forme. Sa renommée était alors petite dans nos pays; il était considéré comme un homme ordinaire. Maintenant que plus de mille ans se sont écoulés, sa réputation est celle d'un grand sage. On l'honore comme un sze-pao (maître). Pourquoi cela? C'est qu'il possédait un vrai mérite et qu'il aimait sincèrement son prochain qui ne l'a pas oublié. En second lieu, c'est qu'imitant ceux à qui l'on élève des temples parce qu'ils sont morts en accomplissant un grand acte, il n'a pas hésité, avec sa vertu incommensurable et par obéissance aux ordres de son maître, à traverser les mers, à affronter les tempêtes pour porter à Canton le livre sacré, par le moyen duquel les populations de toute la Chine ont pu connaître ensuite la vraie religion.

Ce livre sacré contient, ainsi que je l'ai déjà dit, toutes les obligations des rois, pères, fils, frères, enseignées par les six livres de Confucius. On ne peut donc pas ne pas honorer l'ancien sage.

Depuis la dynastie des Tang, les empereurs qui se sont succédé nous ont toujours comblés de leurs bienfaits. Sous la dynastie actuelle, nous autres mahométans, nous avons toujours été traités comme les enfants de l'Empereur qui, plusieurs fois a fait l'éloge de notre religion.

Nous sommes les descendants par la religion de l'ancien sage dont la renommée, comme celle de Confucius, ne peut que grandir chaque jour. Des habitants de notre pays, des étrangers, venus de très-loin avec plusieurs interprètes, ont visité souvent son tombeau, qui a été élevé en la troisième année de Tchen-kouan. Il a été réparé, ainsi que la maison du gardien, en la septième année de l'empereur Kia-King. Cette inscription a pour objet de rappeler ce fait, ainsi que l'époque à laquelle l'ancien sage est venu en Chine.

Le nommé Hou Tchang-Tsin, Tsin-sze, Han-lin-yuen, Chou-ky-tsee (Kia-y-kie), Tche-hien de Yang-tcheou (Chansi), né à Kouei Ly, a composé cette inscription, après avoir fait ses ablutions et accompli les rites prescrits.

Le nommé Ma-Che-Ling, Tso-ling, demeurant près de la mosquée du Saint-Souvenir, a gravé les petits caractères. Le nommé Lieou Ta-Lio, Sieou-tsay a gravé les autres.

Deuxième lune, vingtième année de Kia-Hing (au printemps).

INSCRIPTION RELATIVE A LA RESTAURATION DE L'ANTIQUE TOMBEAU DE L'ANCIEN SAGE (1829 AP. J.-C.).

J'ai entendu dire que les sages de l'antiquité savaient que la nature rationnelle (Sing) de l'homme, ce principe immatériel, intelligent et merveilleux, existait sans avoir eu de commencement, et, n'étant pas atteint par la mort, n'avait pas de fin. Les gens simples et obtus dont les yeux sont fermés à la lumière disent habituellement, en voyant un être vivant, qu'il existe et que, lorsque son enveloppe mortelle est tombée en putréfaction, tout est fini pour lui, qu'il n'existe plus. Pauvres aveugles, qui ignorent que vie et mort ne sont que des mots vides de sens, que le principe immatériel seul vit et ne meurt jamais, en outre qu'une seule année d'erreur est punie par des peines infinies. C'est pour ces gens simples et obtus que l'ancien sage dans sa bonté, est venu enseigner et établir les règles de la sainte religion.

Les prêtres bouddhistes s'appliquent à connaître et à comprendre la nature rationnelle et à ouvrir les portes de la place ronde pour parvenir au juste milieu. Notre religion nous apprend à adorer Dieu avant tout, à corriger nos défauts, et à nous transformer afin de devenir meilleurs. Le saint Prophète a prescrit, en outre, d'instruire les ignorants, de les initier à sa doctrine, en ajoutant que les enseignements ressemblent à ces nuages d'où sort la pluie bienfaisante qui fait tout croître et fructifier.

L'ancien sage Sahhabe était parent de la mère du grand saint d'Arabie. En la sixième année Kai-houang (dynastie des Souy), obéissant aux ordres de son maître, il est venu dans le Tong-tou, où il a expliqué clairement les fondements de la raison du Ciel. Ses bienfaits ont été immenses. Il a ouvert les yeux aux aveugles et les oreilles aux sourds.

Sahhabe est mort dans cette ville et a été enterré en-dehors de la porte du Nord, où son tombeau s'élève depuis plus de mille ans, sans que jamais il ne soit passé un seul jour pendant lequel des croyants ne soient venus pour y faire leurs prières. Dans le courant de la deuxième lune de la vingt-huitième année de Tao-Kouang, ce tombeau a été réparé par les soins et aux frais des notables et des lettrés mahométans de Canton. Le travail a été achevé en quelques mois. Les autres tombeaux du cimetière et la maison du gardien ont été restaurés en même temps. Cet acte volontaire de piété a été accompli en vue d'honorer l'ancien sage, et afin que ceux qui viendront visiter son tombeau, en faisant leurs dévotions, se figurent que leurs témoignages de respect s'adressent encore à l'homme vivant dont le corps repose sous ce dôme et dont le vrai principe vital est ailleurs. Les vrais fidèles qui observent bien les règles de leur religion, soit qu'il prient ou ne prient pas, peuvent toujours voir par la pensée l'ancien sage. C'est pourquoi ceux qui viennent visiter ce tombeau doivent être pénétrés de l'acte qu'ils font.

PAO-TIEN-FOU de Chin-Yang
MA-TU-YSIEN de Pan-Yu-Hien.

INSCRIPTION GRAVÉE SUR LE MUR DE LA MOSQUÉE, DANS L'ENCEINTE DE LAQUELLE SE TROUVE LE TOMBEAU DU PREMIER SAGE SAHHABE OU SARTI (1830 AP. J.-C.).

L'honorable nom de S. Exc. le premier sage (l'ancien sage) est Sahhabe, connu également sous le nom de Sarti. Il était

oncle maternel du roi Mahomet, l'honorable saint de Médina dans la contrée de Tien-Fang (Arabie). La sixième année de Kai-Houang (dynastie des Song), une comète apparut en Chine et l'astronome en chef de l'empire, qui l'avait prévue, annonça qu'un homme remarquable était né à l'Occident. Effectivement peu de temps après, on sut qu'un roi était né à Médine, pays de l'Occident; que ce roi était un saint personnage, et qu'en montant sur le trône, il avait reçu du Ciel un livre sacré qui lui enjoignait d'enseigner à son peuple l'adoration d'un seul et vrai Dieu, l'extirpation de toutes les autres doctrines, l'extermination de tous les sectateurs de ces doctrine et la propagation de la vraie foi. On apprit également que tous les rois de Sy-Yu (de l'Occident) avaient accepté ces croyances. L'empereur de Chine ordonna alors à un de ses envoyés de se rendre dans les contrées d'Occident à travers le Yang-Kouan (le Kan-Sou actuel) et de porter des présents aux rois de ces contrées, afin de nouer avec eux des relations d'amitié.

Dans les annales du très-saint (en Arabie), il est dit que la sixième année de l'hégire (629 ap. J.-C.) (*Oey-Chên-Lou-Nien*) l'Empereur de Chine ou de Tong-Tou (comme on l'appelait alors) envoya en Arabie une ambassade avec des présents pour le roi qui, à son tour, chargea Sarti et Kan-Kiu de porter des présents à l'Empereur. Quand ces deux envoyés arrivèrent dans la capitale de la Chine, l'Empereur les reçut en audience privée et leur demanda comment faisait leur souverain pour gouverner avec tant de vertus et rendre son peuple si heureux. Les envoyés répondirent : « C'est en observant les trois relations sociales ainsi que les cinq vertus cardinales, et en suivant la vraie et pure doctrine ; manifestation évidente du vrai saint, de l'honorable et unique saint. » Sa Majesté, spontanément et joyeusement, pria alors Sarti de propager sa religion dans Tong-Tou. Sarti fit construire la mosquée du Saint-Souvenir dans Pouan-tcheou (Canton) où il résida pendant quelque temps. Il retourna ensuite dans

son pays, où le rappelaient ses affaires, et apprit à son arrivée que son souverain était monté au ciel sur le chariot-dragon. Après avoir donné cours à son chagrin, il demanda à ses amis quels ordres avait laissés en mourant l'honorable saint. Tous ses amis lui dirent que le saint avait prescrit que le Kou-la-ny (Coran) fût porté dans Tong-Tou pour y être lu et enseigné le vendredi. Sarti, obéissant à ces ordres, porta dans Tong-Tou tous les volumes du Canon céleste qu'il communiqua aux mahométans de la Chine.

Aussi, depuis cette époque, tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître le Coran n'ont il pas cessé de remercier de tout leur cœur Dieu, le saint Prophète, dont les perfections sont sans bornes, et S. E. Sarti dont le mérite fut réellement grand. Puisse-t-il toujours être exalté et honoré!

A la fin du règne de Yuen-Tsong, en l'année Tien-pao (de la dynastie des Tang), An-Lo-Chan se révolta, et les insurgés devinrent maîtres de la région des deux rivières. Les généraux de l'empire envoyés contre eux furent battus, la capitale fut sur le point d'être prise et l'Empereur obligé de se sauver au Sze-Tchuen, tandis que l'héritier de la couronne se réfugiait à Hing-Voé (Kan-Sou). Les ministres supplièrent alors l'Empereur d'abdiquer en faveur de son fils, qui, ayant pris les rênes du gouvernement, envoya demander des secours à la frontière. Le chef des Hoey ou Oueïgours accueillit fort bien les envoyés impériaux et ordonna à l'héritier de la couronne Ya-Rou de passer la frontière avec cent mille hommes de ses meilleures troupes, afin de prêter secours à la dynastie des Tang. Chou, prince de la paix, frère de l'Empereur se lia avec le prince Ya-Rou, et, avec l'aide du général Ko-Tsee-Y et d'autres chefs illustres, reprit les deux capitales. La rébellion ne tarda pas ensuite à être écrasée. Sa Majesté, dans la joie du triomphe, invita les Oueïgours à un grand banquet, et, quand ils durent rentrer dans leurs pays, elle pria le prince Ya-Rou et les généraux qui s'étaient le plus distingués de rester et d'établir leur résidence

à Tchang-Ngan; ce qu'ils acceptèrent. Les chefs des deux contrées cimentèrent ensuite leur amitié par des mariages. La vingtième année de Hien-Tsong (887 ap. J.-C.), les Hoey demandèrent à l'Empereur l'autorisation de construire à Tai-Yuen-Fou (Chansi) le monastère de l'Elysée (Mo-ny-sse). Sous le règne de Wou-Tsong (842 ap. J-C.) plusieurs myriades de Hoey sollicitèrent la faveur de venir en Chine. L'empereur leur accorda la permission de rester dans quelques départements du Chen-Si, où, sous plusieurs dynasties, ils formèrent une succession non interrompue de fidèles sujets et d'intelligents lettrés qui servirent l'Etat avec dévouement. Ils ont maintenu la foi dans sa pureté et sa vérité.

C'est au premier sage, à l'ancien sage, que nous devons ainsi tout ce que nous avons obtenu. La mosquée du Saint-Souvenir, où Son Excellence a vécu, est encore debout, de même que le tombeau qui a été élevé en son honneur. Ce tombeau est dans une enceinte fermée, comprenant un portique pour les cérémonies, un pavillon pour la lecture du Coran, une chambre de réception, une chambre pour les visiteurs et des logements pour le gardien et le portier. Souvent les fidèles ont donné maison, terrain, argent pour l'entretien de ce tombeau. Quand l'Akong-Kalifa vint d'Afour pour le visiter, toute la communauté contribua aux dépenses de son voyage, en souvenir de Son Excellence et par respect pour sa sainteté.

Depuis que ce tombeau a été élevé, plus de mille ans se sont écoulés. Il a été restauré, ainsi que le monastère, déjà trois fois ; la dernière restauration a eu lieu il y a quarante ans, sous le règne de Kia-King. Toutes les chambres tombaient dernièrement en ruines, et la muraille d'enceinte menaçait de s'écrouler; les principaux notables, dans une réunion publique, ont appelé l'attention des fidèles sur cet état de choses et sur la nécessité de trouver l'argent et les matériaux nécessaires pour les réparations. Tout cela a été fait; le tombeau ne sera plus en ruines. Remercions dans notre

joie le Seigneur de nous avoir protégés. Cette inscription a été faite pour rappeler ce souvenir.

Cette inscription ne porte pas de date; mais elle a été, dit-on, gravée en 1830 (1).

INSCRIPTION RELATIVE A LA MORT ET A L'INHUMATION DE QUARANTE MAHOMÉTANS MASSACRÉS A CANTON, EN L'ANNÉE TCHEN-KOUAN DU RÈGNE DE TAY-TSONG (TANG).

Quarante anciens sages, obéissant aux ordres de Mahomet, sont partis de Médine pour accompagner le Sahhabe Ouang-Ka-Sza, chargé d'apporter en Chine le livre sacré du ciel et de répandre la religion du saint Prophète dans le royaume du Milieu. Ces sages sont arrivés dans cette ville sous le règne de Tai-Tsong, en l'année Tchen-Kouan. Ils étaient un jour occupés à faire leurs cérémonies en commun, quand tout à coup de méchantes gens les ont massacrés. Un des assassins, poussé par le remords, s'est suicidé aussitôt après son crime. Tous ces Schehhids (martyrs) sont montés au ciel. Leurs corps ont été réunis dans la même fosse et enterrés en ce lieu. On peut les appeler tous les quarante-un martyrs; et cette tombe est celle des Schehhids.

Cette inscription a été faite en la 4e lune de la 7e année de Kia-King (1803), d'après une autre inscription très-ancienne dont le temps avait rongé la plupart des caractères.

(1) Cette inscription, dont la traduction a été déjà donnée en anglais dans le *Chinese Repository*, n'existe plus. Les mahométans ont craint sans doute que les autorités locales ne s'en servissent comme prétexte pour les persécuter. Les premières lignes relatives aux enseignements de Mahomet sont, en effet, de nature à porter ombrage à un gouvernement soupçonneux comme celui des Ta-Tsing.

HISTORIQUE

DE L'ISLAMISME DANS LE YUN-NAN

« Le Yun-Nan (midi nuageux) n'a pas toujours porté ce nom. Sous les Tcheou, il s'appelait Sy-Y-Tien-Koue et ne comprenait qu'une partie de la province actuelle; à la fin de la dynastie des Tcheou, quand la Chine était divisée en sept royaumes, le roi de Tsou, nommé Hoey, envoya le général Tchouang-Kiao du Hou-nan sur les frontières du Sy-Y-Tien-Koué, dans le royaume de Ye-lang. Quelques temps après, le roi de Tsin battit le roi de Tsou, et s'empara de la ville de Tsien-tchong, de sorte que le général Tchouang-Kiao, se trouvant dans l'impossibilité de rentrer dans le royaume de Tsou, se fit nommer roi de Ye-Lang et de Sy-Y-Tien. Le roi de Tsin, étant devenu par la suite maître du Sze-tchuen, résolut de soumettre le royaume de Sy-Y-Tien, et pour cela, fit construire une route nommée Ou-tche-tao (route de 5 pieds de largeur), par laquelle il envoya des troupes qui réduisirent tout le pays sous la domination des Tsin. Lorsque Hiao-Ou-Ty monta sur le trône, il

forma, avec une partie du royaume de Sy-Y-Tien, la principauté d'I-Tchen-Kiun, au sud-ouest du Sze-Tchuen, comprenant plusieurs districts (Hien) dont un fut nommé Yun-Nan-Hien, c'est-à-dire Hien au sud des monts Yun-ling. Yun-Nan-Hien fut enclavé ensuite dans la principauté de Yong-Tchang-Kiun en même temps que Ngai-Lao-Hien et Pe-Nan-Hien. A la fin de la dynastie des Han, lorsque l'empire était morcelé en trois royaumes, le roi du Sze-Tchuen, nommé Lieou, fit de Yiun-Nan-Hien un kiun d'où dépendaient Yong-Tchang-Hien et Kien-Oey-Hien. Le gouverneur de Yun-Nan-Kiun fit construire une nouvelle ville, nommée Long-Tong-Tchuen où il établit sa résidence.

Sous les Tsin, le nom de Yun-Nan-Kiun fut changé en celui de Tsin-Ming-Kiun, et plus tard en celui de Ning-Tcheou, qui, à son tour, sous les Tang, en la quatrième année Ou-te, fut appelé Yao-Tcheou. Le chef de ce Tcheou, qui avait le titre de Man-Ouang (roi des sauvages nommés Man), commandait à trente-deux Tcheou. Après avoir abandonné pendant quelque temps la résidence de Long-Tong-Tchuen, il y revint, la première année Lingte (664 ap. J.-C.), et ne cessa d'envoyer annuellement des présents à l'Empereur de la Chine. »

« A la fin des années, Tien-Pao (755 ap. J.-C.), le Man-Ouang, Kolofong voulut se rendre indépendant. Le gouverneur, Yuen-chouay du Sze-Tchuen en avertit le ministre Yang-Ko-Tchong qui envoya contre le Man-Ouang le général Sien-Yu-Tchong-Tong avec 10,000 hommes. Kolofong battit les Impériaux et se rangea sous la puissance des Thibétains avec lesquels il ravagea

la frontière du Sze-Tchuen. En l'année Tchen-yuen (785), un Tsie-tou-sze, du Sze-Tchuen, nommé Oey-Kao, fut assez habile pour amener la soumission du chef des Man, nommé Y-Mo-Tsin, que l'Empereur nomma roi de Nan-Tchao, nom que prit le pays des Man. En l'année 789, le roi de Nan-Tchao, uni aux Man du Kouang-Tong, s'empara d'une partie du Sze-Tchuen, et son royaume devint un des plus grands parmi ceux qui étaient situés au sud-ouest de l'empire. Il comprenait trente-quatre Tcheou et plus de cent Hien habités par les Man, qui étaient de vrais sauvages sans loi aucune. En 795, Y-Mo-Tsin, avec l'aide des troupes impériales, battit les Thibétains dont plus de 100,000 prêtèrent serment d'obéissà l'Empereur. En 860, le roi de Nan-Tchao se fit nommer roi de Ta-Ly et s'empara successivement des villes impériales de Po-Tcheou et Tsin-Tcheou ; l'année suivante, il envahit le Tong-King, et se retira devant une armée impériale forte de 30,000 hommes qui s'avançait contre lui; en 864, il attaqua de nouveau le Tong-King et fit massacrer les troupes impériales qui s'y trouvaient. Tous les Man des frontières le reconnurent comme souverain. En 867, le roi de Nan-Tchao et de Taly fut battu par le général Kao-Ping et perdit le Tong-King. En 869, il fit la paix avec l'Empereur Hi-Tsong, qui lui donna une princesse du sang en mariage. Jusqu'à la fin des Song, il n'est plus question du Nan-Tchao dans l'histoire chinoise (1). »

En 1253, à l'époque de la dynastie des Kin, qui régnait

(1) *Tong-Kien-Kang-Mou.*

simultanément avec celle des Song, l'ancien royaume de Nan-Tchao était divisé entre plusieurs princes qui s'y étaient formé de petits royaumes indépendants de la Chine. Ta-ly, située dans la partie occidentale, était la capitale d'une de ces principautés que Houpilie entreprit de détruire. Ce grand monarque, étant arrivé dans le pays de Te-Ling, partagea son armée en trois corps auxquels il fit prendre trois routes différentes; du côté du midi, Ou-Leang-Ou-Tay se dirigea par la route de l'ouest contre Yen-Tang; le prince Sou-To-Ye-Li-Lie, par la route de l'est, marcha contre les Pe-Man (Man blancs). Houpilie, avec la troisième division, prit la route du milieu, et, partant de Lin-tao, dans le Chen-Si, où il avait établi son quartier général, entra dans le Sze-Tchuen, se fraya un chemin par des montagnes escarpées, remplies de précipices, et se trouva, après avoir fait plus de 200 lieues, sur les bords du Kin-Cha-Kiang; il fit construire des radeaux, et, passant le fleuve avec son armée, se rendit directement chez les Mou-Sou-Man (sauvages Mou-Sou) dont le prince s'empressa de faire sa soumission. De là, à Taly, on comptait encore 40 lieues de distance. A la onzième lune, Houpilie envoya dans cette direction le général Yu-Ling-Tchou, et, s'avançant du côté des Pe-Man, opéra sa jonction avec les troupes qui avaient pris ce chemin. Le chef des Pe-Man (sauvages blancs) ne fit aucune résistance, mais un de ses neveux, qui s'était emparé de la capitale de la principauté, entreprit de la disputer aux Mongoux. Houpilie attaqua la ville, l'emporta de vive force, et fit mettre à mort le prince rebelle; mais il épargna les

habitants qui, depuis cette époque, devinrent tributaires de l'empire. A la deuxième lune, Houpilie ne voyant pas revenir Yu-Ling-Tchou marcha contre la ville de Ta-ly, dans laquelle se trouvait un roitelet nommé Touan-Sze, s'empara de la place, et fit décapiter les deux neveux du roi qui, ayant surpris Yu-Ling-Tchou, l'avaient massacré; il s'en retourna ensuite, laissant à Ou-Leang-Ou-Tai et à Lin-Tsicou-Tong le soin de garder Ta-ly et de soumettre les peuples voisins. Ou-Leang-Ou-Tay tourna alors ses armes contre les Ou-Man (Man noirs), nommés Kara-Jang par les Mongoux, tandis que les Pe-Man, ou Man blancs étaient appelés Chaghan-Jang. La capitale des Ou-Man était Ya-tche-tching (1), ville très-forte, entourée d'eau de tous côtés. Les Ou-Man ou Kara-Jang étaient, à cette époque, maîtres de tout le département actuel de Yun-nan-fou. Ou-Leang-Ou-Tay commença par

(1) Cette ville, que Marco Polo et Raschid-Eddin appellent la capitale du Carajan, et que beaucoup d'auteurs ont confondue avec le Yun-Nan tout entier, n'existe plus; ses ruines se voient encore non loin de Lo-Tsee-Hien, département de Yun-Nan-Fou — On dit, que près de Hoyang, qui se trouve à quatre journées de Kai-Hoa-Fou, il est une région montagneuse habitée aujourd'hui par diverses tribus, qui ont chacune leur chef, et qui reconnaissent comme suzerain un roitelet résidant près de Hoyang. Ce chef prétend descendre des souverains qui gouvernaient jadis le Yun-Nan avant la conquête du pays par les Chinois; il prétend même avoir des droits sur toutes les tribus sauvages du Yun-Nan, du Kouei-Tcheou et du Kouang-Si. Beaucoup de ces chefs ont un grand respect pour lui et lui adressent des présents à titre d'hommage. Il a autour de lui une cour, au milieu de laquelle il trône en se disant le roi légitime de toutes les montagnes et des tribus aborigènes; l'endroit qu'il habite se nomme Hiuen-Tien.

prendre Fou-tou, Chan-tchan, battit le roi des Ou-Man nommé Kao-Chen, au pied de la montagne Lang-chan, s'empara de Lo-Pou-tching et vint mettre le siége devant Ya-Tche-Tching, qui se rendit sans résistance. Après cette conquête, Houpilie forma avec le royaume de Taly et ceux des Kara-Jang (Ou-Man), des Chaghan-Jang (Pe-Man), des Mou-Sou-Man, etc., une province de l'empire, à laquelle il donna le nom de Yun-Nan et dont il confia le gouvernement, en 1295, à un de ses ministres nommé par les uns, Omar (1), par les autres, Sai-Tien-Tche-Chan-Sze-Ting (le Sayid Edjell). A cette époque, dit la grande géographie impériale de la dynastie des Ta-Tsing (2), les Kara-Jang (Ou-Man), les Chaghan-Jang (Pe-Man), les Mou-Sou-Man, etc..., qui occupaient le Yun-Nan et formaient, avant l'arrivée du Sayid, différents petits royaumes, étaient de vrais sauvages sans civilisation aucune, vivant à l'état de nature, ignorant la culture du sol, se nourrissant du produit de leurs chasses et de leurs pêches, et brûlant leurs morts sans cérémonies. Sai-Tien-Tche leur apprit l'agriculture, les obligations sociales, l'art de l'écriture, et, par de sages institutions parvint à les civiliser et à les

(1) « Sai-Tien-Tche-Chan-Sze-Ting, appelé aussi Omar, était un Hoey-Hoey descendant du Prophète. L'expression Sai-Tien-Tche indiquait dans son pays la noblesse de sa famille ; il était de Boukhara, et, se soumettant à Gengiskan quand ce conquérant vint dans l'Asie orientale, fit partie de sa garde ; sous Ogotai et Mangou-Khan, il occupa de hautes fonctions. Houpilie le nomma ministre des finances, et plus tard gouverneur du Yun-Nan. » (*Yuen-Che*, histoire des Yuen.)

(2) *Tai-Tsing-Y-Tong-Tche.*

moraliser. Il leur enseigna la religion de Mahomet en même temps que le respect qu'ils devaient avoir pour Confucius, à qui il fit élever des temples, pendant que des mosquées étaient construites dans toutes les villes (1). Il appela auprès de lui un grand nombre de savants musulmans et autres, qu'il combla de faveurs et qui se fixèrent dans le pays. Il gouverna ainsi pendant six ans, et mourut regretté de tout le peuple qui lui fit construire un magnifique tombeau que l'on peut voir encore aujourd'hui dans le district de Kin-Ming-Hien. L'empereur fit bâtir un temple en son honneur, et lui conféra le titre posthume de Han-yang-ouang. Il laissa cinq fils, Nasulating (Nassruddin), Hassan, Hussein, Chan-Sze-Ting ou Moly et Ma-Sou-Hou, qui tous occupèrent des emplois très-élevés.

Nassruddin fut nommé gouverneur du Yun-Nan et continua l'œuvre de son père; il autorisa l'ouverture des mines d'or et se distingua particulièrement dans la guerre qu'il eut à soutenir avec le Tong-King et la Birmanie, dont une partie se soumit à la Chine. Il laissa douze enfants, dont l'un, Saadi, fut également gouverneur du Yun-Nan.

C'est donc Sai-Tien-Tche (ou le Sayid Edjell) qui, en 1275, a introduit l'islamisme dans le Yun-Nan; ainsi

(1) Dans le district de Kiun-Ming-Hien sur la montagne de Ta-Hoa-Chan, existe encore une mosquée nommée Ta-Hoa-Sze qui a été construite par Sai-Tien-Tche. Le premier iman s'appelait Seng-Fo-Tsan; sous les Ta-Tsing, un Tou-tong, nommé Mou-Hiang, a fait en son honneur une magnifique inscription, dont nous avons pu voir une copie.

s'expliquent les assertions de Marco Polo et de Rashid-Eddin, qui racontent qu'en 1280-1300, toute la population du Karajang (Yun-Nan) était musulmane.

En 1303, les tribus Ou-sa, Ou-nong, Tong-tchuen, Mang-pou et les Man d'Outing se révoltèrent, sous prétexte que les soldats impériaux les écrasaient de corvées. La guerre dura sept ans et ne cessa que lorsqu'un général, nommé Lieou-Ko-Kieou, les ayant battus, fit prisonnier leur chef, nommé Che-Tsee. En 1310, les Man, nommés Sy-a-tche-ly, Ta-tche-ly et Pa-pe-sy-fou, se révoltèrent et furent réduits à l'obéissance par le gouverneur du Yun-Nan, nommé So-Le-Tsy-Eul-Oey.

En 1316, le Yun-Nan fut érigé en royaume, et Kochela, neveu de l'Empereur Jin-Tsong, en fut nommé roi, mais resta à la cour. En 1326, un prince mongol, Ouang-Tchen, le remplaça, avec le titre de Leang-ouang, et gouverna le royaume jusqu'à sa mort. Ses descendants conservèrent le titre de Leang-ouang jusqu'en 1373, sous la dynastie des Ming. Tai-Tsou, à son avénement au trône, envoya un Han-lin-yuen, nommé Ouang-Oey, auprès du roi du Yun-Nan, pour lui demander s'il voulait se soumettre à la nouvelle dynastie. Le roi du Yun-Nan, Pa-Sa-La-Oua-Eul-My, accueillit fort bien le Han-lin-yuen; mais, sur ces entrefaites, arriva un général de l'Empereur Chin-Ty, le dernier des Yuen, et Ouang-Oey ne put rien obtenir du roi; désespéré, il se suicida. En l'an 1379, Tai-Tsou expédia un autre ambassadeur qui fut mis à mort, par ordre du roi. En 1382, une armée impériale forte de 300,000 hommes battit près de Kin-Tsung l'armée du roi du Yun-Nan, qui perdit plus de

10,000 hommes, et pénétra jusqu'au cœur du royaume, dont le souverain se réfugia dans un tchay situé au milieu des montagnes, nommé Kou-na-tchay (Fou-ming-tcheou), où il s'empoisonna avec toute sa famille.

Tous les habitants du Yun-Nan, y compris les Man, se soumirent alors aux Ming. En 1386, Mou-Yuen fut nommé gouverneur de la province de Yun-Nan, qui comprit douze Fou, un Tcheou et soixante-six Hien.

En 1673, le général Ou-San-Kouei, qui avait, en quelque sorte, livré l'empire des Ming aux Tartares mandchous, se fit nommer roi du Yun-Nan et du Kouei-Tcheou avec le titre de Pin-sy-ouang. Etant devenu suspect à l'Empereur Kang-Hi, lorsque Sa Majesté l'invita à venir à la cour, il répondit aux députés : « Je me rendrai à Péking, si l'on continue de me presser, mais ce sera à la tête de 80,000 hommes. » Ses menaces ne furent pas vaines; quatre provinces se déclarèrent en sa faveur; plus tard, les princes du Kouang-Tong, du Fo-Kien et de Formose se joignirent à lui, et un prince de la famille de Gengiskhan résolut de profiter de l'occasion pour ressaisir le trône de ses ancêtres. Kang-Hi commença par attaquer le prince mongol qui fut fait prisonnier. Les autres confédérés se divisèrent et abandonnèrent la partie, ou se soumirent. Ou-San-Kouei put conserver ses Etats, et mourut de vieillesse en 1679. Son fils On-Hong-Hoa lui succéda, et, en 1681, pressé par une armée tartare, se tua. Le Yun-Nan redevint de nouveau une province de l'empire.

Jusqu'en 1817, il ne se passa aucun événement important dans le Yun-Nan. Les musulmans, qui forment la

majorité de la population, jouissaient de la plus grande tranquillité, lorsque le massacre d'un certain nombre d'entre eux par les Chinois, à la suite d'un procès entre deux familles notables de Youg-tchang-fou, la destruction de la mosquée de cette ville et les injustices de quelques-uns des mandarins, excités et soutenus par le gouverneur, amenèrent, en la vingt-deuxième année de Kia-Hing, un soulèvement qui fut très-sérieux au début. Les insurgés, après avoir défait en diverses rencontres les troupes impériales, mirent le siége devant la capitale de la province (Yun-Nan-Fou), dans laquelle le gouverneur fut obligé de se renfermer. L'Empereur envoya de suite de nombreuses troupes, qui défirent les rebelles et les obligèrent de se réfugier chez les sauvages de la frontière. Leur chef fut fait prisonnier et coupé en morceaux. Cette première insurrection dura environ une année; une amnistie générale fut proclamée en 1809. En 1826, sous le règne de Tao-Kouang, de nouveaux troubles éclatèrent sur la frontière occidentale du Yun-Nan et se prolongèrent en 1827-1828. Le chef de la révolte prit le titre de roi, et publia des manifestes qu'il répandit sur la frontière, ainsi que dans le Tong-King, pour inviter les populations à se joindre à lui. A la fin de 1828, le pays était rentré dans l'ordre. En 1834 et 1840, de nouveaux troubles firent un grand nombre d'autres victimes. Cette dernière rébellion, sur laquelle nous avons pu nous procurer des détails circonstanciés, fut provoquée par les mandarins du département de Chun-Ning-Fou, qui, firent massacrer la plupart des mahométans de la ville

de Mong-mien, sous prétexte qu'ils voulaient se révolter. Plus de 1,600 hommes, femmes, enfants furent égorgés sans pitié, et cette horrible boucherie ne s'arrêta que lorsque les mahométans des villes voisines, avertis du meurtre de leurs coreligionnaires, accoururent à leur secours, et usèrent, à leur tour, de terribles représailles. Le vice-roi du Yun-Nan, le mandarin Y-Ly, envoya de suite le général Tong-Chou, qui montra une grande impartialité, et parvint à mettre fin à l'effusion du sang. L'affaire fut portée à Péking par le mahométan Ma-Ouen-Tchao qui fit remettre à l'Empereur (la première année de Hien-Fong), par le Poukiun Tong-Ling, une supplique ainsi conçue :

SUPPLIQUE DU MAHOMÉTAN MA-OUEN-TCHAO A L'EMPEREUR, REMISE A SA MAJESTÉ PAR LE POUKIUN TONG-LING (PREMIÈRE ANNÉE DE HIEN-FONG).

Je viens, agenouillé aux pieds de Votre Majesté, la prier respectueusement d'envoyer dans le Yun-Nan un délégué honnête et juste, avec plein pouvoir de punir les mauvaises gens qui ont jeté le trouble dans cette province et d'en chasser ceux qui oppriment sans cesse le peuple. Les plus grands coupables sont les fonctionnaires du gouvernement, qui, au lieu d'apaiser les haines privées, n'ont fait que les exciter, et qui ont permis aux malfaiteurs de tuer nos familles d'incendier nos maisons, de piller nos biens et de violer les tombeaux de nos ancêtres. Voilà, en quelques mots, l'historique des faits tels qu'ils se sont passés. Comme c'est l'exacte vérité, je ne crains pas de la dire, et suis prêt à la sceller de mon sang.

La première cause de nos maux a été le Tong-pan Tchang, qui, pour se venger de ce que le mahométan Ma-Ouen-Tsin lui avait réclamé une somme d'argent qu'il lui devait, voulut s'emparer d'un bien communal, appartenant aux mahométans, et fut aidé dans cette œuvre d'iniquité par le Tsan-tsiang Choui, que les mahométans avaient indisposé, en refusant de contribuer à l'achat d'un parasol d'honneur offert à ce mandarin par les notables de la ville de Mong-mien.

Votre Majesté a institué des magistrats civils et militaires dans le but de protéger les bons contre les méchants. Que dira-t-elle quand elle saura que le Tong-pan Tchang et le Tsan-tsiang Choui, l'un pour ne pas payer ses dettes, l'autre parce qu'il n'a pu obtenir un parasol d'honneur qu'il ne méritait pas, ont, de complicité avec les Heou-Fey (peuplade sauvage des montagnes), ennemis mortels des mahométans depuis la cinquième année de l'Empereur Kia-Hing, formé un complot ayant pour objet d'exterminer tous les mahométans de Mong-mien et des environs? C'est le 7 de la septième lune de la dix-neuvième année du règne de Tao-Kouang que ce complot a éclaté. Le 6, le Tsan-tsiang a invité à dîner le Tsien-tchong Tchou et lui a prescrit, à la fin du repas, de réunir le lendemain tous les soldats mahométans, cavaliers, fantassins ou gardes sédentaires de Mong-mien, au temple de Sse-kin-cheng. Les gardiens des portes de la ville reçurent en même temps l'ordre de ne plus laisser sortir personne à une certaine heure. Le lendemain, à la cinquième veille, tous les soldats mahométans se trouvèrent au temple de Sse-kin-cheng. Tout à coup, deux coups de canon retentirent dans la cour du prétoire du Tsan-tsiang, et l'on entendit sur les murailles de Mong-mien le son des conques et des trompettes. Aussitôt d'innombrables malfaiteurs, divisés en quatre bandes, pénétrèrent en ville en poussant des clameurs épouvantables, et une heure ne s'était pas écoulée que toutes les maisons des mahométans étaient saccagées, leurs femmes violées ou enlevées, et les petits enfants égorgés jusque dans

le ventre de leur mère. A la tête des meurtriers étaient: Ouang-Tong-Tsan, Lin-Pin-Tchong, Sou-Tou-Ouei, Lo-Tsen-Ouan, Tchang-Kiun-Lay, Yang-Yao-Teou, Yang-Tsee-Fa, Tchin-Kin-Tsin, Tang-Chao-Tsong, Tchou-Fa-Yen, Ouang-Siao-Chen, Yuen-Siao-Eul, etc., etc.

Les assassins, ne trouvant plus rien à piller, à tuer ou à incendier dans la ville, se rendirent dans les faubourgs de Kong-peng-tsun, de Ma-pou-tsun, Kaï-teou-tsun, Ting-kaï-tsun, où résidaient sept cent cinquante quatre familles mahométanes; cent hommes et neuf cents femmes purent s'échapper, tout le reste fut massacré. Les maisons, les boutiques, les mosquées furent livrées aux flammes. Le même jour, les meurtriers attachèrent Ma-Ming-Yen dans le temple de Ling-kouan, et, après l'avoir torturé, lui tranchèrent la tête. Ses membres furent ensuite coupés par morceaux et jetés aux chiens.

Quatre tsun (villages) et cinq tchay (villages entourés d'un mur ou d'une fortification passagère) eurent le même sort. Ces tsun sont ceux de Tche-lay-tsun, situé à 70 ly de la ville; Pang-tong-tsun, à 150 ly; Kia-ly-kiang à 180 ly; Ma-toui-kiang, à 120 ly, et Man-kiang-tsun, à 20 ly. Dans les tchay étaient plus de cent soixante-dix familles, qui furent également massacrées; cinq mosquées furent détruites. Tous ces faits sont vrais; de nombreux témoins peuvent le certifier. Le cinquième jour, Ma-Lien-Ty, un de nos prêtres de La-pou-tchin, fut décapité et sa tête exposée dans une boucherie de Hia-kiang. Ho-Tchao-Hiang l'a vu et peut l'attester. Le dixième jour, soixante femmes mahométanes, qui s'étaient réfugiées à Sou-pou-tang, à 60 ly de la ville, furent découvertes par une bande conduite par Tchang-Ky-Kouen et Siao-Lao-Che, et tuées à coups de fusil. Leurs cadavres furent jetés dans le fleuve. Une seule femme ayant déclaré qu'elle n'était pas musulmane put échapper à la mort et a porté plainte au gouverneur de la province. Dix-neuf mahométans, qui s'étaient cachés ensemble dans une petite localité nommée Yun-tcheou, distante de Mong-mien de 150 ly, furent

égorgés le treizième jour. Ma-Ouan-Hoey a adressé une accusation en règle à ce sujet au Tao-tay d'Y-sy-tao, qui a envoyé un de ses employés, Tchang-Tong-Cheou, à Pe-yen-tsun, pour faire une enquête. Un des fils de Ma-Tien-Yuen, qui avait pu parvenir avec dix de ses gens à Lan-long-ho, à 80 ly de la ville, fut également torturé et massacré. Son père a accusé les assassins. Six mahométans, qui s'étaient réfugiés à Yun-tcheou, à 700 ly de la ville, furent trouvés par les meurtriers qui les avaient poursuivis; quatre furent tués. Tchang-Ngan-Ly put gagner sans blessure le prétoire du vice-roi et réclamer justice. On s'occupe maintenant de sa plainte. Ma-Sin-Sang, blessé, a également accusé les coupables devant le Chun-ning-fou. En examinant ses blessures, on a reconnu qu'il en avait vingt-trois. Que Votre Majesté ne croie pas que ces odieux forfaits se sont bornés à ceux que je viens de décrire. Le 17 de la septième lune, le Tsan-tsiang Choui pria le Tong-pan Tchang de venir lui parler. Les malfaiteurs, sachant que Tchang était sorti de son prétoire, se précipitèrent dans l'intérieur et en arrachèrent cinq de ses domestiques mahométans, qu'ils conduisirent à la porte du nord, où ils leur coupèrent le cou et mutilèrent ensuite les cadavres. Le 18, les assassins massacrèrent, dans le prétoire même du Cheou-py Tchong, le soldat mahométan Ma-Te-Leang. Le 23, ils arrachèrent du prétoire du Siun-kien Ma-Lien-Pey quatre musulmans qu'ils, égorgèrent, à la porte du sud devant Toui-kia. Des preuves irréfutables et des témoins de tous ces crimes existent. Nous pouvons prouver également que la plupart des mandarins militaires et leurs soldats ont participé au complot. Ainsi, il est de notoriété publique que le mandarin militaire Pen-Tsan-Teou, le Nge-ouai Tchang-Ky-Lan, le Yuen-men Yeou-Ting-Siuen, le Nge-ouai Lieou-Fou ont aidé les meurtriers à la tête de leurs troupes. A Mien-tching, les portes de la ville sont restées ouvertes du 8 au 13 de la septième lune. Le 13, le Cheou-py Tchong et le Pa-tsong Ouang ont passé la journée

avec leurs soldats à jeter les cadavres dans le fleuve. Le 14, ces mêmes mandarins, avec leurs soldats et les gardes nationaux de la ville ont tué, à Kai-tou-tching, le Tsan-tsiang Lo, et ont brûlé sa maison après l'avoir pillée. Les 10, 15 et 23, le Cheou-py Tchong a contraint quelques soldats mahométans qu'on avait épargnés, à abjurer leur religion. Plusieurs ont préféré la mort à l'apostasie. Nous n'en finirions pas, si nous voulions raconter la part que les mandarins militaires et leurs soldats ont prise à cette tuerie. Mais les misérables ne s'en sont pas tenus là; ils ont osé violer nos sépulcres et disperser au vent les cendres de nos chers morts. Ten-Siao-Pe a fait couper tous les arbres des cimetières, briser les pierres tumulaires, et niveler tous les tumuli. Que vous avaient donc fait les morts, et pourquoi les poursuivre de votre haine implacable! Comment avez-vous pu commettre de pareils forfaits sous le règne si brillant et si bon de notre auguste Empereur, dont l'éclat, resplendissant comme le soleil, illumine le ciel et la terre!

Deux hommes, principaux auteurs de ces crimes, resteront éternellement voués à l'exécration de tous les mahométans : ce sont le Tsan-tsiang Choui et le Tong-pan Tchang. J'ai dit plus haut que ce dernier, vexé de ce que Ma-Ouen-Tsin, qui lui avait réclamé une somme d'argent qu'il lui devait, avait voulu obliger les mahométans à lui céder un terrain vide appartenant à une mosquée, afin d'y faire construire un petit temple. Qu'il me soit permis de donner quelques détails à ce sujet. Les mahométans représentèrent d'abord au Tong-pan Tchang que le terrain en question avait été acheté par eux, et que leurs titres de propriété étaient inscrits au prétoire du préfet; puis, quelques jours après, se croyant forts de leurs droits, ils firent commencer sur ce terrain la construction d'un mur d'enclos. Le 6 de la deuxième lune, le Kaï-tchang Yangkouei défendit aux ouvriers de continuer leurs travaux. Les mahométans portèrent plainte au Siun-kien, qui, après avoir consulté le Tsan-tsiang Choui, fit pa-

raître une proclamation interdisant aux mahométans de bâtir sur ce terrain. Les mahométans s'empressèrent d'obéir, et l'affaire en resta là jusqu'à la cinquième lune. A cette époque, le mandarin Tchang-Kin-Sy ayant été nommé Tong-pan, à peine avait-il pris les sceaux, que les notables chinois Yang-Yao-Teou, Tchao-Tche-Tsee accusèrent devant lui les mahométans de s'être approprié une partie de la voie publique. Tchan-Kin-Sy fit examiner l'affaire par les Hiang-yo et donna gain de cause aux mahométans. C'est alors que Yang-Yao-Teou, Tchao-Tche-Tsee, de concert avec les Kia-tchang de Mong-mien et le Tsan-tsiang Choui, à qui les musulmans avaient refusé de donner un parasol d'honneur, formèrent l'horrible complot qui a causé la mort de tant de familles mahométanes, et qui n'aurait pu être mis à exécution si les hauts mandarins civils et militaires avaient fait leur devoir.

Le préfet de Chun-ning-fou a été prévenu le 6 par Ma-Yuen. Le 7, le 8 et le 9, il n'a pris aucune disposition pour nous protéger, et le 10, il a publié un édit pour annoncer que les mosquées de la ville allaient être converties en temples (chîn-yu-ting), et que toutes les maisons inoccupées par les mahométans seraient considérées comme propriétés nationales. Certainement, si ce mandarin avait eu un peu plus de cœur, et s'il s'était rendu de suite sur le théâtre du massacre, il eût pu empêcher un grand nombre d'assassinats, et l'on n'eût pas osé jeter les cadavres dans le fleuve, ni les brûler. Mais il n'est arrivé que le 23, et a trouvé encore plus de quarante cadavres dans les rues. Deux autres preuves que ce fonctionnaire a manqué à ses devoirs, c'est que, lorsque Ma-Yuen est venu lui demander secours, il l'a frappé au visage en lui disant : — Laissez-moi, vous et les vôtres, vous n'êtes que des abominables musulmans. Tant mieux si l'on vous tue tous. — En second lieu, après la persécution, il n'a pas voulu permettre aux familles qui avaient échappé au massacre de rentrer en possession de leurs biens.

Le seul mandarin qui s'est admirablement conduit dans

cette affaire est le Tao-tay d'Y-sy-tao, qui a fait rentrer les mahométans de Mien-tching dans leurs foyers, et a envoyé de suite un Oey-yuen à Mong-mien; ce Oey-yuen a trouvé, à son arrivée, plus de cinq cents cadavres sur les bords du fleuve et a fait distribuer 700 taels aux familles des victimes. Les habitants de Mong-mien conserveront une éternelle reconnaissance au mandarin Ma-tche-siue, Tao-tay d'Y-sy-tao. C'est lui qui, tout d'abord, a fait une enquête sur ces événements, avec le général Tong-chin, et le Yun-nan-fou Tcheou-cheou-ping. C'est à la suite de cette enquête que le Tsan-tsiang Siang a fait arrêter plus de cent accusés qu'il a envoyés à la métropole. Ce qui prouve que s'il y a eu de mauvais mandarins, il y en a également de bons, dont le cœur correspond à celui de Votre Majesté.

On a dit que nous avons cherché à nous défendre, et même que nous avons attaqué nos ennemis. Comment peut-on répandre d'aussi sottes calomnies? Comment! tous les tués, tous les blessés sont nôtres. On nous a pris nos biens, et l'on nous accuse d'avoir violé les lois. Notre Dieu punira les calomniateurs et les coupables, si la justice des hommes ne les atteint pas. Oui, certainement, nous aurions pu nous défendre, les hommes forts et courageux ne manquent pas parmi nous; mais nous avons été surpris, et plus tard, quand nous avons vu que les soldats de Votre Majesté massacraient les nôtres, nous n'avons pas osé résister. Maintenant que le procès est commencé, on refuse de nous rendre justice et on nous calomnie. Il en est résulté que l'audace de nos ennemis s'est accrue avec leur haine, et que bientôt nous n'aurons plus un seul endroit dans toute la province où nous pourrons rester en paix. Les mahométans sont depuis longtemps en Chine, et ont toujours été soumis au gouvernement. Chaque fois que des rebelles se sont montrés, les mahométans se sont unis aux troupes impériales pour les combattre. D'un autre côté, on n'a jamais rien eu à nous reprocher. N'est-ce pas une chose digne de pitié que de voir

quatre tsun (villages) et cinq tchay mahométans entièrement saccagés, nos enfants massacrés, nos femmes violées et nos tombeaux détruits? Quiconque a un ancêtre, un père, un oncle, un frère, une épouse ou un enfant, partagera notre douleur. Notre position est affreuse. Quand nous voulons maintenant en appeler aux lois contre ceux qui ont tué les nôtres, contre les ravisseurs de nos femmes et les violateurs de nos sépulcres, les portes de la justice nous sont fermées. Il ne nous reste plus qu'à supplier Votre Majesté d'envoyer un haut dignitaire qui, au nom de la loi, fasse rechercher les coupables et les punisse suivant leurs crimes. Nous demandons, en même temps, que les biens que l'on nous a volés nous soient restitués, que l'on fasse relever nos tombeaux, que nos mosquées soient rebâties, enfin, que des indemnités soient accordées aux victimes ou à leur famille. Nous demandons en dernier lieu, que l'on examine la vraie cause du mal, qu'on prenne des mesures pour en prévenir le retour et qu'on ne nous laisse pas sous le coup des calomnies que l'on a répandues à dessein contre nous. Car il est faux, ainsi que l'a dit le *Moniteur officiel* (Kin-pao), que nous nous soyons battus avec les autres Chinois pour une dispute de terrain et que nous ayons violé la loi.

Tous les mahométans comptent sur la justice de Votre Majesté, et les âmes de leurs morts se réjouiront quand elles sauront que notre voix a été entendue.

J'ai quarante et un ans. Mes deux frères Ouen-Sy et Ouen-Tsun, mes deux sœurs, mes deux neveux et ma nièce ont été massacrés. Je reste seul de ma famille pour réclamer justice, et je regrette de dire que les mandarins, jusqu'à présent, ont repoussé mes plaintes. C'est pour ce motif que, contraint par la nécessité, j'ai cru devoir en appeler à Votre Majesté et lui faire présenter un fong-tchang. Je suis prêt, si le gouvernement envoie un haut fonctionnaire à Mong-mien pour faire une enquête, à lui fournir toutes les preuves de ce que j'avance ; seulement, comme j'ai tout perdu, je prie

Votre Majesté de me faire distribuer le viatique jusqu'à cette ville, et de donner des ordres pour que je ne sois pas assassiné en route. Je remercie d'avance Votre Majesté, et fais des vœux pour sa conservation.

Mon père, la cinquième année du règne de Kia-hing, a reçu la dignité de Kiun-kong pour sa belle conduite contre les Heou-Fey; ce qui prouve que nous avons toujours été dévoués au gouvernement. Aujourd'hui, je prie Votre Majesté de vouloir bien me permettre de lui offrir une carte peinte du district de Mong-mien, et de me pardonner d'avoir osé lui adresser cette supplique.

MA-OUEN-TCHAO, de Mong-mien.
Département de Chan-ning-fou (Yun-nan).
1re année du règne de Hien-Fong.

SUPPLIQUE D'Y-OUEN POU-KIUN TONG-LING A L'EMPEREUR.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de faire connaître sa volonté au sujet du fong-tchang ci-joint, que le mahométan Ma-Ouen-Tchao de Mong-mien (Yun-nan) lui a adressé. D'après l'enquête que j'ai faite, Ma-Ouen-Tchao est bien du Yun-nan. De plus, c'est bien le Tong-pan Tchang, qui, furieux de ce que Ma-Ouen-Kin lui avait réclamé une somme qu'il lui devait, a voulu confisquer un terrain vide appartenant à une mosquée. C'est alors que Ma-Ouen-Ki, de concert avec les mahométans de quatre villages, a commencé à construire sur ce terrain un mur d'enclos. Dans cette même ville de Mong-mien était un nommé Yang-Yao-Teou qui, désirant avec d'autres notables offrir un parasol d'honneur au Tsan-tsiang Choui, invita les mahométans à contribuer à cette dépense commune.

Les mahométans refusèrent, et Yang-Yao-Teou ainsi que Yang-Kouei et plusieurs autres les accusèrent auprès du Tong-pan Tchang-Kin-Sy de s'être approprié un bien com-

munal. Tchang-Kin-Sy examina l'affaire et donna gain de cause aux mahométans. Alors Yang-Yao-Teou, Yang-Kouei et d'autres formèrent avec un grand nombre de malfaiteurs le complot de tuer tous les mahométans de la ville. En effet, 1,600 hommes ou femmes de quatre tsun et de cinq tchay ont été massacrés, leurs maisons pillées ou incendiées. Ma-Ouen-Tchao a perdu sept des siens. Le Tsan-tsiang Choui a manqué à ses devoirs en ne faisant rien pour protéger les victimes. L'affaire a été portée devant le vice-roi de la province, qui s'est empressé de prescrire une enquête; mais le Oey-yuen qui en était chargé ne s'est pas donné la peine de rechercher l'origine de cette persécution, ni les détails de ce qui s'est passé. C'est pourquoi Ma-Ouen-Tchao est venu à Péking me prier de transmettre son fong-tchang à Votre Majesté. J'ai examiné avec soin sa supplique, qui est conforme à la vérité. J'ai livré Ma-Ouen-Tchao au Hing-pou, pour qu'il soit gardé jusqu'à ce que Votre Majesté ait pris une décision. Je prie humblement Votre Majesté de daigner jeter un coup d'œil sur sa supplique.

RÉPONSE DE L'EMPEREUR AU POU-KIUN TONG-LING.

Le nommé Ma-Ouen-Tchao, sujet du Yun-nan, qui nous a fait remettre un fong-tchang, devra être renvoyé dans sa province par le Hing-pou et attendre que son affaire soit examinée et jugée.

RAPPORT DU VICE-ROI DU YUN-NAN A L'EMPEREUR, AU SUJET DE L'AFFAIRE DE MONG-MIEN.

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que des troubles viennent d'éclater dans cette province entre les Chinois et les mahométans au sujet d'une contestation de terrain appartenant à une mosquée, que les deux partis en sont venus aux mains et que malheureusement un grand

nombre de personnes ont été tuées. Aussitôt que j'ai appris cette nouvelle, j'ai envoyé un Oey-yuen sur les lieux, afin de faire une enquête. Déjà j'ai dégradé le Tong-pan, qui dit-on, a été la cause de tout le mal ; j'ai dégradé également le Tsan-tsiang, qui, avec ses troupes, pouvait imposer la paix aux deux partis et n'a rien fait pour cela.

Je prie Votre Majesté de daigner examiner les détails de cette affaire, tels qu'ils m'ont été communiqués jusqu'à présent par le Tao-tay Ma-Tche-Siue, qui les tenait du Chunning-fou Ouei-Siang, dont voici le rapport. « Le 9 de la sixième lune de la dix-neuvième année du règne de Tao-Kouang, il y avait dans le district du Tong-pan Tchang-kin-sin, de nombreux marchands du Ho-nan et du Sse-tchuen. Suivant la relation du marchand Yang-Kouei, le mahométan Ma-Ouen-Kin et d'autres s'emparèrent d'un bien communal pour y construire une mosquée. Alors ces marchands l'accusèrent auprès du Ting, qui répondit que l'affaire serait jugée conformément à la loi. Pen-Tsy-Tsay et d'autres marchands du Ho-nan portèrent une nouvelle plainte, et l'affaire fut mal jugée. Les marchands indignés appelèrent la multitude aux armes, et des combats eurent lieu entre les deux parties. Dès que cette nouvelle m'est parvenue, j'ai remarqué de suite que la cause de la querelle était insignifiante. Les mahométans et les Chinois ont eu tort de ne pas s'en rapporter à la justice et d'en venir aux mains. La véritable cause du mal vient-elle d'un mauvais jugement? C'est ce que je n'ose affirmer. J'ai écrit au Tche-fou Ouei-Siang de se rendre sur les lieux, de faire cesser les troubles, d'arrêter les principaux coupables, et de faire une enquête sérieuse. Le Chun-ning-fou, obéissant à mes ordres, est parti de suite pour Mong-mien et m'a fait savoir que, quand il est arrivé, tout était terminé. C'est le 8 de la sixième lune que les combats ont eu lieu en-dehors de la ville. Les autorités locales n'ont rien fait pour apaiser les combattants. J'ai appris qu'un grand nombre de mahométans avaient été tués, et leurs maisons incendiées. Il y a eu

aussi quelques Chinois tués et blessés. Quarante cadavres, entre autres celui de Ma-Ouen-Kin, ont été trouvés dans la mosquée (*tsin-tchin sse*). Un grand nombre d'autres cadavres ont été jetés dans le fleuve; les parents des victimes ont fui en partie, et se sont cachés. Nous avons fait arrêter les principaux coupables, que l'on a conduits au tribunal. Je vous enverrai plus tard d'autres détails à ce sujet. Il est difficile de démêler encore la vérité au milieu de tout ce que j'entends; en tout cas, les troubles sont apaisés pour le moment. » A la lecture de ce rapport, j'ai été profondément peiné d'un si grand malheur. Les Chinois et les mahométans, en venant aux mains et se massacrant pour une dispute de terrain, ont violé la loi. Il paraît que le nombre des morts a été considérable. Je tâcherai de savoir à combien il s'élève; je ferai saisir les coupables des deux partis et les meurtriers, afin qu'ils soient punis conformément à la loi. Comme le nombre des coupables est très-grand, et qu'il sera difficile de les arrêter tous, j'aurai soin qu'on agisse avec prudence, afin de ne pas exciter de nouveaux troubles. J'ai prescrit à l'Y-si-tao Ma-Tche-Siue de faire une enquête. J'ai prescrit aussi au Tong-pan Fong-Chen de Lin-yen-tchen, et au Yun-nan-fou Tcheou-Cheou-Pin, qui sont des mandarins habiles et prudents, de s'entendre sans bruit avec le Tao-tay et de voir ce qu'il y aurait de mieux à faire dans la circonstance. Si le Tong-pan Tchang-Kin-Sy a prononcé réellement un jugement équitable, comment se fait-il que les deux partis, au lieu de se déclarer satisfaits, en soient venus aux mains? Pourquoi, quand le combat a eu lieu, les autorités n'ont-elles rien fait pour le faire cesser? Certainement elles ont mal agi. De même, si le Tsan-tsiang Choui-Ling-Sy, pendant qu'on se battait, était intervenu avec ses troupes, certainement il n'y aurait pas eu tant de victimes. Au contraire, ce mandarin est resté inactif, comme si cela ne le regardait pas; il a été négligent et inutile. Le Tchen-tay et le Tao-tay feront un rapport sur la conduite de ces deux mandarins, qui

seront traduits devant le Ngan-tcha-sse, après avoir été dégradés; je les jugerai ensuite moi-même et les punirai sévèrement s'ils sont coupables. J'ai déjà expédié un Oey-yuen sur les lieux. Aussitôt que le Tchen-tay et le Tao-tay auront envoyé tous les accusés à la métropole, j'examinerai très-clairement l'affaire et m'empresserai de vous en rendre compte.

RÉPONSE DE L'EMPEREUR AU VICE-ROI Y-LY-POU.

Vous trouverez ma réponse dans le *chang-yu* ci-joint. Ma-Ouen-Tchao, sujet du Yun-nan, qui nous a adressé une pétition (fong-tchang) sera livré au Hing-pou pour être examiné, jugé et ensuite renvoyé officiellement dans sa province. Le Tsong-tou et le Siun-fou devront le faire appeler devant eux avec des témoins. Que l'affaire soit traitée et jugée équitablement.

CHANG-YU (DÉCRET IMPÉRIAL).

Le 1er de la troisième lune de la première année du règne de l'Empereur Hien-fong, les hauts fonctionnaire du Kiun-ki-tchou et du Nuei-ko ont publié le chang-yu suivant : « Nous venons d'apprendre que partout, dans le Yun-nan, les mahométans et les Chinois (Han) se massacrent entre eux, surtout dans trois districts dépendants de la surintendance d'Y-sy-tao. Après avoir examiné l'affaire, nous avons trouvé que la cause du mal provient en général de ce que les autorités locales ont jugé injustement plusieurs affaires. C'est pourquoi nous nommons Ou-Tchen-Yu, vice-roi du Yun-nan et du Koueitcheou. Il emmènera avec lui des soldats pour se faire obéir. Le Siun-fou du Chan-tong, Tchang-Leang-Ky, le rejoindra également avec des troupes. Tous deux traiteront les affaires avec équité, sans se préoccuper si les uns ou les autres sont

Chinois ou mahométans ; ils mettront fin à toutes les disputes et pacifieront la province sur-le-champ.

D'après le rapport d'Ou-Tchen-Yu, il est évident que les mahométans n'auraient pas dû exciter les Chinois pour un quartier de terrain, et que, d'un autre côté, les Chinois ont eu tort de se servir de ce prétexte pour tuer les mahométans. Le vice-roi devra se rendre sur le théâtre des événements, désarmera la population et publiera des édits pour que chacun puisse comprendre sa faute et se repentir. Les mahométans sont mes enfants aussi bien que les autres, ils doivent être traités de même. Si, au début, le mandarin Tchang eût prononcé un jugement plus conciliant, les Chinois n'en seraient pas arrivés à un tel point. Ou-Tchen-Yu devra examiner cet affaire avec la plus grande impartialité. Une partie du mal provient des mandarins ; les Chinois n'auraient pas été si audacieux s'ils n'avaient pas vu des édits excitant le peuple contre les mahométans. Nous avons dégradé le Che-lang Houang-Tsong et le Yu-che Teousu. Sen-yuen sera également dégradé et livré aux tribunaux. Afin que le peuple connaisse bien nos intentions, Ou-Tchen-Yu devra publier ce chang-yu. Il devra avertir les mahométans que, puisqu'ils n'ont pas cherché à se révolter, nous permettons qu'ils se repentent de leurs fautes ; ils ne seront point inquiétés. Les soldats qui seront envoyés sur les lieux devront avoir soin de ne molester personne. Nous autorisons même les autorités locales à donner des emplois à ceux qui leur seront signalés pour leur bonne conduite et leur capacité. Si quelque Chinois, sous prétexte d'organiser des gardes nationales, se permet de commettre des désordres, qu'il soit arrêté sur-le-champ et puni sévèrement. Il est bon que mahométans et Chinois sachent que nous ne voulons que leur bien. Ou-tchen-yu devra agir avec prudence et choisir de bons mandarins. Si quelqu'un par orgueil voulait résister, que dans ce cas l'on soit sans pitié pour lui. Les mahométans seraient très-coupables s'ils cherchaient à se révolter,

attendu qu'ils ont toujours eu la plus large part aux bienfaits du gouvernement Les vice-rois et autres mandarins devront aussi publier un teng-houang, afin que mahométans et Chinois connaissent bien notre volonté, qui est de récompenser les bons et de punir les méchants.

Le Yun-Nan jouit ensuite d'une tranquillité relative jusqu'en 1855, époque à laquelle commença la grande insurrection qui a ensanglanté cette malheureuse province durant treize ans. Une querelle entre des mineurs mahométans et païens, à propos de l'exploitation d'une mine d'argent (d'autres disent d'or), en fut la première cause. La mine en question avait été ouverte en 1854, dans la montagne de Che-yang-chan, département de Sin-ngan-fou. Les travaux occupaient plusieurs milliers d'ouvriers. Les mahométans moins nombreux que les autres, ayant eu, à la suite d'une rixe, un grand nombre de morts et de blessés, se virent obligés d'abandonner la mine; mais ils revinrent en force après un certain temps, et tombèrent sur ceux qui les avaient chassés. — Ces derniers appelèrent alors à leur secours les gardes nationales de Sin-ngan-fou, et la lutte s'engagea sur une assez large échelle. Les mahométans, plus déterminés et plus unis, eurent le dessus. Le préfet de Sin-ngan-fou s'empressa d'en rendre compte au Foutay ou gouverneur de la province, nommé Tchou-Sin-Ko. Ce haut fonctionnaire, Tartare d'origine et né dans le Chen-Si, était très-faible et avait en maintes circonstances manifesté son animadversion contre les mahométans. Lorqu'il reçut le rapport du préfet de Sin-ngan-fou, il convoqua immédiatement ses chefs de service. Parmi

eux se trouvait un jeune Tartare, membre de l'Académie des Han-lin, nommé Tsin-Chen, remplissant les fonctions de trésorier général, et d'une grande exaltation. Il engagea vivement le Foutay à ordonner un massacre général de tous les mahométans de la province. Des courriers à cheval furent expédiés aussitôt, dans les soixante-douze districts, avec des instructions pour les mandarins civils ou militaires. Le 3 de la troisième lune, trois cents familles musulmanes de Po-li (gros bourg de l'arrondissement de Ning-tcheou), surprises, pendant la nuit, furent égorgées, leurs maisons pillées, et la mosquée du bourg incendiée. Quelques jours après, c'était le tour des mahométans de Hoa-si, village situé à six lieues de Ning-tcheou. — Quand ces nouvelles furent connues, il n'y eut qu'un cri de rage poussé par tous les mahométans de la province, qui, s'organisant, nommèrent partout des chefs, et, comme signe de ralliement, ceignirent le turban blanc; les chefs prirent le turban vert. Un iman de Taly, qui avait fait le pèlerinage à la Mecque nommé Ma-Fou-Tchan, et surnommé Lao-Papa (vieux papa, ou vieux prêtre), fut invité par les habitants de Hoey-long-tsun, bourg situé à une lieue de Sin-ngan-fou et qui comprenait 1,200 familles, à se mettre à leur tête et à venger le meurtre de leurs coreligionnaires. Lao-Papa accepta; mais, comme il était trop âgé et incapable de diriger des opérations militaires, il se fit accompagner d'un de ses élèves, nommé Ma-Hien ou plutôt Ma-Yu-Long. (Ma-Hien était un petit nom donné par sa mère.) Son père était un mandarin militaire; un de ses aïeux avait été Tchin-tay (général) à Kieou-Kiang.—

En 1855, Ma-Hien, ayant terminé ses études, venait de se faire recevoir bachelier militaire. Audacieux, intelligent et énergique, il obtint promptement des succès tels que son nom ne tarda pas à être connu dans tout le pays. Les hommes valides de Kouang-y, où il était né, au nombre de plus de 4,000, vinrent se ranger sous ses ordres; peu à peu, il se trouva à la tête d'une véritable armée. La lutte une fois engagée fut acharnée, et l'avantage resta aux mahométans. Le Foutay Su-Tsee-Ming, qui avait remplacé Tchou-Sin-Ko, voyant qu'il aurait de grandes difficultés à réduire la rébellion par la force, résolut d'employer un moyen qui réussit presque toujours en Chine, c'est-à-dire de promettre aux révoltés de les amnistier et de donner des grades aux principaux chefs. Ses négociations avaient chance d'aboutir, quand arriva tout à coup dans le camp des mahométans la terrible nouvelle que les 16, 17, 18 et 19 de la quatrième lune, 700 familles musulmanes avaient été massacrées dans la ville de Yun-nan-fou, par suite des ordres donnés par le Foutay Tchou-Sin-Ko, qu'un grand nombre de Sieou-tsay (bacheliers), qui étaient venus à la capitale pour y passer leurs examens, avaient été égorgés, ainsi que des marchands mahométans des autres provinces; enfin, qu'à Tsou-houey-fou, à Teng-yue-tcheou et à Kin-tong-ting, on avait tué plus de 15,000 mahométans. — Quand Ma-Hien apprit ces événements, il fit fusiller immédiatement les mandarins qui étaient venus lui apporter des propositions de paix, et, se mettant à la tête de ses bandes, alla, implacable, de ville en ville, de village en village, pénétrant partout où les

Chinois avaient participé au massacre des siens, et détruisant tout ce qu'il pouvait atteindre. Il a déclaré à un Français, M. Dupuis, qu'il a fait périr ainsi plus d'un million de personnes. Les Chinois étaient tellement épouvantés, qu'ils ne cherchaient même pas à se défendre. Maître d'une partie de la province, Ma-Hien se dirigea contre la capitale qu'il investit et assiégea pendant onze mois. Le Foutay, désespéré, offrit de nouveau de traiter, promettant de donner toute satisfaction aux musulmans. Ma-Hien et Lao-Papa acceptèrent les propositions qui leur étaient faites et la paix fut signée. Lao-Papa fut nommé Tien-nan-tchong-tchang-kiao (chef de la religion dans le Yun-Nan), et King-tsee-eul-ping-pe-hi (bey). Ma-Hien fut promu au grade de Tchintay, et on lui permit de garder sous ses ordres un certain nombre d'officiers mahométans.

Une amnistie pleine et entière fut proclamée ensuite en faveur des musulmans dont la plupart rentrèrent dans leurs foyers. Un seul chef refusa de se soumettre, il se nommait Tou-Ouen-Tsieou; fils d'un marchand de chevaux de Mong-hoa, il venait de se faire recevoir bachelier civil, quand la rébellion éclata. Les mahométans qui avaient échappé au massacre de Ho-ching et de Yong-pe l'ayant choisi pour chef; il s'adjoignit quelques sauvages des montagnes et, à leur tête, tenta un hardi coup de main contre la ville de Ta-ly-fou, qui était gardée par une très-faible garnison, mais qui était défendue naturellement par un lac de plus de 40 milles de longueur sur 10 de largeur et par des montagnes presque inaccessibles. Deux passages, nommés Tchang-kouan

et Hia-kouan, permettaient seuls de pénétrer dans la place, qui renfermait plus de 40,000 habitants. La garnison chinoise, s'étant laissé surprendre, fut passée au fil de l'épée et Tou-Ouen-Tsieou resta maître de la place. Après peu de temps, il se trouva commandant en chef d'une armée de plus de 80,000 hommes, occupant tout le pays situé entre Ly-kiang-fou, au nord, Tsou-ouen-fou, à l'est, et Pe-eul-fou, au sud. Il nomma dix-huit Ta-sze (grands maîtres) gouverneurs des principales places. Parmi ces gouverneurs ceux qui se distinguèrent le plus pendant l'insurrection furent les Ta-sze, Yang-Yong, Ma-Kouen-Sy, gouverneur de Mo-mien (Teng-y-tcheou), Tsai-Tin-Tong, Ma-Tsang-Chan, etc. Tou-Ouen-Tsieou prit pour lui-même le titre de Tou-yuen-chouai, et, pour montrer qu'il voulait à tout jamais rester indépendant de la dynastie des Ta-Tsing, ordonna à ceux qui lui avaient prêté obéissance de porter de longs cheveux (1).

Aussi, quand Lao-Papa et Ma-Hien l'engagèrent à se soumettre, refusa-t-il nettement; Lao-Papa et Ma-Hien se déclarèrent alors contre lui avec leurs partisans. Cette dissidence fut la cause de la ruine des mahométans. Tou-Ouen-Tsieou eut également tort de s'aliéner les Shans et

(1) Ils laissent pousser leurs longs cheveux dont une partie retombe sur leurs épaules en sortant du turban. Ils portent l'habit chinois et le pantalon court; la partie supérieure de la cuisse au-dessus du genou est recouverte d'un vêtement bleu à la mode des Shans. Une ceinture couleur jaune orange, dans laquelle ils passent leur sabre, monté le plus souvent en argent, et des souliers chinois complètent leur costume. Les femmes sont habillées comme les femmes chinoises; celles de la haute classe ont de petits pieds. (ANDERSON, *Voyage à Mo-mien.*)

les Kakhiens en brûlant leurs temples bouddhiques et les places de leurs Trawkurs. Ce n'est que dans les derniers temps de l'insurrection que les États shans de la vallée de Sandha et de celle de Mangla, ainsi que les Kakhiens, se rangèrent du côté des insurgés. Nous ne raconterons pas tous les détails de cette guerre acharnée, qui a fait tant de victimes; nous en signalerons seulement les principaux incidents. La dixième année de Hien-Fong (1860), Tou-Ouen-Tsieou, à la tête de plus de 100,000 hommes, vint mettre le siége devant Yun-nan-fou, dont il ne put s'emparer, mais il ravagea tout le pays environnant. M. John Anderson raconte que plus de soixante-dix-sept villes (1) furent prises d'assaut et quarante d'entre elles entièrement détruites; quant au nombre de bourgs et de villages brûlés ou pillés, il se compte par milliers. La première année de Tong-Tche, les Impériaux regagnèrent la partie du terrain qu'ils avaient perdu et attaquèrent à leur tour Ta-ly-fou. Après être restés

(1) « Aux massacres des Mahométans et des impériaux se joignirent les dévastations des sauvages. Quant à Yun-nan-seng, les Chinois riches et craintifs voulurent échapper à un avenir des plus sombres, et se retirer dans le Sze-Tchuen, mais il furent pillés en route par des bandes de brigands venus de toutes parts. Ces derniers, chargés mais non rassasiés de butin, se jetèrent sur les Y-Jin, propriétaires de la plupart des terrains du nord-est de cette province, et en firent un horible massacre. Les Y-Jin, exaspérés appelèrent à leur tour les Lo-Lo, ou Man-Tsee, qui, accourant en foule mirent tout à feu et à sang dans cette partie du Yun-Nan. Depuis huit ans, les Man-Tsee descendent chaque année deux ou trois fois, et jettent l'épouvante au milieu des païens et de nos pauvres chrétiens, qui, tous, se retirent dans les forteresses pour échapper à une mort probable ou à un esclavage perpétuel. » (3 mai 1866, Lettre de M. Bourgeois, mission. apost.)

trois ans devant la place et avoir éprouvé échec sur échec, ils furent obligés de lever le siége. Quelque temps après, l'Empereur Tong-Tche, confia le gouvernement du Yun-Nan à un mandarin militaire nommé Chen-Yu-Yn, appartenant à une famille de Miao-Tsee ou sauvages du Kouang-Si, et qui, quoique illettré, unissait une grande énergie à de véritables aptitudes militaires; le vice-roi de la province était alors Mao qui avait succédé à Pan après l'assassinat de ce dernier. Chen, à la tête de 100,000 hommes, vint de nouveau mettre le siége devant Ta-ly, mais il fut défait par Tou-Ouen-Tsieou et obligé de battre en retraite sur la capitale, qui, à son tour, fut assiégée par les mahométans. La place ne put être investie, et, après six combats plus ou moins sanglants, livrés près de la ville, à un endroit nommé Touy kouan (passe de l'est), Tou-Ouen-Tsieou se retira à Ta-ly-fou.

Dans un de ces combats, Ma-Hien fut blessé à l'épaule. L'Empereur, pour le récompenser, le nomma Titay et lui donna 800,000 francs, plus trois grandes mesures de remèdes pour guérir sa blessure.

En 1870, le vice-roi reçut de Péking l'ordre de s'emparer à tout prix de Ta-ly-fou. Le Hie-tay-Ly qui a été accusé par les Anglais d'avoir fait assassiner, en 1875, M. Margary, fut chargé d'attaquer Mo-mien. Il fut battu et obligé de gagner les collines de Chin-te-tong. Là, il recruta de nouvelles forces en levant des contributions sur les Shans et les marchands de Bahmo et de Mandalai. A la fin de 1870, il fut rejoint par Sou-Kouang-Fang, et tous deux revinrent assiéger Mo-mien. Au commence-

ment de 1871, les Impériaux devant Ta-ly-fou furent défaits en plusieurs rencontres, et, pendant dix mois la place eut ses communications libres. Tou-Ouen-Tsieou en profita pour délivrer Yong-tchang-fou et Chin-nin-fou. Mais, peu de temps après, l'armée impériale, ayant reçu des renforts considérables reprit l'offensive sous le commandement en chef du Fou-tay Chen. Quatre corps d'armée furent formés. Le premier, sous les ordres de Yang-Yu-Ko, fut chargé du siége de Ta-ly-fou. Ly-Hie-Tay commandait le deuxième; le troisième dut opérer entre Mo-mien et Ta-ly et la soumission du département de Lin-ngan-fou fut confiée à Ma-Hien. Ce dernier s'empara, à la fin de 1871, de Tong-keou et de Kouang-y. Les musulmans de ces deux localités, entourés comme ils l'étaient de montagnes escarpées, se croyaient inattaquables dans la vallée resserrée dont ils avaient fermé l'entrée par de formidables retranchements. Lorsque le Titay-Ma vint les attaquer, ils commencèrent à demander à traiter et employèrent le temps des négociations à terminer leurs derniers travaux de défense. Quand ils eurent achevé de creuser des galeries dans les montagnes, qu'ils eurent ménagé des ouvertures par où ils pouvaient faire feu à volonté et en toute sécurité, et qu'ils eurent pratiqué des souterrains sous leurs maisons pour se mettre à l'abri du canon, ils rompirent les pourparlers. Le siége dura plus d'un an. Lorsque les assiégés se virent cernés et à bout de vivres, ils empoisonnèrent leurs femmes et leurs enfants avec de l'opium, afin qu'ils ne tombassent pas dans les mains des vainqueurs. Il ne resta bientôt plus que des combattants réduits à un très-

petit nombre et qui résistèrent jusqu'à la dernière extrémité. Ma-Hien parvint ainsi à réduire peu à peu tout le département de Sin-ngan-fou jusqu'à Mong-tsee, à la limite du Tong-King. Mo-mien résista avec énergie; Yong-tchang-fou tomba après un long siége. Quant à Ta-ly-fou, au milieu de l'année 1872, elle était complétement investie et les défenseurs commençaient à se décourager. La plupart des chefs étaient d'avis de se rendre et songeaient déjà à livrer la place aux Impériaux. Tou-Ouen-Tsieou, ayant eu vent de ces complots, envoya son fils Haçan pour prier le gouvernement anglais d'intervenir. Haçan put s'échapper de Ta-ly avec quelques partisans, gagna Rangoun, et se rendit en Angleterre, où il fut très-bien accueilli par le gouvernement de la Reine, mais ne put en obtenir que des promesses très-évasives; de Londres, il alla à Constantinople, accompagné de M. Cooper, l'intrépide voyageur, qui, après avoir cherché en vain une route entre la Chine et l'Inde avait été nommé consul à Bahmo. Haçan fut traité en hôte distingué par le sultan Abdul-Aziz, mais ne put le décider à faire la moindre démarche en faveur de ses coreligionnaires du Yun-Nan. Il retourna alors à Rangoun pour rejoindre son père. En arrivant dans cette ville, il apprit que Ta-ly-fou avait été livrée par la trahison aux Impériaux, que son père était mort et que la rébellion était soumise.

Que s'était-il donc passé? Un des principaux officiers de Tou-Ouen-Tsieou, nommé Yang-Yong ou Yang-Piao Kin, et son gendre Tsai-Tin-Tong, au mois de septembre 1872, avaient traité secrètement avec Yang-Yu-

Ko commandant en chef des troupes impériales et était convenu avec lui de livrer le passage de Hia-kouan, ainsi que Tou-Ouen-Tsieou, à la condition que les défenseurs de la place auraient la vie sauve, et que les principaux chefs mahométans seraient pourvus dans l'armée impériale de titres en rapport avec leur rang. Les négociations continuèrent jusqu'au 5 de la douzième lune.' Ce même jour, dans un conseil de guerre tenu par Tou-Ouen-Tsieou, la plupart de ses lieutenants, au nombre d'une trentaine parmi lesquels Yang-Yong, Tsai-Tin-Tong, Ma-Tsoang-Chan, son secrétaire Ma-Kouei-Ty, etc., qui étaient tous d'accord pour le trahir, lui représentèrent qu'une plus longue résistance n'était plus possible, à cause du manque de vivres; que les troupes impériales victorieuses sur tous les points de la province accouraient de tous côtés, et qu'il valait mieux capituler comme on l'avait fait à Mong-tsee, à Lin-ngan-fou, en demandant une amnistie en faveur des assiégés. On l'engagea en même temps à se rendre auprès de Yang-Yu-Ko pour traiter de la capitulation et de la reddition de la place. Tou-Ouen-Tsieou ayant essayé de prouver que Ta-ly pouvait tenir encore longtemps, qu'à la dernière extrémité on pourrait toujours se frayer un passage les armes à la main, et qu'il ne fallait avoir aucune confiance dans les paroles de l'ennemi, Yang-Yong et Tsai-Tin-Tong l'insultèrent et lui déclarèrent qu'il n'avait pas d'autre alternative que de monter dans sa chaise à porteurs qui l'attendait à la porte du Yamoun.

Tou-Ouen-Tsieou comprit que c'en était fait de son

existence, rentra immédiatement chez lui, empoisonna ses trois femmes, ses cinq filles (1) et fit préparer sa chaise verte. Les trente et quelques chefs qui l'avaient trahi l'accompagnèrent jusqu'à une certaine distance. Quelques-uns même d'entre eux portèrent sa chaise. Le peuple était dans la plus grande tristesse. Tou-Ouen-Tsicou, sachant qu'il allait à la mort, avala pendant la route des feuilles d'or, dont il ressentit les terribles effets avant d'arriver au camp des Impériaux. Yang-Yu-Ko vint au devant de lui, le fit entrer dans une chambre qu'il ferma aussitôt, et, s'apercevant qu'il râlait, lui fit trancher la tête qu'il fit porter de suite au Fou-tay Chen qui était à Tsou-hiong-fou et qui l'envoya à Peking dans un baril de miel le 8 de la même lune. Yang-Yu-Ko, sous le prétexte spécieux de continuer plus facilement les négociations, obtint l'autorisation de s'installer avec 80 hommes dans une pagode au-dessus de la porte de l'est, puis, quelques jours après alléguant le froid qu'il faisait dans cette pagode, il demanda à établir sa demeure dans un yamoun situé dans l'intérieur de la place avec 50 hommes seulement, les 80 autres devant rester dans la pagode. Ce même jour quelques-uns de ses soldats s'étant mis à piller, il fit couper le cou à un certain nombre d'entre eux,

(1) Il laissa seulement la vie à ses deux jeunes fils, âgés l'un de onze ans, l'autre de neuf ans, qu'il pensait devoir être épargnés par les Impériaux, en raison de leur âge, — l'aîné des deux enfants est mort dans le voyage de Tong-fou à Yun-nan-fou. — M. Dupuis a vu dans cette même ville, chez le Tche-Hien, l'enfant de neuf ans et une autre petite fille qui était chez une parente quand sa famille fut empoisonnée.

en faisant savoir partout qu'il avait défendu de toucher aux propriétés. Le lendemain matin, 80 hommes de sa garde vinrent le chercher pour l'escorter jusqu'à son camp. Ces 80 hommes s'arrêtèrent à la porte de l'Est, et il retourna à son camp avec un seul officier. Dans la nuit, il revint avec 200 hommes qui, se joignant à ceux qu'il avait laissés à la porte de l'Est, lui suffirent pour s'emparer de cette porte par laquelle pénétrèrent aussitôt dans la ville environ 10,000 hommes. Le 9 et le 10, de nouvelles troupes, dont le nombre monta bientôt à 40,000, entrèrent dans la place et furent logées chez l'habitant. Le 10, le Fou-tay Chen arriva à Ou-lin-kiao, à environ une demi-lieue de la ville, alla voir Yang-Yu-Ko à son yamoun et revint coucher à Ou-ling. Le 11 au matin (9 janvier 1873), le Fou-tay fit inviter les principaux chefs mahométans à venir à Ou-Ling-Kiao pour recevoir ses ordres, ainsi que la confirmation des grades qui leur avaient été promis par Yang-Yu-Ko. Lorsqu'ils furent réunis, il leur reprocha leur trahison envers l'Empereur et les fit tous décapiter. Cette première exécution achevée, six coups de canon retentirent dans le camp et furent répétés dans chaque quartier de la ville. A ce signal, une horrible boucherie commença dans Ta-ly-fou. Les malheureux habitants qui avaient rendu leurs armes furent égorgés par les soldats habitant leur propre maison. Hommes, femmes âgées, vieillards et enfants furent massacrés sans pitié, à l'exception d'un certain nombre d'entre eux qui furent sauvés par les mahométans au service de Yang-Yu-Ko. Le 12 et le 13, on fouilla toutes les maisons; le 14, le Fou-tay

ordonna de faire cesser les perquisitions et le massacre. Les jeunes femmes et les enfants pouvant être utilisés comme esclaves furent donnés à ceux qui avaient pu s'en emparer. Les chevaux, les effets, les bijoux, l'argent, devinrent également la proie des soldats, après que la plus forte part eût été prélevée par le Fou-tay et par Yang-Yu-Kô. M. Dupuis nous a raconté qu'en mars 1873, lorsqu'il était à Yun-nan-fou, il a vu un véritable bazar installé sur une place devant le yamoun du Fou-tay et dans lequel étaient entassés pêle-mêle des femmes, des enfants et une partie du butin fait à Ta-ly-fou.

Après la prise de Ta-ly, il ne resta en la possession des mahométans que trois villes et six petites localités dans le sud et le sud-ouest de la province. Momien fut prise en mai 1873; mais les Impériaux ne trouvèrent personne dans la place. Le Ta-sze-kouey commandant la place, était parvenu à gagner le commandant des troupes chargées de l'attaque de la porte du Sud, et avait quitté la ville quand les troupes impériales entrèrent par une brèche pratiquée par la mine près de la porte du Sud-Ouest. Il se réfugia dans la place d'Ou-teou qui tomba au pouvoir des Impériaux en mai 1874. Le Ta-sze-kouei et ses principaux officiers s'échappèrent de nouveau et après avoir séjourné quelque temps à Tchang-tsee, ville au S.-O. de Ou-teou, à huit jours de Ta-ly sur l'Iraouaddy, se réfugièrent chez les Shans, au milieu de leurs montagnes inacessibles. A la fin de l'année 1874, l'autorité impériale était rétablie dans tout le Yun-Nan.

Cette même année, le Titay Ma-Hien fut accusé par le Fou-tay Chen, son ennemi personnel, d'avoir trahi

en maintes circonstances le gouvernement impérial. Lao-Papa fut accusé par le même Fou-tay d'avoir gardé pendant dix-neuf jours le sceau du vice-roi de la province et de s'en être servi. Ce malheureux vieillard âgé de quatre-vingt-six ans, fut décapité et plusieurs membres de sa famille subirent le même sort. Le Titay Ma fut dégradé pour avoir conservé sous ses ordres, comme mandarin militaire, un ancien rebelle nommé Leang, qui fut arrêté et mis à mort. Ma fut ensuite envoyé, avec son grade, dans le Hou-Nan, où il est encore dans ce moment, se repentant sans doute d'avoir servi d'instrument au gouvernement impérial et d'avoir déserté la cause de ses coreligionnaires qui le maudissent. Quant au Fou-tay Chen, son père étant venu à mourir, il est rentré dans sa famille, en 1875, et vit dans le Kouang-Si, riche et honoré. Le fameux Hietay-Ly, l'assassin de M. Margary, est toujours au Yun-Nan et doit remercier le ciel d'avoir créé au Anglais les embarras de la question d'Orient. Telle a été la fin de cette grande rébellion et de ses principaux acteurs. Le pays est épuisé et dépeuplé en partie; plus du quart de ses habitants a péri ou émigré. Les mahométants sont maintenant tranquilles; mais, tout en s'efforçant de réparer les maux de la guerre, sont pleins de confiance dans l'avenir. Ils ont appris avec plaisir que, par suite du traité que nous avons conclu avec le royaume d'Annam, nous avons ouvert le Tong-King (1) au commerce étranger, et un grand nombre d'entre eux se préparent à profiter de la voie

(1) Si notre drapeau flotte dans ce moment au Tong-King, nous le devons en grande partie à un intrépide voyageur,

libre du Song-Koi pour apporter à Hanouï les produits de leur industrie. De notre côté, maintenant que nous avons établi une sorte de protectorat sur le Tong-King qui, tôt ou tard, deviendra une de nos plus belles colonies, nous avons tout intérêt à nous ménager les meilleurs rapports avec nos nouveaux voisins du Yun-Nan. Nous ne pouvous donc que les bien accueillir, quand ils viendront chez nous, dans l'espoir qu'ils nous traiteront de même quand nous irons dans leurs pays, et, si jamais les mahométans reprennent les armes, soyons assez sages, assez habiles pour conserver la plus stricte neutralité, de peur de nous tromper, comme nous l'avons déjà fait, en prenant nos ennemis pour nos amis. La France a un beau rôle à jouer dans l'Indo-Chine. Seulement, si elle veut réussir, il faut qu'elle se pénètre bien d'abord de ce qu'elle veut. L'objectif une fois déterminé, il lui sera facile ensuite d'atteindre son but, en étudiant sérieusement les résultats gigantesques obtenus par les Anglais dans l'Inde, et en sachant profiter des leçons du passé.

M. F. Dupuis, qui, au péril de ses jours, et aux dépens de sa fortune, a reconnu le premier le cours du Song-Koi et préparé la conclusion du traité qui a été signé le 15 mars 1874, par le roi d'Annam. M. Dupuis a publié dans le *Bulletin de la Société de géographie*, le récit intéressant de ses aventures. Les services qu'il a rendus à la science, ainsi qu'à son pays, sont incontestables.

HISTORIQUE

DE L'ISLAMISME DANS LE CHEN-SI

D'après les écrivains chinois, la première mosquée construite dans la province du Chen-Si, a été bâtie dans la capitale Tchang-ngan-fou ou Sy-ngan-fou, en la première année Tien-pao, du règne de Ming-Houang-Ty (742 ap. J.-C.). On lui donna le nom de Tsing-kiao-sze, temple de la religion Tsing, et elle fut placée sous la direction d'un mandarin nommé Lo-Tien-Tsio, dont l'autorité s'étendait sur tous les mahométans de la province. Quelques années après, l'Empereur ordonna que la mosquée s'appellerait Tang-ming-sze (temple brillant des Tang). Cette mosquée fut réparée sous les Song, en 1127, par les soins d'un mandarin militaire nommé Abdoullah. Au commencement de la dynastie des Yuen, un musulman nommé Pe-Ye, roi de Kouai-ngan, la fit restaurer de nouveau. Enfin, en 1335, elle fut encore réparée, par suite des ordres donnés par Sai-Tien-Tche, d'abord ministre de l'Empereur Houpilie, ensuite gouverneur du Yun-Nan. Ce haut fonctionnaire pria l'Empereur de changer le nom de la mosquée en celui de Tsin-tchin-sze (temple vrai et pur).

L'islamisme, si l'on doit s'en rapporter à l'écrivain Ma-Ouen-Ping et à une vieille inscription des Tang, qui se trouve, dit-on, dans une mosquée de Sy-ngan-fou, a pénétré dans le Chen-Si sous le règne de l'Empereur Ming-Houang-Ty. L'auteur d'un ouvrage intitulé *Sy-Yu-Tchuen* (relation des contrées occidentales de l'Asie), raconte : « Que, dans la période florissante des années Kai-Yuen (713-742), les barbares de l'Occident arrivèrent en foule et comme par irruption, d'une distance de 10,000 ly, de plus de cent royaumes, apportant comme tribut leurs livres sacrés qui furent reçus et déposés dans la salle des traductions des livres sacrés ou canoniques; de là vint que les doctrines religieuses des différents pays se répandirent, et furent pratiquées dans le royaume du Milieu. C'est seulement par le nombre de temples et monastères construits que l'on peut conjecturer le nombre des prêtres ou religieux (Seng). A cette époque, il y avait en Chine 5,358 temples, 75,024 religieux, 50,576 religieuses; il y avait un censeur impérial dans chacune des deux capitales, pour rendre compte du nombre de religieux et de religieuses qui s'y trouvaient. »

Ce qui semble extraordinaire, c'est que, dans les commentaires chinois de l'inscription catholique de Sy-ngan-fou, qui date de l'an 781 de notre ère, il n'est pas question de la religion mahométane. Cette omission peut s'expliquer ainsi. L'Eglise fondée par Olopen, quand il arriva à Tchan-ngan, en la neuvième année Tchin-kouan (635) fut appelée Eglise de Perse (Po-Sze). En l'an 639, un édit impérial conféra à cette Eglise le nom d'église du Ta-tsing (Grand Tsing). Dans les années Y-fong (656 à 676),

l'autorité supérieure lui rendit l'ancien nom qui fut changé de nouveau, en l'an 745, en celui de Ta-tsing par un décret de l'empereur Ming-Houang. Il est probable que, lorsqu'en l'an 742, les mahométans demandèrent l'autorisation de construire une mosquée, on donna à leur temple le nom de Tsing-kiao-sze, temple de la religion Tsing, qui s'appliquait à toutes les sectes adorant le Seigneur du ciel. Seulement, pour se distinguer des autres sectes, la religion catholique adopta l'épithète de Kin-kiao (religion brillante, resplendissante), et la religion mahométane, celle de Tsin-kiao, la religion pure, qu'elle changea plus tard en celle de Ming, claire, et Tsin-tchin, pure et vraie.

L'histoire de l'islamisme dans la province de Chen-Si, n'offre rien de remarquable sous les dynasties des Song, des Yuen et des Ming.

En l'an 1731, l'empereur Yong-Tching, ayant défendu, dans l'intérêt de l'agriculture, de tuer les bœufs pour en faire de la viande de boucherie, des mahométans du Chen-Si ne crurent pas devoir tenir compte de ces ordres, en disant que, ne pouvant d'après leur religion manger du porc, ils étaient obligés de faire usage de la chair de bœuf, qu'autrement ils étaient exposés à mourir de faim. Alors parut le décret impérial suivant :

« Dans toutes les provinces de l'empire, se trouvent depuis plusieurs siècles un grand nombre de mahométans qui font partie du peuple et, comme tous mes autres sujets, sont mes propres enfants. Je ne fais aucune distinction entre eux et ceux qui n'appartiennent pas à leur religion. Très-souvent j'ai reçu secrètement, d'un

certain nombre de fonctionnaires, des plaintes contre les mahométans, parce que leur religion diffère de celle des autres Chinois, parce qu'ils ne parlent pas la même langue, parce qu'ils portent d'autres vêtements que ceux du peuple. On les accusait de désobéissance, d'orgueil, d'esprit de révolte, et on me demandait des mesures sévères contre eux. Après avoir examiné ces plaintes et ces accusations, j'ai reconnu qu'elles n'étaient pas fondées. En effet, la religion que pratiquent les musulmans est celle de leurs ancêtres; leur langue n'est pas la même, il est vrai, que la langue chinoise, mais combien n'y a-t-il pas de dialectes en Chine. Quant à leurs temples, leurs vêtements, leur écriture, qui ne ressemblent pas à ceux des autres Chinois, cela ne signifie absolument rien. C'est une simple question de mœurs. Leur caractère est tout aussi bon que celui de mes autres sujets, et rien n'indique qu'ils ont l'intention de se révolter. Je veux donc qu'on les laisse librement exercer leur religion, qui a pour but d'enseigner aux hommes la pratique du bien, ainsi que l'observation des obligations sociales et des devoirs civils. Cette religion respecte la base fondamentale du gouvernement, que pourrais-je exiger de plus? Que les mahométans continuent donc à se conduire en bons et loyaux sujets, ma bonté s'étendra sur eux comme sur mes autres enfants. De leurs rangs sont sortis un grand nombre de fonctionnaires civils et militaires qui sont parvenus aux grades les plus élevés. C'est la meilleure preuve qu'ils ont adopté nos habitudes et savent se conformer aux prescriptions de nos livres sacrés. Ils passent leurs examens littéraires comme tous les autres,

et font les sacrifices prescrits par la loi. Ils sont, en un mot, des membres véritables de la grande famille chinoise, s'efforçant sans cesse de remplir leurs devoirs religieux, civils et politiques. Maintenant il est possible qu'il s'en trouve parmi eux dont la conduite soit répréhensible ; mais tous les autres Chinois sont-ils donc à l'abri de tout reproche. Les magistrats, quels qu'ils soient, quand ils traitent une affaire civile ne doivent pas s'occuper de la question de religion. Ils ne doivent considérer les uns et les autres, que comme les enfants de la grande famille qu'ils sont chargés d'administrer, comme père et mère du peuple. De même, les mahométans ne doivent pas, parce qu'ils suivent une religion différente de celle des autres Chinois avoir des sentiments contraires à ceux des autres habitants de l'empire. Il n'existe qu'une seule loi pour mes sujets sans distinction. Ceux qui feront bien seront récompensés; ceux qui feront mal seront punis. Dans le Chen-Si, le nombre des mahométans est plus grand que partout ailleurs. J'ai appris que, parmi eux, quelques-uns font de la contrebande, sont joueurs, portent des armes défendues, et vont jusqu'à violer mes ordres. Ainsi, par exemple, dans l'intérêt de l'agriculture, j'avais défendu de tuer les bœufs; les mahométans du Chen-Si, d'après ce qui m'a été rapporté, n'ont pas tenu compte de cette défense, sous prétexte que la viande de bœuf leur était nécessaire comme aliment. Ceci est une grande faute; toucher à l'agriculture, est toucher à l'existence du peuple; en ne respectant pas les ordres de leur souverain, les mahométans manquent essentiellement au premier de leur

devoir, l'obéissance; de plus, ils doivent savoir que toute bonne religion ne permet pas à qui que ce soit de nuire à son semblable; ces mahométans violent donc tout à la fois, leur religion et la loi, que chacun doit respecter èt craindre. Exhortez-vous mutuellement, corrigez-vous de vos mauvais penchants, et tout ira bien. J'ai donné des ordres pour que vous puissiez pratiquer librement votre religion; mais, d'un autre côté, vous devez respecter les lois et les coutumes de ce pays, dont vous êtes devenus les enfants adoptifs. Cet édit devra être publié dans toutes les provinces de l'empire. »

Voici un autre décret impérial publié peu de temps après la révolte des mahométans Salars, dans le Kan-Sou.

« Décret de Kien-Long au sujet des mahométans du Chen-Si.

« Le Fou-tay du Chen-Si, Fey-Yuen, ayant reçu l'ordre des Chang-chou (ministres à Péking) de faire une enquête au sujet du rapport d'Akouei, relatif aux 6,000 familles des mahométans Salars du Kan-Sou, m'a adressé un mémoire contenant, sur les mahométans du Chen-Si, les renseignements suivants : « Le Chen-Si renferme une population considérable de mahométans. Dans la capitale de la province, ainsi que dans les districts de Tchang-ngan, Oey-nan, Lin-tong, Kao-ling, Han-yang; dans le département de Tchong-tcheou-fou, dans l'arrondissement de Hoa-tcheou, dans le département de Ta-ly-fou, dans le département de Hong-tchong-fou, dans le district de Hang-tching, et dans un grand nombre d'autres départements, arrondissements ou districts, les mahométans sont très-nombreux et occupent beaucoup de tchay

(villages fortifiés). Dans la ville seule de Sy-ngan-fou, il existe plusieurs milliers de familles musulmanes (4 ou 5,000) dont la plupart habitent non loin de mon yamoun; ils ont sept grandes mosquées pour l'usage de leur culte, et dont la plus grande a été bâtie sous la dynastie des Tang. A chaque mosquée sont attachés deux, trois ou quatre chefs religieux nommé Akong ou Sze-fou (maîtres). Chaque akong, administre, comme il l'entend, ses paroissiens, qui appartiennent tous à l'ancienne religion; ces akong sont indépendants l'un de l'autre. Dans le département de Sy-ngan-fou, les mahométans sont, en général, agriculteurs ou éleveurs d'animaux. Quelques-uns sont très-riches, parmi eux se trouvent beaucoup de mandarins militaires de tout grade. Ils comptent également un grand nombre de lettrés, et leurs candidats dans les examens littéraires réussissent très-bien chaque année. Ils recherchent les grades militaires. Dans la capitale, plus que partout ailleurs, ces mahométans remplissent des positions honorables et sont très-estimés. Dans chaque endroit où réside un certain nombre de mahométans, il y a une mosquée dirigée par un chef qui enseigne les pratiques de la religion. Ce chef est indépendant et ne relève que de la communauté qui l'entretient. Ces mahométans habitent le Chen-Sï depuis la dynastie des Tang. Les uns sont bons, les autres mauvais. Autrefois dans le district de Tchang-ngan, ils étaient souvent en procès ou en lutte avec les Chinois des autres religions. Comme les magistrats refusaient quelquefois de leur rendre justice, et les traitaient plus mal que les autres, à cause de leur religion, ils cher-

chaient à se venger eux-mêmes des injures ou des torts qu'on leur faisait. Depuis que j'ai pris en main l'administration de la province, j'ai donné de nouvelles instructions et ordonné qu'on traitât toutes les affaires avec équité, sans distinction de religion. J'ai adressé, à ce sujet, des conseils de concorde et de conciliation aux notables et aux chefs religieux mahométans et autres. Tous ont compris combien cette manière de procéder était juste, et il y a eu depuis cette époque fort peu d'affaires. Quand les mahométans Salars se sont révoltés, il n'y a pas longtemps, les mahométans du Chen-Si craignaient d'être inquiétés. Je les ai rassurés de suite en leur disant que les rebelles de Ho-tcheou seraient seuls punis et que les autres musulmans n'avaient rien à appréhender, pourvu qu'ils se conduisissent bien. Les mahométans du Chen-Si nous en ont été très-reconnaissants, et la plus grande tranquillité règne de ce côté. Néanmoins, comme les relations entre le Chen-Si et le Kan-Sou sont très-fréquentes, je ne manquerai pas de surveiller les uns et les autres, et s'il se présente de nouveaux sectaires voulant se révolter, je suis tout prêt à les écraser. Mais dans ce moment, je puis affirmer que rien ne permet de supposer chez les mahométans du Chen-Si de mauvaises intentions; aussi ai-je recommandé partout qu'on les laissât vaquer librement à leurs affaires. Ce que je puis affirmer, c'est qu'ils n'ont pas de chefs exerçant sur eux un commandement général. Je prie l'Empereur de m'excuser si ce mémoire n'est pas aussi clair que je l'aurais désiré. Kien-long, quarante-neuvième année (quatorzième jour de la sixième lune) (1785). »

De 1785 à 1862, les mahométans du Chen-Si n'ont pris part à aucun événement important digne d'être signalé. C'est dans la dernière année du règne de Hien-Fong qu'a commencé la grande insurrection qui, s'étant étendue au Kan-Sou, a déjà coûté tant d'argent et de sang à la Chine, et qui est loin d'être étouffée. L'origine de cette insurrection est peu connue jusqu'à présent, et ce n'est qu'avec la plus grande peine que nous avons pu nous procurer les renseignements suivants, qui nous ont été communiqués par des personnes dignes de foi. En 1861, un chef de rebelles chinois, nommé Lan-Ta-Tchuen, après avoir dévasté le Sze-Tchuen, envahit le Chen-Si. Les habitants de cette dernière province, dans le but de résister à cette invasion, organisèrent, dans chaque localité, des milices (Touan-lien). Les milices musulmanes, commandées par leurs propres chefs, ne voulurent pas se mêler aux autres milices. Et, lorsque Lan-Ta-Tchuen, à la tête de ses bandes, parvint à s'emparer de la ville de Oey-nan-hien, les milices musulmanes de Houo-tcheou marchèrent contre lui, le battirent et reprirent la ville de Oey-nan-hien, dans laquelle elles trouvèrent des richesses sans nombre, apportées par les rebelles ou abandonnées par leurs propriétaires, obligés de s'enfuir pour sauver leur vie. Aussitôt que les milices chinoises des districts environnants eurent connaissance de ce fait, elles réclamèrent leur part de butin que les mahométans leur refusèrent énergiquement. Les Chinois n'osèrent pas les attaquer, mais résolurent de profiter de la première occasion pour se venger. A partir de ce jour, les deux partis s'observèrent jusqu'à ce qu'un incident insignifiant les

mit aux prises. Un jour, des mahométans de Hiao-y (bourg dépendant de Oey-nan-hien) coupèrent, dans un bois situé en-dehors du bourg, des bambous pour en faire des lances. Le propriétaire de ce bois, qui n'était pas mahométan, se plaignit vivement de ce qu'on avait coupé ces bambous sans lui en demander la permission. Les mahométans répondirent arrogamment que c'était dans l'intérêt commun, et afin d'empêcher que ces bambous ne tombassent entre les mains des rebelles. Le propriétaire accusa alors les maraudeurs devant leurs chefs religieux, puis devant les chefs de la milice musulmane. Voyant qu'il ne pouvait obtenir justice, il s'adressa au magistrat du district, qui, n'osant pas punir les délinquants, s'entendit avec les notables d'un grand bourg nommé Chely pour massacrer tous les mahométans des environs. Le village de Tsin-kia, habité entièrement par des mahométans, fut attaqué par les milices de Chely, qui mirent tout à feu et à sang. Les mahométans échappés au massacre se refugièrent dans le bourg de Houang-ho, dépendant de Ta-ly. Dès que cette nouvelle parvint dans les autres bourgs mahométans, toute la population valide prit les armes, et le 17 de la quatrième lune de la première année de Tong-Tche, commença, dans tout l'arrondissement de Houa-tcheou, une lutte terrible qui dura trois jours et trois nuits. Les mahométans furent vainqueurs, et quand les mandarins vinrent au secours des vaincus, avec les troupes impériales, ces dernières furent obligées de prendre la fuite honteusement. L'insurrection se répandit alors dans toute la province.

Dès que le gouvernement de Péking fut informé de ce

grave événement, craignant de ne pouvoir réduire les insurgés par la force, il essaya de les ramener par la conciliation. Deux hauts fonctionnaires, Tchang-Pey et Mapeling, furent envoyés sur les lieux avec pleins pouvoirs. Tous deux étaient on ne peut plus aptes à remplir cette difficile mission. Tchang-Pey, originaire du Chen-Si, avait été Fou-tay (gouverneur) du Chan-Tong; d'une intelligence hors ligne, à vingt-six ans, il avait été nommé membre de l'Académie des Han-lin. Mapeling était un Tao-tay mahométan qui avait fourni de nombreuses preuves de son habileté et de son énergie. A peine furent-ils arrivés sur les lieux, que les mahométans s'empressèrent d'accueillir leurs propositions, et, afin de cimenter la paix, un grand repas fut donné, dans lequel les principaux chefs mahométans furent invités. Au milieu du festin, un mahométan, nommé Ouang, connu par son audace, entra dans la salle du banquet, et se posa insolemment devant les deux envoyés de l'Empereur qui, stupéfaits, lui demandèrent son nom. — Mon nom, répondit-il, est le nom d'un homme qui ne vous craint pas. Maudits soient ceux qui veulent traiter avec les assassins de ma famille; et il sortit tranquillement sans qu'on osât l'arrêter. Une fois rentré chez lui, ce fanatique, après avoir lu le Coran, résolut d'assassiner les deux envoyés impériaux. Il suivit Tchang-Pey jusqu'à Kao-ling-hien, s'introduisit la nuit dans sa chambre, et, pendant qu'il dormait, le tua d'un coup de sabre. Les mahométans épouvantés des suites de cet horrible crime, mirent en pièces l'assassin, et firent savoir à Mapeling qu'il n'avait

rien à craindre. Mapeling les supplia de le tuer, en ajoutant qu'un pareil forfait était une honte pour tous les musulmans; enfin il consentit à vivre, et se disposa à partir pour la capitale de la province, où il arriva après mille et mille difficultés. Le gouverneur, qui avait annoncé sa mort à l'Empereur, en même temps que celle de Tchang-Pey, fut extrêmement surpris en le revoyant, et le traita même fort mal. Mapeling se rendit peu de temps après à Péking, où il fit connaître toute la vérité. L'Empereur, furieux, fit paraître un décret d'extermination contre tous les musulmans du Chen-Si, et le général tartare, To, fut chargé de l'exécution de ce décret. Un autre incident très-grave avait poussé l'Empereur à prendre cette détermination.

A Sy-ngan-fou, des Tounganis (1), qui faisaient partie

(1) Toungani ou Toungheni, en langue turque parlée dans le Turkestan, veut dire converti. Cette explication, qui a été donnée par Vambery, nous a été confirmée comme exacte par plusieurs prêtres mahométans chinois. Vambery dit qu'en 1865, ces Tounganis étaient au nombre de plus d'un million, répandus depuis l'Ili jusqu'à Khamil. Ce sont des Chinois ayant conservé leur langue et qui ont été convertis au rite chaféite, par un Arabe amené de Damas dans l'Asie-Centrale par Timour, lors de la grande expédition de ce conquérant au commencement du xv^e^ siècle. Ces Chinois étaient d'anciens colons militaires appelés Tun-jin, que le gouvernement Chinois entretenait dans cette partie de l'empire pour garder la frontière et protéger les pays conquis contre les incursions des peuples voisins. Après la défaite des Eleuths (Dzoungars), sous le règne de l'Empereur Kien-Long, en 1770, on envoya, pour repeupler le pays et principalement les environs d'Ouroumoutsi, qui avaient été dépeuplés, dix mille colons militaires avec leurs familles, pris parmi les Mantchous, les Tchagars, qui furent rejoints par un grand nombre d'habitants du

de la garnison, eurent une rixe avec des soldats tartares et des Han-kiun, dont un certain nombre furent blessés. Les autorités locales voulurent punir les Tounganis qui avaient pris part à la lutte. Ceux-ci, furieux de cette injustice, prirent les armes, se révoltèrent et allèrent joindre les rebelles de Houa-tcheou, qui choisirent pour chef un mahométan du Kan-Sou, nommé Cha-Kong-Tchang, de Ho-tcheou, fils d'un ancien rebelle nommé Cha-Ouen. Le général To, moitié par la force, moitié par d'habiles intrigues, parvint, en 1862, à chasser les révoltés jusque dans le Kan-Sou, où ils se concentrèrent dans l'arrondissement de Lin-tcheou. Sur ces entrefaites, les gardes nationales de Kong-tchang-fou surprirent et massacrèrent les mahométans de la ville et des environs. Aussitôt tous les musulmans de la province de Kan-Sou se levèrent en masse. Plus de 30,000 d'entre eux, qui faisaient partie des 60,000 soldats chargés de garder les villes de Hami, Ho-tcheou (Ouroumtsi), etc., rejoignirent les insurgés, qui trouvèrent, des dispositions sympathiques et fraternelles chez les marchands, agriculteurs de tout ce pays, et jusque chez les exilés, compatriotes et émigrants de toute religion. Toutes ces populations, affolées par la terreur, s'empressèrent d'embrasser l'islamisme et grossirent les rangs des Tounganis.

L'armée impériale fut défaite près de Tara-ousou et obligée de battre en retraite. Les villes que nous venons de citer tombèrent au pouvoir des insurgés, qui se divi-

Kan-Sou à qui l'on donna des terres à cultiver. Tous ces colons embrassèrent l'islamisme et grossirent considérablement le nombre des Tounganis.

sèrent en deux grandes bandes; l'une prit la route du Tien-chan-nan-lou, et l'autre celle du Tien-chan-pe-lou. Pendant ce temps, le général To, dont les troupes s'étaient trouvées très-réduites par la désertion, fit des propositions de paix aux insurgés du Chen-Si, leur promettant une amnistie pleine et entière en cas de soumission. Il pria deux chefs mahométans, les frères Ta-Ho-Tcheou et Eul-Ho-Tcheou, de lui prêter leur concours. Ceux-ci acceptèrent et firent tous leurs efforts auprès de leurs coreligionnaires pour les amener à déposer les armes. Mais leurs démarches furent inutiles, et, quand ils vinrent l'annoncer au général To, celui-ci, furieux, les fit décapiter en présence de l'armée. Les mahométans, ivres de vengeance, se ruèrent alors sur l'armée impériale qu'ils mirent en déroute, firent prisonnier le général To et le coupèrent en morceaux. La lutte recommença plus acharnée que jamais. Les plus habiles généraux chinois, entre autres Yang-Tsing-Fou, qui commandait la marine impériale, quand Nanking fut enlevée aux Tai-Ping, éprouvèrent échec sur échec, jusqu'à l'arrivée de Tso-Tsong-Tang, qui remplaça Yang-Tsing-Fou, dont la famille fut massacrée par ses propres soldats. Tso-Tsong-Tang mandarin du Hou-Nan, avait fait sa fortune et son avancement en combattant les Tai-Ping. Très-intelligent, d'une bravoure à toute épreuve, organisateur de mérite, nul n'était plus capable que lui de mettre fin à cette terrible rébellion. Il parvint, en peu de temps, à pacifier le Chen-Si. La plupart des insurgés de la province qui, suivant les Tounganis, étaient allés dans la Dzoungarie et le Turkestan chinois,

où on leur avait donné le nom de tigres à barbe blanche, rentrèrent ensuite dans leurs foyers, profitant d'une amnistie qui fut proclamée par le gouvernement impérial. Aujourd'hui, la province de Chen-Si jouit de la plus grande tranquillité.

HISTORIQUE

DE L'ISLAMISME DANS LE KAN-SOU

La province de Kan-Sou peut être considérée comme le foyer du mahométisme dans l'Extrême-Orient. Plus rapprochée que toute autre des grands centres musulmans, tels que l'Arabie, la Perse, la Boukharie, etc., elle a reçu naturellement les premiers musulmans venus par terre dans le royaume du Milieu. En outre, elle se trouve, depuis quelques années, le théâtre d'événements très-graves au point de vue du présent et de l'islamisme Chinois; son historique présente donc un double intérêt.

Le Kan-Sou ne fait partie de l'empire Chinois que depuis un temps peu reculé. En consultant les annales, on voit que, à partir de l'an 2200 avant Jésus-Christ, sous la dynastie des Hia, jusqu'à l'an 255 (avant J.-C.), sous la dynastie des Tsin, c'était le pays des Si-Yong, qui, en 221, fut conquis par l'empereur Tsin-Che-Houang-Ty, et forma deux gouvernements ou Kiun sous les ordres du gouverneur général résidant à Leang-tcheou. — Ses habitants étaient alors classés comme tri-

bus de Leang-tcheou. Cet état de choses dura jusqu'en l'an 301 (après J.-C.), sous la dynastie des Tsin, époque à laquelle un général, nommé Tchang-Kouei, profita des troubles qui régnaient dans l'empire pour se faire nommer roi de Leang-Tcheou, et prit le titre de Si-ping-ouang (roi de l'Ouest tranquille). Deux autres compétiteurs parurent peu de temps après et formèrent deux royaumes au nord et au sud de Leang-tcheou. Sous les Heou-Oey, ces trois royaumes avaient disparu et avaient été annexés à l'empire du Nord. Quand la dynastie des Tang monta sur le trône, en l'an 618, l'Empereur Kao-Tsou, divisa le pays en trente-trois arrondissements ou tcheou, dont l'administration fut confiée à des gouverneurs généraux portant le titre de Long-yeou-tao et Chan-nan-sy-tao. A la chute de la dynastie des Tang, cet immense territoire fut morcelé et partagé entre l'Empereur de Chine, le roi du Thibet, et celui du Sze-Tchuen. Sous les Song, il passa entre d'autres mains. Enfin, sous la dynastie des Yuen, l'Empereur Houpilie (Koubilai-Khan) qui s'en était emparé, en fit, en 1282, la province de Kan-Sou, dont le gouvernement fut confié à un Sing-tchang-tching-sze résidant dans la capitale du Chen-Si. Sous les Ming, le trésorier général du Chen-Si fut chargé de l'administration du Kan-Sou dans lequel on établit douze postes militaires (oey) commandés par des chefs indigènes sous la haute direction d'un mandarin du rang de Tou-tche-kouei-sze. En 1406, le titre de ouang (roi) fut accordé au chef du poste d'Hami, le plus important des oey. — Ces douze oey furent supprimés en 1726, et remplacés par des départements (fou)

qui furent divisés en tcheou et en hien, ainsi que cela existe aujourd'hui.

Avant la dernière insurrection de 1862, la province de Kan-Sou, dont le nom a été formé en joignant les noms des villes de Kan-tcheou-fou et Sou-tcheou, était borné au nord et au nord-ouest par le désert de Gobi et la Mongolie; à l'est, par le Chen-Si, au sud, par le Sze-Tchuen; au sud-ouest, par le Kokonor et le désert, et au nord-ouest par le Kobdo et le gouvernement d'Ili. Elle comprenait ainsi la plus grande partie des anciens royaumes des Tangouths et des Oueïgours. En 1862, toutes les villes situées en-dehors du passage de Kia-Yu-Men, à l'ouest sur les limites du désert, tombèrent entre les mains des insurgés mahométans et furent annexées quelques années plus tard aux Etats de Yakoub-Beg. — En 1876, les villes d'Ouroumou-tsi, Koutoupe, Manas ont été reprises par le gouvernement impérial. Kouhna-Tourfan appartient encore au nouveau royaume fondé par Yakoub.

En-dehors de l'intérêt que présente actuellement la lutte dans le Kan-Sou entre le gouvernement Chinois et la Kachgarie, cette province offre cela de remarquable au point de vue historique et religieux, que ses habitants descendent en grande partie des Hoey-Hou et des Oueïgours, dont les ancêtres furent les Hiong-Nou et les Tou-Kiue, que l'on peut considérer comme les premiers moteurs des grands ébranlements de l'humanité à la surface du globe.

Ce sont ces terribles nomades qui, 150 ans environ avant l'ère chrétienne, chassant les Yue-Tche de leurs

foyers, les ont obligés à chercher une autre patrie. Les Yue-Tche, remontant vers le nord-ouest, ont poussé, à leur tour plus à l'ouest, les Soui (Saces) et les Gètes, et, le mouvement une fois commencé, les peuples de l'Asie de race aryenne et de la Tartarie, obéissant à une sorte de pression surnaturelle, ont rayonné en très-peu de temps jusqu'aux extrémités de l'Asie et de l'Europe. Cette expansion des races était écrite dans le livre de la destinée des peuples, et les Hiong-Nou ont été les premiers instruments choisis par le souverain moteur pour l'accomplissement de cette partie de son œuvre mystérieuse. L'histoire de ces Hiong-Nou, quoique décrite par de nombreux écrivains, est restée jusqu'à ce jour peu connue ou a été mal comprise. Pour nous, en-dehors de la question ethnogénique, qui est digne d'attention, les Hiong-Nou sont, avant tout, les ancêtres d'une partie des habitants du Kan-Sou, et, à ce titre, nous avons cru devoir leur consacrer quelques pages, ainsi qu'aux Tou-Kiue, aux Hoey-Hou et aux Oueïgours, trois branches de la même race qui ont joué un rôle important dans cette partie de l'Asie.

Les Hiong-Nou descendaient des Chan-Yong (Yong de montagnes), dont le nom signifiait audacieux, tuant beaucoup d'animaux, cruels. Sous l'empereur Tang-Yao (2357 ans avant J.-C.); ces barbares aux longs cheveux, et qui se nourrissaient de la chair des animaux, dont la peau leur servait à confectionner des vêtements, habitaient à l'ouest de l'empire Chinois. Les Chan-Yong, sous les Han (2205 ans avant J.-C.), prirent le nom de Hiun-Tche, qu'ils changèrent, sous les Tcheou, en celui de Hien-Yun

(chiens sauvages). A la fin de cette même dynastie, ils se firent appeler Hiong-Nou (malfaiteurs ou esclaves cruels). Sous le règne de Man-Ouang (314 ans avant J.-C.), ces terribles maraudeurs, dont l'existence se passait à piller, à chasser, pouvaient déjà mettre en ligne 1,300 chars de guerre, 13,000 cavaliers, et 100,000 fantassins. C'est pour opposer une barrière à leurs incursions que, sous la dynastie des Tsin, fut construite la fameuse muraille connue sous le nom de Ouan-ly-tchang-tching, la grande muraille de 10,000 ly; le monument le plus colossal qu'ait jamais conçu la pensée humaine. Le chef des Hiong-Nou, le Chen-yu-Toman, se retira plus loin au nord, où il resta jusqu'à la fin des Tsin. Revenant alors à la tête de ses hordes, il traversa le Houang-Ho et s'établit dans le Kan-Sou et le Chen-Si actuels. Il fut remplacé par son fils Mao-Tun, qui prit le nom de Fils du Ciel et fixa sa résidence à Yun-tcheou (aujourd'hui Tai-tcheou, Chen-Si).

Les Hiong-Nou menaient la vie des nomades, se transportant où il y avait le plus d'herbes. Chaque année, au 1er de l'an, leurs vingt-quatre grands chefs devaient se

(1) D'après le *Ly-Ky*, à l'origine de la Chine, les peuples habitant à l'est du royaume étaient appelés Y. C'était des barbares aux longs cheveux, qui se tatouaient le corps et mangeaient, les uns, des aliments crus, les autres, des aliments cuits. On les nommait *Y* (germes), parce qu'à l'est, les productions de la terre paraissent avant celles des autres pays. Les *Y* comprenaient neuf espèces de peuples; les *Yuen-Tao*, les *Olang*, les *Kao-Ly* (Coréen), les *Pouche*, les *Taoy*, les *Sokia*, les *Tongtou*, les *Ouo-Jin* (japonais), les *Tienpy*.

Au sud, se trouvaient les Man (rudes, grossiers), qui se faisaient des incisions au front, vivant d'aliments crus, étaient très-

réunir en un endroit designé par le Chen-yu et tenaient une grande assemblée dans laquelle on discutait les affaires de l'Etat.

A la cinquième lune, ils se réunissaient également en assemblée générale dans la ville de Long-tching (Long-sy-hien? Kan-Sou), où ils sacrifiaient aux mânes de leurs ancêtres ainsi qu'aux anciens génies du ciel et de la terre. Dès l'âge le plus tendre, les enfants étaient exercés à la chasse et à la guerre; on leur faisait monter des moutons, et on leur enseignait à tirer sur des oiseaux et sur des souris avec des petites flèches. Devenus plus grands, ils allaient à la chasse au renard et au lièvre, dont ils mangeaient la chair. Parvenus à l'âge de puberté, ils recevaient une cuirasse et un cheval de selle. La guerre

propres, mais avaient des mœurs rudes et grossières. Ils comprenaient huit espèces de peuples : les *Tien-Tchou*, les *Ke-Seou*. les *Tiao-Siao*, les *Potchang*, les *Tchuen-Yong*, les *Taneul* (aux longues oreilles, aborigènes de Formose), les *Ko-Tche*, les *Pang-Tchun*. Tous ces *Man* portaient le nom de *Tiao-Tche*, parce qu'ils dormaient les pieds croisés ramenés l'un sur l'autre.

A l'ouest, étaient les Yong (audacieux, tueurs d'animaux), se divisant en six espèces : Les *Siao-Y*, les *Yong-Yang*, les *Laope*, les *Tsy-Kiang*, les *Py-Sy*, les *Tien-Kang*, qui portaient des vêtements de peaux, de longs cheveux, et ne vivaient que de la chair des animaux dont ils utilisaient la peau pour se couvrir le corps. Leur pays, très-froid, produisait peu de grains.

Au nord, étaient les *Ty*, qui portaient des vêtements confectionnés en plumes d'oiseaux, habitaient dans des cavernes, et ne vivaient que de la chair de leurs troupeaux. Ils comprenaient les *Yuetche*, les *Oey-Me*, les *Yong-Hiong* les *Chan-Yu*, les *Pe-Ou*. Leur pays était extrêmement froid. D'après le *Eul-Ya*, il y avait encore deux autres espèces de *Ty*, les *Kuin-Oey* et les *Suie-Moty* (Tatars). Tous ces peuples avaient une langue et des mœurs différentes.

devenait alors leur occupation habituelle; leurs armes étaient l'arc, l'épée, la lance; lorsque les chevaux étaient bien engraissés, en automne, on faisait de grandes manœuvres de cavalerie, en un lieu assez vaste et aussi ombragé que possible. On procédait, à cette époque, au recensement des chevaux et des hommes. Les règles de la discipline étaient très-sévères. Ainsi tout Hiong-Nou avait le droit de porter un sabre, mais le seul fait d'avoir tiré la lame du fourreau au-delà de la longueur d'un pied entraînait la peine de mort. La famille d'un voleur était regardée comme responsable de ses délits et devait restituer les objets volés. Tout individu reconnu coupable d'un crime qui n'entraînait pas la décapitation était soumis à la torture de la pression des os. On ne pouvait être condamné à plus de dix jours de prison. Le Chen-yu devait adorer le soleil, à son lever, et la lune à son apparition. La place d'honneur dans une cérémonie était à gauche en regardant le nord; les jours *ou* et *ky* étaient regardés comme de bons jours. Les morts étaient renfermés dans un double cercueil avec leurs plus beaux vêtements et une certaine quantité d'or et d'argent; la fosse s'appelait *tolo* et ne devait être signalée par aucune marque distinctive. A la mort du Chen-yu, tous ceux à qui il avait témoigné une affection particulière, hommes ou femmes, devaient se suicider (1).

Les jeunes gens étaient plus considérés que les vieil-

(1) « Année cyclique Keng-tsee, trente-troisième du règne de Siang-Ouang; trente-neuvième de celle de Mou, prince de Tsin (621 av. J.-C.). En été, le prince Mou-Kong meurt, son fils Ying lui succède; c'est lui qui est nommé Kang-Kong. Un fils du prince

lards. Après la mort du père, le fils épousait souvent les femmes de son père; le nom de famille n'était pas transmissible. La lune jouait un grand rôle dans les affaires publiques. On n'attaquait l'ennemi que lorsqu'elle était dans son plein. On se retirait dès qu'elle décroissait. Quiconque, en combattant, tuait un chef ennemi recevait en récompense un vase contenant environ 4 litres de vin, plus tout le butin dont il avait pu s'emparer. Tout prisonnier devenait de droit esclave, et servait à garder les bestiaux de celui qui l'avait capturé. Un de leurs grands stratagèmes de guerre était de mettre en avant les esclaves, les invalides, afin de déguiser leurs forces. Ils cherchaient ensuite à entourer l'ennemi par des mouve-

décédé, son char, trois enfants de sa famille, des tigres enchaînés qui marchaient à la suite furent ensevelis avec lui.» (Hi-Tai-Ki-sze *(Grands tableaux chronologiques de l'histoire Chinoise)*. On trouve également dans le Ye-Ky (histoire générale Chinoise), par Sze-Ma-Tsien, que, dans cette circonstance, on ensevelit avec le mort 117 personnes qui avaient suivi le convoi. Cette cérémonie barbare fut renouvelée aux funérailles de l'Empereur Che-Houang-Ty (209 avant Jésus-Christ). Les femmes de l'Empereur qui n'avaient pas eu d'enfants et ses concubines eurent ordre de se donner la mort. Un grand nombre d'archers habiles furent enterrés tout vifs près de la fosse dans laquelle on déposa un grand nombre de bijoux et objets précieux. Le Père Gaubil croit que cette barbare coutume vient des Tartares occidentaux, c'est-à-dire des Hiong-Nou. En consultant l'histoire, on voit qu'elle était pratiquée par les Scythes dès la plus haute antiquité. Ainsi Hérodote nous apprend qu'à la mort d'un roi Scythe, on enterrait avec lui une de ses femmes, un échanson, un écuyer, un secrétaire, un huissier, après les avoir préalablement mis à mort. On y ajoutait encore quelquefois ses chevaux et ses effets les plus précieux.

ments tournants. Comme le pillage était leur seul objectif, ils se précipitaient, comme des oiseaux de proie, sur leurs adversaires. S'ils ne réussissaient pas à les mettre en déroute, ils se dispersaient chacun de leur côté comme des nuages qui se fondent, et se ralliaient à un endroit désigné d'avance, à une certaine distance du lieu du combat. La famille d'un mort dont le cadavre était emporté du champ de bataille, ou celle d'un blessé qui était sauvé pendant l'action, devait donner tout ce qu'elle possédait à celui qui avait fait cette belle action. Ils ignoraient l'usage de l'écriture ; dans les transactions, les promesses verbales suffisaient comme garantie.

Au commencement de la dynastie des Han (202 ans avant J.-C.), sous le règne de l'Empereur Kao-Tsou, un prince de la famille impériale, Han-Ouang, qui gardait la frontière du nord à Ma-Y (Tai-tcheou, Chen-Si), fut surpris par Mao-Tun, chef des Hiong-Nou, et fait prisonnier avec toutes ses troupes. L'Empereur, apprenant cette fâcheuse nouvelle, se mit à la tête de l'armée, et marcha contre les Hiong-Nou. Ceux-ci, suivant leur tactique habituelle se retirèrent; la cavalerie impériale les poursuivit avec vigueur jusqu'au pied de la montagne Pe-teng-chan (Chan-Si), où elle se trouva tout à coup entourée par l'ennemi fort de plus de 300,000 hommes. L'Empereur, n'ayant plus de cavalerie, n'osa pas avancer. Les Hiong-Nou creusèrent autour de la cavalerie un formidable retranchement et attendirent le résultat du blocus. Huit jours s'étant écoulés, la cavalerie allait se rendre faute de vivres, lorsque un ministre, nommé Ting-Ping, conseilla à l'Empereur de faire au Chen-Yu des propositions de paix, et

sollicita la faveur d'être envoyé comme négociateur. L'Empereur ayant consenti, Tching-Ping partit, chargé de présents pour le camp des Hiong-Nou. Parmi les présents, se trouvaient un grand nombre de bijoux et de soieries qu'il s'empressa d'offrir à la première femme du Chen-yu, l'Impératrice Yen-Tche, qui fut enthousiasmée, à la vue de si belles choses; ce qui la frappa surtout, fut une grande poupée en bois (1), représèntant une très-jolie femme. — Mais d'où viennent donc toutes ces magnifiques choses, demanda-t-elle à l'ambassadeur, votre pays est donc bien riche? — Oh! non, lui répondit Tching-Ping, notre pays est très-pauvre; ces bijoux et ces soieries viennent des pays occidentaux. La seule production de notre pays qui mérite d'être mentionnée, ce sont des femmes ressemblant à cette poupée en bois et qui passent pour être les plus séduisantes de l'univers.

Le même soir, l'Impératrice dit au Chen-Yu : « Deux princes souverains ne doivent pas se pousser à bout; quand vous vous rendriez maître de la Chine, pourriez-vous la garder? L'Empereur de cette grande contrée a quelque chose de divin. Ne vaut-il pas mieux faire la paix avec lui et accepter les propositions de son ambassadeur ? Je vous prie de faire attention à ce que je vous représente. » Le lendemain la cavalerie était libre de rejoindre l'armée impériale qui se retira immédiatement en battant en retraite. Quelques temps après, les Hiong-Nou pillèrent de nouveau les frontières et menacèrent même la ville de Tchang-Ngan (Chen-Si) ré-

(1) Les Chinois prétendent que ce fut l'origine de leurs poupées en bois.

sidence de l'Empereur. Sa Majesté commençait à se désespérer, quand un de ses ministres Lieou-King, l'engagea à offrir à Mao-Tun une princesse de la famille impériale, en lui faisant comprendre que, par cette politique, on pourrait fonder un intérêt chinois parmi les Hiong-Nou qui se laissaient plutôt guider par les instincts que par le raisonnement. Mao-Tun reçut avec la plus vive satisfaction cette proposition, et combla d'égards Lieou-King, à qui avait été confiée cette délicate mission. Ce dernier en profita pour visiter les pays occupés par les Hiong-Nou, tels que ceux de Pe-Yang (Chan-Si), Lo-Fan (Chan-Si), etc.; il remarqua qu'ils étaient aussi riches que peu peuplés; et, comme tout ce territoire n'était éloigné de Tchang-ngan que de 70 à 80 lieues, et qu'il importait à tout prix d'en reprendre possession, il s'empressa de rendre compte à l'Empereur du résultat de ses découvertes, en le priant de donner des ordres pour que les familles Tien, Tchao, Kin, et Mo, qui étaient les plus nombreuses dans le Hou-Pe, le Chan-Tong et le Ngan-Hoey, envoyassent de suite le nombre de bras suffisants pour cultiver ces terres. Plus de 100,000 hommes, femmes et enfants, furent transportés aussitôt sur les lieux, et on leur distribua des terres, des instruments aratoires et des vivres pour quelques mois.

Pendant ce temps, le Chen-yu Mao-Tun, ne voyant pas arriver la princesse impériale, fit piller le pays de Ma-Y et annonça à l'Empereur que, s'il ne tenait pas sa promesse, il irait la lui rappeler dans sa capitale. L'Empereur se décida alors à lui donner une de ses nièces, et

les hostilités cessèrent; de sorte que, pendant une dizaine d'années, à part quelques incursions des Hiong-Nou dans les provinces septentrionales, l'Empire chinois jouit d'une grande prospérité, due en partie aux bonnes qualités de l'Empereur Ouen-Ty, qui avait succédé à l'impératrice Hin-Tche, femme barbare et cruelle. Sous le règne de Ouen-Ty, les rapports entre la Chine et les Hiong-Nou furent excellents. En l'an 195, Mao-Tun, voyant que ses hordes menaçaient de se révolter, si on ne les menait au pillage de quelque contrée, résolut d'attaquer les Yue-Tche de race thibétaine, dont le pays était situé entre la chaîne neigeuse du Nan-Chan, les affluents du Boulounghin et la partie supérieure du Houang-Ho, qui traverse le Kan-Sou. Ils habitaient là, mêlés avec les Ou-Sun de race aryenne, aux yeux bleus, et aux cheveux blonds ou rouges. Mao-Tun mourut sur ces entrefaites, et fut remplacé par son fils Lao-Chang autrement Ky-Yu, qui, en l'an 165 (av. J.-C.), se mettant à la tête des Hiong-Nou, pénétra dans le pays des Yue-Tche et les battit. Leur roi fut tué et Lao-Chang fit faire du crâne de ce prince un vase à boire, dont il se servit depuis dans des cérémonies. Une partie des Yue-Tche se retira au sud des Nan-Chan qui séparaient leur pays du Thibet, chassa les Kiang, comme eux de race thibétaine, et reçut le nom de petits Yue-Tche (1). L'autre partie plus nombreuse, appelée pour cette raison grands Yue-Tche, se dirigea vers le nord-ouest, et alla camper sur

(1) Les petits Yue-Tche s'établirent dans le pays appelé aujourd'hui Sarikol, à l'est de Pamir, et dans l'angle s'étendant entre ce lac et la montagne de Mustagh.

les bords de l'Ili. Elle expulsa de ce pays la nation des Sou (de sang aryen), qui passa en Transoxiane, où elle attaqua les Grecs bactriens et détruisit leur empire. Cette expulsion, toutefois, ne put être accomplie en entier, si nous en croyons la forte proportion de sang aryen qui existe aujourd'hui chez les habitants de la Kachgarie. Après avoir séjourné quelque temps dans le pays qu'ils avaient conquis, les grands Yue-Tche y furent rejoints par les Ou-Sun, qui s'étaient réfugiés aussi dans le pays situé sur les bords de l'Ili, pour éviter les vexations des Hiong-Nou. Les Ou-Sun poussèrent les Yue-Tche à l'ouest, les forçant de passer le Yaxartes. Ces derniers s'emparèrent alors de la Transoxiane et de la Bactriane, et fondèrent un puissant empire, qui a duré plusieurs siècles et qui était limité par celui des A-Sy ou Parthes. Les Sou, chassés de nouveau, envahirent l'Inde. Dans la suite, les Yue-Tche conquirent le Caboul, le Kandahar et tous les pays situés sur les deux rives de l'Indus (1). Les anciens les connaissaient alors sous le nom d'Indo-Scythes. Leur capitale était Kien-che-tching et leur principal campement se trouvait au nord de la rivière Oey (Oxus). Au v^e^ siècle, ils se répandirent à l'est jusqu'aux monts Altaï et jusqu'a Khoten, sous le

(1) Les Sou, autrement Saces ou Sakes, conquirent le Pandjaub, Cachemyr et la plus grande partie de l'Inde. Leur plus grand roi, Kanishka, contemporain du Christ, fut un des plus zélés protecteurs du bouddhisme. C'est sous son règne que fut tenu le premier concile œcuménique qui révisa le canon, mais qui ne fut pas reconnu par l'Eglise bouddhique de Ceylan; ce qui amena un schisme analogue à celui des Romains et des Grecs dans l'histoire ecclésiastique de l'Occident.

nom de Ye-Ta. Leur empire s'écroula dans le VII^e^ siècle et les Ye-Ta devinrent tributaires des Turcs.

Les Yue-Tche, les Ou-Sun et les Sou ont commencé ainsi le grand mouvement de migration des peuples de l'Orient vers l'Occident (1), mouvement qui, après s'être ralenti un certain temps, reprit un nouvel essor vers le V^e^ siècle de notre ère, et amena en Europe les différents peuples connus dans l'histoire sous le nom de Barbares, et qui ont jeté les fondements des empires modernes.

Lao-Chang, après avoir défait les Yue-Tche, reçut la soumission de vingt-cinq royaumes voisins du pays des Hiong-Nou.

L'Empereur Hiao-Ouen-Ty lui donna ensuite une de ses nièces en mariage, ce qui ne l'empêcha pas, quelque temps après, de se ruer sur les frontières de l'empire, à la tête de 400,000 hommes. Plusieurs armées furent envoyées successivement contre eux, sans qu'elles aient pu parvenir à les vaincre. Il en fut ainsi jusqu'en l'an 101, où le Chen-yu Tsoui-Ty-Ho demanda à reconnaître l'autorité de l'empereur Ou-Ty, qui expédia un ambassadeur pour recevoir sa soumission. Cet ambassadeur, nommé

(1) Les Saces et les Yue-Tche (Gètes) se sont ensuite rués sur l'Occident, et leurs races existent encore dans le Gothland, le Jutland, l'Angleterre et la Saxe. Dans le sud, où ils se répandirent principalement, on retrouve les noms de leurs premières stations, tels que Kasi ou Benares (Kasighar-Kachgar), Hari ou Herat (Arikhand-Yarkand), Katak maintenant en ruines. De même, les habitants au nord de Kachgar sont connus encore sous le nom de Yeta-Mongols, et, dans le Pandjaub, il reste des Yeta-Yet ou Yeth. (H.-V. Bellew.)

Sou-Ou, était un ministre du plus grand mérite. Arrivé auprès du chef des Hiong-Nou, celui-ci voulut le retenir à son service et, sur son refus, le fit jeter dans une fosse profonde. Sou-Ou fut inébranlable, et resta vingt-quatre heures dans la fosse, tenant toujours à la main son bâton d'ambassadeur. Il fut ensuite relâché et expédié au pied des monts Tien-Chan, où, pendant dix-neuf ans, il garda les moutons, exposé aux plus rudes privations. La guerre recommença par suite de cette violation du droit des gens, et dura jusqu'en l'an 73 (avant J.-C.). Cette année, les Hiong-Nou furent complétement défaits et perdirent plus de 100,000 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers. On leur prit également 700,000 têtes de bétail. Ils durent alors s'éloigner des frontières. En retournant dans leur pays, ils furent surpris par des tourmentes de neige, par suite desquelles un grand nombre d'entre eux périrent de froid et de faim. Les peuples voisins, les Ting-Ling, qui habitaient la Sibérie méridionale, ainsi que les Ou-Houan (1), profitèrent de ce désastre pour les attaquer et piller leurs troupeaux. A tous ces maux, vint se joindre, comme cela arrive en pareille circonstance, la guerre civile, qui les affaiblit tellement qu'ils furent obligés de se soumettre entièrement à la Chine. En l'an 12, ils voulurent se révolter; on les partagea alors en quinze hordes commandées chacune par un Chen-yu. Quelque temps après, ils profitèrent des

(1) Les Ou-Houan de race sien-py descendaient des Tong-Hou-Chan-Yong, qui habitaient au nord du royaume de Yen (Petchili actuel), dans les monts de la Mongolie-Orientale; aujourd'hui ils forment la tribu mongole d'Arou-Kourtsin.

troubles qui déchiraient l'empire pour se soulever de nouveau et reprendre leur ancien territoire. En l'an 49 (après J.-C.), ils se divisèrent en Hiong-Nou du nord et Hiong-Nou du sud, et ne cessèrent de se battre entre eux jusqu'à ce que, épuisés, ils finirent par être écrasés par les Chinois. En l'an 93, les Hiong-Nou du nord furent battus par une armée impériale près des sources de l'Irtysh, et s'enfuirent vers le royaume de Kang-Kiu (Sogdiane). Mais leurs animaux se trouvant trop fatigués, ils furent contraints de s'arrêter au nord de Kouei-Tsee (Kou-Tche actuel) dans un pays qui avait quelques milliers de ly d'étendue, et où ils se fixèrent sous le nom de Yue-Pan. Plus tard, ils se transportèrent plus au nord, et habitèrent, sous le même nom, le pays situé des deux côtés des monts Ou-lou-tan (Chen-Si) et Alghins qui bornent au midi la steppe de l'Ichin. Les Yue-Pan ou Yue-Po firent ensuite alliance avec les Jîn-Jîn (1), ou Yeou-Jîn, puis se brouillèrent avec eux. En 448, ils envoyèrent une ambassade aux Oey, pour les inviter à attaquer les Jîn-Jîn. A partir de cette époque, l'histoire ne fait plus mention d'eux; ils se sont vraisemblablement mêlés à d'autres peuples turcs.

Les Hiong-Nou du sud continuèrent à guerroyer contre la Chine, en s'unissant tantôt aux Thibétains, aux Ou-

(1) Les Yeou-Jîn habitaient à l'ouest de la Chine, près du royaume de Yen-Tsy (Harachar); leurs possessions s'étendaient à l'est, jusqu'à la rivière Tchao-siuen-ho; au nord, jusqu'aux frontières du désert de Chamo; au sud, jusqu'aux campagnes pierreuses qui limitent ce désert. Ils étaient de la même race que les Sien-Py.

Houan, aux Sien-Py (1), et autres peuples avec lesquels l'empire était continuellement en lutte. En l'an 189, ils massacrèrent leur Chen-yu, nommé Kang-Kiu, et choisirent pour chef son frère Ou-Fou-Lo, qui eut pour successeur son frère Hou-Tsou-Tsuen, le dernier Chen-yu des Hiong-Nou. En l'an 216, Hou-Tsou-Tsuen alla de Ping-yang-fou, sa capitale, à Tchang-te-fou, pour rendre hommage à l'Empereur, fut arrêté en route par les ordres du général Tsao-Tsao, et mis traîtreusement à mort. Ainsi finit l'empire des Hiong-Nou du sud, en l'an 220. Des terres leur furent assignées en-deçà de la grande Muraille, et on les partagea en cinq cantonnements de 10,000 à 5,000 cavaliers. Chaque cantonnement était commandé par un chef hiong-nou. Cette mesure fut l'échelle dont les Tartares se servirent pour monter sur le trône impérial. Cinq tribus de ces Hiong-Nou se répandirent ensuite dans le Chan-Si. En l'an 280, le chef de ces cinq tribus ayant rendu de grands services à l'Empereur fut nommé grand Tou-tou de ces cinq tribus, et occupa le pays situé au nord de Loyang. Quelques années après, à la fin de l'an 304, le chef de ces cinq tribus se fit proclamer Empereur sous le nom de Han-Ouang. En 312, ce même chef, nommé Lieou-Tsing, s'empara de la capitale de la Chine, qu'il réduisit en cendres, et, ayant fait prisonnier l'Empereur, voulut le forcer à lui servir d'échanson. L'Empereur ayant refusé,

(1) Les Sien-Py descendaient, comme les Ou-Houan, des Tong-Hou-Chan-Yong; ils se fixèrent, après la dispersion des Tong-Hou, dans le Leao-Tong, au pied des monts Sien-py ou Tsai-tchou.

il le fit décapiter et retourna ensuite à Ping-yang. Il y eut alors en Chine deux empereurs, celui des Tsin orientaux, Yuen-Ty, qui transporta sa cour à Ho-nan-fou, et celui des nouveaux Han, qui fixa sa résidence à Tchang-ngan. En l'an 350, le nom de la dynastie de ces nouveaux Han fut changé en celui de Ta-Oey. En l'an 352, l'empereur des Tsin attaqua le roi des Ta-Oey, le battit et se rendit maître de son royaume. Une seule tribu hiong-nou résista encore pendant quelque temps et finit par émigrer au nord-ouest. Elle fut soumise ensuite par le kokhan des Jîn-Jîn. Au commencement du v^e^ siècle vivait un descendant des anciens Empereurs Hiong-Nou, nommé Helien-Popo, dont le père avait conquis le Ho-Tao ou pays d'Ordos, entouré par la courbe septentrionale que décrit le Houang-ho; ayant été battu par les troupes impériales, il avait été obligé de se sauver avec son fils chez les Sien-Py. Helien-Popo réunit quelques hordes et commença à organiser une petite armée qui, en peu de temps, lui permit, en l'an 407, de se révolter contre les princes de la dynastie des nouveaux Tsin. Prenant les titres de Ta-chen-yu et de roi de Hia, il entra sur les terres des Sien-Py, et incorpora trois de leurs hordes dans son armée. Après ce premier succès revenant sur ses pas, il attaqua le prince de Tsin et lui enleva quelques villes. Helien-Popo devint de jour en jour plus puissant. En l'an 418, il tâcha de s'emparer de Tchang-ngan, mais il fut battu par les Chinois et contraint de regagner son pays. Il répara cet échec avec une promptitude incroyable, revint à la charge, et prit cette ville dans la même année. La pos-

session de Tchang-ngan lui donnant un certain droit à l'Empire, il prit le titre d'Empereur et établit sa résidence à Hia-tcheou, dans le Chen-Si (Ning-hia actuel). Son successeur fit la guerre aux empereurs des Oey, puis attaqua l'empereur des Leang septentrionaux, fut défait et fait prisonnier par les Tou-Kou-Kouen, qui étaient venus au secours des Leang, et qui le remirent entre les mains de l'empereur des Leang, par les ordres duquel il fut décapité. Ainsi finit le royaume de Hia.

L'empire des Leang septentrionaux fut fondé en 398, par Chang-Song, d'origine hiong-nou, qui s'était révolté contre le roi de Leang. Il s'agrandit, battit le dernier prince des Leang méridionaux, se rendit maître de la ville de Kan-tsang et se créa un petit État, qui, en l'an 439, fut envahi par Ta-Vou-Ty, empereur des Oey. Il s'empara alors du royaume des Hoey-He. C'est le dernier État qu'aient possédé les princes Hiong-Nou. Cette nation, dispersée alors dans toute l'Asie-Centrale, perdit son nom et se confondit en partie avec d'autres peuples d'origine et de race différentes.

TOU-KIUE

Quelques débris des hordes des Hiong-Nou, 500 familles environ, portant le nom d'Osenoche, et qui, au commencement des Oey postérieurs, occupaient le pays de Peyang (Chan-Si), en furent chassées par l'empereur Ta-Vou-Ty, et se réfugièrent chez les Jîn-Jîn, au pied du mont Kin-chan (Altaï), dont le nom signifie mont d'or. Comme cette montagne avait la forme d'un casque

(Tou-Kiue), ces 500 familles, qui excellaient dans l'art de forger les métaux, prirent le nom de Tou-Kiue. Il existe, au sujet de l'origine des Tou-Kiue, deux légendes.

D'après la première, des Hiong-Nou, chassés du pays des Leang septentrionaux, s'étaient retirés au nord et vivaient sur le bord du lac Sy-hai (lac Balkach). Ils y furent détruits par une nation voisine, qui les extermina tous sans distinction d'âge ni de sexe. Il ne resta qu'un enfant de dix ans, auquel l'ennemi, par compassion, se contenta de couper les pieds et les mains. L'enfant se traîna jusque sur les bords d'une rivière, où il fut aperçu par une louve que la soif attirait en ces lieux, et qui prit soin de le nourrir. La louve le transporta dans une caverne creusée dans une montagne, près de Sy-ho-hien. La caverne avait deux issues, dont l'une aboutissait à une plaine fertile entourée de montagnes, et qui avait plus de 20 lieues de longueur. C'est là que la louve vécut avec l'enfant, qui, devenu grand, la rendit mère de dix enfants mâles. Ceux-ci enlevèrent plus tard des femmes des environs, et prirent le nom de Oséno (Asseno, loup); ils se réunirent ensuite aux Jîn-Jîn. D'après l'autre légende, les Tou-Kiue seraient originaires du royaume de Sou; leur tribu habitait au nord du pays des Hiong-Nou. Leur chef s'appelait Ho-Pang-Pou, et avait seize frères, parmi lesquels l'un d'eux, nommé Y-Tche-Ni-Chouan-Tou, était né d'une louve. Ce dernier, par son intelligence, parvint à se faire nommer chef de la tribu. Il eut deux fils, dont l'aîné nommé Ho-Tou-Lou-Tche, conduisit la tribu à la montagne de Kin-chan, après qu'elle eut été chassée de son pays, par un royaume

voisin. Les fils de Ho-Tou-Lou prirent pour nom de famille celui de Oséno (loup), pour rappeler leur première origine. C'est ce Ho-Tou-Lou qui a donné à la tribu le nom de Tou-Kiue, allusion à la forme de la montagne au pied de laquelle la tribu s'était établie.

Après s'être considérablement accrue en nombre et en puissance, la tribu des Tou-Kiue sortit de la plaine trop étroite pour la contenir, et se dispersa dans les vallées du Kin-chan. Sur la fin de la dynastie des Oey postérieurs, leur chef, qui portait le nom de Tou-Min, fit la guerre aux Kao-Tche, qu'il défit entièrement. Enflé de ses succès et de ses bons rapports avec la Chine, en l'an 546, il envoya une ambassade auprès de l'empereur des Oey, et eut l'audace de demander en mariage la fille de Ouo-Ouay, un des deux kokhan des Yeou-Jîn; l'autre kokhan s'appelait Polomen. Ouo-Ouay fut surpris que le chef des Tou-Kiue, qu'il regardait comme ses forgerons, osât lui demander une princesse de son sang, et chassa honteusement les ambassadeurs de Tou-Min. Celui-ci tourna alors ses vues vers l'empereur des Oey, qui lui accorda une princesse chinoise. Il déclara ensuite la guerre aux Yeou-Jîn, qu'il vainquit en plusieurs rencontres et poursuivit très-loin au nord, jusqu'au pied de montagnes inhabitées. Ouo-Ouay se suicida de désespoir. Tou-Min mourut en 552, après avoir pris le titre d'Y-li-kokhan, et désigna pour son successeur son frère Kolo-Y-Ki-Kokhan, qui envoya 50,000 chevaux en présent à l'empereur des Oey, et laissa le trône, en 553, à son frère Se-Teou.

Se-Teou, appelé Mou-Kan-Kokhan, divisa les Tou-

Kiue en différentes hordes dont il donna le commandement à ses parents. Au-dessous de ces sortes de gouverneurs étaient les Tche. Les principaux chefs étaient désignés par le nom de Kin-ly-tche, Abo, Kie-ly-fa-tou-tin, Tekin; les vieillards étaient appelés Koly, les chevaux Kolan, les chefs militaires Sou-my, ceux qui commandaient à de la cavalerie Kolan-sou-my-kiue. Les braves étaient désignés par les épithètes de Cha-po-lo, ou bien encore Yu-ho-fou-fa. Quelques-uns, dont la figure était noire, étaient nommés Ko-lo-kio (Kolo ou Kara signifiait noir), d'où la dignité de Karatchine. So-ki était le nom des cheveux. Certains chefs civils, gouverneurs de province, étaient désignés par le titre de So-ko-tou-tin. Les hommes gras portaient le sobriquet de Ta-lo-pien (vase à vin). Les juges avaient le nom de Che-ou, le vin s'appelait Pou-ni-che-ou, la chair An-tchen. Le nom du loup était Lin, ou bien Fou-lin, titre des gardes du corps, dont les commandants prenaient le titre de Fou-lin-han. Le roi était le Kokhan. L'héritier présomptif portait le titre de Ye-hou; les chefs des grandes familles, celui de Ykokhan, ou Oey-kokhan. Ouei ou Y signifiait maison.

Mou-Khan-Kokhan, fut le héros des Tou-Kiue; sa figure, d'après les historiens chinois, était longue de plus d'un pied et très-large. Il avait le teint rouge, et les yeux verts, brillant d'un éclat extraordinaire; brave, habile et belliqueux, il n'eut pas de peine à soumettre à l'ouest, les Yeou-Jîn et le roi de Yen-Ta (1); à l'est,

(1) Les Yen-Ta ou Ye-Ta (Gètes) étaient de la même race que les grands Yue-Tche; ils étaient originaires des pays situés au

les Hie-Tan; au nord, les Ty-Hou (débris des Hiong-Nou).

En un mot, il subjugua tout le pays compris entre l'océan Oriental et la mer Caspienne, et depuis la Chine et le Thibet jusqu'au nord du lac Baikal. En 562, il envoya une ambassade auprès de l'empereur des Oey, pour lui proposer une alliance contre les Yeou-Jîn ; l'Empereur refusa. Cette même année, il fit partir une autre ambassade pour Constantinople. « Cette ambassade, dit l'auteur des *Tableaux historiques de l'Asie*, qui fut envoyée par Askel, appelé par les Grecs roi des Hermi-Khiones ou Turcs, et qui était vraisemblablement un des gouverneurs des provinces occidentales du kokhan des Tou-Kiue, avait pour but d'empêcher une alliance entre les empereurs grecs et les Avares, nation qui s'était soustraite à la domination des Tou-Kiue, en se dirigeant vers l'Europe. Les Tou-Kiue qui les poursuivaient, s'étaient emparés, en 568, du pays situé entre le Volga et le Macote. Leurs ambassadeurs invitèrent Justin II à refuser aux Avares des terres dans l'étendue de l'empire. Dans la même année, Mauniak, prince des Sogdiens, qui obéissaient aux Tou-Kiue, avait demandé à Moukhan la permission d'envoyer une ambassade à Mouchirwan, roi de Perse, pour obtenir la liberté de vendre de la pourpre (soie) aux Mèdes. Les députés de Mauniak échouèrent dans leur mission, de même que d'autres députés expédiés par Moukhan, pour engager les Persans

nord de la grande Muraille, et, s'avançant au nord en partant des monts Altaï jusqu'à l'occident de Yu-tien (Khoten), se fixèrent à 200 lieues au nord de la rivière Oey-ho (Oxus).

à conclure un traité d'alliance avec lui, et qui furent emprisonnés.

« C'est de cette époque que date l'inimitié qui exista longtemps entre ces deux peuples. La guerre éclata par suite de cet incident. Mouchirwan, voyant son pays exposé aux incursions des Tou-Kiue, eut recours aux Chinois. Des ambassadeurs allèrent de sa part, vers Vou-Ty, empereur des Tcheou, probablement pour l'inviter à faire une diversion, sur la frontière orientale des Tou-Kiue. Mauniak conseilla alors aux Tou-Kiue de rechercher l'amitié des Romains, et de leur proposer le commerce de la soie, dont ils faisaient un grand usage. Moukhan accepta ce projet et chargea Mauniak de son exécution. Celui-ci se mit en marche, traversa des montagnes escarpées et couvertes de neige, des plaines, des forêts, des marais, franchit le Caucase, et arriva à Byzance. L'Empereur le reçut avec distinction et s'informa s'il restait encore beaucoup d'Avares dans l'intérieur de l'Asie. Cette circonstance fait croire que les Avares étaient la même nation que les Yeou-Jîn, chassés à l'occident par les Tou-Kiue. L'ambassadeur turc signa un traité d'alliance défensive avec les Romains.

« Justin II, pour répondre aux intentions du Khan des Tou-Kiue, fit partir, en 569, Zemarkh, préfet des villes d'Orient. Celui-ci se rendit dans le pays des Sogdiens, où il rencontra des Tou-Kiue qui lui offrirent du fer. Leurs chamans cherchaient par leurs cérémonies bruyantes, à détourner les influences malignes qui pouvaient s'opposer à la réussite de sa mission. Zemarkh arriva ensuite au camp du kokhan ; il se trouvait dans une

vallée du mont d'Or, que Zemarkh nomme Ektel, au lieu d'Altaï, qui est le véritable nom turc et qui signifie or. Il trouva le kokhan dans une tente posée sur des roues, suivant la coutume de sa nation. Ayant renvoyé la plupart de ses gens par le pays des Kholites, il accompagna l'empereur turc, qui marcha contre les Persans. Arrivé à un endroit nommé Talas (Taras), situé vraisemblablement sur la rivière qui porte encore ce nom, le kokhan rencontra des ambassadeurs du roi de Perse, et les reçut fort mal. Ce fut là qu'il donna au préfet romain son audience de congé, et lui fit présent d'un esclave de la nation des Kzerkiz ou Kirghiz. Il le fit accompagner d'une ambassade conduite par Tagma, qui avait la dignité de tarkhan, dignité qui existe encore aujourd'hui chez les peuples de l'Asie-Moyenne, et qui donne la noblesse.

« Zemarkh alla rejoindre les siens dans la ville des Kholites. De là, il marcha pendant douze journées, par un pays sablonneux, entrecoupé de marais. Il passa ensuite l'Hikh, qui est la Temba et le Daik, nommé à présent Jaik ou Oural. Il parvint de là aux pays marécageux qui se trouvent à l'embouchure de l'Attilia ou Volga, et traversa le pays des Hongores. Ces peuples le prévinrent que les Persans, pour le faire prisonnier, s'étaient mis en embuscade dans les forêts qui avoisinent le Kophen (Kouban). Le prince des Hongores, qui gouvernait ce pays au nom du kokhan des Tou-Kiue, donna à Zemarkh des outres remplies d'eau, pour qu'il pût passer la plaine aride qui s'étend au nord du Caucase. Après avoir franchi un grand lac, ou marais,

(vraisemblablement le Manitch-Supérieur), il parvint à celui qui reçoit les eaux du Kophen. Ce sont sans doute les marais formés par le Kouban, qui, autrefois étaient beaucoup plus considérables que de nos jours, et dont les traces marquent encore l'ancienne extension. Quoique les éclaireurs envoyés en avant n'eussent rien trouvé qui pût indiquer une embuscade persane, Zemarkh jugea pourtant à propos de gagner promptement le pays des Alains (Ossètes), car il craignit d'être attaqué par les Horomoches. Il voulut se présenter avec les ambassades Tou-kiue chez Sarodius, roi des Alains, celui-ci refusa de voir ces derniers avant qu'ils n'eussent déposé leurs armes; il dissuada Zemarkh de passer par le pays des Minduniane ou plutôt Missimianes, parce que les Persans s'y étaient postés près de la Souanie; il lui conseilla de prendre le chemin de Darisa. La Souanie est la partie des hautes montagnes du Caucase qui s'étend vers la mer Noire. Les pays des Missimianes est la vallée de Marmisson, dans laquelle coule l'Arredon-Supérieur, elle est habitée par une tribu Ossète du même nom. Au nord, elle aboutit à un défilé très-étroit, fermé par une ancienne muraille. Ce col, qui est un de ceux par lesquels on passe le Caucase, porte le nom de Kasri. Le chemin de Darina est celui de Dariel ou plutôt Darian, qui longe la vallée du Terek, il est à présent le plus fréquenté pour pénétrer du nord en Géorgie. Zemarkh suivit le conseil de Sarodius, passa par Darina, et arriva heureusement à Apsilie; de là, à Rogatorium, fort situé sur le Phasi; il s'embarqua sur ce fleuve pour Trébizonde, d'où il partit en poste pour Byzance.

— Apsilié est le nom d'un village en Hungrélie. »

Pendant ce temps, en l'an 564, le roi des Tcheou (un des trois royaumes de la Chine qui comprenait alors ceux de Tcheou, Tchin et Tsy) avait demandé au kokhan des Tou-Kiue une de ses filles en mariage, en même temps que son alliance contre le roi de Tsy. Le roi de Tsy lui fit, de son côté, des propositions à peu près analogues. Le kokhan accepta des deux côtés, et chercha à réconcilier les deux ennemis. Le successeur de Mou-Khan fut Topo-Kokhan, qui introduisit le bouddhisme parmi les Tou-Kiue. Il fit venir de l'Inde les livres sacrés de Bouddha, et des bonzes pour les expliquer. En 582, les Tou-Kiue se divisèrent en Tou-Kiue du nord et Tou-Kiue du sud.

Les Tou-Kiue du nord ou Tou-Kiue orientaux s'étendaient à l'est depuis le lac Haitang jusqu'au lac Syhai (Balkach); à l'ouest, sur une étendue de plus de 1,000 lieues, et au nord, depuis le lac Jehai (Issikoul) jusqu'au sud du désert de Chamo, c'est-à-dire sur une distance de plus de 500 lieues.

Les mœurs et coutumes des Tou-Kiue différaient peu de celles des Hiong-Nou. Lorsqu'un kokhan était élu, on le promenait sur un tapis de feutre, parmi toutes les hordes, qui s'agenouillaient devant lui. Il montait ensuite à cheval, et, avec un mouchoir en soie, on lui serrait la gorge jusqu'à ce qu'il perdît presque connaissance. On lui demandait alors combien de temps il espérait régner. Ses paroles, qui étaient regardées comme des arrêts du destin, étaient inscrites et conservées précieusement. Le prince héritier portait le nom de Ye-hou.

Il y avait vingt-huit grands chefs se succédant de père en fils; leurs arcs étaient faits en corne de bœuf, leurs flèches produisaient un sifflement aigu. Ils avaient, en outre, comme armes, des lances et des sabres, et portaient des armures en fer. Le bâton de leur grand étendard était surmonté d'une tête de loup en or. Comme ils ignoraient l'usage des lettres, quand ils voulaient ordonner des tributs ou des levées de troupes, ils faisaient des incisions sur du bois pour en marquer le nombre. Ils joignaient à cela une flèche dorée, sur laquelle ils appliquaient un sceau avec de la cire. Ils ne combattaient que quand la lune était sur le point d'être pleine. Tout assassinat ou crime était puni de mort. Pour une blessure pouvant causer la cécité, on était obligé de donner comme indemnité sa fille ou sa femme. Si la blessure pouvait occasionner la perte de l'usage d'un membre, on devenait esclave. Le vol était puni par le remboursement de dix fois la valeur de l'objet volé. Lorsqu'une personne mourait, on tuait près de la fosse un certain nombre d'animaux, et les parents et amis se faisaient des incisions sur le visage, en pleurant. Lorsque la mort survenait en été, l'inhumation n'avait lieu qu'à la chute des feuilles; de même, lorsque le décès survenait en hiver, le cadavre était enterré à la pousse des feuilles. Sur la fosse, on mettait une pyramide contenant autant de grosses pierres que le mort avait tué d'ennemis. Les cadavres, avant d'être inhumés, étaient revêtus de leur plus beaux vêtements. Ce jour-là, une famille ne pouvait refuser sa fille à celui qui la demandait en mariage. Toutes ces hordes n'avaient pas de résidence fixe, et chacune d'elles

vivait séparément. Le kokhan résidait à Toukiuechan. Chaque année, tous les chefs des hordes devaient avec lui visiter la caverne des ancêtres. A la cinquième lune, on se rendait sur les bords de la rivière Ta-yen-choui, et on adorait le ciel et la terre; à 50 lieues des monts Toukiue, se trouvait une haute montagne, qu'ils nommaient Po-teng-y-ly et qu'ils avaient en grande vénération. Ils comptaient les années par le reverdissement des plantes; leurs coutumes ressemblaient à celles des Hou, ils étaient très-joueurs. Les femmes aimaient le jeu de ballon; leur boisson consistait en lait de cavale fermenté avec lequel ils s'enivraient souvent. Ils croyaient aux démons et aux génies.

La monarchie des Tou-Kiue du nord a duré 211 ans. C'est l'Empereur Tai-Tsong qui, en l'an 746, s'empara de leur pays, qu'il donna aux Hoey-He.

Le pays des Tou-Kiue du sud était borné à l'est par celui des Tou-Kiue du nord; à l'ouest, par le lac Loui-Tchou-Hai; au sud, par le royaume de Chou-Le; au nord, par le désert de Chamo. La résidence habituelle du kokhan était à 700 lieues de Tchang-ngan et à sept journées de route de Yenky ou Yen-tsy. — Les Sy-Tou-Kiue différaient peu des Pe-Tou-Kiue; cependant ils ne parlaient pas le même dialecte. Chaque année, à la cinquième lune, tous les grands chefs se réunissaient dans le pays des Ou-Sun, et, après avoir fait leurs cérémonies religieuses sur les tombes de leurs ancêtres, traitaient, en assemblée générale, les affaires du pays. Leur histoire nous entraînerait trop loin. Nous dirons seulement qu'après 200 ans de luttes intestines et de

guerres continuelles avec les peuples voisins, principalement avec la Chine, ils furent assujettis, vers l'an 766, par les Hoey-He, au sujet desquels nous allons donner des détails plus complets (1).

Un certain nombre de tribus portant le nom de Kao-Tche ou chariots élevés, ou bien de Tche-Le, Tie-Le, ou Hoey-He, menaient une vie nomade en parcourant avec leurs troupeaux les pays situés au Nord des monts Célestes, entre les rives de l'Orkhon et de l'Irtish. On les appelait encore Ting-Ling; ils étaient de la même race que les Hiong-Nou, quoiqu'ils parlassent un dialecte un peu différent. D'après les traditions, un ancien Chen-Yu des Hiong-Nou avait deux filles d'une beauté parfaite. Croyant qu'aucun mortel n'était digne de devenir leur époux, il résolut de les offrir au ciel; il les renferma donc dans une haute tour qu'il avait fait construire au nord de ses Etats. Une des deux princesses voyant un loup qui rôdait continuellement au pied de la tour en hurlant, et qui ensuite établit sa tanière près de la tour, crut que cet animal était un génie métamorphosé, et commerça avec ce loup, avec lequel elle eut de nombreux enfants, qui furent les ancêtres des Kao-Tche. La tradition ajoute

(1) Les Tou-Kiue ont donné leur nom à la grande famille turque qui, après avoir habité longtemps le Turkestan et le nord de la Chine, s'est scindée au x^{e} siècle, et dont une partie s'est fixée à cette époque en Perse et dans l'Asie-Mineure. — Les Turcs ont formé, dans les pays conquis, de nombreuses dynasties, dont la plus célèbre est celle des Ottomans ou Osmanlis, qui dominent dans la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, et qui attachent au mot Turc l'idée de l'insulte la plus marquée.

que c'est la raison pour laquelle le langage des Kao-Tche imitait par certains sons le hurlement des loups. Les Ouei, Tartares, leur donnèrent le nom de Kao-Tche (hauts chariots), parce qu'ils étaient les seuls dont les chariots avaient de grandes roues. Les Tartares du nord les nommaient Tche-Le, d'où les Chinois, sous la dynastie des Tang, ont tiré, par corruption, le nom de Tie-Les qu'ils leur ont donné; ils se sont nommés ensuite Hoey-He et Hoey-Hou. Les Kao-Tche étaient un peuple cruel, barbare, indiscipliné, ne pensant qu'au brigandage, et n'obéissant à aucune règle militaire; la fuite n'avait pour eux rien de déshonorant.

Ils ignoraient les lois de l'hospitalité, s'asseyaient accroupis comme des animaux, en posant les mains sur les genoux. Ils ne connaissaient pas l'usage du vin ni de l'eau-de-vie; quand ils prenaient une femme, ils payaient la dot en bœufs ou en chevaux; le jour où le mari recevait la future dans sa maison, les hommes et les femmes se rassemblaient et se régalaient de lait de jument caillé et de viande rôtie. Le maître de la tente invitait les pauvres et les passants à s'asseoir devant la porte. On buvait jusqu'à la fin du jour; le marié restait avec sa femme dans la famille de son beau-père jusqu'à ce qu'ils eussent un enfant; il partait ensuite avec sa nouvelle famille. Le peuple n'avait pas la coutume de se laver. Ils se réjouissaient des éclairs et des coups de tonnerre. Quand la foudre tombait, ils poussaient des cris affreux, tiraient des flèches contre le ciel, quittaient leur camp et se transportaient plus loin. L'année suivante, quand leurs chevaux étaient

suffisamment gras, ils y revenaient en grand nombre, et faisaient une fosse dans laquelle ils brûlaient un bélier en signe de réjouissance. Les sorcières exécutaient alors leurs prestiges.

Ils faisaient pour ainsi dire partie des Hiong-Nou qu'ils aidaient en toutes circonstances; peu à peu, ils se multiplièrent et s'étendirent plus au sud. Ils s'avancèrent jusqu'au nord-ouest du lac Lou-Hoei, qui avait environ 10 lieues de périmètre. Ils demeurèrent là pendant tout le IVe siècle et pendant la première moitié du Ve; leur nom n'est mentionné dans l'histoire qu'en l'an 382, sous le règne de Hiao-Ouen-Ty. Etant devenus peu à peu très-puissants, ils firent des incursions sur les terres des Yeou-Jîn et sur celles de l'empire des Oey. Ta-Ou-Ty, empereur des Oey, les battit une première fois, près du lac Lou-Houei, et une deuxième fois, près du mont Leang-Chan. Peu de temps après, il remporta sur eux une nouvelle victoire, près de Kiao-chen-choui, pénétra au milieu de leurs hordes, fit plus de 50,000 prisonniers et leur enleva un million de têtes de bétail et plus de 200,000 chars.

Au retour de cette expédition, le général qui commandait l'armée impériale ayant appris, en passant près du désert de Chamo, qu'une horde de Kao-Tche, nommée Pa-My-Py, se trouvait à 100 lieues de Mo-nan (au sud de Chamo), envoya contre elle une partie de sa cavalerie qui en massacra le plus grand nombre. Les familles qui échappèrent au masacre émigrèrent au nord du désert.

En l'an 605, les Kao-Tche occupaient le pays situé

entre la Toura, l'Orkhon et la Selenga. A partir de cette époque, jusqu'en l'an 605, les Kao-Tche furent soumis aux Yeou-Jîn, et, quand ces derniers furent anéantis par les Tou-Kiue, passèrent sous la domination du vainqueur. En 627, une horrible famine ayant obligé Kily, kokhan des Tou-Kiue d'augmenter les impôts sur ses nombreux sujets, un certain nombre de hordes des Kao-Tche, parmi lesquelles figuraient les Hoey-He, les Sie-Yuen-To, les Tou-Po, les Tchè-Py, les Pe-Ta, se révoltèrent, sous les ordres des chefs des Sie-Yuen-To et des Hoey-He. Ces derniers se nommaient d'abord Ou-Hou, ou Ou-Hè, plus tard ils prirent le nom de Yuen-Hè, et, sous les Song, celui de Oey-He; c'était une nation brave et vaillante, vivant dans l'anarchie et changeant souvent de demeure, à la recherche des herbes et des eaux. Ils étaient excellents cavaliers et bons archers. Le vol et le brigandage faisaient tous leurs délices; aussi étaient-ils devenus très-riches. Au commencement du VII^e^ siècle, Tchou-Lo, kokhan des Tou-Kiue, les dépouilla du fruit de leurs rapines, et, redoutant leur vengeance, fit arrêter plusieurs centaines de leurs chefs qu'il fit décapiter. Les Oey-He se liguèrent alors avec les Tou-Hou, les Tong-Hou, les Pa-Ye-Kou, et mirent à leur tête un de leurs princes ayant le titre de Tekien (Teghin); ils prirent en même temps le nom de Hoey-He. Le nom de famille du Teghin était Yoloko. Ce prince, qui avait sous ses ordres plus de 100,000 hommes, dont 50,000 de troupes choisies, établit son camp au nord des Sie-Yuen-To, sur les bords de la rivière So-Lin (Selenga) (1), à 700 lieues de Sy-ngan-

(1) La Selenga est un affluent du lac Baï-Kal.

fou. Yo-lo-ko avait un fils nommé Pousa, qui, par sa bravoure, son intelligence et son habileté, avait conquis l'affection de tous les Hoey-He. Son père, devenu jaloux de lui, le chassa et mourut peu de temps après. Pousa le remplaça, et quand, en l'an 628, les Hoey-He, les Sie-Yuen-To, etc., se révoltèrent contre Kily-Kokhan, ce fut Pousa, qui, avec 5,000 hommes de cavalerie, surprit l'armée ennemie, commandée par Yeou-Kou-Che, et la défit complétement, près des monts Ma-lie; il poursuivit les vaincus jusqu'aux monts Célestes et leur fit un très-grand nombre de prisonniers. Cette victoire répandit la terreur de son nom dans toute la Tartarie. Les Hoey-He se tinrent ensuite étroitement liés avec les Sie-Yuen-To, et Pousa prit le titre de Ho-ky-ly-fa. Il alla alors s'établir sur les bords de la Toura (1). En l'an 629, il envoya des présents à l'Empereur de Chine et agrandit peu à peu ses Etats au point que, lorsque l'empire des Tou-Kiue fut détruit par les Chinois, les Hoey-He et les Sie-Yuen-To, étaient devenus les peuples les plus puissants de la Tartarie. Son successeur fut Tou-Mi-Tou qui fit la guerre aux Sie-Yuen-To et les défit. Après ce brillant succès, il s'avança au sud, traversa les monts Ho-Lan-Chan, et pénétra jusqu'au fleuve Jaune; il n'osa pas aller plus loin et envoya des députés à l'Empereur de la Chine, pour l'informer qu'il le reconnaissait comme souverain. Le général Ly-Tche-Sze, commandant en chef de l'armée de l'Ouest, donna alors l'ordre à tous les chefs de Hoey-He de se rendre à

(1) La Toura, affluent de l'Orkhon, qui se jette dans la Selenga.

Ning-Hia, où l'Empereur se transporta et reçut leur serment d'obéissance. Des fonctionnaires impériaux furent chargés de gouverner leur pays qui fut divisé en un certain nombre de départements et d'arrondissements. L'ancienne résidence du Chen-Yu fut occupée par un mandarin, ayant le grade de Tsong-tou-tou, fonction qui fut confiée au général Ly-Sou-Ly. Les chefs de horde furent nommés Toutou. On donna à Tou-Mi-Tou le titre de Toutou de Han-Hai (1), mais il ne tarda pas à prendre le titre de Khan, créa de sa propre autorité des officiers, en suivant les coutumes des Tou-Kiue, et gouverna de fait toutes ses hordes. En l'an 652, Tou-Mi-Tou fut assassiné par son neveu Ou-Te et remplacé par son fils Po-Yun. En l'an 653, Po-Yun fournit à l'Empereur Kao-Tsong, un corps de 50,000 cavaliers, qui défirent O-Se-No-Ho-Lou, et reprirent Péking (la Cour du Nord). Po-Yun accompagna ensuite l'Empereur en Corée, et mourut au retour de cette expédition. Son fils, Pe-Ty, lui succéda.

Son empire était déjà très-grand; il était borné au sud par le désert de Chamo, et au nord, par plusieurs royaumes sous sa dépendance. Sous l'Impératrice Ou-Heou, les Hoey-He passèrent en Chine, et se fixèrent provisoirement entre les villes de Kan-Tcheou et Leang-Tcheou. La dynastie des Tang en tira une excellente cavalerie pour ses armées.

En 742, le kokhan des Hoey-He, Kou-Tchou-Lo, établit

(1) Han-Hai signifie mer du Mirage; on appelle ainsi une partie du désert de Gobi, connue également sous le nom de désert de Lob-Nor.

son camp royal au pied des monts Ou-te-kien, près de la rivière Kiuen (Orkhon). Au sud du camp, était la ville de Sy-tchin. Au nord, ses Etats s'étendaient jusqu'à l'entrée des sables. Il possédait le pays des Neuf-Sing, et commandait à onze hordes, à la tête de chacune desquelles était un Toutou. Kou-Ly-Pey-Lo, successeur de Kou-Tchou-Lo, ayant ensuite, en 744, attaqué Pemey, khan des Tou-Kiue, le tua, et, par suite de cet événement, se trouva possesseur de tout l'ancien pays des Hiong-Nou. Après sa mort, son fils Mo-Yen-Tchue lui succéda en 756, avec le titre de Kole-khan (peut-être Kur-khan). Les annales disent qu'il était brave, violent et excellent capitaine.

Une année avant son avénement au trône, avait éclaté, en Chine, la rébellion d'An-Lo-Chan, qui, après s'être emparé de la capitale de l'empire et avoir poursuivi l'Empereur Hiuen-Tsong jusqu'au Sze-Tchuen, s'était déclaré empereur. Hiuen-Tsong abdiqua en faveur de son fils, Sou-Tsong, qui crut devoir faire aussitôt appel à ses alliés ou tributaires de l'Occident; tous s'empressèrent de lui envoyer des secours, à l'exception d'une des hordes des Hoey-He, les Tong-Lo, qui prirent parti pour An-Lo-Chan et lui fournirent un contingent de 2,000 cavaliers et de 5,000 fantassins. Les Thibétains, commandés par Kolo-Tche, se rangèrent également sous les étendards d'An-Lo-Chan. Le général des troupes impériales, Ko-Tse-Y, marcha contre eux et les mit en déroute. Au commencement de 757, le Kole-Khan ou Kur-khan Mo-Yen-Tchue, ou plutôt Pykia-Khan, envoya son fils, le Yehou Ie-Piao-Pie, avec 4,000 cavaliers d'élite,

à Fong-siang-fou (Chen-Si), où il devait se mettre à la disposition de l'Empereur. Le prince Kouang-Ping-Ouang, fils de Sou-Tsong, vint recevoir le Ye-Hou et le traita avec les plus grands égards (1). Lorsque toutes les troupes furent réunies, au nombre de plus de 150,000 hommes, à Fong-siang-fou, Ko-Tse-Y, qui les commandait, marcha contre Tchang-ngan, et rencontra l'ennemi, fort d'environ 100,000 hommes, à Hiang-ky-tsee, sur les bords du Ly-Ho. La bataille commença à midi. Ko-Tse-Y avait confié l'avant-garde au général Ly-Tsee-Ye, qui avait sous ses ordres les Hoey-He. Le commandement de l'arrière-garde avait été donné au général Ouang-Sze-Ly. Ko-Tse-Y avait conservé le commandement du centre. L'armée impériale fut disposée sur deux lignes, l'infanterie au centre, la cavalerie échelonnée en avant, ainsi que sur les deux ailes. L'ennemi avait adopté une seule ligne de bataille. Toute la cavalerie formait le centre de la ligne. An-Lo-Chan commandait en chef. Ly-Kouai-Sin, commandant en chef de la cavalerie rebelle, commença l'attaque, s'avança avec une partie de sa troupe, et, lorsque le combat fut engagé, donna tout à coup l'ordre de battre en retraite; pendant ce temps, il envoyait une partie de sa cavalerie pour tourner l'aile gauche de l'armée impériale. Le général Ly-Tsee-Ye, trompé

(1) Le roi de Khoten, tous les États de la petite Boukharie, le Ngan-Ly, les Paphana, les Tartares de l'ouest, les Hoey-He, le roi de Ferghana, les princes du Tokharestan et du Khorassan s'empressèrent d'envoyer des contingents plus ou moins considérables. Le khalife Aboul-Giafar expédia 4,000 hommes de troupes d'élites, nommés Tche-choui-kiun, sous les ordres d'un général nommé Kotche, dont nous avons parlé plus haut.

par le mouvement de retraite de Ly-Kouai-Sin, se laissa entraîner trop loin, et se vit tout à coup entouré par l'infanterie ennemie, qui avait fait un double mouvement de conversion. Ly-Tsee-Ye, désespéré, jeta de côté ses vêtements de général, et, prenant une lance à la main, se précipita au plus fort de la mêlée, en criant aux Hoey-He de le suivre; il parvint ainsi à traverser l'infanterie ennemie qui s'était formée sur six rangs de lances, et laissa sur le champ de bataille plus du tiers de ses hommes. Ko-Tse-Y, qui s'était porté en avant avec l'infanterie, profita habilement du mouvement de conversion du centre de l'ennemi pour le couper, pendant que la cavalerie impériale faisait un double mouvement tournant sur l'aile droite et sur l'aile gauche des rebelles. A l'aile gauche, cette même cavalerie rencontra la cavalerie d'An-Lo-Chan, qui faisait également son mouvement tournant et qui l'écrasa. Si Ly-Kouai-Sin, au lieu de poursuivre la cavalerie impériale, s'était précipité sur l'aile gauche de l'ennemi, le sort de la bataille était décidé; mais, pendant qu'il commettait cette faute énorme, la cavalerie impériale de l'aile droite arriva au moment où Ko-Tse-Y achevait d'enfoncer le centre de l'armée ennemie, dont l'aile gauche, se trouvant attaquée des deux côtés à la fois, s'enfuit dans le plus grand désordre. La cavalerie rebelle revint à la charge, et attaqua à son tour le centre de l'armée impériale, qui, pris d'une panique extraordinaire, commença à se débander. Ko-Tse-Y lança alors Pou-Hou-Hoey-Ngen, oncle du kokhan des Tou-Kiue, qui commandait la horde des Pouhou et la cava-

lerie de réserve, contre la cavalerie des rebelles, qui plia à son tour. Ly-Tsee-Ye survint avec sa cavalerie et compléta la déroute. On se battit depuis midi jusqu'à six heures du soir. Les rebelles perdirent plus de 50,000 hommes, le restant s'enfuit dans Tchang-ngan. La ville fut investie. A minuit Pou-hou-Hoei-Ngen vint avertir Ko-Tse-Y que l'ennemi se disposait à quitter la ville, et que si l'on voulait lui donner une partie de la cavalerie, il se chargeait de l'exterminer. Ko-Tse-Y lui répondit que les troupes étaient trop fatiguées et qu'il valait mieux attendre au lendemain. A quatre heures, les rebelles sortirent de la ville et se retirèrent sans être inquiétés, vers Lo-yang. Ko-Tse-Y entra alors dans Tchang-ngan. Le lendemain le Yehou des Hoey-He rappela au prince Touang-Ping-Ouang la promesse qu'il lui avait faite, que, si on gagnait la bataille, on lui livrerait Tchang-ngan. Le prince Kouang-Ping lui répondit qu'il n'avait pas oublié sa promesse ; seulement qu'il serait impolitique de piller Tchang-ngan, avant d'avoir pris Lo-yang ; il le persuada en même temps, qu'en ménageant la population de Tchang-ngan, on s'attirerait les sympathies des habitants de Lo-Yang et qu'on s'emparerait ainsi plus facilement de cette place. Le Yehou se rendit à ces raisons, et on marcha contre Lo-yang.

Les rebelles furent battus près de Sin-tien. Po-Che-To-Pofilo, général des Hoey-He, longea, par ordre du prince héritier, les montagnes du sud, et surprit un parti de rebelles au nord du mont Ya-chan. Ayant appris en ce moment que Ko-Tse-Y, aux prises avec l'armée ennemie, commençait à plier, il passa la mon-

tagne, et, arrivant à l'improviste, décida de la bataille. A la dixième lune, An-King-Fou, chef des rebelles s'enfuit, et Lo-yang (Ho-Nan) tomba entre les mains des impériaux. Les Hoey-Hou livrèrent la ville au pillage, pendant trois jours; ils réclamèrent ensuite le pillage de Tchang-ngan, et on eut beaucoup de peine à leur faire accepter, au lieu du pillage, 10,000 rouleaux de soie. L'Empereur invita, quelque temps après, le Yehou et tous les chefs des Hoey-He à un grand banquet, dans son palais, à Tchang-ngan, et leur fit distribuer à chacun des pièces de taffetas, des broderies et des armes. Comme il y avait encore un fort parti de rebelles à Fang-yang, le Yehou offrit à l'Empereur de marcher contre eux, en le priant de lui permettre auparavant de retourner dans son pays pour aller chercher des chevaux dont ses troupes avaient le plus grand besoin. Sou-Tsong lui témoigna sa reconnaissance en le nommant prince impérial (Tchong-Y-Ouang), et en lui promettant pour ses troupes, 20,000 rouleaux de soie, que le Tsiang-kiun de Sofang serait chargé de lui remettre chaque année. En l'an 758, l'Empereur donna en mariage une princesse de sa famille au kokhan des Hoey-He, qui envoya un renfort de 3,000 cavaliers d'élite, sous les ordres de son fils Kou-Tchuie et de Titi, un de ses ministres d'Etat. L'Empereur donna le commandement de cette cavalerie à Pou-Hou-Hoei-Ngen. L'année suivante, Kou-Tchuie et neuf généraux chinois, ayant rencontré l'ennemi, près de Siang-tcheou, furent défaits, et Titi, ainsi que les autres commandants Hoey-He, obligés de se réfugier à Tchang-ngan, d'où ils retournèrent dans leur pays.

En 758, l'ambassadeur des Hoey-He, nommé Toyen-Apo se trouva à la cour avec Ko-Tche et d'autres chefs des Arabes aux habits noirs. Comme ils devaient être introduits le même jour auprès de l'Empereur, il y eut une dispute entre eux pour le pas, et les maîtres des cérémonies durent, pour les satisfaire, les faire entrer par des portes différentes et également honorables.

En 759, Mo-Yen-Tchue ou Py-Kia-Kokhan mourut et fut remplacé par son fils, Y-Ty-Kien, qui prit le titre de Meou-Y-Khan. Meou-Y-Khan avait épousé la fille de Pou-Hou-Hoey-Ngen. Trois ans après, Che-Sze-Ming et son fils Szé-Tsao-Y, généraux d'An-Lo-Chan, ayant repris Lo-yang, l'Empereur envoya demander des secours au kokhan des Hoey-Hé, qui s'empressa d'expédier 10,000 cavaliers. Lorsque ceux-ci arrivèrent près de Tchang-ngan, ils apprirent la mort de l'Empereur Sou-Tsong, et remarquèrent que le plus grand désordre régnait dans le pays qu'ils traversaient. Ils résolurent aussitôt d'en profiter pour le piller. L'Empereur Tai-Tsong dépêcha Pou-Hoei-Han-Ngen, qui était resté à Tchang-ngan, et eut assez d'influence pour les empêcher de mettre leur projet à exécution. L'Empereur nomma le prince Yong-Ouang, généralissime des troupes impériales, et lui donna l'ordre d'assembler, à Chen-tcheou, toutes les forces disponibles. Yong-Ouang alla voir près de Chen-tchen, le khan des Hoey-He, qui s'était établi au nord de la ville. Là il y eut un conflit de pouvoir entre le prince et le khan. Les Hoey-He fouettèrent cruellement trois généraux du prince, dont deux moururent peu de temps après. Les

Chinois, pour se venger de cet affront, voulaient attaquer les Hoey-He, mais le prince s'y opposa, et on marcha contre l'ennemi, qui fut battu sur les bords de la rivière Hong. On reprit Lo-yang. Les Hoey-He s'établirent à Ho-yen, puis, après quelques mois attaquèrent Lo-yang, et pillèrent de nouveau la ville. En l'an 763, ils se mirent en route pour retourner dans leur pays. Arrivés à une certaine distance, ils revinrent sur leurs pas, obéissant à l'appel de Pou-Hou-Hoei-Ngen, qui, uni aux Thibétains, avait à son tour levé l'étendard de la révolte, et qui marcha à la tête d'une armée de 100,000 hommes contre la ville de Fong-tien, près de laquelle il établit son camp. Ko-Tse-Y, avec sa prudence ordinaire, fit élever des retranchements à une petite distance du camp ennemi, et attendit Pou-Hou-Hoei-Ngen, qui, après avoir pris Pang-Tcheou, se retira. Les Hoey-He étaient déjà à cette époque très-nombreux en Chine. Ils faisaient un grand commerce avec les provinces du nord-ouest de l'empire, et fournissaient, comme nous l'avons déjà dit, à l'armée impériale, d'excellents cavaliers, dont le nombre était devenu considérable. En 765, Pou-Hou-Hoei-Ngen, s'étant ligué de nouveau avec les Hoey-He, les Tou-Fou, les Tou-Kou-Kuen, les Tang-Tsiang-Kiang, se trouva à la tête d'une armée de plus de 300,000 hommes. Ko-Tse-Y informa l'Empereur que le danger était grand, et qu'il fallait employer les meilleures troupes à la défense de la principale route qui conduisait à la capitale. Sur ces entrefaites, Pou-Hou-Hoei-Ngen mourut, et fut remplacé par son fils Tan-Tche-Tchin. Cette mort acheva de mettre la désunion entre les

Hoey-He et les Tou-Fan, qui étaient jaloux les uns des autres et se disputaient la préséance. Les Hoey-He envoyèrent secrètement quelques-uns de leurs chefs, pour offrir leurs services à Ko-Tse-Y. Celui-ci se rendit au camp des Hoey-He, avec quelques cavaliers, et, par son éloquence, parvint non-seulement à les détacher de la ligue, mais encore à en faire des alliés, à la condition qu'on respecterait la vie du fils de Pou-Hoei-Ngen. Un banquet fut donné aussitôt, et on se prêta un serment mutuel, en vidant une coupe de vin. Voici comment se passa la cérémonie. Ko-Tse-Y prit le verre en main, et, sur l'invitation de Houlo, frère du kokhan, prononça les paroles suivantes : — Puisse le fils du Ciel de la dynastie des Tang, vivre dix mille ans ! que le khan des Hoey-He vive aussi dix mille ans, longue vie également aux généraux et ministres des deux empires. Si quelqu'un viole la foi des traités que nous faisons, que sa personne meure dans les batailles, et que sa famille soit exterminée. — Holou, au nom des Hoey-He, répéta le même serment, et tous vidèrent leur coupe. Le même soir on apprit que les Tou-Fan battaient en retraite; Ko-Tse-Y retourna à son camp, et envoya à leur poursuite un de ses meilleurs généraux, qui, avec l'aide des Hoey-He, les surprit à Ling-tan, pendant une tourmente de neige, et leur tua plus de 50,000 hommes. Les Hoey-He firent plusieurs milliers de prisonniers et enlevèrent tout le butin que les Thibétains avaient fait en Chine ; cinq mille familles de Chinois qu'ils retenaient captifs furent délivrés. Fan-Tche-Tchin fit sa soumission et obtint la permission de rester à Tchang-ngan, avec

1,000 cavaliers d'élite. Les autres Hoey-He regagnèrent leur pays, et, en 769, l'Empereur envoya une princesse impériale au kokhan, en remplacement de la princesse sa fille, qui était morte en couches. En 773, le nombre des marchands Hoey-He dans Tchang-ngan était devenu très-considérable. Depuis l'année 758, ils avaient obtenu la permission de venir vendre dans la capitale des chevaux valant quarante rouleaux de soie. Le nombre de chevaux qu'ils amenèrent ainsi s'éleva peu à peu à près de cent mille, et comme, parmi ces animaux, une partie arrivait fourbue ou malade, par suite des fatigues de la route, les marchands restaient dans la capitale où ils espéraient s'en débarrasser avec le temps. En 773, ces marchands, pour lesquels on avait les plus grands égards, se crurent autorisés à commettre des désordres dans le quartier de Houy-lou-sze, qui leur avait été fixé pour résidence. Les mandarins ayant voulu faire cesser ces désordres, le chef des Hoey-He, à la tête de 300 cavaliers, se rendit au palais pour porter à son tour plainte contre les mandarins. L'Empereur n'osa pas punir les coupables, mais acheta tous les chevaux, combla les chefs de présents, leur donna, dit-on, assez de soieries pour remplir cent chars, et les renvoya dans leur pays.

Jusque-là les Hoey-He avaient vécu avec assez de simplicité; mais, depuis que le commerce avec la Chine, le butin que leur procuraient leurs incursions et les présents qu'ils recevaient leur eurent fait connaître le luxe, le kokhan, abandonnant les mœurs antiques, s'efforça de donner un éclat nouveau à sa cour, bâtit de

magnifiques palais et vêtit ses femmes d'habits superbes.

Cette conduite déplut à ses sujets, Tun-Mo-Ho, ministre du khan, se mit à la tête des mécontents, et attaqua Meou-Ye-Kokhan, qui fut tué. Alors Tun-Mo-Ho se fit proclamer Kokhan des Hoey-He, et prit le titre de *Ho-tou-lou-lo-py-kia-Kokhan*. Il envoya des députés à l'Empereur, qui lui accorda l'investiture de la dignité qu'il venait d'usurper. — En l'an 782, les Hoey-He changèrent leur nom en celui de Hoey-Hou (faucons qui planent).

En l'an 797, les Hoey-Hou firent une incursion sur le territoire de Ling-tcheou et se retirèrent devant une armée de 200,000 hommes envoyée contre eux. En 805, leur kokhan, nommé Hoai-Sin, fut remplacé par son fils Pao-Y, qui offrit, en 806, des présents à l'Empereur Hiuen-Tsong. Les ambassadeurs chargés de porter ces présents étaient accompagnés de prêtres étrangers nommés Nou-Mi, et non Mo-Ni, comme les appellent les Annales chinoises. Ces Nou-Mi étaient, sans doute, des manichéens (1).

(1) Ces Nou-Mi d'après le *Tarikh-djihan-kouchai*, étaient des espèces de magiciens qui se disaient possédés du démon, de qui ils tiraient toutes les informations qu'ils désiraient avoir; ils guérissaient aussi les malades; le khan des Oueïgours les consultait souvent; ils avaient un livre nommé *Nou-mi*, qui leur servait de code de morale, et qui était une véritable collection de fables mélangées avec de bons préceptes, parmi lesquels était recommandé celui de ne faire de mal à personne, même aux animaux. Aussi ces sectaires ne mangeaient-ils que des végétaux et ne buvaient que de l'eau. Il existait plusieurs sectes de Nou-Mi ayant des dogmes différents. La secte la plus répandue

En l'an 840, le kokhan des Hoey-Hou, nommé Kou-Te-Le, autrement Tchang-Su-Khan, profita des troubles du Thibet et de la guerre que les Dzapous faisaient au roi du Yun-Nan pour s'emparer des pays de Peting et de Sy-Tcheou, dont il confia le gouvernement à un Te-kin nommé Pou-Hou-Tsun (le Boukou-Teghin ou Boukou-Khan des auteurs mahométans). Cette même année 840 fut funeste aux Hoey-Hou; une affreuse disette leur enleva la plupart de leur bestiaux, et leurs hordes furent décimées par la famine. En outre, ils furent battus par les Kie-Kia-Sze, descendants des Hiong-Nou, qui campaient alors au nord du royaume de Yen-Ky (Harachar) et des monts Célestes. Après cette défaite, la plupart des hordes Hoey-Hou se dispersèrent et se reformèrent ensuite sous les ordres du kokhan Ou-Kiai-Te-Le, qui, en l'an 858, se reconnut vassal de l'empire chinois. L'Empereur lui permit alors de s'établir dans le pays de Kan-Tcheou. Deux ans après, au commencement du règne de Hy-Tsong, Pou-Kou-Tsun, qui gouvernait le pays de Sy-Tcheou comme Teghin, et résidait à Pe-ting (Bichbalick), ayant vaincu les Thibétains et ayant fait quelques-uns de leurs chefs prisonniers, les envoya à l'Empereur Y-Tsong, en le priant de lui permettre de prendre le titre de kokhan qui lui fut accordé. Il y eut alors deux royaumes des Hoey-Hou, tout à fait indépendants l'un de l'autre et vassaux de la Chine (1).

croyait à la métempsychose. Un grand nombre des Ouïgours embrassèrent leur religion.

(1) D'après le *Tarikh-djihan-kouchai*, « le règne de Bougou-

Les Hoey-Hou de Kan-tcheou, en l'an 880, fournirent un contingent de troupes à l'Empereur Hi-Tsong, qui lui furent très-utiles pour écraser la rébellion de Houang-Tchao, dont nous avons parlé plus haut. En l'an 1001, le kokhan des Hoey-Hou envoya une ambassade auprès de l'Empereur Tching-Tsong, pour l'engager à faire la guerre à Ly-Ki-Tsien, autrement Tchao-Pao-Ky, fondateur de l'empire des Hia (Tangouths), qui, après s'être révolté contre le gouvernement impérial, avait obtenu de ce dernier le gouvernement de Leang-Tcheou.

En l'an 1036, les Hoey-Hou de Kan-tcheou se soumirent à la dynastie des Leao. Quand Ye-Lu-Ta-Che voulut se rendre dans l'ouest, en 1124, il écrivit à Py-Le-Kou, khan des Hoey-Hou de Kan-tcheou, pour lui rappeler l'amitié qui avait régné entre Ye-Hia-Pao-Ky, fondateur de l'empire des Leao, et Ou-Mou-Tchou, son ancêtre, et pour lui demander le passage de son armée sur son territoire. Py-Le-Kou alla recevoir Ye-Lu-Ta-Che sur les frontières de ses Etats, et lui fit le meilleur accueil. Il lui donna même 600 chevaux, 1,000 chameaux, 3,000 moutons, et, afin de lui marquer une confiance entière,

Khan (Pou-Kou-Tsun des Chinois) fut des plus glorieux. En l'espace de douze ans, il soumit le monde entier. Ses armées pénétrèrent dans les régions les plus éloignées. Bougou-Khan reçut leurs souverains avec une extrême bienveillance, à l'exception, toutefois, du roi de l'Inde, à qui il refusa une audience à cause de sa laideur. Tous retournèrent dans leur royaume, après avoir promis de payer le tribut. Quand Bougou-Khan eut achevé cette grande œuvre, il quitta la ville de Belasagoum et retourna dans son pays natal. Il fut heureux jusqu'à la fin de ses jours et laissa la couronne à un de ses fils. »

lui remit ses fils en otage jusqu'à ce qu'il eût quitté ses Etats.

En 1126, mention est faite des Hoey-Hou de Kan-tcheou dans l'histoire des Song. En 1129, leur ko-khan paya le tribut à l'Empereur des Kin. A partir de cette époque, ils passèrent successivement sous la domination des Leao, des Kin et des Hia, jusqu'à ce qu'ils furent annexés définitivement à l'empire, sous la dynastie mongole des Yuen.

Le kokhan des Hoey-Hou de Sy-tcheou devint de plus en plus puissant. En l'an 866, ayant attaqué les Tang-Hiang qui habitaient au sud de Sin-Ning (Chensi) et ses troupes ayant été taillées en pièces, leur pays fut partagé entre le kokhan de Sy-Tcheou et le roi de Nan-Tchao. Les Hoey-Hou de Sy-tcheou s'étendirent peu à peu jusqu'au Sy-ho (Yaxartes), et leur kokhan prit le titre de Sy-tcheou-ouai-seng-tze-tsee-ouang, ou roi Lion de Sy-tcheou, descendant des empereurs de Chine, par les infantes qui avaient été données en mariage à ses ancêtres les khans des Hoey-Hou. En Tartarie, on le nomma Aslan-Khan ou roi Lion, et les Mongols l'appelèrent roi des Naymans, roi des Lions. Dans l'histoire, il est cité également comme roi des Oueïgours (1).

(1) Un grand nombre d'historiens et de sinologues remarquables, tels que Du Halde, Abel de Rémusat, Klaproth, Smith, D. Herbelot, Bretschneider, etc., ont cherché à soulever le voile qui enveloppe cette question des Oueïgours. Les uns disent que les Ouïgours ou Oueïgours étaient un peuple de race turque, originaire des bords de l'Orkhon, que de là ces nomades se répandirent vers l'Occident jusqu'aux sources de l'Irtysh, et jusqu'au lac Dzaizan ; enfin qu'une de leurs tribus, nommée Kiu-Sze ou

Parmi les successeurs de Bougou-Khan, le plus remarquable fut celui que les auteurs mahométans nomment Sadoc-Bougra Khan, fils de Tangri-Cadir-

Kou-Sze (prononcez Gouz), se fixa au sud des Tien-chan, dans les pays de Kamoul (Hami) et de Tourfan ; d'autres soutiennent que les Oueïgours n'étaient pas Turcs, mais Thibétains. Il y en a qui sont d'avis que les Oueïgours n'ont existé qu'à partir de la dynastie des Yuen, et que le nom de Oueïgour est un nom mongol dérivé soit de la ville d'Hami, appelée également Y-vou-lou, soit du nom du roi des Kao-Tchang, dont le titre était, dans la langue du pays, Y-Tou-Hou. Enfin Rashid-Eddin, qui vivait au XIII[e] siècle, dans son *Djamaa-el-Touarikh* (collection des annales), relate que le mot Oueïgour signifie, en turc, alliés auxiliaires, et que ce nom fut donné par Ogouz-Khan, fondateur de toutes les tribus turques, à une tribu dont les chefs étaient ses parents et qui le secourut quand il fut attaqué par ses autres parents.

Nous croyons, à notre tour, que les Oueïgours ne sont autres que les Kiu-Sze, tribu des Hiong-Nou, descendant des Chan-Yong, et qui, sous les Han, campaient sur les bords de la rivière Orkhon. Ce pays portait, à cette époque, le nom d'Y-Vou-Lou, ou Oey-Ou-Lou, et ne fut connu des Chinois, que lorsque l'Empereur Hiao-Ouen-Ty envoya à Ou-lou-tching, ville de ce pays, qui devint ensuite Kin-man-tching, un mandarin nommé Tchen-Ki, avec le titre de Nan-pe-tao-tou-hou (Touhou des routes du nord et du sud). Les Kiu-Sze se divisaient en Kiu-Sze intérieurs et Kiu-Sze extérieurs. Quand les Kao-Tchang-Py, tribu des Kiu-Sze intérieurs, s'emparèrent de tout le pays occupé par les Kiu-Sze, ceux-ci furent alors désignés par les historiens chinois tantôt par le nom de Kiu-Sze, tantôt par celui de Kao-Tchang, mais le pays n'en resta pas moins le pays d'Y-Vou ; Kao-Tchang et Oueïgour, dans la langue du pays, étaient synonymes, ainsi que l'indique le dictionnaire ou plutôt le vocabulaire en langue kao-tchang, trouvé par le Père Amyot, à Péking, et dont nous possédons un exemplaire manuscrit dans notre Bibliothèque nationale de la rue de Richelieu. Le vocabulaire contient 900 mots de langue kao-tchang (mot qui est

Bougou-Khan, qui fut tué, en l'an 935, dans une expédition au-delà des Tsong-Ling. Comme Satoc, à l'époque de la mort de son père, n'avait encore que six

rendu par celui de Oueïgour) et qui, à peu d'exceptions près, appartiennent à un dialecte de la langue turque que l'on a nommé turc oriental. Les Kiu-Sze ou les Kao-Tchang ne sont donc que les Oueïgours, qui, après avoir été soumis tantôt aux Chinois, tantôt aux Hiong-Nou, puis aux Jîn-Jîn, finirent par dépendre des Hoey-Hou-Lions ou Naymans, jusqu'à l'époque ou Gengiskhan, ayant détruit ces derniers, en même temps que les Kara-Kithay, annexa leur pays à l'empire des Mongols, qui les appelèrent naturellement Oueïgours dans leur langue, dont l'écriture était, dans le principe, celle des Oueïgours, comme nous l'avons expliqué plus haut. Seulement le royaume des Oueïgours des Yuen différait essentiellement de celui qui précéda cette époque. Sa capitale était la ville de Bichbalick (Ouroumtsi); les autres villes étaient Hotcheou (Hami), etc.; en un mot, c'était tout le pays compris entre les Tien-chan, le Kou-Kounor et même le Thibet.

Dans chaque ville était un gouverneur impérial qui obéissait à un gouverneur général ayant le titre de Ouang ou prince, et en mongol, celui de Khan. Quant au royaume des Tangouths, c'était le royaume des Sy-Hia, dont l'un des souverains, Teming, s'empara, sous le règne de Jin-Tsong, en l'an 1035, de tout le pays occupé par les Hoey-Hou orientaux dont la capitale était Kan-tcheou. Les Hoey-Hou, devinrent alors Tangouths. C'est, sans doute, ce qu'ignorait M. J. Schmidt, quand il soutenait contre M. Klaproth que le Oueïgours et les Tangouth n'étaient qu'un même peuple, et que les Oueïgours étaient Thibétains, M. Schmidt aurait dû savoir également que la langue oueïgour et la langue tangouth sont deux langues différentes; la première est un dialecte de langue turque, écrite en caractères provenant de la langue chaldaïque. La seconde est la langue fan, la langue sacrée des Thibétains, dont les caractères ont été inventés par un bonze, en l'an 104, sous le règne de l'Empereur des Hia nommé Tchao-Te-Ming. Le mot de Tangouth vient

ans, son oncle Haroun fut chargé de la régence. Satoc, parvenu à l'âge adulte, se trouvait à la chasse près d'Artosh, un des marchés les plus florissants de l'époque, quand il rencontra un prince samanite, Abou-Nasr-Samani, qui était venu à Artosh à la tête d'une caravane de 300 hommes. Abou-Nasr, qui était musulman, entretint Satoc de ses croyances et le convertit à l'islamisme (1). Satoc se révolta ensuite contre Haroun qui voulait

du mot Tang-Khing tribu thibétaine d'où descendait le fondateur des Hia, et à laquelle on a donné le nom de Tangouth. Les deux royaumes de Oueïgour et de Tangouth ont joué un rôle important dans l'histoire de l'Asie-Centrale. L'un a été le berceau du bouddhisme moderne, ou du lamaïsme, l'autre a donné naissance à la souche des mahométans chinois. Ce qui a contribué à rendre ces deux royaumes remarquables, c'est que, par leur science et les hommes distingués qu'ils ont produits, ils ont contribué énormément au développement intellectuel et moral de l'Orient représenté par la civilisation chinoise. Les noms de Ta-Tong-Ko, qui enseigna aux Mongols la langue des Oueïgours; de Pasepa, qui inventa l'écriture mongole; d'Aliyaya, si remarquable par sa connaissance des pays occidentaux, et qui se distingua au siége de Siang-yang, en 1272; de Kia-Lou-Nata-Sze, si habile dans les doctrines de l'Hindoustan et qui rédigea, en mongol, des traductions des livres indiens et thibétains ; de Pelan-Na-Chab, qui traduisit tous les livres indiens relatifs à la religion ou à la morale sont restés célèbres. Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres, remarquables par leurs connaissances scientifiques et littéraires et qui, par leurs écrits, ont exercé une influence considérable sur leur époque.

(1) Cette conversion extraordinaire est relatée ainsi dans le *Taskira-Bagrakhan*. « Satoc se rendit un jour à la chasse avec une suite de quarante personnes, dans la plaine d'Artosh, et, en poursuivant un lièvre, se trouva séparé de sa suite. Le lièvre, blessé d'une flèche, s'arrêta devant Satoc, et, prenant la forme d'un homme, lui dit : Viens mon fils, je t'attends, — j'ai à te

le faire apostasier, le surprit et le tua de sa propre main. Une fois sur le trône, il passa sa vie à guerroyer pour répandre par le sabre la doctrine du Prophète ; il

parler. » Satoc (ce nom signifie marchand), surpris de cette apparition, descendit de cheval, et s'agenouilla devant l'inconnu, qui lui parla ainsi : — Mon fils, pourquoi restez-vous idolâtre et ne croyez-vous pas en Dieu et en Mahomet? — Satoc lui demanda ce que signifiaient ces paroles. — Mon fils, lui répondit le vénérable Sage, j'ai pitié de vous, je ne veux pas que vous alliez en enfer. — Mais qu'est-ce donc que l'enfer, grand Sage?... — L'enfer, mon enfant, est un lieu de ténèbres et de flammes, rempli de scorpions, dans lequel sont jetés les infidèles et les pécheurs, qui y sont torturés éternellement. — O Sage, s'écria Satoc épouvanté, que dois-je dire, que dois-je faire pour être sauvé. — Répéter simplement : Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophète. — Très-bien, grand Sage ; mais que signifient ces mots? — Ces mots, mon fils, veulent dire qu'en les répétant on devient musulman, et que l'on va dans le paradis, où l'on trouve de belles vierges, du vin et toutes sortes de délices, tandis qu'en refusant de les répéter, on s'expose aux tourments de l'enfer. — Satoc prononça ces paroles et devint musulman. Il pria le Sage de lui enseigner la foi. Le Sage lui dit qu'un maître arriverait bientôt pour l'instruire, et disparut tout à coup. Les uns disent que ce Sage était le ministre du padishah Iskandar ; d'autres prétendent que c'était Dajal-ul-Ghaib-Kodja-Zunda ; enfin, d'autres soutiennent que c'était un ange. Mais, ce qui est certain, c'est que c'était le prophète Khizr. Quelques jours après, Satoc, étant à la chasse avec sa suite, trouva, à Bacon-Ostoun, ou le haut Artosh, une caravane composée d'étrangers distingués, sous les ordres d'Abou-Nasr-Samani, qui, reconnaissant dans Satoc le prince qu'il cherchait, loua Dieu et dit à ceux qui l'accompagnaient de prier pour remercier l'Eternel du succès de leur mission. Il invita ensuite Satoc à entrer dans sa tente, où il lui dit qu'il venait de la part du prophète Khizr, pour lui apprendre la doctrine de Mahomet. Abou-Nasr, pendant six mois, lui enseigna l'islam ; Haroun, oncle de Satoc, ayant découvert son apostasie,

mourut après un long règne à l'âge de 96 ans. Après sa mort, la division se mit dans sa famille. Malek-Shah, sultan des Seldjoucides, et plus tard Sangiar enlevèrent aux Hoey-Hou-Lions ou Naymans toutes les conquêtes

décida qu'il devait être décapité. Sa mère, intervenant, fit observer qu'avant de mettre cette sentence à exécution on devait s'assurer si son fils n'était pas innocent. Haroun y consentit et ordonna à Satoc de poser, comme preuve de son adhésion à la religion nationale, la première pierre d'un temple païen qu'on devait construire. Satoc consulta aussitôt Abou-Nasr, qui lui conseilla de se conformer aux ordres d'Haroun, en faisant cette réflexion mentale, qu'en posant cette pierre, il avait en vue la construction d'une mosquée, et non d'un temple d'idoles. — Quand il s'agit de sa propre sûreté, ajouta Abou-Nasr, certains actes illégaux sont permis, et Dieu, dans ce cas, vous tiendra compte de ce que vous ferez dans le but d'échapper aux méchancetés d'un infidèle. Satoc posa la pierre à la satisfaction d'Haroun et de toute la cour. Peu de temps après, avec l'aide de 600 hommes qui s'étaient convertis également à l'islamisme, il surprit le palais du roi, pendant la nuit, et, équipant ses hommes avec les armures royales, s'enfuit avec 400 chevaux dans les collines de Taoua-Taph, au nord d'Artosh. Haroun marcha aussitôt contre le prince rebelle; de nombreux combats furent livrés, des milliers d'infidèles furent tués pendant que les rangs des rebelles s'augmentaient d'un grand nombre de nouveaux convertis. Après un certain temps, les provisions ayant commencé à manquer, Abou-Nasr, pour satisfaire l'impatience de ses troupes, attaqua, pendant la nuit, la ville d'Artosh. Haroun fut tué par son neveu, qui monta sur le trône comme roi de Kachgar. Il déclara alors que l'islam serait la loi du pays. Il convertit plus de 20,000 personnes par jour. Il fit de nombreux miracles. Quand il tirait son sabre contre l'ennemi, la lame s'allongeait de 40 mètres et le fauchait de même que des épis de blé; des flammes sortaient de sa bouche et terrifiaient les infidèles, qui, se jetant à ses pieds, se faisaient musulmans. Il vécut jusqu'à quatre-vingt-seize ans, fit de nombreuses guerres pour pro-

qu'ils possédaient à l'ouest. D'un autre côté, leur roi se reconnut tributaire de l'Empereur des Kin qui régnait alors sur une partie de la Chine; et, en l'an 1130, fit prisonnier près de Ho-tcheou (Hami) un des généraux de Ye-Lu-Ta-Che, que ce souverain, qui portait les titres de kourkhan des Kara-Kithay (1) et d'empereur des Sy-Leao, avait envoyé dans l'est, dans le but de reconqué-

pager l'islam, et étendit son empire jusqu'à Karacoroum, dans le nord-est, et jusqu'à Tourmiz, sur la rivière Amon, dans le sud-est. Il mourut en 1037, après avoir nommé Aboul-Faltah, fils d'Abou-Nasr, gérant du royaume pendant la minorité de ses enfants. »

Cette légende est répandue dans tout le Turkestan-Oriental. Lorsque M. Robert Shaw visita Yarkand et Kachgar, elle lui fut racontée dans des termes à peu près analogues. Seulement Satoc était désigné par le nom de Hazrat-Sultan.

(1) Le nom de Kara-Kithay a été appliqué par les mahométans et les auteurs occidentaux du XIII^e^ siècle à un peuple originaire de l'Asie-Orientale, au-dessus du désert de Chamo, qui, au commencement du XI^e^ siècle, après une expédition audacieuse dans l'ouest, subjugua une partie de l'Asie-Centrale, et pénétra jusque dans la Transoxiane. Leur empire dura quatre-vingt-cinq ans, et fut détruit par Gengiskhan. Kara-Kithay voulait dire Kithay-Noirs. Les Kithay étaient un peuple originaire du sud de la Mandchourie, qui, dans le X^e^ et le XI^e^ siècle s'empara du nord de la Chine, et dont le chef, A-Pao-Ki, fonda la dynastie des Leao, sous le nom de Tai-Tsou. Comme Ye-Lu-Ta-Che fut le fondateur de la dynastie des Kara-Kithay, les auteurs chinois ont appelé les Kara-Kithay, Sy-Leao (Leao occidentaux). Ye-Lu-Ta-Che était descendant à la huitième génération de l'empereur Tai-Tsou. Son titre honorifique fut Tchong-Te.

M. le D^r^ Bretschneider a donné, dans son *History of central and western Asia*, l'historique complet de la vie de Ye-Lu-Ta-Che, extrait du *Leao-Che*, ou histoire des Leao.

rir sur les Kin l'ancien territoire des Leao. En l'an 1144, le roi des Hoey-Hou-Lions envoya une ambassade auprès de l'Empereur des Kin, pour l'informer de la mort de Ye-Lu-Ta-Che, dont le royaume était limitrophe de celui de Naymans.

En l'an 1203, l'empereur des Sy-Leao, Tche-Tou-Kou, se trouvant à la chasse sur les frontières du royaume des Hoey-Hou-Lions, un prince, Kou-Tchou-Lou (le Kouchlek ou Gouklek de Rashid), fils de Ta-Yang-Khan, roi des Hoey-Hou-Lions, gagna une partie de ses sujets, et, s'étant mis en embuscade avec 8,000 hommes, le fit prisonnier et s'empara du trône des Kara-Kithay, dont il s'empressa d'adopter les coutumes et les mœurs. Il laissa toutefois à Tche-Hou-Kou le titre de Tai-tchang-ouang jusqu'à sa mort, qui arriva quelques mois après. L'année suivante Kothbeddin-Mahomet, roi du Khouaresm, ayant voulu s'emparer de Samarkand et de Boukhara, qui faisaient partie des Etats du nouvel empereur des Sy-Leao (Kara-Kithay), Kou-Tchou-Lou envoya contre les Khouaresmiens une armée commandée par Tami-Hou-Tolay, un des plus grands capitaines de l'époque. Les Khouaresmiens, racontent les auteurs arabes, furent victorieux, et les infidèles, les Kara-Kithay, prirent la fuite. Leur général fut fait prisonnier. Cette victoire ouvrit à Mahomet les portes de Farab (Otrar) une des principales villes des Kara-Kithay. La dissension s'étant mise ensuite entre Kou-Tchou-Lou et son père, Tayang-Khan, Kou-Tchou-Lou passa un traité avec Kothbeddin-Mahomet, d'après lequel il fut convenu que, si les troupes du sultan entraient les premières dans le

pays des Hoey-Hou-Lions et pouvaient s'emparer des villes de Kachgar et de Khoten, ces mêmes villes, avec toutes leurs dépendances leur demeureraient en propre, mais que si, au contraire, ses troupes le prévenaient, tous les Etats de son père lui appartiendraient en même temps que le territoire compris depuis Samarkand jusqu'au pays de Benaket. Kou-Tchou-Lou attaqua le premier et fut battu par son père. Le sultan entra à son tour dans les mêmes Etats, livra bataille, et, ayant été trahi par un de ses chefs nommé Esfahid-Keboud-Khanehn, resta maître du champ de bataille, mais fut obligé de battre en retraite et rejoignit à petites journées sa capitale. Comme on le voit, à cette époque, l'empire des Hoey-Hou s'étendait depuis la Transoxiane jusqu'à Y-vou (Hami) et au delà (c'est-à-dire jusqu'aux limites du pays des Oueïgours).

En l'an 1205, les Hoey-Hou-Lions ayant fait une incursion dans les Etats soumis à Temoudjin (chef des Tatars noirs), celui-ci résolut d'en tirer vengeance. Mais il fut détourné de ce projet par une expédition qu'il dut faire contre son frère Tze-Tchin-Poulo. A la fin de 1205, Temoudjin marcha contre Tayang-Khan, qu'il rencontra près de la montagne Hang-hai-chan. Sous ces ordres étaient les Melekis, commandés par Toto; les Kérétis, par Alin; les Tie-Hou-Los, par Houtou-Hou-Lo; les Tatars blancs, les Kada-Kins et les Sykious. La bataille fut sanglante; Tayang-Khan fut défait et tué. Temoudjin nomma à sa place son frère Pou-Lou-Yu-Khan; mais, ayant appris en 1206, lorsqu'il eut adopté le nom de Gengiskhan, qu'il voulait se révolter, il le fit arrêter à

la chasse et le fit prisonnier. Les Hoey-Hou nommèrent alors Kou-Tchou-Lou, qui se retira avec Toto, chef des Melekis, sur les bords de la rivière Yrtish, pour reprendre des forces.

En l'an 1208, Gengiskhan résolut de détruire entièrement les restes des Hoey-Hou-Lions, marcha pendant l'hiver vers l'Yrtish, attaqua l'ennemi et le défit. Toto fut tué et sa horde exterminée.

Gengiskhan s'empara ensuite du royaume des Naymans.

Quant à Kou-Tchou-Lou, il s'enfuit à Bichbalick, de là à Koudja, et finalement arriva dans les Etats du nouveau gourkhan des Kara-Kithay, qui avait été élu à cette dignité par son peuple, quand Kou-Tchou-Lou fut nommé roi des Hoey-Hou-Lions. Kou-Tchou-Lou fut très-bien accueilli par le gourkhan qui lui donna sa fille en mariage, et dont il paya quelque temps après les bienfaits par la plus noire ingratitude. Ayant obtenu du gourkhan la permission de recevoir dans son empire les débris des tribus naymans qui étaient dispersées dans les contrées de Bichbalick, Imil et Cayalek, Kou-Tchou-Lou parvint à réunir une petite armée et entra dans une ligue formée contre le gourkhan par Mohammed, sultan du Khouaresm, et Osman, prince de Samarkand, tous deux, vassaux du gourkhan. Mohammed et Osman attaquèrent les Kara-Kithay, et Kou-Tchou-Lou assiégea Belasagoun, la capitale du gourkhan. Mais ses troupes furent défaites et obligées de se retirer. Pendant ce temps, Mohammed et Osman battaient les Kara-Kithay près de Taras. Kou-Tchou-Lou profita de

cette occasion pour détrôner son beau-père, en 1211; il régna six ans. Quand Gengiskhan prépara son expédition dans les contrées mahométanes de l'Asie-Occidentale, il envoya un corps de 20,000 hommes sous les ordres de Noyen-Chebe contre Kou-Tchou-Lou, qui était alors à Kachgar. Kou-Tchou-Lou s'enfuit dans les montagnes du Badakchan, où il fut pris et décapité; alors le général mongol proclama la liberté religieuse dans tout le pays.

Ainsi finirent les royaumes des Hoey-Hou-Lions ou Naymans (1) et des Kara-Kithay.

L'ancien royaume des Kiu-Sze et des Kao-Tchang, qui dépendait du roi des Hoey-Hou-Lions, conserva seul le nom de royaume des Oueïgours (Oei-Ou-Eul) Dès que le Tykin, autrement Idykou ou Itou-Vou (titre des rois de Kao-Tchang), nommé Bardjik, apprit que Gengiskhan se proposait d'attaquer Tayang-Khan, son souverain, il fit

(1) Il existe encore des Naymans parmi les Kirghiz dépendants de l'émir de Kachgar. A Sarikhol et à Caracach, se trouve une tribu de mille tentes environ. Parmi les tribus Ouzbegs habitant la Khivie, on en cite une également portant le nom de Oueïgour-Naiman. « On croit aussi que des descendants des Kara-Kithay existent encore à Fergana. Mir-Izzet-Ullam, qui a visité l'Asie-Centrale, en 1812, mentionne une ville nommée Kara-kathay, entre Margliman et Khokand, habitée par un peuple mahométan nommé Kara-Kathay. » (KLAPROTH, *Magasin asiatique*, tome II, p. 45.) « Cette ville de Kara-kithay est probablement la même que celle de Kitai, marquée entre Margliman et Khokand sur la carte du Turkestan-Khokand et dans les *Mittheilungen* de PETERMAN, 1874. » (BRETSCHNEIDER. *History of central and western Asia.*)

Plusieurs écrivains, entre autres le savant sinologue Klaproth, sont d'avis que les Ouzbegs ne sont autres que les Oueïgours.

mettre à mort le Hoey-Hou Schouakem, qui, chargé de percevoir les impôts, s'en acquittait avec dureté et s'était attiré la haine générale. Schouakem était, en même temps, gouverneur de Ho-tcheou. Dès que Gengiskhan fut informé de cet événement, il dépêcha deux de ses officiers, Al-Boutouk et Derbay, auprès de l'idikout, qui, d'après le *Djami-ut-Tevarikh*, fit dire à Gengiskan que, frappé de la renommée de sa grandeur et de sa puissance, il se disposait à lui envoyer des ambassadeurs pour l'instruire de ses nouvelles relations avec le gourkhan des Kara-Kithay (roi des Hoey-Hou-Lions), lorsque l'arrivée inattendue de ses officiers l'avait devancé en lui causant la plus agréable surprise. Il ajouta que, de même que les nuages en se dissipant laissaient voir le soleil brillant d'un nouvel éclat, ou de même que la glace, lorsqu'elle était brisée découvrait l'onde pure et limpide, de même son abattement avait fait place à l'allégresse la plus vive, enfin qu'il lui livrait son pays, aspirant à devenir son fils et son serviteur.

Lorsque To-To ou Toucta, khan des Merkites, fut défait par Gengiskhan, sur les bords de la rivière Djen, son frère et son fils se réfugièrent auprès de l'idikout, qui refusa de les recevoir. Gengiskhan invita alors l'idikout lui-même à venir lui rendre hommage en apportant comme présent ce qu'il aurait de plus précieux dans son pays. Quand Bardjik arriva, Gengiskhan le reçut avec une véritable cordialité, et lui promit sa fille Altine-Bigui en mariage, mais cette princesse mourut avant que le mariage pût être accompli. Plus tard Ogotai se proposait de lui donner la princesse Aladjy-Bigui,

quand la mort de Bardjik vint empêcher l'exécution de ce projet. Cette princesse fut épousée par son fils et successeur Kismani. Le pays des Oueïgours, après la mort de Gengiskhan, fit partie des domaines de son fils Djagathaï, qui établit sa résidence à Bichbalik (Ouroumtsi). Il comprenait tout le pays situé entre les Tien-chan, le Koukounor et le Thibet. Des stations militaires furent établies, dans les principales villes dont le gouvernement fut confié à des fonctionnaires mongols. A la fin de la dynastie des Yuen, le gouverneur général du pays des Oueïgours était Mahouly-Tymour, qui portait les titres de Ouei-ou-ouang, roi des Oueïgours et de Sou-ouang. Quand il mourut, son fils lui succéda et se fixa à Hami.

Lorsque Tai-Tsong, premier Empereur des Ming, se fut emparé de la couronne, il établit de nouveaux postes militaires dans le pays des Oueïgours, et envoya un officier auprès du prince Anko-Tymour pour lui faire connaître ses volontés. Anko-Tymour s'empressa d'adresser à l'Empereur sa soumission, en même temps qu'il lui offrait 190 chevaux comme tribut. En 1404, Anko-Tymour paya de nouveau le tribut, et l'Empereur Tching-Tsou lui conféra le titre de Tchong-chin-ouang (roi fidèle et obéissant). L'année suivante Anko-Tymour mourut empoisonné, et Toto, son neveu, hérita de son titre. En 1406, une station militaire fut établie à Hami. Toto mécontenta ensuite l'Empereur et ses propres sujets, qui se révoltèrent. Il mourut en 1410, et fut remplacé par son cousin Touly-Tymour, à qui l'Empereur donna le titre de Tchong-y-ouang (roi fidèle et droit).

En l'an 1472, le gouverneur de Tourfan, nommé Ali, après avoir pris le titre de sultan, attaqua Hami, et se fit nommer roi des Oueïgours. La lutte continua entre Hami et Tourfan pendant plus de deux siècles, et dura jusqu'en 1696, époque à laquelle Abdallah-bey, le dernier qui ait définitivement porté le titre de roi des Oueïgours, se soumit à l'Empereur Kang-Hi.

Hami ou Khamil, Ouroumoutsi, Barkoul ou Tchin-si-fou, construite sous le règne de l'Empereur Yong-Tchang, Manas, Khoutoupe et Yu-Men-Hien font partie du Kan-Sou actuel, et sont situées au-delà du col de Kia-yu-men. La population de ces districts est, en grande partie, musulmane. Quant aux Oueïgours proprement dits, les uns sont restés dans le pays, les autres se sont mêlés aux Khirgiz et aux Ouzbeks. Enfin un grand nombre sont disséminés dans toute la province du Kan-Sou.

Il nous reste, pour terminer ce résumé historique des Hoey-Hou et des Oueïgours, à parler de leur religion.

Les Hoey-Hou, qui, dans le principe, étaient idolâtres, étaient devenus manichéens, lorsqu'ils se séparèrent des Tou-Kiue, en l'an 627 (sous la dynastie des Tang). En la sixième année Taly (771), leur kokhan, Me-Yu, sollicita de l'Empereur Tai-Tsong, la faveur de bâtir dans plusieurs arrondissements de l'empire, entre autres à Sing-yang, des temples manichéens, comme ceux qui existaient déjà à Tchang-ngan-fou, la capitale de la Chine. Le bouddhisme et l'islamisme pénétrèrent ensuite chez les Hoey-Hou, et y firent de nombreux prosélytes. Malheureusement, il nous a été impossible de trouver l'époque exacte à laquelle ils embrassèrent ces reli-

gions. Ce que l'on sait, par exemple, c'est qu'en 759, l'ambassadeur des Hoey-He, nommé To-Yen-Apo, se trouvant à la cour avec Ko-Tche, chef des Arabes aux habits noirs, lorsqu'on dut les introduire auprès de l'Empereur, il y eut une dispute de préséance, entre To-Yen-Apo et Ko-Tche, qui prétendait que, comme Arabe et musulman, il devait avoir le pas sur l'ambassadeur d'un chef de hordes infidèles.

En l'an 806, le kokhan des Hoey-Hou envoya une ambassade à l'Empereur Hiuen-Tsong. L'ambassade était accompagnée de prêtres manichéens, qui exerçaient une véritable influence sur les Hoey-Hou. Lorsque ceux-ci se divisèrent en Hoey-Hou de Kan-tcheou et en Hoey-Hou-Lions, les premiers, qui étaient bouddhistes, conservèrent cette religion. Quant aux Hoey-Hou-Lions, ils étaient, avant l'an 982, les uns bouddhistes, les autres manichéens, mahométans ou nestoriens.

En l'an 982, le roi des Naymans ou des Oueïgours, ayant envoyé des présents à l'Empereur Tai-Tsong, Sa Majesté donna l'ordre au ministre Ouang-Yen-Ty de visiter ce royaume, et de lui adresser à son retour un rapport circonstancié. Dans ce rapport, se trouve un passage fort intéressant, qui fait connaître les croyances religieuses des Oueïgours à cette époque. « Ces peuples, dit le rapport, se servent du calendrier chinois, corrigé suivant la réforme qui en fut faite en l'an 719, par les ordres de l'Empereur Hiuen-Tsong. Dans la ville capitale, il y a plus de cinquante temples dédiés aux dieux des Indes, avec des bibliothèques contenant des livres de la religion bouddhique. Ils sont ornés d'inscriptions tracées

par les Empereurs de la dynastie des Tang. Il y a aussi des temples de Mo-Ni (Manès), et de la religion de Mahomet. Ce royaume est très-grand, et a sous sa dépendance un grand nombre d'Etats. Les habitants vivent très-vieux. Le roi Lion passe l'été à Pe-ting, qui est situé dans une immense plaine. Le nom du pays est Y-Vou-Lou. Au nord de Pe-ting, se trouve une montagne d'où sort une fumée continuelle, et d'où l'on extrait un sel nommé nao-cha (sel ammoniac) (1). »

(1) Doulan de Carpin, Rubriquis, Heyton racontent, dans leurs ouvrages, qu'un certain nombre de Hoey-Hou (Oueïgours) étaient chrétiens. Ce qui porte à le croire, c'est que l'alphabet oueïgour a énormément de ressemblance avec les anciens caractères estrangels-chaldaïques, dont les prêtres catholiques se sont servis pour composer l'inscription de Sy-ngan-fou, et qui ont, sans doute, été enseignés aux Oueïgours par un prêtre syriaque.

Carpin va plus loin; il dit que, lorsque Gengiskhan vainquit les Hoey-Hou, ils étaient chrétiens. Voilà ses propres expressions (p. 650 et 651) : « *Chingis prædictus, præparavit se rursus ad prælium et contra terram Huiurorum processit ad bellum; isti homines sunt christiani et seeta nestorianorum; quos etiam bello devicit; et illorum litteras acceperunt, nam prius scripturam aliquam non habebant; nunc autem appellant eamdem litteram Mongolorum.* » Rubriquis, qui visita le khan Batou, en 1254, puis Mang-Kou-Khan, à Karacoroum, ne va pas si loin; voici ce qu'il dit, pages 282 et 283. « *Primi sunt Uigures, quorum terra contiguatur cum predicta terra Organum; inter montes illos versus orientem; et in omnibus civitatibus eorum sunt mixti nestorini et saraceni, et ipsi etiam sunt diffusi versus Persidem in civitatibus Saracenorum.* »

Voici enfin une dernière preuve, qui montre qu'une partie des Oueïgours étaient chrétiens. Un évêque nestorien, dont le siége épiscopal était à Hami, est mentionné comme étant présent à l'inauguration du catholicos Denha, en 1226. (YULES, Voy. M. Polo, vol. I^er^, p. 190.)

D'après ce rapport, en l'an 982, les Hoey-Hou-Lions étaient les uns bouddhistes, les autres manichéens ou musulmans. Lorsque Satoc-Bougou-Khan monta sur le trône, il obligea tous ses sujets à embrasser l'islamisme. En abdiquant, en 1037, il donna les instructions suivantes à Aboul-Faltah, qu'il avait choisi pour gérant du royaume, pendant la minorité de ses enfants. « Voici, lui dit-il, ma dernière volonté : Affermissez et répandez la foi. Je vous confie la loi religieuse, observez-la strictement. Mes enfants sont très-jeunes, élevez-les avec le plus grand soin, et faites qu'ils ne désobéissent jamais aux ordres de Dieu. O Aboul-Faltah, suis mon exemple et les plus grands honneurs te sont réservés. Ne m'oublie pas dans tes prières. Quand une épreuve viendra te frapper, invoque l'aide de Dieu et de son Prophète. Puisse mon souvenir te rester cher!... »

Les successeurs de Satoc restèrent fidèles à l'islam, et proscrivirent de leurs Etats toutes les religions autres que le nestorianisme, qui parvint à s'implanter parmi les Houey-Hou-Lions, où il fit de nombreux prosélytes. Kou-Tchou-Lou, fils de Tayang-Khan, était lui-même nestorien; lorsqu'il s'empara du royaume des Kara-Kithay, qui étaient bouddhistes, il voulut imposer le nestorianisme à ses sujets, et fit une guerre acharnée au mahométisme. Gengiskhan, en s'emparant de ses Etats, proclama la liberté de religion.

Le pays des Kara-Kithay, ainsi que celui des Oueïgours, échurent en partage, après la mort de ce conquérant, à Djagathaï, qui établit le siége de son empire dans la vallée

de Bichbalik (Ouroumtsi), et gouverna ses Etats avec beaucoup de sagesse et de modération. Il mourut en 1240. Tous ses enfants et proches parents partagèrent entre eux les provinces de l'empire, dont la meilleure part revint à la meilleure épée. Yessou-Mang-Ou, son fils aîné, était mort avant lui, laissant trois enfants, Baisour, Kara-Ou-La-Gou, et Al-Gou. Boral, fils de Baisour, en 1265, gouvernait l'ancien pays des Oueïgours; il voulut enlever le Khorassan à Aba-Ka-Khan, échoua et tourna ses armes contre Houpilie qui régnait en Chine. Il fit de grands ravages dans ce pays, mais ne put se maintenir dans les places dont il s'était emparé. Il embrassa le mahométisme dans la ville de Boukhara, à son retour du Khorassan, et prit le titre de Gaiatheddin. Il est probable que, sous son règne, l'islamisme fit de grands progrès dans les pays soumis à son autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marco Polo raconte, dans la relation de ses voyages, que, vers la fin du XIIIe siècle (1271 à 1294), il a trouvé le mahométisme dominant dans le Turkestan-Oriental; mais qu'à partir d'Hami jusqu'à la Chine, l'idolâtrie, c'est-à-dire le bouddhisme était la seule religion qui y régnât (1). Le même voyageur n'a rencontré également plus loin que des idolâtres, excepté à Jacin sur la frontière du

(1) Khoten, qui formait un royaume indépendant, nommé Yu-Tien, a toujours été regardé comme le boulevard du bouddhisme dans le Turkestan. C'est dans ce royaume que vinrent les premiers prêtres bouddhistes. Khoten se soumit à Gengiskhan et, après l'expulsion des Mongols de la Chine, tomba entre les mains des Oueïgours et des Eleuths. Les Mandchoux s'en emparèrent en 1670.

Thibet, où il a vu des Sarrasins venus probablement, dit-il, à la suite des armées mongoles qui avaient dévasté cette contrée du temps de Mangou-Khan.

En l'an 1289, l'Empereur Houpilie fit établir, à Taitou, la capitale de l'empire (Péking), un collége impérial pour les Hoey-Hou qui avaient embrassé l'islamisme. Une institution de ce genre, si contraire aux principes chinois, qui commençaient à prévaloir chez les Mongols, est la meilleure preuve de l'influence que les Occidentaux musulmans avaient prise à la cour de Houpilie. Un Oueïgour, nommé Kia-Lou-Mou-Ta-Sze, habile dans les doctrines de l'Hindoustan, fut alors employé pour rédiger en mongol des traductions des livres indiens et thibétains. Plusieurs autres musulmans occupaient des postes élevés dans l'empire; quelques-uns même étaient académiciens. L'Empereur Sin-Tsong (1312) fit rétablir le collége des Hoey-Hou, qui avait été fermé pendant quelque temps.

Au commencement du XIV^e^ siècle, Ibn-Batouta rencontra, dans son voyage en Chine, une affluence énorme de musulmans. Dans la ville de Kan-tcheou (Gan-za), il trouva des quartiers entiers peuplés de mahométans; les boutiques des marchands étaient disposées, raconte-t-il, comme dans les pays musulmans; il y avait même des couvents habités par des moines sofis.

Sous la dynastie des Ming, une partie des Oueïgours redevint bouddhiste. En 1420, l'ambassade de Shah-Roukh, traversant la principauté de Tourfan, observa que tout le peuple était bouddhiste, et remarqua un grand temple dans lequel était une magnifique statue de

Kakiamouni. D'après certains documents chinois, à la fin du XVIe siècle (1590), il existait encore à Hami, où demeurait le roi des Oueïgours, des couvents bouddhistes, tandis qu'à Tourfan, tous les habitants étaient musulmans. Ali, sultan de Tourfan, s'était emparé, en 1472, d'Hami, et la principale cause de la lutte qui régna pendant près de deux siècles entre les deux villes fut, sans doute, la rivalité religieuse provenant des différences de croyances entre les habitants de ces deux principautés.

Lorsque les Ta-Tsing s'emparèrent du trône, Hami, Ouroumoutsi, Tourfan, en un mot, tout l'ancien pays des Oueïgours était musulman. En 1616, des troupes, formées des mahométans de ces districts et des autres parties du Kan-Sou, furent envoyées dans le Sze-Tchuen, et aidèrent l'armée impériale à soumettre cette province.

En 1646, un mahométan, nommé Mi-Lo-Yu, résidant à Lan-tcheou-fou, et un autre mahométan nommé Tin-Ho-Tong de Sou-tcheou, ayant eu à se plaindre des autorités locales, soulevèrent une partie des mahométans du Kan-Sou, et massacrèrent le gouverneur Tchay-Ouen-Kuen et le général commandant les troupes, le Ty-tou, Ou-Leang-Che. Mi-Lo-Yu s'empara ensuite de Ho-tcheou, de Lan-tcheou-fou, Ling-hiao-fou, et investit Kan-tchang-fou, la capitale de la province. Tin-Ho-Tong, de son côté, prit la ville de Sou-tcheou. Le gouverneur général du Chen-Si, nommé Mong-Kiao-Fang, marcha contre les rebelles à la tête de nombreuses troupes, les battit près de Lan-tcheou-fou, et fit prison-

niers Mi-Lo-Yu et Tin-Ho-Tong, qui furent coupés en morceaux. On pardonna à la plupart des autres insurgés.

En 1648, les mahométans de la ville de Kong-tchang-fou (Kan-Sou) se révoltèrent, et un grand nombre payèrent de leur tête cette échauffourée.

En 1785, les mahométans habitant les montagnes de Siao-chan, à 12 lieues de Ho-tcheou, et portant le nom de Salars, au nombre de 6,000 familles (1), s'insurgèrent contre les autorités locales. Ce soulèvement fut de courte durée. Tien-Ou, le chef du complot, fut fait prisonnier et décapité. Les autres rebelles, cernés par des troupes nombreuses, furent massacrés en grande partie, et les survivants obligés de faire leur soumission. L'Empereur Kien-Long publia, à la suite de cette affaire, le décret suivant:

Décret de l'Empereur Kao-Tsong, quarante-neuvième année de Kien-Long (1785).

« Je viens d'apprendre que les mahométans de la province de Kan-Sou ont levé l'étendard de la révolte. Le

(1) Voir, pour plus de détails, le savant mémoire de l'archimandrite Palladius sur les mahométans en Chine (L. C., p. 443). D'après ce mémoire, les Salars étaient d'anciens Ouïgours de Khamoul ou Hami. Quant à la nouvelle religion qu'ils voulaient établir, nous n'avons rien trouvé dans les ouvrages chinois qui ait pu nous en donner une idée exacte. Nous supposons qu'ils étaient Schiïtes, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ou peut-être sofis, autrement mystiques. Cette dernière hypothèse nous est venue à la suite d'un entretien que nous avons eu, en 1875, avec un Salar de Ho-tcheou, établi à Canton depuis un certain temps, et qui, menant une vie ascétique, professait une sorte de panthéisme et repoussait le dogme musulman. Malheureusement, comme cet homme était peu intelligent, nous n'osons rien conclure.

vice-roi Ly-Che-Gao m'avait déjà rendu compte qu'à Siao-chan, un chef mahométan nommé Tien-Ou, s'était révolté dans le but d'établir une nouvelle religion; mais, comme il me paraissait difficile de croire que ce Tien-Ou avait osé violer ainsi les lois de son pays, j'avais ordonné au vice-roi Ly de faire une nouvelle enquête. Ce fonctionnaire, obéissant à mes ordres, m'a informé que, la première lune de cette année, ce Tien-Ou est allé à Tsin-yuen, et que, là, se concertant avec les familles des nommés Ha-Tè-Chen et Ha-Ky, ils ont formé ensemble un complot de révolte. Peu de temps après, j'ai su, par le Tsiang-kiun de Sy-ngan-fou, que ces mêmes mahométans, l'année dernière, à la cinquième lune, ont fortifié leur village, que le 5 de cette même lune, ils se sont révoltés, et que les mahométans de Tong-ouei, ainsi que de plusieurs autres localités sont allés les rejoindre. D'après ces rapports, comment puis-je douter des intentions de ces mahométans. Depuis que j'ai réduit à l'obéissance les musulmans du Zoungar qui voulaient opprimer leurs coreligionnaires, les autres musulmans, se soumettant aux lois n'ont pas troublé la paix de l'empire. C'est depuis cette époque qu'il y a en Chine des mahométans au bonnet rouge et des mahométans au bonnet blanc. Les mahométans de l'Ili sont de la vieille religion; il en est de même de ceux qui habitent Kachgar, Yarkand et les provinces de la Chine. La vieille religion diffère de la nouvelle. Les mahométans de Kachgar, Yarkand, aussi bien que tous ceux de la Chine sont mes enfants. Se comportant en bons et loyaux sujets, ils ont droit comme tous les autres à

ma bienveillance paternelle, mais s'ils deviennent traîtres et méchants, ils doivent être punis. Le rebelle Tien-Ou a été déjà pris et décapité. Ses complices, Ma-Kou-Tsee, Ly-Kou-Tse, qui appartiennent à cette nouvelle et fausse religion, doivent être châtiés sévèrement. J'ai ordonné au Ta-hio-sze, A-Kouei, au vice-roi du Chen-Si et du Kan-Sou, Fou-Yang-Ngan, de se rendre sur les lieux avec des soldats impériaux, des milices de Sze-tchuen et des soldats mongols d'Allachan, d'Ouroumoutsi, afin de mettre fin à l'insurrection qui sera bien vite écrasée. J'ai prescrit également de poursuivre tous ceux qui auraient prêté leur concours aux insurgés. Quant aux mahométans qui auraient embrassé la nouvelle religion, mais qui seraient restés en-dehors du complot, on devra les laisser tranquilles. Nous ne défendons que la religion des Pe-lien-kiao (lis blancs) et les religions perverses. Les autres religions, telles que celles de Lao-tsee et de Bouddha sont autorisées. Akouei, ainsi que le vice-roi du Chen-Si et du Kan-Sou, devront me faire connaître les noms de ceux qui, ayant embrassé la nouvelle religion, auront participé à la révolte. Ce décret devra être publié dans tout l'empire.

« Premier jour de la sixième lune de la quarante-neuvième année de Kien-Long. »

Ce soulèvement des Salars, quoique local, eut des résultats désastreux pour les mahométans chinois. Le gouvernement impérial leur interdit le pèlerinage à la Mecque, défendit l'accès des Moullas étrangers sur le territoire de l'empire, et retira la permission accordée

précédemment aux musulmans de construire des mosquées. Ces sévérités forcèrent les mahométans du Kan-Sou à se tenir tranquilles jusqu'en 1863, où ils se levèrent en masse pour venger leurs coreligionnaires massacrés à Kong-tcheou-fou par les Touan-lien (milices du pays).

Unis aux Tounganis et aux insurgés du Chen-Si, ils battirent les troupes impériales près de Tara-ousou, et toutes les places fortes du Kan-Sou, en-dehors du passage du Kia-yu-men, tombèrent entre leurs mains. Yakoub-Beg, l'émir de Kachgar s'en empara ensuite et les annexa à ses Etats. — Ouroumoutsi, Manas et Khoutoupe ont été reprises en 1876 par le général Tso-Tsong-Tang, commandant en chef des troupes impériales. Aux dernières nouvelles, Tourfan était encore au pouvoir des Tounganis. Nous raconterons plus loin, en parlant du Turkestan, les principales phases de cette lutte sanglante dont il est difficile de prévoir encore le dénoûment.

HISTORIQUE DE L'ISLAMISME

DANS LE KOUEI-TCHEOU ET LES AUTRES PROVINCES CENTRALES DE LA CHINE

L'historique de l'islamisme dans le Kouei-Tcheou peut se résumer en quelques mots. En 1860, dans une localité nommée Chato, dépendante de Fou-ngan-tin, département de Hing-y-fou, une famille mahométane nommée Ma, fut assignée devant le mandarin du district pour une question de terrain, par une autre famille chinoise, nommée Pong; les deux parties, mécontentes de la décision des tribunaux, finirent par en venir aux mains, et la lutte ne tarda pas à se généraliser entre les mahométans et les Chinois du district. Sur ces entrefaites, arrivèrent à Sin-tching des troupes impériales, qui venaient de s'emparer de Ta-po-pao. Les notables mahométans de Hing-y-fou s'empressèrent d'envoyer des délégués auprès du commandant de ces troupes, pour le prier d'intervenir. L'affaire était sur le point de s'arranger, quand le préfet de Hing-y-fou fit massacrer tous les

mahométans, hommes, femmes et enfants, qui se trouvaient dans la ville. Alors commença une guerre terrible qui dura plusieurs années et causa la ruine du pays. Voici quelques détails sur la prise de Hing-y-fou, en 1862, par les mahométans. Ces détails sont extraits d'un journal de la mission du Kouei-Tcheou, tenu par feu Mgr Faurie, évêque d'Apollonie, et dont une copie nous a été communiquée à Han-keou.

« Mai 1862. — M. Thaddée Yang, missionnaire chinois, qui visite en ce moment le district de Hing-y-fou (au sud-ouest de la province), m'écrit que la famine est horrible. Les gens se nourrissent d'herbes, d'écorces de certains arbres et de chair humaine, quand ils en trouvent. On n'enterre plus les morts; on les mange. Aussi ne peut-on sortir qu'en caravane armée; tout homme rencontré seul est presque sûr d'être tué et mangé sur place. Une jeune femme chrétienne, étant allée puiser de l'eau à quelque distance de son village, a disparu. Les parents, ne la voyant pas revenir, sont partis la lance au poing pour aller à sa recherche. Au milieu d'une forêt voisine, ils aperçoivent du feu et quelques soldats auprès; ils s'approchent, les soldats s'enfuient, et ils trouvent sur les charbons les membres découpés de l'infortunée femme. Si quelqu'un rencontre dans les champs un homme mort de faim (ce qui n'est pas rare), c'est une bonne fortune; on le cache soigneusement, on découpe les chairs en tranches minces, on les sèche au soleil, et on les conserve comme de précieuses provisions. Les ossements, bouillis dans l'eau, servent sept à huit jours pour assaisonner les misérables her-

bages dont ils se nourrissent. M. Thaddée Yang a vu de ses propres yeux un père de famille aller la nuit dérober sous les murs de la ville la tête d'un suplicié. Il la rapporta chez lui, la jeta au feu, et, dès que les surfaces furent grillées, toute la famille, père, mère et enfants, se jetèrent dessus et arrachèrent ce qu'ils purent avec les dents et avec les ongles, puis la remirent au feu et la rongèrent de nouveau. Enfin on la cassa, chacun grilla et rongea son morceau, jusqu'à ce qu'il n'en resta plus que les fragments des plus gros ossements.

« Juin. — M. Thaddée Yang me donne encore des détails sur les horreurs de la famine dans son district, et en particulier sur la prise de Hing-y-fou par les mahométans. Au moment de la prise de la ville, les mahométans ont massacré sans pitié et sans distinction; ils ont été obligés ensuite d'entasser le long des maisons les cadavres des morts et des mourants pour se frayer un chemin au milieu des rues. André Ouen qui a été épargné, ainsi que la pharmacie et les chrétiens qui s'y étaient réfugiés, est monté le lendemain au grenier et a vu un affreux spectacle. Dans les piles de morts, étaient engagés des blessés poussant de longs gémissements de douleur; ils priaient les fiers mahométans de les achever, mais ceux-ci leur refusaient cette dernière grâce. Des enfants se traînaient au milieu des morts, cherchant et appelant leur mère. Les soldats les faisaient sauter à coups de pied. Le second jour a été employé à conduire devant le conseil de guerre tous les individus de la ville qui avaient échappé au massacre de la veille; s'ils étaient étrangers à la ville, on les relâchait; ceux du pays étaient décapités

à l'instant. Le jour suivant, ces soldats, divisés en escouades dans les divers quartiers, ont été chargés d'évacuer les morts, ils les ont simplement traînés hors de la ville, à une assez grande distance, et les ont jetés dans les champs sans les ensevelir. Quand la ville a été nettoyée, on a recueilli et distribué le butin, assigné les quartiers et les maisons aux soldats qui s'y sont installés à demeure comme chez eux. André Ouen (fournisseur de la Sainte-Enfance) a été appelé pour reconnaître dans la pharmacie déserte les médicaments précieux. Ceci peut donner une idée de ce qu'est une rébellion en Chine. »

« M. Thaddée raconte que dans la ville de Hing-y-fou, où il est resté quelques mois, la chair humaine se vendait au marché sans être dissimulée. On vendait même les têtes telles quelles. Mais une femme ayant mangé le corps de son mari défunt, et des petits-fils ayant mangé celui de leur grand-père, on défendit par un édit de vendre de la chair humaine dans la ville. On ne fit exception que pour les corps des malfaiteurs exécutés par la justice, lesquels sont au premier occupant. On est si familier avec ces horreurs que, dans les exécutions qui sont extrêmement fréquentes, les enfants se tiennent le plus près possible du bourreau, armés de longues baguettes. Dès que la tête est abattue, ils enfoncent leurs baguettes dans le cou aussi profondément que possible, ce qui fait redresser le tronc et les amuse beaucoup. »

Le récit de pareilles horreurs fait frémir; aussi nous empresserons-nous de raconter la fin de cette terrible insurrection. Au milieu de l'année 1864, les musulmans de Hing-y-fou, fatigués de la lutte, résolurent

de se soumettre au vice-roi Lao-Tsong-Kouang, qui venait de remplacer le vice-roi Pan-To. A peine Lao-Tsong-Kouang avait-il reçu les sceaux, c'est-à-dire pris en main le pouvoir, qu'un chef mahométan, nommé Ma-Tching, homme intelligent et éclairé, envoya, à la neuvième lune, deux députés dans la capitale, pour faire des démarches auprès de Mgr Faurie, et prier Sa Grandeur de servir de médiateur auprès du nouveau vice-roi. Mgr Faurie répondit tout d'abord que les révoltés devaient s'adresser au vice-roi Lao et au Foutay de la province Tchang-Leang-Ky; puis, sur les instances réitérées des députés, il consentit à les présenter au vice-roi et au Foutay. Les députés déclarèrent que les révoltés étaient prêts à se soumettre; mais que craignant des réprésailles, ils voulaient, comme condition de leur soumission, que l'évêque, connu dans toute la province comme un homme extrêmement juste et droit, leur servît de caution, ajoutant que sa qualité d'hôte et de Français était pour eux la meilleure des garanties. Le vice-roi et le gouverneur prièrent Mgr Faurie de vouloir bien se rendre sur les lieux et de traiter l'affaire. Monseigneur, ne pouvant aller lui-même à Hing-y-fou, y envoya son pro-vicaire, M. Vielmon, qui partit le 25 novembre 1864. Il n'était plus qu'à quatre journées de Hing-y-fou, lorsque Tchang-Ting-Tchang, chef des musulmans de Sin-tching (autre parti rebelle et le plus fort), lui adressa des députés pour s'informer des conditions auxquelles on accepterait leur soumission. M. Vielmon formula par écrit ces conditions. Tchang-Ting-Tchang répondit aussitôt que tout le monde les

approuvait, et pria M. Vielmon d'entrer à Sin-Tching où il fut reçu en grand triomphe.

Après quelques jours de pourparlers, M. Vielmon, ne voulant rien conclure lui-même, expédia le notable, Y-Ting-Chang à Kouei-Yang, la métropole de la province, pour exposer de vive voix au vice-roi et au gouverneur l'état de la question. Ces deux hauts fonctionnaires approuvèrent tout, et, sur la demande de M. Vielmon, rédigèrent un édit d'amnistie. Ils choisirent ensuite quatre délégués pour régler définitivement l'affaire. Ces délégués furent très-bien accueillis.

Après trois mois de séjour à Sin-tching, M. Vielmon, voyant que la paix n'était plus troublée, partit pour Hing-y-fou, où il était attendu impatiemment, lorsqu'arrivé à moitié chemin, au pays appelé Ouan-ten défendu par treize forts construits sur de hautes montagnes, les habitants, qui depuis six ans se battaient contre les musulmans, descendirent de leurs forts pour le remercier de la paix qu'il leur apportait. Ils voulurent absolument le retenir quelques jours pour le fêter. Le surlendemain, au moment de son départ, on vint lui annoncer qu'un mandarin militaire nommé, Lien-Hong-Kouei, avait posté 2,000 hommes sur la route pour l'assassiner. M. Vielmon ne voulut pas d'abord ajouter foi à un pareil bruit, mais bientôt arriva une lettre du mandarin Lien au chef des forts, promettant une somme considérable s'il voulait lui livrer la tête du missionnaire français. Le chef des forts, loin d'accepter cette proposition, fit mettre sur pied toutes ses troupes disponibles, et se prépara à défendre courageusement son hôte. Les gens de Lien-

Hong-Kouei n'osèrent pas commencer l'attaque. Les musulmans de Sin-tching et de Hing-y-fou, informés ensuite de ce qui se passait, envoyèrent une escorte très-forte qui accompagna M. Vielmon jusqu'à Hing-y-fou. Il était temps qu'il arrivât dans cette ville pour rassurer le pays; les pauvres villages de la campagne, qui avaient arboré le drapeau impérial, apprenant le coup tenté par Lien-Hong-Kouei, et ne comptant plus sur M. Vielmon, avaient repris le drapeau blanc. A la prière de Ma-Tching, chef des musulmans de Hing-y-fou, dont nous avons parlé plus haut, M. Vielmon fit une proclamation pour rassurer le peuple. Deux jours après, musulmans chinois et indigènes, voulurent voir le missionnaire qui leur apportait la paix. L'ordre fut rétabli et n'a pas été troublé depuis. M. Vielmon passa cinq mois à Hing-y-fou, et reçut, pendant ce temps, la soumission de Tse-Hen-Tcheou. En retournant à la métropole, il fut comblé, sur la route, de félicitations et de présents. Le vice-roi et le gouverneur s'empressèrent de le remercier. Mais, en même temps, le gouverneur Tchang-Leang-Ki écrivit à Péking pour faire savoir à l'Empereur que la pacification des musulmans du Kouei-Tcheou était entièrement son œuvre, tandis que Mgr Faurie et M. Vielmon, par leurs intrigues, avaient fait tous leurs efforts pour exciter les mahométans à continuer la rébellion. Une enquête fut faite, sur la demande de la légation de France, et justice fut rendue aux missionnaires intelligents et dévoués qui avaient pu sauver des milliers d'hommes, sans qu'il en coûtât à l'empire une sapèque ou une goutte de sang.

Depuis cette époque, la meilleure harmonie a régné, dans le Kouei-Tcheou, entre les mahométans et les autres Chinois.

L'historique de l'islamisme dans les provinces centrales est dépourvu de tout intérêt. Profitant de la liberté dont jouissent les religions en Chine, les musulmans ont toujours mis leurs soins à se faire oublier tout en étant protégés par leurs coreligionnaires investis de fonctions civiles ou militaires, soit à la cour, soit dans les provinces. En maintes circonstances, des mandarins tartares ou chinois, poussés par des sentiments malveillants ont cherché à les noircir aux yeux de l'Empereur; mais le gouvernement impérial n'a jamais accueilli ces calomnies, et quelquefois même a puni sévèrement ceux qui étaient assez audacieux pour les lui adresser.

En 1732, parut le décret impérial suivant, qui montre le tact et le jugement que le gouvernement de Péking a toujours apportés dans ces délicates questions. « Le grand juge du Ngan-Hoei, Lou-Ho-Hoey, vient de me rendre compte que les mahométans, qui sont très-nombreux en Chine, ont un calendrier différent du nôtre, qu'ils portent un bonnet blanc, qu'ils ont des temples dans lesquels ils adorent un génie inconnu, qu'ils observent de temps à autre un jeûne rigoureux, en un mot qu'ils violent nos coutumes, et qu'on doit les obliger à suivre les mœurs et les usages des autres habitants de l'empire.

« J'ai examiné avec soin ce rapport et voici ma décision. Les mahométans qui sont en Chine, depuis très-longtemps, sont devenus enfants du pays et membres de la

grande famille chinoise, comme tous mes autres sujets. Je n'ai pas entendu dire que, depuis mon dernier décret, ils aient donné sujet à des plaintes de la part des autorités locales; j'ai même remarqué qu'ils se présentent de plus en plus nombreux aux examens littéraires, je ne puis donc que les féliciter. Parmi eux se trouvent plusieurs hauts dignitaires. Autrefois, Ma-Tsing-Leang, Ma-Hiong, etc., ont rendu de grands services à l'Etat. Aujourd'hui, Ha-Yuen-Seng, Ma-Ho-Mou, et plusieurs autres, me sont dévoués et sont d'excellents serviteurs. Leur religion, comme je l'ai déjà dit dans un décret précédent, est la religion de leurs ancêtres, et si elle diffère des autres religions, c'est une question de pays et de mœurs parfaitement comprise par celui qui l'a fondée. Chacun est libre de professer la religion qui lui plaît, pourvu qu'elle ne soit pas contraire aux lois de l'empire. Le Ngan-tcha-sze Lou-Ho-Hoey, en m'adressant ces insinuations absurdes contre les mahométans, s'est rendu coupable d'un délit prévu par le Ta-tsin-lu-ly (code pénal). Il devra donc être dégradé et jugé conformément à la loi.

« Quinzième jour de la cinquième lune de la huitième année Yong-Tching. »

Peu de temps après la publication de ce décret, la population de la ville de Heng-tcheou-fou, dans le Hou-Nan, ayant, à propos d'un procès, détruit les mosquées et pillé quelques familles mahométanes, malgré les efforts des autorités locales, l'Empereur punit sévèrement les coupables, et frappa la ville d'une très-forte contribution.

L'histoire des mahométans dans les autres provinces de la Chine est l'histoire des habitants de chaque province; nous n'en parlerons donc pas; nous dirons seulement que, depuis la dynastie des Yuen, un grand nombre d'entre eux ont rempli des fonctions très-élevées, soit dans la capitale, soit dans les provinces. Plusieurs ont été ministres, membres du Nuei-ko, du Kiun-ky-tchou, généraux, vice-rois ou gouverneurs de province. Parmi les noms les plus connus, nous citerons ceux de Sai-Tien-Tche, ministre de Houpilie et gouverneur du Yun-Nan, ainsi que ses cinq enfants, Nasruddin, Hassan, Hussein, Chan-Son-Ding ou Moly, et Ma-Sou-Hou, qui tous ont exercé de hautes charges dans l'empire; ceux de Alaeddin, Djefai, Saadi, Mahmour Yelvadj, Abdouraman, Djabai-Honodto, Tche-La-Timour, Ismaël, si habile dans l'art de construire des catapultes; Djamalading, fameux astronome; Ma-Pe-Tien, directeur du tribunal des mathématiques; Ma-Pe-Luy, Ma-Ho-Tsai, Machouk-Mahorna, etc., tous ces noms sont mentionnés par l'histoire, comme ceux d'hommes d'un vrai mérite et de fidèles serviteurs. Mais s'il y a eu des mahométans qui ont rendu de grands services à la Chine et ont été récompensés, il en est également qui ont profité du pouvoir qu'on leur avait confié pour se mal conduire, et qui ont été punis sévèrement. En 1282, un mahométan devenu ministre des finances, et connu sous le nom d'Ahama, ou Achmer, ayant par ses malversations mécontenté la cour aussi bien que le peuple, et ayant fait condamner injustement à mort le gouverneur du Kiang-Nan, Tsoui-Yu, un officier de la cour nommé

Ouang-Tchou, profita de l'absence de l'Empereur Houpilie, qui avait laissé le gouvernement de la cour à Ahama, pour assassiner ce dernier en le tuant d'un coup de massue, en présence des troupes assemblées. L'Empereur, furieux, condamna à mort Ouang-Tchou, qui fut exécuté; puis, ayant appris toute la vérité, il fit déterrer le corps d'Ahama; on lui coupa la tête, qui fut exposée en public; on donna son corps à manger aux chiens, et on fit mourir son fils et toute sa famille, dont on confisqua les biens qui étaient immenses. Plus de deux cents mandarins, qui étaient ses créatures, furent cassés, et sept cents personnes environ, impliquées dans cette affaire, furent punies. En l'an 1315, dans la province du Kiang-Si, un mahométan, nommé Gemaleddin, qui gouvernait la province, aigrit tellement le peuple par ses exactions, qu'un parti de mécontents se souleva sous la direction d'un notable nommé Tsai-Ou-Kieou, qui, après être parvenu à surprendre la ville de Ning-hao-hien, fut battu par les troupes impériales, fait prisonnier et décapité. — Gemaleddin fut dégradé et marqué au visage d'un fer chaud, comme voleur public.

HISTORIQUE DE L'ISLAMISME

DANS LE TURKESTAN

Il ne nous reste plus, pour terminer l'historique de l'islamisme en Chine, qu'à faire le résumé des événements dont le Turkestan-Oriental, cette contrée essentiellement musulmane, et que le gouvernement impérial continue de regarder comme une portion de l'Empire, a été le théâtre depuis sa conversion au mahométisme jusqu'à nos jours.

Avant la dernière insurrection du Kan-Sou, le gouvernement des Ta-Tsing possédait, au nord et au sud des monts Célestes (1) (Tien-chan), un vaste territoire,

(1) Les monts Célestes, appelés par les Chinois Tien-chan, par les Mongols, Tengkiri, et quelquefois Alak, forment une chaîne de montagnes qui commence à l'extrémité septentrionale du Belour-Tag ou Bolor-Tag, par le 40° de latitude nord, et qui court de l'ouest à l'est, en s'étendant aussi entre la Dzoungarie, au nord, la province de Kan-Sou, à l'est, et le Turkestan-Oriental, au sud. Presque parallèlement aux Tien-chan, les monts Nan-chan ou Kouen-lun séparent le Thibet du désert de Gobi, se divisant en deux rameaux dont l'un descend à l'est, à travers le Koukounor et le Sze-Tchuen, sous le nom de Siue-

de plus de 900,000 milles carrés, divisé en deux parties, Lou ou circuits, nommés : Tien-Chan-Pe-Lou, circuit au nord des Tien-chan, et Tien-Chan-Nan-Lou, circuit au sud des Tien-chan. Le Tien-Chan-Pe-Lou est désigné également par le nom de Zoungarie, de même que le Tien-Chan-Nan-Lou est appelé par les Chinois Sin-Kiang (nouvelle frontière), par les Européens, Turkestan (pays turc) oriental ou chinois. Au temps de sa conquête par les Arabes, il était connu sous le nom de

ling (monts Neigeux) et se relie aux Yun-ling (monts Nuageux). L'autre rameau se dirige au nord, sous le nom de Ki-lien-chan, ou Alachan, traverse le Kan-Sou, le Chen-Si, et rejoint les monts Yn-chan (monts d'Argent). Entre le Tien-chan et les monts Kouen-lun, est situé le désert de Gobi ou Kobi, autrement Chamo, immense steppe, consistant en hauts plateaux qui s'étendent sur une longueur de plus de 3,300 kilomètres et sur une largeur de 730.

A l'extrémité nord-ouest de la Mandchourie, au-dessus de l'embouchure de l'Amour, par le 56° de latitude nord, commence la grande chaîne des monts Altai, ou Kin-chan — (monts d'Or)— qui s'étend jusqu'au 49° 1/2 de latitude, et dont la longueur est d'environ 2,500 milles. Les monts Ou-loug-tag s'en détachent, séparant la Sibérie d'avec l'Empire chinois et le Turkestan.

Les monts Tsong-ling, autrement Belour-tag, partent de l'Hindou-Kouch, vers le 30° latitude nord, et joignent, vers le 48° latitude nord, l'Ouloug-tag. Ils séparent le Turkestan indépendant du Turkestan chinois, et s'étendent au sud-ouest de la Dzoungarie, qu'ils séparent également du Badakchan. Ils peuvent être considérés comme un point d'union entre les Tien-chan et les Kouen-lun.

La chaîne de l'Himalaya (Séjour de la Neige), la plus haute du globe, s'étend de 25° à 35° latitude nord et de 72° à 95° longitude est, sur les limites de l'Hindoustan et du Thibet, depuis le fleuve Kachgar, à l'ouest, jusqu'aux frontières de la Chine, à l'est, sur une longueur de 2,500 kilomètres.

Kichic-Boukhara (Petite-Boukharie), et sous celui de Mongolistan, pays mongol, lorsqu'il faisait partie de l'empire de Djagathaï.

Tout ce territoire formait, avant 1869, le gouvernement militaire d'Ili, administré par un Tsiang-kiun mandchou, dont la résidence fixe était à Hoey-yuen-tching, autrement Gouldja, Khouldja ou Koura.

La plus grande partie de la Zoungarie appartient maintenant à la Russie, et Gouldja est une ville de garnison russe, reliée par le télégraphe à Saint-Pétersbourg. Quant au Turkestan chinois, il fait partie actuellement des Etats de l'émir Mohamed-Yakoub-Khan, souverain du territoire de Kachgar et Yarkand, dont l'indépendance a été reconnue par la Russie, l'Angleterre et la Turquie. Les Etats de ce nouveau monarque s'étendent, à l'ouest, jusqu'aux Tsong-ling ; à l'est, jusqu'au Kan-Sou, dont ils occupent une partie; au sud, jusqu'au Thibet, et, au nord, jusqu'aux possessions russes et chinoises.

Ils comprennent tout le bassin de la rivière Tarim et se prolongent, à l'est et à l'ouest, entre les chaînes parallèles des Tien-chan et des Kouen-lun.

Toute cette région présente l'aspect d'une vaste plaine ondulée, s'élevant insensiblement vers l'est avec une hauteur moyenne de 3,000 à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et dont la surface est couverte par un immense désert de sable et de sel, au milieu duquel sont semées çà et là, sur les bords des rivières qui forment la rivière Tarim (1), des oasis, habitées par de petits

(1) La rivière Tarim prend sa source dans les Tsong-ling ou Belour-tag et se divise en quatre branches qui prennent les

groupes de population que séparent des portions plus ou moins étendues de désert.

noms des villes qu'elles arrosent, à savoir : Yarkand, Kachgar Aksou et Khoten. Après avoir couru à l'est, elle reçoit plusieurs affluents du nord et du sud, et va se perdre dans les lagunes nommées Lob-nor. Son principal affluent est le Kan-dou, qui, après avoir arrosé une vallée parallèle à celle du Lob-nor, traverse le lac Bostang-nor. « Le capitaine Kourapatkine, qui a suivi dernièrement le cours du Kachgar-daria jusqu'à Aksou, en passant par Maral-bachi (496 kilomètres), dit que, jusqu'à 70 kilomètres de Kachgar, la terre est cultivée. Dans les trois grands villages de Faizebad, Hanarik et Artouch, on fabrique une espèce de toile très-solide, appelée « matta. » On y voit de petites filatures qui occupent trois à quatre ouvriers. La Kachgarie exporte annuellement un million de roubles de cette toile. Le Kachgar-daria est bordé, des deux côtés, de véritables forêts de peupliers qui atteignent une hauteur de plus de 4 mètres. Ces forêts qui s'étendent jusqu'à 200 kilomètres et finissent à 60 kilomètres au-delà de Maral-bachi, sont assez épaisses; on ne voit plus à 40 pas. On trouve aussi une espèce de tamaris, du sel très-fort, en grande quantité, à fleur de terre et jusque dans la sève des arbres. Maral-bachi est une forteresse très-importante, au point de vue stratégique; elle commande la route de Kachgar, celles de Yarkand, de Khoten et d'Aksou. Par ci, par là, il y a de petites oasis de culture, habitées par six ou sept individus au plus. Ces habitations sont installées à cause du service postal, qui fonctionne très-rapidement et avec beaucoup de régularité. L'oasis d'Aksou est des plus fertiles. M. Kourapatkine arriva à Kourla, le 10 janvier 1877, en traversant toujours, à partir des rives du Kachgar-daria, un désert pierreux et sablonneux, à l'exception des oasis d'Aksou, de Bai, de Saïram et de Koutcha. Il poussa jusqu'à Harachar, à 450 kilomètres d'Aksou. De Kourla jusqu'au Lob-nor, il y a 416 kilomètres. » (*Voyage du capitaine Kourapatkine en Kachgarie*; rapport de M. de Ujfalvy à la Société de géographie de Paris, 23 mai 1877.)

La plaine que parcourt le Tarim a environ 200 milles de largeur, sur 900 milles de longueur. Les terrains situés sur ses bords ou sur ceux des canaux d'irrigation sont très-propres à la culture, mais malheureusement, à cause de la sécheresse extrême du pays, fournissent à peine le strict nécessaire à l'existence des habitants. La vallée du Tarim produit toutes espèces de grains et de fruits que l'on trouve en Europe, tels que blé, avoine, maïs, coton, lin, chanvre, tabac, luzerne, etc. Le pays est également riche en minerais, ce qui explique les efforts qu'a toujours déployés le gouvernement chinois pour conserver cette province si éloignée, si dispendieuse. Les mines d'or et les carrières de jade de Khoten sont très-connues, de même que les mines de cuivre de Khalistan, et les mines de plomb et d'argent de Cosharab. On trouve du charbon à Aksou et à Kouhna-Tourfan; à Kisili, du fer; à Khalpin, du soufre, et, au nord d'Aksou, de l'alun, du sel ammoniac et du zinc.

Les Etats de l'émir comprennent sept provinces ou gouvernements, administrés par un Dadkhouah, magistrat relevant directement de l'émir. Ces sept provinces sont, en allant du sud au nord et à l'est, celles de Khoten, avec Tcha-tchan; Yarkand, Kachgar, avec Yangi-hissar et Maral-bachi, Aksou et Ouch-tourfan, Koutche, Kourla (1), avec Harachar et Lob; enfin, Tour-

(1) Kourla est au sud-ouest d'Ouroumoutsi, à 210 kilomètres de Kouhna-tourfan. C'est une ville qui ne se trouve pas sur nos cartes, tandis que Harachar, marquée sur toutes nos cartes, n'existe pas. Harachar est un tout petit kichlac (village), avec

fan ou Kouhna-Tourfan-Vieux-Tourfan. La population de ces sept provinces est de un million et demi à deux millions d'habitants, sédentaires ou nomades.

En-dehors des Chinois, qui sont musulmans, des Tounganis et des Taranchis, les Tadjiks (1), Aryens-Oubzegs (2), Tartares et autres membres de la race touranienne, composant la population sédentaire, portent

une garnison de six ou sept hommes. L'Oasis de Kourla est assez belle, et les habitants font un peu de commerce. (Lettre de M. Ch. de Ujfalvy à la Société de géographie de Paris, 23 mai 1877.)

(1) Deux grandes races humaines, différant entre elles par leurs tendances nationales, leur énergie et leur intelligence se partagent, comme il y a 4,000 ans, les possessions de l'Asie-Centrale : ce sont les Iraniens et les Tartares turcs. — La race iranienne ou persane, d'après Latham, s'étend au-delà des frontières de la Perse jusqu'aux steppes de la Chine-Orientale, comprenant l'Afghanistan, le Beloutchistan, une partie du khanat de Boukhara, le Kohistan, la province de Caboul et le Caferistan. Les Turcs, leur voisins, ont classé tous les Iraniens entre le Tigre et l'Amou-daria, sous le nom de Tadjiks, qui est l'ancien nom de la Perse et des Perses, ou plutôt la dénomination nationale des Parthes, qui la communiquèrent aux Persans, leurs sujets. Les Chinois connaissaient déjà le nom de Tadjik, vers l'époque de la naissance de Jésus-Christ, puisque la Perse s'appelait alors chez eux Tiaotche. Ce n'est que plus tard qu'on l'a changé en Po-Sze, prononciation vicieuse de Parzi.

(2) Les Ouzbegs sont d'origine turque. Leur nom dérive, suivant Klaproth, des Ouz, nommés Gouz ou Goz, par les historiens arabes. Ces Gouz sont les mêmes que les Oueïgours, dont l'ancien nom, comme nous l'avons expliqué plus haut, était Kiu-Sze ou Kou-Sze, qui ressemble assez au nom des Gouz. Les Ouzbegs ont conquis, dans l'Asie-Centrale, les terres des Sartes et entièrement subjugué la race tadjik.

le nom de Sartes (1), et forment une race que l'on peut dire homogène, quoique mélangée; tandis que, dans les Khanats de Boukhara et de Khokand, les habitants sont divisés très-nettement en Tadjiks d'extraction aryenne, et Tartares ou Turcs, d'extraction touranienne. Les Ouzbegs, dans le Turkestan-Oriental, constituent la majorité de la population. D'après le capitaine Kourapatkine, ce sont d'anciens Tartares, provenant d'un mélange de Tartares avec la race aborigène de sang aryen; le type se rapproche quelque peu du type iranien, à Khoten, Yarkand et Kachgar; il s'en éloigne presque complétement, à Aksou, Koutché et Kourla. Parmi la population du Sarikol, soumise par Yakoub-Beg, en 1869, il y a des blonds à yeux bleus, comme chez les Galtchas, en assez grand nombre.

Les nomades comprennent les Kirghiz, et les Kalmouks, qui payent à l'émir le jazuya (tribut). Les Kirghiz ou Kassaks, comme ils s'appellent eux-mêmes, appartiennent tous à la race turco-tartare. Ils sont nomades, pasteurs, chasseurs et pillards. Ceux qui dépendent de l'émir de Kachgar errent au pied des monts Célestes, à l'ouest, et depuis Aratoutche jusqu'à Harachar. Ils comptent environ 12,000 tentes, et se divisent en un grand nombre de hordes, parmi lesquelles on

(1) Sart ou Sagdaga signifie négociant ou commerçant. Cette désignation paraît assez ancienne; car du temps de Gengiskhan, les Mongols appelaient *Sarthol* le patrimoine de Djagathaï qui comprenait la Grande-Boukharie et la partie occidentale ou Petite-Boukharie. Les Sartes sont les habitants primitifs du pays.

distingue les Tchong-Baghis d'Actagh, les Sayaks de Karatak et les Naymans de Sarikol et de Karacach. Aux environs d'Artosh, se trouvent quelques Kirghiz, nommés dans le pays Fourcara ou pauvres. Les Kirghiz sont musulmans, mais, en général, peu fervents (1).

Les autres nomades sont quelques tribus bouddhistes de race mongole, que les mahométans désignent sous le nom de Kalmouks (2), et qui sont mahométanes. Les frontières du désert de Gobi sont occupées par les Doulans, tribu musulmane, vivant dans des trous creusés dans le sol, et dans des huttes construites en terre glaise. On les appelle également Moquals. Au milieu des lagunes du Lob, vit une tribu ichthyophage (3), d'origine kalmouk, nommée Lob-Nortsi, dont les

(1) Il est impossible de définir les frontières des Kirghiz de l'Asie-Centrale et de connaître leur nombre exact. On sait seulement qu'ils habitent le grand désert situé entre la Chine, la Sibérie, le Turkestan et la mer Caspienne. On les divise en Kassaks, proprement dits, Kara-Kalpaks (chapeaux noirs), et Alai-Kirghiz, nom qui provient de la plaine où ils font paître leurs troupeaux. A cet ordre appartiennent les Kirghiz qui errent dans les vallées situées sur les versants du Pamir et qui ont occupé le territoire de Sarikol. Il existe également des Kara-Kirghiz, ou Kirghiz-Diki, Kamenin ou Sourouts des Chinois.

(2) Des hordes de Kalmouks campent en Russie, sur les rives de la Kou-ma et comptent environ 15,000 tentes. Dans le Turkestan-Oriental, on dit, en parlant des Kalmouks : « Donnez-leur des tissus de coton, et aux Chinois, des paroles douces. »

(3) Le colonel Prievalski a rencontré dernièrement, à 416 kilomètres de Kourla, au sud du Lob-nor, un kichlac (village), appelé Tcharkolck, habité par soixante-dix familles de cette tribu, de mœurs simples et paisibles.

vêtements sont fabriqués avec des écorces d'arbre.

Toute la population des Etats de l'émir est musulmane, du rit sunnite, à l'exception des Tounganis, qui sont chaféites.

La conversion de la Petite-Boukharie ou du Turkestan-Oriental à l'islamisme remonte à une époque déjà reculée.

En l'an 712, le général Couteibe-Ben-Mouslim, commandant les troupes du kalife Walid, entra dans le Khokand, franchit les Tsong-ling et pénétra jusqu'à Tourfan, sur les frontières de la Chine, obligeant tous les pays conquis à reconnaître la loi du Prophète. La mort du kalife Walid, l'ayant rappelé dans le Mawar-Al-Nahar, la Petite-Boukharie put jouir d'un repos temporaire. Elle tomba ensuite entre les mains des Hoey-Hou-Lions, Naymans, ou Oueïgours, dont nous avons fait l'historique dans le chapitre précédent.

En l'an 1220 la Petite-Boukharie ou plutôt le Mongolistan, comme on l'appelait alors, fut annexé par Gengiskhan, et, sous le gouvernement tolérant des khans mongols, atteignit un degré de prospérité inconnu jusqu'alors. Toutes les religions purent y exercer librement leur culte, et, grâce à ce régime libéral, les villes situées sur la grande route commerciale que parcouraient les caravanes se rendant de l'Europe en Chine et de la Chine en Europe acquirent peu à peu une importance considérable.

A la mort de Gengiskhan, son vaste empire fut divisé entre ses trois fils. Le Turkestan échut à Djagathaï,

qui établit le siége de son gouvernement à Bichbalik et gouverna ses Etats avec beaucoup de sagesse et de modération. Ses enfants se partagèrent son héritage, dont la meilleure part revint à la meilleure épée. Ce fut Borak-Khan, son arrière-petit-fils, qui parvint à obtenir le Mongolistan. Il transporta sa capitale, d'abord à Almalik, ensuite à Aksou. Ce prince, après avoir guerroyé contre Abaka-Khan et Koublai-Khan, embrassa l'islamisme. Le Mongolistan redevint alors musulman.

Son fils Doua lui succéda, en 1272, et, après avoir fait sa soumission à Timour, successeur de Koublai-Khan, enleva à Kai-Don, petit-fils d'Ogotaï, le territoire de Tchabar, qui faisait partie de l'apanage de Djagathaï, et qui comprenait Kachgar, Yarkand, ainsi que toutes les villes situées au sud des monts Célestes, jusqu'à Karakhodjo, plus tout le pays au nord des monts Célestes, depuis le lac Balkach jusqu'au Tchagan-Nor, dans la Mongolie. Toghlouk-Timour, fils de Doua, remplaça son père sur le trône, transporta sa capitale à Kachgar, et fit tous ses efforts pour répandre l'islam dans ses Etats. A la fin de son règne, il envahit le Mawar-al-Nahar, et mourut en 1363, laissant la couronne à son fils Ilyas-Khodja, qui fut chassé de Samarkand par Timour-Leng (Tamerlan), prince de la famille de Djagathaï. Ilyas se réfugia dans la principauté de Kachgar et fut mis à mort, par ordre du gouverneur Camaroudin, qui s'empara alors de la principauté après avoir fait périr tous les enfants de Togklouc-Timour, à l'exception d'un seul, nommé Khizr-Khodja, que Koudadad, commandant de la ville

de Kachgar, put sauver au péril de ses jours. Camaroudin ne jouit pas longtemps du fruit de son crime; en 1382, il fut tué dans une expédition contre Timour-Leng, qui rappela Khizr-Khodja et lui rendit le trône de ses ancêtres.

Khizr-Khodja, après un règne assez court, qui fut marqué par une invasion des hordes de Timour-Leng, nomma pour son successeur son fils Mahomed-Khan, contemporain d'Ouloug-Beg et de Shah-Rouk-Khan. Mahomed-Khan se signala par son fanatisme religieux, et sut maintenir la tranquillité dans ses Etats, tandis qu'après sa mort, son fils Scher-Mahomed eut à lutter pendant plusieurs années contre son neveu Ouais-Khan, qui, après avoir ravagé le pays à la tête de ses bandes, finit par faire sa soumission, et, peu de temps après, hérita de la couronne. Ouais-Khan fut aussi mauvais souverain qu'il avait été turbulent sujet. Il passait son temps à faire de la propagande religieuse, au milieu des tribus kalmouks. L'anarchie ne tarda pas à régner dans toutes les provinces. L'émir Koudadad, qui avait été nommé gouverneur de la principauté de Kachgar, fatigué de ce désordre, invita Ouloug-Beg, fils de Timour-Leng, qui régnait à Samarkand, à venir prendre possession du pays; Ouloug-Beg s'empressa d'envoyer une armée. Ouais-Khan, sortant alors de sa torpeur habituelle, marcha contre elle à la tête de ses hordes, et fut tué dans la première rencontre. Ouloug-Beg, maître de la contrée, mit des garnisons dans toutes les places fortes et plaça sur le trône Eshen-Bogha, fils de Ouais-Khan, et dont le frère Younous fut envoyé à Hérat pour faire son

éducation. Trois ans s'étaient à peine écoulés, qu'une révolte dirigée par Sayid-Ali, fils de Koudadad, éclata à Kachgar. Les garnisons de cette place, de celles de Tourfan et d'Aksou, furent massacrées et Sayid-Ali fit hommage de sa conquête à Eshen-Bogha, qui le nomma son premier ministre. En 1455, Abou-Saïd-Mirza, qui avait remplacé Ouloug-Beg, voulant venger le massacre de ses troupes, envoya une armée avec Younous, auquel il donna le titre de khan des Mongols. Sayid-Ali défit cette armée, et Younous se retira auprès de son puissant protecteur, qui, après la mort d'Eshen-Bogha, parvint, par son influence, à le faire accepter par les Mongols. Younous, mal conseillé, se créa tant d'ennemis, qu'après trois ans de règne, il fut obligé d'abdiquer en faveur de son frère Ahmad, autrement Islaya. Il conserva toutefois le gouvernement des principautés de Tachkend et de Kachgar, qui lui fut enlevé quelque temps après par Scherbani, sultan des Ouzbegs. Ahmad, ayant appris cette nouvelle, marcha contre Scherbani, mais fut repoussé et revint mourir à Aksou. Ababeker, fils de Sayid-Ali, profita de cette occasion pour se rendre indépendant dans la principauté de Kachgar qui lui fut enlevée, en 1515, par Sultan-Saïd, fils d'Ahmad, peu de temps avant la mort de son père. Sultan-Saïd se rendit ensuite à Aksou, où il partagea le trône avec son frère Mansour, à qui il donna le gouvernement de tout le pays depuis Aksou jusqu'à Hami.

Quant à lui, il transporta sa capitale à Yarkand. Sultan-Saïd fut le dernier khan mongol qui exerça une autorité réelle sur cette vaste contrée. En 1533, fatigué

des incursions des Thibétains, il leur déclara la guerre, envahit leur pays à la tête d'une forte armée; mais fut obligé de s'arrêter à cause des froids extrêmes qu'il trouva dans les montagnes, tomba malade et succomba l'année suivante, en traversant le col de Kara-Coroum.

Son fils aîné, Rashid, le remplaça, et, après avoir choisi Kachgar pour sa capitale, s'allia aux Ouzbegs, et réunit sous son sceptre tout le pays s'étendant depuis les Tsong-ling jusqu'à Tourfan, à l'est. En 1538, Rashid reçut la visite d'un prêtre célèbre de Samarkand, nommé Manlana-Khodja-Kasani (notre révérend Seigneur de Kasan), plus connu sous le nom de Makdouni-al-Asim (le très-grand maître), qui fut accueilli à Kachgar avec les marques d'un véritable respect, et à qui la piété des fidèles fit don de propriétés considérables, pour l'engager à rester à Kachgar. Makdouni épousa une jeune fille du pays, et retourna, en 1540, à Samarkand, laissant à Kachgar ses deux fils Khodja-Kalan et Khodja-Isahc; qui, parvenus à l'âge adulte, se trouvèrent, par suite de leur influence, chefs de deux factions rivales les Karataghouls (montagnards noirs), que soutenaient les Yarkandais et les Karataghs, à l'ouest, et les Actaghouls (montagnards blancs), représentés par les Kachgariens et les Actaghs, au nord. Les deux factions ne tardèrent pas à en venir aux mains. Le khodja Hidayatoulla, nommé également Hazzat-Afac, ayant été battu et expatrié, appela à son aide le Galdan ou chef des Eleuths, qui profita de ces dissensions pour étendre son autorité sur tout le pays dont

l'administration générale fut confiée à Hidayatoulla. Le gouvernement des principautés fut donné à des khodjas placés sous la direction d'officiers éleuths. Cet état de choses dura jusqu'à la conquête de la Zoungarie, en 1760 (1), par le gouvernement chinois qui annexa tout

(1) En 1688, le Galdan chef des Eleuths, qui étaient divisés en aile droite et aile gauche (Zoungar), ayant, à la suite d'une dissension entre les chefs des Kalkas, envahi leur territoire et les ayant chassés à l'extrémité du désert de Gobi, les Kalkas se soumirent à l'Empereur Kang-Hi, qui conseilla au Galdan Pojectou-Han de faire la paix avec ses nouveaux vassaux. Le Galdan, obéissant aveuglément au grand-lama qui exerçait sur lui la plus fâcheuse influence, refusa d'obtempérer aux injonctions de l'Empereur Kang-Hi et ne craignit pas d'engager la lutte avec la Chine. Après une bataille qui fut livrée à 80 lieues de Péking, et qui resta indécise, une convention fut conclue par laquelle le Galdan s'engageait à laisser les Kalkas tranquilles, mais en 1695, il viola sa promesse et en 1696, une nouvelle expédition fut dirigée contre ses états. Il mourut empoisonné peu de temps après, en 1697, et toutes ses hordes se soumirent à la Chine. Sur les ruines du pouvoir du Galdan des Eleuths, s'éleva celui d'Arabdan, khan des Zoungars, qui s'étaient séparés des Eleuths et s'étaient transportés plus au sud. Arabdan parvint peu à peu à subjuguer toute la région montagneuse à l'ouest du Kan-Sou. Il chassa les Tourgouths de leurs possessions et les obligea de se retirer sur les bords du Volga. Kang-Hi expulsa les Dzoungars du Koukounor, mais, tant qu'Arabdan vécut, ne put pénétrer dans la Zoungarie proprement dite. Après la mort d'Arabdan, en 1720, le trône fut disputé par plusieurs compétiteurs, et fut partagé par deux usurpateurs Amoursana et Taouatsie, qui tombèrent à leur tour victimes de leurs intrigues. Amoursana implora l'assistance du gouvernement de Péking, et, avec l'aide d'une armée chinoise, s'empara de la couronne. Une fois nommé Khan, il refusa de se reconnaître vassal de l'Empereur Kien-Long, et battit successivement deux armées chinoises; mais il fut défait dans

le Mongolistan ou Turkestan-Oriental, comme faisant partie des Etats du Galdan. Ibrahim-Beg fut le dernier khodja, gouverneur général du Turkestan au nom du Galdan.

Le gouvernement chinois forma alors de ce vaste territoire une sorte de province ou gouvernement militaire, nommé gouvernement de l'Ili, et comprenant le Tien-chan-nan-lou et le Tien-chan-pe-lou. Dans le

une troisième bataille, et s'enfuit à Tobolsk, où il mourut en 1754. Le territoire d'Arabdan, après avoir été ravagé par les armées chinoises, fut annexé à l'empire.

Dans un ouvrage chinois intitulé *Yu-kouan-tche-lo*, nous avons trouvé quelques renseignements assez intéressants sur ces tribus nomades. Parmi les tribus Kassaks, dit l'auteur Tsu-Ky-Yu, un certain nombre d'entre elles suivaient la religion de Mahomet; telles que les Ortous, les Tsou-Tsou-Ou-Sze et les Ou-Sze ou Gou-Sze. Ces deux dernières tribus occupaient le pays à l'ouest de l'Ili. Les Ortous habitaient au nord-ouest. Après la défaite d'Amoursana, celui-ci se refugia chez les Ortous, dont il poussa le chef Opoulan à attaquer les impériaux. Les Ortous, ayant été défaits, se soumirent; les deux autres tribus en firent autant en 1758. Les Ortous étaient nomades, les deux autres tribus habitaient des villes. Il y avait une autre tribu kassak musulmane qui vivait de pillage, et que l'on appelait Kassaks du nord. Les Boulouts, Bourouts ou Kara-Kirghiz se divisaient en tribus de l'ouest et tribus de l'est. Celles de l'est, au nombre de cinq, habitaient au nord des Tien-chan et au sud-ouest des Dzoungars. Elles étaient nomades. Pendant la guerre des Dzoungars, elles se transportèrent du côté d'Andidjan (Khokand), où elles se tinrent cachées jusqu'après la défaite des Dzoungars. Elles revinrent alors et se soumirent à la Chine, en 1799. Les tribus de l'ouest étaient au nombre de quinze, et habitaient à l'ouest des Tsong-ling. Elles se soumirent en 1760. Elles étaient également musulmanes et nomades. Leurs mœurs ressemblaient à celles des Kassaks.

Tien-chan-nan-lou ou Sin-Kiang (nouvelle frontière), furent enclavées les huit villes mahométanes de Yarkand, Kachgar, Aksou, Khoten, Harachar, Koutche, Ouch (y compris Sarin et Pai), et, Yangi-hissar. Le Tien-chan-pe-lou fut partagé en trois commanderies : celles d'Ili, à l'ouest, de Tarbagatai, au nord, et de Kour-kara-ou-sou à l'est. Le gouvernement de tous les circuits fut confié à un tsiang-kiun (général mandchou) résidant à Hoey-yuen-tching ou Gouldja, et ayant sous ses ordres deux conseillers pour prendre connaissance des affaires civiles, et trente-quatre résidents ou Ambans, répandus dans les deux circuits. Le nombre de ses troupes fut fixé à 60,000 hommes, dispersés dans les principales villes. Son contrôle s'étendait également sur les troupes stationnées dans les trois départements situés à l'ouest dans le Kan-Sou. Quant à l'administration intérieure du pays, elle fut laissée à des chefs indigènes musulmans, sous la surveillance des officiers mandchoux ou chinois.

Le khodjas expatriés trouvèrent un asile dans le khanat de Khokand, où, depuis cette époque, ils passèrent leur temps à intriguer et à conspirer contre le gouvernement chinois. Ils allèrent jusqu'à faire appel au fanatisme religieux des petits potentats de l'Asie Centrale, qui, divisés entre eux par des rivalités et des jalousies sans fin, se contentèrent de faire des souhaits pour leur cause; un seul Ahmad, schah des Afghans, envoya à Péking un ambassadeur pour plaider en leur faveur et n'obtint qu'une réponse dédaigneuse. D'un autre côté, toutes les révoltes que les khodjas fomen-

tèrent dans le Turkestan-Oriental échouèrent par leur faute. Quatre fois, pendant ce siècle, ils purent soulever le peuple de Yarkand, Kachgar et Khoten, et, chaque fois, leur coreligionnaires, dégoûtés de leurs vices et fatigués de leur joug tyrannique, les abandonnèrent à leur malheureux sort. L'un d'eux Yehangir, en 1825, fut fait prisonnier et coupé en morceaux, par ordre de l'Empereur Tao-Kouang. La tentative, en 1859, du khodja Wali-Khan ne réussit pas davantage, par suite des excès qu'il commit pendant les quelques mois qu'il eut le pouvoir en main. C'est ce même khodja qui fit couper la tête à cet infortuné voyageur Adolphe Schlagentweit, dont la mort fut une perte pour la science. Le souvenir de son despotisme et de ses cruautés porta un coup fatal à l'influence des khodjas, que l'établissement des Russes au nord des monts Célestes acheva de ruiner complétement. Aussi, quand, quelques années plus tard le khodja Bouzourg-Khan demanda à Alim-Koul, régent du Khokand, la permission de quitter son armée, pour se rendre à Kachgar, où il était appelé par les populations, Alim-Koul lui prêta simplement un de ses officiers et le khodja ne put raccoler que soixante hommes de bonne volonté qui voulurent s'associer à sa fortune. Il faut dire aussi qu'Alim-Koul était trop occupé dans ce moment avec les Russes devant Tachkend, pour pouvoir prendre une part plus directe aux événements du Turkestan-Oriental, qu'il suivait cependant avec le plus grand intérêt depuis le commencement de l'insurrection du Kan-Sou.

A la fin de 1862, lorsque les Tounganis, unis aux insur-

gés du Chensi et du Kan-Sou eurent battu l'armée impériale, près de Tara-ou-sou, ils se partagèrent en deux bandes, dont l'une pénétra dans le Tien-chan-nan-lou, tandis que l'autre gagnait le Tien-chan-pe-lou. Toutes les places fortes gardées par des garnisons Chinoises tombèrent successivement dans leurs mains, à l'exception de Yarkand, Kachgar et Yangi-hissar. Alors, comme il n'y avait pas d'unité dans le mouvement, plusieurs petits Etats se formèrent. Tout le territoire situé au nord et à l'est d'Harachar passa sous la domination d'un vieux khodja d'Ouroumoutsi, nommé Daoud-Kalifa. A Khoten, les habitants nommèrent roi ou padischah un prêtre qui avait fait le pèlerinage à la Mecque, l'hadji Habiboulla. La partie située à l'ouest d'Harachar, jusqu'à Kachgar, échut à un autre prêtre, nommé Rachidoudin, dont la famille, établie depuis plusieurs siècles à Kou-tche, avait acquis une très-grande influence dans le pays, comme gardienne d'un temple élevé dans un des faubourgs de la ville en l'honneur d'un martyr de la foi des premiers temps de l'islamisme. Rachidoudin prit le titre de roi du Turkestan, fixa sa résidence à Aksou, et mit à la tête des principales villes des membres de sa famille, entre autres Ala-Khodja, qui fut envoyé à Hoey-yuen (Gouldja).

Pendant ce temps, le mandarin chinois commandant des troupes à Yarkand, ayant appris les progrès de la révolte, s'était renfermé, comme ceux de Kachgar et de Yangi-hissar dans le yangishar (1) ou citadelle située

(1) *Yangishar* ou *yangi-corghan* veut dire vieux fort; on appelait ainsi des citadelles que le gouvernement chinois avait fait

près de la ville, et se disposait à désarmer les Tounganis sous ses ordres, quand ceux-ci, se doutant de ce projet le prévinrent en surprenant pendant la nuit les soldats chinois, dont plus de deux mille furent tués avant que les autres aient pu leur porter secours. Les Tounganis ouvrirent ensuite les portes de la citadelle, et, se ruant dans la ville, massacrèrent tous les malheureux résidents chinois, marchands, cultivateurs ou artisans, qu'ils rencontrèrent dans les rues ou dans leur maison. Les femmes et les enfants devinrent également la proie des fanatiques assassins. Après ce carnage, les notables de la ville se réunirent et offrirent la royauté à un prêtre, nommé Abdurrahmann, qui choisit pour premier ministre Nyaz-Beg, ex-gouverneur du district.

Nyaz-Beg s'empressa d'organiser, avec les Tounganis et la milice locale, une certaine force qui fut chargée du maintien de l'ordre, et dont une partie fut employée de suite au siége du yangishar, occupé par le restant de la garnison chinoise. Celle-ci résista énergiquement; trois mois s'étaient déjà écoulés que les assiégeants n'avaient pu réussir à entamer la forteresse et avaient éprouvé d'énormes pertes. Une seule sortie des assiégés leur avait coûté plus de 800 hommes. Abdurrhamann demanda des secours à Rachidoudin, qui envoya

construire, après la révolte de Yehangir, en-dehors des villes de Kachgar, Yangi-hissar, Yarkand et Khoten, et dans lesquelles les troupes, chinoises étaient baraquées. Ces citadelles étaient assez fortes, entourées d'un double fossé et approvisionnées pour plusieurs mois. Les officiers, ainsi que les soldats et toutes leurs familles, étaient obligés de les habiter.

une véritable armée. Le siége continua alors avec une nouvelle vigueur, durant trois mois consécutifs; enfin une brèche de 12 mètres fut pratiquée par la mine dans la muraille d'enceinte. Les Chinois, sommés de se rendre, préférèrent mourir jusqu'au dernier, et, quand les musulmans montèrent à l'assaut, mirent le feu à leurs poudrières et s'ensevelirent sous les décombres. Après la prise du yangishar, le commandant en chef des troupes du khodja d'Aksou voulut faire valoir les droits de Rachidoudin à la possession du pays; mais les notables de Yarkand refusèrent d'admettre ces prétentions, et, après de nombreuses discussions, il fut décidé qu'Abdurrhamann, avec Nyaz-Beg, continuerait à gouverner la ville et les environs, mais qu'en même temps, un khodja, nommé Bourha-Noudin, occuperait, avec les Tounganis et les troupes d'Aksou, la forteresse extérieure.

Pendant ce temps, les musulmans de Kachgar, suivant l'exemple de leurs coreligionnaires de Yarkand, avaient, avec l'aide des Kirghiz, commandés par Sadik-Beg, et des Tounganis faisant partie de la garnison de la place, massacré tous les Chinois de la ville et obligé la garnison Chinoise à se réfugier dans le yangishar, qui fut assiégé par les Kirghiz et les Tounganis, dirigés par Coutloug-Beg, remplissant les fonctions de bey avant le commencement de l'insurrection. Le siége durait depuis plusieurs mois, quand arriva à Kachgar le khodja Bourzoug-Khan avec une petite troupe sous les ordres de Kochbegi-Yakoub-Beg.

Le khodja Bourzoug-Khan se trouvait dans le camp

d'Alim-Koul, régent du Khokand, au nom de Sultan-Khan, qu'il avait mis sur le trône, après avoir renversé Khoudayar-Khan, quand un émissaire de Sadik-Beg, chef des Kirghiz, vint l'inviter à se rendre, le plus tôt possible, à Kachgar, où il était attendu avec impatience par la population. Bourzoug-Khan communiqua cette nouvelle à Alim-Koul, qui l'encouragea à profiter de la circonstance, et lui prêta un de ses meilleurs lieutenants, Mahomed-Yakoub-Beg, en l'autorisant à emmener avec lui les partisans qu'il pourrait trouver dans le khanat. Au mois de novembre 1864, Bourzoug quitta Tachkend avec une troupe de soixante-six hommes, commandés par Yakoub-Beg, qui prit le nom de Baourbachi, ou chef des braves. Ce Yakoub était un Ouzbeg de Pizkat, près Tachkend, qui, de batcha, danseur public, était parvenu par suite de services rendus contre les Russes, sous les gouvernements de Mallah-Khan, Khoudayar-Khan et Alim-Koul, à obtenir le titre de kochbegi ou seigneur d'un comté. A son arrivée à Kachgar, le khodja Bourzoug fut reçu avec enthousiasme par le peuple qui était las des excès des Kirghiz, et Abdurrhamann, ainsi que Coutloug-Sey lui prêtèrent serment d'obéissance. Son premier acte fut de charger Yakoub-Beg de rétablir l'ordre dans la ville et d'organiser une petite armée avec les résidents, khokandais et afghans, établis dans le pays. — Yakoub enrôla tous les aventuriers qu'il put trouver, et, quand ils furent un peu disciplinés, les conduisit contre la forteresse de Kachgar, qui avait résisté jusqu'alors à toutes les attaques de Sadik et de Coutloug-Seg. Ayant

pris la direction des opérations, il ne tarda pas à se brouiller avec Sadik-Beg, et ses troupes en vinrent aux mains avec les Kirghiz qui furent complétement battus. A la suite de cet échec, Sadik se tint tranquille, et le siége continua. Quelques temps après, le roi Rachidoudin réclama la possession de Kachgar, et s'avança avec une armée pour faire valoir ses prétentions. Défait à Khan-Aric, par Yakoub, il se réfugia dans la forteresse de Yarkand. Yakoub le poursuivit; mais, surpris par les Touganis de Kachgar et les Koucharis, il fut obligé, à son tour, de battre en retraite. Sur sa route, il prit après quarante jours de siége, la place de Yangi-hissar, défendue par une garnison de 2,000 Chinois, qui périrent presque tous, soit pendant le siége, soit après la capture de la place; 200 hommes qui embrassèrent l'islamisme furent seuls épargnés. Yakoub envoya un messager à Alim-Koul, pour lui annoncer cette victoire et lui offrir neuf vierges chinoises, prisonnières de guerre. A son arrivée à Tachkend, cet envoyé apprit la mort d'Alim-Koul, qui avait été tué dans un engagement, ainsi que la prise de Tachkend par les Russes; les neuf vierges furent partagées entre Mirza-Ahmad et Bey-Mohammed, qui gouvernaient le khanat.

Yakoub-Beg revint ensuite avec son armée devant la forteresse de Kachgar, dont il poussa le siége vivement, — et parvint à s'en rendre maître, au commencement de l'automne de 1865, grâce à la trahison d'un mandarin, nommé Ko, qui promit de lui livrer le fort et de se faire mahométan, à la condition que sa vie, ainsi que celle des membres de sa famille et de ses partisans, seraient res-

pectées. Le commandant de la forteresse, informé de ce complot réunit dans son palais la plupart de ses officiers, complices du mandarin Ko, et, quand ils furent en sa présence, après leur avoir reproché leur infâme conduite, secouant les cendres de sa pipe, mit le feu à une traînée de poudre aboutissant aux poudrières, et se fit sauter avec toute sa famille.

Yakoub, en apprenant cette nouvelle, ordonna l'assaut au cri d'Allah ! Akbar et ses troupes escaladèrent la muraille d'enceinte. Le mandarin Ko, avec sa famille, et environ 3,000 hommes de troupes et leurs femmes furent épargnés. Tout le restant de la garnison fut massacré, et, pendant sept jours, les soldats Andidjans pillèrent les maisons des victimes.

Yakoub-Beg, l'ordre une fois rétabli, fit construire une mosquée à la place du temple bouddhique, et un nouveau palais sur le même emplacement qu'occupait celui du gouverneur chinois.

Il donna en même temps de grandes fêtes pour célébrer cette victoire, ainsi que son mariage avec la fille du mandarin Ko, à qui il conserva le commandement des troupes chinoises qui furent incorporées dans l'armée de Bourzoug-Khan.

Après quelques jours de repos, Yakoub tourna ses armes contre Yarkand. Ayant appris que la plupart des troupes de Rachidoudin étaient rentrées à Aksou, il commença par couper les communications entre les deux villes, et, arrivant à marches forcées devant la forteresse de Yarkand, la força à capituler après un mois de siége. Ses défenseurs furent enrôlés parmi ses troupes et trans-

portés à Kachgar, où il revint en triomphateur. Pendant ce temps, le khodja Bourzoug-Khan, plongé dans une vie de débauches de plus en plus honteuses, et tombé dans un véritable état d'abrutissement, était devenu l'objet du mépris de toutes les populations. Yakoub-Beg, qui, depuis son arrivée, gouvernait le pays en son nom, résolut de prendre définitivement en main le pouvoir. Il le déposa, et, après l'avoir renfermé dans un couvent, pendant quelques mois, l'exila du pays, en lui conseillant de se rendre à la Mecque, pour expier ses fautes. Bourzoug retourna à Khokand et vit aujourd'hui dans la retraite la plus absolue à Khenahè à quelques lieues de Khokand.

Yakoub prit alors le titre d'Atalik-Ghazi (tuteur des champions de la foi) que lui donna l'émir de Boukhara considéré comme le chef de l'islamisme dans l'Asie-Centrale; et, pour montrer qu'il en était digne, fit restaurer tous les mausolées et monastères qui avaient été négligés ou abandonnés sous le gouvernement des Chinois. Parmi les mausolées, il fit reconstruire sur de plus vastes dimensions ceux qui avaient été élevés dans les faubourgs de Kachgar en l'honneur de Hazrat-Afac, de Bibi-Mirham, de Sultan-Satoc et de Boughra-khan; il fit bâtir, en même temps, un grand nombre d'établissements religieux, tels que mosquées, colléges, hôpitaux, etc.

Il inaugura ensuite son règne par un acte d'énergie qui fit comprendre à tous ses sujets qu'ils avaient trouvé un vrai maître, bien décidé à briser tous les obstacles qui se présenteraient devant lui. Quand le khodja Bourzoug partit de Khokand pour se rendre à Kachgar,

il fut accompagné par d'autres khodjas de sa famille, parmi lesquels se trouvaient Echan-Khan ; Wale-Khan, Kichik-Khan, etc., qui, jusqu'à la déposition de Bourzoug, prêtèrent loyalement leur concours à Yakoub-Beg, mais qui crurent devoir protester contre l'exil de leur parent et de leur roi. Yakoub-Beg chercha d'abord à les apaiser et les combla même de faveurs ; puis, ayant appris que deux d'entre eux, Kichick-Khan et Wale-Khan, cherchaient à exciter l'armée contre lui, il les fit arrêter, juger par un conseil de guerre, et décapiter.

L'exécution des deux khodjas fit trembler tous les mécontents, et, à partir de ce jour, personne n'osa affronter le terrible émir, dont la volonté de fer était tempérée, en même temps, par une grande douceur de caractère.

Les voyageurs européens qui ont visité Kachgar, et qui ont vu de près Yakoub-Beg, s'accordent à dire que, physiquement et moralement, l'émir, qui est âgé de cinquante-cinq à cinquante-huit ans, est un homme remarquable. « Atalik-Ghazi, raconte le chirurgien-major Bellew, qui l'a vu en 1873-74, n'a pas de traits d'une distinction particulière et ne serait pas remarqué dans une foule. Les contours extérieurs du visage décèlent le type tartare, mais les aspérités sont tellement adoucies et arrondies, que l'on reconnaît de suite le mélange du sang ouzbeg. La face large, pleine, unie, exprime plus de passion que de dignité. Le front est large, haut et sans trace de rides; il ressort tout à son avantage sous un turban blanc enroulé avec art autour du sommet de la tête; mais il perd beaucoup, par suite du vaste développement des joues qui se trouvent diminuées également par les

dimensions du nez. Cette partie du visage serait regardée chez tout autre, comme massive et forte; tandis qu'ici, elle est courte, aplanie et manquant de largeur et de proéminence. La bouche est grande et fine; les lèvres sont épaisses charnues et fermes; leur expression habituelle est la sévérité. De temps à autre, dans la conversation, la lèvre supérieure est contractée par un sourire des plus agréables, qui disparaît presque aussitôt pour faire place à une gravité étudiée. Les yeux sont bien fendus et brillent sous des sourcils touffus et arqués, mais n'ont pas de douceur. Le regard lent, fixe, ne se mêlant jamais au sourire fugitif des lèvres, exprime, en général, la préoccupation et la mélancolie. Les traits dans leur ensemble indiquent de la réserve et une gravité qui n'est pas naturelle. Le maintien est distingué quoique peu attirant. La même étiquette, le même cérémonial ont été observés dans les cinq audiences que nous avons obtenues de Sa Hautesse, durant notre séjour dans ses Etats. Nous avons pu juger, par la simplicité étudiée et par le silence qui régnait autour de nous, du caractère de la stricte discipline maintenue par cet homme remarquable. Nulle part, on ne trouve le moindre signe de confiance et d'affection; partout règnent la crainte, la défiance et l'égoïsme. Il n'existe pas de système gouvernemental reconnu; la volonté du despote est la loi. Les membres de sa famille, aussi bien que tous ses sujets, pensent, parlent et agissent avec la conviction que chaque minute qui s'écoule peut les plonger dans quelque calamité. Leur vie est toute de résignation et de servilité.

« L'homme qui a créé et qui contrôle cet état de société,

si la dixième partie de ce qu'on dit de ses actes et de son tempérament est vraie, ne jouit de l'affection et de la confiance de personne. Nul n'oserait lui découvrir ses sentiments. La loyauté qui lui est manifestée est le résultat de la crainte et non de la bonne volonté; quant aux hommages qu'il exige, ils sont mêlés à des sentiments de jalousie qui apparaissent dans les circonstances les plus ordinaires. Il ne croit personne et n'est cru de personne. Discrétion absolue, unie à une volonté impérieuse dont nul ne peut prévoir le caprice, tels sont les principes de son gouvernement qui, quels que soient leurs mérites, ont aussi leurs inconvénients dont le premier est la méfiance de ses propres créatures.

« Maintenant, tout en reconnaissant la sévérité extrême de son gouvernement, et laissant de côté les moyens qu'il a employés pour usurper le pouvoir, il n'en est pas moins vrai que sa fermeté est tempérée par la douceur et qu'il est parvenu à bannir les crimes de violence de ses Etats. En outre, il a soumis son peuple à une discipline qui prouve autant en faveur de sa soumission que de la majesté de l'islam, au nom duquel ce changement a été effectué par le potentat sous le joug duquel vivent plus d'un million et demi de sujets habitués, pendant plus d'un siècle, au régime comparativement tolérant des Chinois.

« Pendant les trois mois que nous avons passés à Kachgar, nous n'avons entendu parler que d'un seul meurtre, et encore l'assassin fut exécuté publiquement sur la principale place de la ville. Les vols sur les grandes routes sont inconnus, excepté sur les frontières où errent les Kirghiz nomades.

« Atalik-Ghazi possède, dans ses harems, de 300 à 400 femmes provenant de la Chine, de Constantinople, des steppes de la Mongolie et des vallées de l'Himalaya. Le moderne Napoléon des steppes tartares, comme l'appellent ses admirateurs, peut être également surnommé le Salomon de ce siècle, et s'il n'imite pas la sagesse proverbiale de cet ancien roi, il marche sur ses traces par le nombre de femmes légitimes et de concubines qu'il entretient. Lorsqu'il quitta le Khokand pour venir à Kachgar, il avait quatre femmes légitimes comme tout musulman dans une certaine aisance. Ces quatre femmes durent ensuite partager leur bonne fortune avec seize autres femmes, qu'il plut à leur seigneur et maître d'épouser, en sa qualité d'Atalik-Ghazi, sans compter toutes les concubines qu'il daigne honorer de ses faveurs et dont il gratifie ses officiers quand il en est las. »

Son mode de gouvernement est basé, dit-on, sur celui de Khokand, et il a adopté les titres et dignités que Mahomet-Ali-Khan avait empruntés, il y a un demi-siècle aux empereurs mongols.

Son armée régulière (dans le sens asiatique) est, d'après les renseignements du capitaine Kourapatkine, qui a visité les Etats de l'émir, il y a quelques mois, assez bien armée et disciplinée. Elle compte de 35 à 40,000 hommes, auxquels il faut ajouter les alliés andidjans, les insurgés du Chen-Si et du Kan-Sou, et les tribus nomades kirghiz et kalmoucks, qui sont obligées, en temps de guerre, de fournir un contingent plus ou moins considérable.

Les troupes indigènes (Jigit) qui constituent la principale force de l'armée, sont toutes montées et sont exer-

cées à combattre aussi bien à pied qu'à cheval. Leur uniforme consiste en une longue robe en peau de buffle jaune, non tannée à l'intérieur, et un large pantalon en forme de sac très-ample, décoré au bas avec de la fourrure de loutre. Le bonnet, de forme conique, également en peau de buffle est, bordé de fourrure de loutre. Les bottes sont en cuir tanné, mais non noirci. Les officiers portent sur le dos, entre les épaules, une tête de dragon en soie, de diverses couleurs, comme marque distinctive du grade.

Les armes sont le sabre et le fusil à percussion, rayé et non rayé, avec des hausses élevées. Ces armes sont fabriquées à Kachgar, d'après des modèles russes. Une partie des troupes est armée de fusils se chargeant par la culasse. Le capitaine Kourapatkine a vu au quartier général de Yakoub, à Kourla, plus de 4,000 hommes ainsi armés, et il a rencontré, en revenant, un grand nombre de convois se rendant au quartier général et chargés d'armes de la même espèce. Il est probable que, dans quelque temps, il n'y aura pas d'autres fusils dans l'armée.

L'infanterie proprement dite est composée de Chinois et de Tounganis, qui portent un uniforme à peu près semblable à celui des troupes chinoises et qui manœuvrent comme elles. Les Chinois sont, la plupart, d'anciens soldats qui ont dû embrasser l'islamisme, ou des insurgés du Chen-Si et du Kan-Sou que l'on a enrôlés. Ils sont sous les ordres du mandarin Ko, dont nous avons parlé plus haut. Le capitaine Kourapatkine dit qu'il y avait dernièrement à Kouhna-tourfan, 10,000 Tounganis mal armés et mal vêtus. « Ces troupes, ajoute-t-il, sont, en général, mécontentes, ne recevant ni solde, ni habillement, ni

vivres. Il y a beaucoup de déserteurs; il faut d'ailleurs ajouter que l'esprit qui règne dans l'armée chinoise est aussi mauvais. »

L'artillerie a été formée, en grande partie, avec des Afghans et des Pandjaubs, qui sont d'excellents canonniers. Les canons sont de deux sortes; à âme lisse ou rayés; quelques-uns sont de construction européenne, rayés et se chargeant par la culasse. Le capitaine Kourapatkine en a vu huit à Kourla, plus vingt autres fabriqués à Kachgar, également rayés. Les attelages, sont assez bons. L'uniforme de l'artillerie est tout en drap rouge, jusqu'à la coiffure, également de forme conique, comme celle des troupes indigènes.

Les Andidjans auxiliaires portent de longues bottes de cavalerie, enveloppées de feutre, qui sont cachées sous deux ou trois pantalons en soie ou en coton, très-amples et serrés à la ceinture. Ces pantalons sont recouverts par plusieurs longues robes dont le nombre varie de deux à six, en cotonnade ou en soie de Khokand, de diverses couleurs très-voyantes. Les manches, extrêmement longues et larges à la partie supérieure, sont serrées au poignet. Une ceinture en soie est enroulée autour de la taille sur la robe. Sur cette ceinture est passé un ceinturon portant le sabre et différentes petites boîtes ou sachets pour la poudre, les balles, les capsules, le tabac, le briquet, etc. Cet accoutrement se termine par un large turban blanc, enroulé autour de la tête. Les armes sont le sabre et le long fusil, qui est porté en bandoulière.

La plupart des voyageurs s'accordent à dire que toute cette armée, quoique supérieure à celle des autres petits

potentats de l'Asie-Centrale, n'a qu'une valeur très-relative. Elle peut résister à une armée chinoise, mais serait incapable de tenir devant un certain nombre de troupes européennes.

Yakoub-Beg, après avoir consolidé son autorité par l'acte énergique dont nous avons parlé plus haut, résolut de s'emparer des petits Etats, gouvernés par les roitelets qui avaient refusé de le reconnaître pour souverain. Il commença par Khoten, où régnait, comme padischah, l'hadji Habiboulla. Il l'invita à un rendez-vous pour conférer avec lui sur des affaires d'intérêt commun. Habiboulla se rendit sans défiance au lieu désigné, fut saisi au milieu d'une grande fête donnée en son honneur, et jeté en prison. Après cet acte déloyal, Yakoub marcha sur Khoten, s'empara de la ville qui résista faiblement et passa au fil de l'épée 3,000 Tounganis, qui faisaient partie de la garnison. En 1869, Yakoub se rendit maître successivement de Koutche, Aksou, Ouroumoutsi, Kouhna-tourfan, etc. Il se disposait à attaquer Ala-Khodja dans Gouldja, quand il apprit que les Russes construisaient un fort sur la rivière Marin, à quelques journées de marche de Kachgar. Il revint aussitôt à Artosch, où il reçut la visite du capitaine Reinthal, aide-de-camp du gouverneur du Turkestan-Russe qui lui fit des ouvertures de la part du gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Yakoub accueillit l'envoyé russe avec d'autant plus d'égards qu'un de ses agents, Mirza-Shadi, qu'il avait envoyé, en 1868, à Saint-Pétersbourg pour demander au kzar de reconnaître l'indépendance de son royaume, avait

été reçu plus que froidement. Le même agent se rendit, en 1869, à Calcutta, où il put achever avec lord Mayo, vice-roi des Indes anglaises, les négociations qui avaient été commencées à Kachgar par M. Robert Shaw, lors du voyage privé qu'il fit en 1868. Mirza-Shadi, à son retour, en 1869, fut accompagné de sir Douglas-Forsyth, qui, après quelques mois de séjour à Kachgar, par suite des instructions qu'il avait reçues de lord Mayo, dut quitter brusquement la cour de l'émir, sans avoir atteint le but pour lequel il était venu.

Yakoub, froissé de ce procédé, fit partir, avec sir Douglas-Forsyth, Ahrar-Khan-Tora, pour demander à lord Mayo des explications au sujet de ce brusque départ, qui pour lui, était incompréhensible, après l'accueil qu'il avait fait à l'envoyé de la Grande-Bretagne. Sur ces entrefaites, arrivèrent à Kachgar, l'aide-de-camp du gouverneur du Turkestan-Russe, et, peu de temps après, le baron Kaulbars qui, au nom de l'empereur de toutes les Russies, conclut, avec Yakoub un traité de commerce. Yakoub éprouva dans ce moment une très-grande déception. Au moment où il croyait compter sur l'amitié de la Russie, il apprit, au commencement de 1871, que les troupes du kzar s'étaient emparées de Khouldja et de la principauté d'Ili, en alléguant les incursions continuelles des Kirghiz sur les possessions russes. Avec sa sagacité habituelle, Yakoub comprit qu'en présence du terrible colosse qui avait déjà absorbé la plus grande partie de l'Asie-Centrale, la prudence lui faisait un devoir d'accepter sans protester ce premier coup porté à sa fortune jusqu'alors grandissante. Du reste, pour le calmer,

en 1872, le traité de commerce signé par le baron Kaulbars fut ratifié par le kzar, et, ce qu'il désirait par-dessus tout, l'indépendance de ses Etats reconnue. Ahrar-Khan revint peu de temps après de Calcutta, très-satisfait de sa mission. Yakoub, en novembre 1872, envoya alors dans l'Inde Sayid-Yakoub-Khan, qui avait, en même temps, ordre de se rendre en Turquie auprès du sultan. Sayid-Yakoub-Khan remplit sa double mission avec le plus grand succès. La nouvelle de la renaissance ou du retour à la vie de l'islam dans le Turkestan-Oriental fut accueillie avec enthousiasme par les mahométans sunnites de Constantinople, et le gouvernement ottoman combla de distinctions et de présents l'envoyé d'Atalik-Ghazi, le nouveau champion de l'islam, que l'on regardait comme le chef futur des musulmans de l'Asie-Centrale et l'allié naturel de la Turquie contre les ennemis du croissant. Le sultan lui conféra le titre de commandeur des croyants, Emir-al-mouminin, que portait autrefois le kalife de Bagdad. Sayid-Yakoub-Khan réussit également à Calcutta. L'indépendance de son maître fut reconnue par le gouvernement de la Grande-Bretagne, et quand il repartit pour Kachgar, au commencement de l'automne 1873, il était accompagné de sir Douglas-Forsyth, qui, le 2 février 1874, signa un traité commercial contenant les clauses suivantes :

Traité entre le Gouvernement britannique et S. A. l'Emir Mahomed-Yakoub-Khan, souverain du territoire de Kachgar et Yarkand, ses héritiers et successeurs, exécuté d'une part par Thomas Douglas-Forsyth, C. B., en vertu des pleins pouvoirs conférés par S. Exc. le très-honorable Thomas-George

Baring, baron Northbrook de Stratton, etc., etc.; et, d'autre part, par Sayid-Mahomed-Khan-Toorah, membre de première classe de l'ordre du Medjidié, etc., en vertu de pleins pouvoirs conférés par Son Altesse.

Considérant qu'il est désirable de confirmer et de fortifier la bonne entente existant à présent entre les hautes parties contractantes et d'encourager les relations commerciales entre leurs sujets respectifs, les articles suivants ont été acceptés :

Article premier. — Les hautes parties contractantes s'engagent à ce que les sujets de chacune d'elles auront pleine liberté d'entrer, de demeurer, de faire le commerce et de passer avec leurs marchandises et biens dans toutes les parties du territoire de l'autre partie contractante, et jouiront dans ces territoires de tous les priviléges et avantages par rapport au commerce, à la protection ou autrement, qui sont ou pourront être accordés aux sujets de ces territoires ou aux sujets ou citoyens de la nation la plus favorisée.

Art. 2. — Les négociants de toute nationalité auront pleine liberté de passer du territoire d'une des parties contractantes dans le territoire de l'autre, avec leurs marchandises et leurs biens, à toute époque et par tous les chemins qui leur conviendront; ni l'une, ni l'autre des parties contractantes ne restreindra cette liberté de transit, à moins de raisons politiques urgentes, qu'elle communiquera préalablement à l'autre; ces restrictions seront retirées aussitôt que les motifs qui les auraient causés auront cessé d'exister.

Art. 3. — Les sujets britanniques européens entrant sur le territoire de Son Altesse l'Emir pour faire le commerce ou pour d'autres motifs, doivent être munis de passeports attestant leur nationalité. S'ils ne sont point munis de passeports il ne bénéficieront pas du traité.

Art. 4. — Le gouvernement britannique s'engage à ne prélever aucun droit d'importation sur les marchandises transportées du territoire de Son Altesse l'Emir dans les Indes anglaises, par les routes traversant les cols Himalayens, au

midi du territoire de Son Altesse. Son Altesse pourra prélever, sur les marchandises importées de l'Inde dans son territoire, un droit maximum de 2 1/2 % *ad valorem*. Les marchandises importées dans ces conditions sur les territoires des deux parties contractantes pourront être vendues librement en gros ou en détail et transportées d'un point à un autre de ces territoires, en restant, toutefois, sujettes aux taxes et redevances municipales et aux règlements d'accise qui concernent le genre de marchandises en question.

Art 5. — Les ballots de marchandises arrivant de l'Inde dans le territoire de Son Altesse l'Emir ne seront point ouverts avant leur arrivée à destination. S'il s'élève des disputes au sujet de la valeur de ces marchandises, l'officier des douanes, ou tout autre employé agissant au nom de Son Altesse l'Emir, aura le droit de demander un quarantième des marchandises en place du payement des tarifs. Si l'employé en question ne croit pas devoir se servir de ce droit, ou si la nature des marchandises n'admet point cette division, la discussion, sera référée à deux personnes compétentes nommées l'une par l'employé susdit, et l'autre par le négociant, et la valeur de la marchandise sera ainsi établie. Si les deux personnes ainsi nommées diffèrent d'opinion, elles choisiront elles-mêmes, un arbitre dont la décision sera finale et les droits seront prélevés d'après la valeur ainsi établie.

Art. 6. — Le gouvernement britannique aura le droit de nommer un représentant à la cour de Son Altesse l'Emir et d'envoyer des agents commerciaux dans toutes les villes ou localités convenables à cet effet, dans les possessions de Son Altesse. Ces agents seront subordonnés au représentant britannique à la cour de Son Altesse. Son Altesse l'Emir pourra nommer un représentant auprès du vice-roi et gouverneur général des Indes, et placer des agents commerciaux dans toutes les localités des Indes anglaises jugées convenables à cet effet. Les représentants auront droit au rang et aux priviléges accordés aux ambassadeurs par les lois internatio-

nales, et les agents auront droit aux priviléges des consuls de la nation la plus favorisée.

Art. 7. — Les sujets britanniques auront le droit d'acheter, de vendre ou de louer des terrains, des maisons ou des dépôts pour marchandises dans le territoire de Son Altesse l'Emir, et les maisons, dépôts ou autres lieux appartenant à des sujets britanniques ne seront envahis, et on n'y fera pas de perquisitions sans le consentement du propriétaire, excepté avec l'approbation du représentant ou agent britannique et en présence d'une personne députée par lui.

Art. 8. — On s'est arrêté aux arrangements suivants pour les jugements des procès et des crimes dans les territoires de Son Altesse l'Emir, qui concernent les sujets britanniques :

a) Les procès civils, dans lesquels les deux parties sont des sujets britanniques, et les cas criminels, dans lesquels l'accusateur et l'accusé sont tous deux des sujets britanniques, ou dans lesquels l'accusé est un sujet britannique européen, mentionné à l'article 3 de ce traité, seront jugés par le représentant britannique ou l'un de ses agents, en présence d'un agent nommé par Son Altesse l'Emir.

b) Les procès civils, dans lesquels l'une des parties est un sujet de Son Altesse l'Emir et l'autre partie un sujet britannique, seront jugés par les cours de Son Altesse, en présence du représentant britannique ou de l'un de ses agents, ou d'une personne nommée à cet effet par le représentant ou agent susdit.

c) Les procès criminels, dans lesquels l'accusateur ou l'accusé est un sujet de son Altesse l'Emir, seront (à l'exception des cas ci-dessus mentionnés) jugés par les cours de Son Altesse en présence du représentant britannique ou de l'un de ses agents, ou d'une personne nommée par le représentant britannique ou par l'un de ses agents.

d) Excepté dans les cas mentionnés ci-dessus, les cas civils et criminels dans lesquels l'une des parties est un sujet britannique, et l'autre le sujet d'une nationalité étrangère,

seront jugés dans les cours de Son Altesse, si l'une ou l'autre des parties est un mahométan; si ni l'une ni l'autre des parties n'est un mahométan, l'affaire peut, du consentement des parties, être jugée par le représentant britannique ou par l'un de ses agents ; en l'absence de ce consentement, par les cours de Son Altesse.

e) Dans tous les procès jugés par les cours de Son Altesse l'Emir, et qui concernent un sujet britannique, il sera permis, au représentant britannique, s'il croit que justice n'a point été faite, de faire des représentations à Son Altesse l'Emir, qui pourra faire juger de nouveau l'affaire par quelque autre cour, en présence du représentant britannique ou de l'un de ses agents, ou d'une personne nommée à cet effet par le représentant ou agent susdit.

Art. 9. — Les droits et les priviléges dont jouissent par ce traité les sujets britanniques dans les territoires de Son Altesse l'Emir, s'étendent aux sujets de tous les princes et Etats de l'Inde en alliance avec Sa Majesté la Reine; et si l'on désire faire des stipulations concernant ce traité ou d'autres matières, au sujet d'un de ses princes ou Etats, lesdites stipulations seront faites par l'intermédiaire du gouvernement britannique.

Art. 10. — Tous les *affidavit* et autres documents légaux faits ou déposés dans n'importe quelle cour établie dans les possessions de l'une ou l'autre des hautes parties contractantes, ou dans la cour des commissaires à Ladak, peuvent être prouvés par un exemplaire visé, scellé du sceau de la Cour à laquelle appartient le document primitif. Dans le cas où la Cour ne posséderait point de sceau, il doit être signé par le juge ou par l'un des juges de ladite Cour.

Art. 11. — En cas de décès d'un sujet britannique dans le territoire de Son Altesse l'Emir, ses possessions mobilières et immobilières situées dans le territoire susdit seront placées à la disposition de son héritier, exécuteur testamentaire, administrateur, ou autre représentant, ou, en l'absence du

représentant susdit, le représentant du gouvernement britannique dans les territoires susdits le remplacera. La personne qui remplira les fonctions susdites payera les dettes de la personne décédée, et gardera le solde (s'il existe) pour être distribué entre qui de droit. Les stipulations précédentes, *mutatis mutandis*, s'appliqueront en cas de décès des sujets de Son Altesse l'Emir dans l'Inde britannique.

Art. 12. — Si un sujet britannique résidant dans le territoire de Son Altesse l'Emir ne peut payer ses dettes, ou s'il ne peut payer une dette dans un temps raisonnable après en avoir reçu l'ordre d'une cour de justice, les créanciers seront payés par la saisie de ses biens et propriétés, mais le représentant britannique ne refusera point ses bons offices, si la chose est nécessaire, pour s'assurer si le débiteur insolvable n'a point laissé aux Indes des biens qui pourraient servir à satisfaire lesdits créanciers. Les stipulations amicales de cet article seront observées par rapport aux sujets de Son Altesse, qui font le commerce dans l'Inde sous la protection des lois.

Ce traité ayant été exécuté ce jour en double et confirmé par Son Altesse l'Emir, un exemplaire sera laissé à présent aux mains de Son Altesse, et l'autre, après confirmation par le vice-roi et gouverneur général des Indes, sera délivré à Son Altesse avant douze mois, en échange de l'exemplaire à présent aux mains de Son Altesse.

DÉPÊCHE DE M. FORSYTH, AU SUJET DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA KACHGARIE.

En vous envoyant le traité de commerce qui vient d'être conclu avec son Altesse l'Emir de Kachgar et de Yarkand, je désire faire quelques remarques sur les perspectives commerciales entre l'Inde et le Turkestan-Oriental. Les opinions, à ce sujet, diffèrent beaucoup : les uns croient que les habitants de ce pays sont très-inférieurs à l'Indou dans l'échelle des peuples civilisés, et que les difficultés du passage des Hima-

layas empêcheront toujours un commerce étendu : les autres se jettent dans l'extrême opposé, et encouragent les manufacturiers anglais à croire que la conclusion du traité est seule nécessaire pour leur permettre d'embarquer des chargements entiers destinés aux marchés de Kachgar et de Yarkand.

La vérité est entre les deux extrêmes, et, tandis que ceux qui déprécient l'importance du trafic n'ont probablement que des connaissances insuffisantes sur cette matière, de l'autre côté, les expéditeurs enthousiastes s'éviteraient des mécomptes, si, avant d'envoyer leurs marchandises, ils pesaient attentivement les faits suivants :

Tout Anglais qui visite le territoire de l'Emir est immédiatement frappé par la grande aisance qui règne parmi les habitants, et le degré de civilisation qu'ils ont atteint, vu leur manque complet de relations avec l'Europe. C'est une race industrieuse, paisible, très-intelligente d'ordinaire et fort énergique, qui apprécierait et adopterait rapidement tous les avantages offerts par la science européenne.

Les marchandises russes et anglaises sont très-recherchées, et quoiqu'il y ait des préjugés religieux contre des vêtements portant des empreintes d'animaux, on n'a pas à lutter contre ces difficultés de castes qu'on trouve encore aujourd'hui dans l'Inde.

La population est moins nombreuse que nous n'avions eu lieu de croire, et les bras manquent aux nombreux terrains qu'on pourrait cultiver et arroser au moyen des canaux et des cours d'eau qui existent en abondance. En fait, les magnifiques moissons qu'on récolte dès à présent nourriraient bien plus d'habitants qu'il n'en existe : la volaille et les moutons abondent ; il y a toutefois un peu moins de vaches. Les troubles qui ont eu lieu pendant les dernières années ont naturellement beaucoup contribué au faible chiffre de la population, comme on peut le voir par le nombre exagéré des femmes par rapport à celui des hommes. Ce fait sera un obstacle à un développement rapide du commerce sur une

grande échelle, mais c'est un mal auquel quelques années de paix et de tranquillité appliqueront bientôt un remède efficace. Déjà la population des villes de Yarkand et de Kachgar augmente beaucoup, et partout où nous avons voyagé nous avons vu des signes de prospérité. Les bazars sont remplis, le commerce est actif; de tous côtés on bâtit des maisons, et, à ce qu'on dit, le nombre des indigènes diminue. Sur tous ces points je puis parler avec confiance.

Le temps et la paix sont seuls nécessaires pour produire une demande considérable d'objets de nécessité et de luxe.

Le grand obstacle actuel est le manque d'un système monétaire convenable, de sorte qu'à présent il est nécessaire d'effectuer toutes les transactions commerciales plus ou moins par voie d'échanges. L'Emir a l'intention d'introduire des monnaies d'argent. Jusqu'à l'accomplissement de cette réforme, les négociants devront se contenter de poudre d'or, de feutres, de châles, de laines, de chums, de tapis, etc., en échange de leurs marchandises européennes. Si on expédiait des quantités considérables de marchandises du côté anglais, on risquerait de trouver le marché déjà complétement occupé par des expéditions russes, et nos négociants pourraient avoir des difficultés à trouver des chargements qu'ils pussent vendre à des prix rémunérateurs dans les marchés indiens.

L'état actuel de la route des Himalayas forme un autre obstacle. A présent, on n'emploie comme bêtes de somme que les mules et les poneys, et, quoiqu'on ait rendu la route par Kullov et le Bara-Lacha praticable pour les chameaux, il est très-douteux que les chameaux indiens puissent supporter le froid intense des hauts Himalayas au nord de Ladak.

La route de mules et de poneys, entre Leh et Yarkand, passe, pendant plusieurs marches, à travers une région inhospitalière où l'on ne peut trouver ni de l'herbe ni du grain; et il serait nécessaire, pour les négociants, de transporter les provisions avec eux ou d'en faire des dépôts à des intervalles convenables.

Du côté yarkandais, on peut surmonter cet obstacle avec plus de succès. On peut trouver des quantités indéfinies de chameaux bactriens à deux bosses, dont on fait l'élevage dans le district de Kogyar. Ces animaux s'adaptent parfaitement à la traversée des hautes plaines désertes du Karakoroum, et si M. Johnson est parvenu à trouver une route praticable toute l'année le long du Shyok, il n'y a pas de raison pour que des chameaux chargés ne fassent pas le trajet jusqu'à Leh. Ils s'y sont déjà rendus avec facilité par la route plus détournée du Changchemno.

Les poneys yarkandais sont très-supérieurs à tous les autres animaux de même espèce, et les difficultés de la route par les montagnes seront immédiatement réduites par l'ouverture du col de Kogyar. Un passage bas et facile sera ainsi substitué aux cols élevés et difficiles de Suget et de Sanger, et le voyage sera raccourci de trois jours.

Ce n'est que lorsque tous les renseignements nécessaires pour former une opinion définitive auront été recueillis, qu'on pourra discuter utilement la question de la meilleure route de transit. Pourtant, on peut être certain d'avance que la route de Kogyar, entre Aktagh et Yarkand, sera adoptée, et, s'il en est ainsi, des mules venant des plaines du Punjab peuvent, sans grand risque, faire le voyage de Yarkand. L'année dernière, quelques-uns de ces animaux sont venus par le col de Suget jusqu'à Shahidulla, ou jusque dans le voisinage de cette localité, de sorte qu'ils auraient certainement pu traverser le col plus facile de Kogyar et seraient ainsi arrivés dans les plaines de Yarkand.

En ce qui concerne les poneys de Ladak et du Kachmir, considérés comme moyen de transport, le nombre de ces animaux est tout à fait insuffisant pour les besoins actuels du commerce, et comme ils est peu probable que ce nombre augmente beaucoup, c'est du côté kachgarien que doivent venir, à mon avis, les moyens de transport.

On suppose encore que la concurrence russe sera un obs-

tacle pour notre commerce. Sans doute, les marchandises russes ont obtenu la place principale dans les bazars du Turkestan-Oriental, et la route entre Kachgar et le territoire russe n'offre aucune des grandes difficultés qu'on rencontre sur la route de Ladak. Mais il est, à ce que je crois, de fait que les marchandises anglaises peuvent être transportées à meilleur marché à travers l'Inde et par les défilés du Karakoroum qu'à travers la Russie, jusqu'à Kachgar,

On vend ici des marchandises anglaises sous des étiquettes russes, ce qui montre que nos produits sont déjà, d'une façon quelconque, parvenus jusqu'ici. Les étoffes d'indienne russe se vendent ici en grande quantité; mais, en comparant les prix, je trouve que les indiennes anglaises de qualité supérieure peuvent se vendre à un prix beaucoup moins élevé et laisser encore au négociant une marge considérable pour les bénéfices.

A présent, les quelques négociants indiens, qui transportent ici des marchandises, ne sont point contents s'ils n'ont réalisé de 75 à 80 0/0 de bénéfice.

A moins donc que les négociants russes ne fassent les mêmes bénéfices, il est clair que les marchandises anglaises devraient au moins pouvoir soutenir la concurrence.

Il paraîtra peut-être, à première vue, que j'ai peu de foi dans l'élasticité d'un commerce que je dois encourager par des traités et par d'autre facilités. Mais il est très-loin d'en être ainsi, quoique ce soit mon opinion que je consulte les intérêts réels de nos négociants anglais et du Turkestan-Oriental, en exposant clairement toutes les circonstances de l'affaire.

L'expérience a prouvé que ce commerce est susceptible d'extension. Quand on appela d'abord l'attention de lord Lawrence sur ce sujet, le montant annuel des exportations et des importations n'excédait pas un lac (sterl. 10,000), et le Yuzïr-Goshaon, consulté alors par le vice-roi, fut taxé d'exagération parce qu'il avait évalué l'augmentation possible à 10 lacs (sterl. 100,000).

D'après les relevés officiels publiés par le gouvernement suprême, nous trouvons qu'en cinq ans on a dépassé 15 lacs (sterl. 150,000), et, à mesure qu'on supprimera peu à peu les obstacles auxquels j'ai fait allusion, le commerce, dans cette direction, peut prendre une extension très-considérable.

Mais si les négociants anglais agissent en défiance de toutes les règles de la prudence et sans arrangements convenables, ils seront désappointés à coup sûr et en décourageront d'autres.

Je fais ces remarques parce que j'ai reçu dernièrement une lettre d'un négociant s'intitulant directeur d'une compagnie pour le commerce du Turkestan-Oriental, dans laquelle il m'informe qu'il a l'intention de quitter le Punjab, le 20 mai prochain, avec six cents charges de marchandises, d'une valeur de trois lacs de roupies, et il me prie de donner l'ordre de préparer des approvisionnements pour ses animaux sur la route de Leh à Yarkand.

Je n'ai pas à lui donner des avis, et je ne puis non plus préparer des approvisionnements pour lui personnellement, mais comme d'autres négociants pourraient être disposés à suivre son exemple, je crois qu'ils feraient bien de réfléchir sur les faits que j'ai exposés dans cette lettre. Il est sage de n'aller en avant que peu à peu et en ne fatiguant pas trop un édifice en cours de construction.

D'après ma propre expérience, le transport de trois cents charges du Punjab à Yarkand demande beaucoup de prévoyance et d'arrangements, ainsi qu'une dépense considérable, sans quoi nous aurions eu des désastres inévitables dans la traversée entre Leh et Yarkand.

Jusqu'à Leh, les difficultés d'approvisionnement sont beaucoup moindres et diminueront chaque année. J'espère qu'au bout d'un certain temps le Maharajah, d'un côté, et l'Emir, de l'autre, s'arrangeront pour faire construire des habitations à des intervalles convenables, et il est possible qu'en faisant des semis appropriés, on puisse faire pousser des arbres et

de l'herbe dans certaines parties de la route. Mais jusqu'à ce qu'on ait trouvé des facilités de ce genre, de petites aventures ont bien plus de chances de réussite, et l'établissement d'un marché à Leh hâtera probablement l'achèvement d'arrangements désirables.

Pour me rendre aux désirs des diverses chambres de commerce, je fais une collection aussi complète que possible d'échantillons et de modèles de toutes les marchandises dont on fait usage dans ce pays, et qu'on peut fabriquer avec bénéfice dans l'Inde ou en Angleterre. Les renseignements concernant les relais, etc., seront donnés dans mon rapport sur les différentes routes à travers les Himalayas. En attendant, les suggestions et faits suivants pourront être utiles.

On ne doit pas imposer à un poney ou à une mule une charge de plus de 225 livres, et on doit prendre avec soi des animaux de rechange dans la proportion de 5 pour cent. Le prix de louage d'un poney ou d'une mule du Punjab à Yarkand est de 70 roupies ou 7 livres sterling.

Les marchandises consignées d'Angleterre pour le marché yarkandais doivent former des ballots du poids d'environ 112 livres; ces paquets devront être enveloppés de peaux ou d'autres matériaux solides, afin de résister à l'humidité et aux broussailles épineuses des vallées. Il faut emporter trois assortiments de fers pour chaque animal, et il est bon d'avoir avec soi au moins un homme sachant ferrer les chevaux.

En choisissant des marchandises pour le marché yarkandais, il faudra éviter de prendre des étoffes portant des figures d'oiseaux ou d'animaux : les étoffes rayées sont préférables à celles à carreaux; on aime beaucoup les couleurs voyantes; on ne veut pas du noir, on n'apprécie pas les tweds. On demande beaucoup les indiennes et toutes les étoffes de coton, quoiqu'on fabrique à Khoten une grande quantité de tissus grossiers de coton, qui sont exportés même jusqu'à Khokand.

Toutes les marchandises doivent être de la meilleure qualité possible; on donne volontiers des prix élevés pour de

bonnes étoffes, tandis que les tissus de qualité inférieure sont peu recherchés, malgré leur bon marché.

Comme j'ai déjà parlé des foires, je citerai quelques faits qui paraissent donner la raison de l'usage étendu qu'on en fait et montrent en même temps le caractère des habitants.

Il n'y a pas beaucoup de grandes villes ou de villages dans le Turkestan-Oriental, mais les parties cultivées du pays sont couvertes de fermes et de résidences séparées; plusieurs centaines de ces habitations forment une espèce de cercle, ou ce que, dans l'Inde, on appellerait un pergunnah.

Comme il n'y a pas de bazar de village analogue à ceux de l'Inde, on a l'habitude d'avoir des marchés hebdomadaires dans différentes parties du pergunnah. Ainsi, sur notre route, de Sanju à Kachgar, nous avons passé bien des endroits appelés Ekchumba ou Dochumba bazar, c'est-à-dire marchés du dimanche ou du lundi, et ainsi de suite. Ainsi donc, dans un rayon de 25 milles, il y a un marché dans une localité ou une autre tous les jours de la semaine; on vend des habits, des chaussures et d'autres objets de consommation journalière. Même dans les grandes villes on consacre au marché un jour par semaine dans lequel se font tous les principaux achats. Fréquemment, lorsque j'ai eu occasion d'envoyer chercher un objet dans la ville de Kachgar, on m'a répondu qu'on ne pouvait se le procurer avant jeudi, le jour du marché. Sous ce rapport, et sous beaucoup d'autres, nous avons eu à nous féliciter de voir se renouveler ici nos souvenirs de la vieille Angleterre.

Il ne m'est point nécessaire d'insister sur l'état de sécurité et de paix que prouve cet état de choses. Lorsque les populations rurales peuvent ainsi vivre sans protection dans des fermes isolées ou de petits hameaux, on ne doit avoir que peu de crainte de voleurs ou de crimes de violence. Evidemment on n'éprouve pas ici le besoin de s'enfermer dans des villes entourées de murs, ou de bâtir des forts en vue de dissensions intestines. Quoiqu'il n'y ait point de loi dans le

pays au sujet du port d'armes, les habitants n'en portent jamais et leur présence est un signe que le porteur est un employé du gouvernement.

Les crimes de violence sont presque inconnus et les vols sont rares. L'émir a acquis une réputation de sévérité excessive, parce qu'il a mis à mort des voleurs. Il est certainement la terreur des malfaiteurs, mais on confesse qu'il est juste dans ses punitions et, comme résultat, il a supprimé à peu près complétement les attentats contre les personnes et les propriétés. La population rurale est tranquille, et, lorsqu'on laisse ainsi prospérer le travail paisible, nous pouvons justement concevoir de hautes espérances sur les progrès de la civilisation et être encouragés nous-même à aider au travail d'amélioration.

Le pays est riche, à ce qu'on dit, en mines de cuivre, de fer, de plomb et de houille ; de sorte que, avec l'aide de la science et de l'habileté européenne, on pourrait introduire l'usage des machines de tout genre, qu'on apprécierait rapidement dans un pays où les bras manquent. En outre, les habitudes des habitants sont toutes favorables au travail. Chaque individu ne prépare point sa nourriture, comme aux Indes, où cet usage fait perdre tant de temps en occupations culinaires ; mais il y a des restaurants et des boulangeries en grand nombre ; on vend dans les rues du pain et des pâtés de viande, et on trouve ainsi des repas à bon marché.

En conclusion, il y a un point sur lequel tous les négociants et voyageurs qui désirent visiter ce pays devraient être informés et dont ils feront bien de se souvenir. Les habitants du Turkestan-Oriental sont obligeants et hospitaliers à l'égard des Européens, mais ils ne se considèrent pas comme une race inférieure et ne consentiront point à être traités avec arrogance. Il sont très-polis à l'égard des Européens, mais les traitent en égaux, et toute affectation de hauteur ou d'insolence provoquerait des représailles immédiates.

On peut voir par ce rapport officiel que Yakoub-Beg s'efforçait d'être à la hauteur de la tâche qu'il avait entreprise et qu'il poursuivait avec autant d'énergie que de sagacité. Depuis la signature de ce traité, il est resté fidèle aux engagements qu'il avait contractés avec la Russie, aussi bien qu'avec l'Angleterre. Lors des opérations des Russes contre le khanat de Khiva, les Turcomans envoyèrent des agents à Boukhara, à Khokand, et Kachgar, pour demander des secours contre l'ennemi de l'islam et pour chercher des chefs en même temps que des alliés. Ces agents proposèrent à Yakoub de se mettre à la tête d'une ghazaouat, guerre sainte ; il refusa, en invoquant les conventions qui le liaient à la Russie. Il fit une réponse analogue aux Khokandais, quand ils vinrent le prier de leur prêter son fils pour diriger un mouvement contre les Russes. D'un autre côté, le traité commercial qu'il avait conclu avec les Anglais fut exécuté avec soin, et quoique les obstacles provenant de la difficulté du transport des marchandises soient immenses, les exportations de Manchester et de Birmingham ont doublé dans une saison, et, de 150,000 francs, sont montées à 300,000. « C'est bien peu, comme le disait dernièrement un journal de Londres, mais c'est un petit ruisseau qui mérite d'être conservé ; de plus, pour la population de la Kachgarie, c'est une augmentation considérable; ce qui ne s'explique pas, par exemple, c'est que le gouvernement de Sa Majesté Britannique n'ait pas encore profité de l'article 14 du traité pour nommer, à Kachgar et dans les principales villes des Etats de l'émir, des agents chargés d'étudier le pays, et de surveiller la politique russe, ainsi

que les différentes phases de la lutte entre Yakoub-Beg et le gouvernement chinois. »

Les efforts tentés depuis six ans, par l'empereur des Ta-Tsing, pour réduire à l'obéissance ce puissant rebelle et pour reconquérir le Turkestan-Oriental, semblent prodigieux quand on connaît l'inertie chinoise. Depuis 1870, le trésor impérial a dépensé plus de 600 millions de francs destinés à l'entretien de l'armée de Tso-Tsong-Tang, et n'est parvenu, comme résultat, et en compensation de tant de sacrifices, qu'à reprendre, il y a un an à peu près, avec l'aide des Russes, trois villes du Kan-Sou, au-delà de Kia-yu-men. Pendant quelque temps, on douta de ce succès inattendu, lorsque parurent, dans le Kin-pao, deux décrets impériaux dont nous avons cru devoir donner ici la traduction, pour que l'on puisse bien juger de l'importance du caractère de cette guerre dont il est difficile de prévoir encore le dénoûment, malgré la mort si regrettable de l'émir que nous venons d'apprendre, au moment où nous écrivons ces lignes. Le premier de ces décrets était ainsi conçu :

« Le 9 de la septième lune (27 août 1876) Kin-Chin, général assistant du commandant en chef des armées de l'ouest, tou-tong d'Ouroumoutsi, nous a adressé le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de rendre compte respectueusement à Votre Majesté que les troupes impériales ont livré, près de Manas, plusieurs combats avec les rebelles qui ont été défaits, ont perdu leur camp retranché, et dont le chef a été tué, en même temps qu'un grand nombre d'entre eux ont été faits prisonniers. Le 16 de la cinquième lune,

le tsong-ling, Kong-Tsay, commandant des troupes du Sy-Yu (province de Tsing-Hai ou Koukounor), arriva à Che-lu-tien, petit village situé au pied d'une colline à 10 lieues de Manas, et, après avoir établi solidement son camp, ordonna à tous les détachements isolés de le rejoindre dans le plus bref délai. Pendant trente et un jours, il n'y eut rien de nouveau. Le 17 de la sixième lune, Kong-Tsay, après avoir pris l'avis du hie-ling, He-Tchi-He-Tou, disposa l'artillerie de manière à pouvoir couper la retraite aux rebelles. Pour bien comprendre ce qui s'est passé ensuite, il faut savoir que, vingt-deux jours auparavant, Kong-Tsay avait su par un prisonnier rebelle, nommé Ma-Ouen-Yuen, que la place de Manas n'avait plus de vivres, et que 3,000 cavaliers, commandés par un chef andidjan au turban blanc, avaient formé le projet d'attaquer les convois impériaux. Kong-Tsay, à la suite de ces informations, décida avec le hie-ling, que le 6 de la sixième lune, au milieu de la nuit, on lèverait le camp, chaque soldat prenant des vivres frais et deux pieux plus ou moins grands, pour former un retranchement. Un hien-tsong, nommé Ping, eut l'ordre de former l'arrière-garde avec la cavalerie, et, à la pointe du jour, de se mettre en marche pour protéger l'infanterie et l'artillerie qui partirent vers les 8 ou 9 heures du soir ; il faisait assez obscur ; les troupes observèrent le plus grand silence. A minuit environ, elles arrivèrent à 3 lieues de la ville de Manas, en un endroit nommé Kan-ho, où elles se retranchèrent. Quand le jour parut, les travaux étaient terminés. Les rebelles sortirent alors de la ville, et attaquèrent nos troupes. Kong-Tsay ordonna

aussitôt à un tsien-tsong et à un commandant de cavalerie de se porter à droite. Le pang-tay-kouan de l'yng, (division plus ou moins forte) et le mandarin Lou, avec la cavalerie, se portèrent à gauche. Kong-Tsay, avec les yng de Ting-Sy-Tchin et Kien-Ou, s'avança au centre. He-Ty-Te-Tou formait l'arrière-garde. Le combat ne tarda pas à s'engager; l'artillerie qui accompagnait chaque yng ouvrit un feu bien nourri, et la mêlée devint générale. On se battit très-longtemps; enfin, le chef des insurgés fut tué d'un boulet. Cette mort décida de la victoire. Les troupes impériales poursuivirent les rebelles qui rentrèrent dans leurs ouvrages extérieurs, derrière lesquels ils continuèrent à tirer sur nos troupes et blessèrent un certain nombre d'hommes. Kong-tsay ordonna de donner l'assaut à ces ouvrages. Un Tsan-ling, commandant les troupes de Kirim (1), nommé Kouen-Tchin, un cheou-py nommé Hong-Tchao-Hien, un pa-tsong, nommé Fong-Kouey, lancèrent leurs troupes à l'assaut. Kouei-Tchin arriva le premier sur le parapet et fut tué. Les rebelles se défendirent comme des démons; mais à la fin abandonnèrent leur retranchement, et s'enfuirent en désordre. Les troupes impériales les poursuivirent et en firent un grand carnage. L'ouvrage extérieur enlevé, un détachement fut chargé de le garder. Le 6, on se reposa. Le 7, les rebelles recommencèrent une nouvelle attaque contre notre camp, en poussant des cris épouvantables. Kong-Tsay, avec le plus grand sang-froid, prit ses dispo-

(1) La province de Kirim ou Kirin comprend tout le pays au nord-est du Ching-King, borné par la mer du Japon et le golfe de Tartarie.

sitions de combat, tout en restant derrière les retranchements. Les rebelles, pensant que les troupes impériales n'osaient en venir aux mains avec eux, se retirèrent en grand nombre, pendant que les autres faisaient reposer leurs chevaux. Kong-Tsay, qui les observait, ordonna à He-Tchi-He-Tou de prendre deux yng et de commencer l'attaque pendant que le fou-tsiang Ho-Tchin-Tsing garderait le camp. Kong-Tsay, avec deux yng (au moins 2,000 hommes par yng), fit un mouvement tournant et tomba sur les derrières des rebelles qui, se trouvant surpris, se défendirent faiblement, et ne tardèrent pas à fuir en désordre en jetant leurs armes; la cavalerie les poursuivit, et un grand nombre d'entre eux furent atteints. Un chef des rebelles, habillé de rouge, eut la tête emportée par un boulet de canon. Les fuyards parvenus à un temple, se rallièrent et refirent un mouvement offensif; deux des nôtres, Tchao-Kin-Tchan, Touan-Tche-Tsien périrent victimes de leur courage; la cavalerie acheva la déroute.

« Dans ces trois jours de combat, nous avons tué à l'ennemi un de leurs chefs du grade de yuen-chouay, nommé Ma-Sin, plus 400 soldats. Nous avons fait prisonnier le deuxième chef, Ma-Te-Ming, et quatorze autres chefs d'un rang inférieur, etc. Nous avons pris quatre petits canons portés sur les épaules, et une centaine de chevaux, étendards, etc... Nous avons eu une vingtaine de soldats blessés ou tués. Les prisonniers ont été décapités le même jour. En même temps que j'apprenais cette première victoire, je recevais une dépêche du tao-tay de Sy-Ling, nommé Lieou-Kin-Tang, commandant un corps

du Hou-Nan, par laquelle il m'informait que, conformément à mes ordres, il s'était mis en route pour venir me rejoindre. Aussitôt qu'il sera arrivé, ainsi que le détachement de cavalerie qui se trouve à Ma-Tsiao, nous attaquerons Manas. En attendant, je prie Votre Majesté de vouloir bien nommer Kong-Tsay, hy-ming-ty-tou et He-Tchi-He-Tou, hy-ming-fou-tou-tong, etc., etc.

« Pendant que nous obtenions ce premier succès, un officier commandant un détachement de cavalerie du Kirin et du He-Long-Kiang (province de Tsi-Tsi-Har, au nord-ouest de la Mandchourie), nommé Tcha-Te-Tou-Lin-Cha-Pan, a ramené de He-tse-ouo un convoi de vivres envoyé par les Russes. Le 11 de la lune intercalaire, Lieou-Ouen-Ko, commandant la cavalerie à Tong-fan, m'a rendu compte qu'un cheou-py sous ses ordres, nommé Tou-Te-Chan, ayant dans une reconnaissance rencontré un détachement de rebelles, l'a attaqué, battu et poursuivi jusqu'à Siue-pan, au pied d'une montagne où était établi un fort camp retranché des rebelles. Le cheou-py a été tué ainsi qu'un de ses officiers. Lieou-Ouen-Ko a enlevé ensuite le camp. J'ai donné des ordres pour qu'un pareil fait ne se reproduisît plus. Je recommande la famille du cheou-py à la bienveillance de l'Empereur.

« Décret : S. E. Y-Tso-Tsong-Tang, Kin-Tchai-Ta-Chen, Ta-Hio-Sze, gouverneur général du Sin-Kiang, vice-roi du Chen-Si et du Kan-Sou ; lo-tsing-pe de 1re classe, kin-kiue-tou-oey de 1re classe, nous a adressé le rapport suivant :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Majesté que les troupes impériales, après avoir battu les rebelles dans plusieurs affaires, leur ont pris les villes de Kou-mou-ty, Ty-hoa-

tcheou (Ouroumoutsi), et plusieurs autres moins importantes. L'armée sous mes ordres, quittant ses positions, le 23 juillet dernier, est arrivée, le 3 de la sixième lune, à Kou-tching. J'avais laissé, à Pa-ly-kuen (Barkal) et dans plusieurs autres endroits choisis d'avance, de forts détachements, de manière à prévenir toute surprise de la part de l'ennemi et couvrir la retraite, au besoin. Quelques jours après, j'ai reçu un rapport du mandarin Lieou-Kin-Tang, de Sy-ling, contenant les informations suivantes. Le 6e de la sixième lune (21 juillet), j'ai campé à Tsi-mou-sa avec toute l'infanterie et la cavalerie; là, après m'être concerté avec Kin-Chin, commandant des troupes d'Ouroumoutsi, nous nous sommes mis en route en nous dirigeant à l'ouest. Le 8 de la même lune, pendant que Kin-Chin occupait la ville de Fou-kang-tching, j'ai établi mon camp à l'est de cette même ville, dans un endroit nommé Kieou-yu-kai. Là, j'ai appris que le chef des rebelles, Py-Yen-Sou, s'était transporté de Hong-miao-tse à Kou-mou-ty, où se trouvait un autre chef mahométan, et que tous deux avaient résolu de livrer bataille en profitant des renforts qui leur avaient été envoyés d'Antsy-yen (Khokand). J'ai su, en même temps, que la récolte du blé et des pois venait d'être faite et que nous trouverions dans la place des vivres en abondance. Cette dernière nouvelle m'a décidé à agir rapidement et vigoureusement, sans attendre le restant des troupes; je me suis alors porté en avant de Fou-kang, à une petite localité nommée Hi-keou-ye. La distance entre ces deux points est de 70 ly (7 lieues), que l'on parcourt au moyen d'une grande route. On entre d'abord dans une

plaine boisée et marécageuse à l'extrémité de laquelle, à 20 ly, se trouve le village de Sy-chin-eul-to-tsee, traversé par un canal desséché, mais qui pourrait donner de l'eau par le moyen du drainage, pour l'usage de la troupe. On traverse ensuite un désert de 50 ly (5 lieues) au milieu duquel on rencontre un puits nommé Kan-tsuen-po, pouvant à peine fournir de l'eau pour 100 hommes par jour. Il ne fallait pas songer à s'arrêter là. Les habitants du pays m'avertirent qu'après avoir traversé Hi-Keou-Ye, en me dirigeant au nord-ouest, nous trouverions un peu d'eau bonne à boire et en grande quantité à un endroit nommé Houang-tien, non loin de Koumou-ty, seulement que les rebelles avaient construit, en cet endroit, un retranchement formidable avec des abattis. Le 19 de la sixième lune, je suis parti de Fou-kang ; après avoir marché pendant 10 ly, les troupes ont creusé une espèce de canal par lequel l'eau, fut amenée jusqu'à Sy-chin-eul-to-tse, où nous avons campé à la tombée de la nuit. Le lendemain, dans le but de donner le change à l'ennemi, j'ai envoyé un fort détachement de cavalerie près du puits de Kan-tsuen-pao. Les éclaireurs des rebelles de Houang-tien sont venus reconnaître le détachement. Le 21, on s'est reposé. Le 22, à minuit, j'ai fait lever le camp et les troupes se sont dirigées secrètement et rapidement contre Houang-tien. A 4 heures du matin, à la pointe du jour, elles étaient devant le fameux retranchement. Dès que nos troupes ont été aperçues par les vedettes des rebelles, celles-ci ont donné l'alerte et le son des trompettes venant de Kou-mou-ty nous a annoncé qu'on se préparait à la défense dans la ville. J'ai

fait occuper immédiatement les hauteurs voisines, et ordonnant en même temps à Kin-Chin de suivre la route de droite, j'ai pris moi-même celle de gauche, avec toute la cavalerie sous les ordres des tchen-tay Yu-Kou-Ngen et Tao-Ting. Un général de Ming-hie, nommé Tan-Po-Soui, un tao-tin-kung, un tong-fou-tsiang, un hie-tay, nommé Kiang-Tsun, ont été chargés de former l'arrière-garde. Le ti-tou Kouang-Ouan-Pong a pris une troisième route sur la droite avec un détachement de cavalerie, suivi par un corps d'infanterie, commandé par le général Tong-Chang-Kien et le ti-tou Siao-Yuen-Ken... L'artillerie était sous les ordres des ti-tou Tan-Hoey et Tang-Ho-Hoa; enfin la réserve était formée avec les troupes du tche-fou, Lo-Tchang-Fou et du tche-tcheou Yuen-Yao, du ti-tou Tchong-Tchuen-Fa et du hie-tay Tang-Si-ko. Yu-Kou-Ngen et Kouang-Ouan-Pong ont commencé l'attaque contre la cavalerie rebelle, qui, se retirant d'abord, est revenue à la charge soutenue par de l'infanterie. Yu-Kou-Ngen et Kouang-Ouan-Pong ont fait alors, chacun de leur côté, un mouvement à droite et à gauche, pour se porter sur les derrières de l'infanterie ennemie, pendant que l'infanterie impériale, commandée par Tan-Po-Soui et Tang-Chan-Lien, l'attaquait de front. On s'est battu avec acharnement, surtout devant la redoute, et un grand nombre de rebelles ont été tués. La cavalerie ennemie, se voyant menacée d'être tournée, a battu en retraite, suivie par toute l'infanterie, et les défenseurs de la redoute ont jeté leurs armes, en se sauvant en désordre. Les fuyards, poursuivis par notre cavalerie, sont rentrés, les uns dans la ville de Kou-Mou-Ty,

les autres se sont retirés vers Hong-miao-tsee. Pendant ce temps, Kin-Chin écrasait une colonne de rebelles, qui arrivait par la route de gauche au secours de la redoute. Ce même jour, je suis revenu à Houang-tien avec toutes les troupes. Le nombre de rebelles tués dans cette affaire a été considérable, nous avons fait 21 prisonniers. Nous avons pris 23 chevaux et quelques dizaines de pavillons, fusils, lances etc. L'armée impériale a eu, de son côté, 14 hommes tués et 38 blessés. Un prisonnier m'a informé que le chef des rebelles commandant la redoute était d'abord un mahométan du Chen-Si, nommé Pe-Kien Kou, et que le commandant de la place de Kou-mou-ty se nommait Ma-Ming-Tien; que le chef andidjan, peu de jours auparavant, craignant qu'ils n'eussent des rapports secrets avec les impériaux, les avait envoyés dans le sud, et avait mis à leur place les nommés Kouang-Tche et Kin-Tchoung, qui étaient chargés, en dernier lieu, de la défense de Kou-mou-ty avec les mahométans indigènes (Tou-Hoey). Les prisonniers nous ont dit également que les cavaliers habillés de jaune, la tête ceinte du turban, étaient des (Tchan-Hoey) mahométans (au turban) du An-tsy-Yen, et du Nan-Lou.

« Le 23 de la sixième lune (12 juillet), j'ai campé avec l'armée à l'est et au nord de la place de Kou-mou-ty. Le 24, quelques milliers de cavaliers rebelles ayant été signalés à la pointe du jour du côté de Hong-miao-tsee, j'ai fait prévenir de suite Kin-Chin; j'ai ordonné, en même temps, aux deux commandants de la cavalerie impériale de se former en bataille au pied de la montagne et d'attendre l'ennemi. Derrière la cavalerie, était rangée

une partie de l'infanterie; j'ai ensuite donné l'ordre à deux généraux de se porter, l'un contre une redoute nommée Nan-Kouan, l'autre contre une autre redoute qui était située sur un plateau à l'ouest de la place. A un signal convenu, l'artillerie a ouvert le feu contre les deux redoutes, qui ont été enlevées avec beaucoup d'élan par les troupes impériales; les rebelles qui les occupaient se sont enfuis en désordre dans la ville. La cavalerie rebelle, qui était arrivée au galop, a été repoussée par la cavalerie impériale et poursuivie jusqu'à Ka-tsu-ho. Le chef de la cavalerie rebelle, qui portait des vêtements jaunes, a été tué; l'ennemi a perdu dans cette affaire 500 ou 600 hommes. Nous avons fait prisonniers deux rebelles (au turban) d'An-Tsy-Yen, trois du Nan-Lou et d'Aksou, quatre de Yarkand, plus un grand nombre de Tou-Hoey, mahométans indigènes. Nous avons pris aussi 35 chevaux, des canons européens, fusils, lances, pavillons. Les troupes impériales ont eu, de leur côté, 29 tués et 159 blessés. Les prisonniers, m'ont appris que le chef des An-Tsy-Yen avait ordonné au commandant du Nan-Lou, nommé Otouan, de se porter au secours de Kou-mou-ty avec toute la cavalerie du Nan-Lou. Nous avons pris le cheval d'Otouan, un magnifique animal bai, dont la selle était couverte de pierreries. Le 29, nos troupes ont investi la ville de Kou-mou-ty (Tsin-hoan-tching). L'artillerie ayant ouvert le feu contre la muraille d'enceinte, après quelques heures, deux brèches larges de 10 à 15 pieds, ont été pratiquées à l'est et au nord de la ville. Le 28, une troisième brèche a été faite dans la partie sud, et les troupes ont été lancées à l'assaut.

Tong-Tsee-Ya a pénétré le premier dans la ville par la brèche de l'est, les troupes de Kin-Chin sont entrées ensuite par la même brèche. 500 ou 600 rebelles, qui se trouvaient dans la ville ont été tués. On a épargné les vieillards, les femmes et les enfants. Après la prise de la ville, ayant appris que les habitants d'Ouroumtsi étaient saisis d'une véritable panique, je résolus d'en profiter, et, le 29, à cinq heures du matin, l'armée s'est mise en route et est arrivée dans la même journée devant la place, après avoir détruit tous les obstacles qu'elle a rencontrés. Les rebelles ne se sont pas défendus, et ont pris la fuite. La cavalerie les a poursuivis pendant 30 lieues, jusqu'à un endroit nommé Yen-che-tin. Là, on est venu m'informer que les rebelles de Tchang-ky-hien avaient abandonné la ville pendant la nuit. Quant aux villes de Manas et de Kou-tou-pe, je n'ai pu savoir si elles avaient été reprises. Ouroumtsi et Koumou-ty peuvent être considérées comme les portes du Sin-Kiang; elles étaient défendues par les Ke-Hoey (musulmans du Chen-Si et des Tou-Hoey (musulmans indigènes). Le chef d'An-Tsy-Yen (Yakoub-Beg) a profité de nos troubles pour s'emparer du Nan-Lou, ce qui a causé un profond chagrin à Votre Majesté, qui, dans ces derniers temps, à envoyé à ses troupes tout l'argent et les vivres dont elles avaient besoin en encourageant les divers gouverneurs des provinces à venir à notre aide. Les troupes pour témoigner leur reconnaissance à Votre Majesté, en quatre mois, sont parvenues à reprendre ces villes. Il est vrai que la campagne n'est pas terminée, le chef du An-Tsy-Yen est fort audacieux, mais j'espère

que je finirai par le réduire, et je ne serai satisfait que lorsque j'y serai parvenu. Par ce rapport succinct, j'ai voulu seulement rendre compte à Votre Majesté des succès importants que nous venons d'obtenir. Aussitôt que j'aurai reçu les rapports détaillés de Kin-Chin et de Lieou-Kin-Tang, j'adresserai à Votre Majesté la liste de tous ceux qui ont mérité des récompenses et que je recommande d'avance à sa paternelle bienveillance. »

Ces rapports, dont nous avons cru devoir donner la traduction in-extenso, à cause de l'intérêt qu'ils présentent au point de vue militaire, signalent des faits extrêmement importants, qui indiquent l'inauguration d'une politique nouvelle, ayant pour objectif le renversement, du pouvoir de Yakoub-Khan. L'envoi d'un convoi de vivres par les Russes à l'armée de Tso-Tsong-Tang, convoi escorté par de la cavalerie et de l'infanterie russes, depuis le lac Dzaizan jusqu'à Gutchen, les renforts d'hommes expédiés à Tso, en même temps que l'emprunt forcé de 50 millions fourni par les banquiers du Chen-Si, coïncidant avec le mouvement en avant de l'armée du Nord-Ouest, suivi de la reprise de trois villes situées au-delà de la passe de Kia-yu-men, expliquent clairement ce qui a dû se passer entre les Chinois et les Russes au moment où le bruit courait dans tout l'empire que les troupes de Tso s'étaient retirées, parce qu'elles n'étaient pas payées de leur solde depuis plusieurs mois, et qu'il était question d'appeler les huit bannières à la défense de la capitale. Maintenant, si l'on veut connaître la cause de ce changement de politique de la part du gouvernement de Pétersbourg, qui, jusque-là avait soutenu pres-

que ouvertement l'émir, et qui, tout en l'aidant à organiser ses forces militaires, avait fait savoir à ses ennemis que toute attaque un peu sérieuse lui serait désagréable, il ne faut point la chercher ailleurs qu'en Europe, et se rappeler qu'à cette époque, la question d'Orient était entrée dans la période de crise aigüe, d'où est sortie la guerre actuelle, dont il est difficile de prévoir les fâcheuses conséquences.

Un instant, les hommes d'Etat qui gouvernent la Russie crurent qu'il leur serait possible de faire de la Chine un empire musulman, dont le souverain, comme les khans de l'Asie-Centrale, recevrait ses instructions de Pétersbourg, et Yakoub-Khan leur avait paru destiné à réaliser une partie de ce projet colossal. Ce plan, dont on retrouve les traces dans un remarquable écrit dû à la plume d'un des plus célèbres professeurs des universités russes, fut sinon abandonné, du moins ajourné après 1870.

La Russie voulut alors recueillir, avant tout, le fruit de sa neutralité et profiter des circonstances pour réaliser le rêve que forma, il y a un siècle et demi, un de ses plus grands monarques. L'invasion de la Turquie une fois décidée, on se mit résolûment à l'œuvre, et, pendant que la diplomatie préparait les voies, on organisa les moyens d'action, tout en prenant les précautions nécessaires pour ne pas être arrêté par quelque obstacle, au dernier moment. Le cabinet de Londres, aux aguets, voulut protester et menaça même par la presse. On lui répondit par l'annexion des principaux khanats de l'Asie-Centrale. L'Angleterre comprit, et laissa faire; la Russie continua ses prépara-

tifs, et, pour ne rien laisser au hasard, se décida à la fin à sacrifier Yakoub-Khan, dont elle avait pu apprécier l'intelligence et l'énergie, mais dont elle craignait le fanatisme religieux, ainsi que l'ambition, au milieu d'une lutte avec le commandeur des croyants, le chef religieux de la plus grande partie des musulmans. Or, pour paralyser l'influence et l'action de l'émir, il suffisait de le laisser seul aux prises avec le gouvernement des Ta-Tsing, qui redoubla alors d'efforts pour écraser ce terrible rebelle, et qui, avec l'aide des Russes, parvint à reconquérir les trois villes dont nous avons parlé plus haut.

Yakoub-Khan, en apprenant cette grave nouvelle, ne se découragea pas; il s'empressa d'expédier en Angleterre un de ses meilleurs agents, Sayid-Yakoub-Khan; puis, laissant la direction des affaires à son fils aîné Beg-Kouli-Beg, rejoignit son armée à Kourla, où il reçut la visite, au commencement de cette année, du capitaine Kourapatkine, qui avait été, sans doute, envoyé par le gouvernement russe pour juger *de visu* de la situation des choses. D'après le rapport officiel de cet officier, l'émir se trouvait, à cette époque, à la tête d'une armée de 35,000 hommes, dont une partie était sous les ordres d'un de ses fils, à Tog-soun. L'avant-garde de l'armée chinoise était à Ouroumoutsi, et l'on s'attendait à des événements importants qui n'ont pas tardé à se réaliser. Au commencement de mai, Yakoub-Khan est mort à Kourla, après quelques jours de maladie, laissant la couronne au fils de Bourzoug-Khan, Hakim-Khan-Toura, qui, sur l'avis des chefs les plus influents du royaume, a cédé ses droits à Beg-Kouli-Beg. Le pre-

mier acte du nouveau souverain a été de faire transporter le corps de son père à Kachgar. Ce devoir accompli, il a ordonné l'évacuation de toutes les places trop éloignées, telles que Kouhna-Tourfan, Pidjan, etc., et, se repliant sur Harachar, a concentré la plus grande partie de son armée autour de cette place. L'armée impériale, de son côté, s'est empressée de reprendre possession des places évacuées, et, aux dernières nouvelles, marchait contre Harachar. Quoique toutes les chances paraissent être maintenant en faveur des Chinois, il est difficile encore de préjuger de l'issue de la lutte, si les mahométans restant unis sont déterminés réellement à se défendre à outrance, et surtout, si, d'après ce qu'on dit, les Russes, sur la demande de Beg-Kouli-Beg, ont prohibé toute exportation de vivres dans les provinces occupées par les troupes impériales (1).

Quoi qu'il arrive, on ne peut nier, dès à présent, que la

(1) Si les Chinois parviennent à enlever Harachar, ils devront se diriger d'abord sur la petite place de Kouroungli ou Kouralia, et de là sur celle de Koutche, à 644 kilomètres, qui est défendue par un nombre considérable de petits forts. De Koutche, partent deux routes, dont l'une, celle du nord-ouest, conduit à Aksou, après un parcours de 338 kilomètres, et de là à Kachgar, située à 900 kilomètres plus loin. Aksou est une ville très-importante, dans une position très-forte, et que, depuis l'occupation de Gouldja par les Russes, Yakoub a entourée de retranchements formidables. La deuxième route partant de Koutche passe par Toutcha, Chayar, Karatal (à 320 kilomètres) et aboutit à Yarkand, qui est à 482 kilomètres de Karatal. A une petite distance de Karatal, se trouve un embranchement qui mène à Kachgar, par Bartchouk. De Tourfan à Kachgar, par la route d'Aksou, la distance est de 1,464 kilomètres, et, par celle de Karatal et Bourtchouck, de 1,616 kilomètres. Il faut ajouter à cela que

disparition de la scène politique de la grande figure de Yakoub-Khan ne soit, dans les circonstances actuelles, un événement d'une véritable importance, appelé à avoir une influence marquée sur le présent et sur l'avenir du mahométisme, aussi bien en Chine que dans tout le Turkestan.

tout ce pays, comme nous l'avons déjà dit, suffit à peine à l'entretien de sa population, et que les voies de communication sont très-difficiles, surtout pour une armée aussi mal organisée que l'armée chinoise.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR DE L'ISLAMISME

EN CHINE

Pendant que les mahométans du Turkestan-Oriental combattent pour leur indépendance, leurs coreligionnaires du Chen-Si et du Yun-Nan, encore tout meurtris des suites de leur dernière insurrection, ont repris leurs travaux habituels, et, à l'abri de l'amnistie qui les couvre, continuent à jouir des mêmes droits, des mêmes priviléges qui leur ont été concédés depuis un grand nombre de siècles.

Les mandarins évitent avec soin de les froisser pour ne pas les exciter de nouveau, et, en même temps, parce qu'ils savent que, grâce au lien religieux qui les unit tous entre eux, grâce à leur nombre et aux fonctions qu'ils remplissent dans le gouvernement, ils forment une véritable puissance avec laquelle l'autorité est obligée de compter.

Voilà pour le présent. Quant à l'avenir, les mahométans chinois sont convaincus qu'il leur est réservé; que, tôt ou tard, la loi du Prophète dominera dans l'Extrême-Orient, et que le culte de l'Être suprême remplacera

dans les temples celui des faux dieux du paganisme, qui, battu en brèche par les progrès de la civilisation, tend à disparaître dans un temps peu éloigné. Un savant russe, M. le professeur Vasilieff, dont le nom et les travaux sont connus partout, a publié à ce sujet un mémoire en langue russe, intitulé : *Marche du mahométisme en Chine*, et qui contient sur cette question des appréciations d'une grande profondeur, que nous avons cru devoir reproduire ici, pour montrer que les musulmans chinois n'ont pas seuls confiance dans le triomphe de leur religion.

« Il est une question, dit M. le professeur Vasilieff, qui intéresse le monde entier, c'est de savoir si la Chine deviendra un jour un empire musulman. Si jamais un pareil événement venait à se réaliser, si la Chine, qui renferme au moins le tiers de la race humaine, venait à se convertir à l'islamisme, tous les rapports politiques entre les Etats du vieux monde se trouveraient modifiés. La religion de Mahomet s'étendant de Gibraltar à l'océan Pacifique, pourrait de nouveau menacer le christianisme ; en outre, l'activité pacifique du peuple chinois, activité si profitable à tous les autres peuples, se trouvant surexcitée, par un fanatisme énergique, pourrait peser comme un joug sur les autres nations. Ce n'est pas tout ; quel malheur pour l'humanité, si, aujourd'hui que la supériorité des idées avancées de l'Occident, par rapport aux pâles conceptions de l'Orient, est reconnue par tous les penseurs, de nouveaux obstacles venaient arrêter le développement du progrès fondé sur la science et sur les principes de la vraie civilisation.

« La découverte en Chine, dans ces dernières années, par les propagateurs de la foi, d'un nombre considérable de mahométans, inconnus jusqu'alors, a produit un étonnement général. A peine si dans toute la littérature chinoise que nous avons étudiée avec soin, on trouve quelques lignes sur l'islamisme, et l'on peut affirmer que, jusqu'à ce jour, les Chinois et les gouvernements tartares ou autres se sont fort peu préoccupés de l'existence de cette religion de l'Occident. Mais c'est le sort de toutes les grandes transformations qui, à leur naissance, n'éveillent que faiblement l'opinion publique. La question musulmane n'a pris une importance assez grande pour occuper la presse européenne, que depuis trois ou quatre ans. C'est, lorsque la Chine après avoir été bouleversée, pendant quinze ans, par les Tai-Ping, les Nien-Fey, les Miao-Tsee, et plus encore par les déprédations générales, ainsi que par les vengeances des partis ennemis, commençait à jouir d'une tranquillité relative, qu'un mouvement d'indépendance s'est révélé tout à coup dans les provinces du nord-ouest de l'empire, et que les musulmans de ces provinces ont fait leur apparition sur la scène. Leurs premiers succès ont été plus rapides qu'on aurait pu le supposer. Après avoir ménacé la ville de Sy-ngan-fou, ils ont pénétré jusqu'au Houang-Ho. Là, ils ont été battus et ont dû se retirer dans le Kan-Sou. Quoique cette province, égale par son étendue et le nombre de ses habitants, certains Etats européens, la dynastie des Ta-Tsing ne courrait pas un grand péril si elle venait à perdre ce magnifique fleuron de sa couronne. Mais il faut savoir qu'à l'ouest du Kan-Sou, s'étendent les vastes

territoires du Turkestan et de la Dzoungarie, qui appartiennent aux mahométans chinois, et on ne peut nier que le danger de ce côté ne soit réel. Quoi qu'il arrive, en admettant même que les armées impériales parviennent à soumettre les insurgés du Kan-Sou, le mouvement insurrectionnel qui s'étend plus à l'ouest, sur une étendue de plusieurs milliers de kilomètres, n'en sera pas moins un sujet de difficultés extrêmement graves pour le gouvernement de Péking, qui, épuisé par des troubles continuels et dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins impérieux du moment, aura une peine infinie pour rétablir sa suzeraineté sur ses anciennes possessions. Les mahométans, n'étant point inquiétés dans le Turkestan, et la Dzoungarie, formeront, dans ces pays, un véritable Etat, et ne manqueront pas de menacer sans cesse l'Empire chinois, dans l'intérieur duquel ils sont assurés de trouver des alliés parmi leurs coreligionnaires répandus sur toute sa surface.

« Il est certain que le mahométisme a établi, dans tout l'Empire chinois, des jalons dont il se servira un jour pour étendre sa domination. De nombreuses discussions se sont élevées dans ces derniers temps, au sujet du nombre réel de ces sectaires, qui a été fixé par les uns à quatre millions, et par d'autres à vingt ou trente millions. Rien n'est plus ridicule que ces calculs ne reposant sur aucune donnée sérieuse. Il est plus naturel, et nous ajouterons suffisant, d'en évaluer à peu près le nombre dans les lieux où s'est affermie leur religion, qui, tout en avançant lentement, marche d'un pas assuré, sans tenir compte des obstacles qu'elle rencontre.

« Pour la première fois, pendant l'insurrection actuelle, les musulmans chinois ont manifesté clairement leurs tendances et leurs espérances. Lors de la chute des Ming, ils cherchèrent à profiter des désordres de l'empire, et leur résistance fut beaucoup plus sérieuse que celle qu'ils opposèrent un siècle plus tard, à Lan-Tcheou. Cent ans se sont à peine écoulés, qu'ils apparaissent de nouveau. Cette patience des mahométans, ordinairement si fanatiques, prouve qu'ils ont su trouver la bonne voie, et qu'à un moment donné, ils atteindront leur but. Si les musulmans chinois n'étaient que des descendants d'étrangers, venus jadis en Chine, on pourrait douter que la Chine se convertisse un jour à l'islamisme, tandis que si l'on observe les progrès latents que, chaque jour, cette religion fait parmi les indigènes, on peut se demander où et quand ses progrès s'arrêteront. Les musulmans, laissés en liberté dans le Turkestan et la Dzoungarie, après avoir formé dans ces pays un immense Etat, ne manqueront certainement pas de menacer continuellement la Chine proprement dite, sur la surface de laquelle se trouvent répandus leurs coreligionnaires, et même si ces contrées rentraient sous la domination chinoise, le mahométisme en serait-il affaibli? La question ne serait remise que pour quelques années; pour dix ans peut-être, mettons même pour un siècle; mais l'islamisme pendant ce temps, continuera toujours ses progrès, et, guettant le moment favorable à la réalisation de ses projets, il finira par atteindre le but qu'il poursuit.

« Maintenant, si, un jour, l'islamisme étendant sa su-

prématie politique sur la Chine, veut s'imposer aux masses, trouvera-t-il de la résistance? Il nous semble que cela paraîtra, une chose infiniment plus facile aux Chinois que le changement de costume qui a eu lieu à l'avénement de la dynastie régnante.

« En Orient, on n'a pas du tout les mêmes idées qu'en Occident sur l'attachement à la religion. Dans ce pays les habitants vivent non par le cœur, mais sont tout entiers aux besoins matériels de la vie. Le confucianisme, le bouddhisme, le taoïsme n'ont pas de racines profondes dans les esprits. La doctrine de Bouddha et de Lao-Tsee, sont les croyances des sacrificateurs officiels plutôt que celles de la société civile. Aussi les religions de l'Occident peuvent-elles profiter facilement de cette indifférence en matière de religion, et nous croyons que, dans l'état actuel des choses, toutes les chances favorables sont du côté de l'islamisme; s'il ne triomphe pas, du moins il ne sera jamais extirpé de la Chine.

« Il n'appartient pas aux religions de l'Orient d'éteindre le feu allumé dans les cœurs par les idées de l'Occident; en second lieu, il est fort possible que le Chinois, devenu musulman, abandonne cette indifférence, cette apathie qu'il a montrées jusqu'à ce jour. C'est aux idées de l'Occident qu'il incombe de dominer celles de l'Orient. Pourquoi donc alors, l'islamisme, cette religion de l'Occident, plus pure et plus avancée que le bouddhisme, ne le remplacerait-il pas en Orient? Dans l'Inde, il s'est le plus propagé là où régnait le bouddhisme, et, dans le Turkestan, il l'a supplanté. Entré en Chine par les mêmes voies que le bouddhisme, c'est-à-dire par la

mer et par le nord-ouest de l'empire, il est appelé, et les écrivains musulmans chinois n'en doutent pas, à se substituer au lieu et place de la doctrine de Kakiamouni.

Les appréciations contenues dans ce mémoire, sur le mahométisme chinois, et les considérations du savant professeur Vasilieff au sujet de l'avenir qui lui serait réservé, ont produit, quand elles ont été connues en Europe, une véritable impression parmi ceux qui s'occupent de l'Extrême-Orient. On a cru voir, dans ce travail remarquable, l'expression de la pensée du gouvernement de Saint-Pétersbourg, et la continuation de la politique d'envahissement qui s'est affirmée, dans ces dernières années, par l'annexion des principaux Etats de l'Asie-Centrale. Nous sommes loin cependant d'admettre que les hommes d'Etat russes, si habiles diplomates, aient jamais songé sérieusement à donner la couronne de Chine à Yakoub-Khan; nous croyons plutôt que, depuis 1870, poursuivant la solution plus politique que religieuse de l'éternelle question d'Orient, ils n'avaient qu'un but en protégeant presque ouvertement l'émir de Kachgar : celui d'éviter, avec le gouvernement Chinois, toutes complications de nature à détourner leur attention et à paralyser une partie de leurs mouvements. Les Chinois, redevenus maîtres du Turkestan-Oriental, auraient été pour eux un sujet d'anxiétés perpétuelles, tandis que le voisinage de Yakoub-Khan, homme intelligent et énergique, leur permettait de maintenir leur position dans cette partie de l'Asie et les délivrait, d'un autre côté, de toute préoccupation jusqu'au jour où ils

auraient besoin de leur entière liberté d'action. Ce jour-là, il fallait que Yakoub pût être assez fort pour résister à la Chine, et, en même temps, assez occupé du soin de sa propre défense, pour ne pouvoir répondre à un appel qui serait fait à sa foi et à son ambition par ses coreligionnaires. Tout ce programme a été parfaitement exécuté; seulement, que va-t-il résulter de la mort imprévue de cet aventurier extraordinaire qui eût peut-être été assez habile, s'il eût vécu, pour se tirer, à son avantage, des difficultés et des obstacles sans nombre dont il était entouré? Que va faire son fils Beg-Kouli-Beg? Est-il de taille à lutter contre les Chinois et à déjouer les intrigues des khodjas, qui vont sans doute reparaître sur la scène? Cela nous paraît difficile à dire. Quoi qu'il en soit, le gouvernement des Ta-Tsing peut se réjouir d'être délivré d'un puissant ennemi, et ce serait, à notre avis, d'une plus sage politique de sa part, aujourd'hui qu'il n'a plus rien à craindre de ce côté, de laisser le Turkestan livré aux dissensions intestines qui ne tarderont pas à se produire, et se préparer à résister aux empiétements du colosse qui l'enserre de ses bras gigantesques.

Que nous sommes loin de l'époque où Pierre le Grand, qui désirait ouvrir, à travers les steppes immenses du Turkestan, un commerce réglé entre la Russie et les Indes, en replaçant l'embouchure de l'Oxus dans la baie de Balkan, envoya une expédition pour étudier cette question et pour rechercher le sable d'or qu'on croyait exister sur les bords de cette rivière, ainsi que dans le Turkestan-Oriental.

Aujourd'hui, on peut dire que tout le pays compris entre la mer Caspienne, qui est devenue un lac russe, la Kachgarie, l'Afghanistan et la Perse, dépend du Tzar bleu, qui, comprenant que, pour retirer un avantage réel de ses nouvelles conquêtes, tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire, il fallait les relier avec les provinces de l'intérieur de l'empire par des voies de communication, s'est empressé de faire commencer la construction d'un chemin de fer à travers la Sibérie jusqu'à Orembourg et Tachkend (1). Mais son gouvernement ne

(1) Cette tentative de Pierre le Grand, dans l'Asie-Centrale, fut très-malheureuse, par suite de l'imprudente confiance du prince Bekewitch dans les assurances amicales du khan de Khiva. Le prince, ses officiers et 4,564 soldats russes furent massacrés, et le restant du corps expéditionnaire obligé de se rembarquer et de retourner à Astrakan. Cet échec ne produisit qu'un effet insignifiant sur le prestige de la Russie dans l'Asie centrale. En 1730, les Kirghiz de la grande horde, avec leur khan Aboul-Khair, se soumirent à l'impératrice Anne. C'est alors que fut fondée Orembourg, et que le cours de la rivière Oural fut fortifié. Huit ou neuf ans s'étaient à peine écoulés, que le même Aboulkhair, élu khan de Khiva, reconnaissait la suzeraineté de la Russie, dont l'attention fut ensuite détournée par les grands événements qui ont signalé le commencement de ce siècle. Mais, immédiatement après l'apaisement général, elle se remit à l'œuvre. En 1819, le général Jermolow, commandant en chef de l'armée du Caucase, envoya à Khiva le capitaine d'état-major Mouraview, pour tâcher de donner plus de consistance aux relations de la Russie avec les Turcomans, et pour ouvrir une nouvelle route aux caravanes à travers le Khanat. Les renseignements que rapporta le capitaine Mouraview furent de la plus grande utilité pour son gouvernement. En 1839, un corps d'armée de 12,000 Russes eut ordre d'appuyer une demande, adressée au khan de Boukhara, au sujet des dépréda-

s'en est pas tenu là. Poursuivant le rêve d'un de ses grands monarques, il s'est avancé plus à l'est, et, maître aujourd'hui de la plus grande partie de l'Asie-Centrale, menace l'Inde, la Kachgarie et la Chine, pendant qu'à l'ouest, profitant de l'état troublé de l'Europe, ses armées viennent d'envahir l'Empire ottoman. On se demande, malgré soi, où s'arrêtera ce colossal empire qui, né d'hier, pèse déjà de tout son poids sur les des-

tions continuelles des Kirghiz, qu'il ne cessait de soutenir. Cette expédition ne réussit pas mieux que celle du prince Bekewitch. Les Russes furent surpris près du lac Atgolon, à 6 milles de Kingral, par 10,000 cavaliers qui, profitant d'un froid extrême survenu subitement, les taillèrent en pièces. Le gouvernement de Pétersbourg dirigea alors son attention plus à l'est, vers la vallée du Syr-daria, et la Russie s'avança peu à peu le long du fleuve. Les khans de Boukhara et de Khokand voulurent en vain résister. En 1805, Tachkend, Samarkand et la plus grande partie de la vallée da Zarafchan furent annexées ; puis, à la fin de 1872, on profita de ce que le khan de Khiva refusait de rendre à la liberté quelques sujets russes capturés par les nomades, pour lui déclarer la guerre et envahir son territoire. Au commencement du mois de juillet 1874, le khan vaincu se déclarait vassal de la Russie. Vint ensuite le tour du Khanat de Khokand, qui, après une courte campagne du général de Kaufman, fut obligé de se soumettre, de sorte que tout le pays, sur la rive droite du Syr-daria, à partir de la frontière russe jusqu'à la rivière Marin, passa sous la domination moscovite. La seule opposition un peu sérieuse que rencontra la Russie dans ce travail d'annexions parfaitement méditées et admirablement conduites, vint de la part de l'Angleterre, avec laquelle fut conclue, à la fin de 1872, une convention fixant une ligne de démarcation que la Russie s'est engagée à ne pas franchir, sans doute jusqu'au jour où ses intérêts politiques lui feront une nécessité absolue d'agir autrement. Stratégiquement et commercialement parlant, on peut dire que lorsque les che-

tinées du monde entier, et qui, sans se préoccuper de ses embarras financiers et de la situation économique et sociale de ses peuples à peine sortis des langes de la barbarie, arborant la bannière de la civilisation, marche, marche comme poussé par le destin.

La Grande-Bretagne, cet autre conquérant qui a su se substituer dans l'Inde aux Mongols musulmans, et qui gouverne aujourd'hui une population asiatique de plus de 200 millions, dont 41 millions de mahométans, est d'autant plus préoccupée de cet état de choses qu'elle sent très-bien que, comme première puissance musulmane du monde, elle a des devoirs à remplir, mais que, d'un autre côté, en s'engageant trop, elle peut compromettre sérieusement les intérêts qui, jusqu'à présent, ont fait sa principale force. Les sujets musulmans de l'Inde, depuis que l'empereur du Mogol n'existe plus, sont disposés à considérer le sultan, le commandeur des croyants, trônant à Constantinople, comme le chef religieux de l'islamisme ; en outre, ils se regardent comme liés à leurs coreligionnaires de Turquie par une solidarité politique. Le conflit qui a éclaté entre la Russie et la Turquie ne peut donc les laisser indifférents, surtout si ce conflit tourne au désavantage de l'islamisme, et si un appel sérieux est fait à leur fanatisme endormi, mais prompt à se réveiller. Il ne faut pas oublier, en même temps, que la soumission de la population musulmane de l'Inde est pleine de colère contenue et que la secte des

mins de fer projetés seront terminés, cette grande puissance, qui a fait de la mer Caspienne un lac russe, sera maîtresse de tout l'ouest de l'Asie-Centrale.

wahabites est un danger permanent pour le vice-roi des Indes britanniques. « Nos ennemis du dedans, comme ceux du dehors, disait dernièrement un homme d'État éminent, sir Barthe Frère, fondent, sur cette secte et sur cette colonie hostile, installée sur notre frontière, tout leur espoir. Nous ignorons à quel moment nous pouvons nous trouver mêlés aux conflits dynastiques de l'Asie-Centrale, mais, sous peu, nous sommes menacés d'une nouvelle guerre avec l'Afghan. Le jour où elle éclatera, et, tôt ou tard, cela sera, la colonie rebelle sur nos frontières vaudra une armée pour nos ennemis. Ce ne sont pas les traîtres seuls que nous avons à redouter, mais encore les masses musulmanes, mécontentes et aigries, qui vivent au cœur de l'empire; ce sont aussi les tribus fanatiques des frontières que l'on a tant de fois soulevées contre nous. » Cette appréciation de la situation est très-exacte. En outre, il faut savoir que l'Hindoustan au sud a été doté, par la nature, de frontières maritimes inaccessibles jusqu'à nouvel ordre, tandis qu'une chaîne de hautes montagnes protège toute la frontière au nord accessible par terre. Au nord et au nord-est, cette chaîne est si élevée et d'une telle étendue que, sérieusement défendue, elle devient inexpugnable; au nord-ouest seulement, il existe quelques passages praticables de montagnes, par lesquelles la sécurité des Indes peut être compromise, en sorte que l'Hindoustan peut être comparé à une forteresse gigantesque offrant ce désavantage que les glacis ne sont pas au pouvoir de la garnison, tandis que quelques-uns des passages sont occupés par des alliés douteux qui, à un certain moment, pourraient

très-bien se déclarer en faveur du premier envahisseur en qui ils auront confiance.

L'Angleterre ne l'ignore pas, et ce qui la préoccupe par-dessus tout, c'est que, vivant dans des régions théoriques, ses hommes d'Etat, habituellement si prévoyants, se sont laissés surprendre par les événements qui, dans leur impitoyable logique, les contraindront d'agir lorsque l'heure sera sonnée. Maintenant que le mauvais génie qui plane sur l'Europe a ouvert la boîte de Pandore, Dieu sait quels maux vont en sortir.

Quel spectacle pour l'humanité que celui de ces deux grandes nations, qui regardent le monde entier comme leur domaine et qui (1) se vantent même de remplir une

(1) « The might which was our right. We must remember this point. Against the Aryan nations of the south is none the less the right of Russia against the Tatar peoples of the North. For each on his own side gives to a kindred race the blessings of civilisation in place of the curses of barbarism. »

« As we on the south side have been compelled to advance to the foot of the hills and excercise sovereign influence over their princes on our side of the great watershed of the Asiatic continent. So may we expect a like force to impel them on to similar positions on its north side. »

« In this place merely reminding the reader that the foreshadowed approximation of the frontiers of the two great Christian powers in Asia is an eventuality, the consummation of wich cannot be considered very remote from this time unless indeed the present rate of Russia's advance towards the intervening boundary receive an inforese en, however improbable such be, check. Ant that, what under any circunstances, concerns us is the appreciation of the nature of our own position on this same frontier of junction and the assurance that we are there prepared to keep our own rights and respect theirs. If in these points we are found to be as we ought to be, then we may shake

prétendue mission civilisatrice, entraînées fatalement par leurs conquêtes à un choc inévitable pour protéger ce qu'elles appellent leur droit !

Quelle leçon également et quel avertissement pour les peuples de l'Asie qui ont pu, jusqu'à présent, échapper à ce joug menaçant! La Chine, dans les conditions où elle se trouve, est à la merci de la première grande puissance dont ses richesses provoqueront les convoitises. Tous ceux qui l'ont habitée dans ces dernières années ont pu juger combien ce vieil édifice, lézardé du haut en bas, vacille sur sa base minée par le temps. Le respect de l'autorité qui, avec l'amour de la famille, l'avait soutenue jusqu'alors, a été considérablement affaibli par les insurrections sans fin qui ensanglantent son sol depuis Tao-Kouang. Le gouvernement central sans argent, et on peut dire sans moyens de répression, a mille peines pour se faire obéir par ses quatre cents millions de sujets, qui lui reprochent les maux qu'ils se sont attirés eux-mêmes. Il est, en outre, obligé de compter avec leurs superstitions et leurs préjugés séculaires. Dans les provinces, les gouverneurs s'épuisent en combinaisons afin de se procurer les fonds qui leur sont réclamés à chaque instant de Peking pour les besoins généraux de l'Etat; de là le trafic des places, la vente de la justice, l'augmentation arbitraire des douanes, dont les revenus sont absorbés par les percepteurs, et, par suite, le mécontentement

hands across the passes with our northen neighbour and with the rest of the Christian World, bid him God speed in *his mission of civilisation in the greatest sinks of iniquity in all Asia.* » (Kashmir and Kashgar.)

général alimenté par les intrigues incessantes des sociétés secrètes, ainsi que par les paroles et les écrits des lettrés, cette classe légère, ignorante et orgueilleuse, qui prend l'égoïsme pour du patriotisme et ne songe qu'à tout renverser au lieu d'employer son intelligence et son influence au salut du pays (1). Quant au peuple, en général, livré à ses instincts, à ses passions, découragé par tout ce qu'il souffre, entend et voit, il commente, au jour le jour, les rumeurs et les prédictions (2)

(1) Ce qui a sauvé jusqu'à présent la Chine, c'est son admirable organisation municipale basée sur le suffrage, par famille, cent fois plus rationnel et plus pratique que le suffrage universel. « La famille est un petit Etat dans l'Etat; le chef y est souverain comme l'empereur dans l'empire; il répond de tous les membres qui la composent et il est passible lui-même des châtiments que quelques-uns d'entre eux pourraient encourir. Le principe social, qui est en vigueur depuis plus de quatre mille ans, est en opposition complète de l'individualisme des sociétés modernes, qui porte en lui-même un grand principe de liberté, mais en même temps un grand principe de destruction.

(2) Parmi ces prédictions, il en est une très-connue dans tout l'empire et qu'on attribue à Lieou-Pe-Ouan, astrologue de l'empereur Tai-Tsong, des Ming. Cette prédiction contient dix-sept pages, que nous avons traduites et qui renferment un résumé des principaux événements de chaque règne jusqu'à nos jours. Ce qui, dans ces derniers temps, a ramené l'attention sur cette prédiction, c'est que l'on a cru découvrir la mort du dernier empereur et de l'impératrice, décédés, l'un la treizième année de Tong-Tche, l'autre la première année de l'empereur actuel, Kouang-Su. Voici ce qui est annoncé pour cette année 1876 et les années suivantes : « En 1876, il se passera, en Chine, quelques événements assez graves, mais sans une importance décisive. En 1878 (il n'est pas question de 1877), il n'y aura pas un endroit où l'on pourra trouver la tranquillité. Une femme tartare gouvernera le pays au nom d'un enfant. Huit bannières

que l'on fait circuler dans les campagnes aussi bien que dans les villes, et tremble en songeant aux calamités que lui réserve encore l'avenir.

(sur les seize) ne pourront garantir le soleil (l'empereur) et songeront à retourner dans le Leang-Yang, leur pays d'origine. L'ouest adorera le Ky (Etoile du Lion). L'occident adorera Teou (la grande Ourse); le sud ne voudra plus de Lou (Etoile du Nord); le nord ne voudra plus de l'Etoile du Lion, et le sud, le nord, l'est et l'ouest se diviseront. Un homme extraordinaire viendra du royaume Tson (quel est ce royaume ?), parcourra à cheval mille lieues et s'arrêtera dans un endroit tranquille. (Les Chinois disent Tchang-ngau-fou, capitale du Chensi). Alors la femme, l'enfant et toute la dynastie courront les plus grands dangers. 240 ans (4 mouky) se sont écoulés depuis le commencement de la dynastie jusqu'à sa fin. Le ciel et la terre ne seront plus les mêmes. Les eaux (la nouvelle dynastie) s'élevant prendront la place des montagnes (de l'ancienne dynastie qui vient des monts Houang-nieou-chan), qui descendront. En 1879, au printemps, des rouges pénétreront dans le royaume du Milieu. Malheur alors aux animaux de toutes espèces et au peuple qui, dans certaines parties du royaume, mourront en grand nombre de faim. En 1880, le sang coulera par suite de combats terribles, mais les récoltes seront si abondantes que, pour une sapèque, on pourra acheter un teon de riz. Seulement, peu de personnes pourront en profiter. Quand le père ou la mère mourra, les frères seront obligés de porter leurs parents en terre. En 1881, 1882, 1883, les troubles continueront. Les vingt-huit constellations (c'est-à-dire les hauts mandarins) demanderont un maître. Alors un Mong (peut-être Mongol) apparaîtra, et tout le peuple, à ses pieds, le proclamera roi à la place de l'ancien. L'empereur ayant alors demandé à Lieou-Pe-Ouan ce que deviendraient les Hou. Des mains, répondit Lieou, armées de sabres d'acier, réunies en grand nombre, massacreront tous les Hou. Les canons tonneront, et il y aura tellement de feu et de fumée que la route sera difficile à reconnaître. Les uns fuiront au nord, les autres au sud, où ils resteront dix-huit ans. Ils auront de grandes difficultés pour franchir le col de Yu-men-Kouan (Chen-Si). 18,000 cependant

Comme on le voit, la situation de la Chine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est loin d'être satisfaisante, et si le prince éclairé et intelligent qui la gouverne pendant

pourront trouver un abri dans les cavernes de la montagne Houang-nieou-chan (d'où sort le Ya-long-kiang). Ils devront se hâter, autrement la retraite leur sera coupée. La mortalité sera très-grande parmi les populations, puis le feu et le vent se fixeront. (On suppose que le nouvel empereur aura, dans le caractère de son nom, du feu et du vent.) L'étoile Nieou-Sing (Aquarius) prendra la place de Nieou-che, c'est-à-dire la constellation. Tche-ning sera la constellation de la nouvelle dynastie. L'étoile de feu (l'Empereur) descendra jusqu'à terre et détruira tous les anciens palais et les anciennes maisons. Un grand général (Hou), monté sur un cheval, protégera les populations et les rassurera. Toutes les vieilles coutumes seront changées et le peuple se réjouira. De tous les points on viendra se soumettre à l'empereur. Il y aura abondance et prospérité dans l'empire. Les Kin et les Moen seront nombreux ; les lettres fleuriront ; la joie sera universelle. Puis, à gauche, il y aura un empereur, et à droite un autre empereur, descendant des anciennes dynasties. Ce sera le bon empereur des cinq cents ans (qui a été prédit par Mong-Tsee). Il sera rempli de sainteté ; il ne choisira, pour traiter les affaires, que des hommes droits, vertueux et aimant leur pays. Le sud produira de grands généraux. Ce saint empereur, aussi intelligent qu'habile, changera tout ce qui sera défectueux ; les étrangers viendront de très-loin lui offrir leurs hommages et des présents. Toutes les femmes de la cour travailleront. On ne se servira, pour les transactions commerciales, que de monnaie d'or. Dans le nord, il y aura une révolte de Hou, mais des généraux du sud, envoyés par l'Empereur, les réduiront. Un homme à cheval ira alors à l'extérieur du royaume et exhortera les peuples. Les soldats garderont les trois étoiles ; l'administration, le gouvernement du royaume seront réorganisés. Les fonctionnaires devront remplir leurs devoirs : les mœurs, les rites, les vêtements, tout sera perfectionné. Depuis l'époque des troubles jusqu'à cette époque, soixante-douze ans se seront écoulés. La

la minorité de l'Empereur ne se prépare pas pratiquement aux éventualités futures, il est à craindre que, comme un navire fatigué par de trop longs voyages et sans direction, cet immense empire ne sombre bientôt au milieu des tempêtes qui se préparent, en engloutissant souverain, dynastie et peuple.

Mais, dira-t-on, que peut faire le Gouvernement mandchou, en présence de tant de difficultés, augmentées encore par les exigences souvent impolitiques des étrangers? Certes, sa tâche n'est pas facile, mais elle n'est pas au-dessus des ressources et des moyens dont il dispose. Le sol de la Chine renferme dans son sein les métaux les plus précieux; sa population, plus nombreuse que celle de toute l'Europe, est douée de qualités solides. Intelligente, douce, industrieuse, laborieuse, animée d'un grand esprit d'assimilation et d'imitation, elle supporte aisément les fatigues, les privations, et ne craint pas la mort; enfin, son territoire, par sa situation géographique, et par la nature de ses frontières, offre un accès difficile aux attaques du dehors. Elle possède donc tout ce qu'il faut pour devenir une grande puissance militaire, et pour former une armée et une flotte dont elle est à peu près dépourvue jusqu'à ce jour. Les troupes si vantées de Ly-Hong-Tchang, qui couvrent

paix régnera jusqu'à ce qu'un chef, aussi distingué par ses connaissances militaires que littéraires, fera couler le sang sur un espace de cent lieues. Le peuple fuira; cependant il l'aimera comme son enfant. Il fera une nouvelle capitale et rétablira l'ancienne capitale. Voilà tout ce que j'avais à dire : ceux qui vivront pourront s'assurer si mes prédictions se réaliseront. »

la capitale, et qui ont un semblant d'organisation européenne, sont composées en partie de soldats du Hou-Nan, d'un caractère intraitable, et dont la soumission ou la fidélité au gouvernement est plus que douteuse. L'armée du nord-ouest, qui guerroie dans ce moment sur les frontières du Kan-Sou, n'est pas animée d'un meilleur esprit, si l'on doit s'en rapporter aux récits des voyageurs qui l'ont vue de près, et qui la représentent comme une force indisciplinée et sans consistance sérieuse. Quant aux garnisons des provinces, ce n'est qu'un ramassis de Yong racolés dans la rue, mal armés et commandés par des officiers dont toute la science consiste à savoir lancer une flèche, monter à cheval, et soulever un poids énorme. Restent les sept bannières tartares et les Mongols, sorte de hordes redoutables au temps de Gengiskhan et de Tamerlan, mais que quelque coups de canon, comme nous en avons eu la preuve à Chang-kia-ouan, disperseraient au premier choc. On a fait grand bruit, dans ces dernières années, de quelques forts construits par des ingénieurs européens, et d'un certain nombre de canons, fusils, mitrailleuses, torpilles, de tout calibre et de tout modèle, achetés en France, en Angleterre, en Allemagne et aux Etats-Unis. Mais, où sont les bras pour servir ces terribles engins de destruction, et où sont les têtes pour diriger ces bras? Non, nous le répétons, l'Empire chinois, quelque riche, quelque populeux, quelque étendu qu'il soit, ne peut compter encore, à cause de sa faiblesse militaire, parmi les grandes nations (1), et il

(1) The more one knows of this country and its people more does a mingled feeling of disgust and pity fill the heart. A patient,

en sera ainsi tant qu'il voudra conserver sa vieille routine, sans se préoccuper des inconvénients et des périls qu'elle présente dans un temps où le progrès marche à pas de géant pour le bonheur ou le malheur des peuples. Mais, comment réveiller les Chinois, qui ne vivent que dans le passé, et les amener, sans secousses trop violentes, à jeter de côté un système, qui, fonctionnant depuis quatre mille ans, leur a permis de grandir toujours, et de résister aux révolutions, ainsi qu'aux ravages du temps, pendant que, durant ces quarante longs siècles, les autres nations naissaient, vivaient et disparaissaient de la scène du monde ! D'un autre côté, croit-on que le spectacle de nos luttes, de nos dissensions et de nos guerres fratricides ne soit pas fait pour donner à réfléchir aux hommes d'Etat appelés à diriger ces masses, qui, tout en jouissant de la liberté la plus étendue, ont conservé, jusque dans ces derniers temps, l'amour de la famille et le respect de l'autorité. Laissez-nous étudier vos inventions, vos innovations modernes, nous disent-ils, et nous verrons ce que nous ferons; autrement, nous courrons le risque de nous briser et de tout détruire sans rien améliorer. Il n'y aurait rien à répondre à un pareil raisonnement, si nous ne vivions à une époque troublée, où la force prime le droit, et où les plus grands malheurs sont réservés au

capable people, a rich and fruitful country in every thing that pertains to resources for sustaining a large population and developing great power, China stands at zero, almost in the worlds scale. It is very sad and very bad and makes ones very heart sick to think it. So much for moralising; I suppose the application is, le tus each in his way do all he can to help on to a better day. (*Daily News*, 8 june 1877.)

pays qui n'est pas préparé à faire face à toute complication pouvant surgir spontanément, ou à toute combinaison machinée contre lui. La question d'être ou de ne pas être, *to be or not to be*, fait une nécessité impérieuse au Gouvernement mandchou de se hâter et de trouver le plus tôt possible les deux premiers éléments d'une bonne administration, à savoir : l'argent et la force. Les ressources actuelles du pays sont très-considérables, et pourraient se développer facilement. Seulement, pour que le gouvernement pût en profiter, il faudrait tout d'abord établir un contrôle sérieux qui lui permît de surveiller les agents des services publics ayant pour objet l'assiette des impôts, la perception des revenus et la gestion des différentes branches de la fortune publique; 2° Veiller à ce que le montant intégral des perceptions rentrât dans les caisses de l'Etat; 3° Nommer des commissions composées d'hommes éclairés et prudents, qui seraient chargés d'étudier les richesses minérales et agricoles de la contrée, en même temps que les avantages à retirer des progrès de la science moderne appliquée à la Chine. Le gouvernement impérial a déjà pu juger de ce que peut produire ce système par les cent millions de francs que lui procure annuellement l'inspectorat des douanes maritimes confié à des étrangers, et dont l'extension à l'intérieur pourrait rendre les plus grands services. En attendant les résultats de ce plan, qui ferait indubitablement de la Chine une des contrées les plus prospères du monde, le gouvernement impérial, une fois entré franchement dans cette voie, trouvera aisément, en invoquant les circonstances et la modicité

de la dette nationale qui, pour ainsi dire, n'existe pas, à emprunter ce dont il aurait besoin, soit à l'Angleterre, soit à la France, les deux seules nations assez riches pour prêter le superflu de leurs capitaux, et qui toutes deux sont intéressées au développement des richesses de la Chine. La question financière, la plus difficile de toutes, une fois résolue, la réorganisation militaire pourrait marcher rapidement, en prenant exemple sur une grande puissance de l'Occident, et en faisant appel à son concours, comme a fait le Japon, qui possède déjà une petite armée, bien disciplinée, instruite et assez forte pour ne pas craindre la Chine tout entière.

Quand cette œuvre de réorganisation sera accomplie, le gouvernement impérial pourra alors, appuyé sur son épée et sur le droit des gens, opérer toutes les réformes qu'il jugera nécessaires dans l'intérêt de ses peuples, et demander en même temps la vraie place qui leur revient dans la grande famille des nations. Si, d'un autre côté, persistant dans son immobilité et sa politique stationnaire, il attend pour se mouvoir que le flot qui monte l'ait envahi; il est probable, qu'il sera entraîné malgré lui, et que tout l'empire se morcellera en un certain nombre de royaumes qui finiront par tomber sous le joug étranger.

Reste à savoir, comme conclusion de ce travail, quel rôle seront appelés à jouer les mahométans chinois au milieu de cette transformation ou de ce bouleversement social. Sans vouloir nous poser en prophète, nous croyons que, si, pour son malheur, la Chine se divise, les musulmans des provinces dans lesquelles domine l'isla-

misme, en profiteront pour former un ou plusieurs Etats, dont la durée dépendra de la capacité, de la sagesse de leurs gouvernants, et surtout de la volonté d'Allah. Si, d'un autre côté, la Chine régénérée parvient à reconstituer ses forces, de manière à devenir une des premières puissances du globe, on peut supposer que, dans ce travail de réorganisation, une fois maîtresse d'elle-même et plus éclairée par son contact avec l'Occident, elle s'empressera de rejeter ses cultes d'erreur et de déception, pour embrasser une religion ayant pour base l'adoration de l'Etre suprême, et que, dans ce cas, elle adoptera dans le principe, de préférence, l'islamisme, qui, déjà représenté sur son sol par plus de vingt millions d'adhérents, concorde plus que toute autre religion de l'Occident avec le sensualisme et l'épicurisme matérialiste de l'Extrême-Orient.

Mais, si jamais ce grand fait venait à s'accomplir, que l'Europe se rassure. L'islamisme dans le Céleste-Empire aurait à compter avec le caractère essentiellement pacifique du peuple chinois, et avec la raison qui tend de jour en jour à faire triompher les principes de la tolérance religieuse. Par cette double pondération, les explosions du fanatisme musulman, qu'appréhendent les savants russes, ne seraient pas à redouter. Nous ajouterons même que les mœurs s'épurant et la vérité pénétrant de plus en plus avec la science dans les masses, il est permis d'espérer, après avoir vu Rome qui fut jadis le centre du paganisme, devenue aujourd'hui le pivot du monde catholique, que l'islamisme chinois, qui a déjà emprunté au christianisme ses dogmes

les plus élevés, finira à son tour par s'absorber entièrement dans cette doctrine, qui, comme lui, rend à la divinité, le culte qu'on lui doit, mais qui, de plus, a pour but la régénération, le salut de l'humanité, en même temps que le développement des progrès de la vraie civilisation.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dénomination des mahométans chinois	1
Introduction de l'islamisme en Chine	16
Population musulmane de la Chine	38
Caractère physique et moral des mahométans chinois.	47
Relations de la Chine avec l'Arabie	57
Historique de l'islamisme dans le Kouang-Tong . . .	74
— dans le Yun-Nan.	113
— dans le Chen-Si	152
— dans le Kan-Sou	167
Historique de l'islamisme dans le Kouei-Tcheou et les autres provinces centrales de la Chine	238
Historique de l'islamisme dans le Turkestan	249
Le présent et l'avenir de l'Islamisme en Chine. . . .	312

Saint-Quentin. — Imprimerie Jules Moureau

TURKESTAN ORIENTAL
KHOKAND
AK SOU
KOURLA
KARA KALMOUKS
GRAND
Désert de Takla-makan
S O U

ERRATA

DU PREMIER VOLUME

Page	Ligne	Au lieu de	Lisez
10	15	Turc occidental	Turc oriental
15	10	Hoten	Khoten
100	9	âge	sage
142	2	places	palais
256	9	qui sont mahométanes	qui sont lamaïstes
279	21	Marin	Naryn
310	19	kourela	Kourla
326	18	en opposition de	en opposition avec

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE JULES MOUREAU.

LE

MAHOMÉTISME EN CHINE

L'ISLAMISME CHINOIS

DE LA FOI. — SYMBOLES.

Toute religion, quelle que soit la puissance de son lien spirituel, renferme en elle, sinon des éléments de dissolution, tout au moins des germes de scission ou de division qui prouvent, une fois de plus, que la perfection n'est pas de ce monde. Mahomet avait compris cette grande vérité, quand il fonda l'islamisme, ce mélange confus de doctrines chrétiennes et juives unies aux traditions nationales de l'Arabie. Préoccupé avant tout de l'existence et de l'avenir de son système, il s'efforça d'en affermir les bases, en imposant à ses sectateurs, au nom de Dieu, dont il se disait l'envoyé, des prières et des rites multipliés, ayant pour objet de leur rappeler sans cesse, sous une forme concise et frappante, l'esprit et l'essence du dogme fondamental. Flattant en même temps leurs passions et excitant leurs sens, il fit tout ce qui était humainement possible pour les convaincre qu'ils formaient un peuple choisi, dont les croyances étaient incompatibles avec celles des autres nations, et à qui

étaient réservées des félicités au-dessus de tout ce que leur imagination pouvait rêver ou espérer. Par ces moyens, l'habile et intelligent Prophète est parvenu à combattre l'indifférentisme, le plus grand ennemi de toutes les religions, et à mettre sa doctrine à l'abri des périls qui la menaçaient. — Mais, si les mahométans ont conservé la foi, et si jusqu'à ce jour, l'apostasie a fait peu de ravages dans leurs rangs, il n'en est pas moins vrai que, du sein de l'islamisme, sont sorties un grand nombre de sectes qui s'écartent plus ou moins du sentier tracé par les enseignements coraniques.

Parmi ces sectes, prévues et annoncées par le Prophète, il en est deux plus importantes que les autres; ce sont : 1° Les sunnites, qui se divisent en hanéfites, chaféites, malikites et hannbelites, du nom de leurs fondateurs; 2° les chyites, sectateurs particuliers d'Aly, qui ne reconnaissent pas la légitimité des trois premiers kalifes et qui comprennent tous les hétérodoxes musulmans. — Des quatre rites sunnites, réputés orthodoxes, le plus répandu est celui de l'iman Azan-Ebu-Hanifé, qui domine dans l'Empire ottoman, dans l'Inde et tout le Turkestan. C'est à ce rite, qu'appartient, en apparence, la très-grande majorité des mahométans chinois (1) qui,

(1) On compte également, dans le Kan-Sou et le Turkestan-Oriental, un certain nombre de chaféites et de chyites. Les Tounganis sont tous chaféites. Quant aux chyites, nous avouerons que nous avons pu nous procurer fort peu de renseignements à leur sujet, et que c'est une nouvelle question à étudier. L'archimandrite P. Palladius, dans son mémoire sur les musulmans chinois, déclare également qu'il a entendu dire qu'il y

en fait, constituent une nouvelle secte, parfaitement distincte de toutes les autres par son libéralisme, son spiritualisme et son caractère essentiellement chinois.

Vivant isolés depuis douze siècles, au milieu d'un peuple d'idolâtres et sous un gouvernement ombrageux dont ils ont été obligés de ménager les préjugés et les susceptibilités, les musulmans chinois, dépourvus de toutes facilités pour retremper leur foi au sanctuaire des lieux saints, diffèrent, par leur esprit d'humilité et par leur tolérance, de la plupart de leurs coreligionnaires de l'Occident, qui, poussés par l'idée erronée de leur supériorité ainsi que de leur droit imprescriptible à la domination, croient, dans leur orgueil, être agréables à Allah, en manifestant une exaltation de sentiments religieux que réprouve la raison; ce n'est pas tout. Les mahométans chinois, qui jouissent des mêmes droits que les sujets des autres religions, ont dû se soumettre aux lois qui régissent tout l'empire. Or, quelques-unes de ces lois concernant certains actes officiels sont en opposition directe avec les prescriptions de l'islam; de plus, elles imposent à tous ceux qui veulent participer à la direction des affaires et avoir un rang dans la société l'étude de certaines doctrines philosophiques, qui sont loin d'être d'accord avec celles de Mahomet. Qu'en est-il résulté? Que, par la force même des choses, les lois morales, civiles et politiques du Prophète ont été laissées de côté, et que le dogme lui-même a reçu une atteinte sérieuse par l'infiltration des idées philosophiques et religieuses qui se

avait des chyites en Chine, mais qu'il n'avait jamais pu constater la réalité de cette assertion.

sont glissées au milieu de ses principes fondamentaux. On peut voir, d'après cet exposé, tout l'intérêt que présente l'étude de cette nouvelle secte, dont nous allons faire connaître successivement les dogmes, le culte extérieur et la morale.

DOGMES

LA FOI.

Chercher la raison des choses et conclure (1) s'appelle Ty, épurer une matière de toutes celles qui peuvent lui être étrangères, pour la présenter nette et claire, porte le nom de Ty-yen, discussion. Notre religion ne se sert pas d'autre moyen, pour faire pénétrer la foi dans les cœurs. Mais, nous dira-t-on, qu'est-ce que la foi? La foi, qui est le premier fondement de notre religion, consiste à croire et à professer ce qui a été révélé par Dieu. La profession de foi consiste en ces paroles : *Je crois et confesse qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'il n'y a pas de Dieu en-dehors de Dieu, et que Mahomet est son envoyé.* Croire et confesser qu'il n'y a qu'un seul et vrai

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*, par Lieou-Tche-Lin, tome IV. — Nous donnerons plus loin, en parlant de la littérature des mahométans chinois, la biographie de Lieou-Tche-Lin, à qui ses coreligionnaires ont décerné le titre d'apôtre de la religion.

Dieu, signifie que l'on reconnaît l'existence réelle du seul et vrai Dieu. Le meilleur moyen de reconnaître cette existence et de comprendre la vraie raison du vrai Dieu, c'est d'en chercher les preuves en soi-même, c'est-à-dire d'examiner son propre corps et sa propre nature. Chaque corps est lié à une nature invisible, dont la vue, l'ouïe, la parole et le mouvement sont des opérations. Sans la nature, le corps ne pourrait, ni se mouvoir, ni sentir par lui-même. C'est déjà une preuve suffisante, pour démontrer que le ciel, la terre et tout l'univers n'ont pas été faits par eux-mêmes, mais sont l'œuvre de Dieu, qui a tout créé et gouverne tout. La nature n'a pas de forme, et cependant peut remplir tout le corps. Le cœur peut sentir ce que les yeux ne peuvent voir; l'esprit ou plutôt l'intelligence, peut percevoir ce que l'oreille ne peut entendre ; mais personne ne peut préciser la forme de sa propre nature. De même Dieu, contient et remplit tout ce qui a une forme, sans avoir lui-même de forme, et sans pouvoir être représenté ou défini. Tout ce qui a une forme et tout ce qui n'a pas de forme, tout ce qui est en mouvement ou en repos ont une nature et ne peuvent exister sans elle. La nature existe par elle-même, tandis que le corps voit et connaît la nature par lui-même. De même le ciel et la terre, tout ce qui a une forme et tout ce qui n'a pas de forme viennent de Dieu seul, et cependant l'essence de Dieu est telle qu'il n'y a pas une partie de cette essence qui puisse cacher et contenir toutes ces choses, et qu'en-dehors de cette essence, il n'existe pas de place où elles puissent se trouver. Cette union, admirable, inexpri-

mable, de Dieu avec tout, de même que l'union de l'homme avec le ciel, ne peuvent se comprendre que par l'union du corps avec la nature. A proprement parler, Dieu ne peut-être ni vu ni entendu, et cependant il est parfaitement vu et entendu ; il n'a ni forme, ni couleur, ni place déterminée, et cependant sa substance et son activité sont manifestées en tout lieu et dans toutes les formes. C'est pourquoi, je crois et confesse, en m'appuyant sur la preuve de moi-même, qu'il y a un seul et vrai Dieu.

Croire et confesser que Mahomet est l'envoyé de Dieu, c'est reconnaître que Dieu a réellement choisi Mahomet pour communiquer aux hommes sa doctrine. Dieu antérieur au ciel et à la terre, gouverne tout et ne peut être représenté. Le saint homme, postérieur au ciel et à la terre, dirige tout, au nom et par une délégation de Dieu, et a une forme. Ce qui manque de forme ne peut être dénommé et ne peut être compris que par la manifestation d'une forme. Or, Dieu a choisi le saint, qui est un homme et qui a une forme, pour manifester sa doctrine, qui est le seul moyen de le connaître et de parvenir jusqu'à lui. La sainte doctrine étant une émanation du Seigneur, révélée au saint, certifier le saint, c'est donc certifier le Seigneur, en ce qu'il a de plus merveilleux.

DE LA FOI EN DIEU. — SYMBOLE GÉNÉRAL

La foi en Dieu consiste à croire et à confesser, de la la bouche, que le Vrai-Un, Seigneur et gouverneur de

l'univers, est l'essence même, qui a bien voulu se manifester par ses actes (Yong), et qu'on doit l'adorer, le servir, en se soumettant à ses lois, à ses commandements.

Au commencement des commencements, avant la création, existait déjà l'essence même du Vrai-Un, Seigneur des seigneurs, qui, à l'état tranquille, sans place déterminée, sans forme et sans ressemblance, ne pouvait être dénommé. Mais, quand la substance (Ty) se mut par la volition, elle se manifesta par l'activité (Yong), et eut un nom. Le savoir, le pouvoir, la création, la vue, l'ouïe, etc., sont autant de raisons de l'essence du Vrai-Un et, en même temps, les noms de sa manifestation par l'activité. Avant cette manifestation, les raisons de l'essence étaient renfermées en elle. Or, comme tout est le produit de cette manifestation, il s'ensuit que les traces de l'essence de Dieu se retrouvent en tout et en tout lieu. Pour comprendre ces mystères, il faut réfléchir profondément et chercher dans sa propre substance, les raisons de la substance du Vrai-Un et de ses actes merveilleux. — Lorsque ces raisons sont trouvées, il faut s'efforcer d'unir les deux substances, en adorant le Vrai-Un, et en se soumettant à ses lois et à ses commandements, qu'il a faits pour que l'homme puisse s'unir à lui.

SYMBOLE PARTICULIER

La foi, c'est-à-dire la croyance absolue et formelle des dogmes de la religion, consiste en six articles, ou

statuts, compris dans cette formule : « *Je crois en Dieu, le Vrai-Un, Seigneur dominant, en ses anges, en ses livres célestes, en ses prophètes, au dernier jour du jugement, et au décret du Souverain-Maître concernant le bien et concernant le mal.* »

Ce formulaire indique que l'on doit croire aux attributs et aux actes merveilleux de Dieu; que, parmi les créatures, les plus élevées, sont les anges dont la mission est de surveiller les hommes, de les prévenir et de les garder, que les livres célestes nous apprennent à distinguer le vrai du faux, que les prophètes sont des envoyés de Dieu, appelés à communiquer ses ordres; que le dernier jour du jugement sera celui de la résurrection; enfin que le bien et le mal ont été décrétés par Dieu, sans qu'il puisse y avoir la moindre obscurité à ce sujet, chaque homme portant en soi les germes du bien et du mal avec la liberté de les développer à son gré, et les moyens pour les distinguer. — Celui qui a toujours devant les yeux, et suit exactement les six statuts de la foi, se trouve, en tout temps et en tout lieu, en rapport direct avec Dieu, et pénètre toujours et partout l'essence et l'activité du Seigneur.

LES CINQ EXERCICES

LA PRIÈRE

Traité des cinq exercices (1).

Il y a cinq exercices intermédiaires pour pratiquer la doctrine et pour permettre à l'homme de se perfectionner et de s'unir à Dieu :

1° Penser à Dieu ;

2° Pratiquer les rites ;

3° Jeûner ;

4° Faire l'aumône ;

5° Visiter l'Arabie.

Ce sont les préceptes de Dieu, et le saint les a coordonnés pour les enseigner à tous.

Chapitre général.

Lorsque les substances visibles se manifestèrent, la doctrine du ciel resta cachée.

La nature de l'homme, avec les penchants, les pas-

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*, tome VII.

sions, se développant de jour en jour, la vraie raison fut obscurcie.

Les affections mauvaises apparaissant chaque jour, la nature propre de l'homme se trouva troublée.

Le clair fut vicié, le pur fut mélangé, le percé fut bouché.

L'homme, sous le rapport de l'origine du mandat céleste, ne sait d'où partir pour retourner.

Les cinq exercices de la sainte religion nous enseignent le culte de la doctrine, le moyen de retourner à notre commencement, et d'unir admirablement, en les mettant en communication, la doctrine du ciel avec le cœur de l'homme.

Le Seigneur a donné la même raison à tous les hommes, mais les hommes ne l'ont pas reçue de la même manière.

C'est pourquoi il y a une distinction entre le saint et le vulgaire.

Le saint marche avec la doctrine dans toutes les choses, c'est pourquoi la doctrine est toujours claire en lui.

Quiconque a abandonné la doctrine pour les choses arrive à ce que la doctrine soit obscure en lui.

Si la doctrine est obscurcie, comment peut-on suivre la raison, pour revenir à l'état primitif?

Le Seigneur a établi pour cela cinq exercices, pour montrer aux hommes les remèdes qui les ramèneront au culte de la doctrine, pour extirper les obscurités et montrer la voie du retour.

Pourquoi cinq exercices?

C'est que, dans l'homme, le cœur et la nature habitent ensemble.

Les oreilles, les yeux, la bouche, les narines, le corps, subissent les altérations du son, de la couleur, du goût, de l'odeur et du toucher.

Ainsi naissent cinq passions de nos penchants ou de nos répulsions.

L'homme ayant dans le corps cinq maladies, il faut donc les guérir par cinq remèdes.

Alors les maladies peuvent, peu à peu, être chassées; lorsqu'elles auront été chassées, alors apparaîtra la nature originelle, et la raison sera éclairée.

De là ces cinq remèdes qui sont l'abrégé du culte de doctrine.

1° *Si l'on songe au Seigneur, l'on sait où l'on retourne.*

L'homme, tout en ayant la volonté du culte de la doctrine, s'il ignore le remède, ne peut achever son œuvre.

S'il songe au Seigneur, le cœur voit où il doit retourner, il ne peut plus flotter ni retourner à tâtons.

De ce que le Seigneur est l'origine de toute créature, de lui émanent tous les mandats.

Celui qui veut revenir au commencement du commencement primordial doit se le proposer pour but.

Alors il aura devant lui une voie large, et le corps et le cœur pourront être dirigés.

S'il ne sait y penser, s'il pense à d'autres choses, alors il perd toute base d'appui pour cette vie et pour la vie future; il n'aura plus de remède pour guérir.

S'il espère encore achever son œuvre, comment le pourra-t-il?

2° *Le rite est la voie par laquelle on parvient au retour.*

Celui qui veut faire son chemin doit d'abord connaître sa route pour pouvoir avancer et arriver.

Autrement, on ne pourra jamais arriver à l'endroit où l'on tend.

De même pour l'homme : partant du commencement du mandat qu'il a reçu de Dieu et des entrailles (de la femme), pour aller jusqu'à la perfection naturelle, il a traversé beaucoup d'états;

Plus il en a traversés, plus il est éloigné de l'état primordial.

C'est pourquoi il retourne très-difficilement vers son origine, pour restituer son mandat.

C'est pourquoi le rite (Ly-pay) est la voie, par laquelle en marchant pas à pas, il arrive à l'état primordial, au retour au Seigneur et à la restitution de son mandat.

Tel est le but des rites.

3° *Le jeûne est le renoncement aux choses.*

L'homme est impliqué et embarrassé dans les désirs des choses, et il ne peut tout d'un coup y renoncer, parce qu'il a des passions.

Le jeûne est institué pour couper les appétits qui le rongent.

Naturellement il n'a rien, mais il se trouve embarrassé dans ses penchants mauvais, et dès lors il les a.

Puisqu'il en est ainsi; la nature ne peut pas désirer les choses spontanément par elle-même;

Le jeûne est le remède qui emporte toutes ces choses.

Si l'appétit rongeur est coupé, alors, spontanément, il renoncera aux choses;

S'il y renonce, alors la nature ne sera pas ébranlée;

Il se rétablira enfin, et s'unifiera avec Dieu.

4° *L'aumône est l'oubli de soi-même.*

Ce qui empêche l'homme de se conformer à la raison, c'est qu'il possède des choses à lui.

A cause de ces choses, il ne se conforme pas à la raison.

L'aumône consiste dans l'abandon de ses biens, et plus réellement dans l'abandon de soi-même.

Les choses qui appartiennent à l'homme sont nombreuses;

Mais il n'y a de richessès que celles auxquelles l'homme tient fort.

Il ne s'abandonne lui-même, qu'en abandonnant ses richesses.

C'est en cela surtout qu'il s'abandonne lui-même.

Celui qui s'abandonne lui-même s'oublie lui-même.

S'il s'oublie lui-même, il se conforme tout à fait à la raison.

C'est pourquoi, celui qui a le culte de la doctrine oublie extrinséquement toutes les choses et intrinséquement lui-même

Alors les pensées qui l'embarrassent seront parfaitement détruites et les souillures seront enlevées.

Et alors, spontanément et insensiblement, et d'une manière admirable, il s'identifiera avec la raison et la doctrine.

5° *Le pèlerinage a pour but la restitution du mandat et le retour au vrai.*

De ce que l'homme est profondément attaché à la terre, il s'ensuit qu'il se conforme légèrement à la raison.

Le pèlerinage est un moyen pour l'homme de renoncer à la terre, de faire du chemin, d'extirper cet attachement, et de se rapprocher de son origine première.

Le pèlerin coupe son amour pour la patrie ;

Il abandonne sa maison, essuie les nombreuses difficultés des chemins, et parvient enfin à son endroit.

De même, tout homme qui a le culte de la doctrine doit aussi extirper victorieusement ses propres passions, travailler diligemment et péniblement, et à ce prix, il pourra enfin revenir au vrai.

Si ces choses se font, alors est accomplie la doctrine du ciel.

Celui qui fait ces cinq choses comme pour s'exercer au culte de la doctrine ne s'éloigne pas beaucoup de la doctrine.

NIÉN-TCHÈN

Or, la doctrine grandit le ciel et la terre, elle divise les choses très-subtiles, elle embrasse toutes les choses et

tous les hommes, elle est l'origine et la fin de toutes les transformations.

Lorsque l'homme est sorti d'elle et ne peut y retourner, est-ce parce que la doctrine s'éloigne de l'homme?

Ou est-ce l'homme qui s'éloigne d'elle?

Celui qui peut faire ces cinq choses fait ce que l'on peut faire de plus grand pour le culte de la doctrine.

Nién-prier signifie placer son cœur dans le Seigneur.

La prière se divise en prière mentale et en prière orale.

La prière mentale a pour but de combiner les forces spirituelles pour les ramener à leur origine première.

Cette prière se forme dans le cœur et ne se produit pas au dehors par la parole.

La prière orale a pour but de louer et de bénir pour ne pas oublier le vrai qui est sans fin :

Elle se produit au dehors par la parole.

Là où tend la bouche doit aussi tendre le cœur.

Alors la prière orale n'aura pas en vue des choses vaines et superflues.

Là où tend le cœur il est bon également que la bouche y tende.

Alors elle pourra pousser le cœur à avoir de la dévotion.

Le rite est dans le souvenir de la bouche; on approchera du Seigneur par le souvenir du cœur.

C'est l'œuvre principale pour arriver au Seigneur.

La prière de la bouche se fait à des moments marqués, la prière du cœur en tout temps.

La prière de la bouche a une forme et un son, deux choses qui peuvent être un empêchement.

Si l'on est occupé, si l'on n'est pas libre, on ne la fait pas;

C'est pourquoi l'on dit qu'elle se fait à des moments marqués.

La prière du cœur est invisible et on ne peut l'entendre, deux choses qui ne peuvent être un empêchement.

Si, en voyant, en entendant, en parlant, en remuant, ou en faisant n'importe quelle chose, on ne s'occupe uniquement que du Seigneur, n'osant pas l'oublier même un petit instant,

Alors on est censé se souvenir du Seigneur en tout temps, quoi qu'on n'aperçoive de souvenir dans aucun temps.

C'est pourquoi il est dit de tout temps.

Quoique ceci ne soit dit que pour les plus infimes des hommes, cependant les suprêmes saints, les savants et les vertueux eux-mêmes n'omettent jamais cet exercice.

Mais il n'y a que les saints suprêmes qui connaissent réellement cette chose suprême.

L'exercice de la prière est grand.

La prière est l'acte par lequel notre cœur dégagé de toute pensée de ce monde s'élève à Dieu.

Elle est le principe du bien et du mal et la racine des passions et de la raison.

Si l'on n'a pas toujours le Seigneur dans l'esprit, les

actions ne peuvent être droites, conformément au précepte du Seigneur, et l'on tombera dans les dangers des passions.

Si, en toute chose, l'on n'a le Seigneur dans le cœur, on ne pourra alors accomplir les dévotions qui témoignent au Seigneur de notre crainte, et l'on tombera dans les négligences et les erreurs.

Quand, dans une seule chose, ou dans un seul moment, on ne fait pas de prière à Dieu, alors s'élèvent les tristesses de tout le corps ou de toute la vie.

Combien cette chose est importante !

C'est donc le seul pivot du culte de la doctrine, et une courte voie pour le pratiquer.

Il y a dix préceptes de Dieu pour les prières.

Chacun des cinq exercices répond à un commandement de Dieu ou à une règle du saint, ou à un commandement de Dieu et à une règle du saint en même temps;

Ou bien encore l'exercice est libre, c'est-à-dire que chacun le pratique à son gré, pour s'amender;

Seulement l'exercice de la prière, soit du cœur, soit de la bouche, implique, de l'ordre même de Dieu, l'obligation de dix choses à faire.

1° Les paroles d'invocation au Seigneur; c'est la prière de la bouche, on se rappelle le Seigneur, on connaît plus tôt le Seigneur; on se le rend plus accessible.

2° Savoir et comprendre le sens des paroles par lesquelles on invoque le Seigneur.

Si elles ne sont prononcées que de bouche, sans qu'on

les comprenne, c'est comme si l'on ne les prononçait pas;

Quoique ceci ne soit mis qu'en second lieu, cependant on estime que c'est la première chose.

C'est que l'obligation de se rapprocher du Seigneur consiste d'abord dans le cœur, ensuite et en dernier lieu dans la parole.

3° Croire aux raisons pour lesquelles on invoque le Seigneur.

Car lorsque tu prononces des paroles d'invocation et que tu les comprends, tu dois encore y croire sincèrement dans ton cœur, comme à la véritable doctrine.

Car si tu ne fais que les prononcer avec la bouche et les comprendre avec le cœur, tous les hommes vulgaires, tous les superstitieux peuvent le faire.

Si l'on n'a pas une foi sincère dans le cœur, il n'y aura aucune distinction entre eux et toi.

4° Conserver toujours cette doctrine.

Lorsque tu y crois comme à la vraie doctrine, tu dois, en tout temps, la conserver de peur de la perdre.

De même celui qui possède une chose précieuse la garde avec grand soin, de peur qu'elle ne tombe et se détériore.

Voilà quatre des dix commandements.

A celui qui interroge, on ne cache pas la réponse; à celui qui demande, on ne tarde pas à donner.

RAISONS DU SEIGNEUR

Si quelqu'un m'interroge sur cette doctrine (1), il faut que je lui réponde clairement en ne cachant rien, en ne voilant rien pour que sa propre foi soit éclairée et pour exciter les autres à croire.

Il faut en agir de même avec celui qui me demande les raisons du Seigneur.

Les raisons du Seigneur sont :

1° La raison du Créateur ;

2° La raison de l'auteur du mouvement ;

3° La raison du dominateur.

Quelle est la raison du Créateur ?

Dans le monde, toute chose, tout instrument a son ouvrier qui l'a fait.

Les vases d'argile ont les potiers, la table a son menuisier, etc.

Ils n'eussent jamais pu être faits d'eux-mêmes, sans un artisan.

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*.

De même le ciel et la terre ont eu le Seigneur pour les faire.

La raison de l'auteur du mouvement est celle par laquelle le Seigneur fait mouvoir toutes les choses; de même lorsqu'un navire court, il y a un pilote; lorsqu'un char s'avance, il y a un cocher qui le fait mouvoir, etc.

Jamais, sans pilote ni cocher, navire ni char ne pourrait se mouvoir par lui-même.

De même pour le ciel et la terre, qui se meuvent toujours, ainsi que pour toutes les choses qui produisent sans fin, il y a très-certainement le Seigneur qui les fait mouvoir et qui leur a donné la faculté du mouvement.

Quelle est la raison du dominateur?

Dans le monde, quand il y a une chose, il y a toujours un maître.

Lorsque nous donnons, que ce soit des territoires ou toute espèce d'objet, toute chose a son possesseur.

Ainsi le ciel et la terre, ainsi toute chose, quelque grande, quelque large qu'elle soit, rien ne peut exister sans un maître qui régisse.

De là il est évident et sans aucun doute que le vrai Seigneur existe, possesseur et ordonnateur de toute chose.

Les preuves qu'il n'y a qu'un Seigneur sont au nombre de trois :

1° La preuve tirée du nombre un.

Tous les nombres commencent par le nombre *un* et non par le nombre *deux*.

Le Seigneur vrai, qui est le principe de toutes choses, est-ce qu'il est double?

Il est clair par là qu'il n'y a qu'un Seigneur et non deux.

2° La preuve tirée du gouvernement de la famille et de l'Etat.

Dans une famille, il ne doit y avoir assurément qu'un père de famille, et alors l'ordre existera.

Dans un Etat il ne doit y avoir qu'un souverain, et l'Etat sera alors gouverné.

Jamais avec deux pères de famille une famille, jamais avec deux souverains, un Etat n'a pu être gouverné.

A plus forte raison, pour le ciel et la terre, il ne peut y avoir deux principes.

C'est la preuve qu'il n'y a qu'un Seigneur.

3° La preuve tirée de la raison droite.

S'il y avait deux Seigneurs, auraient-ils l'un et l'autre la même puissance ou une puissance différente?

S'ils avaient la même puissance, un seul suffirait et l'on n'aurait pas besoin d'en avoir deux.

Si leur puissance était différente, il y aurait alors diversité entre eux, l'un serait fort, l'autre faible.

S'il y avait différence entre eux, la création du ciel et de la terre ne devrait pas émaner d'un seul.

S'ils étaient, l'un fort, l'autre faible, le fort serait le seigneur et le faible ne le serait pas.

Preuve qu'il n'y a qu'un seul et unique seigneur et qu'il n'y en a pas deux.

Toutes les choses sont susceptibles de comparaison et de similitude, le Seigneur seul ne l'est pas.

C'est que les autres choses ont la forme, la couleur,

le son et l'odeur, d'après lesquels on peut établir entre elles une similitude.

C'est qu'on peut les comparer entre elles, soit par la droite raison, soit par le Ky (principe matériel primordial), soit par le nombre.

Mais le Seigneur n'est pas de l'espèce de toutes ces choses.

Avec quoi donc pourrait-on le comparer et l'assimiler?

La pure essence première du Seigneur, sans place déterminée, dépasse nos pensées, nos considérations, nos compréhensions;

Non-seulement sa substance, mais encore son activité et sa volition ne peuvent être susceptibles de comparaison et d'assimilation.

Exemple : Tout ce que Dieu a créé vit et tout ce que l'homme fait meurt.

Un vermisseau, un brin d'herbe, tout vit.

L'homme peut-il en faire autant?

On reconnaît bien là que Dieu ne peut subir ni comparaison ni assimilation.

Il faut savoir que Mahomet est le souverainement saint.

Mahomet est seul le souverainement saint parmi tous les saints qui ont existé de toute antiquité.

On l'appelle le souverainement saint, parce qu'il fut vertueux dans le sens absolu du mot et s'identifia avec le Seigneur.

Il eut une noble souche de famille : il y eut des signes extraordinaires à sa naissance.

Son corps continue la postérité d'Adam, mais son âme, comme celle de son premier ancêtre, vient de Dieu.

Sa religion embrasse toutes les autres religions;

Il brilla comme le soleil et la lune;

Il durera comme le ciel et la terre.

Sur son corps, sur sa poitrine, sur sa chair, Mahomet portait l'empreinte du sceau sacré : Envoyé du Seigneur.

Quand il se mettait à méditer, aussitôt une brillante lumière éclairait son front.

Sous la dynastie des Tang, lorsque l'empereur Hiuen-Tsong lui adressa un envoyé pour le faire venir, il refusa;

L'envoyé rapporta alors son image.

L'empereur la suspendit chez lui et l'adora.

Aussitôt l'image s'évanouit (1).

Pour les preuves qu'il a eues, il a eu les Ecritures que lui a données le Seigneur, qui forment 30 volumes et 110 traités, qui peuvent traiter à fond de toutes les choses.

La raison en est claire, le sens profond.

Il eut aussi des sectateurs honorables, puissants, nobles, qui furent très-intelligents et ne purent se laisser ébranler par les superstitions et les vains raisonnements.

C'est ce qui prouve qu'il fut le souverainement saint, celui qui a existé tel.

(1) Légende absurde dont nous avons parlé dans le premier volume.

Celui qui accomplit irréprochablement les dix commandements du Seigneur pourra accomplir parfaitement son exercice de la prière.

Le saint dit : La seule prière est la quintessence de toutes les œuvres et le principe de toutes les bonnes choses.

Celui qui peut en tout temps accomplir cet exercice pourra toute sa vie être préservé de maux.

Celui qui a le culte de la doctrine doit, par-dessus tout, s'appliquer à cet exercice.

DE L'EXISTENCE DE DIEU ET DE SES ATTRIBUTS (1)

Le seul un sans forme a créé le ciel, la terre, l'homme et les choses.

Dans le vague obscur, était le vrai dominant, seul et non deux, sans forme et admirable, difficile à exprimer et à comparer à quoique ce soit.

On peut dire de toute chose créée qu'il en existe une pareille, qu'on peut la comparer à une autre;

Il en est ainsi de toutes les choses.

Mais Dieu a existé avant toutes les choses.

Le mot seul un a un double sens.

Il signifie d'abord que Dieu est au-dessus du ciel, de la terre et de toutes les choses.

Il est unique, c'est-à-dire qu'il n'est pas compacte à la façon de certaines choses, et qu'il n'a pas telle ou telle qualité comme certaines autres.

En second lieu, il signifie qu'il embrasse le ciel, la terre et toutes les choses :

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly.*

Et il est unique, parce qu'il contient toutes les choses qui ont été faites par lui.

La forme est de deux manières : elle est visible et elle est invisible.

La première est celle qui peut tomber sous le sens externe des hommes.

La seconde est celle qui ne peut tomber que sous les facultés de l'âme.

C'est pourquoi Dieu n'a pas de forme.

S'il pouvait tomber sous le sens du corps et sous le sens de l'âme (c'est-à-dire être compris), il ne serait plus sa propre substance.

Dieu seul, quoique ayant créé les formes, n'est pas cependant une forme visible ou invisible.

La substance fut avant que les deux Ky eussent commencé.

La mise en œuvre ou activité s'est montrée dans toutes les formes;

Lorsqu'elle se fut montrée, on appela substance cette chose sur laquelle on se fonde pour dire qu'elle est ou qu'elle existe.

La mise en œuvre signifie les facultés qu'elle tire d'elle-même.

La mise en œuvre n'est pas la substance elle-même, parce qu'il faut qu'il y ait substance avant qu'il y ait mise en œuvre.

La substance n'est pas la mise en œuvre; mais, par l'aide de la mise en œuvre, elle fait la substance;

La substance et la mise en œuvre ne sont pas la même chose et elles ne s'écartent pas l'une de l'autre.

Prenons, par exemple, dix et un (1).

Un n'est pas dix, non pas parce que dix est dix.

Mais parce que dix n'est pas un.

Et dix, substance parfaite, est tout à fait un.

Le mot *substance* est comme le mot *dix;*

Le mot *mise en œuvre* est comme le mot *un;*

Dix n'est pas *un;* cependant la parfaite substance est tout à fait *un;*

Ce *dix* fait tout à fait *un* comme substance.

Un n'est pas *dix,* mais il assemble *un* pour faire *dix.*

Ce *un* est tout à fait la mise en œuvre *dix.*

Il en est de même de la substance de Dieu et de sa mise en œuvre.

Toute substance est mise en œuvre;

Toute mise en œuvre est substance;

C'est pourquoi, comme division, il n'est pas possible de le diviser.

La substance fut d'abord; la mise en œuvre vint après;

On parle ici de l'ordre dans lequel substance et mise en œuvre furent d'abord cachées puis manifestées, sans que cependant la substance ait une priorité de temps ou de jour.

Avant qu'il y eut rien, la mise en œuvre était renfermée dans la substance qui est subtile, et la mise en œuvre ne peut être saisie.

Lorsque les choses furent, la substance se trouva cachée dans la mise en œuvre;

(1) Pour bien comprendre ce passage, il faut savoir que *un* en chinois est représenté par le caractère — et *dix* par le caractère 十.

Lorsque la mise en œuvre se fut manifestée, la substance apparut.

La substance du Vrai-Un est ce qui n'a pas de substance; c'est pourquoi on ne peut la comparer avec les substances des choses.

La mise en œuvre est ce qui manque de mise en œuvre et ne peut être assimilé à l'activité dont sont douées toutes les choses.

Le Vrai-Un n'a ni commencement dans le passé, ni fin dans l'avenir.

Grand par lui-même, il n'a pas de dehors; subtil, il n'a pas de dedans.

Dieu a existé avant toutes choses : donc il n'a pas de commencement;

Dieu restera après toutes choses; donc il n'aura pas de fin.

Il n'est rien qui ne contienne la subtance de Dieu;

Grand par lui-même, il n'a pas de dehors;

La mise en œuvre de Dieu n'entre dans rien qui soit petit;

Donc subtil lui-même, il n'a pas de dedans;

Il n'a pas de commencement et il donne un commencement à tous les commencements.

Il n'a pas de fin et il gouverne les fins de toutes les fins.

Il n'a pas de dedans et il remplit tout ce qui est intérieur.

Il n'a pas de dehors et il se répand par tout ce qui est extérieur.

Manquer de commencement, de fin, de dedans, de

dehors, c'est être soi-même le commencement, la fin, le dedans, le dehors, toutes choses qui ne sont que des émanations et des épanchements de l'essence première et la mise au jour de l'activité commençante autrefois cachée.

Il n'a ni forme ni ressemblance, ni place déterminée, ni longueur, ni proximité, ni poids, ni parité.

La forme, la place, la longueur et la parité viennent des choses créées.

Dieu n'est pas de l'espèce des choses créées; c'est pourquoi il n'a pas ces qualités.

S'il n'a pas de forme, il a pu créer toutes les formes;

S'il n'occupe pas de place, il a pu disposer l'espace;

S'il n'a pas d'étendue, il a pu mesurer toutes les étendues;

S'il n'a pas de pair, il a pu, en les triant, coordonner toutes les choses qui sont égales entre elles.

Les modernes regardent le ciel, la terre, les hommes, et les choses comme Dieu même, et tous sont tombés en erreur pour les formes, les places, les distances et les parités.

Il a coordonné les raisons et le nombre; il gouverne le ciel et les hommes.

La raison est le secret de l'admirable activité;

Le nombre est la multiplication de l'admirable activité;

Le ciel est la grande chose parmi les choses créées;

L'homme est la plus intelligente des créatures;

Toutes les choses procèdent de l'admirable activité.

Qui peut violer ses lois?

Elle procèdent toutes de sa création.

Qui peut ne pas comprendre ce qu'il a disposé?

L'ordre et la direction établis par Dieu dominent toutes les choses.

Il préside à toutes les transformations et lui-même ne change pas, et il n'est pas de transformation qui ne vienne de lui.

Il a fait admirablement tout ce qui a trace; il n'a pas de trace, et toutes les traces viennent de lui.

Il préside à toutes les transformations et lui-même ne change pas;

Toutes les transformations peuvent transformer, parce que leur force vient de lui.

Il se communique admirablement à toutes les traces et il n'a pas de trace.

Et ce par quoi toutes les traces sont des traces dépend encore de lui.

Il peut transformer toutes les choses et n'est pas transformé par toutes les choses.

Et toutes les transformations sont dans l'impossibilité de pénétrer sa puissance.

C'est son immutabilité qui montre ses transformations.

Il fait toutes les traces et les traces ne le font pas.

Et toutes les traces sont dans l'impossibilité de pénétrer son travail;

C'est son manque de traces qui montre sa trace.

La transformation et la trace ne sont que l'activité de Dieu.

La transformation, c'est ce qui peut se méditer dans l'activité;

La trace, c'est ce qui peut se voir dans l'activité;

L'activité de Dieu et sa substance peuvent chacune se diviser en deux.

La transformation de toutes les choses est la transformation même de Dieu;

Les traces de toutes les choses sont les traces mêmes de Dieu.

C'est pourquoi, en-dehors de la transformation et des traces, on ne peut chercher Dieu.

Dire que la transformation et les traces sont en-dehors de Dieu, c'est ne pas trouver d'où elles viennent.

Il est infiniment savant, infiniment puissant, infiniment parfait, infiniment bon.

Cela veut dire ici que la vraie substance ne se meut pas et que, cependant, aucune admirable activité ne lui manque.

Il sait; il n'est rien qu'il ne sache; cependant sa science n'est pas celle de ceux qui ont des sens;

Il peut admirablement pénétrer au-dessous et au-dessus du monde des hommes;

Il voit parfaitement les choses obscures et cachées.

Infiniment puissant, il n'est rien qu'il ne puisse, et son pouvoir n'est pas celui de ceux qui font des travaux :

Sa transformation va jusqu'à la vie et jusqu'à la mort;

Toutes les dispositions viennent de lui;

Son travail a rempli toutes les choses.

Il peut, sans erreur, coordonner, changer, établir.

Il est dit très-parfait; sa substance est purement pure, sans aucune tache;

Les cinq éléments ont chacun un pouvoir admirable de transformation, mais n'ont aucune action sur lui.

Il est dit infiniment bon et juste;

Sa bonté et sa justice se manifestent continuellement;

Ces quatre attributs appartiennent à Dieu seul et sont la cause et le principe de tout.

Ces quatre attributs complètent le commencement et la fin des choses et remplissent les choses à l'intérieur et à l'extérieur.

Au commencement, il n'y avait rien que Dieu seul.

Ce, par quoi toutes les choses sont, était auparavant renfermé dans le savoir, puis il apparut dans le pouvoir;

Elles commencent à être faites dans la perfection;

A la fin, elles se continuent dans la bonté,

Sans Dieu, comment le monde pourrait-il être aussi bon et aussi parfait en toutes choses?

Il a fait sans attendre, il a transformé sans s'arrêter, il a conservé sans oublier, il a donné sans s'épuiser.

Son admirable activité s'est répandue, a conduit, a accordé, a fait sans se déplacer à aucun endroit.

Il a créé tout naturellement, sans attendre le concours des causes;

Il a transformé les choses avec des mouvements et des relations sans fin ;

Il conserve toutes les choses dans leur état sans en oublier aucune;

Il donne au ciel et à l'homme un pouvoir en rapport avec leur capacité sans qu'il puisse jamais être épuisé.

Ces quatre attributs sont ce par quoi Dieu a produit et

transformé sans fin et par quoi toutes les choses vont et viennent sans fin.

Aller et venir, c'est comme l'onde de l'eau, comme la feuille de l'arbre ;

L'onde qui a déjà été ne revient point;

L'onde future n'est pas l'onde passée.

Il en est de même des feuilles.

Cet aller et venir ne s'applique pas à l'idée fausse de la métempsycose.

Le mouvement et le repos ne sont pas toujours les mêmes et c'est la base des productions.

Quand l'on dit le mouvement et le repos, on compare l'état caché avec l'état manifesté.

Dieu n'a ni mouvement ni repos.

Quand l'on dit le mouvement et le repos, on le dit par rapport à la création.

La création du ciel antérieur (1) a commencé par le fait d'un mouvement un de la raison.

La création du ciel postérieur a commencé par le fait d'un mouvement un du Ky ou principe primogène aériforme.

Comparer l'état caché et l'état manifesté de Dieu par le mouvement et le repos de la raison et du Ky, c'est affirmer l'admirabilité de la création et le principe de l'activité d'où tout émane.

Ne sont pas toujours signifie : après qu'il s'est élevé, aussitôt il se repose et réciproquement.

(1) Nous verrons plus loin ce que Lieou-Tsee-Lin entend par ciel antérieur et par ciel postérieur.

Toutes les choses sont produites en vertu du mouvement ou du repos de la raison et du Ky, et sont transformées par le fait, ou que Dieu se cache ou qu'il se manifeste.

Ce qui se meut est toujours en mouvement.

Ce qui se repose est toujours en repos;

Ou bien ce qui est en mouvement a un repos et réciproquement.

Cela arrive autant de fois à la créature.

Ce qui se meut et ne sait comment il se repose, et qui toujours se meut et toujours se repose, constitue l'admirabilité du Créateur.

Nous ne pouvons interpréter que par le mouvement et le repos, et nous ne pouvons pas même comprendre par eux.

Le mouvement et le repos pas toujours ne signifie pas que tantôt il se meut, tantôt il se repose, ou se meut dans telle partie et se repose dans telle autre;

Mais en fait ce sont deux points capitaux du mouvement et du repos.

Le mouvement par le repos, le repos par le mouvement, sans aucune cesse.

S'il y a cesse, il y a interruption, et alors le monde s'écroulerait.

De même la respiration de l'homme peut-elle cesser?

Dans un feuillet du Vrai Livre, il est dit : Il n'y a qu'un Seigneur qui est la fin de tout : il n'a pas été enfanté, n'a pas de parents : rien ne se peut comparer au principe d'où il est sorti.

Ces paroles sont tirées du CXII[e] chapitre du Vrai Livre

qui traite particulièrement de la très-véritable raison de Dieu.

Un est le principe des nombres, il les embrasse tous, et il remplit le commencement et la fin de tout nombre.

La fin de toutes choses est la fin dernière, elle achève le nombre et le pénètre dedans et dehors.

Dieu n'a pas été enfanté; il n'a pas de naissance; il n'existe rien d'où il soit sorti.

C'est pourquoi il n'a pas été enfanté et il n'existe rien qui l'ait enfanté.

Il n'a pas, comme le prétendent les superstitions, de fils ni de père.

Rien ne peut lui être comparé, c'est parce qu'il est on ne peut plus élevé et qu'il n'a pas d'égal.

S'il avait un égal, ils seraient deux.

Toutes ces paroles démontrent que un n'est en réalité qu'un.

Explication.

Un donne naissance à mille; il parfait mille, et remplit le commencement et la fin du nombre, et réciproquement.

C'est pourquoi mille n'est composé que d'autant de fois un;

Un seul manquant, ce n'est plus mille.

Un, véritable essence propre, ne change pas, ne se meut pas, et fait des nombres à l'infini;

On peut dire la même chose de Dieu.

DE LA CONNAISSANCE DE DIEU

La matière ne peut être son principe à elle-même, et son mouvement ne peut s'expliquer que par l'impulsion d'un ecause première (1). Il résulte de ces grandes vérités que le ciel, qui est au-dessus de nous, la terre solide, sur laquelle nous marchons, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les fleuves, les plantes, les arbres, en un mot, le monde, c'est-à-dire l'ensemble de toutes les choses a été créé, et que l'ordre suivant lequel les globes célestes exécutent leurs mouvements est l'effet direct de la puissance et de la volonté d'un ordonnateur suprême. Ce créateur et cet ordonnateur ne sont autres que le Vrai-Un. Ceux qui, jouissant des bienfaits du Vrai-Un ne le connaissent pas ou refusent de le reconnaître sont indignes du nom de sages ou de philosophes. Si leur intelligence et leur foi ne peuvent pas pénétrer les mystères du ciel et de la terre, comment peuvent-ils avoir la clarté nécessaire pour comprendre et perfectionner leur nature, et

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*, tome III.

pour pratiquer la doctrine? Le fondement de notre religion consiste dans la connaissance de Dieu qui a tout créé, tout ordonné et gouverne tout.

Dans le monde, il n'est personne qui ne distingue un homme vertueux et un savant d'un homme vulgaire ou d'un ignorant. Il n'en est pas de même pour la connaissance de Dieu... Ceux qui ne sont pas encore pénétrés de la vérité se trompent, soit qu'ils cherchent Dieu dans la forme ou en-dehors de la forme. Ainsi, les uns font du vrai Dieu un être corporel; ceux-ci sont des sots et des insensés. D'autres cherchent le vrai Dieu en-dehors de la forme, dans le vide, ceux-là sont plus intelligents, il est vrai, mais leur erreur n'en est pas moins grande.

Quelques-uns croient que Lao-Kiun était Dieu.

Lao-Kiun ou Lao-Tsee était un sage et un savant, qui naquit sous la dynastie des Tcheou, dans l'antique royaume de Tsou. A la fin de ses jours, il se retira complétement dans la solitude, composa un ouvrage de doctrine, et disparut sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Ses sectateurs, par la suite des temps, en ont fait une divinité sans origine, sans commencement, mais qui a fait plusieurs apparitions sur la terre, en s'incarnant dans les formes corporelles. Cette divinisation est une supercherie de ceux qui ont voulu faire de la doctrine de ce grand philosophe une doctrine religieuse, en s'appuyant sur la sanction divine.

D'autres disent que Fo (Bouddha) était un dieu.

Fo était un homme qui a vécu dans le royaume de Tchen-Tou (Inde) et qui a fondé une nouvelle secte

au moyen de procédés diaboliques et de jongleries de toutes sortes. Il se servait habilement des terreurs de la transmigration et de l'enfer pour amener chacun à laisser tout de côté pour se dévouer exclusivement au salut de son âme, afin de devenir comme lui-même. Après sa mort, il fut divinisé par ses disciples, qui prétendirent que tout ce qui est créé provient de ses paroles. Sa doctrine a pénétré dans le royaume du Milieu, sous le règne de l'Empereur Ming-Ty (dynastie des Han).

D'autres prétendent que Tien, le ciel, est Dieu.

Ceux-là ne sont pas d'accord; les uns entendent par ce mot Tien, la raison, Ly; d'autres comprennent par ce même mot, la forme Siang. Les premiers reconnaissent ainsi tacitement l'admirabilité du Vrai-un, suivant ses modes; les seconds, le reconnaissent d'après ses manifestations. La secte des lettrés (jou-kiao) confond Tien avec Chang-Ty, le souverain Empereur. Quelques-uns font du ciel *visible*, Dieu. Ce sont autant d'erreurs.

D'autres affirment que Ly, la raison, est Dieu. Ly est la raison ou cause efficiente. L'homme, le ciel et toutes les choses ont leur Ly, cause efficiente, qui, est comme le sens d'un mot par rapport au caractère. Dans les cinq livres sacrés, Ou-king, le sens de Ly, raison, est tout à fait différent de celui de Chang-Ty. Plus tard, la secte des lettrés (Jou-kiao), recherchant le vrai sens de Chang-Ty, et ne le trouvant ni dans la forme, ni en-dehors de la forme, lui ont donné pour synonyme Ly, la raison, en s'appuyant sur ce que rien n'est au-dessus de la raison.

Les lettrés sont dans l'erreur, attendu que, d'après

les King, Chang-Ty, souverain suprême, n'est autre que Dieu.

On trouve dans le *Chou-king :*

« L'empereur Chun offrit un sacrifice à Chang-Ty; lors de sa prise de possession du trône, l'empereur Tchen-Tang tint ce langage à ses vassaux : Si vous faites bien, je ne le cacherai pas, et si je fais mal, je ne me le pardonnerai pas, parce que tout ce que nous faisons est écrit dans le cœur du Seigneur suprême, Chang-Ty. »

« Oh! prince successeur, soyez bien attentif sur toutes vos démarches; réfléchissez-y; les vues d'un grand sage vont loin; les discours solitaires ont un grand éclat. Le souverain suprême, Chang-Ty, n'est pas constamment le même à notre égard; ceux qui font le bien, il les comble de toutes sortes de bonheur; ceux qui font le mal, au contraire, il les afflige de toutes sortes de maux. »

On trouve dans le *Che-king :*

« Le très-élevé et souverain Seigneur, Chang-Ty, abaisse ses regards sur la terre. Il contemple avec majesté les événements qui s'y passent. Il observe attentivement tous les coins de la terre; il cherche le moyen de rendre le peuple heureux. »

« Ouen-Ouang réside en haut. Qu'il monte ou descende, il réside à droite et à gauche de Chang-Ty. »

Le commentateur Tchou-Hi dit, au sujet de cette strophe, que, par Chang-Ty, il faut entendre le souverain Seigneur du ciel, qu'après la mort de Ouen-Ouang,

son esprit Chîn réside en haut, aux côtés du Seigneur suprême, et qu'il brille dans le ciel.

Ce même Tchou-Hi a dit : Celui qui gouverne le monde est certainement Chang-Ty, le Seigneur suprême, et non point la raison ou cause efficiente Ly.

Quelqu'un demanda un jour à Tchou-Tsee : Si le vrai Seigneur est appelé Ty, quel est donc ce Ty, ou ce vrai Seigneur ? Tchou-Tsee répondit : C'est le vrai Seigneur existant par lui-même qui a fait le ciel, la terre et leur a donné le mouvement perpétuel.

Un autre philosophe, Tching-Tsee interrogé sur la production du Ky, ou principe aériforme primordial, répondit :

« C'est le Souverain suprême qui a produit le Ky par l'action duquel les productions et les transformations ont lieu sans interruption et sans fin. »

Je crois, à mon tour, en m'appuyant sur le *Che-king* et le *Chou-king* que Chang-Ty est bien le vrai Seigneur dominant que notre religion (tsin-tchin, la vraie, la pure) nomme Tchou-Tsay (le vrai maître). Je crois également que ceux qui, le craignant, l'adorent réellement sous le nom de Ty, ou sous celui de Tien, ciel synonyme d'Empereur et non point le ciel visible, sont dans le vrai. Il est regrettable seulement que les uns et les autres n'aient pas désigné plus clairement ce qu'ils entendaient par le Ty (Empereur). Confucius et Mencius n'appelaient pas le vrai Seigneur Ty, mais lui donnaient le nom de Tien. Il en est résulté que le vulgaire, ne comprenant pas cette subtilité de langage, s'est trompé en prenant le Tien pour le ciel visible ; d'autres, plus intelligents,

ont eu des doutes, et ont cru qu'il valait mieux ne pas discuter une pareille question. De là est venue la source de nombreuses superstitions. Il en fut ainsi jusqu'à ce que, sous la dynastie des Song, Tching-Yu-Tchouan, commentant le *Y-king* (livre des transformations), dit : Ty est le Seigneur du Ciel. Lorsqu'il se manifeste par les corps visibles, il est appelé Tien. Comme Seigneur dominant, il est le Ty, souverain suprême. Alors le sens de ces mots fut plus clair; néanmoins, il est resté des doutes à ce sujet. Il n'en est pas ainsi pour notre religion. Nous n'avons qu'à nous appuyer sur le témoignage de l'Ecriture, sur la révélation, pour reconnaître le vrai Seigneur.

En résumé, le Dieu corporel n'est pas le vrai Dieu. Lao et Fo étaient des hommes, qui sont nés et qui sont morts, comme tous les autres hommes. Les appeler Dieu est plus qu'une sottise. Le ciel et la terre sont des produits de la création. Les confondre avec Dieu, est une stupidité. Ly ou la raison, cause efficiente, ce par quoi la chose est, ne peut exister par elle-même. En faire Dieu est une erreur.

Le vrai Dieu, qu'il s'appelle Chang-Ty, Tien-Tchou, Tsay-Tching, est sans forme, invisible, existant par son essence même. Créateur et ordonnateur de tout l'univers, il n'a ni forme ni couleur, on ne peut donc le trouver, ni dans la forme ni dans la couleur. Il existe réellement, on ne peut donc pas l'appeler le vide ou le néant. Il est le créateur du ciel et de l'homme; on ne peut donc pas dire que Lao ou Fo soit Dieu suprême. Le Ly (raison), aussi bien que le Ky (principe matériel primordial), viennent de lui et dépendent de lui. Ceux

qui prennent Ly et Ky pour Dieu commettent donc une grave erreur.

Quand on sait qu'il y a un vrai Dieu, et que l'on fait des efforts pour se rapprocher de lui, alors on a une base solide, et les discussions ne peuvent plus troubler le cœur.

La vie m'a été donnée ou plutôt prêtée par Dieu, en naissant; quand je mourrai, je la lui rendrai. Si, une fois né, je ne connais pas Dieu, comment pourrai-je retourner à lui? On doit savoir aussi que l'on doit adorer Dieu, pendant toute la vie. Lorsque l'on sait qu'il y a un vrai Dieu et que l'on tend vers lui, alors on a une base claire et solide. Celui qui voit Dieu partout se rapproche de lui pendant la vie. La prière et les cérémonies sont les meilleurs moyens pour se rapprocher de Dieu et se mettre en relations avec lui. Par ces moyens, mon corps tend vers Dieu et je me rapproche chaque jour de lui. Si à chaque minute, à chaque seconde, je me rapproche de lui, il n'est pas loin de moi. Si, pendant ma vie, mes rapports avec Dieu sont si fréquents et si intimes, je puis espérer qu'après ma mort, je serai uni à lui d'une manière indissoluble. Dans ces conditions, la mort ne peut être qu'un bienfait. Je pourrai retourner ainsi à ma racine et rendre à Dieu la vie qu'il m'a prêtée. Quiconque ne croit pas en cette vérité est bien à plaindre.

Quand nous voyons les plantes s'incliner, nous savons que le vent existe; quand nous apercevons les arbres en fleur, nous savons qu'il y a un printemps ; quand nous examinons les résultats de notre intelligence, nous sa-

vons qu'il y a une nature; de même quand nous contemplons le ciel, la terre et tout l'univers, nous savons qu'il y a un Dieu. Voilà la vérité indiscutable.

Celui qui cherche Dieu, a un moyen pour le découvrir. On croit que, parce que Dieu par sa propre essence, n'a ni forme, ni couleur, on ne peut le trouver nulle part. Rien cependant de plus facile. Tout ce qui existe a une forme ou n'a pas de forme. Ce qui a une forme est vu par la couleur; ce qui n'a pas de forme est perçu par les traces ou vestiges, ainsi que le prouvent les exemples ci-dessus du vent, du printemps et de la nature. Tout est donc connu par les marques visibles ou par les vestiges. Le vrai Dieu, quoique invisible, et sans place déterminée est connu de même par le ciel et la terre, par tout ce qu'ils contiennent, par le retour alternatif des saisons, du jour et de la nuit, par les productions infinies de la nature et par l'admirable harmonie de tout l'univers. Le vent le printemps, la nature sont des créations de Dieu. L'homme ne peut voir leur essence, il ne les connaît que par leurs traces; *a fortiori*, l'essence de Dieu ne peut-être vue, mais est connue par ses vestiges sans nombre (1).

L'essence de Dieu, d'abord cachée dans l'activité, apparaît dans la voiition, se manifeste merveilleusement

(1) Nous donnerons dans le chapitre suivant le résumé détaillé de ces spéculations métaphysiques qui ont été puisées en grande partie par Lieou-Tsee, dans les ouvrages des philosophes chinois et ont été coordonnées de manière à pouvoir s'accorder avec les croyances de l'islamisme. Elles ont été acceptées par tous les écrivains mahométans chinois qui ont traité, après Lieou-Tsee, ces hautes questions.

dans la raison et se montre dans la forme; avant la manifestation de l'activité, sa substance ne pouvait être vue. L'activité une fois manifestée, alors toute la création est devenue un témoignage de l'essence de Dieu :

La vérité du Vrai-Un dominant est ainsi démontrée. L'essence même de Dieu comprend la substance (Ty), l'activité (Yong), et la volition (Oey). La substance est d'abord en repos, sans place déterminée, difficile à connaître; l'activité subtile, merveilleuse, est difficile à pénétrer. Mais la volition qui est liée à l'activité peut se manifester par elle. Alors la substance cachée dans l'activité apparaît avec la volition. C'est la volition qui, agissant dans le ciel antérieur (1), a donné la forme à toutes les choses. La substance de Dieu et son activité n'ont aucun rapport avec moi. La raison (Ly) et la forme (Siang) sont ce que mon corps possède et connaît. La raison et la forme ne sont autres que la volition elle-même de Dieu manifestée dans le ciel postérieur. Il en résulte que, lorsqu'on connaît la raison et la forme, on connaît la volition de Dieu, son activité, et par suite, sa substance même. On arrive ensuite graduellement à unir

(1) Le ciel antérieur est ce que nous appelons le néant et que Lieou-Tsee critique comme une expression impropre, attendu, dit-il, que néant veut dire le vide ou l'opposé de l'être; tandis qu'à cette époque, l'essence même du vrai un dominant existait réellement, sans mouvement, sans place déterminée. C'est dans le ciel antérieur que le vrai un dominant créa d'abord les merveilles sans forme et sans couleur. Le ciel postérieur apparut ensuite avec le principe matériel primordial dont la manifestation fut la source de toutes les couleurs et de toutes les formes.

le cœur à l'esprit; alors ce qui était difficilement compris est facilement saisi et ce qui était difficilement su est facilement su. Ce sont les effets de la science et de l'intelligence. Une fois qu'on connaît bien les choses, on connaît aussitôt parfaitement l'essence de Dieu. Un sage a dit : « Tant que tu ne connaîtras pas les choses, tu ne connaîtras rien. Dès que tu connaîtras les choses, tu connaîtras Dieu. »

Il est dit, dans le saint livre : « En me lisant et en me comprenant, tu peux voir Dieu. » Ce qui peut s'expliquer ainsi : tout ici-bas sert à prouver l'existence de Dieu; le saint livre n'est qu'une manifestation particulière de l'activité de Dieu.

L'homme qui n'examine que la surface des choses n'en pénètre pas la raison. Entre lui et Dieu se trouve un obstacle qui l'empêche de reconnaître que rien dans ce monde ne peut exister sans être une manifestation de Dieu. Il en résulte que Dieu est partout et qu'on peut le voir partout. Jamais il ne s'éloigne, ni ne se cache. Seulement, l'homme sourd et aveugle par sa faute s'éloigne de Dieu ou ne le voit pas.

Les philosophes intelligents, en examinant les choses, voient Dieu, et comprennent que tout ce qui existe est une manifestation de Dieu et, en même temps, de son essence.

Dans la sainte Ecriture, il est dit : « Celui qui se connaît connaît Dieu. » En effet, le corps de l'homme est le petit monde; la nature est la maîtresse du corps. L'homme qui ne se connaît pas ne peut connaître l'essence de sa nature; il ne peut donc pas connaître l'es-

sence de Dieu. Mais s'il parvient à se connaître, il connaîtra également l'essence de Dieu. Car il a été fait à l'image de Dieu, et, par la connaissance de sa propre substance, de son activité, et de son pouvoir de produire et de transformer, il peut se rendre un compte exact de l'essence, de l'activité et de tous les attributs du souverain créateur et ordonnateur.

Ne sachant quel nom donner à celui qui a tout créé et gouverne tout, et qui, à proprement parler, ne peut être dénommé, on l'a appelé le vrai Maître (Tchou-Tsay). Seulement il ne faut pas, en se servant de cette expression, établir de comparaison entre Dieu et ceux qui sont appelés également maîtres, tels que les pères de famille, les rois, les empereurs, ce serait un acte d'impiété; c'est pourquoi notre religion a cru devoir ajouter au mot *maître* l'épithète *vrai*. Le maître, quel qu'il soit ici-bas, a un pouvoir limité, tandis que le vrai Maître gouverne tout, partout et toujours. De même, il faut avoir bien soin, en comparant Dieu au père de famille, au souverain, de ne pas lui attribuer une forme. Ce serait plus que de l'impiété, ce serait de la démence. »

Pour connaître Dieu (1), il n'est pas nécessaire de scruter les merveilles de la nature; il suffit d'examiner la raison des choses présentes à la vue. Quand il neige, on sait que ce phénomène est dû à la condensation de l'eau de pluie par le froid; ou à l'effet du Yang sur le Yn, de même qu'une source d'eau chaude est le produit du Yang par le Yn. Les rayons du soleil peuvent donner naissance au feu; la lune aide à la formation de la rosée.

(1) Extrait de *Ta-hoa-tsong-kouei*.

Que peut produire l'homme à côté de ces phénomènes? Mais ce n'est pas tout; ce qui est encore plus merveilleux, c'est que la vie contient la mort et la mort contient la vie. L'oiseau contient l'œuf dans son corps et l'œuf contient l'oiseau. L'homme borné et obtus vit pendant que son cœur est mort. Dans le rêve, le corps est mort et la pensée vit. Oh! combien les actes de Dieu sont admirables, et combien sa puissance est infinie. La vie que contient la mort est la seconde vie, la plus importante et qui sera naturellement et nécessairement la seconde vie. Douter de la résurrection, c'est douter de la puissance de Dieu et méconnaître le mandat, c'est-à-dire ce que Dieu a bien voulu communiquer à l'homme. Cependant ce qui nous arrive d'heureux ou de malheureux, jeunesse, vieillesse, beauté, laideur, pauvreté, richesse, humilité, gloire, sont autant d'ordres ou mandats que reçoit l'homme pendant sa vie. Le mandat, quoiqu'il n'ait ni couleur, ni forme, ni son, ni résidence fixe, n'en existe pas moins, et, pour le connaître, on n'a qu'à s'examiner soi-même. Lorsqu'on se connaît, on connaît donc le mandat et, par suite, la source de tous les mandats, c'est-à-dire le vrai Maître, qui, en nous donnant une seconde vie, nous a permis de retourner un jour à lui.

COSMOGONIE PHILOSOPHIQUE DES MAHOMÉTANS CHINOIS

Lieou-Tsee-Lin ne s'est pas contenté des enseignements fournis par la Genèse sur la formation du monde, il a inventé une cosmogonie philosophique qui a été acceptée par ses coreligionnaires et qu'il a expliquée dans un remarquable ouvrage intitulé : *Tien-fang-singly*, Raison et nature d'Arabie. Ce système est un assemblage de propositions et de principes, puisés dans les écrits de Lao-Tsee, de Confucius, de Mencius et de leurs disciples, et coordonnés ensemble avec certains passages du Coran relatifs à la question. On pourra juger de sa valeur par les extraits suivants :

« Au commencement des commencements, dans l'obscur des obscurs, que certaines religions nomment, à tort, vide ou néant, existait réellement, par son essence même, le Vrai-Un, Seigneur dominant, qui, à l'état tranquille et sans place déterminée, ne peut être compris, et que nous avons représenté par le nom imparfait de la vraie substance originelle, Ty.

En ce temps, l'admirable activité, quoique comprenant en elle tous les mouvements, n'agissait pas encore. Lorsque la vraie substance commença à porter ses désirs vers l'organisation des mouvements renfermés en elle, alors la première volition du Vrai-Un, Seigneur dominant, commença à se manifester et donna lieu à la création par la pensée (Oey).

De son savoir et de son pouvoir sans limites, deux merveilles incréées, résulta le mandat (Ming), qui est la communication de la vraie substance et comme la lumière de la transformation primordiale; il porte également le nom de Tay-ly, raison, cause efficiente agissant à la place de la vraie substance, et celui de Tao (1), voie

(1) Les formes matérielles de la grande puissance créatrice ne sont que les émanations du Tao (la raison suprême). C'est le Tao qui a produit les êtres matériels existants. (Avant), ce n'était qu'une confusion complète, un chaos indéfinissable. C'était un chaos, une confusion inaccessible à la pensée humaine! Au milieu de ce chaos, il y avait une image indéterminée, confuse..... indistincte! au-dessus de toute expression! Au milieu de ce chaos, il y avait des êtres, mais des êtres en germe!... des êtres imperceptibles, indéfinis!... Au milieu de ce chaos, il y avait un principe subtil vivifiant: ce principe subtil, vivifiant, c'était la suprême vérité; au milieu de ce chaos, il y avait un principe de foi; depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, son nom ne s'est point évanoui. Il examine avec soin le bon de tous les êtres; mais nous, comment reconnaissons-nous les vertus de la foule? Par ce Tao, cette raison suprême. (*Tao-te-king*, par Lao-Tsee, 21e section.)

Les êtres aux formes corporelles ont été formés de la première matière confuse. Avant l'existence du ciel et de la terre, ce n'était qu'un silence immense, un vide incommensurable et sans formes perceptibles. Seul, il existait infini, immuable; il était dans l'espace illimité sans éprouver aucune altération. On peut

droite de toutes les raisons (Ly) et de toutes les formes allant et venant.

Il se divise en Sing et en Tche, qui sont les deux bases régulatrices de la création universelle. Le Sing n'est autre que ce qui, dans l'activité de la substance originelle, est appelé le savoir, tandis que le Tche représente le pouvoir sage et intelligent, la sagesse du Seigneur. Le premier est la source de tout ce qui est immatériel, en même temps que le principe de toutes les actions tant naturelles que morales; le second est le principe de tous les actes, c'est-à-dire le pouvoir de produire les actions propres à chaque chose. Le Sing est la source de tout ce que les hommes, les anges et les génies ont reçu d'immatériel ou de spirituel; le Tche est la source du pouvoir actif et producteur du ciel, de la terre et de tous les êtres en général.

Le Sing de l'homme, autrement dit sa nature comprend neuf degrés. Le premier degré qui se rapproche le plus du Vrai-Un est la nature très-sainte; celle qui vient après, est la nature grandement sainte, suivie de

le considérer comme la mère de l'univers; moi, j'ignore son nom, mais je le désigne par la dénomination de Tao, raison universelle suprême. Forcé de lui faire un nom (je le désigne par ses attributs), je le dis, grand, élevé. Etant (reconnu) *grand, élevé*, je le nomme s'étendant au loin; étant (reconnu) s'étendant au loin, je le trouve *éloigné, infini;* étant (reconnu), éloigné, infini, je le nomme ce qui est opposé à moi. L'homme a sa loi dans la terre, la terre a sa loi dans le ciel, le ciel a sa loi dans Tao, Tao a sa loi en lui-même. (*Tao-te-king*, 25e section.)

Platon a adopté les mêmes idées, c'est-à-dire il a admis pour premier principe de toutes choses, la raison être indéfinissable qui n'a de type que lui-même.

la nature véritablement sainte, de la nature sainte, de la nature vertueuse, de la nature intelligente, de la nature modeste, de la nature bonne, enfin de la nature vulgaire.

Ly, raison, cause efficiente, semblable au Tche, mais agissant et produisant, comprend également neuf degrés, dont le premier est Arsh (1), qui embrasse huit cieux, dont il dirige les actes. Vient ensuite Coursi, embrassant sept cieux, dont il dirige les actes, comme mandataire. Les autres Ly sont les Ly du ciel de la terre, du ciel des bois, du ciel du feu, du ciel du soleil, du ciel des métaux, du ciel de l'eau et du ciel de la lune.

Le résidu ou superflu (Ming-Tcha) de la nature de l'homme a servi à faire la nature des animaux. Le résidu ou superflu de la nature des animaux a servi à faire la nature des végétaux, dont le résidu ou superflu a servi à faire la nature des minéraux.

La nature de l'homme fait qu'il naît, croît, sait, comprend et possède un je ne sais quoi, spirituel et intelligent qui ne meurt jamais. La nature des animaux fait qu'ils naissent, croissent, savent, comprennent, mais sont dépourvus de ce principe immatériel et immortel qui n'a été donné qu'à l'homme. La nature des végétaux fait qu'ils peuvent croître; de même que les minéraux ont pour eux la stabilité et la dureté.

Du résidu ou superflu (Ming-Tcha), féces, du Ly des

(1) Arsh est le trône de l'Eternel, que les mahométans croient posé sur le neuvième et le plus haut des cieux ou plutôt firmaments.

Coursi, qui signifie siége, est le huitième ciel ou firmament.

neuf cieux, ont été faits les Ly du vent, du feu, de l'eau et de la terre, c'est-à-dire des quatre éléments. C'est ainsi que toutes les raisons ou causes efficientes ont tout divisé.

Toutes ces raisons ou causes efficientes une fois créées, est venu le principe matériel primordial, infiniment subtil, vivifiant, nommé Yuen-ky, qui a servi à former tout ce qui a une forme ou un corps.

La création alors s'est faite seule naturellement, d'après cette loi que, lorsqu'un ouvrage a été conçu et préparé et que l'ouvrier a en sa possession tous les matériaux qui lui sont nécessaires, et qu'il ne peut se tromper, son ouvrage se fait naturellement. Or, comme les modes ou attributs du Vrai-Un dominant sont tels que tout ce qu'il conçoit est admirable, comme on peut en juger par la création, on peut donc dire que du moment où sa pensée eut créé, la création était achevée.

Seulement on ne peut pas dire que c'est le Oey (création par la pensée) qui a créé réellement, de même on ne peut pas dire que ce qui à été créé, l'eût été sans le Oey.

Les merveilles sans forme et sans couleur du Ciel antérieur une fois créées, le ciel postérieur apparut alors avec la couleur et la forme de toutes les émanations, de toutes les transformations.

Tout ce qui était dans le ciel antérieur, la nature de l'homme, la raison (Ly) de la matière, tout a été manifesté par le Yuen-Ky (1), principe matériel primogène,

(1) Cette idée a été empruntée à Lao-Tsee, qui imagina entre les deux principes, l'intelligence et la matière, un lien d'har-

infiniment subtil, vivifiant qui, composé du résidu des infiniment subtils, est la source de la matière.

Ce principe matériel primogène se divise en Yn et en Yang.

Yang représente le principe mâle, toujours étendu au dehors, et en mouvement. Yn représente le principe femelle, toujours concentré en dedans et en repos. Le Yang, tirant son origine du résidu ou superflu de la nature rationnelle du Tche du grand mandat, passe avant le Yn, qui provient du résidu ou superflu de la nature rationnelle du mandat. Ainsi naturellement furent formés la priorité, la postériorité et l'ordre.

Le Yang et le Yn furent ensuite transformés en eau et en feu. Le feu et l'eau se combinant ensemble, l'air et la terre naquirent. Ainsi furent créés les quatre éléments. L'air et le feu faisant éruption au dehors, le ciel fut fait ainsi que les étoiles. La terre et l'eau se rassemblant intérieurement, la terre fut faite ainsi que la mer.

Dès que le Ciel et la terre furent créés, l'eau et le feu prirent leur place au milieu d'eux. Le ciel n'est autre que l'air qui étant lui-même le produit de la combustion de l'eau par le feu s'élève naturellement; c'est pourquoi il a été établi en haut; la terre sous le rapport de l'étendue, n'est, d'un autre côté, autre chose que la terre sous le rapport de la substance, qui, elle-même, étant le résidu du mélange de l'eau avec le feu, descend naturellement. C'est pour cela que la terre (en tant qu'éten-

monie qui est la vapeur unissante, le souffle de la vie, l'âme universelle.

due) a été placée dans le bas. Le haut et le bas furent ensuite divisés en dedans et en dehors.

Le ciel et la terre étant constitués, l'eau et le feu ayant pris leur place naturelle, commencèrent alors la création et la nutrition de tous les êtres. Les minéraux, les végétaux et les animaux qui étaient concentrés dans le ciel; la terre, l'eau et le feu, sont les trois sources de création et de nutrition nécessaires à tous les êtres de chaque genre et de chaque espèce. Le principe matériel des minéraux est le résultat de la congélation de la terre et de l'eau transformées par l'air et le feu.

Le principe matériel des végétaux est le produit de l'air et du feu combiné avec les principes nutritifs de la terre et de l'eau. Le principe matériel des animaux est un composé des quatre éléments. Lorsque les montagnes furent pénétrées du principe matériel des minéraux, les pierres précieuses furent produites; communiqué aux pierres et à l'eau, ce même principe produisit les coquilles et les perles. La terre produisit de même les cinq métaux élémentaires simples. Enfin le même principe, communiqué aux animaux et aux végétaux, produisit toutes les espèces d'oiseaux, d'animaux, de plantes et d'arbres; en un mot, tous les êtres qui reçurent le principe matériel des minéraux naquirent, chacun avec une nature différente, dure ou molle, claire ou obscure, stable ou non stable. Lorsque fut manifesté le principe matériel des végétaux, les montagnes qui reçurent ce principe produisirent de bonnes plantes, de même l'eau produisit les fleurs et les plantes aquatiques. Les terrains gras, riches, produisirent les différentes espèces de

grains. Les terrains maigres produisirent les herbes. En résumé tout ce qui reçut le principe matériel des végétaux reçut en même temps la création et la nutrition. Lorsque le principe matériel des animaux fut manifesté, les montagnes qui le reçurent produisirent les animaux marchant sur la terre, dont la forme substantielle est celle des montagnes, les espèces qui volent dans l'air dont le poil et les plumes ressemblent aux branches et aux feuilles des arbres. L'eau produisit tout ce qui a des écailles, dont la forme imite celle des vagues, enfin la terre produisit les insectes et les vers dont la forme et la couleur se rapprochent de la terre. Parmi ces espèces, celles qui ont reçu le plus de feu et d'air peuvent voler; celles qui ont reçu plus de terre et d'eau peuvent marcher ou ramper, etc. En résumé, tout ce qui reçut le principe matériel des animaux reçut la création et la nutrition.

L'air, le feu, la terre, l'eau sont appelés les quatre éléments primordiaux. Les minéraux, les végétaux, les animaux sont appelés les trois fils; les quatre éléments et les trois fils sont appelés les sept qui produisent toutes les choses. Ensuite les formes devinrent distinctes, les races furent séparées, les genres furent divisés, et les espèces furent variées et variées les origines. Dans chaque chose, naquit le principe matériel (Ky) uni au Ly. Telle fut la création par le Vrai-Un, création qui a été faite avec ordre suivant un cercle.

Lorsque le ciel, la terre et tous les êtres furent créés, l'homme naquit. Sa naissance est le produit des deux principes réunis du principe matériel primogène, c'est-

à-dire du Yn et du Yang, et en même temps l'effet de la volonté du Vrai-Un. En effet, à quoi serviraient le ciel, la terre et toutes les choses, sans l'homme? Quel serait l'usage de tout ce qui a été créé, si l'homme n'existait pas? La création du ciel, de la terre et de tout l'univers a été réellement opérée pour l'homme. La parfaite substance et la grande activité du Vrai-Un dominant, sont entièrement réunies dans l'homme. Le Vrai-un directement, par son propre savoir et son propre pouvoir, combinant tous les infiniment subtils des quatre éléments, en quarante aurores a commencé et achevé le corps de l'homme.

Les trous intérieurs et extérieurs de son corps correspondent parfaitement avec tout ce qui existe dans l'univers. Le corps de l'homme est l'ensemble de tout ce qui a un corps; son cœur contient tout ce qui a un cœur; de même sa nature renferme toutes les natures, l'homme est bien l'excellence de tout. Les trous du corps sont admirables comme disposition, mais ce qui est plus parfait et plus merveilleux c'est son cœur, sa nature et par dessus tout, le principe immatériel, intelligent et immortel que seul il possède.

Sa nature comprend des propriétés, ou vertus dont cinq répandent leur éclat à l'extérieur et cinq brillent à l'intérieur. La vue, l'ouïe, le parler, l'odorat et le toucher sont appelés les cinq sens. Les manifestations du cœur sont la pensée, l'examen, la mémoire, l'intelligence, et la compréhension générale, nommées les cinq forces.

La nature comprend la raison ou cause efficiente et a

son siége dans le cerveau, le cœur comprend sept parties superposées. Les affections sont au nombre de dix, savoir : la joie intérieure, la colère, l'amour, la haine, la pitié, la tristesse, la concupiscence (Yo), l'espoir et la crainte. Ces dix affections correspondent avec les dix vertus ou propriétés de la nature. Le premier homme qui fut créé fut Adam. La première femme fut formée avec une de ses côtes. Adam et Eve ont été la source de toutes les générations.

Quand le principe et la forme furent totalement parfaits, la création fut achevée.

Quand le Vrai-Un eut créé et transformé, les idées et les formes furent manifestées.

L'idée résidait dans le savoir, la forme apparut dans le pouvoir.

Le savoir résidait auparavant dans le ciel antérieur, mais le pouvoir commença dans le ciel postérieur; d'abord apparut la forme, ensuite et enfin l'idée.

La raison et la forme se rapportent l'une à l'autre et ainsi fut établi le siége de la nature et du mandat.

Quand la raison et la forme adhérèrent au corps, une mise en œuvre admirable se manifesta.

L'homme est dit savoir et pouvoir, ce qui veut dire penser et agir.

Les hommes se ressemblent quant à la raison, mais diffèrent par le principe matériel primordial.

La distinction entre le saint, le vertueux, le sage et l'obscur est le résultat de ce qui a été fixé d'un côté par la Providence, et de l'autre, l'effet du savoir et du pouvoir de l'homme qui constituent le libre arbitre.

Quand le savoir et le pouvoir de l'homme sont confusément identifiés, avec le savoir et le pouvoir du Vrai-Un, avec l'essence même, c'est la nature du très-saint, qui ne forme qu'un avec le Vrai-Un.

Quand le savoir et le pouvoir de l'homme sont la délégation du savoir et du pouvoir du Vrai-Un, c'est la nature du grandement saint, qui, par délégation, régit l'univers, peut ressusciter les morts et modifier les mouvements du ciel et de la terre.

Quand le savoir et le pouvoir de l'homme sont ceux de l'obéissant et du correspondant avec le Vrai-Un, c'est la nature du véritablement saint, qui, soumis au Seigneur, suit aveuglément sa volonté.

Le savoir et le pouvoir du manifestant, c'est la nature du saint ordinaire qui manifeste au genre humain tout ce qu'il a reçu du savoir et du pouvoir du Seigneur.

Le savoir et le pouvoir de l'espérant, c'est la nature du grandement vertueux, qui, ne pouvant être saint, désire et espère le devenir.

Le savoir et le pouvoir de celui qui connaît les substances, c'est la nature du savant, qui connaît le savoir et le pouvoir du Seigneur.

Le savoir et le pouvoir de celui qui observe fermement (les préceptes), c'est la nature du modeste.

Le savoir et le pouvoir du pratiquant, c'est la nature de l'homme bon.

Le savoir et le pouvoir dépendant de ses propres désirs, c'est la nature du vulgaire, qui emploie suivant ses désirs le savoir et le pouvoir du Seigneur et, peu à peu, descend jusqu'à l'animal.

Les oiseaux et les quadrupèdes ont l'instinct et la sensation.

Les végétaux ont la végétation et la production; les minéraux ont la stabilité.

Le degré du pouvoir et du savoir de tous les êtres, à l'exception de l'homme, s'éloigne beaucoup du savoir et du pouvoir du Seigneur.

Arsh est le plus élevé de tous les cieux, il a deux faces, dont la première, ayant une forme, est tournée vers le bas. La face sans forme est tournée vers le haut et appartient au ciel antérieur. L'autre face commence à pénétrer dans le ciel postérieur.

Arsh seul s'occupe par délégation des transformations et des conservations; il dirige les autres cieux.

Coursi est chargé de veiller sur les divers changements ou transformations.

Coursi est le deuxième ciel dans lequel brillent vingt-huit constellations et toutes les étoiles. Le ciel Arsh n'a pas d'étoiles.

Le ciel de la terre fait l'être du non-être.

Les sept cieux inférieurs contiennent chacun une planète et ont chacun leur office et leur action propre. Au-dessous du neuvième ciel, se trouvent le vent, puis le feu, l'eau et la terre. Quand la terre, dans son mouvement, rencontra l'eau, alors, par sa combinaison avec l'eau congelée, elle produisit les métaux. Les métaux, par suite de leur pouvoir attractif, font descendre le feu; l'air alors, le suivant, pénètre dans la terre et produit les végétaux qui ont un pouvoir productif. Les métaux peuvent rendre un son. De la combinaison des végétaux

et des minéraux et de leur union accidentelle avec les éléments, sont résultés les animaux.

Le ciel de la planète de Jupiter manifeste les choses cachées pour qu'elles deviennent ostensibles; ainsi tout ce qui est nécessaire à l'être, pour être produit, pour naître, croître et se propager, tout ce que l'homme peut acquérir de science, les événements heureux, viennent de lui.

Le ciel de la planète de Mars fait du petit le grand, qu'il soit homme ou chose; de lui viennent les événements malheureux, tout ce qui est mauvais et dangereux.

Le ciel de la planète du Soleil fait briller tout ce qui est manifeste. Il est la source de la vitalité de l'homme et des animaux, de la production des végétaux, de la transformation des métaux et des êtres, des changements des années, de la santé, des nuages, de la pluie, du froid, de la chaleur, du retour successif des saisons, de la croissance, de la décroissance et de toutes les transformations.

Le ciel de la planète de Vénus sépare les conjonctions et les réunit; il a pour mission d'unir et de lier les relations, les identités des hommes ou des choses. La voix, le son, la forme, l'odeur, la saveur sont soumis à l'action de ce ciel.

Le ciel de Mercure fait de l'obtus l'intelligent, les ténèbres qui sont remplacés par la clarté; les causes d'humidité et de lucidité dépendent de lui.

Le ciel de le Lune change et déplace les flux et les mouvements. Tout ce qui est augmentation ou diminution, perfection ou destruction, les marées, les perturba-

tions, les troubles dans les êtres sont sous sa dépendance.

Le vent pousse, et, par sa force de dilatation, assure la production; le feu allume, et, par son pouvoir, aide à la formation du chaud et du tempéré; l'eau, par son pouvoir humidifiant et réfrigérant, aide à la croissance, et la terre a pour objet de recevoir et de supporter les êtres, et est pour eux un lieu de repos; les métaux ont une nature fixe et stable; l'arbre se tient droit; la race des êtres animés se meut et agit.

De toutes ces œuvres et de tous ces actes, dépendent toutes les transformations.

Même la production d'un grain de riz doit être attribuée aux forces des neuf cieux.

Quand la planète du Soleil brille splendidement, sa figure primordiale apparaît.

Et quand, de l'Orient à l'Occident, elle fait son mouvement et sa révolution, alors apparaissent les changements.

Quand les quatre éléments premiers résidèrent spécialement quelque part, alors leur place fut établie.

Et quand les quatre éléments seconds se répandirent en tous lieux, alors les saisons de l'année furent faites.

Quand les sept parties de la terre furent divisées, alors la terre produisit des choses admirables.

Quand les quatre successions de température divisèrent le vide, alors s'ensuivirent les transformations et les conservations.

Les nuages, les pluies, les neiges, les grêles, les ténèbres et les rosées, les grains de sable et les atomes,

tout dépend d'elles pour que l'admirable œuvre primordiale soit.

Si l'on examine la forme et que l'on apprécie la justesse, si l'on considère la figure et que l'on comprenne le principe ou l'idée, et cela tant dans le ciel antérieur que dans le ciel postérieur, n'y trouve-t-on pas le Un remplissant tout?

Quand, d'une manière incompréhensible, la semence fut produite, alors des enfants descendirent du premier père.

De l'union entre l'homme et la femme se fait la conception, et de là les descendants se multiplient.

Ce qui était d'abord un point fut la semence, renfermée dans les reins du père, livrée au ventre de la mère.

Elle la reçoit, continue le ciel antérieur et multiplie admirablement le ciel postérieur.

La nutrition douce de l'utérus ne tarde pas à transformer cette semence en deux substances, l'une limpide, l'autre trouble; ces deux substances sont ensuite divisées en quatre parties formant les six degrés de la transformation. Ces quatre parties ont des couleurs distinctives; celles produites par le feu brûlant de l'utérus sont noires, rouges, jaunes et blanches, formant un ordre et une série de cercles.

Quand ces couleurs montèrent et descendirent, alors, au dedans et au dehors, elles se manifestèrent.

Ces quatre parties sont les parties principales du corps humain.

Ces quatre couleurs sont les quatre couleurs principales.

De la partie rouge, est venu le cœur;

De la partie jaune, son enveloppe;

De la partie noire, le corps;

De la partie blanche, les artères.

Au deuxième mois, les formes intérieures et extérieures paraissent dans le fœtus, la forme corporelle est achevée.

Au troisième mois, les formes intérieures et extérieures sont transformées et divisées.

Quand le cœur et le corps furent établis, tous les trous furent produits, ainsi que le cerveau qui dirige tout et lie tout ensemble. Le cerveau est le principe intelligent du cœur, lié indissolublement avec le principe spirituel du corps. Il sert à contenir ce qui est corporel et ce qui est incorporel, et à rendre corporel ce qui est incorporel. Ainsi les mouvements, les sensations, les opérations du corps dépendent de lui. Tout ce que les yeux voient, ce que les oreilles entendent, ce que le cœur sent, ce que la pensée perçoit est reçu par le cerveau et reste en lui, ce qui constitue son pouvoir interne. Il peut rendre corporel ce qui est incorporel, parce qu'il possède la propriété de tout savoir, de tout comprendre.

Quand le foie, le poumon, l'estomac et la vessie, les yeux, les oreilles, la bouche et les narines, quand toutes ces choses furent parfaites, alors l'intelligence vitale apparut. L'intelligence vitale constitue la nature rationnelle, qui, quoique unique originellement, comprend six

degrés : savoir, la nature de la liaison, qui est liée à la substance divine; 2° la nature de l'homme ou nature originelle, qui est celle que chaque homme reçoit dans le ciel antérieur et qui se rapproche beaucoup de celle de la liaison; 3° la nature du Ky, appelée également nature de l'amour et de la haine; 4° la nature de la vie qui fait que le corps a des sensations et des mouvements; 5° la nature de la croissance; 6° la nature de la nutrition; 7° la nature de la stabilité. L'intelligence vitale est ce qu'il y a de plus merveilleux; c'est l'union du ciel avec l'homme, le grand pivot, le principal moteur de la vie humaine. Quand ce principe incorporel est dans l'homme, l'essence est parfaite. Quand ce principe est rendu au Créateur, l'homme est alors uni avec le ciel ou plutôt le Vrai-Un.

Le cinquième mois, les nerfs et les os naissent, et alors la stabilité apparaît. Chaque partie du corps à sa véritable place. La circulation du sang une fois commencée ne cesse plus; tout le corps est alors parfaitement établi, lié et ne peut se diviser par la force de la stabilité.

Le sixième mois, naissent les poils et la chevelure, et alors la nature de la croissance apparaît, contenant, elle, la force de respirer, de transformer, de conserver, d'évacuer. Pouvant respirer, le fœtus peut attirer à lui la nutrition; pouvant transformer, il peut transformer ce qu'il a pris comme nourriture; pouvant conserver, il peut rassembler la partie subtile de ce qu'il a transformé et la distribuer aux intestins et aux membres. Lorsque, par suite de cette nutrition, le fœtus est fait

homme, ces quatre propriétés de la nature, de la croissance en produisent deux autres : la semence merveilleuse et la propagation de la forme. Ces deux propriétés sont manifestées au moment de la cohabitation de l'homme avec la femme. La semence tire ses propriétés merveilleuses des parties subtiles des aliments avant leur conversion en sang et en air, qui circulent dans les veines et les artères; quant à la propriété de communiquer la forme, elle consiste, lorsque la semence a pénétré dans l'utérus, à imprimer la forme à la substance qu'elle crée. Ainsi est constitué l'acte de la propagation du genre humain.

Le septième mois, toutes les parties du corps sont mises en communication les unes avec les autres, et la nature de la vie apparaît, alors commencent l'action des sens et le mouvement actif des facultés de l'intelligence vitale ou âme. Il y a dix sens, cinq internes et cinq externes. Les sens externes sont la vue, l'odorat, l'ouïe, le goût et le toucher. Les sens internes sont la compréhension, qui dirige l'usage de tous les sens; la pensée qui prend la cause à son origine et cherche peu à peu à l'utiliser par la perception; l'examen, qui juge si ce qui provient de la pensée est bon ou mauvais; la décision, qui, sépare avec intelligence, lucidité, et rectitude, ce qui a été examiné, enfin la mémoire qui contient tout ce qui à l'intérieur ou à l'extérieur a été entendu, vu ou su. Le mouvement est ce qui est nécessaire à l'usage du sentir et du savoir; il possède deux propriétés, la direction et la soumission. Tous les êtres ont une nature vitale; mais les sens ne sont pas les mêmes pour tous. Souvent même

des êtres qui, en apparence, ne semblaient posséder ni sens, ni mouvement, en réalité n'en sont pas dépourvus. Seulement leurs sensations ni leurs mouvements ne sont pas perçus ou vus par l'homme.

Quarante jours après que les trois degrés de la stabilité, de la croissance et de la vie se sont manifestés alors la nature du Ky apparaît.

L'enfant connaît l'amour et la haine qui ne sont que les noms généraux des sept affections et des six appétits ou désirs.

Quand il est adulte, il suit les rites et les cérémonies, se sert convenablement de son esprit; alors la nature principale ou originelle apparaît qui contient toutes les raisons, tous les effets, qui pénètre partout, et remplit tout de sa lumière. Ce pouvoir de tout pénétrer, de tout éclairer, provient d'une source merveilleuse, de la sagesse qui dirige la nature de la vie.

Quand il est parvenu à produire des œuvres et à se cultiver et qu'il a appris à discuter et à raisonner, qu'il comprend les principes et digère les choses et que la correspondance de l'âme s'est répandue partout, alors la vertu apparaît. Au moyen de la vertu, l'homme par suite de la clarté de la lumière divine marche rapidement vers l'essence même du Vrai-Un.

La nature originelle de l'homme est le commencement de la manifestation de la nature de la liaison avec Dieu et même une partie de son essence. Tous les hommes l'ont en eux; seulement sa manifestation est plus ou moins parfaite.

La substance divine n'a pas de principe originel, mais

elle a sa continuation. La nature de la liaison est ainsi appelée, parce qu'elle est liée à la substance divine et vient d'elle. Tout ce qui étant créé doit retourner au Vrai-Un, retourne à elle. Elle remplit entièrement le monde et embrasse le ciel, la terre et tous les êtres. Lorsque la nature principale de l'homme apparaît, la nature de la liaison apparaît également. Les deux manifestations sont unies, semblables à deux lumières réunies.

C'est ce qui s'appelle retourner à son origine (1), et être rendu à son principe.

(1) Il faut s'efforcer de parvenir au dernier degré de l'incorporéité pour pouvoir conserver la plus grande immuabilité possible. Tous les êtres apparaissent dans la vie et accomplissent leurs destinées; nous contemplons leurs renouvellements successifs. Ces êtres matériels se montrent sans cesse avec de nouvelles formes extérieures; chacun d'eux *retourne à son origine*, à son principe primordial; retourner à son origine signifie devenir en repos, devenir en repos signifie *rendre son mandat;* rendre son mandat signifie *devenir éternel:* savoir que l'on devient éternel ou immortel, signifie *être éclairé*. Ne pas savoir que l'on devient immortel, c'est être livré à l'erreur et à toutes sortes de calamités. Si l'on sait que l'on devient immortel (dans le sein du Tao), on contient, on embrasse tous les êtres. Embrassant tous les êtres dans une commune affection, on est juste, équitable pour tous les êtres; étant juste équitable pour tous les êtres, on possède les attributs du Souverain; possédant les attributs du Souverain, on tient de la nature divine; tenant de la nature divine, on parvient à être identifié avec le Tao ou la raison suprême; étant identifié avec la raison suprême, on subsiste éternellement. Le corps même étant mis à mort, on n'a à craindre aucun anéantissement (aucune transmigration). (*Tao-te-King.*)

Quiconque a une fois connu (Dieu), à la vérité, est heureux; quiconque ne l'a pas connu est livré à toutes les misères. Les sages qui connaissent (Dieu), ayant médité profondément sur la nature de tous les êtres, après avoir quitté le monde deviennent

Les facultés de l'homme venu au monde sont alors parfaites; et il ne fait qu'un avec le Vrai-Un.

Ce n'est pas parce que la nature n'a pas de cœur, ni parce que le cœur n'a pas de nature, mais c'est lorsque le cœur et la nature sont unis, que la vertu parfaite apparaît.

Le cœur contient sept vertus, d'où viennent les lumières intelligentes :

L'obéissance. Qui dit obéissance, dit soumission. Mais quelquefois l'obéissance se révolte, alors il y a désobéissance.

La foi qui est ordinairement calme, mais qui devient agitée, quand la désobéissance agit sur elle.

La bienfaisance qui peut se changer en inhumanité quand l'obéissance et la foi changent.

La clarté; quand cette vertu est manifestée, la raison recevant son éclat, pénètre tout, et il n'y a plus ni obscurité ni doute.

La production de l'invisible, de l'obscur. Le cœur toujours content peut parvenir sans obstacles jusqu'au Vrai-Un.

Enfin la vraie manifestation. Lorsque par les bonnes œuvres, la foi, les mérites et la sagesse, on est parvenu de la clarté à la vérité, alors ce qui est invisible appa-

immortels. (*Kena-Ou-pachinada*, commentaires des Védas, développant d'après le système Vedan-Ka les doctrines fondamentales de la religion hindoue.)

Pythagore et la plupart des philosophes grecs croyaient que les âmes étaient les émanations de l'Etre divin, qui vont se réunir à l'âme universelle.

rait, et la substance et l'activité du Vrai-un sont manifestées.

Les raisons de tous les commencements et de toutes les fins se résument dans le monter et le descendre, l'aller et le retour. Le Vrai-Un étant le point du départ et du retour, c'est à lui que l'homme doit retourner un jour. Le livre sacré dit : Quand les deux extrémités de l'arc sont réunies, le retour a lieu vers les deux extrémités. Le venir et le descendre forment une extrémité; le retour et le monter l'autre extrémité. Le monter et le descendre étant parfaits, les deux extrémités sont réunies; ou bien le retour étant près des extrémités, dépasse ensuite les limites du point d'union en laissant son propre siége. C'est alors que la substance corporelle et vile est transformée et ses parties subtiles viennent s'unir à la substance spirituelle du Très-Saint.

L'homme est le plus haut degré des merveilles de la création, c'est la plus parfaite de toutes. Tout en lui est merveilles. Tant que la vraie lumière de l'homme n'est pas parfaite, elle n'est qu'une merveille, par ce qui la constitue; mais lorsqu'elle est parfaite, ce qui la constitue est parfait, et alors elle est une merveille parfaite. Quand la vraie lumière est parfaite, son éclat pénètre partout à l'intérieur et à l'extérieur. Le corps, les sens, les sensations sont comme les instruments d'une lampe. S'ils ne sont pas parfaits, la lumière n'est pas manifestée entièrement, de même sans vraie lumière, les instruments sont inutiles.

En-dehors de la forme corporelle, qui est la plus belle de toutes, l'homme a reçu du Créateur une partie de

son essence qui lui permet de perfectionner sa nature et de donner à son cœur et à son corps la rectitude parfaite. Lorsque l'homme retourne au Vrai-Un, il rend à l'essence la partie qui lui a été communiquée. C'est alors que le ciel, la terre disparaissent pour lui et que le temps et la lumière perdent les vestiges. L'essence divine se répandant, agissant, a tout rempli et s'est unifiée tant pour ce qui est épais que pour ce qui est subtil.

Quand elle vient du vrai à moi, la lumière vient du Créateur.

Mais quand de moi elle retourne au vrai, cela se fait par l'action de l'homme.

Quand l'homme avec ses propres facultés pénètre les principes qui sont communs à toutes les choses, et lorsqu'il peut diviser ce qui est indivisible, alors disparaissent les vestiges et les formes.

Seul, l'homme saint foule réellement aux pieds cette terre promise.

Les autres hommes peuvent y parvenir en suivant les rites, la doctrine et la vérité. Les rites sont les usages pratiques journaliers qui se rapportent au corps de celui qui veut retourner au Vrai-Un. La doctrine est la voie par laquelle on avance vers le vrai en laissant de côté le monde et ses vanités. C'est la voie du cœur. La vérité est ce qui est profondément caché dans l'essence divine et qui est la base des rites ainsi que de la doctrine. C'est la voie de la nature rationnelle qui conduit directement au Vrai-Un. Ces trois choses sont les principaux fondements de la nature. Le saint par suite de la communi-

cation du Vrai-Un, les a divisées et enseignées. La communication du Vrai-Un au corps a lieu par les cérémonies rituelles qui sont ordonnées. Quand elles sont parfaites, le corps, qui a rempli ce qu'il faut pour parvenir au vrai, est devenu lui-même partie intégrante de l'essence divine. La communication du Vrai-Un au cœur a lieu par la doctrine qui est le meilleur moyen pour retourner à lui, quand elle est suivie d'une manière parfaite. Le principe essentiel du Vrai-Un communiqué à la nature est ce qui constitue la parfaite substance, le grand acte, c'est la vérité. Le retour à la vérité ou au vrai est le terme de l'arrivée et l'union de la nature avec le principe essentiel. C'est pourquoi, parvenir au Vrai-Un, c'est parvenir au vide et au repos du ciel antérieur, bien différents du vide et du repos comme l'entendent certaines sectes.

Mais pour tous la chose est difficile.

Non pas parce que tous ne le peuvent, mais parce que tous se sont créé à eux-mêmes des ténèbres et des voiles, et sont ainsi tombés dans des doutes et des dissentiments et se sont fait des choses nuisibles.

Les distinctions entre le saint, le vertueux, le sage et l'obtus sont les résultats en partie du destin, c'est-à-dire de ce qui a été fixé par le ciel, et en partie l'effet du libre arbitre que chacun a reçu du Créateur et qui consiste dans l'application volontaire de la pensée dominante. L'acte qui commence, provient de l'application de cette pensée et finit avec elle. Ce qui domine le cœur est le principe matériel primordial divisé en limpide ou trouble, bon ou mauvais que chacun a reçu et qui n'étant pas retenu,

déborde. Le principe matériel pourrait cependant être retenu; mais le cœur ne le désire pas, alors ce qui domine le cœur devient immodéré. Ce que domine le cœur n'appartenant ni à la raison, ni au principe matériel du ciel antérieur, appartient au libre arbitre du ciel postérieur. L'homme très-obtus et brut est content de s'éloigner de la raison et mécontent de s'en approcher. Alors ce qui domine le cœur, devient pour lui la règle de ses actes, c'est-à-dire son libre arbitre.

Le ciel a été fait pour l'homme, de même que l'homme a été créé pour le ciel. Les obstacles qui empêchent la liaison de l'homme avec le ciel sont sans fin et séparent aussi bien de Dieu l'homme vertueux et le sage que l'obtus. L'obstacle de l'homme obtus consiste dans le corps; celui de l'homme sage est dans le cœur; celui de l'homme vertueux dans la nature. Pour le saint il n'y a plus d'obstacles, il les a tous dépassés. Quand il se sert de ses yeux, de sa bouche, de ses oreilles et de ses narines; la vue, le goût, l'ouïe et l'odorat ne sont plus des obstacles. Il en est de même de la vue, de l'entendement interne, de l'étude, de l'aptitude, dont il fait un usage convenable et qui ne sont plus pour lui des obstacles. L'intelligence et la capacité du principe essentiel reçoivent et remplissent leur propre usage. Enfin quand pour le saint, les facultés spirituelles et merveilleuses ainsi que l'intelligence brillante sont parfaitement manifestées, alors la parfaite substance et la grande activité du principe essentiel reçoivent et remplissent leurs admirables fonctions. Il n'y a alors plus d'obstacle. Ainsi donc le saint ayant dépassé tous les obs-

tacles est retourné au principe essentiel du Vrai-Un.

Le doute est l'éloignement de ce qui est pour se rapprocher de ce qui n'est pas.

La foi est ce qui s'arrête fixement au pur et s'éloigne du trouble ou du mêlé.

Le doute est profond ou léger. Limité au corps il est léger; lorsqu'il a pénétré dans le cœur il est profond, pour ceux chez qui le doute vient de la nature, il est irrémédiable.

Dans la raison de la foi, les choses douteuses font la superstition.

Dans les choses de la foi les raisons douteuses font réellement le doute.

Quand la foi douteuse réside dans le cœur, il y a alors un vague obscurcissement.

Quand le cœur obéit et que le corps refuse, il y a alors comme une résistance un peu plus longue.

Et quand le corps obéit et que le cœur résiste, alors c'est le juste et le mal.

Et quand le cœur et le corps se repoussent tout à fait, alors c'est le non-juste et le répugnant : le doute s'éloigne peu à peu, la répugnance se fait dans le cœur et y apporte de profondes contradictions.

Quand les choses et l'homme sont comme plongés dans l'obscurité, alors l'essence naturelle est abandonnée, comme séparée d'eux.

En cultivant le corps par les rites et en l'éclairant par la doctrine, la nature est perfectionnée, le mandat est rétabli et la substance parfaite retourne au vrai.

Un, seul, n'est pas un nombre; tous les nombres viennent de *Un*.

Dieu existait réellement au commencement contenant et *Un* et tous les nombres.

L'unité est sa substance, le nombre est son œuvre.

Quand la substance et la mise en œuvre étaient dans le repos, il avait nom le vrai Un.

Quand avec la substance commence la mise en œuvre, alors il est appelé le *Un* numéral.

Quand les actes reviennent et retournent à la substance, alors cela s'appelle correspondance avec *Un*.

Trois ne sont pas un, mais trois.

Mais un communique avec trois.

Le vrai Un commence les transformations;

Le Un numéral les parfait;

La correspondance avec Un les achève totalement.

Le commencement de la transformation se fait par la volition;

De la substance naît la mise en œuvre.

La transformation s'accomplit par le mandat et la sanctification.

L'oubli de soi, au commencement, se fait par l'obéissance.

Il se continue, avec la marche des choses, par la cognition et la vision;

Il s'achève par la perfection.

La transformation, comme une circonvolution régulière, quand elle a fini, recommence.

La transformation naît de la nécessité et finalement retournera à la nécessité.

Si la nécessité est insuffisante, alors elle ne naît pas de la nécessité, non plus que de l'essence primitive.

L'essence primitive est sans lieu déterminé; elle réside dans le nom et la figure.

Le nom et la figure n'ont rien à quoi ils s'adaptent, mais ils s'adaptent en pensée et en connaissance.

La pensée et la connaissance n'ont point de persistance, c'est pourquoi on les appelle autant de corruptions.

Donc toutes les choses corrompent leur forme, mais non leur principe.

Ce principe est lui-même le vrai.

Si tu regardes fixement, il n'y a qu'un ;

Si tu regardes les yeux baissés, il y a deux.

Si tu places un doute, si tu opposes un obstacle, alors tu vois les choses tout à fait vaines.

Quelle est la créature qui n'est pas vraie ?

Quelle est la chose qui n'est pas vraie ?

Toute chose est pure et parfaite ;

Qui dira qu'elle est incorrecte et mélangée ?

Un atome, un grain de riz sont autant de choses sorties de l'essence principale de la substance parfaite.

Le moment d'un souffle a limité la mesure des choses futures et passées.

Au milieu du petit se voit le grand, pour que le ciel soit contenu au milieu d'un grain de riz.

Au milieu du grand se voit le petit, pour que le ciel soit en-dehors de l'atome.

Si tu élargis le temps, un souffle est comme mille antiquités ;

Si tu resserres le temps, mille antiquités sont comme un souffle.

Lorsque Un retourne à l'essence primitive, le ciel et l'homme se transforment confusément.

Quand les choses et l'homme retournent au vrai, le Vrai-Un est rendu au vrai.

Quand les choses n'ont point d'obstacle mutuel, l'homme n'a point les nuisances des désirs, et quand l'admirable et le juste se manifestent entièrement, l'essence primitive apparaît.

Au commencement était le vrai principe ; maintenant est la vraie forme;

Quand la forme apparaît réellement, alors la semence et le fruit sont parfaits (1).

(1) Nous laissons au lecteur le soin de juger tout ce système philosophique, nous réservant d'en parler plus longuement en publiant prochainement la traduction complète du *Tien-fang-singly*, dont nous n'avons donné ici que des extraits.

CRÉATION DU MONDE (1).

Dieu a tiré le monde du néant et l'a créé en six jours. Le jour précédant le premier (Tching-jè), il créa d'abord Arsh et Coursi; ensuite les huit autres cieux et les sept degrés de l'enfer; puis, séparant le feu, le vent, l'eau et la terre qui étaient agglomérés dans le Ky, il forma la terre habitée par les êtres vivants; puis il fit les nuages bleus les plus élevés; les ténèbres n'étaient pas encore séparées complétement de la lumière. Le premier jour il créa les montagnes et les fleuves; le deuxième, il forma les plantes et les arbres et tout ce que produit la terre; le troisième jour, il produisit tout ce qui est mauvais, comme la maladie, la mort; les souffrances, les

(1) Extrait du *Tchin-kiao-tsin-tsuen*.

Lieou-Tsee dit, dans son *Tien-fang-tien-ly*, que le jour qui a précédé le premier jour (tsou-je), Dieu a créé la substance du Ciel.

Le premier jour, il a établi la terre; le deuxième jour, il a créé le soleil, la lune et les étoiles; le troisième jour, tout ce qui est bon et mauvais, heureux ou malheureux; le quatrième jour, les plantes et les arbres; le cinquième jour, les oiseaux, les animaux, etc., le sixième jour, le premier homme; le septième jour, la création était achevée.

douleurs, les remords, etc. C'est pourquoi ce jour est regardé comme un jour malheureux; le quatrième jour, il créa le soleil et la lune, les étoiles; le cinquième jour, les poissons, les oiseaux, les animaux en général, les anges, les génies; le sixième jour, Adam, et forma son corps avec de la terre prise aux quatre points cardinaux; le septième jour, la création était achevée et on doit en ce jour remercier Dieu d'avoir créé l'univers. Pour faire l'homme entièrement, Dieu mit quarante jours (1). L'homme fut fait avec de la terre à l'image et à la ressemblance de Dieu. Il l'appela Adam et ordonna à toute la légion des anges de l'adorer. Après cela, Adam donna un nom à chaque chose; il avait une intelligence supérieure, savait tout, les raisons du ciel, de la terre, des éléments. Dieu, afin qu'il n'eût pas d'orgueil, lui expliqua la différence entre son corps composé de boue et son âme émanation divine. Un jour qu'il dormait d'un sommeil profond, Dieu de sa côte gauche tira un os dont il forma la première femme Haiva (Eve), nom qui signifie être venant d'un être vivant et donnant la vie à d'autres. Adam et Eve furent placés dans un paradis où se trouvaient toutes les délices possibles sans qu'ils fussent exposés aux infirmités et aux douleurs. Dans ce paradis était un arbre qui était alors le froment. Dieu défendit à Adam et Eve de toucher

(1) Ouang-Tai-Yu, dans son *Tchin-kiao-tsin-tsuen*, dit, à propos des jours de la création, qu'il ne faut pas compter les jours de vingt-quatre heures comme aujourd'hui, mais que chaque jour représentait sans doute, à cette époque, plusieurs centaines d'années.

à cet arbre sous peine de perdre leur nature immortelle. Le démon, furieux d'avoir été obligé de se prosterner devant Adam, résolut de se venger en l'excitant à désobéir à Dieu. Comme il ne pouvait pas entrer dans le paradis, il pria le paon de l'aider à tromper Adam. Le paon refusa, mais le conduisit au serpent qui, alors, était aussi beau que le paon et consentit à remplir le rôle que le démon lui demandait. Le serpent alla trouver Eve et lui dit :

« Avez-vous goûté du fruit de l'arbre nommé froment? »— « Non, parce que Dieu nous l'a défendu sous « peine de mourir. » — « Comment avez-vous pu croire « pareille chose? J'en mange tous les jours et je ne meurs « pas. Si vous saviez comme il est bon et quelles délices « il procure. Vous n'en aurez jamais éprouvé de pa- « reilles.» Aussitôt Eve courut à l'arbre, en prit un fruit, le goûta et en offrit à Adam. Dieu alors leur dit : « Vous « m'avez désobéi en vous laissant tromper par le démon; ce n'est pas bien. » Alors Adam eut tellement peur qu'il voulut immédiatement vomir le fruit qu'il avait avalé; mais le fruit resta dans son gosier et forma la pomme d'Adam que chaque homme a aujourd'hui. Quant à la femme, Dieu la punit en lui donnant ses infirmités mensuelles. Ils connurent alors leur nudité et se couvrirent avec des feuilles de figuier. (Ou-kouako.) Dieu ensuite dans sa colère les chassa du paradis; en maudissant le serpent, en soumettant la femme aux douleurs de l'enfantement, et en condamnant l'homme à gagner son pain à la sueur de son front. Adam fut envoyé à l'est, sur la montagne Nassen, Eve à l'ouest dans

un lieu depuis nommé Djiddé. Ils restèrent ainsi trois cents ans séparés et dans les ténèbres. Ils étaient accablés de chagrins, portant, l'homme trois feuilles de figuier, la femme cinq feuilles; ce qui fait que quand nous enterrons nos morts nous avons trois linceuls pour les hommes et cinq pour les femmes. Le serpent fut jeté dans le désert de l'Orient; le paon fut envoyé à Soui-michan, et le démon aux quatre points les plus éloignés du monde. Adam, après avoir souffert toutes sortes de maladies internes et externes, et après avoir versé toutes les larmes de son corps, était dans un état de prostration effrayant, lorsque Dieu eut pitié de lui, fit disparaître les ténèbres et lui ordonna de faire deux *pay* (1). Ces deux pay terminés son corps fut guéri. Quand le soleil eut dépassé le zénith, il lui ordonna de faire quatre autres pay. Adam se trouva alors délivré de tous ses soucis, de ses chagrins. Quand le soleil fut plus bas, à l'horizon, il fit encore quatre pay; plus tard il fit encore trois pay et le soir quatre pay. Ces pay terminés, Adam demanda à Dieu si ces pay ne devaient être faits que par lui. Dieu lui répondit que plus tard Mahomet enseignerait aux hommes le moyen de les faire. Quelques temps après Adam, conduit par un ange rejoignit Eve sur le mont Arafat, près de la Mecque. Dieu prescrivit alors aux anges de prendre une tente du paradis et de la mettre à l'endroit où fut ensuite élevé le Kéabé. Cette

(1) Pay est un mot chinois, synonime du mot arabe, Rik'ath, ou pratique religieuse, qui fait partie du Namaz, prière dominicale.

tente devait servir de temple à Adam et Eve afin qu'ils adorassent l'éternel.

Dieu enseigna ensuite à Adam sa vraie religion qui est la nôtre; ainsi la prière, les devoirs du culte, les principes de la doctrine, etc., tout lui fut révélé en caractères de l'Ecriture qu'Adam, par inspiration divine, comprit de suite. Adam eut d'Eve deux-cent quarante enfants parmi lesquels les premiers furent Capile et Hapile (Caïen et Abel). Capile se disputa avec son frère à cause de sa sœur qu'ils aimaient tous deux, et le tua à coups de pierre. Adam maudit son fils et pleura beaucoup. Dieu lui donna alors un autre enfant nommé Schiss (Seth), qui éleva un édifice en pierre à l'endroit où était la tente céleste.

Adam mourut à l'âge de neuf-cent trente-cinq ans; son corps, après avoir été lavé par les anges, fut enveloppé de linceuls et l'ange Gabriel récita la prière funèbre, cérémonies qui ont été pratiquées ensuite par tous les croyants.

Après Adam, est venu le prophète Enouch qui reçut de Dieu des livres sacrés; puis Nou-ha (Noé). C'est sous lui qu'eut lieu le déluge. L'eau tomba quarante jours et quarante nuits, toute la terre fut submergée. Noé avec sa famille et des animaux de toute espèce fut sauvé dans une barque qui s'arrêta sur une montagne, en Arabie, nommée Techouty (Djoudy). Noé établit sa résidence en ce lieu avec ses trois fils Same, Kame et Yafesse et toute sa famille au nombre de quatre-vingts personnes. C'est la postérité de ses trois fils qui a repeuplé la terre. Les enfants de Same furent les pères des Arabes; ceux de Kame des Indiens, et ceux de Yafesse, nos pères.

ORIGINE DE LA RELIGION

Tout à fait au commencement, avant que toutes les choses fussent formées, le Vrai-Un dominant existait seul, sans place déterminée et sans forme (1).

Au commencement, alors que rien n'existait, existait seule l'essence principale du Vrai-Un dominant, toute limpide, toute tranquille, sans place déterminée, sans ressemblance avec aucune autre forme.

Il n'appartient ni à l'Yn, ni à l'Yang, ni aux choses créées et transformées.

Il est, en réalité, l'origine première du ciel, de la terre, de l'homme et des choses.

Tous les Ly principes rationnels, et les Ky, principes matériels, sans exception, sont sortis de cette essence principale;

La perfection de l'homme et son union avec Dieu ne sont qu'un.

Retourner à sa racine, restituer le mandat, n'est autre que le retour à Dieu.

Il est le commencement duquel dépendent tous les Ly et les Ky, et le lieu vers lequel ils retournent.

(1) Extrait du *Tien fang-tien-ly* (tome 1er).

Le mandat glorifie les œuvres du commencement, et il a établi d'abord toutes les œuvres.

Le Vrai dominant n'a pas de forme et cependant il a manifesté le suprême Tay Ly (cause efficiente agissant au nom du Vrai-Un dominant).

Lorsque celui-ci fut divisé, Yn et Yang furent distincts;

Quand ceux-ci furent distincts, alors le ciel et la terre furent faits;

Quand ils furent faits, toutes les choses naquirent.

Quand le ciel, la terre et toutes les choses furent achevés, l'admirable activité de Dieu remplissant tout se répandit au milieu de tout.

Il créa alors le premier père des hommes en Arabie, Tien-Fang.

Quand le ciel, la terre et toutes les choses furent achevés, il rassembla les subtilités des quatre éléments, l'air, le feu, l'eau et la terre, pour en former le premier père des hommes, Adam, dans l'Arabie-Déserte.

Il envoya le saint sage vers le *milieu suprême.*

Le *milieu suprême* est la terre d'Arabie qui est située au milieu suprême, relativement aux six autres parties du monde;

C'est pourquoi elle est appelée ainsi:

C'est le lieu où se réunissent en grand nombre les saints sages, et c'est la patrie d'où sont sortis, à l'origine, les peuples humains.

Après que des règles et des lois eurent été établies, la religion fut instituée.

Lorsque Adam eut engendré des fils, apparurent en-

suite les saints, les sages qui, pratiquant la vertu, établirent les règles de la religion, et firent connaître les principes de la nature et du mandat;

Les opérations de tout genre et les activités subtiles.

Tout reçut son nom et ses instructions d'Adam qui reçut les splendides instructions de Dieu;

Et c'est ainsi que cela passa à ses descendants.

Mais ce n'est pas Adam et tous les autres saints qui firent et établirent ces choses; c'est Dieu seul qui a créé et disposé tout ce qui est, et tout ce qu'enseigne la vraie religion.

Cette religion est donc ce qu'il y a de plus antique.

Avec le temps, les hommes et les choses, s'étant multipliés, se dispersèrent dans les quatres parties du monde;

Selon l'antique Ecriture de l'Arabie, plus de mille ans après Adam, un déluge inonda le monde; les hommes périrent par les eaux; trois mois après, le déluge cessa enfin;

Il y eut le grand saint Nou-ha (Noé), qui reçut de Dieu le mandat de s'occuper du monde.

Il ordonna à tous ses disciples de répartir les eaux par les quatre parties du monde;

Ensuite, les hommes, en grand nombre, se trouvèrent sur ces quatre parties.

Depuis Adam jusqu'à cette époque, plus de deux mille ans s'écoulèrent.

Les premiers hommes qui suivirent l'antiquité conservèrent encore la religion;

Ceux qui s'en éloignèrent la perdirent.

C'est pourquoi les religions qui sont dans les quatre parties du monde ne proviennent pas en majeure partie de l'ancienne religion.

La veine de la terre, l'air du vent, ne sont pas les mêmes dans les quatre parties du monde;

Les hommes qui sont dispersés dans les quatre parties du monde n'ont ni le même langage, ni les mêmes caractères.

Comment leurs actes pourraient-ils être absolument les mêmes?

Sous les trois empereurs et les cinq rois (chinois) qui furent les plus voisins de l'antiquité, les lois et les rites furent assez semblables à ceux de l'antiquité.

Plus tard (sous les Hia, les Chang et les Tcheou), les générations s'éloignèrent davantage de l'antiquité, les docteurs de toutes les familles parlèrent dans le vague et dans le vide, chacun à leur manière, et chaque famille eut sa religion.

Ainsi marchèrent sans cesse, les familles se séparant les unes des autres, et s'éloignant de plus en plus de l'antique religion.

Seule, mon Arabie garda la féconde tradition de tous les saints, et la doctrine ne fut pas interrompue.

D'Adam à Mahomet, ceux qui, ayant reçu le mandat, l'enseignèrent et furent appelés saints, furent nombreux.

Mais, dans l'espèce, il y a quatre degrés entre les saints :

1° Ceux qui, ayant été favorisés des grâces de la révélation, ont reçu de Dieu une preuve de cette faveur, sont

appelés saints, tels que To-Lou-Te (Loth), You-Che-Eul (Josué);

2° Ceux qui, ayant été favorisés des grâces de la révélation et des livres célestes, les enseignèrent, sont appelés vénérablement saints, tels que Che-Sze (Seth), Ya-Kôu-Pe (Jacob), Sou-Lei-Ma-Ni (Salomon);

3° Ceux qui, ayant été favorisés des livres célestes et des grâces de la révélation, purent ajouter ou retrancher, selon les circonstances du temps, aux institutions des anciens saints, tels que Nou-Ha (Noé), Y-Pe-La-Kin (Abraham), Mou-Sa (Moïse), Ta-Ou-Te (David), Isa (Jésus);

4° Ceux qui, ayant été favorisés des grâces de la révélation et des livres célestes, après avoir corrigé les institutions précédentes conformes à la révélation, reçurent spécialement la grande loi et établirent le canon fixe que les hommes doivent suivre jusqu'à la fin des siècles. Ceux-là sont appelés les suprêmement saints. — Mais il n'en existe qu'un seul, Mahomet.

Ainsi la tradition de la doctrine a commencé, dans le principe, à Adam, qui ayant reçu les admirables institutions de Dieu, les transmit à Seth, qui les transmit à Noé, qui les transmit à Abraham, qui les transmit à Ismaël, qui les transmit à Mousa (Moïse), qui les transmit à David, qui les transmit à Isa (Jésus).

A la mort de ce dernier, la tradition ne fut plus possédée par personne;

C'est pourquoi les lois se perdirent et les superstitions s'élevèrent comme des abeilles.

Six siècles après la mort d'Isa, Mahomet parut qui évinça la superstition du mandat, éclaira la vraie religion et ouvrit la paix à tous les siècles ;

Quand Mahomet parut, la doctrine grandit de plus en plus en éclat.

Mahomet est issu de la famille royale d'Arabie ;

Des événements extraordinaires et merveilleux ont annoncé, accompagné et suivi sa naissance (1).

A peine né, son intelligence montra qu'il était éclairé de l'esprit de Dieu.

(1) Les mahométans chinois croient à tous les prétendus miracles de Mahomet qui ont été racontés en détail dans la biographie du Prophète par Lieou-tsee-lin, qui occupe plus de 1290 pages, et dans laquelle il raconte les prodiges opérés avant sa naissance, les prédictions des devins, les acclamations et les cris de joie de toute la légion des génies et des êtres spirituels, la révélation de sa mère, la lumière dont il était couvert en naissant, le miracle de sa formation, parce qu'il était né circoncis et sans cordon ombilical, le don de la parole qu'il possédait au moment de sa naissance, les punitions des génies malfaisants, l'extinction du feu sacré des mages, le tarissement des sources, le tremblement de terre qui renversa la moitié du palais de Cosroès, roi de Perse, l'opération de l'ange Gabriel qui, à l'âge de trois ans, lui ouvrit le sein et le remplit de la lumière céleste, la science qu'il possédait avant d'avoir rien pu apprendre, la lumière céleste dont il était toujours enveloppé, les deux anges qui le couvraient de leurs ailes dans ses voyages et dans les expéditions militaires, le pouvoir de sa parole qui animait les arbres, le respect que lui portèrent tous les animaux, aucune mouche ne s'étant jamais posée ni sur son corps ni sur ses habits, son ascension aux cieux, son partage de la lune, etc; ses prédictions, enfin les événements miraculeux qui signalèrent la sainteté de son trépas.

Comme ces miracles ont été relatés par un grand nombre

Par sa grande vertu il arriva à commander comme un roi.

Il reçut le mandat d'enseigner et de continuer la doctrine qui avait été interrompue depuis six cents ans, c'est-à-dire depuis la mort d'Isa (Jésus).

C'est pourquoi il est appelé Akib, le dernier des prophètes.

Dieu lui a donné les Ecritures en 6666 versets qu'on appelle le Furkann (1).

Il coordonna les Ecritures en ajoutant et en retranchant.

L'Ecriture est ce qui a été transmis aux premiers saints par Dieu,

D'Adam à Isa (Jésus), elle forme 104 volumes comme: Tewrath (Pentateuque), Ynndjell (l'Evangile), Zebbour (le Psautier) (2). Ce sont autant de grandes Ecritures.

Depuis que Mahomet a paru, Dieu les a totalement retranchées et éliminées, et il lui a donné pour Ecriture le Furkann, qui embrasse toutes les premières Ecritures.

Quand on vous demandera si l'ancienne Ecriture vient de Dieu et doit être à tout jamais observée entièrement, pourquoi est-elle maintenant rejetée et éliminée?

Vous répondrez : L'ancienne Ecriture a été altérée par les superstitions pendant les six cents ans qui ont suivi

d'écrivains, nous nous contenterons de dire que les mahométans chinois les connaissent tous et y croient fermement, convaincus que les incrédules, c'est-à-dire ceux qui les accusent de fausseté, iront en enfer.

(1) Furkann. — Un des noms du Coran, voulant dire celui qui marque.

(2) La distinction du bien avec le mal, du vrai avec le faux.

la mort d'Isa (Jésus); elle s'est corrompue et remplie d'erreurs. Le vieux texte a perdu son vrai sens, et cependant il est gardé par les hommes comme le vrai; l'erreur enfantait des erreurs. Enfin le saint les a rectifiées.

Mahomet a établi des lois.

Ces lois concernent les jeûnes, les cérémonies, les mariages et les sépultures; ce sont les lois des lois.

Parmi les plus importantes sont celles qui concernent le respect à l'Empereur, la visite au temple et les sacrifices.

Parmi les moins importantes sont celles qui concernent la nourriture et les actes de la vie, les espèces du ciel, de la terre, de la montagne, de la mer, dont on peut se servir comme aliments, l'urbanité, la culture littéraire, la médecine, la divination et les nombres.

Il les a toutes établies conformément aux Ecritures qu'il faut conserver fidèlement pendant tous les siècles.

Si intelligent et si sage que l'on soit, on ne peut violer ses règles.

Il a embrassé toutes les subtilités des anciens saints et il en a fait la grande perfection.

La grande doctrine a fait briller les choses parfaites;

Tous les anciens saints sont comme la lune dans la nuit.

Le très-saint survenant est comme le soleil au milieu de tout.

La doctrine de tous les saints va depuis Adam jusqu'à Jésus comme de la racine au germe, au sommet, aux rameaux et aux feuilles;

La doctrine du très-saint est comme le fruit; donc elle est parfaite, comme le soleil, comme le fruit.

Sa religion fait de la connaissance du Seigneur la chose principale.

Le Seigneur dominant est celui de qui sortent toutes les transformations, et il est l'origine première de la nature de mon cœur.

De la manifestation du Seigneur vient ma nature.

Avec la nature particulière donnée à mon cœur, je possède ce qui me fait tout à fait comprendre toutes les choses; c'est la chose du ciel antérieur.

Aujourd'hui de la perfection de mon cœur vient ma connaissance de la nature.

De la connaissance de la nature on arrive à la connaissance du Seigneur; c'est la chose du ciel postérieur.

Celui qui sait que le Seigneur est le Créateur du ciel, de la terre et de toutes les choses et qu'il est le principe de la nature de son cœur, est solidement établi sur sa base et ne peut être ébranlé par les superstitions.

Par la moralité de l'acte (1) (par son obéissance aux lois de Dieu), l'homme fait acte.

Moralité signifie qu'aucune pensée ne le pousse à agir sans un sentiment de crainte vers le Seigneur.

L'acte est produit par le Seigneur; en pensant, se

(1) Tout ce passage est très-important au point de vue de la théorie de la prédestination et du libre arbitre. Les mahométans chinois admettent que l'acte procède de Dieu et que sa moralité relève de l'homme.

tourner avec crainte vers le Seigneur est l'œuvre du cœur.

Agir d'après la volonté du Seigneur est l'œuvre du corps.

Mais la moralité est la base de l'action.

L'action est l'œuvre de la moralité.

S'il y a moralité dans le cœur, il y a action.

S'il n'y a pas moralité dans l'action, quoiqu'il y ait action, c'est comme si elle n'était pas.

C'est pourquoi lorsque par moralité on obéit au Souverain, il y a fidélité.

Lorsqu'on obéit par moralité à ses parents, il y a piété;

S'il y a moralité dans l'acte de voir, d'entendre, de parler, de remuer, il y a observation des règles.

Cette besogne est tout à fait nécessaire;

En l'accomplissant, l'homme se perfectionne et s'unit à Dieu; il y trouve l'espérance de devenir saint et sage.

Par le retour à sa racine, et par la restitution de son mandat, il fait sa fin.

Retourner à ma racine, c'est revenir là où j'ai commencé;

Mon mandat, c'est accomplir mon devoir.

Là ou j'ai commencé signifie la substance propre qui était au commencement de ma naissance et de ma tranquillité, sans aucun mal ni mélange,

Devoir signifie cette grave obligation que Dieu a imposée à l'homme en lui donnant la vie,

L'avertissant face à face et lui donnant ses ordres afin qu'une fois né il porte sa vie.

Tout ce qui a été créé et manifesté par Dieu doit retourner à lui.

C'est le but vers lequel doit tendre l'homme dans ses recherches, ses examens et ses discussions.

Son perfectionnement et celui des choses, la culture de son corps et de sa famille, la conduite et la tranquillité de l'Etat n'ont pas d'autres fondements.

C'est pourquoi la sainte religion enseigne à l'homme à connaître le Seigneur pour qu'il revienne à sa substance propre, et à apporter la moralité dans ses actions pour qu'il puisse restituer son mandat.

Quand on accomplit dévotement les cinq exercices, la doctrine du ciel est accomplie.

Lorsqu'on observe fidèlement les cinq choses qu'il faut observer telles que la profession de foi, la prière l'aumône, etc., alors la doctrine de l'homme est accomplie.

Il dépend de l'homme d'être subtil ou lourd dans sa connaissance.

L'origine une de la doctrine paraît profonde aux sages, superficielle aux obtus.

Il dépend de l'homme qu'elle soit superficielle ou profonde.

Jamais le sage qui s'y livre ne croit la posséder à fond;

L'obtus, ne voit pas combien il est difficile d'y arriver.

Seul l'esprit élevé y applique courageusement toutes ses forces.

S'appliquer à apporter de la moralité dans toutes les actions publiques ou secrètes constitue l'observation de

ce qui est juste, c'est-à-dire de ce que l'homme doit faire d'après les lois de Dieu.

C'est en étudiant et en pratiquant la doctrine qu'on parvient à l'observation de ce qui est juste.

Il y a un rite spécial pour les mariages et les funérailles.

Pour toutes les actions en général, il existe des lois et pour chaque cas des règles particulières.

En dehors des lois données par les ouvrages théologiques et canoniques, il existe des éclaircissements pour en faciliter l'intelligence.

Il y a d'abord ceux qui portent le nom de *scherhhiath* et qui embrassent toutes les lois et règles relatives à la doctrine du ciel, de l'homme et des actes en général.

Les explications qui ont été faites depuis, ainsi que les commentaires des textes des ouvrages théologiques et canoniques, et qui s'appellent *Haschyé*, servent à faire comprendre les moyens par lesquels l'homme s'identifie avec Dieu.

Elles servent à perfectionner le vrai et à le modifier.

Les explications qui leur servent encore de développement et qui s'appellent *Talikath* contiennent le remède dont à la fin a besoin l'homme pour se perfectionner et s'unir à Dieu.

Elles sont nécessaires à ceux qui cherchent la raison et la nature.

Le culte diligent de la vertu et de la science, c'est le culte du corps ;

La recherche de la raison et la pénétration de la nature, c'est l'éclairement du cœur ;

La mortification de soi-même et le perfectionnement du vrai, c'est la vue de la nature.

S'il n'y a pas culte de corps, il n'y a pas éclairement du cœur;

S'il n'y a pas éclairement du cœur, il n'y a pas vue de la nature;

S'il n'y a pas vue de la nature, il ne peut y avoir unification avec le ciel.

Ce qui empêche véritablement de voir la nature, ce sont nos passions, nos mauvais penchants;

Les lois et les règles ont pour but d'extirper nos passions et nos mauvais penchants et de pousser nos désirs vers l'infini.

Au-dessus des lois et des règles, il y a l'influi dans lequel le ciel et l'homme se fondent et les vestiges du nom sont détruits.

Cette chose ne peut être communiquée par des paroles et des écrits; mais l'homme qui le peut y tend par lui-même.

L'homme comprend neuf degrés, la doctrine est une.

La doctrine a des enseignements sans images, mais qui sont comme les remèdes du corps.

La doctrine n'est pas éclaircie sans les enseignements; elle ne subsiste pas sans remède.

La doctrine est la règle en vertu de laquelle se produit l'effet de la raison céleste.

L'enseignement est ce qui montre aux hommes à suivre la règle pour se conduire;

Le remède est ce qui divise les raisons pour distinguer l'être du non-être.

Il règle le monde et le préserve des fausses doctrines.

Chercher à fixer des enseignements par des images est une chose vaine.

Faire usage des remèdes et obéir à son corps ou à ses instincts est obéir à soi-même.

S'il y a obéissance au corps, il y a vice :

Le vice fausse le bien.

Si le bien est faussé, alors naît le cœur mauvais, et la raison vraie est obscurcie, et la voie du retour au vrai est obstruée.

C'est pourquoi la doctrine du saint embrasse le vrai suprême, et n'est autre que la doctrine du vrai suprême.

La religion du saint est la religion droite et grande qui a été donnée par Dieu ;

L'homme de la religion du saint ne doute pas, n'est pas ébranlé.

La doctrine du saint est la doctrine céleste elle-même ;

La religion du saint est celle qui émane de la céleste doctrine.

L'homme d'une sainte religion est celui qui suit les lois de la doctrine céleste; il se sert pour agir des remèdes de la doctrine céleste.

Il n'est rien que cette doctrine vraiment ample et grande n'embrasse et ne remplisse.

La doctrine parcourt tous les espaces et réunit mille antiquités comme un seul temps.

La doctrine n'a ni présent ni passé, ni place fixe; la religion pareillement.

C'est pourquoi la religion, quelques longues que soient les antiquités qu'elle ait parcourues, n'a pas vu ses lois et ses rites dissipés au loin par ses sectateurs au point que l'esprit et l'intention en soient changés.

La tradition mutuelle a été continue;

Elle a foi dans de grandes règles immuables;

Elle dure à travers tous les siècles, comme le dernier âge florissant.

Notre religion, d'Adam à Seth, Noé, Abraham, et quelques centaines de générations plus loin, a vu des saints se succéder sans interruption.

Enfin Mahomet fut le grand homme qui a rassemblé le plus de perfections.

Les sages et les sectateurs postérieurs ont puisé chez lui; ils ont promulgué la doctrine sans s'en fatiguer, ils l'ont embrassée sans cesser jamais.

Jusqu'ici il s'est écoulé plus de sept milliers d'années.

Les lois et les statuts restent les mêmes qu'autrefois;

Plus ils auront de durée, plus ils seront florissants;

Plus on les promulguera, plus ils dureront.

Et, en vérité, sans aucun doute, cette religion mérite de durer à travers tous les siècles et de faire fleurir tous les âges.

DES RELIGIONS (1)

Le confucianisme est la religion de ce monde, c'est-à-dire la religion qui ne s'occupe que de ce monde matériel. Cette religion, qui porte le non de Fo-kiao ou religion des lettrés, pourrait être dénommée la religion de l'athéisme et de l'égoïsme. En effet, cette doctrine n'enseigne pas l'existence d'un Dieu distinct de ce monde; elle n'établit pas de distinction claire entre l'âme et le corps; elle n'explique pas la mort; elle n'admet de récompense que dans ce monde : elle engage l'homme à se perfectionner dans son propre intérêt, sans lui indiquer le véritable but de cette perfection à laquelle chacun doit tendre. Elle ne fait pas mention de la prière, ce culte que la créature rend au Créateur en signe d'hommage et de reconnaissance. Enfin, elle tend à déifier l'homme, et tout en lui indiquant les moyens d'être heureux ici-bas, elle lui ferme les portes de l'avenir. Aussi tous ceux qui se vantent d'appartenir à cette prétendue religion, dont tout le culte consiste dans l'adoration des ancêtres, n'ont-ils que deux buts : 1° Ac-

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*.

quérir assez de mérites ou briller assez pour être distingués et récompensés par leur souverain; 2° Passer auprès de leurs semblables pour des hommes plus ou moins parfaits. Tous ces gens-là sont dignes de pitié parce que tout en se disant lettrés, ils ont perdu de vue le principe spirituel et immortel dont Dieu à gratifié l'homme et qui nous distingue par-dessus tout de l'animal.

Le taoïsme est l'inverse du confucianisme. C'est la doctrine de la fausse pureté; la doctrine de l'abrutissement de la personnalité humaine. La morale du taoïste se réduit à ne pas agir et à laisser de côté la réalité pour se rendre insensible à tout ce qui l'entoure; pour lui, il n'y a plus de famille, plus d'obligation sociale; et l'amour du prochain n'est que secondaire, purement spéculatif. Il passe son temps à chercher le moyen d'atteindre l'immortalité, afin de pouvoir ressembler à certains saints, ou sages de l'antiquité, comme si l'âme n'était pas immortelle naturellement. Les taoïstes adorent aujourd'hui des idoles parmi lesquelles celles qui ont le rang le plus élevé sont les *trois purs*, qui, avec le Un, représentaient, dans la pensée de Lao-Kiun, Dieu avec ses trois puretés, Chang-Tsin, Tai-Tsin, Yu-Tsin. Or, l'adoration des créatures au lieu du Créateur est une impiété en même temps qu'une absurdité. Le taoïsme est donc une religion de fausseté qui fait que l'homme se trompe lui-même en cherchant à tromper les autres.

Le bouddhisme vaut moins encore que le confucianisme et le taoïsme. C'est la doctrine de la sottise orgueilleuse. Laissant de côté les choses d'ici-bas, aussi bien les

devoirs de famille que les rapports sociaux, le bouddhiste espère devenir un jour un Fo qui doit être adoré dans le ciel et sur la terre. Qu'est-ce ensuite que la transmigration de l'âme dans le corps des animaux? Ce système des récompenses et des punitions est la conséquence naturelle de l'idolâtrie. Les bouddhistes disent que leur doctrine a pour base l'immatérialité, le vide; ils ont raison, si, par le mot vide, ils entendent vide de sens. Une de leurs plus grandes absurdités, c'est de croire qu'ils peuvent, de transformation en transformation, devenir Dieu même.

La seule transformation possible pour l'homme est, après avoir lutté contre ses passions et les avoir vaincues, de retourner à son origine, à son essence première.

En résumé, les bouddhistes sont les plus coupables, parce que leur religion est une négation des principes humanitaires et de Dieu.

Il est une autre religion, qu'on appelle la religion du Maître du ciel (Tien-Tchou-Kiao), qui, ayant certaines analogies avec la nôtre, en diffère par des points essentiels. Les sectateurs de Jésus, qui a fondé cette religion, croient, comme nous, à Dieu, à l'immortalité de l'âme, à la vie future, aux récompenses et aux punitions après la mort, etc., etc. Seulement leur Dieu n'est pas le même que le nôtre, dont le principal attribut est l'unité, tandis que leur Dieu est le Un en trois. Ils ont déifié Jésus qui n'était qu'un envoyé de Dieu, comme Mahomet, et ils lui ont donné pour père Dieu et pour mère une vierge, sans songer que Dieu est celui qui ne tient l'être que de soi-même, qui n'engendre point et n'est point engendré,

à qui rien n'est semblable, et enfin dont l'essence ne peut être ni divisée, ni représentée.

Les Jou-kiao (l'école des lettrés) commettraient une hérésie analogue, s'ils osaient affirmer que Confucius est né de Chang-Ty, et qu'il a créé l'univers. Une telle impiété ne leur est jamais venue à l'esprit.

Les taoïstes prétendent, de leur côté, que le Un comprend en lui *trois purs;* c'est une erreur semblable à celle dans laquelle sont tombés les sectateurs de Jésus qui divisent Dieu en trois personnes. Malgré tout, cette religion est bien supérieure aux autres.

En-dehors de ces religions qui possèdent un corps de doctrine, il existe un grand nombre de superstitions inventées par les hommes pour l'exploitation des gens crédules et ignorants. Ainsi les maîtres de Fong-Choui (1), les tireurs d'horoscope, ceux qui sont appelés pour fixer le choix des jours heureux, sont autant de charlatans très-adroits qui font croire qu'ils possèdent une science que Dieu n'a communiquée à personne, pas même à ses saints prophètes et qui abusent ainsi de la crédulité et de la sottise des autres. Au jour du jugement, ils auront un compte sévère à rendre à Dieu.

(1) Le fong-choui est la plus grave des superstitions chinoises. — Voir la *Piété filiale en Chine*, page 32, que nous avons publiée cette année chez E. Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

DES ANGES ET DES GÉNIES

Il existe des anges et des génies qui diffèrent de l'homme. Les anges sont des êtres subtils, éthérés qui ont été formés avec la lumière, avec le Yang et sans Yn. Ils habitent toujours dans le ciel; ils n'ont pas de sexe, leurs formes sont parfaites, leur beauté ravissante, leur jeunesse perpétuelle. Ils n'ont pas d'appétit charnel ni de passion; ils ne peuvent pas enfanter; ils ne connaissent ni le sommeil, ni la faim, ni le boire, ni le manger; ils ne pêchent pas; leurs forces sont sans fin; ils vivront autant que le ciel et la terre; leur substance spirituelle est immortelle; ils renaîtront après la fin du monde.

Les anges sont des êtres spirituels invisibles; tandis que l'homme tout en ayant une nature spirituelle a également une nature corporelle. Les hommes, comme les anges, comprennent neuf degrés, seulement ces degrés

ne sont pas les mêmes pour les anges que pour les hommes, attendu que les uns sont des êtres purement spirituels, tandis que l'homme a une nature corporelle. L'homme seul peut développer le Tao (la raison suprême). Le Tao, sans l'homme, n'est rien. Dieu, en créant l'homme, l'a fait au-dessus de tout l'univers; les anges eux-mêmes, quoique d'une nature spirituelle, lui sont inférieurs.

Les trois fonctions principales des neuf classes d'anges consistent : 1° A rester près de Dieu, à chanter ses louanges, ou à transmettre ses ordres rapidement, comme des messagers ailés; ils portent également son trône; 2° A veiller sur les hommes; à inscrire leurs actions dans leurs registres et à implorer le pardon de Dieu en leur faveur; 3° A régler les mouvements du ciel, de la terre, de la lune, des planètes; à diriger les éléments, les saisons, les plantes, les animaux, etc. Ainsi, par exemple, si la foudre tombe près de l'enfant sans le blesser, c'est parce qu'un ange l'a protégé. Ils ne font que transmettre les ordres de Dieu et ne peuvent rien faire par eux-mêmes. Comme ils sont dégagés des passions humaines ils n'ont pas besoin de récompense. C'est, comme nous l'avons déjà dit, ce qui fait que l'homme est au-dessus d'eux, quelle que soit leur classe, parce que Dieu tout en le créant avec les deux natures spirituelle et corporelle, lui a donné le libre arbitre, c'est-à-dire le pouvoir de faire le bien ou le mal, tandis que les anges ne sont que des serviteurs obéissants.

L'homme a des passions; mais il a le pouvoir de les

dominer en distinguant le bien du mal. On nous demande si les anges ne sont pas, par rapport à Dieu, ce que les fonctionnaires civils ou militaires sont par rapport à un empereur. Il y a une grande différence, répondrons-nous. Un empereur est un homme; son savoir et son pouvoir ne vont pas au-delà du savoir et du pouvoir humains, tandis que le savoir et le pouvoir de Dieu n'ont pas de bornes. L'empereur a besoin de fonctionnaires pour l'aider à remplir son mandat, tandis que Dieu, qui est tout-puissant, ne se sert des anges que parce que cela lui plaît.

Le nombre des anges est indéfini. Parmi eux, il s'en trouve quatre plus élevés que les autres, que l'on nomme archanges ou anges favoris de Dieu. Ce sont Gabral ou Gabriel qui annonce les ordres et révèle les mystères de Dieu aux prophètes humains; 2° Mikaël ou Michel qui dirige les éléments; 3° Azraïl, l'ange de la mort, qui reçoit l'âme des mortels à leur dernier soupir; 4° Israfil, le gardien de la trompette céleste qui annoncera la fin du monde et donnera le signal de la résurrection.

Il existe des anges Monkir et Nakir, qui sont chargés de faire subir aux morts un interrogatoire sur leur foi et leur piété, et qui leur annonceront ensuite leur damnation ou leur béatitude éternelle.

Autrefois il y avait un ange nommé Eblis (1), dont les mérites auprès de Dieu étaient très-grands; il occupait

(1) C'est une erreur de la part de l'auteur. L'ange déchu se nommait d'abord Azazel, et n'a pris le nom d'Eblis ou le Désespéré que lorsqu'il a été chassé du paradis.

un des premiers rangs dans la légion céleste, mais perdu par son orgueil, il se révolta contre le Seigneur.

Quand Dieu ordonna aux anges de se prosterner devant Adam, Eblis refusa en disant : « Pourquoi, moi, créa- « ture de lumière, me prosternerais-je devant une créa- « ture de boue, qui a été formée après moi? » Il reçut immédiatement le châtiment de sa faute et fut chassé du paradis. Pour se venger de son abaissement, il complote continuellement contre les hommes, pour les faire tomber dans la désobéissance et l'impiété. Ses stratagèmes sont infinis. Ainsi, tantôt il se fait adorer comme Dieu; tantôt il prend la forme d'un homme ou d'une idole et, par ses paroles, cherche à pervertir les cœurs. D'autres fois, il prend la forme du feu et épouvante les gens inintelligents qui lui livrent leur âme et oublient Dieu. Il les entraîne alors dans l'enfer avec lui et se réjouit de son triomphe. Des personnes nous demandent pourquoi Dieu le permet et n'a pas anéanti ce démon infernal? Il y a trois raisons pour lesquelles Dieu l'a voulu ainsi. Parce que : 1° Il a voulu que le péché de l'homme fût le péché direct du démon, et qu'il pût ainsi lui pardonner; 2° Pour que l'homme ait du mérite à combattre le démon; 3° Pour essayer la vertu des hommes, et pour savoir si réellement ils sont bons ou mauvais. Il existe une classe d'anges (Kiramenn-Keatibinn) qui sont chargés de se tenir constamment à la droite et à la gauche de chaque homme et de prendre note de tout ce qu'il dit, de tout ce qu'il fait; à la fin de chaque jour, ils s'envolent au ciel avec leur rapport qui est inscrit sur leur livre (1), et

(1) Les mahométans croient que, dans la nuit Leileth'ul-Beraeth,

sont remplacés par d'autres le jour suivant. Chaque bonne action est rappelée dix fois par l'ange de droite, et si le mortel commet un péché, le même ange dit à l'ange de gauche : « Attendez sept heures avant de le « noter; peut-être se repentira-t-il et obtiendra-t-il « ainsi de Dieu le pardon de son péché. »

On doit croire à l'existence des anges, et les aimer, surtout les anges gardiens. Nier leur existence, les haïr ou en haïr un seul, ou oser dire qu'ils sont distingués par le sexe sont autant d'actes d'infidélité (1).

Les génies (jin) forment une classe intermédiaire entre

qui se célèbre le 15 de la lune de Schabann, les anges Kiramenn-Keatibinn déposent leurs livres et en reçoivent de nouveaux pour continuer leur office auprès des hommes. Ils croient aussi que, dans cette nuit, l'archange Azraïl dépose aussi son livre et en reçoit un autre, où sont marqués les noms de tous les hommes prédestinés à la mort dans le courant de l'année suivante.

(1) Coran, chap. II. — Mahomet et ses disciples ont emprunté aux juifs toute cette doctrine concernant les anges, et les juifs conviennent que c'est des Perses qu'ils ont appris les noms et les offices de ces anges. Les anciens Perses étaient fermement persuadés du ministère des anges, et qu'ils avaient la surintendance sur les affaires de ce monde (ce que les mages croient encore). Ils leur avaient, en conséquence, assigné des charges distinctes et des provinces différentes; ils donnaient leurs noms aux mois, et aux jours des mois. Ils appellent Gabriel le donneur d'âmes, par opposition à l'ange de la mort, qu'ils nomment donneur de la mort. Pour Michel, ils l'appellent *Bashter*, parce que, selon eux, il pourvoit à la subsistance du genre humain. Les juifs enseignent que les anges ont été créés de feu, qu'ils ont divers offices, qu'ils intercèdent pour les hommes et qu'ils les accompagnent. Ils disent que l'ange de la mort appelle chacun des mourants par son nom, à son dernier moment. (ANDRÉ DU RYER).

les anges et les hommes (1); ils ont été créés de feu, avec le Yn sans le Yang; c'est pourquoi ils diffèrent des

(1) Les idées des mahométans sur ces génies s'accordent fort bien avec ce que les juifs ont écrit d'une espèce de démons appelés *Shedim;* ils disent qu'ils ont des choses communes avec les anges administrateurs : 1° que, comme eux, ils ont des ailes; 2° qu'ils peuvent voler comme eux d'un bout du monde à l'autre; 3° qu'ils ont quelque connaissance de l'avenir. Ils savent qu'ils ont aussi trois choses qui leur sont communes avec les hommes: 1° qu'ils mangent et boivent comme eux; 2° qu'ils propagent leur espèce; 3° qu'ils sont sujets à la mort. Ils disent aussi que quelques-uns d'entre eux croient à la loi de Moïse, et qu'en conséquence, ils sont bons, mais que d'autres sont infidèles et réprouvés.

Les Chinois païens croient également aux génies. Ces génies, disent-ils, vivent dans les airs, ou bien, ne voulant respirer l'air extérieur, se concentrent en eux-mêmes comme dans un état cataleptique. Ils peuvent devenir nuisibles et prendre la forme d'un mammifère, d'un oiseau, d'un poisson ou d'un insecte. Ils peuvent monter au-dessus des nuages ou descendre dans les profondeurs de la terre. Ils commandent aux esprits et aux démons de toutes sortes, qui obéissent à tous leurs ordres. Après avoir vécu dans le monde visible plusieurs centaines d'années, comme ils sont immortels, ils montent sur le dos d'un dragon et deviennent chefs des esprits. Les taoïstes considèrent les génies comme les êtres les plus intelligents et les mettent au-dessus des esprits (chên.) Les confucianistes stricts dénient leur existence.

Les philosophes les plus instruits de l'antiquité ont admis la réalité des génies, puissances mitoyennes entre Dieu et les hommes. Platon avait une idée si sublime de la divinité qu'en voyant les imperfections des hommes il ne pouvait se résoudre à croire qu'ils fussent l'ouvrage immédiat de l'Etre suprême; il aimait mieux supposer qu'ils avaient été défigurés par les génies aériens, destinés à être les médiateurs entre les hommes et leur auteur. Le grave Plutarque est rempli de fables révoltantes, qui montrent sa simplicité crédule : il raconte sérieusement que

anges qui ont été formés de lumière. Ils partagent les fragilités et les appétits de l'espèce humaine, ils ont un sexe, boivent, mangent, se propagent, ont des passions comme les hommes, sont obéissants ou désobéissants, et sont sujets à la mort. Ils sont divisés en deux classes, les bons génies et les mauvais génies; ils peuvent être sauvés ou damnés comme les hommes, prendre les formes des hommes et des animaux, et devenir invisibles à volonté. Les uns croient à l'islam et sont bons; d'autres sont infidèles et réprouvés. Ceux-là seront tourmentés dans les enfers éternellement; ils différeront peu des démons. Ceux qui sont bons pourront monter au paradis et ils ressembleront presque aux anges.

toutes les îles voisines de l'Angleterre n'avaient pour habitants que des démons et des héros. Hérodote peuple la terre et les airs de ces génies qui pénètrent dans les plus secrets replis du cœur.

Au moyen âge, on admettait des génies propres à chaque élément : les sylphes pour l'air, les gnomes pour la terre, les ondines pour l'eau, et les salamandres pour le fer.

DES SAINTS ET DES LIVRES SACRÉS (1)

Les saints sont des hommes extraordinaires qui, ayant reçu le mandat de Dieu, l'ont communiqué aux autres hommes. Choisis entre toutes les créatures, ils ont été honorés des entretiens de Dieu même et de la descente des anges, et ils ont prouvé leur mission par des événements en-dehors de l'ordre naturel des choses. On doit les croire, soit qu'ils nous commandent certaines choses, soit qu'ils nous en défendent d'autres; soit qu'ils annoncent au monde les ordres du Ciel, et révèlent les choses cachées du temps et de l'éternité. Dieu a établi différents degrés entre eux; parmi eux on distingue les prophètes qui ont reçu le mandat de propager la religion divine, et non pas des livres divins. Ceux-là sont appelés saints, tels que Loth, Josué; 2° Les prophètes qui ont reçu un mandat analogue, et qui ont parlé par les paroles de l'Ecriture. Ceux-là sont appelés vénérablement saints, tels que Seth, Jacob, Salomon; 3° Ceux qui, ayant reçu un mandat analogue, et ayant parlé par les Ecritures, ont pu, selon les circonstances du temps, ou ajouter, ou

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*.

retrancher aux lois des premiers saints. Ces instituteurs de nouvelles constitutions sont appelés les grands saints, tels qu'Abraham, Moïse, David, Jésus; enfin ceux qui ont enseigné avec le mandat divin, qui ont reçu spécialement la grande loi, qui ont éliminé les écritures des premiers saints, et qui ont établi le canon fixe que les hommes de tous les siècles doivent suivre. Ceux-là sont appelés les suprêmement saints, tel est Mahomet le seul et unique, le premier et le dernier des prophètes.

Le nombre des prophètes, selon la parole de Mahomet, est de cent vingt-quatre mille; selon une autre traduction, de la moitié moins. Entre ceux-là, cent treize ont rempli les fonctions d'envoyés, et six ont apporté aux hommes de nouvelles constitutions; ce sont Adam, Noé, Abraham, Moïse, Jésus et Mahomet. Il n'est pas nécessaire de savoir le nombre exact de ces saints; mais on doit les aimer et ne pas les haïr, si l'on ne veut pas être mis au nombre des infidèles.

Les livres sacrés ou célestes ont été réellement envoyés du ciel par Dieu à ses prophètes. Dans ces livres, sont contenus les commandements de l'Eternel, ses défenses, ses édits, ses promesses et ses menaces; la désignation de ce qui est permis et de ce qui est défendu, ce qui constitue l'obéissance et la rébellion; enfin l'explication des récompenses et des peines.

Tous ces livres comprennent la vraie parole de Dieu, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut. La tradition de la doctrine a commencé à Adam qui, ayant reçu les paroles de Dieu les a transmises à Seth, qui les a transmises à Noé, qui les a transmises à Abraham, qui les a

transmises à Israël, qui les a transmises à Moïse, qui les a transmises à David, qui les a transmises à Jésus.

Les livres sacrés d'Adam à Jésus sont au nombre de cent trois, parmi lesquels dix furent donnés à Adam, cinquante à Seth, trente à Enoch, dix à Abraham, un à Moïse, que nous appelons *Teweuath* (Pentateuque), un à David qui est le *Zébbour* (Psautier), un à Jésus qui est l'*Indjill* (l'Evangile), enfin un à Mahomet, le *Coran*, ce qui fait cent quatre. Le Coran est le dernier. On ne doit plus en attendre. Les révélations sont finies.

Les cent premiers n'étaient que de simples feuillets et sont appelés Lou-hou-fe. Les quatre derniers, étant des livres complets, portent le nom de Moute-ouen. Tous les livres sacrés sont appelés collectivement Koutoub inzelé, c'est-à-dire livres descendus du ciel.

Le plus excellent de tout est le Coran, que Dieu a envoyé à Mahomet six siècles après la mort de Jésus. C'est Mahomet qui a évincé la superstition du mandat divin, qui a éclairé la vraie religion, et qui a ouvert la paix à tous les siècles. Le Coran, ou lecture par excellence, porte également les noms suivants : Furkann, le livre qui marque la distinction du bien avec le mal, du vrai avec le faux; Kelam-Chérif, la parole sacrée; Kitab-ullah, le livre de Dieu; Machafe, le code universel. Il contient cent quatorze chapitres sacrés (surrés), six mille six cents soixante-six versets (ayeths), et trente sections ou cahiers (Tchou-sy). Il est descendu du ciel feuillet par feuillet, verset par verset.

En-dehors de ces livres sacrés, il existe un recueil des lois prophétiques nommé Hadiss ou Sonna, ou Sunneth

(tradition), contenant les paroles, les conseils, les lois orales du prophète, ses actions, ses œuvres, ses pratiques et son silence, qu'on a conservés d'abord par tradition et ensuite par écrit. Le recueil de toutes ces lois orales en a été fait par les principaux de ses disciples, Sahhabé, et par les élèves. Le texte du Coran et celui du Hadiss portent le nom de Nasb (texte par excellence), et leurs commentaires celui de Tefsir.

Il y a encore deux autres recueils : le premier, l'Idjma-y-umneth, contient les explications et décisions des principaux Sahhabé, surtout des quatre premiers kalifes sur différentes matières théologiques, morales, civiles, etc. Le deuxième (Kiyass) est un recueil des décisions canoniques faites par les imans interprètes des premiers siècles de l'islamisme.

Les deux premiers de ces livres, c'est-à-dire le Coran et le Sunneth, renfermant les principes de la doctrine et de la loi mahométane, sont appelés livres fondamentaux (Katiye); les deux autres, livres secondaires (Edjtchadiyé).

Il y a, en outre, d'autres livres qui doivent faire loi pour les vrais mahométans. Ce sont ceux qui ont été composés par nos quatre grands imans, que l'on peut regarder comme les vrais docteurs de notre religion.

Les vrais mahométans, qui suivent les rites de ces quatre imans, s'accordent pour faire dériver leur code de religion et de loi de quatre sources, à savoir : le Coran, les traditions du prophète, la concordance de ses premiers disciples et l'analogie. Ceux-là sont dans le vrai et comprennent la parole de Dieu.

DE LA MORT

Depuis la création de l'univers (1), la durée du ciel et de la terre est fixée; la fin de toutes choses est également marquée. L'homme en naissant est condamné à mourir. La mort est le froid après la chaleur, la sécheresse après la floraison. L'homme connaît la forme de la mort, mais il en ignore la vraie raison. C'est pourquoi généralement il la redoute; un grand nombre de gens craignent la mort, et l'ont en horreur, tandis qu'ils ont un attachement profond pour la vie qu'ils aiment par-dessus tout. C'est une des principales erreurs de l'école des lettrés. Le monde est tout pour eux, et le ciel n'est compté pour rien, ce qui est fort regrettable; avant tout, il faut savoir pourquoi Dieu veut que l'homme vive et ensuite meure. L'homme ici-bas est comme ces comédies qui, à peine commencées, finissent par un coup de tambour, ou comme ces marchands qui, au lever du soleil, vont sur le marché et qui s'en reviennent quand le soleil est couché.

Dieu ne nous manifeste pas son infinie bonté par la

(1) Extrait du *Ta-hoa-tsong-kouey*.

vie, mais par la mort. Les hommes bornés croient que l'âme est mortelle et qu'après notre mort, il ne restera de nous qu'un cadavre qui ne tardera pas à tomber en putréfaction. Combien de telles erreurs sont absurdes. Quelques-uns regardent la mort comme une calamité pour soi-même et un malheur pour la famille. D'autres, dès qu'ils éprouvent un accident plus ou moins grave, se lamentent, persuadés que cet événement marqué par la destinée est le commencement de leur fin. Mais pourquoi tant tenir à la vie et avoir si peur de la mort? Qu'est-ce donc que la vie? L'homme, en entrant dans ce bas monde, est sujet aux infirmités et aux maladies, plus tard il court après les honneurs, la gloire, la richesse, il désire avoir une famille, des enfants, et quand il possède tous ces biens éphémères, il cherche à prolonger ses jours, puis survient la souffrance et cent années lui semblent un rêve, quand il faut songer que tout ce qu'on a acquis avec tant de peines ou de difficultés, il faudra tout à coup l'abandonner. Cette idée attriste les hommes les plus forts, qui souvent se lamentent. Quoi de plus affligeant, en vérité, que de penser que, dans un instant, fortune, renommée, puissance, tout cela sera anéanti! Il n'est pas étonnant que la vue d'un mort, la nouvelle d'une mort ou une conversation sur la mort inspire à certaines personnes des sentiments de chagrin ou de mélancolie. On devrait cependant réfléchir que tous ces biens nous ont été seulement prêtés par Dieu et qu'ils ne nous appartiennent pas en propre.

Lorsque l'homme doit mourir, ni ses parents, ni son épouse, ni ses enfants, ni sa richesse, ni sa science, ni

sa puissance ne pourront le sauver. Affections, fortune et grandeurs sont sans force contre la mort. Pourquoi alors tenir tant aux biens, aux jouissances de cette vie? Pourquoi tant détester la mort, le plus grand bienfait de Dieu? Le souverain maître, dans sa haute miséricorde, a voulu délivrer l'homme des liens qui l'attachent aux choses de ce monde, et le soustraire à l'empire de ses passions. Il a voulu que son âme, dégagée du corps qui la tenait enchaînée et obscurcie, pût paraître dans la plénitude de sa liberté, de sa pureté et de sa lumière. Il a voulu ainsi le délivrer de la prison de ce monde et mettre fin à toutes ses douleurs, à toutes ses souffrances. Oh! non, la mort n'est pas un mal, c'est la plus grande faveur que le Dieu infiniment bon a voulu accorder à l'homme.

Craindre la mort et chercher à l'éviter n'est pas digne d'un esprit élevé; j'ajouterai même, que de pareils sentiments sont dignes de risée. Qu'est-ce que la mort, sinon la transition d'une vie à une autre où tout ce qui était obscur dans le monde sera clair et transparent, où les joies ne seront plus fausses, mais vraies et réelles et où les difficultés seront changées en facilités. N'est-ce pas dans cet autre vie que nous trouverons le paradis et l'enfer, dont la seule pensée est faite pour exciter l'homme au bien et le détourner du mal. La mort est en tout rationnelle. Lorsqu'elle se présente à nous, nous devons considérer les biens de ce monde comme des présents que nous avons reçus de Dieu, pour nous aider à le servir, et que nous devons lui rendre lorsqu'il le désire. Du reste, quelle valeur ont ces biens en comparaison de

ceux qui nous sont réservés après notre mort. Un homme véritablement sage doit se réjouir lorsque la mort vient le chercher. Cependant, que d'hommes, lorsque leur dernière heure approche, au lieu d'être résignés, murmurent, pleurent et se répandent en malédictions contre Dieu. Tout cela déplaît infiniment au Seigneur. Si nous regardons la mort comme tout ce qui peut nous arriver de plus malheureux, que pouvons-nous dire des bonheurs de ce monde. N'examinons pas l'homme pendant les cent années qu'il passe sur cette terre. Voyons-le à son lit de mort. Si, pendant sa vie, il a été toujours soumis à la volonté du Tout-Puissant, il verra la mort avec résignation, parce qu'il la considérera comme une véritable délivrance, et s'il a le bonheur d'être entouré de sa famille, de ses parents, de ses amis, il cherchera à les consoler et les exhortera à accepter sans se plaindre les décrets de la Providence. Tel est le devoir d'un bon père, d'un bon parent, d'un bon ami. Dans le cas où il ne serait pas résigné, sa famille, ses parents et ses amis doivent, à leur tour faire tous leurs efforts pour qu'il comprenne qu'il doit entière obéissance à Dieu dont les arrêts sont immuables, et qu'élever son orgueil jusqu'à l'espérance de les modifier est un péché très-grand, dont une des premières conséquences est le chagrin, tandis que la soumission à la volonté de Dieu procure le contentement et la joie. Mencius a dit : « La raison ordonne d'accepter la mort comme un arrêt du destin; pour nous, considérons la mort comme une heureuse délivrance des chaînes de ce monde où tout n'est que vanité, et comme le premier

pas de notre retour au Créateur. Les fleuves vont à la mer, les exilés aiment à rentrer dans leur patrie. »

Après la mort, notre corps ne tarde pas à se décomposer, mais notre principe spirituel ne change pas, étant immortel. La mort n'est donc qu'un vain mot, puisqu'elle est suivie de la vie. Pourquoi alors nous tourmenter? L'homme ici-bas est obligé de pourvoir à ses besoins, tandis que la nature spirituelle est dégagée de ces obsessions. De quel côté sont les joies ou les peines? En vérité l'existence de l'homme n'est qu'une suite non interrompue de souffrances, de misères, et de déceptions, tandis que, dans l'autre monde, il n'y aura que des récompenses infinies pour les bons, ou des châtiments terribles pour les mauvais. Dieu a décidé que l'homme ne périrait jamais. Cette âme immortelle qu'il lui a donnée est la partie essentielle de son être. L'âme est une substance divine, tandis que le corps a été fait avec le limon de la terre. A la mort, l'âme se sépare du corps jusqu'au jour du jugement dernier,

Les hommes ont grand tort de prendre tant de soins de leur corps, partie inutile d'eux-mêmes, et de négliger le salut de leur âme. En agissant ainsi, ils commettent un acte aussi dangereux que ridicule; car leur corps ne tardera pas à être réduit en poussière, tandis que leur âme retournera au Seigneur. Voyez l'homme lorsqu'il est renfermé dans son cercueil, orné de magnifiques inscriptions, qui pourrait croire que ce cadavre a été fort, puissant, riche et entouré d'amis ou de courtisans?

Il peut arriver que l'Empereur retire à un fonctionnaire le sceau de son commandement et lui laisse la

boîte qui contenait le sceau. Ce fonctionnaire, pendant longtemps encore, conserve cette boîte vide, cherchant à se faire illusion. Il en est de même de certains hommes qui croient ne pas mourir parce qu'ils ont un fils appelé à leur succéder. Quelle erreur! le père une fois mort, le fils est, pour lui, inutile et souvent nuisible. L'empereur Chun, auquel la postérité a décerné le titre de sage, a eu pour fils Hou-Siao, que l'histoire a flétri comme il le méritait.

Les grains que l'on sème dans une bonne terre produisent d'abord la tige et les rameaux, puis des feuilles poussent, et, quand l'automne arrive le fruit est mûr. Surviennent ensuite les brumes et les frimats, alors les feuilles tombent et il ne reste bientôt plus que la semence. Le corps est comme la feuille qui est inutile une fois à terre, l'âme est la semence impérissable qui retourne à Dieu quand il plaît au souverain Maître.

Tous les mandarins doivent se rendre, à une époque déterminée, à la capitale, pour présenter leurs hommages à l'Empereur. De même, rois, mandarins et peuples seront, à un jour fixé, appelés devant le Roi des rois, et, ce jour-là, empereurs, mandarins et peuples seront égaux devant lui; la faux de la mort ne se repose jamais, semblable à un fleuve dont les eaux couleraient toujours sans jamais se tarir.

La vie et la mort sont des mystères pour l'homme. Ce qu'il y a de certain, c'est que la mort n'est pas la fin de la vie et que le but du Seigneur, en nous accordant ce bienfait, a été de délivrer notre âme des liens qui l'enchaînent, afin de la rappeler à lui. Les saints de l'anti-

quité ne craignaient pas la mort, parce qu'ils en connaissaient la raison, qui est la principale de toutes les raisons.

DE LA RÉSURRECTION ET DU JUGEMENT FINAL

Dès que l'homme est mort, Azraïl, l'archange de la mort, reçoit son âme, qu'il livre ensuite, pour être interrogée, aux anges Monkir et Nakir. Ces anges, qui sont noirs et livides, entrent dans la tombe, ordonnent au mort, à qui ils redonnent une vie nouvelle, de se tenir sur son séant, et lui demandent quel est son Seigneur, sa religion, son prophète, son livre et son kiblé ; à quoi les fidèles doivent répondre : Dieu est mon Seigneur en vérité, Mahomet est mon prophète, l'envoyé de Dieu, l'islamisme est ma religion, le Coran est mon livre de direction, tous les musulmans sont mes frères, mon kiblé est le Keabé. J'ai vécu et je meurs dans cette conviction qu'il n'y a qu'un seul et vrai Dieu, et que Mahomet est son prophète. Les anges disent alors à ces vrais fidèles : Reposez en paix, serviteurs de Dieu, sous la protection de Dieu. Aux musulmans morts dans la foi, ces mêmes anges annoncent de suite leur béatitude éternelle et distinguent ceux qui sont en état de grâce

de ceux qui sont en état de péché. L'âme des premiers jouit aussitôt des prémices de la félicité, près de la tombe, dans un lieu rempli de lumière avec la liberté d'aller où il leur plaît jusqu'au jour de la résurrection (1). L'âme des autres est emprisonnée dans un lieu rempli de ténèbres et livrée à ses remords. Quant à ceux qui sont morts dans l'impiété, ils sont frappés (2), sur les tempes, avec des massues ardentes, par les anges noirs, qui leur annoncent leur damnation éternelle. Leur âme est ensuite jetée dans les cavernes de la terre, où elle se trouve dans les ténèbres jusqu'au jour du jugement, éprouvant des angoisses continuelles.

L'âme des prophètes et des martyrs monte de suite dans le paradis.

L'espace de temps qui s'écoulera entre la mort et la résurrection est nommé Berzac ou l'intervalle.

Dix signes annonceront la fin du monde :

1° La diminution de la foi parmi les hommes; des guerres affreuses dévasteront l'univers; 2° une fumée

(1) C'est cette croyance qui fait que l'on visite les tombes des personnes que l'on affectionne, dans la pensée que l'on fera plaisir à leur âme. C'est aussi pour cela qu'en arrivant dans un cimetière, on doit faire des salutations aux morts. Quelques mahométans chinois croient que les âmes des bons resteront au pied du trône de Dieu sous la forme d'oiseaux blancs, et que les âmes des martyrs demeureront dans le corps de certains oiseaux nourris des fruits du paradis.

(2) Mahomet a emprunté cette idée aux juifs, qui appellent cette torture Hibbut-Hakkeber ou le frappement du sépulcre, et qui prétendent que tous les hommes la subiront, excepté ceux qui meurent le soir du sabbat ou ceux qui ont habité la terre d'Israël.

noire et épaisse qui enveloppera tout le globe ; 3° une éclipse totale de la lune; 4° l'apparition de l'Antechrist (1) qui, monté sur un âne et suivi de 70,000 juifs, portera le feu et la flamme dans toutes les contrées du monde, et qui périra à la fin sous les coups de Jésus; 5° l'apparition d'un monstre vomi des entrailles de la terre, Al-Thabar, qui aura dans sa main la verge de Moïse et le sceau de Salomon ; il touchera les élus avec cette verge, traçant sur leurs visages, en caractère visibles, le mot de Muminn, croyant, et appliquera l'empreinte du sceau sur le front des réprouvés, en y traçant le mot de Kéafir (infidèle); 6° le lever du soleil à l'occident; 7° l'avénement de Jésus-Christ, fils de Marie, qui professera l'islamisme; 8° l'apparition des Yeedjoudes-Meedjoudes, peuplades de nains issus de Japhet, fils de

(1) Les mahométans croient que l'Antechrist viendra vers la fin des temps pour pervertir les hommes, que Jésus-Christ apparaîtra après lui à Damas, que là, à une des portes de la ville, il rencontrera l'Antechrist qui, à son aspect, se fondra comme du sel. Jésus-Christ, en sa qualité de vicaire de Mahomet, invitera tous les peuples à la vraie foi, n'admettant point de milieu entre le musulmanisme et le sabre. La mort sera le partage de ceux qui se refuseront aux lumières de la vérité et aux grâces de sa prédication. Tous les peuples de la terre seront réunis sous une seule et même croyance. La foi sera dans toute sa pureté, les lois de l'équité et de la justice dans toute leur vigueur pendant l'espace de quarante ans. Après ce terme, les hommes retomberont encore dans le péché, dans l'iniquité, dans l'impiété, état affreux au milieu duquel le premier son de la trompette de l'ange Izrafil fera périr tout le genre humain, qui ne ressuscitera que quarante ans après, lorsque cette trompette fatale viendra à sonner une seconde fois, ou une troisième fois selon d'autres.

Noé; 9° de grandes guerres qui ravageront l'univers; 10° l'écroulement de l'orient et celui de l'occident; 11° un incendie effroyable qui, prenant sa naissance dans la province de Yemen, chassera devant lui les peuples qui iront se réunir au lieu destiné à leur jugement.

Le terrible signal de cet épouvantable jour sera donné par le son de la trompette de l'archange Izrafil, lequel son est appelé le son de la consternation. La terre aussitôt tremblera, tous les édifices seront renversés et les montagnes nivelées comme les plaines; d'épaisses ténèbres envelopperont la terre, le firmament se fondra entièrement, la lune, le soleil et les étoiles tomberont dans la mer qui sera ou desséchée ou agitée furieusement avec des vagues couleur de sang, une panique s'emparera de la race humaine. On ne reconnaîtra plus, dans sa terreur, son frère, son père, sa mère, sa femme, son enfant. Les bêtes sauvages et les animaux domestiques, affolés, se réuniront ensemble dans un même lieu. Au second son de la trompette de l'archange, nommé le son de l'annihilation, commencera l'extermination générale. Toutes les créatures du ciel et de la terre, tous les êtres, des eaux, de l'air et de la terre, les anges, les génies, les hommes et les animaux, tous mourront; l'ange de la mort périra le dernier. Tout donc périra, excepté certaines choses que Dieu jugera à propos de conserver, à savoir (1): Le trône de gloire et le

(1) Dieu, ayant créé un trône et un siége pour lui servir d'appui, créa aussi un esprit administrateur avec des ailes pour porter ce trône partout. La table a été créée avant toutes choses, et puis la plume. La table est toute d'une seule pierre précieuse

siége sur lequel le trône est appuyé, et l'esprit administrateur, et la table de ses décrets, et la plume dont il les a écrits, et le paradis et l'enfer, avec tout ce qu'ils contiennent. Quarante ans de pluies continuelles suivront l'extermination. Alors la trompette de l'archange, qui aura été rappelé à la vie avec Gabriel et Michel, retentira pour la troisième fois et convoquera tous les êtres au jugement final. Aussitôt les âmes voleront à la recherche de leurs corps. La terre s'ouvrira et tous les os (1) secs et pourris, tous les membres dispersés, les cheveux même apparaîtront à la surface; les corps seront reformés, les âmes pénétreront en eux; cette prodigieuse fécondité sera favorisée par une pluie qui tombera pendant quarante jours. Les élus, ceux qui sont destinés à jouir de la félicité éternelle, seront jeunes, âgés de trente ans, frais et sans barbe, resplendissants de gloire, et les réprouvés difformes, monstrueux, couverts de plaies et d'ulcères. Les animaux terrestres, célestes et marins, ressusciteront également pour comparaître devant le tribunal du souverain juge; leur degré de peine sera proportionné à la somme de maux qu'ils auront faits, et quand ils auront ou réparé leurs offenses ou obtenu une satisfaction, ils seront tous réduits en poussière.

et d'une grandeur immense. La plume est d'une perle dont la fente distille la lumière.

(1) Quelques mahométans chinois croient que, quoique Mahomet ait établi la dissolution du corps, il a assuré qu'un certain os, nommé el-ajh, voisin de l'anus, qui a été le premier créé, demeurerait de même incorruptible jusqu'au dernier jour, comme une semence qui doit renouveler tout le reste, ce qui se fera par la pluie de quarante jours que Dieu enverra.

Les génies seront jugés. Chacun prendra la place que les anges auront assignée.

Les infidèles seront à genoux, la face contre terre, et les fidèles seront debout. Tous alors seront examinés et compte leur sera demandé de tout le passé et de la manière dont ils auront usé de leurs facultés. L'archange Gabriel tiendra dans ses mains une balance (wezn) (1); sur un de ces plateaux, nommé lumière, seront placées les bonnes actions de chacun; sur l'autre plateau, nommé ténèbres, seront placées ses mauvaises actions. Un atome de grain de moutarde suffira pour faire pencher les plateaux; la nature de la sentence dépendra du poids des plateaux. A ce moment, réparation sera faite des torts et des injures que l'on aura faits aux autres. Celui qui aura des torts à réparer, le fera avec une portion de ses bonnes actions qui seront portées dans la balance de l'autre. S'il n'avait pas pour lui de bonnes œuvres, il prendra pour lui une partie des péchés de celui auquel il aura fait tort. Les péchés sont ou graves ou légers; parmi les premiers, on compte : toute prévarication aux lois divines et humaines, le manque de piété filiale, le polythéisme, l'homicide, l'injure, l'adultère, la désertion des combattants devant l'ennemi, l'achat d'esclaves mahométans, le vol, l'usure, la magie. — Le mensonge, la calomnie,

(1) Les anciens écrivains juifs font aussi mention des livres qui doivent être produits au dernier jour, dans lesquels les actions des hommes sont enregistrées, de même que de la balance où elles sont pesées. L'Ecriture semble même avoir donné la première idée de l'un et de l'autre ; mais la créance des mages sur la balance du jugement dernier approche encore plus de l'opinion des mahométans. (André du Ryer.)

la médisance et toute action contraire à l'esprit de l'équité et de la justice sont aussi des péchés graves. — Les péchés légers sont ceux qui sont relatifs à un mauvais usage de son capital, aux paroles inconvenantes, à l'habitude qu'ont certaines femmes légitimes de monter à cheval ou à mulet, et les fautes légères, qui, lorsqu'elles sont commises avec persévérance et sans amendement, deviennent des péchés graves. Après l'épreuve de la balance, il sera donné à chacun le livre (Kitab) dans lequel les anges écrivains, Kiramenn-Kéatibinn, enregistrent les bonnes et les mauvaises actions des hommes. Ce livre sera remis dans les mains de chacun, dans la droite pour les fidèles, et pour les infidèles dans la gauche, attachée derrière le dos. Ensuite Dieu, se manifestant, assis sur un nuage, rayonnant de gloire et environné de toute la milice céleste, jugera, en justice et en équité, interrogera chacun en particulier, pesera toutes les œuvres à la balance et rendra à chacun ce qu'il aura fait, en bien ou en mal. Aux fidèles, il leur dira qu'il veut bien user de sa miséricorde envers eux. Quant aux infidèles et aux réprouvés, il leur dira : Voilà les rebelles à Dieu, que la malédiction de Dieu soit sur les rebelles, sur les esprits et sur les êtres méchants.

Après l'épreuve de la balance et le jugement succédera le passage du pont. C'est un grand pont, plus affilé que le tranchant d'un sabre et plus étroit qu'un cheveu, et qui, environné de ronces et d'épines, traverse l'enfer. Les élus, suivant Mahomet, le passeront avec la vélocité du vent, en profitant de la lumière dont le prophète sera environné, et entreront dans le paradis, mais les réprou-

vés, restés sans guide et dans les ténèbres; glisseront et tomberont, la tête la première, dans les abîmes de l'enfer (1).

Les justes dont les bonnes œuvres l'emporteront sur les mauvaises œuvres iront dans le paradis; les réprouvés dont les mauvaises œuvres l'emporteront sur les bonnes œuvres iront dans l'enfer, où ils resteront éternellement, à l'exception des musulmans qui auront conservé la foi et qui entreront dans le paradis après avoir subi des peines proportionnées à leurs offenses; quant à ceux pour qui les poids des deux côtés de la balance seront égaux, qui auront fait autant de bien que de mal, ils seront retenus dans un lieu mitoyen entre le ciel et l'enfer, nommé Araf, où seront également les enfants morts en bas âge, ainsi que ceux qui sont nés idiots, sans avoir pu connaître la religion. Ils demeureront sans paix ni plaisir jusqu'à ce qu'ils aient été admis dans le ciel, à la deuxième intercession de Mahomet, après avoir été lavés dans le sacré lavoir, d'où ils sortiront plus blancs que la neige, plus brillants que le soleil. La première intercession du prophète, en faveur des Mumininn ou fidèles, a lieu au jour de l'interrogatoire général. Les prières, les

(1) Mahomet a fait cet emprunt aux mages, qui enseignent qu'au dernier jour, tout le genre humain sera obligé de passer sur un pont qu'ils nomment Pulchimavad ou Chmarar, c'est-à-dire le pont étroit qui mène droit dans l'autre monde : ils supposent que Dieu placera des anges au milieu du pont pour faire rendre à chacun un compte exact de ses actions et pour le mettre dans la balance. Il est vrai que les juifs parlent aussi du pont de l'enfer, qui n'est pas plus large qu'un fil et que les idolâtres devront traverser avant et tomber dans l'enfer. (André du Ryer.)

aumônes des vivants sont, auprès de Dieu, des moyens puissants d'intercession, qui, d'un côté, soulagent, dans l'enfer et le purgatoire, les âmes des musulmans vicieux et pécheurs, en abrégeant le temps de leurs supplices, et, de l'autre, procurent aux âmes du paradis un surcroît de félicités et de délices spirituelles. Quiconque meurt dans la foi musulmane est sûr de gagner le ciel; si le croyant a beaucoup péché, il éprouvera les tourments qui lui sont destinés pour l'expiation de ses péchés, mais une fois purifié par le feu de l'enfer, il obtiendra le pardon de Dieu et jouira, dans la société des élus, du bonheur qui lui appartient de droit.

Les peines de l'enfer ne sont éternelles que pour les infidèles et les idolâtres. Sur mille hommes, un homme montera au ciel, sur dix milles femmes, une montera au ciel (1); dans ce chiffre sont compris les hommes et les

(1) La femme étant sortie d'un os tiré du côté gauche d'Adam, et le côté gauche, par rapport au côté droit, étant considéré comme mauvais, la femme, pour cette raison, a un fond toujours mauvais, excitant les hommes à mal faire et les empêchant de remplir leurs devoirs religieux ; elles sont, la plupart du temps, une véritable cause de désordre par leurs bavardages inconsidérés; en outre, on ne peut nier que leur intelligence ne soit assez bornée et plus portée vers le mal que vers le bien. Elles n'aiment que trois choses : ce qui peut les flatter, les plaisirs et leurs enfants, quand elles les aiment. Aussi, sur dix mille femmes, à peine si une seule pourra entrer dans le paradis.

L'enfer a eté créé principalement pour les femmes, parce que, parmi elles, il en est un très-petit nombre qui, arrivées à l'âge de quarante ans, c'est-à-dire à l'âge où l'on doit savoir et comprendre la doctrine, ont fait les efforts nécessaires pour atteindre ce but. En outre, les femmes, en général, excitent les hommes à mal faire. (*Tsin tchen-tche-nan*, par Ya-Ouen-Ping.)

femmes de toutes les religions. Les hommes seront divisés en quatre catégories comprenant : 1° les saints chargés de fonctions par Dieu ; 2° les bons qui auront suivi les ordres de Dieu ; 3° ceux qui attendront, c'est-à-dire ceux qui, appartenant à une religion d'erreur, l'auront bien suivie ; 4° les mauvais, à n'importe quelle religion ils appartiendront. On me demande ce que deviendront ceux qui ayant bien rempli leurs devoirs, hommes ou femmes, n'auront pas suivi la vraie religion et n'auront pas eu la foi. La réponse se trouve dans le livre sacré : Tous les saints des religions, quelles qu'elles soient, embrasseront tous la religion de Mahomet quarante ans avant la fin du monde; quand Jésus reviendra pour réunir tous les peuples en une seule croyance, alors les hommes bons de toutes les religions deviendront de vrais croyants; c'est pourquoi tous ceux de la troisième catégorie dont j'ai parlé plus haut et ceux qui auront bien rempli leurs devoirs sont désignés sous le nom de ceux qui attendront l'iman. Dieu a décidé que tous ceux qui appartiendront aux trois premières catégories monteront au paradis. Dans le paradis, a dit le livre sacré, il n'y aura que des hommes beaux et dans l'enfer que des hommes laids.

Nous devons donc purifier notre cœur des passions, afin que notre âme soit pure et belle comme celle des anges. C'est le moyen d'arriver au plus haut degré du paradis.

DU PARADIS TIEN-TANG (PALAIS DU CIEL)

Le paradis a été créé pour les justes (1). Il n'est pas l'œuvre des génies ou des anges, mais bien une des merveilles de la puissance infinie du souverain Créateur. Dieu, pour le faire, ne s'est servi ni de l'air, ni de l'eau, ni de la terre, ni du feu. Rien, dans ce monde, ne peut lui être comparé. Sa durée est au-dessus des années; les sens et la pensée de l'homme ne pourront jamais s'élever à la hauteur d'une pareille création, qui dépasse tout ce qu'on peut se figurer ou imaginer.

Le paradis comprend huit degrés, et neuf cieux, correspondant aux natures des hommes. Arsh, suivant le saint livre, est le séjour du Tout-Puissant. *Koursi*, *Toutien*, *Moutien*, *Ho-tien*, *Ye-tien*, *Kin-tien*, *Chan-tien*, *Yue-tien*, sont réservés aux natures saintes, sages ou vertueuses. Les huit degrés se subdivisent encore en trois autres degrés, suivant leur élévation. Les degrés inférieurs ont des vestiges de forme. Ceux du milieu ont la forme et la couleur, et les degrés supérieurs ont éga-

(1) Extrait du *Ta-haa-tsong-kouey*.

lement formes et couleurs, mais telles que l'intelligence humaine ne saurait les concevoir. *Arsh* est pour Dieu seul, les anges eux-mêmes ne peuvent y pénétrer.

Les merveilles du paradis sont inexprimables, indicibles. Tout ce que l'on peut trouver de plus beau, ou de plus précieux dans la terre, dans l'eau ou dans l'air, n'est rien en comparaison de ce qui existe dans le paradis. Les vases d'or, les coupes de jade, les perles, les diamants, les meilleurs fruits, les mets les plus fins, les musiques les plus harmonieuses, en un mot, tout ce que l'œil, l'oreille ou le palais peuvent désirer y sont en profusion. Un palais d'un empereur dont les poutres seraient d'or, les colonnes en jade, les vénitiennes en perles et les peintures en plumes de martin-pêcheur ne donneraient qu'une bien pauvre idée de la magnificence du palais du ciel (Tien-Tang). Tous les trésors des rois ne sont que des grains de sable en comparaison des richesses qu'il renferme. Ceux qui ont le bonheur de l'habiter ne sont assujettis à aucun besoin. Dans ce monde de poussière, le corps est soumis aux afflictions, aux infirmités, aux craintes, aux douleurs. Dans le paradis, il n'y a que félicités et joies pures. L'inquiétude les soins, les préoccupations font place à la paix et à la tranquillité.

On envie souvent le bonheur des souverains ; il est vrai qu'aux yeux du monde, ils paraissaient plus heureux que les autres, et cependant, quand on les voit de près. on est forcé de reconnaître que, si leurs jouissances sont plus nombreuses, leurs soucis sont plus grands. De plus, toute leur puissance ne peut les mettre

à l'abri des maladies ni les empêcher de mourir. Celui qui peut être reçu dans le paradis est mille fois plus heureux que les plus heureux potentats. Rien sur cette terre ne peut représenter la grandeur et la beauté infinie du paradis. Des milliers de soleils et de lunes réunis ne sauraient imiter sa splendeur et son éclat, que l'homme ne connaît qu'après sa mort. Dans le saint livre, il est dit : Ceux qui auront le bonheur d'entrer dans le paradis seront remplis de joie. En compagnie de leurs femmes, il se reposeront dans l'ombrage, appuyés sur des siéges. Ils auront des fruits savoureux, des viandes excellentes ; ils boiront, dans des coupes de cristal, de l'eau limpide et délicieuse, des vins exquis qui ne les enivreront pas, et qui ne feront naître ni propos indécent, ni occasion de péché. Une transpiration qui aura l'odeur du musc dissipera toutes les superfluités de la digestion. Ils auront à leur service des vierges au regard modeste, aux yeux noirs, et dont le teint, plus blanc que la neige, a le coloris des fleurs ; autour d'eux, circuleront des serviteurs jeunes, semblables à des perles dans leur coquille. Dans les jardins, ornés de bosquets, et dans lesquels croîtront tous les fruits, il y aura des vierges jeunes et belles, dont l'haleine a le parfum de la rose, au maintien timide, dont jamais homme ni génie n'aura profané la pudeur, et leurs époux, du même âge qu'elles, se reposeront avec elles sur des tapis brodés d'or.

Le comble de la félicité dans le paradis est la jouissance de la vue de Dieu (1). Mais, demandera-t-on, com-

(1) Mahomet a emprunté cette idée aux Juifs qui reconnaissent

ment peut-on voir Dieu, puisqu'il n'a ni forme, ni couleur, ni place déterminée. Dieu alors enlèvera le bandeau qui couvre les yeux des hommes et se montrera à eux dans toute sa gloire. C'est ce qu'on appelle le retour au Seigneur. Ce retour à Dieu peut avoir lieu pendant la vie, mais il n'est réservé qu'à certaines natures, tandis que, dans le paradis; cette béatitude est accordée à tous ceux qui ont pu obtenir une place dans les neuf cieux; seulement, elle est proportionnée à la sainteté, à la sagesse, ou à la vertu de chaque nature. Voir Dieu une fois est une grande faveur, d'autres peuvent le voir deux fois; enfin quelques natures privilégiées peuvent le voir très-souvent. On ne peut se former qu'une idée bien fausse de cette félicité surnaturelle, qui n'a pas été donnée aux anges eux-mêmes. Dieu a créé l'homme au-dessus de tout, comme la semence du ciel et de la terre. En naissant, il lui a confié son mandat, que l'homme lui rend après sa mort. Maintenant, quelle forme aura l'homme dans le palais du ciel. Nul ne le sait bien, il ressemblera aux anges. Les oreilles pourront percevoir tous les sons, et seront récréées sans interruption par la musique la plus harmonieuse, la plus mélodieuse; ses yeux pourront pénétrer au-delà des espaces, et

sept degrés de félicité dans le paradis, et disent que ceux qui peuvent contempler la face de Dieu jouissent du plus haut degré du bonheur. Les mages perses se font aussi une idée du bonheur des justes dans la vie à venir qui est peu différente de celle qu'en donne Mahomet. C'est d'eux qu'il a pris la première idée des vierges aux yeux noirs, qui doivent se trouver dans le paradis et que les mages nomment Hurain-Behat.

(Henri du Ryer.)

goûter la vue de tout ce qu'on peut rêver de plus beau, de plus joli, de plus attrayant, les parents, les amis, les êtres les plus chers, les saints de tous les temps seront visibles pour chacun. Le palais pourra savourer les mets les plus exquis sans jamais être rassasié, les narines pourront respirer continuellement des parfums plus suaves que celui du Lan-Hoa, et, ce qui est plus extraordinaire, c'est qu'on ne marchera pas comme sur cette terre, mais on pourra se transporter sans effort partout où on voudra. Telles sont les récompenses éternelles accordées à celui qui se sera bien conduit ici-bas. Savoir qu'à un moment donné on jouira de la félicité suprême de voir Dieu dans toute sa gloire est un des plus grands bienfaits de notre religion. Malheur à ceux qui ne le reconnaissent pas.

Le paradis est divisé en huit degrés de béatitude (1) : le premier, Firdents; le deuxième, Ivessilé; le troisième, Adun; le quatrième, Meerva; le cinquième, Dar-Isslam; le sixième, Kavar; le septième, Naïm; le huitième, Khould. Le premier est fait avec des pierres précieuses, couleur d'ivoire rouge; le deuxième, avec des pierres précieuses vertes; le troisième est de couleur rouge d'or; le quatrième, couleur de perles; le cinquième, couleur d'argent brillant; le sixième, couleur vert d'émeraude; le septième a la couleur de la lumière; le huitième, la couleur de toutes les pierres précieuses.

Dans le paradis, il y a des rivières qui circulent partout et dont le goût de l'eau, quoique toujours différent, est

(1) Extrait du *Tsin-tchen-tche-nan*.

tout ce qu'il y a de plus agréable. Toutes ces eaux sortent de la même source. Il y a des villes d'or, des maisons de cristal de roche, des vierges merveilleusement belles, et des parfums célestes. J'ai vu, dans un livre sacré, que Dieu a ordonné aux croyants, dans le mois de jeûne, d'accomplir ce qui est prescrit par la religion, et chaque jour d'adorer Dieu. Ceux qui feront cela, quand même leurs péchés seraient plus nombreux que les gouttes de pluie, que les feuilles des arbres, que le sable des rivières, que les vagues de la mer, Dieu leur pardonnera.

Ceux qui feront exactement leurs prières et distribueront les aumônes prescrites dans le mois de jeûne obtiendront, pour leurs parents, leurs amis et leurs enfants, le pardon de Dieu, qui a dit que celui qui, en ce même mois, lira un caractère du livre sacré, cela lui sera compté comme mille caractères du livre, et pour le pardon de mille péchés; en outre, cela lui donnera mille mérites, il obtiendra aussi la paix pour lui et pour ceux qu'il aime, et n'aura rien à craindre quand il mourra. Il trouvera de suite après sa mort des femmes célestes, extrêmement jolies, qui lui transmettront la parole de Dieu et qui l'avertiront de l'endroit du paradis où il doit aller. Au jour de la résurrection, il sera comme la lune pleine, et les anges le conduiront à sa demeure. Il aura quatre mille villes d'or; dans chaque ville, quatre mille palais; dans chaque palais, quatre mille appartements, et, dans chaque appartement, les plus belles pierres précieuses, des perles et, pour le servir, des femmes célestes, avec des yeux noirs et plus brillants que le soleil.

Ces femmes viendront à lui à sa volonté, elles seront parfumées, et leurs plaisirs ne fatigueront pas. En résumé, tout ce que les sens peuvent rêver comme plaisirs, tout ce qu'on peut se figurer de plus beau, de meilleur, est réservé à celui qui ira au paradis. Tous les livres possibles ne suffiraient pas pour le raconter. Mais ce qu'il importe de savoir, c'est que le corps n'est exposé à aucune douleur, aucune infirmité; que la jouissance n'est jamais suivie de dégoût ni de satiété: que tout est toujours brillant; que l'homme peut traverser tout avec ses regards et son intelligence; enfin, qu'on est transporté à un endroit aussitôt qu'on le désire. Les plaisirs de ce monde sont faux et passagers, tandis que ceux du paradis sont vrais et durables. Dieu a fait principalement le paradis pour les Mouminn. Nous devons donc, quoi qu'il arrive, accepter avec résignation les décrets de Dieu, en songeant à ce qui nous attend plus tard, dans le paradis, si nous obéissons à Dieu et aux prescriptions du saint prophète. Dans le saint livre, il est dit: Ces délices du paradis sont au-dessus de tous ceux que l'œil a jamais vus, que l'oreille a jamais entendus, et que l'imagination a jamais conçus

DE L'ENFER (1)

(TYYO, PRISON DE LA TERRE)

La prison de la terre est divisée en sept étages ou appartements. Le premier, Meya, sera le réceptacle des pêcheurs qui, ayant reconnu l'unité de Dieu, seront relâchés après avoir été punis; le deuxième, Chay-ta-sze-te, est la demeure de Ho-te-y-Lan (sans doute Iblis ou Azaziel) qui, ayant désobéi à Dieu, y fut envoyé du ciel; le troisième, Pey-ta-sze-te, est consacré à ceux qui, ni bons ni mauvais, ne monteront pas au paradis et ne seront pas soumis aux tourments; le quatrième, Pen-toui-ha-sze-te, est l'endroit où l'on prépare le soufre; le cinquième, Sa-ho-sze-te, renferme les serpents venimeux, les scorpions et toutes les bêtes infernales; le sixième, Pe-leang-sa-sze-te, est le séjour des hommes désobéissants et qui ont manqué aux devoirs de la piété filiale; ils sont soumis à des tourments spéciaux; le septième, Say-ly-to-sze-te, est réservé aux méchants auxquels sera infligé le terrible supplice du feu.

(1) *Tsin-tchen-tche-nan.*

L'enfer est sans limites. Il est difficile d'expliquer clairement ce qu'il est réellement, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est destiné à tous les pécheurs, qui le rempliront. Chacun aura sa place marquée et ses tourments fixés suivant ses péchés. Les damnés seront sous la surveillance des démons.

Il y aura des cangues, des fers, des supplices de toute espèce. Il n'y aura jamais de clarté, mais des ténèbres perpétuelles. Chacun ignorera ce qui se passera à côté de soi, et sera dans une terreur continuelle, avec ses remords, et la conviction que ses souffrances ne finiront jamais. Le corps éprouvera toutes les douleurs réunies ensemble, souffrira de toutes les maladies, ayant toujours faim, toujours soif, et tout cela sans pouvoir mourir. Le réprouvé sera au milieu des flammes produites par des rivières de feu, des étangs de feu, des arbres de feu et par le feu sorti de la terre; de plus, de l'eau bouillante lui sera versée dans la bouche, de telle sorte que toute la chair de son corps sera brûlée, desséchée. Sans cesse il criera, pleurera, implorera la miséricorde de Dieu. Mais Dieu sera séparé de lui par un voile qui empêchera ses cris et la fumée du feu d'arriver jusqu'au ciel.

Le livre sacré dit : Il y a dix voiles pour empêcher l'air noir du feu de monter jusqu'au ciel. Un jour Nifakeng demanda au saint prophète si les réprouvés crieront et invoqueront la miséricorde de Dieu. Certainement, ils crieront; mais, dès qu'on les entendra, un ange les frappera pour les faire taire.

Ils brairont alors comme des ânes. De temps à autre, Dieu tirera le voile qui le sépare des réprouvés, et leur

dira : « Vous n'avez pas voulu écouter mes paroles, aujourd'hui je ne veux pas vous entendre. » Les Mouminn. qui, tout en s'étant bien conduits, auront commis des péchés méritant une punition, seront envoyés dans l'enfer où ils resteront jusqu'à ce que Dieu leur ait pardonné à la deuxième intercession de Mahomet. Quand ils seront purifiés, ils pourront monter au ciel, sur la demande des saints prophètes, parce que, sur la terre, ils étaient dans la troisième classe des croyants. Leur corps, alors, après avoir tant souffert, reprendra la forme de celui des élus ; seulement, au front, ils porteront la marque de leur punition.

Les enfants qui mourront avant l'âge d'un an iront dans l'enfer, mais ils ne souffriront pas et ne pourront monter au ciel.

On me demande pourquoi Dieu punit ainsi les enfants qui meurent sans connaître la raison des choses. Dans le Coran, il est dit : « Au jour du jugement quand ces enfants demanderont à entrer au paradis, Dieu leur répondra : Vous n'avez pas commis de péchés, il est vrai, mais vous n'avez pas eu de devoirs à remplir ; par conséquent, vous n'avez pas de mérite. Les enfants diront alors : Nous désirons obéir aux ordres de Dieu.

Dieu leur dira : Je vais vous mettre sur une montagne de feu, et là, la moitié de vous pourra monter au ciel.

Les enfants des infidèles y resteront éternellement. Dans l'enfer, un jour sera comme cinquante mille jours. Les souffrances et les tourments de l'enfer sont indicibles, attendu que les réprouvés les subiront sans cesse, sans pouvoir mourir. Il n'y a que ceux qui auront eu

la foi qui pourront parvenir un jour dans le paradis et ceux dont les enfants, par leurs bonnes œuvres, rachèteront leur âme.

Le chemin de ce monde est difficile à parcourir ; partout sont des obstacles, partout sont des écueils. Malheur à l'homme dont la raison se laisse obscurcir par les passions, et dont la nature se laisse dominer par elles (1). Dieu a créé, pour le punir, l'enfer, lieu terrible qu'aucun pécheur ne pourra éviter. Il arrive souvent que les navires, après avoir été le jouet des vents et des flots, finissent par sombrer, tels sont ceux qui, sous l'empire des passions, abandonnant la voie de la raison, ne pratiquent plus la vertu, et, après avoir renié les bienfaits du Créateur, deviennent incapables de les comprendre. De chute en chute, ils finissent par se jeter eux-mêmes, pieds et poings liés, dans les prisons de l'enfer.

Pour se représenter l'enfer, on n'a qu'à se figurer un immense océan de feu ou de lave embrasée. Mais, dira-t-on, comment le Dieu de miséricorde et de bonté peut-il être si cruel envers l'humanité ? Ce feu terrible de l'enfer est l'œuvre de l'homme lui-même, qui, sachant qu'il est né avec le feu des passions, au lieu de chercher à l'éteindre par de bonnes œuvres et par la pratique du bien, ne fait que l'attiser par sa mauvaise conduite et son mépris des commandements de Dieu (2). C'est ce même feu qui, pendant cette vie, dévore son cœur et le consumera dans l'autre monde. L'homme a été créé avec le pouvoir

(1) Extrait du *Ta-hoa-tsong-kouey*.

(2) Cette idée a été empruntée par les mahométans chinois au catholicisme. Telle était l'opinion de saint Augustin.

de reconnaître ou de renier son Dieu. Les récompenses et les punitions sont les conséquences naturelles de cette liberté ; en outre, elles sont en rapport avec les actes de chacun ; si l'homme suivant ses appétits et ses mauvais penchants pèche sans avoir l'intention d'offenser Dieu, sa punition sera légère ; s'il commet une faute avec la conviction qu'il manque aux ordres de Dieu, il sera puni plus sévèrement ; maintenant si son cœur et son corps sont unis contre Dieu, son impiété recevra un châtiment proportionné à sa culpabilité. Les passions qui dominent le corps disparaissent après la mort, mais celles auxquelles le cœur reste soumis l'accompagnent dans l'autre vie, ou elles servent à entretenir le feu de l'enfer qui, tout en punissant, purifie. Le feu de l'enfer n'est pas comparable à celui de ce monde, son pouvoir consumant est au-dessus de tout ce qu'on peut imaginer. En outre, il est sans intermittence et sans fin. Ici-bas, l'homme qui a enlevé la vie à plusieurs de ses semblables ne peut être condamné à racheter ses crimes que par la perte de son existence, tandis que, dans l'enfer, ses crimes, quel qu'en soit le nombre, pourront être punis par le feu dévorant qui renouvellera sans cesse ses souffrances et ses douleurs. Tout le mal qu'il aura fait sur cette terre sera donc expié ainsi, et comme son âme est immortelle, le châtiment sera éternel.

L'enfer est l'emblème de la justice infinie de Dieu.

Mais dira-t-on, comment Dieu peut-il infliger une peine éternelle à l'homme, qui ne fait que passer sur la terre ? L'homme, avant de commettre une mauvaise action, peut être retenu par sa conscience, qui est son

guide naturel. S'il pèche avec la ferme intention d'offenser Dieu, son impiété est sans bornes, sa punition mérite donc d'être éternelle. Quiconque renie Dieu ne sera jamais pardonné; mais, d'un autre côté, ceux qui seconduisent bien dans ce monde seront récompensés éternellement dans le ciel.

Maintenant, pourquoi Dieu a-t-il créé le paradis en haut et l'enfer en bas? Le propre de la nature de l'homme est d'être portée vers le bien et ses regards se dirigent plutôt vers le ciel que vers la terre. Le contentement qui résulte d'une bonne action élève le cœur et la pensée, tandis que le remords les abaisse. En haut, on trouve toujours ce qui est le plus noble, le plus beau. Le paradis est réservé à ceux dont la raison tend constamment à s'élever vers Dieu, tandis que l'enfer est destiné à ceux qui le renient, ne s'occupant que des bassesses de ce monde.

Après la mort, chacun retournera au souverain Créateur. Aux uns, Dieu manifestera sa bonté; aux autres, sa justice. Le feu de cette bonté est semblable à la partie brillante du feu; le feu de la justice est comme la partie dévorante du feu. Ces deux parties proviennent du même feu, de même que bonté et justice sont les attributs de Dieu. Les hommes doivent sans cesse travailler pour que Dieu leur manifeste son infinie bonté.

PRÉDESTINATION.

LIBRE ARBITRE.

On me demande pourquoi il y a des gens intelligents et d'autres qui ne le sont pas (1), des gens riches et des gens pauvres, des gens heureux et des gens malheureux, et si Dieu s'est trompé en créant ces catégories. Non, Dieu ne s'est pas trompé, attendu que le vrai Dieu, ne peut se tromper. Dans un de nos livres, il est dit : « Quand l'enfant est encore dans le ventre de sa mère, « tout ce qui doit lui arriver en bien ou en mal, c'est « à-dire de bon ou de mauvais, est écrit par les anges. « Ainsi, fortune, durée de l'existence, position sociale, « épreuves, joies, en un mot, tout ce qui doit être depuis « la naissance jusqu'à la mort est marqué. Quand l'en- « fant est né, un ange veille pour voir si tout ce qui « a été écrit s'effectue, seulement il ne s'occupe pas « du bien et du mal que fait chaque individu, parce que « chacun ayant en lui les germes du bien et du mal, « ainsi que le libre arbitre, est responsable de ses actes,

(1) *Tsin-tchen-tche-nan.*

« qui sont enregistrés par un ange, et dont un compte « sévère lui sera demandé au jour du jugement. » Ceci est l'important, ce qui nous arrive ici-bas doit être compté pour rien à côté de ce qui nous attend après la mort. Mencius a dit : « On ne doit pas s'occuper de la « longueur de son existence, qui est fixée d'avance par « le ciel; on doit toujours remplir son devoir. »

A cela, j'ajouterai que, non-seulement la longueur de l'existence est marquée, mais aussi que la fortune, la position, le bonheur, le malheur de chacun, sont déterminés d'avance, sans que nous sachions pourquoi Dieu l'a décidé ainsi, ce qui fait que nous devons tout accepter avec une entière soumission à la volonté de Dieu, dont les décrets sont trop profonds pour être compris. Par exemple, un soldat reçoit l'ordre de marcher au combat pour défendre son pays; ce soldat obéit et est tué, laissant sa famille désolée et privée de son seul appui. Cependant il n'a rien fait pour mériter cette punition, si punition il y a, quand quelqu'un meurt. Les gens bornés peuvent croire, dans un pareil cas, que Dieu n'est pas juste, surtout quand ils voient un brigand qui, après avoir tué ou volé, réussit dans ce monde en jouissant de tous les avantages que l'on trouve ici-bas. A cela, je répondrai que ce soldat, qui a bien rempli son devoir et qui, à l'heure de sa mort, comptait plus de bonnes actions que de mauvaises, sera récompensé dans l'autre monde, tandis que le méchant, qui déjà avait été puni par sa conscience sur cette terre, sera châtié plus tard d'une manière terrible. Par conséquent, il ne faut jamais songer à ce qui doit nous arri-

ver ici-bas, attendu que nous ignorons les décrets de Dieu qui, dans tout ce qu'il fait, ne peut commettre la moindre erreur; mais nous devons nous efforcer de dominer nos passions, afin d'être toujours prêts à retourner au Seigneur et à répondre à son interrogatoire. Aussi notre religion domine-t-elle, de toute sa hauteur et de toute la profondeur de son dogme, les doctrines de Confucius, de Lao-Tsee, de Bouddha, dont les sectateurs, ne comprenant pas la justice de Dieu, ainsi que l'immortalité de l'âme, ne savent comment expliquer ce qui arrive aux hommes ici-bas, et divaguent sans cesse en parlant de ces difficiles et délicates questions.

Chacun doit se rappeler ces paroles d'un de nos plus grands philosophes : Faites ce que vous devez faire, peu importe ce qui adviendra.

L'homme, dans toutes les circonstances de la vie et dans toutes ses entreprises, doit faire ce que lui suggèrent la prudence, l'expérience et la raison, sans perdre de vue les ordres de Dieu et sa doctrine; ceci, fait consciencieusement, quels que soient les événements qui surviennent, comme ils sont fixés par les décrets immuables de Dieu, il doit s'y soumettre avec la résignation d'un vrai musulman.

La distinction entre le saint (1), le vertueux, le sage et le vulgaire provient des divisions du Ly et du Ky, c'est-à-dire de la raison et du principe matériel primordial, et du savoir et du pouvoir opérateur donnés à l'homme

(1) Extrait du *Tien-fang-sing-ly*.

qui constituent le libre arbitre. D'après cela, la distinction entre le saint, le vertueux, le sage et le vulgaire est le résultat de ce qui a été fixé d'avance par Dieu, combiné avec le libre arbitre de l'homme. Ce qui fait qu'on ne peut pas dire que les quatre degrés de la nature humaine sont les produits absolus de la volonté immuable de Dieu ou bien du libre arbitre de l'homme. Il faut bien distinguer la part de Dieu de la part de l'homme. Le Ky et le Ly ont servi à Dieu à former tout ce qui est, limpide ou trouble, bon ou mauvais. — Tout a été établi d'avance dans le ciel antérieur par Dieu, et rien ne peut être changé dans l'intérêt de l'harmonie générale de l'univers. Tout ce qui arrive à l'homme a donc été déterminé et fixé avant sa naissance. Maintenant, l'homme, en naissant, reçoit le savoir et le pouvoir qui lui permettent de connaître et d'agir plus ou moins bien, suivant la nature de son principe matériel primordial, mais toujours librement. Ainsi le saint, avec l'aide de son principe matériel parfaitement pur, fait et agit de telle sorte que son savoir et ses actes sont, en quelque sorte, identifiés avec le savoir et le pouvoir de Dieu. L'homme vertueux, avec l'aide de son principe matériel primordial, ne peut parvenir qu'à perfectionner sa nature, mais non point à s'identifier avec le principe essentiel divin. Le sage ne peut obtenir que la pureté du cœur, et tous deux n'ont pas une nature parfaite. L'homme obtus ou vulgaire, par suite de son principe matériel très-trouble et peu limpide, sait et agit, mais ses connaissances ne vont pas au-delà des mœurs, des habitudes, et ses actions ne dépassent

pas les actions vulgaires; il peut seulement remplir les commandements reçus et enseignés, mais son cœur, c'est-à-dire son intelligence et sa nature ne sont pas claires, et il ne peut pas connaître les lois des corps ni savoir leur origine. Mais, dira-t-on, si le savoir et le pouvoir du saint, du vertueux, du sage et du vulgaire dépendent de la nature du principe matériel primordial que chacun reçoit en naissant, alors les actions des hommes dépendent entièrement de cet ordre de choses; par conséquent, le libre arbitre ne peut exister. — La réponse est simple. — Chaque acte de l'homme provient du savoir et du pouvoir opérateur que l'homme reçoit en naissant, en même temps que le principe matériel primordial; c'est d'abord la pensée qui conçoit l'acte. La pensée n'est autre qu'une transformation de la sensation. Si le cœur est dominé par les sens, l'acte est plus ou moins conforme à la raison qui est soumise au principe matériel; si, au contraire, le cœur est parvenu à se rendre maître des sens, l'acte est conforme à la raison. Mais, dans les deux cas, l'acte, qu'il soit plus ou moins conforme à la raison, n'en est pas moins le résultat, en tant que moralité, de la volonté de l'homme, subordonnée, bien entendu, au pouvoir de Dieu, qui produit l'action; par conséquent, si, d'un côté, l'homme naît avec une nature ou sainte, ou vertueuse, ou sage, ou vulgaire, Dieu lui a donné en même temps le libre arbitre ou faculté de penser et d'agir à son gré jusqu'à une certaine limite, et nier le libre arbitre, en attribuant les actions humaines à la seule volonté suprême, est non-seulement une erreur, mais une grave impiété.

Se conformer à la raison et ne pas suivre ses passions, ses désirs déréglés, est ce que l'on appelle obéissance; s'abandonner à ses passions et ne point se conformer à la rectitude de la raison, est la désobéissance. Ces deux expressions comprennent tout ce qui est bon ou mauvais, commun ou particulier, juste ou injuste. Aussi leurs divisions sont très-nombreuses. Le saint seul n'est l'esclave ni de l'obéissance, ni de la désobéissance, parce qu'il sait obéir et désobéir quand c'est nécessaire. Les autres hommes sont, ou obéissants, ou désobéissants; les uns ont une désobéissance apparente et une obéissance réelle; d'autres, une obéissance apparente et une désobéissance réelle. Les différences d'obéissance et de désobéissance sont très-variées et ont été le sujet de nombreuses discussions. Ce qu'il y a de certain, c'est que le nombre des obéissants est très-petit et celui des désobéissants très-grand. Le principe essentiel, merveilleux, n'est point seulement manifesté par l'obéissance et la désobéissance, mais la compréhension, la connaissance de ce principe essentiel, apparaît ainsi plus clairement. C'est pourquoi la manifestation de l'obéissance et de la désobéissance est une manifestation du Seigneur. L'obéissance et la désobéissance servent à manifester le Seigneur, c'est à l'homme à juger quelle est la meilleure voie pour le manifester dignement.»

« Dieu a mis dans l'homme deux semences naturelles (1), celle du bien et celle du mal. Celle du bien ne peut produire que de bons fruits, tandis que celle du mal

(1) Extrait du *Tching-kiao-tching-tsiuen.*

ne peut donner que de mauvais fruits. Dieu l'a établi ainsi et il ne peut en être autrement. Les deux semences, pour produire, doivent être soignées et entretenues, et le terrain qui les contient doit être préparé et cultivé constamment, de même que la plante qui, en grandissant, a besoin de soins journaliers. Notre religion nous enseigne les vrais moyens de préparer, de cultiver et d'entretenir le cœur de l'homme, qui est le terrain dans lequel ont été mises les deux semences du bien et du mal, pour en faire un homme droit et juste. D'un autre côté, le démon, avec ses stratagèmes et ses ruses, est fait pour développer le germe du mal. Si l'homme est assez fort, assez sage pour conserver sa droiture, il perfectionne sa nature et, après sa mort, monte dans le royaume des cieux; tandis que, s'il perd la droiture, il devient aveugle, infidèle, et, après sa mort, descend dans la prison ténébreuse de l'enfer, où le démon le conserve à tout jamais, comme une proie qu'il a gagnée, en remplissant sa terrible mission. Des gens bornés prétendent qu'on peut être transformé en ange ou en génie immortel. Quelle absurdité! C'est comme si l'on disait qu'avec le yn, on peut réparer le yang, ou avec des pilules de mercure se préserver de la mort, ou bien encore avec le *chen* (corps) entretenir le ky. Toutes ces paroles ne renferment que du vent. Comment peut-on oublier que cette mort, que ces gens bornés redoutent, est le bienfait que Dieu a donné à l'homme afin qu'il puisse retourner auprès du Créateur. Mais si nous ne devions pas mourir, nous serions comme des enfants qui, s'étant éloignés de leur père, seraient condamnés à ne le revoir

jamais. Vouloir se passer de Dieu est le plus grand des péchés. Les anges sont immortels, il est vrai, mais les anges sont inférieurs en dignité à l'homme; pourquoi alors vouloir s'abaisser au lieu de s'élever ? »

« Les hommes ont en eux deux germes (1), celui du bien et celui du mal, de même que le temps contient le jour et la nuit. Ces deux germes existent naturellement dans l'homme, et rien n'oblige son cœur à développer l'un plus que l'autre. Le germe du bien est lié à sa nature rationnelle; le germe du mal est lié au principe matériel qui a servi à former son corps. Ce dernier vient de la terre ; c'est pourquoi tout ce qui en fait partie est obscur et inintelligent; la nature rationnelle est une émanation de Dieu ; par conséquent, tout ce qui la concerne est clair et intelligent. La nature rationnelle est, par ce fait, naturellement bonne, tandis que le corps est naturellement mauvais. Dieu, en créant l'homme, lui a donné le pouvoir de développer le germe du bien et de modifier celui du mal. Un de nos livres sacrés a dit : « Je « vous enseigne la vraie voie. Si vous voulez obéir, « obéissez; si vous voulez désobéir, désobéissez. Vous « avez pleine et entière liberté. »

Un autre de nos livres sacrés *(Miao-yu-king)* a dit : « La nature rationnelle est semblable aux anges; le « corps est comme les animaux. La première appartient « au yang qui, comme le feu, tend toujours à s'élever, « tandis que le corps appartient à la terre et à l'eau et « tend sans cesse à s'abaisser. »

(1) Extrait de *Ta-hoa-tsong-kouey*.

Quand la nature rationnelle domine le corps, celui-ci la suit; l'homme alors pratique le bien et peut retourner au très-bon; mais si le corps domine la nature rationnelle, celle-ci le suit; l'homme alors se dégrade, fait le mal et retourne au très-mauvais; Dieu, dans ce cas, le punit, tandis qu'il récompense celui qui s'est bien conduit. Dans un autre livre sacré, se trouve ce passage : « Les germes du bien et du mal ont été mis par Dieu dans l'homme; le premier, provenant de la raison, le second, du principe matériel primordial. Leur développement ne peut avoir lieu que par la volonté de l'homme, qui, avec le savoir et le pouvoir d'agir n'est autre que le libre arbitre, de sorte que s'il est récompensé ou puni dans l'autre vie, il ne devra s'en prendre qu'à lui-même et à personne autre. »

Dieu, en créant la vie et la mort, l'a fait dans le but d'éprouver l'homme ici-bas et de pouvoir le récompenser ou le punir dans l'autre monde, suivant ce qu'il aura fait de bien ou de mal sur cette terre. Dieu, il est vrai, ordonne tout, mais il a laissé en même temps à l'homme la liberté de choisir le bien ou le mal à sa volonté, de sorte que l'action procède de Dieu, mais sa moralité regarde l'homme. La prédestination ne peut être séparée du libre arbitre. Si le libre arbitre n'existait pas, l'homme pourrait douter de la justice de Dieu, et, au jour du jugement, dire à Dieu, en entendant sa condamnation : Je ne suis pas coupable, puisque ma volonté n'était pas libre; mieux eût valu ne pas me créer.

Dieu a laissé à chacun la liberté de faire ce qu'il veut au point de vue moral ou spirituel, et, pour que l'homme

ne se plaignît pas du manque de moyens pour connaître et faire le bien, il lui a donné la vraie doctrine et les saints pour l'enseigner. L'homme a donc tout ce qu'il faut pour suivre la bonne voie et parvenir au ciel pendant son court passage sur cette terre. Tant pis pour lui s'il suit la mauvaise voie. Il ne devra en accuser que lui-même. Dieu est, avant tout, infiniment juste, infiniment bon. »

Nous nous bornerons à ces extraits des meilleurs ouvrages, qui montrent clairement comment les mahométans du Céleste-Empire comprennent le dogme de la prédestination et du libre arbitre. 1° Ils croient que tous les faits de l'ordre physique sont le résultat des décrets immuables de Dieu; 2° Que les faits de l'ordre moral dépendent de la détermination de la volonté de l'homme, qui est libre de choisir le bien et le mal; 3° Que l'action procède de Dieu, mais que sa moralité se rapporte à l'homme; 4° Que Dieu a donné aux hommes des lois à l'observation et à la transgression desquelles il a attaché des récompenses et des punitions; 5° Que chaque homme naît avec une nature différente, mais que, quelle que soit cette nature, il ne possède pas moins le libre arbitre, c'est-à-dire la faculté de penser et d'agir d'après sa propre volonté, subordonnée, comme tout, à la puissance de Dieu.

Combien cette théorie est différente de celle de la plupart des mahométans des autres pays, qui admettent que le passé et l'avenir, dans ce monde, soit en bien, soit en mal, procédant entièrement de la volonté divine est

irrévocablement fixée et enregistrée de toute éternité sur la *table réservée*. Dieu ayant non-seulement prédéterminé le bonheur et le malheur temporel de chaque personne dans les moindres détails, mais encore sa foi et son infidélité, son obéissance et sa désobéissance, et par conséquent, son bonheur ou son malheur éternel après la mort, on ne peut éviter cette prédestination ni par prévoyance ni par sagesse. Il est vrai que cettte doctrine de l'élection et de la réprobation absolue a été regardée par plusieurs théologiens mahométans comme opposée à la bonté et à la justice de Dieu, et qu'à la suite de nombreuses discussions sur la manière d'expliquer et d'adoucir ces dogmes, il s'est formé différentes sectes dont quelques-unes ont admis clairement le libre arbitre de l'homme « Cependant, dit d'Ohsson dans son *Tobleau historique de l'Empire ottoman*, malgré les sages explications des Mouphtis et des docteurs, appuyés sur les dispositions textuelles de la loi qui restreint le dogme de la prédestination à la vie future, un préjugé toujours dominant dans les esprits en étend les influences jusqu'aux actions civiles et morales de l'homme. Presque toute la nation se tient au principe d'un destin immuable arrêté par les décrets du ciel, et n'admet que faiblement l'exercice et les effets du libre arbitre. Le peuple, les esprits vulgaires parmi les grands, les monarques eux-mêmes en sont imbus; il influe sur les actions particulières de chaque individu comme sur les opérations générales et publiques du corps social. De là cette espèce d'engourdissement léthargique où est la nation musulmane et cette résignation parfaite avec laquelle elle supporte, sans

trop d'examen, les événements fâcheux, les accidents particuliers, les malheurs publics. Attribuant tout à la volonté suprême de l'Eternel, à une main céleste et invisible, qui dirige impérieusement et les pas de chaque mortel, et la marche générale du corps politique, elle néglige les ressources de la raison, de la prévoyance et des saines combinaisons de l'esprit. Cette fatale opinion enchaîne les bras du gouvernement sur les mesures que dicteraient le bon sens et l'exemple des autres Etats, pour prévenir les ravages si fréquents des incendies, le fléau presque continuel de la peste, etc.

« Le musulman, qui voit sa fortune réduite en cendres ou enlevée par une main avide, l'individu frappé de la contagion, le marin qui périt au pied d'un rocher par l'inhabileté du pilote, le malade victime de l'ignorance d'un empirique, le sujet qui se voit écrasé sous le poids d'une autorité arbitraire, tous se soumettent à leur malheureux sort avec une égale résignation. Le moindre murmure est taxé d'irréligion, d'attentat, de doute criminel contre les décrets célestes. Ils regardent leur meurtrier, l'auteur de leur infortune, comme un instrument entre les mains de la Providence, qui exerce sur eux l'arrêt irrévocable de leur destinée, arrêt, disent-ils, écrit sur leur front dès avant leur naissance, et dont l'événement est, par là même, au-dessus de toute sagesse et de toute prévoyance humaine. Ce fatalisme est consacré sous le nom de Takdir ou Kissmeth; dans tous les événements de la vie, heureux ou malheureux, ces mots sont toujours dans la bouche des musulmans de toutes les classes et de toutes les conditions.

« Si les Ottomans ne se précautionnent pas contre les ravages affreux et presque perpétuels de la peste, s'ils n'établissent pas des lazarets à Constantinople et dans les autres grandes villes de l'empire, s'ils ne construisent pas des maisons de pierre pour se garantir plus sûrement de la désolation des incendies, en un mot, s'ils n'adoptent pas, dans l'administration civile et politique, les sages maximes des Européens, ce n'est ni la religion, ni la loi qui s'y opposent, mais bien ces funestes préjugés sous lesquels gémit la nation entière, d'autant plus aisés à détruire qu'on peut les combattre le Coran à la main.

« Maintenant, il faut convenir que ces mêmes préjugés, quelque funestes qu'ils soient, produisent souvent d'heureux effets : ils donnent, au cœur et à l'esprit, de puissants ressorts et à l'Etat de grands avantages. Ils soutiennent et relèvent la valeur de la nation, naturellement belliqueuse, et garantissent quelquefois l'Etat de ces convulsions que les malheurs publics entraînent ordinairement après eux; en un mot, c'est à cette opinion du fatalisme et à la loi qui ordonne de marcher contre les chrétiens pour la défense et la propagation de l'islamisme, comme aux promesses que fait la religion de couronner du martyre ceux qui meurent les armes à la main, que l'on doit attribuer principalement ces exploits héroïques qui, en tant d'occasions, ont signalé le courage et l'intrépidité des nations mahométanes, surtout des Arabes, des Tatars et des Ottomans (1).

(1) Le courage et la ténacité que déployent en ce moment les

troupes ottomanes dans la Bulgarie et dans l'Asie-Mineure est l'exemple le plus frappant qu'on puisse citer à l'appui de ce qu'on vient de lire. Ce vieux malade, comme l'appelait toute l'Europe, a prouvé que ses forces vitales étaient loin d'être épuisées et que rien n'est impossible à un peuple qui, croyant réellement, combat pour la défense de sa religion. Quelle terrible leçon pour les Russes et quel avertissement pour tous les libres-penseurs de notre époque, qui, plus fatalistes que les Ottomans, n'ont pas, comme eux, la foi en Dieu !

FIN DE LA PARTIE DOGMATIQUE.

PARTIE MORALE

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES SUR LES VÉRITÉS ET LES DEVOIRS DE LA RELIGION.

Tout infidèle qui veut entrer dans notre religion doit en étudier la doctrine et les pratiques. Il doit, en outre, remplir convenablement les obligations et les devoirs, qui incombent à chacun ici-bas ; éviter les mauvaises sociétés, rechercher celle des hommes instruits et vertueux, pratiquer la piété filiale, etc. Avant de se rendre à la mosquée, il faut se purifier le corps par les ablutions et se purifier le cœur en chassant ses vieilles croyances, et en se pénétrant de celles qu'inculque notre religion. Il faut ensuite se revêtir de ses plus beaux habits en se conformant aux lois de l'empire et se couvrir la tête avec le bonnet de cérémonie (pien) entouré du turban (1).

(1) Le bonnet de cérémonie, nommé (pien), est une coiffure des temps anciens, en soie ou en étoffe de coton ou de fil, ou en peau de mouton ou de daim. Il peut avoir une doublure ; il, a la forme d'un cône dont la base est un polygone régulier d'un nombre illimité de côtés. Il est le plus habituellement de six côtés;

En entrant dans le temple du Seigneur, le néophyte doit être pénétré de ces principales vérités de la religion : que l'homme doit songer constamment à Dieu et n'avoir qu'un but, se rapprocher de lui; que son cœur, sa nature, son mandat, tout son être, en un mot, viennent de Dieu; que tous les biens dont il jouit ici-bas lui ont été donnés par Dieu; que son existence entière est entre les mains de Dieu; que ses qualités, comme ses défauts, ont été fixés par Dieu; que tous ses actes, toutes ses pensées doivent tendre vers Dieu; enfin qu'il doit s'efforcer de suivre la vraie voie, afin de retourner auprès du souverain Créateur.

Le néophyte devra être, en même temps, bien convaincu qu'il devra observer avec soin les enseignements du saint prophète, qui a été envoyé par Dieu pour gouverner les hommes et établir les vraies règles de la religion de Mahomet, dont les paroles et les actes sont comme les paroles et les actes de Dieu lui-même, et à qui, par conséquent, on doit obéir comme à Dieu.

Les chefs de la religion doivent ensuite expliquer au néophyte que le premier de ses devoirs religieux est de certifier qu'il existe un Dieu, un Dieu vrai et pur, un seul Dieu; qu'il y a un symbole général et un symbole particulier, et qu'il faut, en certains temps, louer Dieu

la couleur adoptée généralement est le gris de diverses nuances; on le porte, si l'on veut, entouré d'un turban.

Le turban est presque toujours en étoffe de coton ou en mousseline ; la couleur blanche distingue les mahométans hannéfites; la couleur noire, les infidèles convertis ; la couleur rouge, les chyites, et la couleur bleue, les juifs.

et le saint prophète. Le néophyte doit écouter attentivement ces explications. On doit, après cela, lui enseigner les pratiques de la religion, les obligations et les devoirs de tout croyant, les cérémonies relatives au mariage, aux enterrements, les défenses concernant la chair de porc, le vin, le jeu, les liqueurs fortes, le tabac, la musique, qui, après avoir été tolérée, a été ensuite interdite par le saint homme, comme excitant trop les passions. Les images et les figures, soit d'hommes, soit d'animaux, à moins qu'elles ne soient très-petites et imperceptibles à l'œil, sont également défendues. On doit enfin lui apprendre qu'ajouter foi aux prédictions des devins, sur les événements occultes et à venir, est un acte d'infidélité.

On doit encore faire comprendre au néophyte qu'il existe des devoirs de société et de bienséance à remplir; que les fidèles doivent se saluer affectueusement lorsqu'ils se rencontrent; qu'ils doivent agréer mutuellement les invitations des uns et des autres; qu'on ne doit pas refuser ses conseils à ceux qui les demandent: qu'on doit saluer celui qui éternue par ce mot: que Dieu te fasse miséricorde; qu'on doit visiter les malades, pratiquer la charité, laver les morts et assister à leurs funérailles. Lorsqu'on fait un serment ou un vœu, on ne doit pas les violer; leur violation soumet le parjure à une peine expiatoire.

Une recommandation essentielle qui doit être faite au néophyte, c'est qu'il doit travailler pour gagner sa vie et pourvoir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de sa famille. Ce devoir imposé à tout le genre humain a pour

fondement cet oracle sacré : « O mon serviteur, étends ta « main et les richesses y descendront en abondance. » Le travail offre à l'homme plusieurs carrières qui forment quatre classes générales : 1° Les professions libérales (sze); 2° Le commerce, profession chérie et estimée par le prophète, qui a dit : « Le commerçant droit « et juste est au rang des âmes les plus élevées par la piété. » 3° L'agriculture que l'apôtre a encouragée par ces mots : « L'agriculteur est le béni de Dieu; » 4° Les différents arts et métiers qui sont recommandés à l'homme par ces paroles sacrées : « Le travail, l'art, « l'industrie garantissent l'homme de la pauvreté (1). » On doit travailler, afin de se procurer le nécessaire pour soi et pour l'entretien de sa famille pendant que l'on vit et après que l'on est mort. L'homme qui ne travaille pas est désœuvré, et l'oisiveté est la source de tous les vices. L'homme laborieux et honnête doit éviter les extrêmes ; il doit se tenir dans un juste milieu entre la profusion et une économie sordide pour soi et sa famille; il doit être, avant tout, humain et charitable. Le saint homme a dit : « Le peuple est la famille de Dieu « sur la terre, et le fidèle le plus chéri à ses yeux est « celui qui est le plus utile à cette famille. »

On doit encore enseigner au néophyte qu'un hommage de respect et de soumission est dû aux souverains, aux hommes savants et vertueux, aux pères et mères; enfin

(1) De tous les métiers, le moins considéré, dit-on, par les mahométans chinois est celui de boucher, et cependant un grand nombre d'entre eux ne craignent pas de l'exercer, surtout dans le nord de l'Empire.

à toutes les personnes recommandables, par leur religion et leur piété, et que l'on doit rechercher principalement la société des hommes savants et vertueux, afin de profiter de leurs conseils et de leurs exemples.

Ceux qui, par orgueil, croient n'avoir pas besoin de leurs conseils ne deviendront jamais saints. Ces gens, en outre, ne sont pas intelligents, parce que la véritable intelligence consiste à reconnaître son infériorité et à étudier les moyens d'acquérir ce que l'on ne possède pas encore. Aussi, doit-on rechercher le plus possible les gens instruits et vertueux; nous disons instruits et vertueux tout à la fois, parce que l'homme vertueux, sans être instruit, peut donner des conseils erronés, de même que l'homme instruit, sans être vertueux, peut donner des conseils dangereux.

On doit, d'un autre côté, fuir comme la peste ceux qui savent dissimuler leurs défauts et leurs vices sous des apparences trompeuses. Ces gens-là sont plus dangereux que les voleurs de profession; les uns en veulent à votre bourse, les autres à votre vertu. Ces gens-là se divisent en deux grandes catégories: 1° Les hérétiques, qui cherchent, avec mille artifices, à inculquer aux autres leurs hérésies; 2° Les mauvais croyants, qui, secrètement, commettent toutes sortes de mauvaises actions. Le saint homme a dit: « Les faux croyants ne valent pas mieux « que les infidèles. »

On doit encore apprendre au néophyte que le meilleur moyen de pratiquer la piété filiale est de faire tous ses efforts pour amener son père et sa mère à pratiquer la religion; mais on doit le faire avec le respect que les

enfants doivent aux auteurs de leurs jours. Il est dit dans le Coran : « Dieu vous ordonne l'amour, la vénéra-« tion et la bienfaisance pour vos père et mère; gardez-« vous de leur marquer du mépris; gardez-vous de les « reprendre; ne leur parlez jamais qu'avec respect; « ayez toujours pour eux de la tendresse et de la « soumission. »

Enfin, il faut apprendre au néophyte que la propreté du corps et du vêtement est une vertu nécessaire, et a été fortement recommandée par le prophète.

OBLIGATIONS NATURELLES.

Dieu (1), après avoir créé le ciel, la terre et tout l'univers, a créé l'homme. Le premier homme a été Adam; une de ses côtes a servi à former Eve, la première femme. De leur union est venue la famille, source de l'espèce humaine. Dans la famille se trouvent trois degrés: le degré supérieur, le degré moyen et le degré inférieur. Ces trois degrés sont unis entre eux par des rapports privés ou sociaux basés sur les lois de la justice et de la civilisation. De ces rapports sont nées les obligations pour le supérieur et l'inférieur, pour le prince et le sujet, pour le mari et la femme, pour les parents et les enfants, enfin pour les frères et les amis. Ces cinq obligations sont conformes aux principes et aux prescriptions de la vraie doctrine (2).

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly*.

(2) Il y eut le ciel et la terre, et ensuite il y eut les dix mille êtres; il y eut les dix mille êtres, et ensuite le mâle et la femelle; il y eut le mâle et la femelle, et ensuite il y eut le mari et la femme, le père et la mère, le père et le fils, le prince et le sujet, des supérieurs, et des inférieurs, et ensuite ce furent les

DEVOIRS DES SOUVERAINS.

Le premier devoir d'un souverain est d'aimer ses sujets. Ses obligations sont au nombre de dix : 1° Etre toujours soumis à la volonté de Dieu ; 2° Imiter les saints, parce qu'ils ont, par leurs actes, atteint la perfection humaine ; 3° Honorer et rechercher les hommes sages et vertueux ; 4° Aimer le peuple, qui ne doit former qu'un avec le souverain ; 5° Etre humain, compatissant et bienfaisant ; 6° Etablir de bonnes lois et veiller sur leur exécution ; 7° Combattre et extirper les vices du royaume ; 8° Se défier de ses propres mouvements et écouter les bons conseils de ceux qui sont appelés à lui dire la vérité ; 9° Veiller sans cesse sur soi-même et sur les affaires de l'Etat ; 10° Travailler sans relâche à découvrir et appliquer ce qui convient le mieux pour le bonheur du peuple. L'Ecriture enseigne aux souverains douze moyens pour perfectionner la vertu, base d'un bon gouvernement : 1° Songer plus à son peuple qu'à son trône ; 2° Estimer la vertu plus que les richesses ; 3° Veiller sur les misères et les calamités du peuple ; 4° Protéger l'agriculture, les arts et les sciences ; 5° Secourir ceux qui sont dans le besoin ; 6° Rechercher partout, soit dans les villes, soit dans les campagnes, les hommes vertueux, les sages, les savants et les employer le plus possible ; 7° Poursuivre avec énergie les malfaiteurs, afin d'assurer la sûreté des propriétés et la sécurité des personnes ; 8° Développer le commerce et l'industrie, afin que les revenus de l'Etat

lois de la civilisation et de la justice qui les unirent. » (Y-King, k. 2, fol. 162.)

puissent suffire aux dépenses; 9°. Proportionner les impôts aux besoins et à la richesse du royaume; 10° Adoucir le plus possible les charges des particuliers; 11° Récompenser les bons, encourager la vertu; 12o Punir les méchants sans distinction.

Un souverain qui se conforme à ces enseignements est chéri de son peuple et béni de Dieu.

Il est écrit dans le livre saint: « Un souverain se doit « tout entier à son peuple; il doit s'efforcer de mériter « sa confiance et sa reconnaissance en prévenant les ca- « lamités et en combattant celles qui viennent le frapper.

« Lorsqu'il gouverne bien son royaume, son existence « est plus remplie de soucis que de joies. Il est moins « heureux qu'un esclave, qu'un manouvrier. En effet, « on travaille plus facilemeut pour soi-même que pour « les autres. »

Le souverain est comme l'ombre de Dieu; il doit toujours être juste, afin que ses sujets le soient aussi, et sa justice doit être à la portée de tous. Il doit servir d'exemple et de règle au monde entier. Dans l'antiquité, on gravait sur le marbre les vices et les défauts des rois.

Saül fit mettre devant son palais une table sur laquelle chacun pouvait déposer sans crainte ses réclamations ou ses plaintes. Le saint homme a dit: « Un royaume « peut subsister avec plusieurs religions, mais avec de « mauvaises lois, il ne peut durer longtemps. »

Ce que le peuple aime, le souverain doit le faire quand c'est juste; ce que le peuple déteste, il doit l'éviter. Tout pour le peuple et par le peuple (1). Le cœur du

(1) Cette doctrine est conforme à celle de Confucius. « Ce que

souverain doit être comme celui de ses sujets ; leur tranquillité en dépend. C'est pourquoi, le souverain doit sans cesse chercher à se perfectionner.

Il ne doit pas aimer la guerre, parce que la guerre est un des plus grands fléaux des nations. Il ne doit pas être ambitieux ; quiconque convoite le bien des autres s'expose à perdre le sien. Un souverain ne doit pas entretenir de trop nombreuses armées et doit, par une discipline sévère, maintenir toujours ferme l'obéissance du

le peuple aime, l'aimer ; ce que le peuple hait, le haïr. » Voilà ce qu'on appelle être le père et la mère du peuple. (*Ta-hio*, ch. x.) — Obtiens l'affection du peuple, et tu obtiendras l'empire. Perds l'affection du peuple, et tu perdras l'empire. (*Ta-hio*, ch. x, § 5.)

« Le gouvernement d'un empire, a dit un commentateur de la doctrine de Confucius, consiste dans l'application des règles de droiture et d'équité naturelles, que nous avons en nous, à tous les actes d'administration publique, ainsi qu'au choix des hommes que l'on emploie, lesquels, par leur bonne ou mauvaise administration, conservent ou perdent l'empire. — Il faut que, dans ce qu'ils aiment et ce qu'ils réprouvent, ils se conforment toujours au sentiment du peuple. »

Dans le *Yuen-kien-loui-hen* (encyclopédie historique rédigée par ordre et sous l'inspection de l'Empereur Kang-Hi), on lit : « Le fils du Ciel ou l'Empereur a été établi pour le bien et l'intérêt de l'empire, et non l'empire établi pour le bien et dans l'intérêt du souverain. »

Tous ces axiomes politiques sont empreints d'un esprit essentiellement libéral, mais on ne doit pas oublier qu'en Chine, la *famille* seule a une puissance politique dans l'Etat, que les suffrages se comptent par famille, et que ce principe social est en opposition complète à l'individualisme des sociétés modernes, qui porte en lui-même un grand principe de liberté, mais en même temps un grand principe de dissolution.

soldat. La nation tout entière doit toujours être prête à repousser l'agresseur de la patrie. Mahomet a dit : « Ne « laisse pas tes armes se couvrir de rouille, ni ton cœur « s'amollir, afin que l'ennemi te trouve toujours prêt à « le combattre. »

Un souverain ne doit pas chercher à immortaliser son nom par des travaux extraordinaires, à moins que les avantages n'en soient incontestables, et, dans ce cas, il doit faire en sorte que la génération présente n'en supporte pas tout le poids.

Il doit faire régler par ses ministres les temps de la chasse et de la pêche, afin que les reproductions de la nature ne soient pas interrompues.

Il doit s'efforcer de répandre l'instruction le plus possible, afin que chacun soit plus apte à juger ses actes. Il doit faire fleurir les arts et les sciences, tenir en estime la vieillesse et la vertu, punir sévèrement ceux qui, trompant leurs semblables, les excitent à la haine du gouvernement ; chasser les courtisans, mépriser les flatteurs, enfin employer ce que Dieu lui a donné de force et d'intelligence pour faire observer ses commandements et attirer ses bénédictions sur tout le royaume et sur lui-même.

Dans le Turkestan-Oriental, le gouvernement est essentiellement autocratique. La volonté de l'Emir est la loi; il gouverne par lui-même et dirige toutes les affaires de l'Etat. Tel était du moins Yakoub-Khan, cet homme remarquable qui, après avoir créé cet ordre de choses, lui est resté fidèle jusqu'à sa mort. Néanmoins on se tromperait si l'on supposait qu'il pouvait faire

marcher et progresser ce pays composé de tant d'éléments hétérogènes, sans une administration plus ou moins régulière. Sir Forsyth (1), dans son rapport offi-

(1) Dans ce même rapport de Sir Forsyth, se trouvent, sur la biographie de Yakoub-Khan, quelques détails que nous ignorions quand nous avons publié le premier volume de cet ouvrage et qui compléteront ce que nous avons déjà dit de lui. L'émir Mohammed-Yakoub-Khan est né à Piskat, près Taschkend, en 1820. Sa mère, sœur du schekh Nizamouddin, cazi de Piskat, était la deuxième femme de Pour-Mohammed-Mirza, de Dihbed, près Samarkand. Pour Mohammed, surnommé Mohammed-Latif, prétend descendre directement de Timour. Sa famille était originaire de Karateghin, sur la frontière du Badakchan. Elle se transporta à Dihbed au temps de l'invasion Ouzbeck; c'est là qu'il naquit. Sous le règne de Mohammed-Ali-Khan, il émigra à Khoudjand, et, après quelques années d'étude de la théologie, fut nommé cazi à Karamma, ensuite à Piskat où il épousa la mère de Yakoub-Khan. Celui-ci, après une jeunesse orageuse, après avoir été batcha, danseur public, se rendit à Khokand, où, à vingt-cinq ans, il fut nommé Mahram, chambellan, poste de confiance qui lui fut donné par Khoudayar-Khan, lorsque ce dernier fut mis sur le trône, en 1845, par le chef Kaptchak, Musulman-Kouli. Peu de temps après, Nar-Mohammed, gouverneur Kaptchak de Khokand épousa sa sœur, et, par son influence auprès du régent Musulman-Kouli, obtint pour Yakoub le rang de koschbegi (lieutenant de pays, titre de noblesse), en même temps que le gouvernement d'Ac-Masjid, qu'il occupa pendant six ans jusqu'à la prise de ce pays par les Russes, en 1853. Yakoub fut ensuite nommé Mir, ou chef du fort de Kilaoche.

En 1858, Musulman-Kouli ayant été décapité par ordre de Khoudayar, les Kaptchak et les Kirghiz chassèrent Khoudayar et le remplacèrent par Mallah-Khan. Yakoub fut promu, à cette occasion, par le nouveau khan, dont il avait embrassé la cause, shagawal ou intendant; de plus, il fut attaché à la cour. Peu de temps après, il alla prendre le commandement du fort de Karamma, qu'il garda jusqu'en 1860, époque à laquelle il accompagna Kanaat-Shah à Taschkend et surveilla avec lui les progrès des

ciel adressé au gouvernement anglais en 1873, a donné, sur cette organisation, quelques détails très-intéressants

Russes. Pendant qu'il se trouvait à la frontière, Mallah-Khan fut assassiné; à cette nouvelle, Khoudayar partit de suite pour Taschkend, ou il fut très-bien accueilli par Yakoub et Kanaat-Shah, qui l'aidèrent à remonter sur le trône. Pendant ce temps, Mallah-Alim Kouli, Kirghiz d'Osh, avait fait élire, khan de Khokand, Shah-Mourad-Khan, petit-fils de Sher-Ali-Khan, et marcha avec lui contre Khoudayar. Alors, Yakoub rejoignit Alim-Kouli, qui assiégea Khoudayar dans Taschkend, mais ils furent obligés de battre en retraite sur Khokand. Alim-Kouli envoya ensuite Yakoub pour défendre Khoudjand, qui était menacée par Khoudayar et ses alliés de Boukhara. Peu de temps après, Yakoub donna sa démission et se rendit à Boukhara, où il resta à la cour jusqu'à ce qu'ayant appris qu'Alim-Kouli, après avoir fait mettre à mort Sultan-Murad, avait fait nommer Khan Syad-Sultan, il revint auprès d'Alim-Kouli, qui l'attacha à la cour comme koschbegi. En avril 1864, quand les Russes s'avancèrent contre Tchamkand, Yakoub fut envoyé pour défendre Taschkend; il leur livra bataille en octobre, fut défait et obligé de rentrer dans la place. Les Russes, par suite des pertes qu'ils avaient éprouvées, se retirèrent de leur côté vers Tchamkand. Alim-Kouli expédia aussitôt des renforts au secours de la place; c'est à ce moment que les envoyés de Sadik-Beg vinrent demander un khodja pour occuper le trône de Kachgar et qu'Alim Kouli fit partir Bouzourg-Khan, avec Yakoub-Beg, pour commander ses troupes. On connaît les événements qui suivirent.

Depuis la mort regrettable de Yakoub-Khan, son fils Beg-Kouli-Beg a montré qu'il était digne de continuer son œuvre. Ainsi, d'après les dernières nouvelles officielles du mois d'octobre 1877, reçues de Taschkend, il aurait défait son rival Kakeen, et repris Kachgar à Sadik-Khan, chef des Kirghiz nomades, qui s'en étaient emparé pendant qu'il était occupé avec toutes ses troupes à faire le siége d'Aksouq; vainqueur de tous ses ennemis, il se disposerait maintenant à marcher contre Ouroumtsi et Tourfan.

Beg-Kouli-Beg, d'après le portrait qu'en fait le major Bellew

que nous avons cru devoir reproduire, afin qu'on sache à quoi s'en tenir sur cette contrée si peu connue, et qui est peut-être appelée à jouer un rôle important dans cette partie de l'Asie.

A la tête du gouvernement, se trouve le roi ou plutôt l'Emir, qui, dans ce moment, se nomme Beg-Kouli-Beg ou Beg-Bacha, fils de Yakoub-Khan et d'une femme Kaptchak de Juelik, dans le territoire d'Ac-Masjid; il est né en l'an 1265 de l'hégyre (1848 ap. J.-C.). Il est donc âgé de vingt-neuf ans; il a cinq frères et plusieurs sœurs. Les noms de ses frères sont Hace-Kouli-Beg, Abdoulla-Beg, Rahman-Kouli-Beg, Karim-Kouli-Beg, Khoudayar-Beg.

La cour est, dit-on, formée sur le modèle de celle de Kokand. Les principaux fonctionnaires civils portent les noms de Mihtar, premier ministre; Parwanîtchi, chancelier; Dadkhouah, gouverneur provincial; Atalik, contrôleur; Koschbegi, lieutenant de pays; Schaghawal, secrétaire étranger, etc.

qui l'a vu il y a trois ans, est un jeune homme vigoureux, bien bâti, avec des traits rudes et un peu lourds, comme ceux de la tribu Kaptchak, à laquelle il appartient par sa mère. Son teint est très-brun, ses lèvres épaisses, sa bouche avance un peu, mais le nez est légèrement arqué et bien fait. Son expression générale est l'orgueil et la sévérité, poussée à l'extrême. Il jouit parmi ses troupes d'une grande réputation de bravoure et d'habileté militaire. Malgré la stricte discipline qu'il maintient dans l'armée, il est très-aimé à cause de sa libéralité dans la distribution du butin et de son zèle religieux. On le dit illettré, et on lui reproche de manquer souvent de jugement. La maturité de l'âge, ajoute le major Bellew, corrigera sans doute ce défaut, et lorsqu'il sera roi, il est permis d'espérer qu'il sera à la hauteur de sa position.

Parmi les officiers militaires, sont : le Mingbashi, commandant de 1,000 hommes; l'Amirilashkar, sorte de brigadier; le Batorbashi, chef de détachement; le Nayb, député ou commandant en second; le Pansabashi, commandant de 500 hommes; le Yuzbashi, commandant de 100 hommes, etc. Les fantassins portent le nom de *sarbaz*, les cavaliers, celui de *jigit*.

L'armée est sous les ordres directs de l'émir, qui se réserve toutes les nominations des officiers supérieurs. Chaque Pansabashi a sous ses ordres cinq Yuzbashi, à chacun desquels obéissent deux Pansabashi, commandants de 50 hommes. Chaque Pinjubashi a sous ses ordres cinq Onbashi, commandants de 10 hommes.

Les affaires ecclésiastiques et celles de la justice sont dirigées par les Schekh-ul-islam, chef de l'islam; Cazkalan, chef de la justice; Cazi-asker, juge au criminel, Cazi-ul-cuzat, juge au civil; Cazi-raïs, juge au religieux; Cazi-mustasil, juge des offenses à la morale publique; Mouphty, juge suprême, Alim, juge d'appel; il y a en outre des Moukerir, notaires; des Mouderiss, maîtres d'école, professeurs; des Khatib, prêcheurs, imans, chapelains-curés; des Muezzinns, chantres chargés d'appeler les fidèles à la prière; des Marjewirs, balayeurs; des Mollahs, Alim ou Oulemas, Akhong, docteurs en divinité et en droit; des Schekh, supérieurs des colléges; des Mutawalli, gardiens; des Cari, lecteurs du Coran, enfin des Farrash, serviteurs attachés aux mausolées ou établissements religieux.

L'Emir correspond directement avec tous ses officiers, excepté pour des questions d'une importance minime.

Les provinces sont administrées par des gouverneurs nommés Dadkhouah, qui reçoivent leurs ordres directement de l'Emir et qui sont responsables de la perception des impôts, du maintien de l'ordre et de la sûreté des routes et des frontières. Chaque Dadkhouah a sous ses ordres tout un état-major d'employés chargés de l'aider dans ses fonctions. Dans toutes les affaires graves, il doit en référer à l'Emir.

L'administration de la justice est dirigée, conformément à la loi religieuse, de la même manière que dans les autres pays musulmans. Les châtiments sont sévères, le meurtre est puni de la peine de mort, qui est infligée en coupant la gorge au coupable avec un sabre. Le vol sur les grandes routes, accompagné de violence, est également puni de la peine de mort, ou par la mutilation de la main ou du pied. Le vol, pour la première ou la deuxième fois, est pardonné; pour la troisième fois, le voleur a la main coupée. La femme convaincue de vol est promenée sur un âne avec l'objet volé à son cou ; ou bien elle est fouettée sur la place publique. Toute femme non mariée, convaincue de mauvaise conduite, est fouettée ; l'adultère est puni de mort.

Les délits sont punis d'une amende ou de la peine du fouet; la prison est infligée rarement.

Les sources fixes du revenu de l'Etat sont l'*ouslir* ou le prélèvement de la dixième partie du produit de toutes les céréales, la *tanabe* ou taxe sur tous les terrains, suivant leur richesse et leur valeur, et les *zakat* ou droits de douane, consistant en une part sur quarante de toutes les marchandises importées dans le pays. Tel est le résumé

du système gouvernemental adopté dans le Turkestan-Oriental.

DEVOIRS DES FONCTIONNAIRES.

Le premier devoir du fonctionnaire est d'être fidèle à son souverain. Ses obligations sont au nombre de quatre : 1° Etre droit; 2° Noble; 3° Ferme; 4° Eclairé. S'il est droit, ses actes et ses jugements seront basés sur l'équité, et son souverain écoutera et appréciera ses conseils. S'il a le cœur noble, il ne commettra pas de bassesse et ne s'occupera que des devoirs de sa charge. S'il est ferme, il fera respecter la loi, et son souverain ayant confiance en lui le croira et l'aimera. S'il est éclairé, il connaîtra la nature humaine, et, en voulant faire le bien, risquera moins de se tromper. Ces quatre obligations sont, pour le fonctionnaire, comme les quatre piliers d'une maison.

Le saint homme a dit : « Le souverain et le fonction-« naire sont, par rapport au peuple, ce que la raison est « par rapport à l'acte. Quand le souverain suit la vraie « raison et que le fonctionnaire exécute bien la loi, la « paix est sur la terre. »

Le souverain étant l'ombre de Dieu, être fidèle au souverain c'est être fidèle à Dieu. Le fonctionnaire doit toujours être dévoué à son souverain, et agir comme s'il était en sa présence. Dieu est le souverain invisible ; le souverain le représente ici-bas. Songer à Dieu et oublier le souverain n'est pas d'un vrai croyant; de même songer au souverain et oublier Dieu est un acte impie.

Le souverain et les fonctionnaires doivent être de la même religion; autrement tous deux, suivant une doctrine différente, ne pourraient avoir les mêmes idées pour administrer et gouverner. Cependant, si un souverain le juge utile au bonheur du peuple, il peut employer un fonctionnaire d'une autre religion, à la condition que cela ne nuise pas à la religion de l'Etat (1).

(1) Il existe en Chine une religion d'Etat à laquelle tout le monde est tenu de se conformer. Cette religion ne consiste pas en certaines doctrines enseignées et crues, mais simplement en rites prescrits par le code de l'Empire et accomplis par le souverain et les fonctionnaires qui remplissent les fonctions de pontife et de prêtres. Les sacrifices qui sont offerts par les sacrificateurs officiels se divisent en sacrifices supérieurs, moyens et inférieurs, qui s'adressent au ciel, à la terre, aux génies locaux, aux esprits des montagnes, des fleuves et aux saints empereurs, aux rois éclairés, aux ministres fidèles, aux grands philosophes, aux martyrs de la vertu, etc. Pour le culte impérial, limité à Péking, les ministres offrent aux esprits les grands sacrifices, c'est-à-dire des chairs d'animaux, et récitent des prières fixées par la liturgie. Dans le culte mandarinique, les oblations consistent également en chair d'animaux, en fruits, fleurs, gâteaux, qui sont placés devant la tablette, sur un autel. Le mandarin qui officie, présente neuf fois ces offrandes, et, à un signal donné, se prosterne avec tous les autres mandarins devant la tablette. Une prière est lue ensuite à haute voix par un héraut, et jetée dans un fourneau sacré, d'où elle va dans le monde des esprits, après avoir été consumée par le feu. Voilà ce que nous avons vu à Canton et à Ou-tchang-fou, quand le vice-roi de la province officiait le jour anniversaire de la fête de Confucius. L'objet de ces sacrifices est de se rendre propices les pouvoirs supérieurs. Quant à une révélation, à un dogme défini, bases d'une véritable religion, on les chercherait en vain au milieu de cette forme de l'antique polythéisme repré-

Un bon fonctionnaire est plus utile au souverain qu'une place de guerre. Il doit s'efforcer de répondre

senté par des cérémonies rituelles et dont le dogme obscur gît dans les spéculations philosophiques des livres classiques.

Quoi qu'il en soit, les fonctionnaires publics, à partir du grade de Tche-hien (sorte de sous-préfet) jusqu'au vice-roi, doivent, conformément au code de l'Empire, observer toutes les prescriptions des lois rituelles destinées à régler la pratique des devoirs religieux, et qui sont au nombre de vingt-six, dont six se rapportent aux sacrifices, aux offrandes, et vingt aux choses impériales et aux cérémonies publiques.

Les fonctionnaires mahométans, quoiqu'ils considèrent ces cérémonies comme ridicules et superstitieuses, ont préféré se conformer à la loi, et se contentent, quand ces obligations leur sont imposées, de faire *in petto* des restrictions que leur foi concilie avec leurs propres intérêts et ceux de leurs coreligionnaires. Ces concessions sont, sans doute, loin d'être d'accord avec l'islamisme. Mais ils les regardent comme absolument nécessaires à leur cause, et ils sont convaincus, dans leur âme et conscience, qu'Allah leur pardonnera, en raison des difficultés et de l'importance du but qu'ils poursuivent, cette transgression flagrante de la loi. « Quand il s'agit de sa propre sûreté, disait Abou-Nasr-Samani à Sadoc-Bougra-Khan, lorsque son père voulait l'obliger à construire un temple d'idoles, certains actes illégaux sont permis, et Dieu, dans ce cas, vous tiendra compte de ce que vous ferez pour échapper aux méchancetés d'un infidèle. » Une pareille morale peut, au point de vue humain, produire de grands résultats. Seulement, que deviennent alors ces passages du Coran : « Evitez le péché en secret et en public ; le méchant recevra le prix de ses œuvres. Nous vous éprouverons par la crainte, par la faim, par la perte de vos facultés, de votre esprit, de vos biens ; heureux ceux qui supporteront ces maux avec patience, etc. » Il est vrai qu'un grand nombre de docteurs musulmans ont considéré comme licite tout ce qui peut tendre au développement de l'islamisme, en ajoutant qu'après tout, d'après la théorie de la prédestination, l'homme n'est pas responsable de l'acte lui-même qui vient de

aux désirs de son souverain et avoir toujours en vue les intérêts du peuple. La paix et la tranquillité du pays dépendent de lui. Il doit sans cesse surveiller les ennemis de l'Etat, et se servir de tous les moyens en son pouvoir pour faire avorter leurs mauvais desseins. Il vaut mieux prévenir le mal que d'être obligé de le réprimer. Quand un fléau frappe la nation, il doit s'ingénier pour en atténuer les funestes effets.

Si le souverain a la vertu des saints et le fonctionnaire la sagesse de l'Ecriture, ils font de grandes choses. Le souverain tient la place de Dieu sur la terre; le fonctionnaire remplace à son tour le souverain. S'ils savent faire un usage convenable de leur pouvoir, le peuple est heureux ; autrement, ils sont pour le peuple ce que le médecin est pour le malade à qui il administre du poison au lieu de remède.

DEVOIRS DES PARENTS.

Les parents doivent, avant tout, être bons pour leurs enfants. Leurs obligations sont au nombre de dix : 1° Ils doivent se conformer aux règles prescrites par la religion. Après la formation du fœtus, c'est-à-dire aussitôt que la grossesse est reconnue, ils doivent modérer les rapprochements charnels. La femme doit, en même temps bien veiller sur elle-même, fuir les mauvaises pensées, éviter les paroles inconvenantes ainsi que la vue d'objets ou d'êtres pouvant lui causer des émotions

Dieu, mais seulement de sa moralité qui, par suite du libre arbitre, est le produit de sa volonté.

trop vives ou pénibles. Elle doit avoir l'esprit le plus tranquille possible, mener une existence calme, prendre une nourriture fortifiante, et éviter tout ce qui pourrait provoquer une maladie ou une indisposition. Aussitôt que l'enfant est né, il faut lui donner à sucer quelques douceurs, telles que miel, eau sucrée, jujube, etc., ensuite lui présenter le sein. 2° Trois jours après la naissance de l'enfant, il faut lui donner un nom qui doit être pris parmi les choses précieuses ou parmi les noms des saints. On ne doit pas lui donner un nom d'aliment ni d'animal. Le nom de l'enfant doit également différer de celui de son père, de sa mère, de son frère, de sa sœur ou d'un esclave. 3° Pendant l'allaitement, la nourrice doit prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas nuire à la santé de l'enfant. 4° Le septième jour après la naissance, il faut immoler à Dieu un animal, en action de grâces; si c'est un garçon, deux moutons; si c'est une fille, un mouton. 5° Il faut surveiller l'enfant dans ses moindres mouvements. 6° Il faut porter une attention toute spéciale sur sa nourriture et ses vêtements; la propreté est la base de la santé. 7° Il faut l'élever sévèrement et corriger ses défauts à mesure qu'on les découvre. 8° Il faut examiner avec soin ses aptitudes et ses capacités réelles, afin qu'il puisse faire choix d'un métier ou d'une profession en rapport avec les aptitudes et les capacités qu'il aura reçues du Créateur. Si l'enfant a une intelligence bornée, il est inutile de pousser trop loin ses études; si, au contraire, il montre une intelligence précoce et de grandes dispositions pour le travail, il faut en tenir

compte et ne pas le forcer à prendre un métier ou à entrer dans une carrière qui ne convienne ni à ses goûts ni à son caractère. Quand les enfants commencent leurs études, les parents doivent, suivant leurs moyens, les nourrir et les vêtir le mieux possible. L'étude des lettres et des sciences étant ce qu'il y a de plus noble dans le monde, exige plus de soins que l'apprentissage d'un métier. Le manque de choses nécessaires nuit considérablement aux progrès d'un enfant. Les parents ne doivent pas oublier d'insinuer à leurs enfants que chacun, ici-bas, est obligé de travailler, et que plus le labeur est pénible, meilleurs en sont les fruits. 10° Aussitôt que les enfants ont atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire, le garçon vingt ans et la fille seize ans, les parents doivent songer à les marier, afin de ne pas être responsables ensuite des péchés de luxure qu'ils pourraient commettre. Le ciel et la terre, d'après le mandat du souverain Créateur, entretiennent tous les êtres. Le père et la mère, par la volonté de Dieu, coopèrent à la reproduction humaine ; leur œuvre est plus méritante que celle du ciel et de la terre.

Le saint homme a dit : « Les parents qui ont plu-« sieurs enfants ne doivent pas avoir de préférence pour « l'un plus que pour l'autre. » Aimer un de ses fils plus qu'un autre (1), son fils avec plus d'affection que sa

(1) En Chine, lorsqu'on n'a pas de fils, on en adopte un que l'on choisit dans la famille de son frère. Ce fils adoptif porte le nom de Tche-ky-tsee, fils choisi pour héritier. Dans le cas où le père n'a pas de frère, ou bien que les frères n'ont pas plusieurs fils, on adopte un étranger, qui prend alors le nom de Pao-yang-tsee, étranger adopté. Tous les enfants, qu'ils

fille, en pensant qu'il pourra perpétuer le nom de la famille, est une injustice et une absurdité. Car, combien

proviennent d'une première ou d'une seconde femme ou même d'une esclave, sont légitimes et égaux devant la loi. En cas de succession ou de partage de biens, les parts doivent être égales, entre les fils, bien entendu. Le fils d'une femme étrangère à la famille n'a droit qu'à la moitié de ses frères. Le fils adoptif pris dans la famille, dans le cas où il n'y a pas de fils direct, hérite de tous les biens; s'il y a un fils né d'une femme étrangère, il partage avec lui. S'il n'y a ni fils direct, ni fils adoptif, les biens reviennent aux filles; à défaut de filles, les biens reviennent aux fils adoptifs étrangers; s'il n'y en a pas, aux frères du père, ou, à leur défaut, à ses sœurs. Viennent ensuite les parents les plus proches du côté du père et de la mère. Cinq ans après qu'un partage de biens a eu lieu, si l'on veut vendre une partie de ces biens, il faut, pour que l'acte soit légal, que le vendeur produise une pièce constatant que le partage a été fait légalement.

En Chine, le chef de famille, Kia-tchang, jouit de pouvoirs et de priviléges très-étendus; mais, en même temps, la loi lui impose une grande responsabilité. Parmi les nombreux devoirs qui lui incombent, il en est un qui a rapport à l'inscription des enfants sur le registre de la population. En-dehors de la tablette (Men-pai), sur laquelle il doit inscrire les noms de tous les individus qui habitent avec lui sous le même toit, et que les officiers municipaux, les gouverneurs de district peuvent et même doivent vérifier en certains temps, tous les enfants mâles, dès qu'ils ont atteint l'âge de quatre ans, doivent être déclarés au Typao (chef de quartier dans les villes) et au Pao-kia ou Pao-tchin (officier municipal dans les campagnes). Ceux-ci transmettent la déclaration au Tche-hien (chef de district), qui l'inscrit sur les registres de la population (Hou-tsy). Une copie de ces registres est conservée par le Tche-fou (préfet) et par le Fan-tay (trésorier général), qui, tous les trois ans, les fait parvenir au ministère des finances. Autrefois, cette obligation était exigée strictement de chacun; aujourd'hui, il n'y a guère que les propriétaires fonciers qui s'y conforment.

de fils ont souillé le nom de leur père, et si un fils peut aider ses parents, il peut également les ruiner. Que de

De quatre ans à seize ans, si un individu mâle meurt, le chef de famille doit de suite en faire la déclaration au Typao ou au Pao-tching, qui transmet la déclaration au Tche-hien. On ne s'occupe pas des filles, et, comme de plus, les tablettes sont rarement vérifiées, à moins de circonstances extraordinaires, il s'ensuit que la loi est continuellement éludée, et qu'il serait bien difficile au gouvernement de Péking d'indiquer, même approximativement, le chiffre de la population de l'Empire. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, malgré notre position officielle et nos excellents rapports avec les hautes autorités des villes que nous avons habitées, il nous a été impossible d'obtenir le montant exact de la population de ces villes, que personne ne connaissait réellement.

Lorsqu'un enfant mâle a atteint l'âge de seize ans, le chef de famille doit de nouveau en faire la déclaration officielle. A cet âge, on est déclaré adulte, homme valide (Tchin-ting), et on est soumis au service public dont nul ne peut s'exonérer, à moins d'avoir un rang littéraire au moins du grade de Sieou-tsay (bachelier), ou bien à moins d'avoir un fils mandarin. Dans tout autre cas, jusqu'à l'âge de soixante ans, on peut être soumis à toute réquisition des fonctionnaires publics, et employé soit dans un tribunal ou chez un fonctionnaire, comme Tchay, soit comme soldat (Ping-ting), soit comme ouvrier. On peut se faire exempter pour cause d'infirmité. Tout individu qui n'est pas appelé au service doit payer chaque année au gouvernement 3 Tsien, 3 Fen de Tael. Les fonctionnaires publics qui ont besoin, pour un service de l'Etat, d'un certain nombre d'ouvriers et d'artisans, quel qu'en soit le nombre, peuvent les réquisitionner, et quiconque n'obéit pas dans un délai de quarante-huit heures au Piao, c'est-à-dire à l'ordre du Tche-hien, qui lui est remis par le Typao ou le Pao-tchen, peut être arrêté et condamné. Il est vrai qu'on peut se faire remplacer. Aucun individu ne peut être retenu plus de trois jours. Pour les soldats, les appels ou convocations sont faits par le Typao ou le Pao-tching, qui reçoit lui-même des ordres à ce sujet du Tche-hien, à qui l'autorité

fils prodigues, que de fils paresseux ou mauvais sujets ! Du reste, il ne faut pas oublier que la naissance d'un enfant est l'effet de la volonté divine et que nous devons toujours respecter les décisions de Dieu, lors même que nous ne les comprenons pas. Ainsi donc, fils ou fille, quelles que soient leur intelligence, leur beauté physique ou leur laideur; qu'ils proviennent d'une femme légitime ou d'une concubine, on doit les traiter avec la même bonté; leur enseigner leurs devoirs religieux et sociaux; leur fournir les moyens de se mettre à l'abri de la pauvreté; enfin, en faire des hommes et des femmes selon Dieu. Les parents qui manquent à ces devoirs sont très-coupables, et compte sévère leur en sera demandé au jour du jugement.

militaire (Cheou-py) s'est adressée pour lui demander le nombre d'hommes nécessaires. Les soldats sont astreints au service jusqu'à soixante ans, à moins de maladies ou d'infirmités constatées. Mais on n'est pas obligé généralement de recourir à la force pour les faire servir. On accorde d'abord des permissions à tous ceux qui en veulent, et on les remplace par des soldats de bonne volonté qui sont enchantés d'avoir une paye plus ou moins régulière.

Les individus qui sont employés dans les tribunaux, comme Tchay ou satellites, servent pendant trois années consécutives; ceux qui sont employés comme écrivains servent pendant cinq ans. Ils peuvent retourner ensuite dans leurs familles, mais peuvent être rappelés pour un service extraordinaire, pour un temps indéterminé.

Les mahométans, comme tous les autres sujets de l'Empire, sont soumis à ces obligations, que nous avons cru devoir faire connaître à cause de leur importance et parce que, jusqu'à présent, fort peu d'étrangers s'en sont rendus un compte exact.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ENFANTS.

Les obligations des enfants sont au nombre de dix. Ils doivent: 1° Respecter leurs père et mère, les servir et leur obéir; 2° S'efforcer, conformément à la raison et aux rites, de pourvoir à leur entretien et à leurs besoins; 3° Les aider dans leurs travaux; 4° Remplir les devoirs de leur métier ou profession. 5° Etre appliqués à l'étude; 6° Ne rien faire qui puisse nuire à leur corps; 7° Veiller sur leur réputation; 8° Faire tous leurs efforts pour que les fautes de leurs parents soient effacées ou tout au moins amoindries; 9° Satisfaire les désirs de leurs parents; 10° Après leur mort, conserver fidèlement leur souvenir.

Ces dix obligations constituent la piété filiale dont la base est le respect. Il est écrit dans le Coran : « Sois « reconnaissant envers Dieu et envers tes parents. Toute « chose a un principe. L'eau vient de la source; l'arbre « de la racine; le corps des parents, l'âme de Dieu. »

La piété filiale comprend trois devoirs très-importants pour les enfants : 1° Ils doivent veiller sur eux-mêmes afin de ne pas tomber dans le vice et blesser ainsi leurs parents; 2° Ils doivent aimer leur prochain, afin d'être aimés de lui et de causer ainsi de la satisfaction à leurs parents; 3° Ils doivent rechercher la société des hommes vertueux et des sages afin de pouvoir profiter de leur exemple, de leurs conseils et, en se perfectionnant ainsi, rendre leurs parents heureux.

« Quiconque, a dit le saint homme, méconnaissant « Dieu, n'imite pas les saints, fuit les hommes vertueux

« et les sages, n'est pas un bon fils, lors même qu'il « observerait tous les autres devoirs de la piété filiale. « Le fils qui travaille au perfectionnement de lui-même « répand ses lumières sur ses parents pendant leur « existence et après leur mort ; il sert, en outre, « d'exemple pour l'avenir. L'étude est le meilleur moyen « pour se perfectionner. »

Lorsqu'un fils est convaincu que ses parents ont des défauts ou des torts, il doit chercher à le leur faire comprendre avec le plus grand respect et une extrême douceur. Il doit exécuter leurs ordres vivement et consciencieusement, à moins que ces ordres ne soient contraires aux prescriptions de la religion. Si le manque de force ne lui permet pas de bien exécuter les ordres donnés, il doit prier ses parents de lui adjoindre une autre personne pour l'aider.

Dans le Coran, il est dit : « Dieu vous ordonne l'amour, la vénération et la bienfaisance pour vos père et mère ; gardez-vous de leur marquer du mépris ; gardez-vous de les reprendre ; ne leur parlez jamais qu'avec respect ; ayez toujours pour eux de la tendresse et de la soumission. » En présence des auteurs de ses jours, l'enfant doit toujours avoir une attitude respectueuse et modeste ; il ne doit pas parler d'un ton très-élevé ni faire de geste inconvenant. S'il tousse, il doit le faire doucement avec le moins de bruit possible ; s'il se mouche, il doit se tourner de côté ; il doit toujours regarder en face son père et sa mère quand il leur parle. Etant assis, il ne doit pas mettre ses jambes l'une sur l'autre ; s'il a quelque besoin à satisfaire, il doit

se retirer en ayant soin que personne n'en comprenne le motif.

Un bon fils, tant que ses parents vivent ne doit jamais s'exposer volontairement à des dangers sérieux, en entreprenant de longs voyages sur terre ou sur mer, ou en recherchant les combats à moins que ce ne soit pour repousser l'envahisseur de son pays. Il ne doit pas s'éloigner de ses parents sans leur permission, sous prétexte d'augmenter le patrimoine de sa famille. Tout ce qu'il possède doit être consacré à rendre la vie de ses parents aussi douce que possible.

Un enfant qui est occupé à faire une prière (un rikath) peut répondre à l'appel de ses parents. Si, étant à la mosquée, il apprend que ses parents sont malades, il peut quitter immédiatement la mosquée pour se rendre auprès d'eux.

« Après la mort de son père ou de sa mère, un bon fils doit, suivant ses moyens, se conformer aux règles prescrites par la religion, et, toujours conserver le souvenir de leurs bienfaits, aimer ce qu'ils aimaient, rechercher et chérir ce qu'ils recherchaient et chérissaient. »

A ces préceptes, nous ajouterons que les enfants chinois, qu'ils soient mahométans ou d'une autre religion, sont tellement imbus depuis leur bas âge des devoirs de la piété filiale, qu'ils s'efforcent en toute circonstance de prouver aux auteurs de leurs jours le respect et l'attachement qu'ils leur doivent. C'est au dogme de la piété filiale que la Chine doit d'avoir traversé sans sombrer les temps et les révolutions. Aussi les législateurs l'ont-ils proclamé et établi comme la base la plus solide sur

laquelle reposent l'existence des empires et le bonheur des sociétés.

DEVOIRS DU MARI.

Le premier devoir du mari est d'aimer sa femme. Il ne doit rien négliger pour qu'elle connaisse les cinq obligations religieuses, ainsi que les devoirs particuliers qui lui incombent et qui consistent à préparer les aliments ou à en surveiller la préparation, à diriger les travaux de la maison et à soigner convenablement ses enfants. Il doit la nourrir et pourvoir à son entretien au moyen de son argent justement acquis, c'est-à-dire qui provient d'une source non entachée d'injustice. Le saint homme a dit: « Nourrir sa femme et l'entretenir avec de l'ar-« gent mal acquis est ne pas l'aimer. »

Il doit régler ses dépenses suivant sa fortune, sans prodigalité, sans avarice; il doit établir un ordre parfait dans la famille et veiller à ce que cet ordre soit observé, au dedans comme au dehors, par sa femme et ses servantes, qui ne doivent pas sortir sans sa permission, ni recevoir d'autres visites que celles des très-proches parents. Le mari doit éviter les disputes avec sa femme; les disputes nuisent à l'harmonie qui doit régner entre les deux époux et finissent par les éloigner l'un de l'autre, en brisant le lien d'amour qui doit les unir.

Le saint homme a dit : « Quand la femme a des dé-« fauts, le mari doit s'efforcer de l'en corriger par de « bonnes paroles et de sages conseils. »

Le mari ne doit pas renvoyer sa femme pour des mo-

tifs futiles et légers, parce qu'il l'expose ensuite à devenir haineuse, voleuse et à se livrer à la prostitution.

Cependant, si l'épouse manque de respect à ses parents et ne remplit pas les devoirs de la piété filiale ; si elle néglige sans cesse ses devoirs domestiques, le mari peut la répudier après avoir employé tous les moyens de douceur et de persuasion.

Le saint homme a dit : « L'épouse et la servante sont « des êtres faibles ; donnez-leur les aliments et les vê- « tements dont elles ont besoin ; ne leur faites pas faire ce « qu'elles ne peuvent faire. »

Le saint homme a dit : « On ne doit pas rechercher « la femme d'un autre, ni être avare au point de laisser « ses femmes manquer du nécessaire. On doit traiter « toutes ses femmes de la même manière et fixer un jour « pour chacune d'elles, afin qu'il n'y ait pas de jalousie « entre elles et que la concorde règne dans la famille. »

« L'épouse qui ne m'est d'aucune utilité par ses quali- « tés et ses vertus est méprisable ; celle qui ne me flatte « pas est digne d'estime. L'épouse vertueuse est le pilier « de la famille ; elle ne doit jamais flatter son mari, « parce que la flatterie entretient les défauts et pousse « souvent à commettre des sottises et des injustices. »

Le mari ne doit pas détester sa femme, parce qu'elle est pauvre ou laide ; il doit toujours vivre en bonne harmonie avec elle et prendre ses repas avec elle, à moins qu'il n'y ait un invité ou dans tout autre cas grave. C'est le moyen de prolonger l'affection et la paix dans la maison. La vertu de la femme vaut cent fois plus que les richesses et toutes les qualités physiques.

Un mari doit aimer sa femme plus pour ses vertus que pour sa beauté, autrement elle perdra peu à peu ses vertus ou ses bonnes qualités en songeant trop à elle-même. Le mari doit enseigner à sa femme qu'elle doit servir son père et sa mère avant tout. La femme doit être choisie par le mari dans le but de propager sa famille et de l'aider à servir ses parents. Le fils doit servir ses parents pour ce qui concerne les choses extérieures, l'épouse doit les servir dans la maison. Ces devoirs accomplis, la piété filiale est complète. Les anciens désignaient l'épouse sous le nom de la première servante de la maison.

DEVOIRS DE L'ÉPOUSE.

L'épouse doit, avant tout, respecter et honorer son mari. Ses obligations sont au nombre de cinq, elle doit: 1° Ecouter les ordres de son mari; 2° Quand le mari lui prescrit de donner ou de recevoir quelque chose, il faut lui obéir; 3° Elle ne doit pas sortir secrètement sans la permission de son mari; 4° Elle ne doit pas voir de personnes du dehors sans le consentement de son mari; 5° Elle doit satisfaire à tous ses désirs.

Ecouter les ordres de son mari veut dire que lorsqu'un mari donne un ordre quel qu'il soit, il faut l'écouter avec beaucoup de patience et de calme, et si le mari se trompe, par hasard, s'efforcer, avec beaucoup de tact et de douceur, de lui faire comprendre son erreur ou son tort. Ne pas voir de personnes du dehors veut dire que l'épouse ne doit pas avoir de rapports fréquents avec les personnes qui ne sont pas de sa famille.

Mahomet a dit : « Si l'épouse veut être aimée de son « mari, elle doit être remplie de respect pour lui. La « femme qui est aimée par son mari est aimée de Dieu ; « la femme qui n'est pas aimée par son mari n'est pas « aimée de Dieu. »

L'homme a naturellement des mouvements plus ou moins violents. L'épouse doit, en toute circonstance, être pleine de respect pour son mari et ne jamais lui manifester de la colère. Si son mari ne l'aime pas, ou du moins qu'elle le croie, elle doit faire tous ses efforts pour gagner son affection. Dieu lui-même a ordonné à la femme de faire tout ce qu'elle pourrait pour se faire aimer par son mari. Manquer à cette prescription est manquer à Dieu.

Le saint homme a dit : « L'épouse ne doit pas avoir de « volonté vis-à-vis de son mari et doit toujours lui obéir. »

« Si la femme fait une œuvre méritoire sans en prévenir « son mari, le mérite est pour le mari, la faute pour elle. « La femme doit, dans tous ses actes, montrer une parfaite « soumission à la volonté et aux désirs de son mari. « La femme ne doit pas aller voir ses parents, à moins « qu'ils ne soient malades et que son mari ne le lui ait « permis ; elle ne doit même pas aller chez eux en cas de « mort sans la permission de son mari.

« Quand le mari demande quelque chose, il ne faut « jamais lui cacher la vérité. Quand il appelle sa femme, « elle ne doit pas chercher une excuse pour ne pas venir ; « si cependant, dans ce moment, elle est occupée à « quelque chose d'important, elle doit le prévenir, et s'il « exige qu'elle vienne, elle doit se conformer à sa vo-

« lonté. Si son mari lui commande de faire quelque chose, « elle ne doit pas le faire faire par un domestique « ou une servante ; parce que le mari sait très-bien « ce qu'il doit prescrire à sa femme ou à ses ser- « viteurs, et que l'obéissance, ainsi que le respect, sont les « premières bases de la véritable affection. Quand le « mari est irrité contre sa femme, celle-ci ne doit pas « discuter violemment avec lui, quelque tort qu'il ait; « elle doit, par des paroles douces et amicales, chercher « à calmer sa colère et à le ramener à de meilleurs sen- « timents. »

La patience doit être une des premières vertus de l'épouse. Si son mari est en colère elle ne doit ni fuir, ni discuter violemment, ni rester dans le silence ; elle doit chercher avec douceur et beaucoup de tact à faire descendre le calme et la tranquillité dans son esprit.

La beauté de l'épouse consiste, dans la beauté du cœur et non point dans la beauté du corps.

Les deux grandes vertus de la femme sont de savoir dominer ses mauvaises passions, ainsi que ses penchants, et de ne pas être jalouse.

Si la pauvreté survient, l'épouse ne doit jamais oublier ses devoirs, et si l'adversité ou le malheur frappe à la porte de la maison, elle ne doit pas se plaindre. Dans toutes les occasions, elle doit savoir partager la joie ou les chagrins de son mari.

L'épouse parfaite est celle qui, obéissant toujours à son mari, accepte avec calme et résignation ses reproches, cherche à se corriger de ses défauts, remplit

ses obligations religieuses, ses devoirs de famille, et sert bien ses parents.

Quand la femme ne parle pas trop, mais à propos, le mari n'a pas de tristesse, ni d'ennui. Quand elle veille sur sa conduite et ses actes, la réputation de son mari est à l'abri de toute attaque. La bouche de la femme est la source d'où découlent les discussions, disputes, procès, etc. La femme qui se conduit mal amène la destruction de la famille. La femme porte sur ses épaules les joies et la réputation de son mari.

La poule ne chante pas comme le coq. Les femmes bavardes sont une des pertes du genre humain. Les femmes envieuses et jalouses sont un fléau pour leur mari.

La jeune fille, dès qu'elle a atteint l'âge de puberté, ne doit plus entretenir de relations amicales qu'avec ses très-proches parents, tels que ses oncles paternels, ses frères utérins, etc.; elle doit éviter toutes les autres. Les prescriptions de la religion sont très-sévères sur ce sujet. Le plus beau trésor de la femme est sa vertu, et on ne doit rien négliger pour la protéger.

DEVOIRS DES FRÈRES.

Les frères doivent toujours être unis de cœur et se soutenir mutuellement. Ne sont-ils pas comme les branches ou les fruits du même arbre? Ils ne doivent jamais oublier qu'ils sortent de la même souche. Le frère aîné doit avoir des sentiments larges et une grande patience. Il doit être

toujours disposé à faire des concessions à ses frères, et éviter de porter atteinte à leur affection par des mouvements de colère ou des emportements violents. Il doit leur donner de bons conseils, les réprimander doucement quand il le juge nécessaire ; ne pas être jaloux ou envieux d'eux pour un motif ou pour un autre ; au besoin il doit leur servir de père. Les frères cadets doivent aimer et respecter leur frère aîné autant que leur père et leur mère, dont leur frère aîné partage la confiance. Lorsqu'ils reçoivent un ordre de lui, ils doivent obéir et si, par hasard, il a tort, ils doivent le lui faire sentir avec tous les égards qui lui sont dus.

En blessant un frère, on blesse ses parents. Deux frères qui sont bien unis sont heureux, et causent en même temps le bonheur de leurs parents. En outre, ils ont l'estime générale. Quand ils sont désunis, on cherche le motif de leur désunion, que l'on blâme toujours quand on n'a pas pour eux du mépris. Les frères sont comme les bras et les jambes, les mains et les pieds d'un corps. Le bras droit travaille plus que le bras gauche ; de même l'aîné fait plus que les autres frères. Le bras droit peut soutenir des objets plus lourds que le bras gauche ; de même l'aîné peut supporter de plus fortes charges que ses autres frères. Si, par hasard, le bras droit blesse le bras gauche, celui-ci ne cherche pas à s'en venger. Il en est de même pour les frères cadets vis-à-vis de leur aîné. « L'union des frères, a dit le saint homme, « est le complément de la piété filiale. Les meilleurs « amis doivent être les frères. »

DEVOIRS DES AMIS.

Les amis doivent : 1o Etre unis de volonté et d'inclination; 2o Avoir la même conformité de droiture; 3o Avoir l'un pour l'autre un dévouement sincère et durable. Pour que l'amitié soit vraie et constante, il faut que les goûts et les inclinations soient les mêmes entre deux personnes. Ainsi une personne qui fera ses études pour aspirer à un emploi du gouvernement ne sera jamais liée véritablement avec une autre personne qui apprendra le moyen de gagner de l'argent par le commerce. De même, si deux personnes, deux marchands, par exemple, ayant les mêmes goûts, n'ont pas les mêmes sentiments d'honnêteté, ils ne seront jamais de bons amis. Le dévouement de l'amitié est sans bornes.

Le saint homme a dit : « L'union de deux vrais « amis leur procure le bonheur aussi bien dans ce « monde que dans l'autre. Dans cette vie, ils s'appuient « naturellement l'un sur l'autre pour se soutenir et se « perfectionner. Après la mort, l'ami survivant prie Dieu « pour celui qui n'est plus et défend sa mémoire. »

« L'ami, a dit encore le saint homme, est un miroir « qui reflète mes défauts, un médecin qui guérit mes « maladies. Les parents donnent la vie, le maître la « science, l'ami le perfectionnement. »

Un bon ami est la moitié de nous-même, un autre nous-même. Deux amis sont comme le soleil et la lune qui se succèdent alternativement sans se contrarier. Quand l'un commence, l'autre finit; il n'y a jamais d'erreur et le monde est heureux de leur union. Quand on

veut rechercher l'amitié d'un autre, il faut considérer avant tout les qualités du cœur et les vertus sans se préoccuper des avantages privés, tels que fortune, naissance, etc.

Il y a trois espèces d'amis. Ceux que l'on aime à cause de leur droiture ; ceux que l'on aime à cause des avantages qu'on peut en retirer ; enfin, ceux avec lesquels on se plaît comme compagnons de plaisir. Le vrai sage ne se lie qu'avec les deux premiers.

Autrefois on disait que la richesse consistait dans le nombre des amis. Le saint homme a dit : « Le bonheur « procure beaucoup d'amis, l'adversité les éloigne. »

Un véritable ami doit être aussi dévoué dans la prospérité que dans l'adversité, et ne doit pas se contenter de donner des conseils quand il peut faire davantage.

Il ne faut pas être simplement ami de bouche, mais de cœur. Lorsqu'on a commencé quelque chose pour un ami, il faut l'achever. Deux amis doivent toujours se respecter dans leurs rapports mutuels. Il ne faut pas être seulement ami jusqu'à la bourse ; de plus, un bon ami ne doit pas craindre d'offenser un ami en lui donnant de sages conseils dans le but de lui éviter une faute ou un malheur.

Le saint homme a dit : « L'amitié est le fondement de « la parfaite vertu. »

OBLIGATIONS DE TOUS LES CROYANTS CONCERNANT LES ACTES ORDINAIRES DE LA VIE.

Il existe certaines obligations concernant les actes ordinaires de la vie, les habitations, les vêtements et

les aliments. Les croyants doivent se conformer à ces obligations sous peine de manquer aux prescriptions de la loi religieuse.

Dieu a créé cinq sortes de matériaux pour la construction des habitations : le bois, les roseaux ou bambous, les pierres, la terre, et les peaux sans poil; il a créé en outre cinq métaux pour les usages de la vie ; l'or, l'argent, le cuivre, l'étain et le fer; cinq matières pour la confection des vêtements : le coton, la soie, le chanvre, le kopoü (1), et les peaux avec poil ; cinq espèces d'aliments : les grains, les plantes, les fruits, la chair des animaux et les liquides.

Chacune de ces espèces se subdivise en cinq autres, par exemple, les grains en riz, blé, sorgho, graines oléifères, graines à cosse ; les plantes en cucurbitacées, plantes aquatiques, plantes sauvages, plantes domestiques, et plantes à feuilles, comestibles ; les fruits, en fruits des arbres, des plantes, des lianes, des plantes aquatiques et de la terre ; la chair des animaux, en chair des animaux qui vivent dans l'air, de ceux qui vivent sur la terre, de ceux qui vivent dans l'eau, des amphibies et des animaux rampants. Les liquides se subdivisent en eau, lait, miel, liquides provenant des fruits, liquides provenant des fleurs. Les objets qui servent aussi le plus souvent aux usages de l'homme sont au nombre de quarante ; un des nombres les plus importants de la nature. Dieu a mis quarante jours pour créer l'homme entièrement ;

(1) Le kopou est une toile confectionnée avec les fibres du pachyrhizus trilobus. (*Matière médicale chez les Chinois*, par Soubeiran et Dabry de Thiersant, 1874.)

quarante jours après leur création, l'homme et la femme eurent des rapports intimes ; quarante jours après, le fœtus fut formé ; quarante jours après, le sang ; quarante jours après, la chair ; quarante jours après, le corps ; quarante jours après, l'homme naquit ; quarante jours après, l'allaitement est achevé ; à quarante ans, l'homme est dans toute sa force ; après quarante jours de méditation, on peut connaître les secrets de la divinité ; après quarante jours de jeûne, on peut entendre la voix de Dieu ; à quarante ans, Mahomet reçut la parole divine ; la plupart des saints sont morts à quarante ans.

Parmi les choses que Dieu a données à l'homme pour son usage, il en est qui peuvent être nuisibles si l'on n'en fait pas un usage convenable. C'est pourquoi le Saint des saints a été envoyé pour enseigner aux hommes les règles auxquelles chacun doit se conformer, quelle que soit la fortune ou l'intelligence de chacun.

DES HABITATIONS.

D'après les commandements du saint homme, les fidèles doivent établir leur résidence dans un endroit où les hommes commettent le moins d'injustice et où l'on peut trouver des voisins bons et honnêtes. Cette recommandation ne s'applique ni aux saints ni aux sages, parce que les saints sont bien partout pour convertir les autres et que les sages servent de modèles. Il vaut mieux habiter les villes et les endroits un peu populeux, parce

que l'intelligence s'abrutit dans les localités trop désertes et qui ne sont fréquentées ni par les saints ni par les sages, ni par les savants, tandis que dans les centres de population un peu considérables, les discussions, les exemples, la vue de grandes choses ouvrent l'esprit et forment le cœur. Avant de choisir une demeure, il faut s'enquérir si les voisins sont bons ou mauvais, afin d'éviter les disputes et les querelles. Il ne faut pas habiter un endroit dangereux, où l'on peut courir le risque d'être écrasé par des rochers ou par des murs en ruine ; où l'on peut être englouti par l'eau, ou exposé aux attaques des bêtes féroces ou à des révoltes produites par des conflits de religion ou d'autres causes. Il ne faut pas également choisir un lieu trop isolé, où sa personne, sa fortune et sa vertu puissent courir des périls. Trois maisons agglomérées ne suffisent pas pour former un groupe convenable pour la sécurité de leurs habitants. Il en est de même si trois familles résident à quatre cents mètres l'une de l'autre, ou que, la nuit, on soit trop éloigné des voisins pour qu'ils entendent vos cris. Toutes ces habitations sont dangereuses. Quand on voyage la nuit dans un endroit que l'on ne connaît pas, ou lorsqu'on traverse un pays ennemi ou un pays dont les habitants ont une religion différente de la vôtre, il faut se tenir constamment sur ses gardes.

Il ne faut jamais entrer dans une mosquée, si ce n'est pour prier. Quand on visite un pays étranger où l'on parle une langue différente de la sienne, et où le caractère et les mœurs des habitants ne sont plus les mêmes que ceux de son propre pays, il ne faut pas y demeurer

trop longtemps pour ne pas perdre le caractère et les mœurs de sa nation.

Il ne faut pas construire de mosquée dans un cimetière ou près d'un cimetière. S'il n'y a pas moyen de faire autrement, il faut que la mosquée se trouve au moins à une portée de voix du cimetière. Il ne faut pas construire de maison sur une propriété du souverain ou sur ses terrains de chasse.

Les jeunes gens des deux sexes depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de trente ans ne doivent pas s'asseoir à la même table que les enfants de dix à quinze ans, à moins qu'ils ne soient frères, parents, maîtres et élèves. Les veufs ne doivent pas demeurer avec les veuves. Si une famille a une mauvaise conduite on doit éviter de passer devant sa demeure. Quand un infidèle, étranger ou prisonnier de guerre, vient résider dans la maison d'un croyant, il existe une coutume en Arabie d'après laquelle on met une inscription sur la porte de cet infidèle, afin qu'on sache qui il est.

Là où habitent les croyants, il ne doit pas y avoir d'église chrétienne, de synagogue, de temple bouddhique ou taoïste, parce que le voisinage de ces temples peut nuire à la foi (1).

DES ALIMENTS.

Quiconque, a dit le prophète, mange un aliment défendu perd quarante mérites. Dieu a créé certains êtres

(1) C'est cependant ce qui existe en Chine.

pour servir spécialement de nourriture à l'homme; ceux-là seuls doivent être utilisés comme aliments. Parmi les animaux, dont la nourriture est permise aux fidèles, se trouvent les oiseaux sauvages granivores et les animaux herbivores. Les oiseaux ayant le bec comme celui de la poule peuvent être mangés, tandis que ceux dont le bec ressemble à celui de l'aigle et tous les carnassiers sont défendus. Les oiseaux d'eau qui se nourrissent de vers sont permis. En Arabie, les animaux domestiques sont le chameau, le cheval, le bœuf, le mouton, l'âne et le mulet; parmi ces animaux, il y en a trois dont on se sert pour différents usages, mais qu'on ne mange pas. Ce sont le cheval, l'âne et le mulet. Il y en a ensuite deux dont on peut se servir à l'état domestique et que l'on peut manger; ce sont le chameau et le cheval; ou, dont on ne se sert que comme aliment, le mouton. Le chameau, le bœuf et le mouton sont d'excellents animaux dont la chair est fortifiante. Le cheval, si on le mange, comme dans l'Inde, n'est pas un aliment aussi fortifiant.

Parmi les gallinacés sauvages, sont bons à manger ceux dont les noms suivent : tchou-ky (1), ressemblant à une poule domestique mais plus petite, et vivant habituellement sur les bambous; cha-ky, a la forme de la poule domestique, les côtés de la tête bleus, vit sur le pin; yn-ky, couleur du corps jaune rouge et blanc s'appelle ainsi par ce qu'il mange du fruit du yn-pey; le yang-ky, oiseau d'eau; teng-ky, oiseau aquatique

(1) Voir le nouvel ouvrage que vient de publier M. l'abbé David, sous ce titre : *Les Oiseaux de la Chine.*

avec une crête sur la tête et de longues pattes, la femelle a le corps tacheté; to-ky, (poule-chameau, très-longue queue, très-grand, atteint jusqu'à sept pieds de hauteur; ho-ky, poule de feu, on peut faire avec ses plumes des vêtements; tan-mao, espèce de canard sauvage avec la bec effilé, tache noire à la queue; lorsque la femelle meurt, le mâle est inconsolable; kiao-tsin, petit canard au bec rouge avec une crête rouge; canards et oies domestiques; oie sauvage; hong-yen, oie au bec rouge; tche-ky, faisan comprenant plusieurs espèces; chan-tche-ky, faisan à grande queue volant très-haut, cinq couleurs, vivant sur les montagnes; he-tche-ky, faisan noir jaune, vit sur les montagnes près de la mer; kiao-tche-ky, longue queue, court très-vite, blanc comme le cygne, en courant, crie toujours; yao-tche-ky, faisan, couleur de l'aigle; pen-tche-ky, faisan, jaune ou blanc. La première de ces espèces a le ventre plus ou moins jaune, la femelle de la deuxième espèce n'est jamais blanche, leur cri imite le son de pou pou; py-tche-ky, espèce de faisan doré; tay-tche-ky, longue queue, vole très-haut, a un chant agréable, vit sur les montagnes; ngan, espèce de tourterelle, ngan-tchun, caille, queue très-courte tachetée; chou-kan, espèce de pigeon, poitrine tachetée; kien-chou, ressemblant au merle, plumage noirâtre; houang-ly, jaune, vit sur les montagnes, chant agréable; ty-kou, oiseau d'eau, gros comme une oie, bec effilé; yuen-yang, oiseau d'eau, tête rouge, queue rouge, crête blanche, corps jaune; mâle et femelle toujours ensemble; y-ngan, oiseau d'eau, jaune noir; lou-sze, cormoran, etc., etc.

Parmi les quadrupèdes dont la nourriture est permise aux fidèles, il y a : 1° ceux qui vivent dans les forêts, sur les montagnes ou dans la plaine, tels que le cerf, le daim, la chèvre sauvage; 2° ceux qui se terrent, tels que le lapin et l'animal kouan-tsu.

Les animaux aquatiques, que l'on peut manger, sont: le poisson, la tortue, les crustacées, les coquillages, etc., parmi les insectes, les sauterelles sont permises comme aliments.

Le chameau, le bœuf et le mouton ne doivent pas travailler quand on veut les utiliser comme aliments. On ne doit manger le chameau que dans les grandes fêtes; le bœuf se sert à des invités; le commerce de boucherie est regardé comme vil.

Les animaux carnassiers et ceux armés de griffes, sont regardés comme immondes. Les oiseaux à serres, ceux qui ont les yeux proéminents, les dents en forme de scie, le bec recourbé, qui sont voraces ou rapaces, les oiseaux de mauvais augure; ceux qui changent de forme et de couleur sont également immondes. Parmi eux se trouvent l'aigle, la chouette, un oiseau de montagne nommé kiao, le vautour, un oiseau nommé kilou, dont les plumes servent à faire des flèches; les faucons, le corbeau, le hykao, dont le chant est de mauvais augure, le paon, la cigogne blanche, la grue, etc.

Parmi les quadrupèdes on compte le tigre, le loup, le lion, le léopard, l'hyène, le chacal, l'ours, l'éléphant, le sanglier, le rat, la loutre, le singe, le renard, etc., et par dessus tout le cochon, dont la chair peut donner des maladies.

Parmi les animaux dont la chair est défendue parce qu'elle est nuisible à la santé de l'homme, se trouve en première ligne le porc qui est un animal extrêmement vorace, d'une odeur repoussante, et vraiment plus stupide que toutes les autres bêtes; il mange n'importe quoi; aussi sa chair, loin d'être un aliment fortifiant, est très-nuisible à la santé. Il aime les lieux les plus sales et mange tout ce qu'il trouve, même les chairs corrompues des autres animaux.

Tous les autres animaux, ou du moins une grande partie, peuvent être utilisés pour le service de l'homme. Quant au porc, on dirait qu'il ne peut faire qu'une seule chose, prendre de la graisse et alors sa paresse ordinaire devient excessive; il peut à peine se traîner. Quand il est très-vieux, il devient méchant et capable de faire des choses extraordinaires contre lesquelles il faut toujours être en garde. Pour toutes ces raisons on ne doit jamais manger de la chair de cet animal et on doit engager tout le monde, même les infidèles à suivre cet exemple.

Voici les preuves que sa chair est mauvaise comme aliment:

Dans le Pen-tsao-king-tchou, il est dit: « La chair du « porc est froide, engraisse vite les personnes qui en « font usage, mais produit des phlegmes, de la chaleur « interne et par suite des maladies de peau très-dange- « reuses. Aussi cette chair n'est-elle bonne en aucune « façon. Ceux qui mangent trop de rognons de cet animal, « suivant l'habitude de beaucoup de gens de nos pays, « commettent là une grosse erreur. Le nommé Je-Hoa-

« Tsee, a dit avec raison : Ceux qui font abus de cet ali-
« ment n'auront pas d'enfant. »

Mong-Hien, a ajouté : « Celui qui mange de ces ro-
« gnons porte atteinte à sa force virile. » C'est déjà une première preuve que la chair du porc n'est pas un bon aliment. Un autre écrivain a dit : « De toutes les parties
« de l'animal, il en est une seule qui ne soit pas mauvaise ;
« c'est la graisse ; à part celle-ci, toutes les autres sont
« dangereuses et produisent un grand nombre de mala-
« dies, d'autant plus graves que les personnes qui en
« font abus, sont plus âgées ou ont moins de forces. On
« obtient ainsi une fausse graisse et une chaleur interne
« telle qu'il peut en résulter un grand nombre de ma-
« ladies, parmi lesquelles la lèpre. La chair de la tête peut causer des hallucinations ; la cervelle enlève la force aux parties génitales ; le sang peut nuire au sang, le foie donne des furoncles et des ulcères, et diminue les forces ; les poumons nuisent à l'air interne. Dans les chaleurs, si, suivant l'habitude de certaines provinces, on mange beaucoup de foie de cochon en le faisant cuire avec du sucre, cet aliment produit de suite des furoncles ; l'estomac de cet animal renferme un véritable poison ; la moelle des os ne vaut rien pour l'homme dont elle diminue la force ; les intestins sont froids ; les narines sont échauffantes et la langue peut faire mal au cœur. »

D'après un ouvrage de médecine intitulé *Y-king-pie-lou*, la chair du porc a pour effet de diminuer la force du sang et de rendre peu à peu anémiques les personnes qui en font abus. Un autre médecin, Seng-Se-Mao, a dit : « Qui-

« conque mange trop de chair de porc n'aura pas d'enfant « ou un très-petit nombre ; l'abus de cet aliment peut « amener le retour de maladies graves, et en tout cas, « altère la santé; et plus le pays est chaud, plus cet « aliment est dangereux. Il arrive même souvent que « cet animal, pendant les chaleurs, vivant toujours au « milieu des ordures et des miasmes pestilentiels, « attrape des maladies qu'il communique à ceux qui « font abus de sa chair. »

Aussi a-t-on remarqué que, dans le sud, la lèpre est beaucoup plus commune que dans le nord. En résumé, le saint homme, en défendant cet aliment, a rendu un véritable service à l'humanité et principalement à ceux qui habitent les pays chauds.

Quoique la chair de certains animaux soit permise aux fidèles, ils ne doivent faire usage ni de leurs parties naturelles, ni du sang, ni des reins, ni des entrailles en général, parce que ce sont autant d'objets réputés immondes.

On ne doit jamais manger un animal s'il n'a pas été tué et qu'on n'ait pas vu son sang ; de même, on ne doit jamais manger de poisson trouvé mort ou à moitié mort à la surface de l'eau.

Aucun animal ne peut être mangé, si, pouvant prendre quelque nourriture immonde, il n'a pas été renfermé préalablement pendant quelques jours : le bœuf exige vingt jours de clôture, le mouton, dix, la poule, trois, etc.

On ne doit pas faire usage d'un animal, s'il n'a pas été tué d'après les règles. Pour égorger légalement un

animal, il faut qu'il ait le cou coupé avec toutes les artères, et que le couteau soit porté sur le cou de l'animal en proférant le nom de Dieu. Tout instrument tranchant fait d'acier ou de pierre tranchante, de dent, de roseau, d'ongle, etc., propre à couper la peau ou l'artère, peut servir à l'opération qui exige l'écoulement du sang; il n'est pas nécessaire de tuer les poissons et les sauterelles d'après ces règles.

Les animaux tués à la chasse avec des flèches ou des instruments en fer, ou tués par des animaux dressés à cet usage, peuvent servir de nourriture, pourvu qu'on ait eu soin de proférer le nom de Dieu avant de lancer le trait, de lâcher les chiens, etc. La chair de l'animal ainsi tué est réputée impure, si le sang n'a pas coulé ou s'il n'est pas égorgé à l'instant même, en supposant qu'il donne encore signe de vie. Si l'animal a été tué avec une arme à feu, une fusée, etc., même après avoir proféré le nom de Dieu, il est défendu de le manger, parce que d'abord le sang qui peut couler de la blessure est en trop petite quantité, et qu'en second lieu, les balles ou projectiles en plomb, fer, airain, etc., peuvent contenir du poison.

Le vin est expressément défendu. Mahomet a dit : « Le vin est la source de tous les maux; il est la clef « des passions, la source de toutes les abominations. »

Le saint homme a dit : « Le vin est la clef qui ouvre « tous les troubles du cœur; c'est le feu qui allume les « passions; c'est la source de tous les vices. Celui qui « commence à en boire un peu ne tarde pas à devenir « victime de cette dangereuse boisson qui est la perte

« de l'homme. Aussi doit-on s'en abstenir si l'on ne « veut pas s'exposer à perdre son âme. »

De tout temps, le vin a été une des causes de la perte des empires et des hommes. Il change le cœur de l'homme, l'abaisse, l'abrutit, excite ses passions; fait qu'il manque à sa parole, à ses croyances, qu'il désobéit à ses supérieurs; en un mot, c'est le plus grand écueil pour la vertu. Les cinq obligations sociales entre le souverain et le sujet, les époux, les frères, les amis, etc., sont souvent brisées par cet ennemi de la société et de la famille. Le saint homme a eu bien raison de défendre d'une manière formelle, à tous les croyants, cette dangereuse boisson.

En fouillant dans les *Chou-king*, on trouve à ce sujet quelques remarques intéressantes. Sous la dynastie des Tcheou, l'empereur Kang-Ouang fit paraître, un édit ainsi conçu : « Un de mes aïeux, Ouen-Ouang, quand « la capitale de l'Empire était dans l'Ouest, ordonna « à tous les mandarins, grands et petits, et à tous « leurs administrés de ne se servir de vin que pour les « sacrifices. C'est le ciel lui-même qui a limité l'usage « du vin aux sacrifices. C'est pourquoi, dans l'intérêt « du peuple, afin qu'il conserve sa vertu et afin que « les fonctionnaires remplissent leurs devoirs, je défends « aux uns et aux autres de faire usage du vin autrement « que pour les sacrifices. Grands et petits doivent se « conformer à cette défense. Seulement, quand on fera « les sacrifices, on pourra en boire une petite quantité. « Depuis l'Empereur Tang-Ouang jusqu'à l'Empereur « Tchen-Ouang, les souverains ont eu beaucoup à faire

« et n'ont jamais eu assez de loisir pour boire du vin ; « mais, en outre, comme ils savaient que, pour bien « diriger les affaires de l'Empire, il faut être maître de « soi-même, ils s'abstenaient de cette boisson. Prenant « exemple sur ces grands souverains, je veux que vous « deveniez forts et vertueux. Je défends donc qu'on « boive du vin. Tout individu qui sera pris en état « d'ivresse devra m'être amené sur-le-champ et sera « décapité. » Un commentateur du *Chou-king*, nommé Tsai-Chen, a ainsi commenté ce passage : « En faisant « un édit si sévère, Ouen-Ouang a eu pour but de défendre « l'abus du vin qui est une ruine pour les royaumes et un « danger pour la vertu. On ne doit en faire usage que « lors des jours anniversaires de la naissance des père « et mère, ou bien quand des personnes âgées se réunis- « sent, ou bien encore quand on fait un sacrifice. Les « saints n'ont pas défendu d'une manière aussi absolue « cette boisson, mais ils ont indiqué le meilleur moyen « pour prévenir ses mauvais effets. »

Un autre commentateur, nommé Lu-Tong-Lang, a dit : « Le ciel a ordonné qu'on ne devait faire usage du « vin que pour les sacrifices, afin d'empêcher que les « hommes ne fussent pas continuellement ivres en « faisant abus de cette boisson. Ceux qui sont venus « ensuite ont prétendu que l'usage du vin était permis, « pourvu qu'on ait la force de n'en pas faire abus. Ceci « est une erreur, parce que la plupart des hommes ne « peuvent résister aux délices de cette boisson et se « perdent complétement.

« L'usage du vin, certainement, paraît peu important ;

« cependant les conséquences en sont immenses. Tchin-
« Sy-San a dit : « Celui qui aime beaucoup le vin aime
« aussi les bons repas et finit par se ruiner physique-
« ment et moralement. » A la fin de la dynastie des
« tcheou, les Empereurs Yeou-Ouang, Ly-Ouang, Tchen-
« Ouang, Tsin-Ouang, et tous leurs sujets, grands et
« petits, avaient la passion du vin ; aussi, par un ordre
« du ciel, tous ces souverains furent punis, ce qui
« prouve que le ciel ne veut pas que l'on boive du vin ;
« maintenant personne ne respecte ces ordres du ciel ;
« aussi, que de maux pour l'Empire occasionnés par ces
« gens qui ne craignent rien et affrontent tout ! Nos
« annales sont remplies de ces malheureux faits. »

Le nommé Tse-Hong-Tsien a dit : « L'édit qui a paru
« sous la dynastie des Tcheou, et qui condamnait à mort
« tous les ivrognes, était sans doute trop sévère ; cepen-
« dant, quand on voit tout ce qui résulte de cette
« terrible passion, on se demande si ce n'est pas dans
« l'intérêt d'un pays qu'un souverain coupe ainsi le mal
« à la racine. »

Le nommé Tong-Che-Ting a dit : « Le vin, dans
« l'ancien temps, était employé dans les sacrifices afin
« d'inviter les génies à prendre part à ces sacrifices.
« Plus tard, l'usage du vin pénétra dans les familles ;
« seulement, il était limité à certaines fêtes et de telle
« sorte qu'on ne pouvait s'enivrer. » Sous les Hia, du temps du règne da Yu-Ouang (2206 av. J.-C.), un nommé Y fabriqua le premier vin que l'on ait connu en Chine. L'Empereur voulut connaître cette nouvelle boisson qui était douce et agréable au goût ; après en avoir bu, il

réfléchit que cette boisson si agréable pouvait être dangereuse pour ses sujets et défendit au nommé Y d'en fabriquer. Mais, peu à peu, on en fabriqua secrètement, et, en l'an 1122 avant J.-C., l'usage s'en était tellement répandu que Ly-Ouang fut obligé de l'interdire sous peine de mort. On trouve dans les annales de la dynastie des Han, qu'un souverain nommé Tcheou-Ouang, de la dynastie des Chang, étant toujours ivre, un de ses proches parents, nommé Oey-Tse quitta le royaume en avertissant l'empereur qu'il ne pouvait rester dans un pays où le chef de l'Etat donnait un si mauvais exemple. Peu de temps après, Ou-Ouang s'empara du trône.

Dans le *Che-king*, il est dit : « Ceux qui boivent du vin ne savent jamais ce qu'ils font, » et dans le *Chou-king* aussi bien que dans le *Che-king*, on trouve ce passage : « Le vin est la mère de tous les vices et la source de « tous les maux. »

On lit dans un ouvrage de la dynastie des Oey, qu'à cette époque un haut fonctionnaire, nommé Kao-Yun, publia, par ordre de l'empereur, un édit pour informer les populations que parmi toutes les choses qui, dans tous les temps, ont fait le plus de mal au peuple, se trouvait le vin, l'ennemi le plus mortel de la vertu.

Dans un ouvrage intitulé : *Pen-tsao-py-yao*, on remarque ce passage : « Il ne faut pas boire trop de vin, « parce qu'il nuit au corps et diminue la force du sang, « est comme un feu qui brûle l'intérieur, excite les « passions et cause une foule de maladies ; il produit « des phlegmes, agit sur les poumons, sur le cerveau,

« rend le travail difficile, provoque des vomissements,
« rend irritable, craintif et souvent fait que l'on crache
« du sang, que l'on perd l'appétit, quelquefois la vue;
« tels sont les effets généraux du feu produit par le vin,
« lorsqu'on en fait un trop grand abus. »

Un nommé Ouang-Lay a dit : « Quelques personnes
« croient que boire beaucoup de vin le soir n'est pas
« mauvais, parce qu'ensuite on va se coucher. C'est
« une très-regrettable erreur, parce que le feu de
« l'ivresse, même pendant le sommeil, produit son effet
« aussi bien sur le sang et les poumons, que sur les
« yeux,et finit peu à peu par causer des maladies graves.

En examinant tout ce qui vient d'être relaté dans les ouvrages précédents, on doit en tirer cette conclusion que le vin renferme en lui un feu brûlant extrêmement dangereux, et qui, comme l'expliquent les médecins, au lieu de fortifier le corps, l'affaiblit en attaquant la masse du sang. En outre, comme il excite les passions, il fait que l'homme, qu'il finit par dominer, perd peu à peu toutes ses qualités morales ainsi que sa vertu. Cette boisson doit être certainement interdite.

Dans le principe, quand notre sainte religion fut établie par Mahomet, le vin n'était pas défendu. Mais un jour le saint homme, ayant remarqué les excès de quelques-uns de ses disciples, pria Dieu de lui faire connaître sa volonté à ce sujet ; Dieu lui répondit : « Si l'on t'interroge sur le vin, comme sur le jeu,
« réponds que l'un et l'autre sont de graves péchés,
« nonobstant les avantages qu'en retire le public, mais
« que ces avantages ne sont rien en comparaison du

« péché. » Comme cet oracle ne satisfit pas tous ses disciples, Omer demanda à Dieu de manifester ses ordres d'une manière plus claire. Peu de jours après, Dieu dit à Mahomet : « Ne faites pas la prière Namaz « lorsque vous serez dans l'ivresse. » Ces paroles de Dieu n'ayant pas encore produit un effet suffisant sur ceux qui avaient l'habitude de boire du vin, Omer s'adressa encore une fois à Dieu qui alors prononça cet Ayeth : « O vous, croyants, sachez en vérité que le « vin, le jeu, les idoles sont des abominations suggérées « par les artifices du démon; abstenez-vous-en pour « votre bien, pour votre salut. En vérité, c'est par le « vin et par le jeu que l'esprit des ténèbres veut vous « armer de haine et d'inimitié les uns contre les autres. « C'est par là qu'il vous détourne de Dieu, de la prière, « de la méditation. Que ne vous en abstenez-vous? » Dès lors, le vin fut considéré comme une chose immonde. Depuis cette époque, le prophète n'a cessé de fulminer contre le vin et contre toute liqueur quelconque. Celui qui boit du vin, a-t-il dit, c'est comme celui qui adore les idoles. Au moment où l'homme prend en main un verre de cette liqueur, il est frappé d'anathème par tous les anges du ciel et de la terre.

Cette boisson maudite de Dieu et de son prophète est comme le porc et la bête morte qui ne sont d'aucune valeur aux yeux de l'islamisme.

TABAC, OPIUM, JEU, FEMMES PUBLIQUES, DANSE, IMAGES, DIVINATIONS.

Le tabac et l'opium sont défendus parce qu'ils renferment du poison et troublent le cerveau. Ils affaiblissent l'intelligence, ruinent le corps et empêchent le croyant de remplir ses devoirs. Tout ce qui excite l'homme est interdit par les défenses nommées Helamou (1).

(1) Extrait du *Tsin-Tchin-Tche-Nan*. — Le tabac est connu en Chine depuis le règne de l'empereur Chen-Tsong (1610 av. J.-C). Il a été importé par des mahométans du nord-ouest de la Chine, qui le tenaient sans doute des mahométans turcs, peu de temps après que son usage avait été introduit à Constantinople, en 1605, sous le règne d'Ahmed Ier. Le tabac fut d'abord défendu par le gouvernement chinois ; mais, comme l'usage tendait, malgré les édits impériaux, à se répandre dans les masses, on le toléra en l'imposant fortement. Nous n'avons pas connu de mahométan chinois fumant du tabac, et ceux qui contreviennent à cette prescription religieuse, de même que les fumeurs d'opium qui, malheureusement, sont aujourd'hui très-nombreux parmi les sectateurs de Mahomet, ont soin de se cacher de leurs coreligionnaires ; par exemple, l'usage de priser est répandu partout.

Les mahométans chinois sont les seuls, avec les Vouahabites, qui condamnent l'usage du tabac. Chez les Ottomans, il a donné dans le principe, comme le café, matière à mille contestations parmi les gens de loi, qui furent longtemps partagés à ce sujet, et dont plusieurs hésitent encore aujourd'hui à déclarer, d'une manière absolue, si l'usage en est conforme ou non aux principes de l'islamisme. Sous le règne de Mourad IV, il fut même proscrit. Cependant, il se rétablit avec le café, et l'on peut dire qu'il n'y a aujourd'hui qu'un très-petit nombre de dévots austères, surtout parmi les ministres de la religion, qui se fassent scrupule de fumer. Livrés à cette habitude de l'enfance, il n'est presque pas de musulman, en Turquie, qui ne fume six, dix et même vingt pipes par jour. Les Persans, les Egyptiens,

« Le vin et le tabac sont défendus (1). Le vin trouble l'état normal de l'homme; le tabac gâte les organes respiratoires. Ce sont des poisons nuisibles à l'intelligence. Il n'est permis ni de boire du vin ni de fumer du tabac. Il faut absolument le prohiber sévèrement; autrement comment un croyant pourrait-il entretenir son intelligence et, en même temps, donner à son corps les soins qui sont nécessaires? Si les trois directeurs ne défendent pas l'usage du vin et du tabac, le péché devra retomber sur eux. »

Le vin et le jeu sont interdits aux croyants. Cette interdiction est basée sur les paroles du Prophète (2).

« Les femmes publiques, ainsi que le jeu, sont sévèrement défendus aux fidèles. La femme débauchée est un être méprisable qui doit être, pour tout le monde, un objet de réprobation. Le jeu est une tentation dangereuse pour la vertu. Ces deux vices peuvent causer la perte de l'homme. Si les trois directeurs apprennent qu'un de leurs paroissiens est adonné à ces vices, ils

les Arabes, les musulmans de l'Inde fument également; les Vouahabites, au contraire, regardent l'acte de fumer comme le second péché mortel, l'idolâtrie étant le premier. Les mahométans chinois partagent avec eux cette horreur du tabac. Ma-Ouen-Ping, dans son *Tsin-tchin-tche-nan*, raconte que le tabac est le produit du diable, et date de l'époque où Nemrod fit jeter Abraham dans la fournaise. Le diable le créa pour qu'Abraham ne pût résister au feu.

(1) Extrait d'une proclamation publiée à Péking, en 1867, par le nomme Sy-Lan-Tsieou, et dont le texte chinois, ainsi que la traduction en langue russe, ont été donnés par le professeur Vasilieff, dans son *Mémoire sur la marche du mahométisme en Chine.*

(2) Extrait du *Tsin-tchin-tche-nan.*

doivent faire tous leurs efforts pour l'en corriger, ou bien une partie du péché retombera sur eux (1).

La musique ainsi que les instruments ne sont permis ni dans le particulier, ni en public, ni dans aucune

(1) Extrait de la proclamation du nommé Sy-Lan-Tsieou dont nous avons déjà parlé. Tous les mahométans chinois reconnaissent parfaitement que ces défenses sont conformes à la loi religieuse; mais, malgré cela, ne les observent pas toujours. Cependant, on peut dire qu'en général leurs mœurs sont plus austères que celles des autres Chinois. Les exemples de mauvaise conduite de la part des femmes mahométanes sont assez rares.

Un assez grand nombre de mahométans éludent les prescriptions relatives au jeu, en disant que le Prophète n'a prohibé que les jeux de hasard, mais que les dames, les dominos et les échecs sont tolérés, parce que le succès, dans ces trois jeux, dépend entièrement de l'habileté et de l'attention du joueur. Quelques-uns vont plus loin, et, emportés par cette funeste passion, ne se font pas scrupule de jouer aux dés, aux cartes, et de risquer une somme plus ou moins forte dans les établissements de jeu ou dans des paris de combats de coqs, de grillons, de cailles et de poussons combattants (Teou-yu). Il faut dire aussi que la passion du jeu est universelle dans toute la Chine, et que les entraînements sont plus nombreux que partout ailleurs. On joue partout dans les maisons, sur les places publiques, devant les temples, et sur la porte même des Yamoun ou résidences officielles des mandarins. En outre, dans chaque ville se trouvent des établissements de jeux publics ou privés, non autorisés par la police, et qui sont, nuit et jour, remplis d'une foule attirée par l'appât du gain. Le jeu du Fantan est le plus en vogue dans la plupart de ces établissements. Son mécanisme est des plus simples. Le propriétaire de l'établissement, représenté par un banquier, met devant lui, sur une grande table, une certaine quantité de sapèques (monnaie de cuivre ou d'étain), et, avec la main, en prend une partie, sans les compter, qu'il place sous un vase creux. Ceci fait, tous ceux qui veulent prendre part au jeu indiquent un des nombres 1, 2, 3 ou zéro, qui sont inscrits immédiatement sur un livret que

circonstance de la vie, pas même dans les noces ou les enterrements. La musique vocale est également interdite soit pour les chants profanes, soit pour les cantiques spirituels. Les passages du Coran ne peuvent être chantés ou psalmodiés que pendant la prière en commun chez soi ou à la mosquée. L'annonce de la prière peut aussi être chantée par les muezzins.

La danse est défendue (1).

Les images et les figures soit d'hommes, soit d'animaux, sont interdites (2).

Ajouter foi aux prédictions des devins sur les événe-

tout le monde peut voir, et déposent sur la table le montant de la somme qu'ils parient. Un individu trie ensuite les sapèques quatre par quatre, et, à la fin du triage, le nombre de sapèques qui restent fait que le banquier gagne ou perd, suivant que ce nombre est conforme ou non à celui des parieurs. Le banquier a trois chances pour lui, mais, d'un autre côté, il court le risque de perdre deux ou trois fois le montant de chaque mise. Les dominos et les dés ressemblent aux nôtres ; les cartes sont tout à fait différentes. Le jeu d'échecs a une grande analogie avec celui d'Europe, seulement le nombre des pièces n'est pas le même et leur marche varie également.

(1) La danse est inconnue en Chine, à moins qu'on ne donne ce nom aux balancements de corps et aux contorsions de quelques balladines qui cherchent, par des gestes et des mouvements plus ou moins grotesques, à exprimer une passion, un sentiment ou une idée sans le secours de la parole.

(2) Jamais nous n'en avons vu ni dans les mosquées, ni dans les maisons particulières ; cependant un grand nombre de mahométans se font maintenant photographier et distribuent même leur portrait à des amis. Nous avons pu nous en procurer nous-même quelques-uns, qui nous ont été donnés par des mandarins et des ministres de la religion.

ments occultes ou à venir est un acte d'infidélité. L'astrologie judiciaire, les divinations, la magie, la cabale, les augures, les songes, le calcul des nombres sont également condamnés par la loi religieuse (1).

PROPRETÉ DU CORPS, VÊTEMENTS, PARURES, CACHETS.

La propreté du corps est une vertu nécessaire à tous les fidèles. Il faut se laver le corps une fois par semaine ou tous les quinze jours, ou pour le moins tous les quarante jours. Il faut aussi souvent se couper les ongles et s'épiler. L'homme ne doit pas laisser pousser ses moustaches trop longues et doit en couper une partie.

On doit toujours conserver une simplicité décente dans ses vêtements, et éviter toute parure ayant pour objet la vanité. Les vêtements doivent être toujours

(1) Il n'est pas de peuple plus esclave de la crainte du mal que le peuple chinois ; il n'en est pas également qui croie plus aux sortiléges et à leur influence sur le succès d'une entreprise ou la guérison d'une maladie. Confucius lui-même partageait ces idées. Ainsi, dans le *Tchong-yong*, on trouve ce passage : « Ceux qui arrivent à la perfection peuvent prévoir l'avenir. La prospérité et la ruine des nations sont toujours annoncées d'avance par des présages heureux ou malheureux qui se manifestent soit par l'herbe Sze, soit par la tortue, soit par les éléments, soit par l'homme. Le bonheur et le malheur sont connus d'avance par les sages, qui deviennent ainsi les égaux des dieux. » Ce désir de connaître l'avenir tourmente toutes les classes, et nulle part les diseurs de bonne aventure, les tireurs d'horoscope, les géomanciens ne sont plus nombreux et n'abusent davantage de la crédulité humaine. Les mahométans chinois sont les seuls qui ne leur payent pas leur tribut.

propres; c'est une recommandation du Prophète. Lorsqu'on fait la prière dominicale, il faut avoir soin de couvrir les parties du corps que la pudeur ou la bienséance ordonne de voiler; autrement la prière n'est pas valide dans ces circonstances.

Les vêtements d'homme doivent dépasser les coudes et le genou (1). Ceux des femmes ne doivent laisser voir que le visage et les mains. Une tache de plus d'un pied sur le vêtement n'est pas tolérée en faisant un namaz. Si l'homme n'a pas de vêtement convenable, il lui suffit de s'agenouiller; les autres positions prescrites pendant la prière ne sont pas nécessaires; si la femme ne peut s'agenouiller, elle pourra rester debout.

Les étoffes de soie ne sont permises qu'aux femmes; il est défendu aux hommes d'en porter, à moins qu'ils ne puissent faire autrement (2).

Les vases, plats, ustensiles quelconque, en or ou en argent, sont d'un usage illicite. Les parures en or ou en argent sont défendues aux hommes. On peut se servir de cachets en argent, en jade ou en agate (Ma-nao). On ne doit pas faire usage de cachets de pierre, de bronze ou de fer.

(1) En Chine, les mahométans portent les mêmes vêtements que les autres Chinois, en se conformant aux prescriptions de la loi qui en règle la matière, la forme et la coupe qui sont réglées par le ministère des rites ; seulement, dans leurs cérémonies religieuses, ils se couvrent la tête avec un bonnet nommé Pien, dont nous avons déjà parlé.

(2) Allusion aux vêtements que les mandarins civils ou militaires sont obligés de porter en certaines circonstances.

EMPLOI DE L'ARGENT, USURE.

Toutes les fois qu'on donne ou reçoit de l'argent, il faut toujours avoir en vue la justice. On évite ainsi les discussions, les disputes et les procès. Ceux qui sont chargés de l'administration d'un pays, depuis l'Empereur jusqu'au plus petit employé, ne doivent pas percevoir de taxe ou d'impôt injuste. C'est le meilleur moyen d'augmenter la richesse du pays et de rendre le peuple heureux.

L'argent est aussi nécessaire à l'homme pour sa subsistance que l'eau au poisson. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, cette question a toujours été une des plus importantes. Les souverains doivent donner le bon exemple, en veillant à ce que les impôts ne soient pas trop onéreux, en soulageant le plus possible la misère du peuple et en donnant des ordres pour que les pauvres, les infirmes, les vieillards, les enfants et les femmes ne manquent jamais du nécessaire. En agissant ainsi, le souverain attirera sur lui les bénédictions de Dieu et de son peuple, et méritera le titre de bon et de compatissant, tandis que le souverain qui ne remplit pas ces devoirs parviendra à faire de ses Etats une espèce de désert et on le fuira comme un tyran si on ne le détrône pas. En outre, la postérité et l'histoire le frapperont comme il l'aura mérité. Il en est de même pour les particuliers quand ils font un mauvais usage de leur argent; ils ont bien vite épuisé leur fortune et finissent par devenir très-malheureux. On doit faire un usage toujours raisonnable et légitime de son argent.

L'usure est défendue. On ne doit pas, dans un commerce d'échange, faire quoi que ce soit qui ne soit pas strictement honnête (1); par exemple, on ne doit pas exiger plus qu'on ne donne, ni tromper sur la quantité ou la qualité. On ne doit pas réclamer plus que ce qu'on a prêté; on ne doit pas demander un prix trop élevé pour une marchandise. On ne doit pas exiger d'intérêt quand on prête sur gage. Dans les prêts, de quelque nature qu'ils soient, on doit rendre une valeur égale à celle de l'objet prêté au jour du prêt et semblable à l'espèce. Si l'on fait quelque échange et que l'un des objets a plus de valeur que l'autre, il faut en compenser la différence. Quand on vend une marchandise, il ne faut pas tromper en augmentant, par un moyen illicite, la valeur de la marchandise, soit en la falsifiant, soit en lui donnant un faux poids. On peut, par exemple, augmenter le prix de sa marchandise suivant le temps, le lieu, ou les circonstances dans lesquelles s'opère la vente. Quand on prête de l'argent, on ne doit pas demander d'intérêt. L'intérêt est généralement le mobile de chacun ici-bas; mais il ne faut jamais faire quoique ce soit de nuisible aux autres, lors même qu'on le suppose avantageux pour soi. Prêter à autrui, dans le but d'aider son prochain, est un devoir qu'il faut accomplir d'après les principes de la justice. Si l'on a emprunté de l'argent à

(1) Ne trompez personne, a dit le Coran, remplissez la mesure, pesez avec équité; soyez vrais dans vos discours, dans vos serments, fut-ce contre vous-même; écartez la fraude de vos conventions et de vos marchés. Ceux qui dévorent injustement le bien d'autrui se nourrissent d'un feu qui consumera leurs entrailles.

quelqu'un pour faire le commerce, et si cet argent a rapporté un certain bénéfice, on doit le partager avec le prêteur. Une veuve ou un enfant possédant une certaine somme ne doit pas la prêter en vue d'en retirer un intérêt; il vaut mieux confier cet argent à une autre personne pour le faire valoir et partager avec elle l'intérêt que cette personne en retirera légalement. L'accaparement de grains et de toute denrée est sévèrement défendu; on ne doit pas également vendre une chose défendue par la religion, telle que vin, sang, chair de porc ou de tout animal mort, ou des objets volés ou ayant appartenu à un mort.

Il n'est pas permis de recevoir un présent de quelqu'un reconnu pour un homme vénal, injuste et concussionnaire. On ne peut recevoir des dons qu'avec la certitude qu'ils proviennent de biens légitimement acquis, si ce n'est en entier, du moins pour la majeure partie.

DES DEVOIRS DE POLITESSE, DE BIENSÉANCE ET D'HONNÊTETÉ EN CHINE ET DANS LE TURKESTAN-ORIENTAL.

Les fidèles sont tenus, entre eux, à des devoirs de bienséance, dont les bases sont l'honnêteté et la bonté. Lorsqu'on se rencontre, à telle heure que ce soit du jour ou de la nuit, on doit se saluer affectueusement par ces mots : Salam-Aleckoun (le salut de paix à toi); l'autre répond : Re-Aleckoun-Salam, qui est une transposition des premières paroles. Ce salut ne doit pas être adressé à une personne d'une autre religion. Lorsqu'une

personne éternue, on doit la saluer par ces mots : Erkham-e-Allah (que Dieu te fasse miséricorde).

Les fidèles doivent agréer mutuellement les invitations des uns et des autres. On ne doit pas refuser ses conseils à ceux qui les demandent. Vis-à-vis de ses parents, de ses supérieurs et des vieillards, on doit toujours leur témoigner le respect qui leur est dû ; il en est de même pour ceux qui, par leur science, leur érudition ou leur vertu ont acquis une certaine réputation.

Dans toutes les circonstances de la vie, les fidèles doivent se conformer aux prescriptions de la loi concernant l'étiquette ou le cérémonial.

Dans le Turkestan-Oriental (1), le cérémonial joue un

(1) Les mahométans chinois ont adopté, pour se saluer entre eux, la coutume d'Orient, qui consiste à saluer son égal en portant la main sur le sein ou sur le cœur, et son supérieur, en la dirigeant d'abord vers la bouche, ensuite vers le front. Lorsqu'ils se présentent chez un supérieur de la même religion qu'eux, ils font une profonde inclination en portant la main droite vers la terre et la ramenant ensuite par un mouvement circulaire vers la bouche et sur le front. Dans leurs rapports avec les personnes de religion différente, ils se servent de la forme de salut en usage dans tout l'Empire, et qui consiste, entre égaux, à placer les mains jointes à hauteur de la poitrine en disant : Tsing-tsing (Salut, salut). On salue un supérieur en s'inclinant profondément à ses pieds. Le supérieur rend le salut sans remuer. Le peuple ne parle qu'à genoux à un mandarin, à moins que ce ne soit un vieillard ou une personne de considération ; dans ce cas, ils sont invités à parler debout. Il n'est permis à qui que ce soit, riche ou non, de s'asseoir devant un mandarin, à moins que celui-ci n'y autorise.

Les Chinois s'embrassent ou se touchent rarement la main. Il n'y a que les frères ou les amis intimes qui s'embrassent, et

grand rôle, et ses formes sont observées minutieusement dans les moindres occasions. Le respect et l'obéissance envers les parents et les supérieurs sont regardés comme les premiers des devoirs. Les jeunes gens et les inférieurs conservent toujours une attitude respectueuse et soumise en présence de leurs supérieurs. Inclinant la tête et portant les mains au front, ils restent à une certaine distance, et, quand ils leurs parlent, se servent du mot Taksir-fante, équivalant à notre Monsieur. Les enfants ne prennent jamais le nom de leurs parents, tant qu'ils sont vivants.

Toute personne à qui l'on offre quelque objet, porte successivement sa main droite au cœur et au front, et, en s'inclinant, dit : Ask' Oulla (Dieu soit béni), ou bien prend ce qui lui est présenté et l'élève jusqu'au yeux, en répétant les mêmes gestes et les mêmes expressions. Si l'objet offert ne lui est pas remis immédiatement, elle doit, si elle est assise, se lever, et,

encore n'est-ce que dans des occasions extraordinaires. Lorsqu'on reçoit une visite, on offre toujours le thé et le plus souvent une collation consistant en fruits, en gâteaux et même en plats de toutes sortes, suivant le rang ou la position du visiteur. Nous ne décrirons pas tout ce que les lois de la politesse exigent dans ces circonstances ; ces détails sont trop connus ; nous dirons seulement qu'il n'est pas de pays où l'étiquette et le cérémonial jouent un plus grand rôle qu'en Chine. Le gouvernement a considéré ces questions comme tellement importantes qu'il s'en est réservé la direction et qu'il a réglementé tout ce qui concerne le cérémonial observé à la Cour dans les circonstances ordinaires et extraordinaires, les rapports des fonctionnaires publics et de tous les membres de la société, la matière, la forme, la coupe des vêtements, les formules de salutation dans les réceptions, etc., etc.

en signe de remercîment, frapper sa barbe, ou tout au moins le simuler. Dans une réception, lorsqu'on est assis, cette cérémonie se renouvelle chaque fois qu'un supérieur vous adresse la parole. En service, les ordres sont reçus debout et reconnus en ployant le genou; on fait en même temps un mouvement circulaire avec les bras, on se frappe la barbe et on dit : Yakschi-Taksir (Très-bien, Monsieur).

Lorsque deux personnes se rencontrent, elles se saluent en disant : Salam-Aleckoun (salut de paix à vous), et en faisant une forte inclination, les mains placées sur l'estomac. On répond : Aleckhoun-as-Salam (salut de paix également à vous). Un ami, passant près de son ami sur une route, lui dit : Harmang (ne sois pas fatigué). L'autre répond : Yol-Bolsîm (bonne route). Deux amis se rencontrant dans la rue s'inclinent plusieurs fois et s'adressent mille souhaits en termes choisis. Les visiteurs, suivant leur rang, sont reçus avec plus ou moins de cérémonies, ou à la porte extérieure, ou dans la cour, ou sur le seuil de la porte, et sont accompagnés jusqu'à leur siége par leur hôte. Après les questions et les réponses usitées sur la santé de chacun, on apporte le thé ou le Dasturkouan. L'oublier serait un manque de respect. Le Dasturkouan (plateau de cérémonie) varie suivant le rang et la position du visiteur, et peut comprendre depuis deux ou trois assiettes de fruits secs et de biscuits, jusqu'à un nombre très-considérable de plats formant un véritable dîner. L'hôte, habituellement, offre le premier morceau en disant Bismillah (au nom de Dieu). On se sert ensuite soi-même. A la fin de la

collation, on enlève la nappe, on se lève et on se frappe la barbe en répétant d'une voix sonore : Allahou-Akbar (Dieu est bien grand). La nappe est en coton imprimé, ou en soie brodée.

Lorsqu'on reçoit une lettre du roi ou d'un supérieur, on doit la prendre avec les deux mains et la porter à son cœur et à son front avant de la lire. Après l'avoir lue, on la presse sur ses lèvres et ses yeux, et on la met dans les plis de son turban ou de son chapeau. Les femmes, comme marque de politesse, fléchissent les genoux et s'inclinent très-fortement les mains sur le front (1).

(1) *Report of a mission to Yarkund in* 1873 *under commaind of sir Forsyth.*

LA PRIÈRE PUBLIQUE DU VENDREDI.

La prière publique en assemblée (1) a pour but de rappeler aux fidèles que les natures doivent retourner au Vrai-Un. *Tsao*, réunion, est l'opposé de la dispersion, *San*. Avant la création de l'univers, quand tout était dans le chaos, toutes les merveilles étaient concentrées dans l'essence nécessairement existante du Vrai-Un. Mais, dès que la création fut opérée, alors le haut et le bas furent distincts, et chaque chose reçut son nom, sa nature, son mandat; ainsi, ce qui était réuni fut dispersé. Si, laissant de côté les choses d'ici-bas, on se réunit dans un endroit propre et tranquille, et que là, de toutes les forces de son corps et de son cœur, on se rapproche de Dieu, on tend à réunir dans le Créateur ce qui existait en lui avant la création ; et, comme chacun ne doit avoir qu'un seul but, celui de retourner à l'essence du Vrai-Un, la prière publique facilite ce retour. Les fidèles doivent

(1) Extrait du *Tien-fang-ly*.

consacrer un jour de la semaine à cet acte important de la religion, en signe d'hommage et de reconnaissance envers l'Eternel, pour avoir créé l'homme ce jour-là, et comme expression du désir que l'on a de retourner à lui.

Le monde a été créé en sept jours ; le jour qui a précédé le premier jour, Dieu a fait le ciel ; le premier jour, la terre ; le deuxième jour, le soleil, la lune et les étoiles ; le troisième jour, les événements heureux et malheureux ; le quatrième jour, les plantes et les arbres ; le cinquième jour, les animaux ; le sixième jour, l'homme.

Les planètes mettent sept jours pour accomplir leurs révolutions.

L'enfant, avant de naître, reste dans le sein de sa mère au moins trente semaines, c'est-à-dire deux cent dix jours, un multiple de sept ; dans ce cas, il peut vivre, mais également il peut ne pas vivre ; après quarante semaines (deux cent quatre-vingts jours), autre multiple de sept et qui est le maximum du temps où il reste dans le sein de la mère, sa vie est assurée. La naissance de l'enfant entre ces deux époques, ou après ces deux époques, est toujours marquée par une semaine. On trouve, dans le livre Kien-Fang-Py que la naissance de l'enfant doit avoir lieu après que la lune a parcouru, à partir de la conception, ou neuf cercles et demi dans le ciel (deux cent cinquante-neuf jours), ou dix cercles (deux cent soixante-dix-sept jours), ou dix cercles et demi (deux cent quatre-vingt-sept). Or, chacun de ces nombres est un multiple de sept. La durée de la vie de l'homme est comptée également par semaine. Le même auteur que

nous venons de citer prétend que certaines personnes peuvent prédire la durée de la vie, d'après le temps que l'enfant a passé dans le sein de sa mère.

L'homme, après sept jours, doit, en signe d'allégresse, remercier Dieu d'avoir créé l'univers. C'est en ce même jour, que le genre humain a été créé, qu'Adam a établi les lois, qu'Abraham est sorti de la fournaise, que Noé a été sauvé du déluge, que Moïse a vaincu l'orgueilleux Pharaon, et que Jésus est monté au ciel. C'est enfin en ce jour que Mahomet a reçu de Dieu le mandat d'instituer sa religion, qu'il a converti la Mecque, et qu'il a fui à Médine. L'importance et la noblesse de ce jour sont indicibles. Celui qui, en ce jour, fait de bonnes œuvres acquiert cent fois plus de mérites.

Tous les fidèles, ce jour-là, doivent se rassembler pour faire les prières publiques, c'est ce qu'on appelle l'assemblée. Tout acte civil et mondain, les affaires publiques, les marchés, les ventes, les achats, doivent être suspendus.

Le roi doit rester dans son palais et ne pas s'occuper des affaires de l'Etat; les magistrats ne doivent pas juger, et le peuple doit également se reposer de ses travaux. Les prisonniers doivent être délivrés de leurs instruments de supplice; on ne doit pas se mettre en colère contre les esclaves et les domestiques, et on doit profiter de cette occasion pour distribuer des aumônes aux pauvres.

Quand le soleil est au zénith, c'est-à-dire à l'heure canonique de midi, les Muezzins doivent appeler les fidèles à la prière. Ceux-ci, après avoir purifié leur corps

et leur cœur, doivent se vêtir d'habits propres et parfumés et se rendre aussitôt à la mosquée. En entrant dans le temple, ils doivent faire les prosternations et les salutations prescrites. Quand toute l'assemblée est réunie, un chef de la religion dirige les cérémonies (1), et l'on doit se conformer au rituel (2). Des rangs et des classes sont disposés *ad hoc*. Le roi est au premier rang ; s'il n'y a pas de roi, il est remplacé par les propres chefs de la religion, après lequel viennent les magistrats, et ensuite tous les fidèles selon leur rang. On doit être placé de telle sorte que chaque file en se prosternant ne touche pas celle qui est devant elle. Pendant ce temps, le plus grand silence doit régner à l'intérieur et à l'extérieur du temple. Les chefs sont placés un peu plus haut que les autres assistants. On commence d'abord par louer les attributs de Dieu, les vertus et les mérites des saints, et des sages ; ensuite des exhortations sont adressées à tous les fidèles sans exception, roi, magistrats ou peuple, pour les engager à remplir leurs devoirs.

(1) Au premier rang doit être le premier chef de la religion, chef de la cérémonie. Au deuxième rang, les autres chefs de la religion ; de chaque côté des chefs de la religion, les descendants du Prophète, les aspirants à l'imameth ; à droite, les hôtes venus de loin, les vieillards ; à gauche, les lettrés, les hommes vertueux ayant de la réputation ; au troisième rang, les adultes ; au quatrième rang, assez éloigné, les enfants ; au milieu, un chef de la religion. Les femmes ne doivent point prier avec les hommes et ne peuvent se rendre à la mosquée que quand les hommes en sont sortis. La présence des femmes peut inspirer aux fidèles des idées toutes différentes de celles que réclame un lieu destiné au service divin (*Tsin-tchin-tche-nan*).

(2) Voir plus loin, à la Partie rituelle.

Quand cette espèce de prône est terminé, on doit faire le rikath prescrit soit en commun, soit privément (1). La cérémonie finit par des prières et des demandes à Dieu pour obtenir le pardon de ses péchés. La prière publique, pour être faite d'après les rites, ne peut avoir lieu que dans une ville royale, ou bien il faut y suppléer par des rikaths supplémentaires (2). Le roi doit y être présent ou, à son défaut, son vicaire ou bien un notable (3). Dans les cités, les mandarins remplissent cette condition; en leur absence, on choisit un sage ou un homme vertueux. Mais, excepté ces derniers, aucun autre ne peut remplacer le souverain. L'oraison nommée khoutbé est indispensable ce jour-là (4). La prière doit se faire à l'heure de midi et jamais dans aucune autre heure du jour. Pour faire cette prière, il faut qu'il y ait assemblée de fidèles, c'est-à-dire qu'il y ait au moins trois fidèles réunis dans le temple, non compris l'iman. Aussi, tous

(1) Voir à la Partie rituelle.

(2) Le code religieux musulman, au lieu de ville royale, parle de la cité. La prière doit se faire dans les principales mosquées de son enceinte, dans celles qui ont une chaire très-élevée, Minnber, à la gauche de l'autel, et qui est réservée au Khoutbé. On entend par cité, toute agglomération qui réunit dans ses murs un corps de société sous les auspices et sous l'autorité d'un gouverneur et d'un magistrat, chargés l'un de la puissance politique, l'autre de la puissance judiciaire.

(3) Le code religieux dit que le souverain doit être présent dans le temple, ou, à son défaut, son vicaire, son lieutenant, Naib, autorisé formellement à y remplir, ce jour là, en son nom et à sa place, les fonctions de l'Imameth. Les Chinois y suppléent par les notables.

(4) Voir plus loin ce qu'on entend par cette oraison.

les fidèles sont-ils obligés de s'y rendre, à l'exception des esclaves, de ceux qui habitent loin de la ville, des voyageurs qui ont un voyage de trois jours à faire, des vieillards et des infirmes. « O fidèles, a dit l'Ecriture, dès « que vous entendrez la voix du Muezzin vous appelant à « la prière publique, accourez, laissez de côté toutes les « choses de ce monde, et venez demander à Dieu de vous « protéger. »

Le Prophète a dit : « Celui qui, sans motif légitime, « manque à la prière publique des vendredis, trois se- « maines de suite, est censé avoir abjuré sa foi. » Le jour de la prière publique est le sixième jour de la semaine. En Arabie, les jours sont comptés ainsi : le premier jour de la semaine est en-dehors des autres ; de sorte que le dernier est le sixième (1). Depuis la création du monde

(1) Le fondateur de l'islamisme, en consacrant ce jour-là à cet acte important de la religion, l'a fait : 1° En signe d'hommage et de reconnaissance envers l'Eternel, qui, ce même jour, a créé l'homme ; 2° Afin de n'admettre dans son nouveau culte rien d'analogue au christianisme ni au judaïsme. C'est pour cette raison que le vendredi, chez les mahométans, n'est même pas célébré comme un jour de repos ou de fête publique. Il n'est distingué des autres jours que par cette prière publique ; et ce n'est que pendant la durée de cette prière que le peuple est obligé de suspendre son travail et toute occupation quelconque. Le reste de la journée est absolument employé comme les autres jours de la semaine.

L'omission de la prière publique ne peut jamais être réparée, comme celle des autres prières, par des prières satisfactoires.

Ce n'est que quarante minutes après midi que l'office doit commencer.

Il est une sixième condition d'obligation canonique dont ne parle pas Lieou-Tsee et qui est inscrite dans le code religieux sous le

jusqu'à présent, ce jour n'a pas changé. C'est pourquoi ceux qui croient que le jour des prières publiques doit être le samedi ou le dimanche sont dans l'erreur.

Quand on va à la mosquée pour faire la prière publique du vendredi, il faut surtout prier de cœur, afin que sa propre nature se rapproche de la divinité.

nom de *liberté entière et générale*. La liberté requise pour la validité de ce namaz solennel s'étend jusqu'aux derniers du peuple. Ainsi toutes les portes des mosquées et celles mêmes de la ville sont entièrement ouvertes ce jour-là. On comprend que cette condition est tout à fait impossible à remplir dans un empire comme la Chine où les mahométans ne sont que tolérés par le gouvernement impérial.

PÈLERINAGE A LA MECQUE.

Le pèlerinage à la Mecque est le quatrième grand devoir de pratique religieuse imposé à tous les musulmans. Tout vrai croyant doit visiter une fois dans sa vie le Keabé, le tabernacle de Dieu à la Mecque. Cet acte est d'obligation divine. Le précepte divin qui l'ordonne est conçu en ces termes : « Tous les fidèles qui « sont en état d'accomplir le pèlerinage au temple du « Seigneur doivent s'acquitter de ce devoir ; ceux qui ne le « remplissent pas, ne nuisent qu'à eux-mêmes, car Dieu « se passe de tout l'univers. » Le saint homme a dit : « Ainsi celui qui meurt sans s'être acquitté du pèleri- « nage peut mourir, s'il le veut, juif ou chrétien. »

Le pèlerinage est légalement obligatoire pour les fidèles des deux sexes qui réunissent les conditions suivantes : 1° la condition libre ; l'esclave n'est pas tenu au pèlerinage ; 2° La possession de la raison, les personnes en démence en sont dispensées ; 3° L'âge de majorité ;

4° L'état d'aisance, c'est-à-dire la possession d'un capital suffisant pour pourvoir aux frais du voyage sans que l'entretien de la famille en souffre; 5° L'état de santé, ou l'exemption d'infirmité, maladie, défaut corporel, etc.; 6° La sûreté du voyage, par rapport aux dangers que l'on court sur terre ou sur mer; 7° La possibilité pour la femme d'être accompagnée de son mari ou, à son défaut, d'un de ses proches parents. Le proche parent doit être un homme vertueux et digne de confiance; le mari doit, dans ce cas, accorder préalablement sa permission; 8° L'état de liberté de la femme, c'est-à-dire que si la femme est veuve ou répudiée, elle ne doit pas entreprendre le voyage pendant le temps de veuvage qu'elle est tenue d'observer avant de convoler à de secondes noces; 9° L'absence de tout empêchement légitime (1).

(1) Ces renseignements nous ont été fournis par le mahométan Ha-Tou-Te, Khatib de la mosquée de Kouang-ta-sse, à Canton, qui est revenu de la Mecque, le 20 mars 1876. Le nombre des pèlerins chinois, se rendant à la Mecque, a été, jusqu'à présent, très-peu considérable, et n'a pas dépassé annuellement vingt ou vingt-deux. En 1875, ils étaient vingt-deux, presque tous prêtres et connaissant l'arabe. En 1874, la mère du Titay Ma-Hien dont nous avons parlé précédemment, à propos de l'insurrection du Yunnan, a fait le pèlerinage avec un de ses proches parents. Le voyage coûte, pour un mahométan chinois qui n'est pas riche, environ 120 dollars ou 600 francs, et dure de six à sept mois.

Les pèlerins viennent généralement s'embarquer à Hong-Kong. Le nommé Ha-Tou-Te a pris passage sur un navire anglais, qui l'a transporté d'abord à Bombay où il est resté quinze jours, et de là à Djeddah, port de la mer Rouge. Le prix du passage est de trente-deux piastres. Le passager se nourrit à ses frais

Le pèlerinage, d'après le Coran (chapitre de la Vache, v. 193), doit se faire dans les trois mois de *Chewal, dhoul-hidjdjeh*, c'est-à-dire que les pèlerins sont obligés de calculer leur départ de manière à arriver au commencement du mois sacré, dhoul-hidjdjeh, dans lequel ont lieu les cérémonies. Avant son départ, le pèlerin dispose ses affaires comme s'il se préparait à la mort. Au jour fixé, qui doit être ou un mardi, ou un jeudi, ou un samedi, il réunit sa femme et ses enfants, ainsi que tous les gens de la maison, et, après leur avoir fait de sages recommandations, prie Dieu de les protéger en son absence. En quittant sa maison, il se tourne vers l'Occident, répète certains passages du Coran, et ajoute: « Je me tourne vers le saint Keabé, le tabernacle de « Dieu, afin d'accomplir le pèlerinage prescrit par ses « lois et qui doit me rapprocher de lui. »

Les pèlerins chinois se rendent d'abord par mer à Djeddah où, en débarquant, chaque pèlerin donne maintenant une roupie qui est envoyée par le gouverneur de Djeddah au chériff de la Mecque. Cet impôt est consacré à l'achat de linceuls pour les pèlerins pauvres qui meurent en route. Il y a à Djeddha un grand nombre d'hôtelleries dans lesquels on trouve des interprètes de tous les pays; le prix de l'hôtel par jour est de 2 *fen* et demi d'argent (25 centimes) non compris la nourriture. On reste habituellement deux ou trois jours à Djeddah, pendant lesquels on loue un chameau pour deux personnes,

et emporte la quantité de riz qu'il lui faut jusqu'à Singapoure Là, il en achète 250 à 260 livres, quantité qui lui suffit jusqu'à son retour.

au prix de 3 piastres (15 francs), pour les trois jours que l'on met pour arriver à la Mecque. De chaque côté de l'animal, sont disposés de longs caissons, comme une paire de paniers ; la partie postérieure de ces caissons est plus élevée. Deux perches fixées à chacun des caissons supportent une petite tente qui s'ouvre sur l'avant. On met son bagage qui ne doit pas dépasser 600 livres, sur le dos du chameau. On part à quatre heures du soir en caravane, et on voyage toute la nuit pendant la saison d'été; le jour, on s'arrête à une des nombreuses hôtelleries qui sont installées sur la route. Le prix de la livre de mouton, dans ces hôtelleries, est de 4 *fen* et demi (35 centimes). On arrive à la Mecque, le troisième jour vers les quatre heures du soir; il y a environ dix heures de marche de Djeddah à la Mecque; on s'arrête à un quart d'heure environ de la ville, à la station fixée pour les pèlerins de l'Yemen et de la Chine. Là, chaque pèlerin, après avoir satisfait aux besoins naturels, après s'être coupé les ongles des pieds et des mains et une partie des moustaches, et après s'être fait raser sous les aisselles et aux parties génitales, se lave entièrement et prend l'ihram ou le manteau de pèlerin consistant en deux pièces de toute autre étoffe que de la soie sans couture ni ornement. L'une de ces pièces est enroulée autour des reins, l'autre est jetée sur le dos et les épaules, laissant le bras droit libre. La tête n'est pas couverte, mais les personnes âgées ou infirmes peuvent prendre une coiffure ronde et sont astreintes, dans ce cas, à donner des aumônes aux pauvres. Les ombrelles sont permises pour se protéger

contre les rayons du soleil; les pèlerins indigents les remplacent par un chiffon fixé au bout d'un bâton. Le coude-pied doit être nu. Des sandales sont faites spécialement pour cela; le pèlerin, ainsi habillé, porte le nom d'Al-Mohrem. L'ihram n'est pas d'obligation pour les femmes; elles doivent se dérober aux regards des hommes, au moyen d'un immense voile qui les enveloppe entièrement, de telle sorte que l'on n'aperçoit aucune partie de leur personne. Le pèlerin une fois habillé, doit se parfumer avec du musc ou d'autres parfums et faire ensuite un namaz de deux rik'aths, en récitant avec l'introït *Fatihha*, le chapitre du Coran colia-*Eyuh'el*, *keafirouné* au premier rik'ath, et celui qui est intitulé *Ikhlass*, au second. A la fin du Namaz, il faut prononcer cette prière particulière : « O mon Dieu, je « désire m'acquitter du pèlerinage, accordez-moi cette « grâce, et puisse mon action vous être agréable. » On chante, immédiatement après, le cantique Telbyé, qui consiste en ces paroles : « Me voici à votre ser- « vice, ô mon Dieu, prêt à vous obéir; vous êtes unique, « ô mon Dieu; il n'y a pas d'association en vous. Je dé- « sire vous servir et vous obéir. Certes, les louanges « sont pour vous; les grâces dérivent de vous, l'univers « entier est à vous; il n'y a pas d'autre Dieu que « vous. »

Quand le pèlerin a pris l'ihram, il ne doit pas le quitter avant que le pèlerinage ne soit terminé, même lorsque la saison d'hiver arrive. Tant qu'il le porte, il doit s'abstenir de toutes œuvres mondaines et charnelles. Ainsi, il ne doit se permettre aucun commerce

avec les femmes, éviter les propos licencieux et ne pas se quereller ou se disputer. Il ne doit pas faire usage de parfums, ni d'aromates, ni se faire raser aucune partie du corps, ni se couper les ongles et la moustache. Le pèlerin ne peut avoir sur le corps que l'ihram, et il ne peut le quitter que pour se laver. Voici les onze règles qu'il doit suivre : Avoir la tête nue; ne pas porter d'autres sandales que celles prescrites; la couleur de l'ihram ne doit être ni jaune, ni rouge, ni de couleur brillante; ne pas avoir sur soi de parfum; ne pas manger de fruits odoriférants; ne pas se laver la tête; ne pas se raser la tête; ne pas se couper les moustaches et les ongles; ne pas s'épiler; ne pas se farder ni se maquiller; ne pas tuer un animal vivant, même un pou, à moins que ce ne soit un animal dangereux, tel que scorpion, oiseau de proie, etc.; on peut manger du poisson. Ces onze choses sont défendues. Pendant tout le temps du pèlerinage, on doit être attentif à sa parole et à ses actions, éviter toute querelle, tout discours injurieux ou obscène; il ne faut avoir aucun rapport intime avec les femmes et s'occuper uniquement de l'œuvre excellente à laquelle on s'est engagé. L'ihram doit se composer de deux vêtements consistant en deux pièces de toile de laine, neuves, ou du moins bien lavées et très-propres, sans couture ni ornement; il ne faut pas que ces vêtements sentent les parfums. Si un pèlerin se trompe dans tout cela, il doit faire pénitence. Une fois habillé, le pèlerin dépose son bagage dans quelque hôtellerie, et se rend directement au Keabé (Kaabâ) (1), accompagné d'un

(1) Les mahométans disent qu'Adam, ayant été chassé du

guide (métainef); il s'avance en chantant et psalmodiant le cantique Telbiyé. En entrant en ville, il récite cette

paradis demanda à Dieu qu'il lui permît d'élever une tente pareille à celle qu'il avait vue dans le paradis, vers laquelle il put adresser ses prières et dont il put faire le tour, à l'imitation des anges. Sur quoi Dieu fit descendre une représentation de cette tente, sur des rideaux de lumière et la plaça à la Mecque, ordonnant à Adam de se tourner vers elle quand il prierait et d'en faire le tour par dévotion. La tente, à l'époque du déluge, ayant été portée aux cieux par l'archange Gabriel, Seth, fils d'Adam, bâtit sur le même emplacement un édifice en pierre et en terre, sur le même plan que la tente. Cette maison ayant été détruite par le déluge, elle fut rebâtie ensuite par Abraham et par Ismaël. Une pierre miraculeuse servit au patriarche d'échafaud, s'élevant et s'abaissant à sa volonté. On la conserve comme relique, et les vrais croyants y distinguent la trace du pied d'Abraham. Abraham donna à ce nouveau monument la forme de l'ancien tabernacle et le nom de *kéabé* ou kéab, qui signifie base, bord, lieu, pour indiquer qu'il était assis sur le sol même où était la première tente. Il donna à l'édifice quarante pieds de haut sur dix-huit de long et quatorze de large ; il en plaça l'entrée du côté de l'orient, mais sans portes. Depuis, Tuba, l'un des rois de l'Yemen, en fit poser une du côté de l'orient. Le Keabé a un double toit soutenu en dedans par trois piliers octangulaires, en bois d'aloës, entre lesquels on a suspendu à une barre de fer quelques lampes d'argent.

Le Keabé est entouré, à quelque distance, par une enceinte circulaire de piliers joints ensemble, au bas, par une petite balustrade et dans le haut par des barres d'argent. Cette enceinte n'entoure pas complétement l'édifice. Au-dehors de cette enceinte, sont trois bâtiments situés l'un au midi, l'autre au nord; l'autre à l'occident du temple. Ce sont autant d'oratoires où les Hannéfites, les Hannbélites et les Malékites s'assemblent pour faire leur dévotion. La station d'Abraham est consacrée aux Chaféites. Au sud-est, se trouvent l'édifice qui couvre le puits de Zemzem, le bâtiment pour le trésor, et le dôme de l'Al-Albay. Autour de ces édifices, est un espace considérable de

prière : « O mon Dieu, c'est ici votre région sainte; je « viens de prononcer les paroles de votre religion. Vos « paroles sont vraies. Celui qui entre dans ce temple y « trouve son salut. O mon Dieu, préservez du feu ma « chair et mon sang, et, au jour de la résurrection, sau- « vez-moi de votre colère. » En entrant les pieds nus dans le temple, par la porte Babel-Salam (porte du salut), le pèlerin fait quatre rik'aths et récite cette prière : « Au « nom de Dieu et de la doctrine de l'apôtre de Dieu, grâces « au Seigneur qui m'a conduit au sacré Keabé. O mon Dieu, « ouvrez sur moi les portes de votre clémence et de votre « miséricorde; fermez devant moi celles du crime et de « l'infidélité. » Au premier aspect du Keabé, le pèlerin doit réciter les prières Tekbir, Tehlil, et demander pardon à Dieu de ses péchés. Il s'avance alors vers la pierre (1)

deux cent cinquante pas de long, sur deux cents de large, terminé par un immense péristyle dont les colonnes de bronze, au nombre de deux cent quarante, supportent une multitude de dômes. Aux quatre coins, s'élèvent autant de minarets avec un double rang de galeries, ornées d'aiguilles et de croissants dorés, comme sont ceux des dômes qui couvrent le portique et les autres bâtiments. Entre les piliers tant de la grande que de la petite enceinte, sont suspendues un grand nombre de lampes qu'on allume à l'entrée de la nuit.

(1) Cette pierre, nommée *Hadjer'ul-esiced* à cause de sa couleur noire, est placée, à hauteur d'homme, sur un des angles du Keabé; elle est enchâssée dans de l'argent. Suivant les auteurs arabes, cette pierre est regardée comme le gage ou le symbole précieux de l'alliance que Dieu fit avec les hommes dans la personne d'Adam. Ce patriache, passant par la plaine Vadi-y-Nœumann, y fut arrêté par l'ange Gabriel qui lui toucha les épaules, et, dans l'instant, il en sortit une légion d'êtres spirituels; c'était sa postérité entière, c'était le genre humain. Ces

noire les mains élevées vers le ciel, et en récitant une autre prière pour affirmer sa croyance en Dieu, dans les livres sacrés et dans les promesses divines. Il termine en disant : « O mon Dieu, j'observe les pratiques et les œuvres de « votre prophète. Ce temple est votre temple ; cette de- « meure est votre demeure, votre sanctuaire. C'est le « séjour du salut ; sauvez-moi des feux de l'éternité. » Il s'approche ensuite de la pierre noire qu'il baise respectueusement ; si on ne peut la baiser, on la touche avec les deux mains que l'on porte ensuite à sa bouche. Il faut, aussitôt après, faire sept tournées autour du sanctuaire, en avançant toujours du côté droit pour avoir le sanctuaire à gauche, plus près de son cœur. A chaque tournée, on baise de nouveau la pierre et on la touche

esprits se partagèrent en deux corps, se rangeant les uns à la droite, les autres à la gauche. Les premiers étaient prédestinés à professer l'islamisme ; les autres représentaient le reste des nations de la terre. Alors l'Eternel apparaissant au milieu d'une nuée, leur demanda s'il n'était pas leur Dieu. Tous répondirent d'une même voix : Oui, *bely ;* ce qui fait conclure aux docteurs que tout mortel naît musulman. Après cette confession consacrée sous le nom d'Akhz-missak (alliance), l'Etre suprême leur donna sa loi. Elle fut gravée en caractères mystérieux, ainsi que les paroles de l'alliance sur cette pierre noire qu'Abraham emporta avec lui en sortant du paradis terrestre. L'Eternel la déposa ensuite sur la montagne Djebel-eby-coubeiss, d'où l'ange Gabriel la retira pour la remettre entre les mains d'Abraham, lors de la création du Keabé avec ordre de la placer à l'angle sud-est comme un avertissement aux fidèles de commencer toujours par là leurs processions autour du tabernacle. Il existe une autre pierre placée à la station d'Abraham et qui porte, dit-on, l'empreinte des pieds de ce prophète. Cette pierre lui servit d'échafaud quand il bâtit le Keabé. Elle est renfermée dans un coffre de fer.

avec les mains. Dans ces tournées, le pèlerin doit passer l'un des bouts de son ihram sous le bras droit, en le jetant sur l'épaule gauche et diriger ses pas derrière le mur *hatim*. En passant devant la porte Bab-Scherif du Keabé, il récite une prière pour louer la maison de Dieu, sa bienfaisance et pour lui demander sa miséricorde au dernier jour. En passant devant l'angle de l'Irak (rukn-iraky), le pèlerin prie Dieu de le préserver de tout esprit d'incertitude, de malice, de sédition, des vues de la jalousie, de l'avarice et de la concupiscence. En passant devant la gouttière d'or (1), le pèlerin doit dire : « O mon « Dieu, couvrez-moi de l'ombre de votre trône auguste, « en ce jour où il n'y aura d'ombre que votre ombre, de « divinité, que votre divinité. O mon Dieu, si miséri- « cordieux, rafraîchissez-moi avec la coupe de Maho- « met sur qui soit paix et salut. » En passant devant l'angle de Syrie (rukn-schamy), le pèlerin doit prier Dieu de lui pardonner, de bénir ses entreprises et d'accepter le pèlerinage comme un acte agréable. En passant devant l'angle de l'Yemen, il doit dire : « O « mon Dieu, j'ai recours à vous; sauvez-moi de l'in-

(1) La gouttière d'or (Mizab), longue de quatre pieds est placée sur le haut du Keabé entre l'angle de l'Irak et celui de Syrie; elle est destinée à l'écoulement des eaux de pluie, parce que le toit du sanctuaire est en plate-forme. Le Kalife Welid Ier fut le premier qui fit couvrir cette gouttière d'une plaque d'or. Ahmed Ier en fit placer ensuite une d'or massif. Dès qu'il pleut, le peuple en foule vient se placer sous cette gouttière pour se laver et se purifier avec ces eaux réputées saintes par leur écoulement du sanctuaire. Au-dessous, est la pierre blanche qui, dit-on, est le sépulcre d'Ismaël. Elle reçoit la pluie qui tombe de la gouttière d'or.

« fidélité, de l'indigence, des tourments de la tombe, des « afflictions temporelles et éternelles. »

Après cette prière, il doit baiser cet angle. En passant devant l'angle de la pierre noire, il doit dire : « O « mon Dieu, donnez-nous ce qui est avantageux dans ce « monde et dans l'autre. » Il s'arrête ensuite un moment devant la pierre noire, et dit : « O mon Dieu, « miséricorde, j'ai recours au Créateur de cette pierre « sacrée pour qu'il me délivre des dettes de mes crimes, « des misères de ce monde, de l'oppression et des souf- « frances de la tombe. » Cette tournée autour du Kéabé doit être renouvelée sept fois de suite et s'appelle *tacuaf*. Le pèlerin doit faire les trois premières tournées (1) en se balançant alternativement sur chaque pied et sautillant tour à tour; les quatre autres, au contraire, d'un pas lent et grave. Les tournées terminées, il baise de nouveau

(1) Cette pratique a pour but de retracer ce qui a été observé par le Prophète, l'an 7 de l'hégire. Mahomet, après avoir signé avec les Coureïschs le traité d'Huderbijé, dont une des stipulations l'autorisait à venir l'année suivante à la Mecque, en profita pour s'aquitter la première fois du pèlerinage, en ajoutant aux anciennes cérémonies de nouvelles pratiques portant l'empreinte de l'islamisme. Rien ne parut d'abord plus absurde et plus extraordinaire que ces tournées autour du Kéabé; il le fit à la tête de ses disciples, le turban de côté, le bras droit dégagé de son habit, en sautillant et secouant les épaules, précipitant ses pas et les ralentissant tour à tour. Mais, par cette contenance assurée, il voulait en imposer à ses ennemis en leur montrant que lui et les siens jouissaient d'une santé parfaite, et qu'ils n'étaient pas, comme on le croyait, réduits aux dernières extrémités par les fièvres qui régnaient alors dans Médine. Les Coureïschs le regardaient d'un œil d'étonnement, de scandale et d'effroi.

la pierre noire, et s'approche ensuite du mur même du Kéabé. Entre la pierre noire et la porte, il étend les bras, et, appuyant la poitrine contre l'édifice, demande pardon à Dieu de ses péchés (1). Il passe alors à la station d'Abraham, y fait quatre rik'aths et prie le saint patriarche d'intervenir pour lui auprès de Dieu. Il revient alors à la pierre noire, la baise de nouveau, et se rend au puits (2) Zem-Zem où il boit autant d'eau qu'il peut en

(1) Le Kéabé s'ouvre trois fois par an, une heure avant le lever du soleil. On y pénètre par un escalier mobile; la porte est située au-dessus du sol. Dans l'intérieur, le pèlerin se prosterne quatre fois à chacun des coins, et récite des prières; lorsqu'il a fini, il doit appuyer contre la muraille ses bras étendus, y appliquer aussi la figure et réciter plusieurs prières dans cette position. L'intérieur du Kéabé ne présente aucune particularité remarquable.

(2) Ce puits est au-dessus de la station des chaféites, à l'est du Kéabé. Il est couvert d'un petit bâtiment et d'un dôme. En voici l'origine : Sarah fatiguée des querelles fréquentes entre Ismaël et Isaac fit serment de ne plus habiter avec Agar et ses fils. Pour lui complaire, Abraham les emmena tous deux en Arabie. dans le lieu même où la Mecque fut depuis élevée; il les y laissa sous la garde de la Providence, après s'être inutilement promené entre Safa et Merwa pour y chercher de l'eau. Cette région ne présentait alors qu'un désert affreux. Le sol où est aujourd'hui le Kéabé était une colline de terre rougeâtre. Agar était assise avec Ismaël à l'endroit que l'on nomme Hendja, entre le sanctuaire et le mur Hatim. Pressée par une soif extrême elle parcourt Safa et Merwa, les plaines et les collines d'alentour, sans découvrir ni eau, ni aucune trace d'homme. Accablée de fatigue et de douleur, elle revient éplorée vers son fils, lorsque tout à coup l'ange Gabriel, apparaissant au lieu appelé Zem-Zem, frappe la terre de ses ailes et aussitôt il en jaillit une source d'eaux douces, salubres et abondantes. C'est là l'origine de la vénération profonde que l'on conserve encore

avaler. Pendant toutes ces cérémonies, le pèlerin a auprès de lui son guide qui lui dit les prières qu'il doit répéter. Il sort par la porte Bab-el-Zafa, et va dans la rue de Zafa qui, autrefois, était une colline inhabitée. Là, il récite les prières Tekbir et Tassliyé et une troisième qui, après avoir rendu hommage à l'unité et à la puissance de Dieu, se termine ainsi : « Il n'y a point de Dieu sinon Dieu. N'adorez que lui, suivez sa loi et sa doctrine, et ne vous laissez jamais corrompre par les discours pervers des infidèles. » Il parcourt ensuite sept fois (Saïh) l'espace nommé Batn-Wady, compris entre une rue étroite et plate nommée El-Masaa, de six cents pas de longueur, bordée de boutiques comme un bazar, et une place où se termine la rue qui est appelée Merwa. Cette cérémonie s'appelle Saïh. La promenade de Merwa se fait en commémoration de ce qui arriva autrefois à Abraham, qui, ayant vu Agar et Ismaël tourmentés tous deux des ardeurs de la soif, dans cette place, Batn, monta sur la colline de Safa pour y chercher de l'eau, et n'en ayant pas trouvé, s'abandonna à toute sa douleur en se promenant sans objet entre Safa et Merwa jusqu'à

pour les eaux de Zem-Zem. Peu de temps après la découverte du puits, deux individus de la race gigantesque des Amaleckites, cherchant un chameau qui s'était échappé de leur camp, trouvèrent le puits, et, après avoir étanché leur soif, amenèrent leurs compagnons à cet emplacement. Ils fondèrent là la ville de la Mecque, prenant Ismaël et sa mère sous leur protection. Ils furent ensuite chassés par les habitants du pays parmi lesquels Ismaël resta. Quand il fut arrivé à l'âge de puberté, il se maria avec la fille du roi, qui lui donna une nombreuse progéniture, ancêtres du peuple arabe. (D'Ohsonn).

ce que l'ange Gabriel eût fait jaillir la source de Zem-Zem. Le pèlerin, en faisant cette promenade, marche doucement comme s'il cherchait quelque objet, puis il court jusqu'à un certain endroit, marche de nouveau gravement, s'arrêtant et regardant derrière lui avec anxiété. Après avoir répété cette promenade sept fois, le pèlerin entre dans une boutique de barbier à Merwa, se fait raser la tête, nettoyer les ongles; pendant ce temps, le barbier récite des prières que le pèlerin répète tout le temps. Les rognures des ongles et les cheveux sont enterrés dans le terrain sacré et les devoirs les plus essentiels du pèlerinage sont considérés comme accomplis. Le pèlerin retourne alors à l'hôtellerie accompagné de son guide. Les dépenses pour trente-cinq à quarante-cinq jours, y compris le guide, sont d'environ quinze piastres. On couche par terre et on se nourrit soi-même. L'eau coûte 1 tsien 2 fen 1/2 (1 franc) les 70 livres, les dix premiers jours, ensuite le prix est moins élevé. Le bois coûte 5 sapèques (1 centime) un petit paquet. Le pèlerin est obligé cependant de garder son ihram et de se maintenir dans les mêmes sentiments de piété, de ferveur et de pénitence jusqu'au premier jour du Beyram. Pendant ce temps, il est libre de renouveler à son gré chaque jour les mêmes tournées autour du Kéabé.

Le 7 de la lune Zou'l-hidjdjeh, trois jours avant le Beyram, l'iman qui doit guider les pèlerins doit annoncer au peuple l'approche de la fête, en récitant le Khoutbé-y-Hadjh immédiatement après la prière de midi. Le lendemain 8, aussitôt après la prière du matin, tous les pè-

lerins portant l'ihram quittent la ville et prennent le chemin de Mina.

Les pèlerins, après avoir passé la nuit à Mina, doivent se remettre en marche le jour suivant, 9 de la lune, veille du Beyram, immédiatement après l'aurore pour se rendre, par Messdjid-Ibrahim, à la station d'Arafath (à 20 ly ou 2 lieues de Mina). La montagne d'Arafah a plus d'un mille de circuit; elle s'élève à 200 pieds au-dessus du niveau de la plaine. Là, au déclin du soleil, l'iman placé à la tête des pèlerins, et qui est ordinairement le cadi de la Mecque, doit réciter le Khoutbé comme dans l'office solennel des vendredis, et faire ensuite, en commun, deux des prières du jour, celle du midi et celle de l'après-midi successivement. A la suite de ces prières, chaque pèlerin est obligé de renouveler ses purifications et de faire ensuite la station qui est prescrite à Arafath, dans quelque partie que ce soit de cette montagne, excepté le lieu appelé Batnn-Arafé(1). Durant cette station, l'iman et tous les pèlerins, les mains élevées au ciel, et la face tournée vers le Kéabé, doivent réciter de suite sur leur monture les prières Tahhmd, Tekbir, Tehhlil, Tessbiyé, puis le Telbiyé. Ce cantique doit être psalmodié et répété à haute voix par toute la troupe des pèlerins.

Au coucher du soleil, les tentes ayant été levées, les pèlerins partent sans ordre, au milieu de décharges de

(1) C'est là que le démon apparut au Prophète, qui dès ce moment, proscrivit ce lieu, et défendit aux fidèles d'y pénétrer jamais, pour ne pas céder aux tentations de l'esprit infernal. C'est sur le mont Arafath qu'après une séparation de cent ans, Adam rejoignit Eve, événement qui fit donner à cette montagne le nom d'Arafah, c'est-à-dire lieu de reconnaissance.

l'artillerie et de la mousqueterie, à la lueur des torches. Au bout de deux heures, on s'arrête à Muzdelifé, qui est à 20 ly ou 2 lieues d'Arafath, où tous les lieux sont réputés saints et par suite habitables, excepté le Wadi-y-Muhasser, qui est à gauche; les pèlerins peuvent s'étendre jusqu'à la montagne Djebel-Couzahh, où se trouve une très-grande mosquée. En arrivant, l'iman doit faire, avec toute sa troupe, les deux dernières prières du jour, celle du soir et celle de la nuit, précédées l'une et l'autre de l'annonce, *beanki-namaz*, et de l'*ikameth;* ensuite on doit réciter en corps cette prière : « O mon Dieu, préservez-moi du feu de ma « chair, mon sang, mes os et tous mes membres; ô le « plus miséricordieux des miséricordieux. »

Après avoir passé la nuit à Muzdélifé, les pèlerins, ayant entendu un nouveau sermon du cadi devant la mosquée, doivent reprendre, le lendemain, 10 de la lune, à la pointe du jour, avant le lever du soleil, le chemin de Mina, où l'on arrive une heure après. On doit passer par Mesch-ar-ul-haram, s'y arrêter un instant pour réciter les prières de la veille et traverser à la hâte la plaine Wadi-y-Muhasser. Après être sorti de Mahhalle-y-Mina, chaque pèlerin doit commencer le jet (1) des

(1) L'objet de cette pratique est de retracer la fidélité d'Abraham aux ordres de l'Eternel. Ce patriarche, en traversant ces lieux pour aller immoler son fils, y chassa à coups de pierres le démon qui lui suggérait de ne point obéir à Dieu. D'après une autre tradition, c'est dans la vallée de Mina que le diable apparut à Adam, qui lui jeta des pierres. Ces pierres peuvent être prises sur le chemin, au gré de chaque pèlerin, mais jamais parmi celles qui auraient été déjà jetées par d'autres.

sept pierres par Bathn-Wady vers Djemré-y-Acabé, en récitant ces paroles : « Au nom de Dieu; Dieu est grand « en dépit du démon et des siens : faites, ô mon Dieu, « que les travaux de mon pèlerinage soient dignes de « vous et agréables à vos yeux. Pardonnez-moi mes of- « fenses et mes iniquités. »

Après le premier jet de pierres à Djemré-y-Acabé, le pèlerin peut faire son sacrifice. D'après les écrivains arabes, Caïn et Abel furent les premiers enfants d'Adam et d'Eve, qui eurent ensuite de nombreux jumeaux, 240 ou 120 couples. Les enfants s'alliaient entre eux; les frères épousaient leur sœur, mais jamais leur jumelle. Caïn, qui était laboureur comme son frère, voulut épouser la sienne, Abdul-Monghin, à cause de sa grande beauté, et la disputa à Abel qui était berger. Adam alarmé remit leur querelle au jugement de Dieu qui leur ordonna d'offrir des sacrifices. Le feu du ciel dévora aussitôt celui d'Abel. C'était à Mina; ce lieu fut dès lors consacré aux holocaustes, aux sacrifices qui ont lieu à l'époque du pèlerinage. — D'après d'autres traditions, l'égorgement des animaux dans la vallée de Mina est destiné à rappeler le sacrifice d'Abraham, qui eut lieu dans cette vallée. On immole ou un chameau, ou un bœuf, ou une vache, ou un mouton, ou un agneau, ou une chèvre — l'animal doit être exempt de toute défectuosité corporelle — la tête de l'animal doit être tournée du

Il faut qu'elles aient été lavées et que leur grosseur ne dépasse pas celle d'une fève; posées sur le pouce joint au petit doigt, on doit les lancer avec force pour qu'elles soient jetées à la distance d'au moins cinq pieds.

côté du Kéabé, et le sacrificateur dit, en lui coupant la gorge : « Au nom de Dieu très-miséricordieux, ô Dieu suprême. » Le sacrifice terminé, les pèlerins mangent une partie des victimes, à l'imitation de Mahomet, le reste est donné aux pauvres; le pèlerin continue ensuite sa route vers la Mecque, en observant les mêmes pratiques et les mêmes prières que le jour de son arrivée dans la ville sainte, et principalement les sept tournées autour du Kéabé, qui doivent être faites avant le coucher du soleil. A la suite de ces pratiques, le pèlerin est le maître de quitter son ihram, et, dès lors, il n'est plus assujetti à aucune des prohibitions imposées aux fidèles, lorsqu'ils sont couverts de ce manteau.

Le deuxième jour de la fête du Beyram, le pèlerin est obligé de repasser à Mina et de renouveler le jet des pierres vers les trois Djemrés, en récitant les mêmes prières que la veille.

Le troisième jour, il est encore obligé de jeter des pierres comme il l'a fait la veille et de passer cette nuit, comme la précédente à Mina.

Enfin le quatrième et dernier jour de la fête, le pèlerin doit pratiquer la même chose dans la matinée; il peut ensuite rester à Mina, s'il veut, ou se retirer où bon lui semble, seulement, s'il a l'intention de rentrer à la Mecque, il est obligé de faire un dernier jet de pierres dans la nuit même, et de se rendre à la ville avant l'aurore; il faut même qu'il descende et s'arrête un instant à Mouhasseb, pour y faire des aumônes et des prières.

Le pèlerin rentré dans la Mecque, après les fêtes de Beyram, ne doit pas s'y arrêter longtemps. En quittant

la ville, il est encore obligé de faire sept autres tournées autour du Kéabé (1); il doit aussi boire de l'eau du puits Zem-Zem, en demandant à Dieu des biens abondants, des remèdes pour tous les maux et sa protection pour le retour. Chaque pèlerin doit prendre de cette eau sainte qui a la propriété d'éloigner les dangers et les démons. Enfin, au moment où il sort du temple, il doit: 1° Porter la main sur le voile du Kéabé (1); 2° Faire les prières les plus ferventes en les accompagnant de larmes

(1) Le Kéabé s'élève au milieu d'un temple nommé Messdjid-schérif, fondé par le célèbre Coussa, un des aïeux du Prophète. En 1171 de notre ère, ce temple était tombé en ruines; Selim II le fit reconstruire. Cette entreprise fut achevée cinq ans après, sous Mourad III. C'est alors qu'on éleva le superbe péristyle qui règne autour du temple et dont les colonnes de bronze, au nombre de deux cent quarante, supportent une multitude de dômes offrant le spectacle le plus imposant. Pendant la nuit, tout est éclairé par une infinité de lampes. C'est sous ce portique immense, ayant 250 pas de long sur 200 de large, que l'on se réunit dans les mauvais temps ainsi que dans les fortes chaleurs pour y faire la prière. Cette mosquée, qui a six minarets et dix-neuf portes, est regardée comme le premier et le plus auguste de tous les temples mahométans, à cause du sanctuaire Kéabé qu'il renferme dans son enceinte.

(2) Le Kéabé est toujours couvert d'une étoffe de soie noire sur laquelle sont brodés différents passages du Coran analogues à la sainteté de ce lieu et à l'acte du pèlerinage. Ce voile porte le nom de Kissvé-y-schérifé (vêtement sacré). C'est le vertueux Essad, roi de l'Yemen qui, ayant rêvé qu'il couvrait de sa main tout le Kéabé, ordonna en se réveillant de couvrir le sanctuaire de la toile la plus précieuse que l'on fabriquait dans ses Etats. Le sultan, à qui appartient le sacerdoce suprême et la suzeraineté de la Mecque, fait changer ce voile chaque année, à la fête des sacrifices. Il est toujours garni, en-dehors, d'une ceinture, Couschak, dont on étreint, pour ainsi dire, le Kéabé.

et de soupirs ; 3° Toucher le mur sacré Hatim, comme nous l'avons dit plus haut, d'abord avec la poitrine, ensuite avec le ventre et la joue droite, à l'exemple de ce que le Prophète a pratiqué lui-même ; 4° Se retirer, le visage constamment tourné vers le Kéabé ; 5° Sortir par la porte Bab-el-Weda, après en avoir baisé respectueusement le seuil.

La dernière cérémonie, qui est d'obligation imitative, est la visite à l'Omra, qui est situé à une demi-heure de la Mecque. Elle doit avoir lieu avant ou après le pèlerinage ; — jamais pendant les fêtes du Beyram. L'Omra est un lieu où Mahomet allait souvent faire sa prière du soir. On s'y prosterne quatre fois ; on récite des prières et on revient à la ville en chantant à haute voix : « Faites de moi ce que vous voudrez, ô mon Dieu. » Le pèlerin doit encore une fois baiser la pierre noire et faire la cérémonie du Saïh, après quoi il se dépouille définitivement de l'ihram.

Les mahométans chinois, leur pèlerinage à la Mecque accompli, vont visiter la sépulture du Prophète (1), à Médine. Les cérémonies sont très-simples. Purifié par une ablution complète, après avoir fait plusieurs prosternations et récité certaines prières, le pèlerin se place à une

(1) La sépulture du prophète, à Médine, est enfermée dans un Turbé, édifice en pierre d'une construction simple, élevé sur le sol même de la maison qu'habitait autrefois Aisché. Le nom du sépulcre est Rewza-y-mutahharé ; il est placé au centre d'un superbe temple nommé Messdjid-scherif. Ce tombeau est couvert d'un riche brocard, à l'imitation de celui du Kéabé. — Les tombes d'Aboubekr et d'Omar sont auprès du sépulcre du Prophète.

lucarne ouverte sur le tombeau, étend les bras, et adresse à Mahomet cette invocation : « Salut à toi, Mahomet; salut à toi, prophète de Dieu. » Il demande ensuite son intercession dans le ciel en faveur de ses parents et amis, et il ajoute : « Détruis nos ennemis ; que les tourments soient leur partage. » Les mêmes cérémonies se répètent devant d'autres lucarnes qui laissent voir le tombeau d'Omar et d'Aboubekr. La dernière station a lieu au tombeau de Fatima, la fille du Prophète. La durée du voyage est d'environ douze jours et coûte une douzaine de piastres (60 francs) pour l'aller et le retour à Djeddah. De Djeddah, les Chinois se rendent à Singapoure par un bâtiment à voiles, payant, pour le prix de leur passage, quinze piastres (75 francs); de Singapoure à Hong-Kong, ils font le trajet sur un des nombreux steamers qui entretiennent un service régulier entre ces deux villes.

Le pèlerin qui a satisfait à toutes les pratiques requises pour cet acte religieux, devient *hadjy* ou *hadjh* et conserve cette sorte de surnom jusqu'à la fin de ses jours. A cette prérogative, qui lui concilie une espèce de vénération dans le public, se joint celle de laisser croître la barbe.

Avant de terminer ce chapitre, nous dirons qu'un certain nombre de prêtres mahométans de différentes provinces de la Chine, qui se trouvaient par hasard à Canton à la fin de l'année 1876, ayant appris que nous nous proposions de retourner en France, sont venus nous prier de voir de leur part le Khédive, et de demander à Son Altesse de vouloir bien faciliter le pèlerinage à la Mecque, à ses coreligionnaires de l'extrême

Orient, en mettant à leur disposition un vapeur de l'Etat, qui, à une époque fixée, transporterait les pèlerins à Djeddah et les ramènerait à Canton.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ayant empêché de remplir cette mission auprès de Son Altesse le Khédive, nous désirons que ces lignes tombent sous ses yeux, afin qu'il sache ce que les mahométans chinois attendent de sa piété et de sa puissance royale. — Du reste, pourquoi le Sultan, chef de l'empire Ottoman et commandeur de tous les croyants, lorsque la paix sera signée avec la Russie, ne proposerait-il pas au gouvernement de Pékin un traité conforme à ceux qui ont été conclus depuis 1850 avec les autres grandes puissances; une convention de cette nature ne pourrait qu'être extrêmement profitable aux deux nations, et l'islamime en retirerait pour lui-même un avantage réel.

SACRIFICE PASCAL.

Le sacrifice des animaux est imposé le jour de la grande fête des sacrifices, Courbann-Begram, à tous les croyants aisés, de condition libre et de demeure fixe. L'argent nécessaire à l'achat des animaux qui doivent être immolés doit être fourni par chaque personne en particulier. Ainsi le père ne peut donner cet argent pour ses enfants, le mari pour sa femme, etc., etc. Les femmes n'assistent pas aux sacrifices, mais se font représenter par des personnes qu'elles désignent. L'immolation est une obligation canonique pour tous les croyants, hommes ou femmes, adultes ou enfants, à la campagne comme à la ville.

Quelques jours avant le sacrifice, les animaux doivent être préparés pour la cérémonie. Les seules espèces que l'on puisse immoler sont le chameau, le bœuf, le mouton, le bouc, la chèvre et l'agneau, qui doivent être déjà forts, gras, sains et n'ayant pas de vices propres à infirmer la validité du sacrifice. S'ils sont, par exemple, borgnes, aveugles, extrêmement maigres ou boiteux, au point de ne pouvoir gagner le lieu destiné à leur immolation, ils ne peuvent servir. Il en est de

même s'ils ont les pieds de devant ou de derrière mutilés, ou s'il leur manque la majeure partie d'une oreille, ou d'une cuisse ou de la queue. Les moutons doivent avoir plus d'un an, les bœufs deux ans et les chameaux cinq ans.

Quand le jour de la cérémonie est arrivé, l'animal est recouvert d'une couverture. On ne doit ni le dépouiller de sa laine, ni le traire, ni le faire travailler. Une femelle pleine ne peut servir au sacrifice; si elle vient de mettre bas, il faut immoler le petit avant la mère. Les femelles valent mieux que les mâles. Les animaux dont la couleur est jaune sont préférables à ceux dont la couleur est noire; sept moutons ont plus de valeur qu'un bœuf; de même que dix sapèques consacrées à l'achat d'un animal pour le sacrifice donnent plus de mérites que 1,000 sapèques consacrées aux aumônes. Les personnes riches doivent immoler un chameau; celles dont la fortune est moyenne, un bœuf; enfin, les autres, un mouton pour le moins. Sept personnes peuvent s'associer pour l'immolation d'un bœuf, huit pour l'immolation d'un chameau. Toutes, par exemple, doivent s'unir d'intention à cet acte auguste dans le but de faire une œuvre agréable à l'Eternel, et doivent être de la vraie religion, de condition libre et contribuer à l'association chacune pour un septième ou un huitième, jamais pour moins. L'acte d'association fait avant ou après l'acquisition de l'animal est également bon et valide. L'animal acheté et destiné au sacrifice ne peut plus être revendu. Si une famille se compose de huit personnes, un bœuf et un mouton suffisent pour le sacrifice. Le temps consacré à cette

cérémonie est celui des trois premiers jours de la fête Id-ad'ha, c'est-à-dire, le 10, le 11 et le 12 du mois de Zou'l-hidjdjeh. Il vaut mieux immoler les animaux, si l'on peut, dans la matinée du premier jour de la fête, depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Ce jour porte le nom de jour d'immolation. On doit d'abord se laver avec le plus grand soin, se parfumer et se revêtir de ses vêtements les plus propres; puis on se rend à la mosquée à l'heure fixée. Une fois dans la mosquée, l'iman, chef de la cérémonie, fait placer les assistants sur plusieurs rangs, sept par sept; chaque rang fait alors neuf rik'aths et loue soixante-trois fois Dieu et Mahomet; tout le monde se tourne vers l'occident et fait deux rik'aths; on hausse les mains quatre fois; chaque fois, l'iman loue Dieu à haute voix et récite une prière; on s'agenouille ensuite, on se lève trois fois; on hausse les mains, on se prosterne, on s'assied sur ses talons et on fait des salutations à droite et à gauche. Quand les rik'aths sont finis, on prononce le khoutbé relatif à la cérémonie. Après quoi chacun se retire chez soi pour faire l'immolation. Il ne faut pas rentrer chez soi par le même chemin que celui par lequel on est venu à la mosquée, à moins que l'autre route ne soit trop longue et trop difficile à parcourir. Généralement, le sacrifice se fait vers les onze heures du matin; si l'on ne peut aller à la mosquée, on peut immoler l'animal de bonne heure. Chacun immole son animal. Si l'on ne peut faire le sacrifice soi-même, on peut en charger une autre personne, à la condition que ce ne soit pas un boucher. En tout cas, on doit être présent à l'immolation. Pour immoler l'animal,

il faut lui couper les carotides (1) primitives, c'est-à-dire les deux artères qui remontent un peu obliquement en-dehors de chaque côté du cou, et qui naissent, la carotide droite, de l'artère innommée, la carotide gauche, de l'aorte, chacune d'elles le partageant ensuite en carotide externe et carotide interne. Les carotides primitives doivent être coupées toutes deux; il suffit de couper une des autres carotides. Pour immoler le chameau, il faut lui planter le couteau au-dessous du cartillage thyroïde (le premier cartillage du larynx), et ensuite un peu au-dessus de la poitrine, afin que l'écoulement du sang se fasse bien. En immolant l'animal, on doit proférer le saint nom de Dieu.

La chair de l'animal doit ensuite être divisée en trois parts, dont une pour la personne qui a fait le sacrifice, une pour les pauvres, une pour les morts. La peau de la victime est donnée aux pauvres, les os et le sang doivent être enterrés.

On pratique une cérémonie analogue à la fin du jeûne. Seulement, avant d'aller à la mosquée, on fait un repas et on donne deux *chên* de blé aux pauvres; en outre, les prières doivent être mentales, et on peut immoler d'autres animaux que le chameau, le bœuf ou le mouton.

(1) Quand on porte le couteau sur le cou de l'animal, on doit proférer le saint nom de Dieu et jamais celui d'aucun prophète, d'aucun saint, pas même à la suite de l'Eternel. Si le nom de Dieu est omis volontairement, cette prévarication rend impur l'animal égorgé, à moins que ce ne soit par oubli. Le changement de l'objet, mais non de l'instrument emporte aussi l'illégalité de la mactation.

MARIAGE.

Le mariage est un des actes les plus importants de la vie. A toutes les époques, les saints aussi bien que les autres fidèles n'ont jamais manqué à cette obligation de notre loi religieuse. Ceux qui y manquent sont presque des hérétiques. Nul n'a le droit de se refuser à cette institution, qui a pour but important la propagation de l'espèce humaine.

Dans l'Empire chinois, les mariages des infidèles se font à peu près comme les nôtres; cependant, ils diffèrent en certains points que nous allons expliquer, afin que personne n'en ignore.

Quand on a un mariage en vue pour son fils (1), il ne faut pas s'occuper de la position de fortune, mais avant tout de l'honorabilité et de la moralité de la famille à laquelle appartient la jeune fille. Il faut prendre d'abord des renseignements aussi précis que possible sur l'origine de cette famille, afin de savoir d'où elle vient, ce

(1) Extraits du *Tien-fang-tien-ly* et du *Tsin-tchin-tche-nan.*

qu'elle a fait et comment on y pratique la religion; il faut ensuite s'informer des qualités physiques et morales des enfants, et ne s'occuper de la fortune des parents que subsidiairement. Quand on a pris ces renseignements, on envoie des entremetteurs auprès du chef de la famille de la jeune fille pour lui proposer une union entre les deux familles. Si les parents de la jeune fille donnent leur consentement, ils envoient à leur tour un entremetteur pour demander à la famille du jeune homme les noms et prénoms des grands-parents, des père et mère et du futur, leur lieu de naissance, leur résidence actuelle. Le chef de la famille du jeune homme s'empresse de fournir par écrit ces renseignements, en ayant soin d'ajouter la profession et les noms des membres de la famille occupant des positions plus ou moins élevées. La famille du jeune homme adresse alors les mêmes demandes à la famille de la jeune fille toujours par l'intermédiaire d'un entremetteur. Si la jeune fille a perdu ses père et mère, le chef de la famille les remplace. Il faut que ces renseignements des deux côtés soient exacts, afin que, plus tard, il n'y ait pas de discussion entre les familles. Si celles-ci se connaissaient avant, ces démarches sont inutiles; il suffit dans ce cas de se donner par écrit les noms des deux enfants et de la mère de chacun des enfants. En-dehors des entremetteurs ordinaires, il faut que la famille du jeune homme prie un proche parent de la famille, ou un bon ami versé dans les questions de mariage et ayant des relations avec la famille de la jeune fille, de contrôler les renseignements donnés par l'entremetteur, afin de s'as-

surer que ce dernier ne commet pas d'erreur volontaire ou involontaire. Quand les deux familles sont d'accord, le Tchou-tsin, entremetteur, parent ou ami, revêtu de ses plus beaux habits, porte une lettre de remercîments d'une forme toute particulière que les parents du jeune homme adressent aux parents de la future. Le Tchou-tsin, en arrivant dans la famille de la jeune fille, est prié de s'asseoir. Un de ses suivants lui remet la lettre en question qu'il donne, en se prosternant, au chef de la famille. Celui-ci salue le Tchou-tsin et le prie de l'excuser quelques instants. Il se retire alors dans une autre chambre où il communique la lettre qu'il vient de recevoir aux autres membres de la famille intéressés à la question ; on rédige ensuite une réponse qui est remise au Tchou-tsin, lequel la donne à un de ses suivants. En remettant la réponse au Tchou-tsin, on doit s'excuser le plus poliment possible de l'ennui qu'on va lui causer en le chargeant de ce message. Le Tchou-tsin retourne dans la famille du jeune homme et transmet la réponse au chef de famille qui l'invite à un repas. Il est une coutume que l'on n'est pas obligé de suivre, mais à laquelle on se conforme généralement. Le Tchou-tsin, après avoir transmis la réponse au chef de famille, conduit le frère de ce même chef de famille, ou un proche parent auprès du chef de la famille de la jeune fille, et tous deux le remercient de vive voix. Le lendemain, cette visite est rendue par un membre de la famille de la jeune fille. Ces formalités remplies, les deux familles s'offrent des présents. La famille du jeune homme envoie à celle de la jeune fille des étoffes de soie, auxquelles on

peut ajouter des fourrures, des bijoux, des vêtements, des fruits, etc., suivant ses moyens; le moins qu'on puisse offrir, comme étoffe de soie, doit représenter une valeur de 1 tael (8 francs). Une autre coutume consiste à envoyer à la famille de la jeune fille, le jour où le chef de la famille a donné son consentement, un ou deux objets en or ou en argent, à l'usage de la future, ou quatre petites pièces d'or. En outre, un ou deux jours avant le mariage, on fait parvenir de nouveau à la famille de la future d'autres présents de la même nature que ceux indiqués plus haut; les personnes riches suivent cette coutume qui n'est pas d'obligation religieuse, et qui même, en certains cas, peut être regardée comme très-mauvaise, en ce sens que les parents du jeune homme semblent par ce moyen vouloir acheter la jeune fille, et que cela ne peut que nuire plus tard à la bonne harmonie entre les deux familles et les deux époux. En outre, il peut arriver que les personnes qui veulent se conformer à cette coutume, et qui ne peuvent le faire faute d'argent, retardent, à cause de ce motif, le mariage de leurs enfants. La jeune fille alors devient plus âgée et les vraies lois du mariage sont violées.

Les présents une fois offerts, la famille du futur envoie un entremetteur porter une lettre au chef de la famille de la future, pour le prier de fixer le jour du mariage (Tsing-ky). Le chef de la famille de la future répond de suite. Trois jours avant l'époque fixée, un des proches parents de la jeune fille se rend dans la famille du jeune homme, pour assister à la rédaction du Choukuen (contrat).

D'après une coutume généralement suivie, la plupart des membres de la famille de la jeune fille sont invités à cette cérémonie; on invite également, ce même jour, le premier chef de la religion de l'endroit; on lui prépare une chambre très-propre, et on choisit deux personnes de la famille pour avoir soin de lui, et exécuter ses prescriptions ou ses recommandations. Le Tchou-tsin, dont nous avons parlé plus haut, est prié, de son côté, de s'occuper des invités et de tout ce qui concerne les formalités relatives au Chou-kuen. Le Tchou-tsin revêt, ce jour-là, ses plus beaux habits, tous les membres de la famille du jeune homme en font autant. Quand le parent de la jeune fille qui doit la représenter et les autres invités arrivent, ils sont reçus par les membres les plus âgés de la famille du jeune homme, à la grande porte extérieure de la maison; par les oncles, les cousins, etc., à la porte du milieu; par les enfants, à la porte du salon; en entrant dans le salon, les membres de la famille du jeune homme se mettent en rang, à gauche, et les invités, à droite. On s'assied ensuite, les invités dans la partie antérieure du salon, les membres de la famille à l'occident, les amis, l'iman, etc., à l'orient. On prend trois tasses de thé. Le chef des cérémonies se lève, et prie tous les invités de la famille de la future de passer à l'orient pour faire face à l'occident (1). Les invités de la

(1) D'après la loi chinoise, les père et, mère, et à leur défaut, les aïeuls ou aïeules, ou enfin les plus proches parents du côté paternel et ensuite du côté maternel jouissent d'une autorité absolue pour régler les mariages des enfants. Ceux-ci ne peuvent se soustraire à l'autorité paternelle que dans deux cas: 1° s'ils

famille du futur passent à l'occident, et les membres de la famille du jeune homme se placent en arrière des invités. Le maître des cérémonies est un peu à l'occident. Un grand tapis est étendu devant les invités et les membres de la famille. Le maître des cérémonies invite ensuite le chef de la famille de la future et les invités de cette famille à faire quatre rik'aths. Quand ces rik'aths sont finis, le chef de la famille du futur, ses parents et ses invités pratiquent la même cérémonie. Tout le monde reprend ensuite son siége. On apporte alors une table, que l'on met au milieu de la chambre avec tout ce qui est nécessaire pour rédiger le Chou-kuen. Au centre, est un brûle-parfums et, à côté, des fruits et des fleurs. Le papier employé dans cette occasion est rouge, et le plus beau qu'on puisse se procurer.

En arrière de la table, on a disposé une chaise pour l'iman. Les invités de la famille de la future s'assoient à gauche, les invités et les membres de la famille du futur à droite. Le futur s'assied sur ses talons, revêtu de ses plus beaux habits et portant le bonnet de cérémonie. Le prêtre salue la société, qui se prosterne devant lui, fait une allocution à l'assemblée sur les devoirs du mariage,

se marient avec une étrangère, par exemple avec une mahométane. Comme la manière de vivre des étrangers est très-différente de celle des Chinois, il est juste, dit la loi, que celui qui contracte une semblable alliance jouisse d'une entière liberté. 2° Si un jeune homme, dans le cours d'un voyage, se marie dans une province éloignée sans connaître les engagements que ses parents peuvent avoir pris en son absence, son mariage est valide et il n'est pas obligé de se conformer aux premières vues de son père.

et s'assied. Il écrit ensuite sur le papier rouge les noms des pères des deux jeunes gens ainsi que les noms de ceux-ci, et l'énumération des présents offerts. Le papier est montré ensuite à tous les invités. Puis il prend trois fruits et les jette contre le futur, qui se retire pour veiller aux apprêts du dîner auquel tous les invités assistent. Le mariage est ainsi conclu et les deux jeunes gens sont unis. Un ou deux jours avant le mariage, les parents de la mariée envoient à la famille du marié ce que la jeune fille apporte en dot (1) : argent, meubles, vêtements, etc., suivant sa fortune et les règles de la religion.

On doit donner à une jeune fille la moitié de ce qui revient à un garçon; si, dans la famille, il y a un fils et une fille, la fille reçoit la moitié de la part de son frère, s'il y a un fils et deux filles, chaque fille reçoit le quart de la part du fils; s'il y a deux fils et une fille, la fille reçoit le cinquième, s'il n'y a qu'une fille, elle doit recevoir la moitié des biens des parents. Il arrive souvent que, par orgueil, la famille de la mariée donne beaucoup plus que ce qui est prescrit, et même emprunte pour augmenter la dot réglementaire. Il en résulte que les parents sont ensuite dans la pauvreté, ainsi que les autres enfants. D'autres familles ne veulent rien donner à leurs filles, ce qui est très-regrettable, attendu que cette injustice amène presque toujours des discussions avec la famille du futur. Si, d'un autre côté, le futur veut obliger les parents à lui donner une dot, c'est encore manquer aux principes de la religion. Le saint homme a fixé des règles qu'il faut suivre (1).

(1) D'après l'usage, une famille, en Chine, qui possède un ca-

Au jour fixé, le marié a fait préparer une voiture (dans le Nord), ou une chaise à porteurs, quatre lanternes, deux paires de brûle-parfums, et si c'est un fonctionnaire, les parasols d'honneur et les différents insignes de son grade. Il revêt ses plus beaux vêtements et avant de quitter sa famille, s'agenouille devant son père qui lui adresse de sages recommandations. Cette cérémonie porte le nom de Tsin-yuen ou Yng-tsee. Il monte alors à cheval, ou en voiture, ou en chaise à porteurs. Les quatre porte-lanternes marchent en avant, puis viennent les pavillons et tout l'attirail des fonctionnaires, ensuite les brûle-parfums, la chaise à porteurs ou la voiture pour la mariée, le marié à cheval, ses parents, les

pital de 200,000 taels, environ 1,500,000 francs, et n'ayant qu'une seule fille, lui donne comme dot une valeur approximative de 45 ou 50,000 francs, représentés par des meubles, vêtements, etc., plus quatre esclaves (ya-teou) valant environ deux mille francs, et une somme d'argent de 900 à 1,000 taels. Si l'on a plusieurs filles, on donne à chacune d'elles à peu près proportionnellement à leur nombre. Si l'on a, par exemple, cinq ou six filles, on donne à chacune de 8,000 à 10,000 francs.

Une famille possédant 150,000 francs et n'ayant qu'une fille lui donne en dot environ 5,000 francs. Une famille qui n'a qu'un capital de 25,000 francs donne à sa fille de 800 à 1,000 francs. Pour une famille de laboureurs, la dot de la mariée consiste généralement, en-dehors des vêtements et de l'argent, en un certain nombre d'animaux, tels que buffles, moutons, etc.

Le marié doit réparer la maison, ou en augmenter les dimensions; il donne également le lit qui, pour une famille riche, coûte de 400 à 500 francs.

Les frais de la noce sont également à sa charge, mais les invités lui donnent de quoi couvrir plus de la moitié des frais. Ces dépenses, pour une famille riche, s'élèvent de 15,000 à 20,000 francs.

invités, ses amis, enfin les serviteurs. On brûle, pendant ce temps, des parfums à la porte de la maison de la mariée. Le futur met pied à terre, son beau-père l'invite à entrer. Les porte-lanternes, les porteurs de pavillons, etc., restent sur deux rangs à la porte. Les porteurs de brûle-parfums entrent dans le vestibule. Le marié est reçu dans le salon par son beau-père et s'assied à l'extrémité de la chambre. Les personnes qui l'accompagnent s'assoient des deux côtés du salon. En attendant l'arrivée du cortége, la mère de la mariée lui donne de bons conseils, et lui indique ce qu'elle devra faire pour se conformer aux rites. Quand la mariée est coiffée et revêtue de ses habits de noces, elle sort de sa chambre et entend de nouveau les avis et les recommandations de son père. Ceci fait, elle s'agenouille devant son père, sa mère et ses grands-parents. On lui couvre la tête avec un voile carré en soie brodée, et elle monte en voiture ou en chaise sans qu'on la voie. Son père, son époux et une suivante de confiance l'accompagnent, le père monte à cheval, le cortége se met en marche, précédé du marié qui est suivi de sa femme et des autres, parents ou invités, dans le même ordre que lorsqu'on a quitté la maison du marié. Lorsque le cortége est arrivé à la porte de la maison du marié, les porte-lanternes, les porte-pavillons, etc., entrent dans la cour. Le marié descend de cheval, pendant que la chaise de la mariée s'arrête devant la porte du milieu. Là, deux femmes de la maison la prient d'entrer. Alors deux suivantes, deux chandeliers à la main, et deux petits garçons tenant des brûle-parfums, l'accompagnent jusqu'à la

chambre nuptiale qui est située à gauche de la maison. La mère du marié entre avec elle, lui ôte son voile, et lui dit de s'asseoir. Les parents du marié ne peuvent pas pénétrer dans la chambre nuptiale. Pendant ce temps, le chef de la famille prie les invités de prendre part au repas de noces (1). Il existe une mauvaise coutume d'après laquelle la mère du marié va chercher sa belle-fille, ou bien la mère de la mariée accompagne sa fille; cette coutume est contraire aux règles de la religion. Quand le soir arrive, on dresse dans la chambre nuptiale, une petite table que l'on couvre de divers mets, mais principalement de gâteaux, bonbons, etc. Le marié s'assied à une des extrémités de la table, tandis que la mariée est à l'autre extrémité. On s'offre mutuellement quelques gâteaux. Les femmes invitées peuvent entrer également dans la chambre et offrent des fruits ou gâteaux aux deux mariés. Après un certain temps, on enlève la table, et on apporte un bassin plein d'eau; les époux se lavent les mains et la bouche, et on jette un peu d'eau aux quatre coins de la chambre. Puis une amie, ou une parente âgée et intelligente, après avoir fait quelques recommandations à la mariée, l'aide à se déshabiller; tout le monde quitte ensuite la chambre nuptiale et les époux sont laissés à eux-mêmes.

(1) Le jour du mariage les parents et les amis envoient aux mariés des présents avec leurs félicitations. Les présents consistent en tablettes, oies, fruits; les amies de la mariée lui donnent des fleurs pour les cheveux; ses parents et amis lui envoient des bracelets, des épingles à cheveux, des cosmétiques, du rouge et autres objets pour la circonstance; toutes ses jeunes amies passent avec elle le dernier jour et la dernière nuit.

Le lendemain, la mariée se lève de très-bonne heure, fait sa toilette et change ses vêtements de noces pour d'autres plus simples. Sa famille lui envoie un repas tout préparé, composé en grande partie de gâteaux et de fruits qu'elle offre à son beau-père et à sa belle-mère qui, après le déjeûner, la présentent aux autres parents de la famille devant lesquels elle se prosterne. Il existe encore une autre coutume d'après laquelle la mariée envoie le lendemain des présents à son beau-père et à sa belle-mère qu'elle ne voit que le surlendemain. Cette coutume est contraire à la loi, seulement on peut visiter les autres parents le troisième jour. Le marié, le même jour, rend visite à son beau-père et à sa belle-mère, et leur offre des présents après s'être prosterné devant eux. Il revient ensuite chez lui et se prosterne de nouveau devant son père, sa mère, et ses grands parents. Ce même soir, il fait distribuer des aumônes aux pauvres, et la cérémonie est terminée (1).

(1) Si une jeune fille se marie à un infidèle, et si une fois mariée elle apostasie, c'est la faute des Gounakies. C'est un crime semblable à celui que commet un fonctionnaire qui trahit son souverain, et qui doit être puni autant par son propre pays que par celui auquel le fonctionnaire se vend. Ce péché passe de génération en génération et ne peut se racheter même par la perte de la vie. Le péché de ceux qui y ont coopéré est encore plus grand, surtout celui des personnes qui ont fait la demande de mariage. Un compte sévère leur sera demandé au jour du jugement dernier. (Extrait de la proclamation du nommé Sy-Lan-Tsieou, dont nous avons parlé plus haut.)

D'après la loi religieuse tout mahométan peut avoir jusqu'à quatre femmes, il lui est même permis de cohabiter avec ses esclaves. En Chine les mahométans sont obligés de se conformer aux lois de l'Empire qui règlent la matière.

Quatre obligations sont imposées par le mariage : 1° Les deux époux doivent être unis entre eux; 2° Si la femme ne viole pas les règles de la religion, le mari n'a pas le droit de la maltraiter; 3° Si le mari veut faire un voyage, il doit consulter sa femme et prendre son avis; 4° Si l'homme veut prendre une concubine, il faut que sa femme lui donne son consentement.

La première femme, en Chine, porte le nom de *Tsy* et d'après la loi chinoise, tant qu'elle vit et que son mari n'a pas obtenu le divorce, jouit de tous les droits et priviléges d'une femme légitime dont l'autorité s'étend sur toutes les femmes secondaires (*Tsie*) qu'il plaît à son mari de lui adjoindre dans son intérieur.

Ces femmes secondaires sont achetées simplement, sans aucune autre formalité que la rédaction d'un contrat passé par des entremetteurs, et dans lequel les parents de la jeune fille déclarent que leur enfant ayant désiré être la femme secondaire d'un tel, ils ont consenti à la lui céder à perpétuité et seront heureux de recevoir une somme de... en compensation des frais que leur a coûté leur enfant, depuis sa naissance. Par ce moyen, on élude la vente de l'enfant qui serait contraire à la loi.

Toutes les femmes secondaires, quel qu'en soit le nombre, sont égales entre elles et subordonnées à la première, qui peut même les battre à volonté (1), sans qu'il

(1) La loi dit simplement à ce sujet, le mari doit empêcher sa femme de battre les femmes secondaires; celles-ci, par rapport à la première femme, ressemblent beaucoup à ce qu'était Agar par rapport à Sarah vis-à-vis d'Abraham et Bala, ainsi que Zelpah par rapport à leur maîtresse vis-à-vis de Jacob.

y ait délit, à moins, toutefois, que les coups n'aient occasionné une blessure. Le mari jouit des mêmes droits vis-à-vis de sa première femme. Quant à la femme secondaire, si elle frappe seulement avec la main la première femme, elle est passible de vingt coups de verge; si le coup a été donné au moyen d'un instrument et qu'il n'y ait pas blessure, la peine est de trente coups. Comme on le voit, les pouvoirs de la femme sont assez étendus, et la loi la protège sans cesse. Ainsi, quiconque veut, de sa première femme, en faire une femme secondaire est passible de cent coups de bambou. Celui qui, durant la vie de sa première femme, élèvera une femme secondaire au rang de la première, recevra quatre-vingt-dix coups, et dans les deux cas la première femme est autorisée à rentrer dans sa famille ou à faire ce qu'elle voudra. Quiconque étant marié avec une première femme, en épouse une deuxième, et en fait sa première femme, est puni de quatre-vingt-dix coups de bambou; le mariage est considéré comme nul, et la deuxième femme peut retourner dans sa famille (1).

(1) Il existe en Chine des esclaves de l'un ou l'autre sexe qu'on nomme Ya-teon et auxquels il est défendu par la loi de contracter alliance avec des personnes honorables (leang-kia). La loi est souvent éludée par ce fait que le propriétaire de l'esclave qui consent au mariage, détruit l'acte légal qui constitue la possession de l'esclave, lequel est représenté ensuite comme un enfant adoptif. Il est défendu à tous ceux qui possèdent un grade littéraire ou un emploi dans le gouvernement de se marier à une comédienne ou à une fille publique, et d'en faire sa première femme ou une de ses femmes secondaires. Le mariage est, dans ce cas, regardé comme nul. Les fonctionnaires ne peuvent se marier avec des femmes dont les familles sont soumises à leur juridiction.

Le législateur chinois a voulu, par ces dispositions, mettre le contrôle de la maison dans une seule main; mais en même temps il a admis comme légitimes et participant aux mêmes droits les enfants de toutes les femmes, qu'ils proviennent de la première ou de la seconde femme. Il a eu également soin de limiter les droits de l'époux. Par exemple, s'il loue à un autre par écrit sa première femme ou une de ses femmes secondaires pour en faire sa concubine, il est passible de quatre-vingts coups de bambou.

La loi chinoise autorise la répudiation de la femme par le mari, d'abord pour crime d'adultère, ensuite pour les sept causes suivantes : la stérilité, l'impudicité, la désobéissance envers les père et mère de son mari, la la loquacité ou la propension à la médisance, le penchant au vol, un caractère jaloux, une maladie incurable. La stérilité n'est admise qu'à quarante ans. En cas d'adultère, le divorce peut être prononcé immédiatement, mais il existe trois cas dans lesquels un mari, quelle qu'en soit la cause, ne peut répudier sa femme : 1° Quand elle a porté le deuil pendant trois ans de son beau-père et de sa belle-mère; 2° Quand le mari, de pauvre qu'il était, est devenu ensuite riche; 3° Quand la femme n'a plus de famille, ni de parents pour la recevoir. Si, d'un autre côté, la femme a commis un acte contraire aux principes de l'honneur, la séparation est nécessaire, et le mari ne peut s'y opposer sous peine d'être puni de quatre-vingts coups de bambou.

Les veuves peuvent se remarier, mais ni leur famille ni les parents de leur mari ne peuvent les y obliger. Le mariage d'une veuve pour être valide exige les mêmes formalités

légales que si elle n'était pas veuve. Les mariages entre personnes qui ont le même nom de famille (1) sont interdits; de même toute union contractée entre personnes déjà parentes au quatrième degré, par un autre mariage, et tous les mariages faits avec des sœurs, filles de la même mère, quoique nées de pères différents, ou avec les belles-filles d'un premier mari sont considérés comme incestueux. Un homme ne peut épouser ni la bru de son père ou de sa mère, ni les filles de la tante de son père ou de sa mère, ni la sœur de son beau-frère ou de sa belle-sœur, ni la sœur de la femme de son petit-fils. Il est défendu de se marier pendant la durée légale du deuil.

Les jeunes filles qui, pour certaines raisons, veulent rester vierges, ou les veuves qui ne veulent pas se remarier, peuvent avoir droit à une récompense de la part du gouvernement.

Quand des époux ne se convenant pas désirent se séparer mutuellement, la loi n'y met pas d'opposition. Si une femme, sous prétexte qu'elle ne peut vivre avec son

(1) Le nombre des noms de famille ou noms patronymiques (Sing) ne s'élève pas en Chine à plus de cinq cents. Toutes les familles de la Chine, qui compte aujourd'hui plus de quatre cent millions d'habitants, portent l'un ou l'autre de ces Sing, tels que cha, chan, chen, etc. — Chaque Chinois prend, en outre, un beau nom d'école (Hio-ming) qu'on lui donne quelquefois en naissant, et *souvent* un tsée (titre) que, suivant le *Ly-ky*, on recevait à vingt ans en adoptant le bonnet viril. Le *hoey* est le nom qu'on donne à un homme après sa mort, et c'est ordinairement un titre qui rappelle ses hautes qualités, ses talents ou quelque circonstance remarquable de sa vie. Ce quele *hoey* est pour les particuliers, le (*miao-hao*) l'est pour les empereurs. C'est ce qu'on a appelé nom d'apothéose.

mari, abandonne la maison conjugale, son mari peut la reprendre ou la vendre à celui qui veut l'épouser, et si, pendant l'absence de son mari, elle contracte mariage avec un autre, elle peut être punie de la peine de mort par strangulation. Dans les mêmes cas, lorsqu'il s'agit d'une femme secondaire, la peine est réduite de deux degrés.

Les cas de divorce, excepté pour l'adultère, sont très-rares. L'autorité locale donne rarement son consentement et arrange presque toujours les deux parties.

En résumé, la polygamie sous une forme particulière existe en Chine; mais on serait dans l'erreur en supposant qu'elle est pratiquée sur une échelle très-étendue. Dans les campagnes et dans les classes laborieuses, il est rare de trouver un mari en possession de plus d'une femme; tandis que, parmi les marchands, les fonctionnaires du gouvernement, les personnes aisées en général, les deux cinquièmes environ ont plusieurs femmes. La plupart du temps, les personnes en agissant ainsi ont en vue la procréation d'un plus grand nombre d'enfants mâles; d'autres le font par ostentation ou par luxure; mais ce qui est plus extraordinaire, c'est que souvent la première femme pousse son mari à acheter des femmes secondaires, soit pour lui donner un fils que la nature lui a refusé jusqu'alors et qui, d'après la loi, sera appelé sur ses vieux jours à la soigner, soit pour augmenter le nombre des femmes obligées de la servir dans la maison.

La polygamie, telle qu'elle est instituée en Chine, offre ces avantages qu'elle n'admet qu'une seule femme légi-

time, maîtresse absolue dans la maison; que, par suite, les inconvénients de la pluralité des femmes sont considérablement diminués, et, en second lieu, que les enfants jouissant des mêmes droits, la question des héritages, question si importante dans la famille, a pu être facilement réglée. En outre, le législateur dans l'intérêt des mœurs et des enfants eux-mêmes, a stipulé que le droit de conclure les mariages et de les contrôler appartiendrait tout entier aux parents et aux grands-parents, ou à ceux qui en tiennent lieu. Ainsi, le fils est obligé d'épouser suivant la volonté de ses parents, la femme qui lui a été choisie et qui doit diriger sa maison, libre à lui ensuite de prendre le nombre de femmes secondaires, ou de concubines, qu'il lui plaira. Dans tout cela, la plus mal partagée, sans contredit, est la femme; mais, comme l'a dit avec beaucoup d'esprit un voyageur français qui connaissait bien ces contrées : « Quoique certainement leur lot de bonheur soit bien inférieur à celui de leurs sœurs d'Europe, leur ignorance d'une existence meilleure rend leur vie plus supportable. Le bonheur ne consiste pas dans la jouissance absolue, mais dans l'idée qu'on s'en forme. »

Du reste on se tromperait, si on se figurait que leur existence ressemble à celle que mènent les femmes dans certains pays, où pour elles la maison paternelle ou celle du mari est une espèce de cloître dont l'entrée est interdite à tous les hommes, et où il leur est défendu de paraître, même devant des proches parents, sans être couvertes d'un voile. En Chine (1), les sexes, il est vrai,

(1) Dans certaines provinces, les femmes mangent avec leur

vivent séparément; mais les femmes ne se voilent pas, qu'elles soient mahométanes ou païennes, et, lorsqu'elles sont mariées, jouissent presque d'autant de liberté qu'en Europe. Les femmes riches passent la plus grande partie de leur temps à jouer, à faire des visites et à assister à des comédies. Elles s'occupent fort peu de leur ménage dont elles laissent le soin à leur belle-mère ou à des domestiques. En général, elles se lèvent à neuf ou dix heures, emploient une ou deux heures à leur toilette, reçoivent ou font des visites, jouent et vont se promener. Elles se couchent habituellement vers les dix heures du soir. Un grand nombre d'entre elles fument maintenant l'opium.

La femme du peuple, dans les campagnes aussi bien que dans les villes, travaille, au contraire, énormément et peut-être plus que dans tout autre pays. Elle aide son mari dans les plus rudes travaux, a soin de sa maison, élève ses enfants, et s'efforce de se montrer en toutes circonstances une compagne affectueuse et dévouée.

Ce qui manque par dessus tout à la femme, en Chine, c'est l'instruction. On n'en rencontre pas deux sur cent qui sachent lire ou écrire. Lorsque nous en avons demandé les raisons, on nous a répondu que, si la femme était instruite, elle pourrait puiser dans les livres des idées qui ne conviennent pas à son sexe, entretenir des correspondances nuisibles à la bonne harmonie de la famille, et s'occuper d'affaires dont le soin incombe tout entier au chef de la famille.

mari et les enfants ; dans d'autres, elles mangent séparément.

Les femmes n'assistent jamais à des repas où se trouvent des amis invités.

Nous dirons en terminant que les femmes mahométanes en Chine se distinguent par leur réserve, leur conduite et leur application à remplir leurs devoirs à quelque classe qu'elles appartiennent. Elles sont excellentes mères, et jamais on n'a pu leur reprocher le crime d'infanticide, cependant si commun dans l'Empire.

Dans le Turkestan-Oriental, les mariages ne se font pas comme en Chine. Là, depuis l'avénement au trône de Yakoub-Khan, les femmes sont obligées de se conformer strictement aux prescriptions du code religieux. Ainsi, elles vivent séparément et ne peuvent sortir sans être voilées surtout dans les villes. Dans les campagnes, comme elles partagent l'existence de leur mari et le suivent partout à cheval, elles jouissent d'une liberté qui n'est plus en rapport avec la sévérité de la loi mahométane. Dans les hautes classes de la société et parmi les gens de la campagne, les parents ont l'habitude de fiancer leurs enfants de très-bonne heure; seulement le mariage n'a pas lieu avant que les enfants n'aient atteint l'âge de puberté, qui varie de quatorze à seize ans. Quand les jeunes gens, parvenus à l'adolescence, désirent se marier et n'ont pas été fiancés d'avance par leurs parents, ils demandent la permission à leurs père et mère, en leur faisant connaître le nom de la jeune fille qu'ils désireraient épouser. Le père et la mère, après avoir pris des renseignements sur la famille de la jeune fille,

(1) *Report* of a mission to Yarkund in 1873 under command of Sir T.-O. Forsyth, with historical and geographical information regarding the possessions of the Ameer of Yarkund (Calcutta, 1875).

s'ils ne la connaissaient pas d'avance, lui adressent ensuite une demande en règle qui, par forme, doit être refusée deux fois de suite et n'est acceptée qu'à la troisième démarche. Aussitôt que le consentement est obtenu, le père et la mère du jeune homme font présent à la jeune fille d'un anneau et d'un mouchoir de poche, et reçoivent, à cette occasion, de la famille de la jeune fille, du thé et du sucre. L'engagement une fois contracté, le mariage peut être célébré dix ou douze jours après, ou ajourné à cinq ou six mois. Dès que le jour de la cérémonie est fixé, les parents de la jeune fille se rendent dans les bureaux du gouverneur de la ville et font leur déclaration. On leur donne alors un permis de mariage indiquant les noms, l'âge et la résidence des deux époux. Ce permis de mariage est enregistré et sert de preuve légale. Le fiancé s'occupe, pendant ce temps, du trousseau de sa fiancée qui comprend tout ce qui est nécessaire à sa toilette, vêtements, bijoux, collier en perles, boucles d'oreilles, etc., et dont la valeur varie suivant la fortune de chacun. Les pauvres se contentent d'offrir un chapeau et une paire de bottes estimées environ 10 francs. Quand le trousseau est prêt, le fiancé le fait porter chez sa fiancée avec un ou plusieurs moutons, du riz et de la graisse de mouton. Il est accompagné, dans cette circonstance, par son père, sa mère et ses proches parents, qui restent avec lui dans la famille de la jeune fille pendant huit jours que l'on passe en fêtes. Le quatrième jour, les parents de la jeune fille offrent au fiancé son trousseau de noce qui consiste en vêtements et en ustensiles de ménage. La jeune fille

choisit ensuite parmi les plus vieux amis de sa famille, un Toyata (père du mariage) qui, avec le Moullah ou prêtre, rédige le contrat et les conditions du mariage. Le Toyata fait promettre au jeune homme qu'il n'obligera pas sa femme à se transporter d'une ville à une autre sans son consentement; qu'il ne la châtiera pas si elle n'a pas commis de faute; qu'il ne prendra pas d'autre femme sans son consentement; que pendant les six premiers mois de son mariage, il n'entreprendra pas de voyage; que si ensuite il fait un voyage, il lui avancera de quoi vivre pendant six mois; enfin qu'il permettra à sa femme de continuer à voir son père, sa mère et ses proches parents. Les deux parties ayant donné leur consentement, le Moullha ou prêtre lit le *Koulmah;* les assistants poussent des acclamations de joie et la cérémonie se termine ainsi (1). On prend du sel que l'on fait dissoudre dans un peu d'eau. Les parents des deux époux s'efforcent alors de tremper le plus tôt possible du pain dans cette eau. Si le père de la nouvelle mariée parvient à tremper avant tout autre le pain dans cette eau et à le mettre dans la bouche de sa fille, c'est considéré comme un excellent présage par le mari. Les deux époux se rendent après cela dans la maison du mari. Sur la route, les enfants s'amusent à tendre une corde pour empêcher les époux de passer; et les obligent à donner quelques petits présents. Lorsque la mariée quitte sa famille, tous les parents doivent verser des larmes. Au moment où elle va entrer dans la maison de son mari, on étend

(1) Cette cérémonie peut se réduire à la lecture du *Nika* par le Cazi, en présence de trois ou quatre témoins.

à la porte un tapis ou un feutre sur lequel elle s'asseoit; on allume un grand feu, et de respectables matrones de la famille du mari, prenant le tapis par les quatre coins, promènent la mariée autour du feu et la transportent dans l'intérieur de la maison. Les parentes de la mariée, qui l'ont accompagnée, et qui, généralement, sont des jeunes filles, restent avec elle pendant trois jours. Lorsque la jeune mariée devient grosse, elle est appelée *jevan*, et cet heureux événement est célébré par de grandes réjouissances.

Le nombre de femmes légitimes fixé par la loi est de quatre; mais on n'en a généralement que deux.

Le divorce est réglé d'après la loi religieuse. Lorsqu'il est prononcé par le Cazi, les deux parties conservent une pièce nommée Talaknama sur laquelle le Cazi appose son sceau. Trois mois après avoir divorcé, la femme peut se remarier. En cas de divorce, les enfants sont ordinairement partagés; les fils sont donnés au père, les filles à la mère. Si la mère est grosse ou si elle nourrit un enfant, le mari peut être condamné à lui donner une certaine somme pour subvenir à son entretien. Tout individu qui, après avoir divorcé, veut revenir avec sa femme, ne peut le faire sans contracter un nouveau mariage.

Dans le Serikol (1) les coutumes relatives au mariage sont un peu différentes. Les parents du jeune homme

(1) Les habibants du Serikol entièrement de race aryenne et sont au nombre d'environ 17,500. Ils sont en général chiites. Cependant on compte parmi eux une centaine de familles qui sont sunnites. Les chefs se disent sunnites et observateurs de la loi.

payent à ceux de la jeune fille 30 telas ou 175 roupies, en moutons, chevaux, etc. On fixe ensuite le jour de la cérémonie du mariage, qui est célébré par les Moullahs ou prêtres en présence des parents et voisins réunis, au milieu de réjouissances marquées par des repas, des danses, des concerts, etc. Les deux fiancés s'assoient sur un tapis, à côté l'un de l'autre; le prêtre, debout devant eux, récite une courte prière et, en présence des témoins assemblés, trois fois adresse à la fiancée d'une voix grave et solennelle la question suivante : « Consentez-vous à prendre cet homme pour votre mari? » A chaque fois la femme répond : « J'y consens. » Le prêtre fait ensuite la même demande au fiancé qui répond également qu'il consent; prenant alors un morceau de mouton rôti, il le sépare en deux morceaux, répète une prière, souffle sur chaque morceau, et, les couvrant d'un peu de sel, met l'un avec sa main droite dans la bouche du fiancé et l'autre avec sa main gauche dans la bouche de la fiancée. Se tournant alors vers les témoins, il dit : « Cet homme et cette femme sont maintenant unis; ce que Dieu a joint, l'homme ne peut le séparer. » Les deux époux se levant, reçoivent les félicitations et les offrandes de leurs amis, et pendant trois jours donnent des fêtes pendant lesquelles on mange un certain nombre de chameaux ou de moutons, avec accompagnement de danses et de musiques. Le troisième jour, les invités se retirent et le marié emmène sa femme dans sa maison.

Le divorce est inconnu, et, à l'exception des chefs, nul ne se permet d'avoir une seconde femme durant la vie

de la première. La veuve peut se remarier après un an de deuil; si elle ne se remarie pas, après un an, elle retourne chez son père. Les femmes partagent les travaux des champs et ont l'entière direction du ménage; elles sont traitées avec beaucoup de respect et d'égards par leurs maris; elles jouissent de la même liberté que les hommes. Les femmes et les filles des chefs portent seules le voile et vivent séparément.

Les coutumes des Kirghiz (1) ressemblent beaucoup à celles des habitants du Serikol. Ils traitent également leurs femmes avec de grandes marques de confiance, beaucoup d'égards, mais les liens du mariage sont plus relâchés, et la discorde, comme conséquence naturelle, règne le plus souvent dans les familles. La femme est toujours achetée à un prix qui varie selon le rang des familles, et qui est payé en bestiaux ou en vêtements représentant un lot de neuf ou d'un multiple de neuf de chaque espèce.

Les habitants du Lob (2), qui sont mahométans, suivent, à propos du mariage, une coutume très-curieuse. Pen-

(1) Les Kirghiz sont sunnites, mais très-ignorants en matière de religion. En fait, un grand nombre d'entre eux sont païens.

(2) La population du Lob comprend environ 70,000 âmes vivant dans des huttes et sur des bateaux; elle se compose de Kirghiz et de Kalmouks, qui tous professent l'islamisme et quoique assez ignorants de la doctrine ont parmi eux des moullahs et des imans. Ils vivent de poissons, de leurs troupeaux et du produit de leur chasse. Ils ont d'immenses troupeaux de moutons, chèvres et bœufs. Ils se gouvernent eux-mêmes et payent un tribut annuel à l'Emir. Le colonel Prjevalski a rencontré

dant le printemps et l'été, les jeunes gens ont l'habitude de faire des courses le long de la rivière. Six ou huit jeunes filles se réunissent en un lieu fixé d'avance, chacune avec son petit canot. Autant de jeunes gens se groupent sur le rivage, monté chacun sur son cheval. A un signal donné, la course commence, et canots et chevaux s'elancent vers le but désigné. Si les jeunes filles gagnent, elles choisissent un compagnon pour la nuit, parmi les jeunes gens, chacune d'après l'ordre d'arrivée. Si ce sont les jeunes gens qui arrivent les premiers, c'est à eux que le choix appartient. La nuit terminée, on se sépare, et on attend la chance d'une autre course. Si la jeune fille devient grosse, elle indique l'auteur de sa grossesse, et il se marie avec elle.

Les Doulans qui habitent sous terre (2) dans la division de Maralbachi le long de la rivière de Yarkand, et qui sont également musulmans, se marient pour la

dernièrement à 416 kilomètres de Kourla, au sud du Lob nord, un village habité par soixante-dix familles nommées Lob-nortse et qui sont exclusivement ichthyophages.

(1) Les habitations des Doulans consistent en des cavités de forme oblongue creusées dans la terre et dont la toiture en roseaux repose sur des traverses de peuplier. Le toit s'élève très-peu au-dessus de la surface du sol, de sorte qu'on les distingue à peine. Ce sont de misérables huttes dans lesquelles vivent les familles avec leurs bestiaux, mais où elles sont suffisamment à l'abri des froids de l'hiver et des chaleurs brûlantes de l'été. Les Doulans sont très-pauvres et illettrés; leurs principales occupations consistent à faire paître leurs troupeaux, à ramasser de quoi se chauffer, à recueillir dans le désert du sel impur qu'ils portent au marché, et à faire la chasse aux renards et aux oiseaux dont ils vendent les peaux. Ils professent nominalement l'islamisme et appellent leurs prêtres khodjas.

forme et ne sont nullement jaloux de leurs femmes. Ainsi, lorsqu'ils reçoivent la visite d'un hôte, il est bienséant de mettre sa femme à sa disposition, et de se retirer dans une hutte voisine jusqu'à son départ. La femme même peut recevoir des hôtes à discrétion et ses souliers, placés à la porte de la hutte, indiquent au mari qu'il ne doit pas entrer (1).

(1) Les Kalmouks, qui vivent dans le Turkestan-Oriental et qui sont lamaïstes, ont des coutumes également très-curieuses. Quand une jeune fille a atteint l'âge de quinze à dix-huit ans, ses parents attachent une pièce de drap rouge en-dehors de la porte de leur tente (Kargah) pour annoncer qu'ils ont une fille à marier. Les prétendants avec beaucoup de modestie se disputent la pièce de drap qui, généralement est enlevée furtivement pendant la nuit. L'heureux possesseur se déclare en clouant la pièce de drap à la porte de sa propre tente. Les parents de la jeune fille se rendent alors auprès de lui, discutent le montant de la dot qu'ils devront recevoir, et dont une partie consiste en moutons et chameaux, pour eux-mêmes, et en vêtements pour la future. On fixe ensuite le jour du mariage. Ce jour-là, le prétendant avec ses amis se rend dans la tente de la jeune fille. Un lama est chargé de faire la cérémonie du mariage. Les deux jeunes gens s'assoient par terre à côté l'un de l'autre. Le lama répète quelques prières, et le couple est uni. Pendant trois jours les parents de la jeune fille donnent des fêtes, pendant lesquelles la musique, la danse, le tir à l'arc et des exercices d'équitation sont entremêlés de repas homériques. Le marié emmène sa femme dans sa tente et donne à son tour trois jours de fêtes. Les invités se retirent ensuite et le lama reste seul avec les deux mariés qu'il ne quitte plus tant que la mariée n'est pas devenue grosse. Aussi longtemps que cet heureux événement n'est pas assuré, elle ne peut rentrer dans la tente de ses parents.

Les Kalmouks de la basse classe n'ont qu'une femme; les chefs en ont un nombre illimité.

Les Kalmouks sont lamaïstes. Le grand chef religieux réside

Dans le Turkestan-Oriental, les principales occupations des femmes consistent à filer, à broder et à faire de la dentelle. Dans les villes, quelques-unes tiennent des boutiques d'épicerie, des boulangeries ou sont couturières. Dans les districts ruraux, elles participent quelquefois aux travaux des champs, surtout à l'époque des moissons, ou bien ont soin des bestiaux dans la maison.

Les femmes Kirghiz tissent, font des tapis, du feutre, et toutes s'occupent du bétail et du soin de leur ménage.

Dans tout le Turkestan-Oriental, les femmes aiment beaucoup la musique et la danse, à laquelle elles se livrent entre elles et jamais en public. Elles assistent également à des concerts donnés par des artistes de profession et par des chanteurs.

La naissance d'un garçon est célébrée par une fête à laquelle sont invités les voisins et les amis. Pour la

dans le Thibet. C'est le dalai-lama qui nomme le lama ou chef de chaque contrée. Tout père kalmouk doit faire, de son deuxième ou troisième fils, un lama. Quant un lama meurt, son corps est dépouillé de ses chairs, et ses os, brisés et réunis ensemble sont envoyés à la capitale du Thibet, où à un jour fixé les os des lamas décédés, apportés de toutes parts, sont bouillis dans un immense chaudron. A cette occasion deux ou trois vieux lamas se sacrifient en se jetant dans le liquide bouillant qui est nommé Schouloun Archan. Lorsque la fête est finie, on distribue ce liquide à tous les lamas présents, qui en remplissent de petits vases en cuivre couvert de drap rouge. Ces petits vases en cuivre nommés Loukha, sont portés suspendus à la ceinture. Quand les lamas sont de retour chez eux, ils distribuent ce liquide aux autres lamas qui le gardent précieusement dans un petit flacon en cuivre de la grosseur d'un dé à coudre, et, à

naissance d'une fille, aucune démonstration n'a lieu. On dit dans le pays que les naissances des filles, par rapport à celles des garçons, sont dans la proportion de deux à un. C'est ce qui explique sans doute la remarque qu'ont faite les voyageurs de la supériorité apparente du nombre de filles par rapport à celui des garçons. Les sages-femmes sont inconnues dans le pays. C'est la mère de l'accouchée, ou une voisine, qui fait tout ce qui est nécessaire au moment de l'accouchement. Le cordon ombilical est relevé jusqu'au front et coupé à cette longueur. Enveloppé dans du coton de laine, il est replié sur le ventre, sur lequel il est tenu par une bande. Enduit chaque jour de graisse de bœuf fondue, il tombe de lui-même le septième ou le huitième jour. Quelquefois on prend la peau d'un mouton tué à cette occasion, et, frottant sa surface avec un mélange de katchour et de safran pulvérisé, on la met pendant qu'elle est encore chaude sur le dos et le ventre de la mère qui la conserve ainsi pendant un jour et une nuit. La peau resserre, dit-on, les chairs et rend plus promptement au corps sa forme naturelle. Les familles riches prennent habituellement une nourrice pour allaiter leur enfant. L'accouchée reste renfermée pendant quarante jours, prend ensuite un bain, et reçoit les visites de ses amies. Ce jour-là, on donne un nom à l'enfant; quelquefois sans cérémonie, mais le plus souvent, un astrologue est appelé pour tirer son horoscope et prédire son avenir.

chaque repas que fait un lama, il commence par plonger un petit pinceau de bois dans le petit flacon en cuivre et le passe sur sa langue.

L'enfant est ensuite emmailloté avec des bandes de linge, et mis pour la première fois dans un berceau où il reste jusqu'à ce qu'il soit sevré. Le berceau ou betchouk est un encadrement en bois reposant sur des planchettes à bascule. Il est recouvert avec un rideau. Dans l'intérieur, se trouve un matelas, dans le centre duquel est un trou pour le choumouc, espèce d'urinoir en bois ressemblant à une pipe à tabac. Le vase est ajusté en-dessous, il est plus large pour les filles, et le tube traverse verticalement le trou percé dans le matelas. Cet instrument qui est d'un usage universel présente l'avantage de tenir le lit sec.

Lorsqu'un enfant vient de naître, on lui verse un peu d'eau sucrée dans la bouche. La mère tient l'enfant près d'elle pendant sept jours; le huitième jour, on le lui enlève et on ne le lui rend que lorsqu'il est nécessaire de lui donner le sein. Aussitôt que possible après la naissance, un prêtre est appelé pour murmurer l'Ezam (annonce) dans l'oreille de l'enfant. Si c'est un fils, après quarante jours, ses cheveux sont coupés, pesés et un poids correspondant d'argent est donné au barbier. On donne ensuite une fête aux parents. Jusqu'à l'âge mûr, le garçon est appelé Ogoul-Bolk, et la fille Kez-Bolk. Le garçon prend alors le nom de Ycket, et la fille celui de Tchaoukan.

DE L'ÉDUCATION

En Chine, l'éducation des enfants mahométans, ayant pour but de développer simultanément leurs facultés physiques, morales et intellectuelles, est dirigée conformément aux principes de la loi religieuse et aux prescriptions du tribunal des rites, qui en a réglé les moindres détails.

On leur apprend à prier, aussitôt qu'ils peuvent comprendre le sens de la prière et la formuler. A quatre ans et quatre jours, on les conduit à la mosquée et les parents demandent pour eux la piété, la sagesse et l'intelligence. A six ou sept ans, commencent les études littéraires, qui sont différentes, suivant que les enfants se destinent à la prêtrise, aux carrières publiques ou à une profession manuelle.

Dans le premier cas, les enfants sont envoyés dans les écoles tenues par les ministres de la religion dans chaque mosquée, et où on leur enseigne le chinois, l'arabe et le persan, moyennant une rétribution annuelle de quatre

ou cinq piastres (vingt à vingt-cinq francs). On commence à leur apprendre l'alphabet arabe et la prononciation de chaque lettre. On leur remet ensuite entre les mains un syllabaire, et quand ils le possèdent bien, on leur fait lire et réciter le Coran tous ensemble. Vient après cela, l'étude du persan, en même temps que celle du chinois; il existe un grand nombre d'ouvrages élémentaires dans les trois langues, tels que le *Livre classique des trois mots* et le *Livre des quatre mots*, etc., qui ont été traduits du chinois en arabe par Lieou-Tsee-Lin. Les enfants, après quelques années d'études, parviennent ainsi à connaître l'arabe et le persan suffisamment pour remplir plus tard leurs fonctions religieuses, mais n'acquièrent jamais que des notions fort incomplètes de leur propre langue. On ne cite qu'un seul prêtre musulman du Kiang-Sou qui ait pu obtenir le grade de kiu-jin (licencié), tandis que, dans les autres classes de la société, les mahométans ont fourni, à toutes les époques, un nombre considérable de bacheliers, de docteurs, et même de Han-lin ou académiciens. Comme c'est la condition, *sine qua non*, pour arriver aux honneurs, les parents, dès qu'ils ont une modeste aisance, font tous les sacrifices possibles pour que leurs fils puissent gagner au concours les grades littéraires exigés des aspirants aux charges de l'Etat.

Les filles, ainsi que nous l'avons déjà dit, ne reçoivent en général aucune instruction. En-dehors des inconvénients que nous avons signalés, les parents objectent qu'il serait impossible de se procurer, pour leurs filles, des maîtresses d'école ayant les qualités voulues pour faire leur éducation, et qu'ils ne veulent pas les confier

à des maîtres qu'ils n'auraient pas assez le temps de surveiller. Ils ajoutent que les envoyer dans une école publique serait les exposer à être volées, et qu'après tout, le principal devoir d'une femme étant de s'occuper de ses affaires domestiques, il est inutile qu'elle connaisse une littérature qui, faite spécialement pour les hommes et trop élevée pour leur esprit, pourrait leur être plus nuisible qu'utile.

Pour les garçons, les études commencent à l'âge de six ou sept ans. Les parents doivent se conformer au plan général d'éducation tracé par le *Livre des rites*. Ils ont, en outre, pour les guider, un grand nombre de guides ou traités élémentaires d'éducation, parmi lesquels le *Siao-hio* (petite étude), par Tchou-Hi, occupe la première place. « Le père, dit Tchou-Hi, qui veut bien élever ses enfants, doit, avant tout, confier leur éducation, à celles de ses femmes, qui sont douces, indulgentes, affectionnées, bonnes, gaies, dignes, inspirant le respect et réservées dans leur maintien autant que dans leurs paroles. Dès que l'enfant peut parler, il faut apprendre aux garçons à répondre rapidement et avec hardiesse, tandis que la fille doit répondre lentement et avec gentillesse. A sept ans, on doit leur enseigner la connaissance des nombres et des points cardinaux. A cet âge, il n'est plus permis aux garçons de se coucher sur la même natte, ni de manger à la même table que leurs sœurs. A huit ans, on doit leur expliquer leurs devoirs envers leurs supérieurs, et leur faire comprendre qu'ils doivent aimer les autres plus qu'eux-mêmes. A dix ans, les garçons doivent être envoyés dans une école

où, jour et nuit, ils apprendront l'écriture et le calcul. Leurs vêtements seront toujours simples. On leur indiquera la conduite qu'ils doivent tenir à cet âge, et on leur inculquera ce grand principe, qu'il faut toujours agir avec sincérité. A treize ans, on leur enseignera la musique et la poésie ; à treize ans, le tir de l'arc et l'art de conduire un char. A vingt ans, qui est l'âge viril, on leur fera connaître la pratique des devoirs sociaux; ils devront alors prouver à leurs parents qu'ils sont réellement pénétrés de la piété filiale, et quoique leurs connaissances soient déjà étendues, ils éviteront de faire ostentation de leur savoir. A trente ans, ils peuvent se marier et diriger leurs propres affaires. A quarante ans, ils peuvent entrer au service de l'Etat ; à cinquante ans, être promus ministres, et à soixante-dix ans, ils doivent se retirer des affaires publiques. On doit enseigner aux enfants à dire toujours la vérité, à se tenir à leur place et à savoir écouter avec respect et attention. Un bon élève doit toujours accueillir avec gentillesse et humilité chaque parole de son maître. Quand il a le bonheur de rencontrer des hommes vertueux, il doit chercher à les imiter, et lorsqu'il entend de bonnes maximes, il doit s'y conformer; il doit repousser toute mauvaise pensée et agir toujours avec droiture. Il doit rechercher la société des personnes qui veulent bien lui donner des conseils et contrôler les sentiments de son cœur. Il doit avoir de l'ordre en tout. Chaque matin, il doit apprendre quelque chose de nouveau et le repasser le soir dans sa mémoire. »

Voilà pour la théorie. Voyons maintenant ce qui se fait réellement. Lorsqu'un fils a atteint l'âge de six ou

sept ans, le chef de la famille s'occupe de lui chercher un maître. Il est extrêmement rare que le père, en raison de ses occupations, quel que soit son degré d'instruction, fasse lui-même son éducation; on fait venir, si l'on est riche, un maître chez soi, ou bien avec quelques parents ou amis, on prend un maître pour cinq, six ou dix enfants, souvent on envoie son fils dans une école publique dans laquelle se réunissent de dix à quarante élèves et qui est tenue soit par un gradué, ayant préféré la carrière de l'enseignement aux fonctions du gouvernement, soit par quelque lettré qui n'a pas réussi dans ses concours. Leur salaire varie beaucoup; ils gagnent dans les villes de cinq francs jusqu'à huit francs par mois que lui donne chaque élève. Dans les campagnes, ils reçoivent par élève quinze, vingt ou vingt-cinq francs par an, plus trois ou quatre cadeaux qu'on leur fait aux grandes fêtes. Les maîtres particuliers qui vont dans les familles sont payés de huit cents francs à deux mille francs par an; il n'existe pas d'école entretenue par le gouvernement. Les écoles publiques ne reçoivent que des externes. Elle ont lieu ordinairement dans une salle plus ou moins grande et dont tout le mobilier consiste en des bancs garnis d'un pupitre pour chaque élève et d'un tabouret, plus une estrade pour le maître. Dans un coin se trouve une tablette de Confucius qui est, le plus souvent, remplacée par une inscription gravée sur les murs en l'honneur du grand philosophe et du dieu de la littérature. Au pied, brûle constamment de l'encens.

Lorsqu'un père conduit son fils à l'école, le maître les reçoit, et, s'agenouillant devant la tablette de Confucius,

ou d'un ancien sage, invoque leur bienveillance en faveur de son nouvel élève. Celui-ci, se prosternant ensuite aux pieds du maître, le prie de vouloir bien le guider dans ses leçons.

Les heures d'étude sont fixées depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures du matin et de onze heures et demie à cinq heures du soir. L'été, il n'y a pas de classe après dîner; mais, pendant l'hiver, les élèves reviennent travailler pendant deux heures. Les écoles pour les jeunes ouvriers et pour les manouvriers employés pendant la journée sont également ouvertes le soir.

En entrant en classe, les élèves s'inclinent devant la tablette de Confucius, saluent leur maître et gagnent leur siége. Sur chaque pupitre, pour les commençants, se trouve le *San-tsee-king* (Livre classique des trois mots). Le maître lit à haute voix, avec les intonations bien distinctes, la première ligne, que tous les élèves répètent en criant. Quand chaque élève sait cette ligne, et la répète convenablement en chœur, on la fait réciter isolément. Le Livre des trois mots épuisé, on passe au Livre des mille mots et à des extraits des Sze-chou et des Ou-king (1).

(1) Les cinq livres sacrés (Ou-king) sont le *Y-King*, livre des changements; le *Chou-King*, livre des annales; le *Che-King*, livre des vers; le *Ly-Ky*, livre des rites; le *Tchun-Tsieou*, le livre du printemps et de l'automne.

Les quatre livre *Sze-Chou* comprennent le *Ta Hio*, la grande étude; le *Tchong-Yong*, l'invariable milieu; le *Lin-Yu*, le livre des entretiens ou des discours moraux; *Mong-tsee* ou le livre du philosophe Mencius. Parmi les livres canoniques de

Pour apprendre aux élèves à écrire, le maître fait copier ces mêmes ouvrages, d'abord au moyen d'un transparent, et lorsque les caractères sont bien formés directement avec le pinceau, sans calque. On continue ainsi pendant un an ou deux jusqu'à ce que quelques milliers (1) de caractères soient devenus familiers à l'élève. Le maître, alors, toujours par la même méthode, explique, avec des commentaires, le sens des phrases, des mots et de chaque caractère, jusqu'à ce qu'ils soient compris parfaitement.

Le nombre d'années consacrées aux études dépend de la position des parents et de leurs projets par rapport à leurs enfants. Les marchands, les ouvriers et les gens

deuxième ordre, on compte également le *Hiao king*, livre de la piété filiale et le *Siao-Hio*, la petite étude.

(1) La langue chinoise contient de cinquante à soixante mille caractères, parmi lesquels vingt-quatre mille environ sont d'un usage ordinaire, et mille d'un usage restreint. Les autres sont des synonymes, avec des formes différentes, et dont on ne se sert jamais. Quelques caractères sont composés de vingt-quatre traits. Qu'on juge par là des difficultés que présente l'étude de cette langue. La connaissance de dix mille caractères suffit, il est vrai, pour lire tout ouvrage chinois et traiter convenablement n'importe quel sujet. Le savant sinologue Premare prétend que si l'on possède bien quatre ou cinq mille caractères, ils suffisent pour les usages journaliers, et qu'en fait, avec les deux tiers de ce nombre, environ trois mille, on peut se tirer d'embarras.

Les neuf livres canoniques ne contiennent que quatre mille six cents caractères différents. Malgré cela, pour parvenir à être un sinologue distingué, cela exige une mémoire toute particulière, comme, par exemple, celle de feu M. Stanislas Julien, une patience extrême et de longues études.

aisés des campagnes se contentent de faire donner à leur fils des notions suffisantes des livres usuels et une instruction qui leur permette de diriger convenablement leurs affaires. Le grand défaut de ces études est que l'on n'enseigne rien autre que les classiques, l'histoire du pays et la littérature. Quant aux sciences physiques et mathématiques, à l'histoire naturelle, à la géographie, aux langues étrangères, aux arts, il n'en est jamais question, de sorte qu'après avoir passé un certain nombre d'années à l'école, les jeunes gens qui veulent, par exemple, entrer dans le commerce, sont obligés de prendre des leçons particulières de calcul. En général, les jeunes gens qui ne se destinent pas au baccalauréat ou au doctorat ne passent guère plus de trois ou quatre ans à l'école et souvent moins, si la famille n'est pas dans une certaine aisance. Les enfants pauvres n'y restent guère qu'un an ou deux au plus. Un grand nombre même ne reçoivent aucune instruction et croupissent dans l'ignorance. L'instruction n'est pas obligatoire et le gouvernement ne fait pas la plus petite dépense pour l'enseignement public et l'instruction populaire.

Il serait très-difficile de préciser exactement le degré d'instruction de la population en Chine. Ce degré varie énormément suivant les provinces, les villes et les districts. En général, dans les villes, presque tous les hommes savent lire, à l'exception des jardiniers, des pêcheurs, des bateliers, des porte-faix, etc., et encore, parmi eux, une partie connaît un certain nombre de caractères. Dans les villes également, deux ou trois personnes sur dix ont une instruction plus complète et

s'occupent de travaux littéraires. Dans les campagnes au contraire, les deux tiers ou la moitié de la population mâle sait à peine lire.

En-dehors des écoles primaires, il existe des colléges et des écoles supérieures. Aussi, à Canton, on compte quatorze écoles supérieures et trente colléges dont les trois plus grands contiennent chacun deux cents élèves et deux ou trois professeurs. Le principal objet de ces établissements est de préparer des candidats aux concours littéraires. Ecrire élégamment avec le pinceau, faire une composition littéraire (ouen-tchang) de manière à imiter, par son style et ses idées, les immortels classiques, rimer quelques vers, telles sont les difficultés que doit surmonter tout étudiant qui veut obtenir un des quatre degrés littéraires.

Le premier degré est celui de *Sieou-tsay*. Pour être reçu, il faut subir trois concours; le premier, devant le magistrat du district et un officier civil nommé Hio-tching; le deuxième, devant le préfet et un autre officier du ministère de l'instruction publique; enfin, le troisième, dans la capitale de la province.

Le deuxième degré, celui de *Kiu-jin*, s'obtient également dans la capitale de la province, au moyen d'un concours qui a lieu tous les trois ans entre les Sieou-tsay et à la suite duquel douze ou treize cents candidats environ sont reçus, comme Kiu-jin, dans tout l'empire.

Le troisième degré, *Tsin-sze*, est conféré, à Péking, aux Kiu-jin qui, dans le concours triennal, l'emportent sur leurs concurrents.

Ceux qui ont la chance d'être promus à ce degré et

dont le nombre varie de cent cinquante à quatre cents, sont présentés à l'empereur et inscrits d'office, par le Ly-pou, sur la liste des candidats aux fonctions civiles. Ils attendent alors qu'une vacance soit libre et généralement, jusqu'à cette époque, obtiennent quelque emploi dans la capitale ou auprès de hauts dignitaires. Les Kiu-jin peuvent également être nommés à des emplois publics, seulement leur nombre, de même que celui des Tsin-sze est si considérable que beaucoup d'entre eux ne peuvent en obtenir. Il existe, dans chaque canton, arrondissement et département de chaque province, des licenciés qui, se trouvant sans emploi, sont souvent dans la gêne; les mandarins des circonscriptions administratives dans lesquelles ils résident, dressent une liste de ces gradués qu'ils envoient au chancelier littéraire de la province. Celui-ci en informe le gouverneur ou lieutenant-gouverneur, qui les fait alors inscrire d'office sur le registre des allocations prévues en pareil cas et dont le montant général s'élève à environ onze cent mille francs par an.

Le quatrième degré est celui de *Han-lin* (académicien), et s'obtient également à Péking par le concours dans le palais impérial.

Les degrés militaires, qui portent les mêmes noms, sont aussi le résultat du concours. Seulement, au lieu d'exiger des candidats, comme on pourrait le supposer, de véritables connaissances militaires, on ne leur demande que de savoir monter avec hardiesse un poney, bander un arc plus ou moins grand, lancer une flèche à une certaine distance, manier un sabre avec dextérité

et soulever des poids qui effrayeraient nos athlètes des foires. Il faut ajouter à cela que la plupart des officiers n'ont pas fait d'études littéraires, et qu'un grand nombre savent à peine lire et écrire.

Tel est, en résumé (1), le système général d'éducation et d'admission aux fonctions publiques employé dans

(1) Voici quelques sujets de composition littéraire donnés aux candidats et que cite Wells Williams, dans son *Middle Kingdon :*

Premier sujet. Tseng-Tsee dit : Pour posséder l'habileté, il faut s'enquérir auprès de ceux qui ne l'ont pas; pour savoir beaucoup, il faut consulter encore les personnes qui savent peu; pour posséder, il faut paraître ne rien avoir; pour être plein, il faut paraître encore être vide. — Deuxième sujet. Il prenait les choses par les deux extrêmes, et, dans sa manière d'agir avec le peuple, il maintenait le milieu précieux. — Troisième sujet. L'homme, dès sa jeunesse, étudie les huit principes, et, quand il arrive à l'âge viril, veut les réduire à la pratique.—Quatrième sujet. Développer, en pentamètres, le bruit de l'aviron, la verdure des collines et la transparence de l'eau. Ces sujets sont extraits des quatre livres (*Sze-chou*). Les trois ou les cinq autres sujets que doivent traiter les candidats, et qui sont tirés des cinq classiques (*Ou-king*), sont à peu près semblables aux trois premiers, seulement avec un sens un peu plus profond. Le dernier sujet, ou troisième concours, porte sur des questions relatives aux lois, à l'histoire, à la géographie et aux coutumes de l'empire dans les premiers temps, ou bien à des passages douteux des classiques, ou à des notices biographiques sur les hommes d'Etat. Il est défendu, dans les compositions, de faire la moindre allusion au présent ou aux événements du jour. En outre, le candidat doit s'efforcer d'imiter, dans chacune de ses compositions, le style des livres sacrés. Telles sont les connaissances qui sont exigées de ceux à qui sont conférés des grades littéraires et auxquels sont réservées les dignités et les charges publiques. Tels sont les grands savants qui, non-seulement dirigent les affaires du pays, mais qui jouissent d'une influence morale considérable sur l'esprit des populations chinoises. Cette

tout l'empire chinois. Ce système peut présenter quelques avantages au point de vue du développement des facultés morales. Il est également essentiellement libéral et favorable au développement de la culture intellectuelle de la nation ; mais on ne peut nier que son moindre défaut est d'être incomplet en ce qui concerne l'instruction générale, et que, comme résultats, il n'a produit jusqu'à présent que des masses ignorantes, abruties par l'idolâtrie et des chefs trop peu éclairés pour comprendre que, chaque chose ayant son temps, un peuple, s'il veut rester grand, doit marcher avec le progrès. Là est l'origine de la résistance opiniâtre que la société chinoise oppose à l'invasion occidentale, toute pacifique et bienfaisante que puisse être celle-ci. Une fois leur but atteint, les gradués deviennent les agents forcés d'une organisation sans laquelle ils n'existeraient pas et qu'ils défendent, sans se préoccuper des intérêts généraux de l'empire.

Dans le Turkestan-Oriental quand les enfants ont atteint l'âge de huit ou dix ans, ils sont envoyés à l'école.

influence, disait dernièrement un de nos sinologues les plus distingués, est le thermomètre de l'esprit public dans ce vaste pays. C'est parfaitement juste ; et, tant que ces masses, qui sont cependant si intelligentes, auront de pareils guides, il ne faut pas espérer que la Chine sortira de cet état de torpeur qui paralyse ses forces vitales. Il ne suffit pas à un peuple d'aimer et de cultiver les belles-lettres, il faut encore, à moins de vivre isolément, ce qui n'est plus possible aujourd'hui, qu'il étudie les lois générales qui régissent les rapports des nations, et, s'il veut prospérer et grandir, qu'il suive pas à pas et mette en pratique les progrès que fait chaque jour l'humanité dans la voie des découvertes scientifiques.

Garçons et filles sont assis sur des bancs dont le dos forme pupitre. Les garçons sont tous ensemble d'un côté de la chambre, les filles de l'autre, séparés par une allée à l'extrémité de laquelle est le siége du maître. On apprend aux enfants tout ce qui a rapport à la religion, ainsi que leurs prières, au moyen de livres qui sont étalés devant eux, et tous apprennent ou répètent leurs leçons en criaillant et en faisant un bruit étourdissant. Il y a plusieurs de ces écoles dans chaque ville, et une au moins, quelquefois plus, dans tous les chefs-lieux des principaux centres ruraux. L'école ou maktab est une chambre basse, mal aérée, généralement au rez-de-chaussée, d'une maison particulière située dans un quartier populeux. Quelquefois, on emploie à cet usage la boutique d'un bazar. Après douze ans, les filles n'y vont plus; mais la limite d'âge pour les garçons n'est pas fixée. On leur enseigne à lire et à écrire; leurs principaux manuels ou livres de textes sont le *Gulistan* de Sadi, le *Sikandar Nama*, et d'autres ouvrages moins connus. Les élèves restent toute la journée dans l'établissement et payent au maître, un tanga (60 c.) ou un tanga et demi (90 c.) par mois. L'instruction n'est pas obligatoire. Néanmoins, une certaine pression est exercée sur les parents pour les forcer à envoyer leurs enfants à l'école. Ceux auxquels on désire donner une instruction supérieure, au point de vue musulman, sont envoyés dans un madrassa ou collége, où ils étudient la théologie, les lois, la médecine, la poésie, l'histoire, l'écriture et le calcul. Les sciences physiques sont inconnues, et le degré d'instruction est très-inférieur. On

attache trop d'importance à la métaphysique et à la théologie, et on néglige les études plus utiles dans la pratique. Il y a plusieurs colléges dans chaque ville; et à chaque établissement religieux se trouve attaché un collége ou une école. Les colléges sont des fondations de charité, qui ont été établies à différentes périodes par la piété individuelle, et qui sont entretenues par les revenus de terrains exempts d'impôts. Yakoub-Khan a fait beaucoup pour rendre à ces établissements leur ancienne prospérité. Un grand nombre d'entre eux peuvent contenir le logement pour vingt jusqu'à quatre-vingts étudiants, avec une chapelle, un hôpital attachés à chacun d'eux et l'enseignement y est entièrement conforme à la loi religieuse; on a soin d'en exclure tout ce qui n'est pas permis par la loi ou n'est pas prévu dans le Hadith. Ils sont sous le patronage spécial de l'Emir, qui, de temps en temps, les visite et, à cette occasion, distribue des largesses aux employés de l'établissement et aux étudiants, pour qui une pareille aubaine est un sujet de grandes réjouissances (1).

(1) Pour plus de renseignements, consulter l'*Histoire de l'instruction publique en Chine*, par Ed. Biot. Paris, 1847.

FUNÉRAILLES (1)

Quand un croyant va mourir, il faut éviter de faire du bruit autour de lui. Si c'est une femme, les hommes ne doivent pas entrer dans sa chambre. Si c'est un homme, les femmes observent la même règle, à laquelle les enfants seuls font exception.

Quand le moribond a encore assez de force pour parler, on l'engage à exprimer sa dernière volonté, que l'on écrit sous sa dictée. Il doit faire connaître les rik'aths qu'il a omis, les aumônes qu'il aurait dû donner, les obligations qu'il a prises et les engagements qu'il a contractés. Il désigne ensuite une personne de sa famille, pour exécuter ses ordres et suppléer par la satisfaction aumônière (2) aux omissions ou négligences qu'il a

(1) Extrait du *Tien-fang-tien-ly* et du *Tsin-Tchin-tche-nan*.

(2) Cette satisfaction aumônière consiste à donner aux pauvres, pour chaque prière omise dans son heure canonique, ou pour les prières omises toute une journée, 2 livres de blé; pour un mensonge ou un faux serment, à affranchir un esclave ou à distribuer l'argent nécessaire à cet effet, ou à habiller deux pauvres ou à les nourrir une fois.

commises. Si le moribond ne désire pas faire connaître ses dernières volontés, on ne doit pas le pousser à le faire. On doit placer sa tête au nord et ses pieds au sud, ou bien sa tête à l'est et ses pieds à l'ouest, le visage toujours tourné vers la Mecque. Il doit être couché sur le dos.Les enfants doivent lire le trente-sixième chapitre du Coran, réciter la confession de foi et l'engager à penser à Dieu ; à mesure que la mort approche, les conseils doivent être plus fréquents. Il n'est pas nécessaire que le moribond prie; s'il ne peut le faire, il suffit qu'il s'unisse d'intention à ceux qui font la lecture du Coran ou récitent la profession de foi.

Dès que le moribond a cessé de vivre, il faut fermer ses yeux et sa bouche, ramener ses bras sur sa poitrine et tenir ses jambes tendues (1). Il faut ensuite préparer un lit sur lequel on met le cadavre. Le lit doit avoir 6 pieds de long et 2 pieds 4 pouces de large. Pendant ce temps, on change les vêtements du mort, on l'habille avec des vêtements neufs ou avec ses anciens vêtements que l'on a nettoyés. En Arabie, cette coutume est plus facile, parce que les vêtements sont plus longs. Trois hommes prennent le cadavre par la tête, le corps et les pieds, et le transportent doucement sur le lit; on l'étend sur le dos, le côté droit tourné vers le keabé de la Mecque, la tête au nord, les pieds au sud. On le couvre ensuite avec un grand drap blanc long de 6 pieds, large de 4 pieds. Si le mort est le chef de famille, on doit mettre le cadavre dans la salle la plus grande au milieu de la maison; si ce n'est pas le chef de famille,

(1) Dans le Turkestan-Oriental, les orteils sont liés ensemble.

on doit le laisser dans sa chambre habituelle. S'il fait trop chaud, on doit mettre le cadavre par terre, sur une natte et le couvrir avec un drap blanc reposant sur une espèce de châssis en bambou, haut de 1 pied 1/2, avec une longueur et une largeur proportionnées à celles du lit; pendant ce temps, on doit continuellement brûler des parfums dans la chambre. Les parents et assistants peuvent alors pleurer librement, ce qu'ils ne pouvaient faire jusqu'alors; encore les pleurs ne sont-ils pas permis la nuit; de même, s'il fait un grand vent ou une grande pluie, il faut éviter de crier (1) et de faire des démonstrations ridicules. Le chef du deuil (sang-tchou) qui est le fils du mort ou son frère, ou son petit-fils, ou son neveu, ou son plus proche parent, aussitôt après le décès, doit désigner quatre personnes : 1° Le *Siang-ly*, qui est chargé de diriger toutes les cérémonies; 2° le le *Szé-ping*, qui a soin des invités; 3° le *Szé-chou* ou secrétaire, qui s'occupe des lettres, notes à envoyer; 4° le *Szé-yong*, à qui incombe le règlement des dépenses nécessitées par la circonstance. Les trois derniers doivent se conformer aux instructions du Siang-ly.

Les vêtements de deuil doivent être conformes aux prescriptions de la loi chinoise (2).

(1) Dans le Turkestan-Oriental, les femmes poussent des cris et des lamentations, en se frappant le visage et la poitrine avec les mains.

(2) Dans le Turkestan-Oriental, la femme qui a perdu son mari porte, comme vêtement de deuil, une robe noire et une petite croix en étoffe sur le petit vêtement rouge qu'elle ne peut jamais quitter. Le mari qui a perdu sa femme porte le vêtement blanc (christa); le deuil d'un père ou d'une mère est indiqué par

Le Sze-chou envoie un billet de faire part (couleur jaunâtre) à tous les amis, parents, aux personnes du même nom patronymique (Sing), aux voisins, etc. Pendant trois jours, la famille du décédé ne doit inviter personne à dîner, ni même faire préparer les aliments dans la maison. Les parents et amis doivent lui procurer tout ce qui est nécessaire (1), et, pendant ces trois jours, lui prêter toute l'assistance dont elle peut avoir besoin. Ils doivent surtout s'efforcer, par de sages exhortations, de calmer sa douleur. Le chef de famille ne doit pas quitter la chambre mortuaire. Les autres membres de la famille, accompagnés du Sze-ping, reçoivent les amis et les parents, en-dehors de la chambre mortuaire, et ceux-ci ne peuvent, dans cette circonstance, s'entretenir que du mort, de sa famille ou de ses affaires.

Il est une coutume, nommée Fou, qui oblige les parents et amis à donner à la famille du mort, quelle que soit sa fortune, une certaine somme d'argent, dont le montant n'est pas fixé et qui a pour but de montrer le chagrin qu'on ressent de la perte qu'on a faite. Cette coutume, qui est observée régulièrement en Arabie, est pratiquée en Chine par les uns et non observée par d'autres. Plusieurs la suivent aujourd'hui par ostentation ou par intérêt. C'est très-mal; nous devons pratiquer les bonnes coutumes qui nous viennent d'Arabie; c'est le meilleur moyen de conserver intacts et purs les principes et les règles de notre religion.

une pièce de drap blanc qui couvre la partie supérieure de la tête.

(1) Cette coutume est suivie dans le Turkestan-Oriental.

Les obsèques d'un fidèle se réduisent : 1° à la lotion funéraire; 2° aux linceuls; 3° à la prière funèbre ; 4° à la sépulture. Le Siang-ly, aussitôt qu'il a été désigné, doit veiller à ce que tout ce qui est nécessaire pour la lotion funéraire, l'enveloppement du corps et l'ensevelissement soit prêt le plus tôt possible. Les linceuls se composent de trois vêtements; le premier est un grand vêtement en forme de chemise, dépassant la longueur du corps de 7 pouces, et dont la largeur est de 4 pieds 5 pouces; le deuxième vêtement est un grand voile de la longueur du corps et large de 4 pieds 5 pouces; le troisième est un vêtement ou sous-voile, qui va des épaules aux pieds, et s'ouvre sur le côté. Le bonnet est en étoffe, et semblable à celui dont on se sert pour assister aux prières publiques du vendredi. En outre, on enveloppe la tête, si l'on veut avec un turban blanc, long au minimum de 9 pieds. Pour la femme, les linceuls sont les mêmes que pour l'homme, seulement le petit vêtement s'ouvre par devant et, en outre, on enveloppe la poitrine avec un voile ou étoffe blanche, d'une longueur minimum de 3 pieds; la tête est enveloppée avec une espèce de voile blanc long de 3 pieds et de la largeur de l'étoffe; les vêtements doivent être confectionnés avec une étoffe blanche assez forte. La bière porte le nom de Tou. Elle est carrée, plate en dessus, a 6 pieds de long, est large de 1 pied 8 pouces et haute de 1 pied 8 pouces; elle doit être faite en bois assez résistant, mais pas trop lourd, l'épaisseur des planches étant de 1 pouce 1/2. Les planches réunies entre elles ne doivent pas être clouées, les deux extrémités sont fermées par des portes

en bois, courant dans deux rainures et arrêtées par des taquets en bois. La partie supérieure de la bière court dans deux rainures pratiquées de chaque côté. Cette bière commune, qui sert à porter les cadavres de ceux qui n'ont pas de fortune, reste en dépôt dans une mosquée où elle est rapportée après chaque enterrement. Les personnes riches en font généralement faire une neuve que l'on garde pendant un certain temps dans la famille. La bière est portée au moyen de bâtons passés en dessous et en travers.

La veille de l'enterrement, il faut faire creuser la fosse. On creuse d'abord une surface de terrain ayant 6 pieds de longueur, 3 pieds de largeur et 4 à 5 pieds au moins de profondeur. Il ne doit pas y avoir d'eau dans le fond. On forme ensuite dans la direction de l'occident une sorte de voûte ayant à l'entrée 2 pieds, à l'intérieur (1) 2 pieds et 1/2 ou 3 pieds de hauteur, de manière qu'on puisse s'y tenir assis, et 5 pieds de longueur; on façonne, en même temps, avec de la terre une sorte d'oreiller en terre ou en briques non cuites, sur lequel devra reposer la tête du décédé, faisant face à l'occident. Il faut que la terre soit très-résistante, pour que la voûte ne risque pas de s'écrouler après un certain temps. Dans le cas où le terrain est trop faible pour permettre cette construction, il faut faire, dans le terrain que l'on a creusé, une voûte en terre glaise ou en bois, haute de 3 pieds, longue de 5 pieds et large de 2 pieds. L'oreiller

(1) On donne cette forme à la fosse, afin que la personne qui y est enterrée puisse s'asseoir à son aise quand elle sera visitée et examinée par les deux anges Munkir et Nakir.

est fait avec de la terre, une pierre ou des briques non cuites ; dans le fond de la fosse il ne doit y avoir ni pierre ni brique.

Pour laver le cadavre, il faut disposer une grande baignoire, deux bassins en bois, quatre grands vases pour le transport de l'eau, un brûle-parfums, une espèce de savon (Tsao-kio), deux serviettes blanches, de 2 pieds de longueur, deux autres serviettes pour laver le corps, un peigne pour les femmes, deux grandes épingles à cheveux de 7 pouces de longueur pour les femmes, un lit (6 pieds de long sur 3 pieds de large) avec deux planches à l'avant et à l'arrière, un oreiller, une natte, une livre de parfums (très-fins), un tsien (1/10 de livre) de camphre (première qualité) pulvérisé et tamisé, enfin deux ceintures de 1 pied de longueur et de 3 pouces de largeur.

On doit préparer également un grand drap, de 5 pieds sur 24; six bambous pour faire avec le drap un chassis destiné à empêcher qu'on ne voie le cadavre quand on le mettra dans la fosse; 2 livres de camphre pulvérisé tamisé, deux pièces d'étoffe blanche pour descendre le cadavre dans la fosse; cinquante briques, en terre non cuite, un cadre en bambou pour fermer l'entrée de la voûte avec vingt clous en bambou. Tous ces objets excepté les trois derniers, doivent être renfermés dans une caisse. C'est le Siang-ly, dont nous avons parlé précédemment qui doit s'occuper de ces détails. Trois jours après le décès l'inhumation doit avoir lieu, à moins que la famille ne veuille faire enterrer le mort dans un endroit éloigné.

La lotion funéraire s'opère dans la première nuit qui suit le décès. On place près du lit sur lequel repose le mort, la grande baignoire. Tout le monde sort de la chambre à l'exception des personnes qui doivent laver le corps; les hommes sont lavés par des hommes, les femmes par des femmes. On commence par laver les mains, on enlève ensuite le drap qui recouvre le mort; on le déshabille, on presse le ventre avec les mains de manière à évacuer toutes les matières excrémentaires et on le met dans la baignoire avec un drap en dessous. Des parfums brûlent dans la chambre. On apporte ensuite de l'eau tiède; et avec du savon on lave le visage, les bras, les pieds, la poitrine, que l'on essuie avec les serviettes. On lave ensuite le bas du corps et on refait cette opération trois fois, en ne se servant de savon que la première fois. On lave les parties gauches du corps avant les parties droites. Quand on lave le bas du corps, il faut le couvrir avec un drap. Il ne faut couper ni les cheveux, ni la barbe, ni les ongles du mort; cette opération a dû être faite avant qu'il ait rendu le dernier soupir. On peut peigner les femmes et faire avec les cheveux deux tresses ou deux touffes. Les linges qui ont servi au lavage doivent être donnés aux pauvres. Le peigne et les autres objets doivent être enterrés dans un endroit propre. Quand le cadavre a été lavé, on le remet sur le lit et on le recouvre d'un drap. Pendant que l'on fait la lotion funéraire, l'iman, placé sur une estrade prie à voix basse (1) et récite habituellement le sixième chapitre du Coran en même temps que d'autres prières.

(1) Un martyr n'a besoin ni de lotion funéraire, ni de linceul.

Immédiatement après la lotion funéraire il faut procéder à l'enveloppement du corps. Pour cela il faut transporter le cadavre sur le deuxième lit qui a été préparé, *ad hoc*. Si l'on est trop pauvre pour avoir ces deux lits, dès que la lotion du corps a été opérée, on met le cadavre sur une natte par terre, on lave le lit et on y replace le cadavre. Sur le lit il doit y avoir une natte, et à la tête un oreiller. Le corps est, ensuite, enveloppé avec les linceuls qui doivent être noués par les deux bouts, à moins qu'ils ne soient assez larges pour couvrir et envelopper tout le corps. Des parfums doivent être répandus sur le deuxième voile au milieu. On met du camphre et du musc dans toutes les ouvertures du corps, dans les mains, aux pieds et aux genoux. Les bouts du turban doivent être ramenés en avant; pour les femmes, les deux tresses ou touffes doivent être ramenées sur la poitrine (1).

Après avoir enveloppé le corps, on le met avec la natte dans la bière, sur le couvercle de laquelle on place un

S'il meurt sur le champ de bataille, il doit être enterré avec ses vêtements imprégnés de sang et le corps n'est pas layé ; mais s'il meurt des suites de ses blessures, la lotion funéraire est nécessaire. Lorsqu'un fidèle périt en pleine mer la même lotion funéraire, les mêmes linceuls et la même prière funèbre sont exigés, après quoi on fait jeter le corps dans la mer.

(1) L'homme peut être enseveli avec les deux grands voiles sans manches, et la femme sans la chemise et le voile pour couvrir la poitrine. Les pauvres peuvent être ensevelis dans leurs propres vêtements qu'on a lavés préalablement, Mais le peu d'argent qu'on laisse, doit être employé à l'achat des linceuls. Le corps des enfants est enveloppé comme celui des grandes personnes.

drap en étoffe aussi jolie qu'on puisse la trouver, quelle qu'en soit la couleur.

Quatre hommes prenant ensuite la bière, les pieds du mort en avant, la transportent dans une autre chambre et la déposent sur deux pièces de bois préparées d'avance.

On doit alors près de la bière réciter la prière funèbre Salath'ul-Djenazé (1) qui a pour but de demander à Dieu de pardonner au mort et de le recevoir dans le paradis.

L'iman se place devant la bière, les assistants sont derrière lui sur plusieurs rangs, les femmes devant les hommes. On fait ensuite un rikath, mais on ne doit pas faire d'inclination, ni de prosternation. En faisant le rik'ath il faut songer intérieurement que l'on fait quatre rik'aths. Si le premier Iman de la ville ne peut assister à la cérémonie, il doit se faire remplacer par un autre, et s'il n'y en a pas, c'est le chef de famille qui officie. S'il y a plusieurs bières, il faut les disposer à la suite l'une de l'autre.

Les prières terminées, on met la bière sur les brancards, les porteurs doivent être au moins quatre; on la couvre avec un drap et on se dirige vers le cimetière (2). Lorsqu'on sort de la maison mortuaire, les pieds du mort doivent être en avant, tandis qu'une fois en route, c'est la tête qui doit être en avant; quatre ou huit brûle-

(1) Voir la *Partie rituelle.*

(2) Les mahométans de l'intérieur de la Chine ne portent jamais le corps à la mosquée. Les Tounganis qui sont Chafyites font le contraire.

parfums précèdent le cortége. Il faut aller doucement (1); le chef de la famille avec les fils, petits-fils, etc., suivent au pas derrière la bière. Les femmes ne vont pas au cimetière (2). Les parents, amis, invités marchent en avant (3). Les chants et prières à haute voix sont défendus, de même que les pétards. Chacun prie à voix basse. On ne doit pas parler affaires; il faut songer à ses propres péchés ou bien au mort en demandant pour lui la miséricorde de Dieu.

Arrivé près de la fosse, on ne doit pas s'asseoir avant que le corps n'ait été inhumé. Le chef de famille doit d'abord descendre dans la fosse, avec un autre assistant pour examiner si elle a été préparée d'après les règles, et s'il remarque quelque chose de défectueux il le fait corriger de suite. On répand ensuite des parfums dans la fosse et si c'est une femme, ou bien s'il pleut, on forme avec des bambous l'espèce de paravent dont il a été question plus haut, et on ouvre une partie du drap qui couvre l'échafaudage. Il faut faire écarter les personnes d'une autre religion. Les proches parents prennent alors la natte dans laquelle se trouve le cadavre et le descendent doucement dans la fosse où se trouvent

(1) Dans le code religieux, il est dit au contraire : « le corps doit toujours être porté en hâte, en diligence et à pas precipités et cela en vertu de cette parole du Prophète : S'il est du nombre des élus, il est bon de le faire parvenir en diligence à sa destination; et s'il est du nombre des réprouvés, il est également bon de vous en décharger.»

(2) Lors de l'enterrement d'un Toungani, les femmes suivent le convoi, conformément au rite chafyite.

(3) D'après le code religieux, il est plus louable et plus méritoire de suivre la bière que de la précéder.

deux autres personnes pour le recevoir. On enlève la natte et on fait pénétrer le corps dans la voûte, les pieds en avant. On le met sur le côté droit, le visage tourné vers le Kéabé de la Mecque; il est maintenu dans cette position par le petit oreiller en briques non cuites ou en terre dont nous avons déjà parlé. Ceci fait, on enlève le premier voile de manière à mettre le visage à découvert; quelques assistants jettent un peu de terre sur le corps, on bouche l'ouverture de la voûte avec des briques en terre non cuites que l'on fixe au moyen du cadre en bambou; on enlève le paravent et on comble la fosse avec de la terre, et jamais avec du bois ou des briques (1).

Le chef de famille et l'Iman agenouillés près de la fosse prient Dieu pour le mort. Ensuite on couvre la fosse de terre en formant un dos de cheval haut de 2 pieds et 1/2, large de 1 pied 3 pouces. Toutes les tombes sont ainsi élevées au-dessus du sol pour que personne n'y marche et ne foule aux pieds le corps des musulmans. Il n'y a ni plaque de marbre ni aucun monument sur la fosse même. Celles du peuple ne présentent que deux socles de pierres plates ou ovales toujours planté verticalement aux deux extrémités de la fosse; les tombeaux des citoyens aisés et des gens d'un certain rang, se distinguent par la nature de ces socles, celui qui est du côté de la tête peut être surmonté d'un turban. Les tombeaux

(1) On ne doit jamais marcher sur un tombeau, ni s'y asseoir, ni s'y endormir, ni y faire aucune des cinq prières du jour.

On ne doit jamais exhumer un corps, ni ouvrir une fosse à moins que l'on ait oublié quelque argent, habits, etc.

des femmes ne diffèrent de ceux des hommes qu'en ce que les deux socles sont uniformes, plats et terminés en pointes. Sur les uns et sur les autres peuvent être gravées des épitaphes, retraçant le nom du mort, sa condition, le jour de son décès, ses vertus, sa piété, des conseils aux vivants, des réflexions sur la mort (1), etc. On honore ses parents pendant leur vie, en exécutant leurs ordres; après leur mort, on doit conserver leur souvenir et prier pour leur âme.

L'inhumation terminée, il faut prier Dieu d'avoir pitié du mort et de le protéger. Les assistants avant de se retirer doivent prévenir le chef de famille.

Le même jour, les parents ne doivent pas oublier d'exécuter les dernières volontés du mort et de distribuer des aumônes aux pauvres.

Sept jours après l'inhumation, il faut réciter pour le mort des prières qui doivent être répétées le quarantième jour, le centième jour de l'année, tous les trois ans et à l'anniversaire de sa naïssance et de sa mort. Le septième jour, on doit prier pour le mort parce que c'est le temps employé par les planètes pour faire leurs révolutions; le quarantième jour, parce que l'âme est tranquille et que l'air de la terre est uni à l'âme; le centième jour, parce que ce jour est le petit complet; à la

(1) Les tombeaux des mandarins, ou des personnes d'un rang élevé par leur position ou leur sainteté sont plus distingués.

Nous avons donné dans le premier volume la description de l'un d'eux, qui jouit d'une très-grande vénération dans tout l'empire et qui est celui de Wahb-Ebu-Kabcha, l'introducteur de l'islamisme en Chine. Dans le Yun-Nan, le Kan-Sou, le Chen-Si, il s'en trouve plusieurs autres qui sont de véritables monuments.

fin de l'année, parce que c'est l'anniversaire régulier de la mort. L'année doit être comptée de 354 jours ou 355 jours, les trois ans sont appelés le grand complet. Les prières pour l'anniversaire de la naissance et celui de la mort ont pour but de rappeler le passé du mort; les prières tous les trois ans font souvenir que l'enfant à cet âge n'a plus un besoin aussi urgent des soins de sa mère.

Près de la fosse de son père ou de sa mère, il faut construire une petite maison, et l'habiter quarante jours ou un mois, ou trois mois ou un an à sa volonté. Aujourd'hui peu de personnes suivent cette coutume, mais vont tous les jours prier sur la tombe. Le but de ces prières est de demander le repos pour l'âme de ses parents et même temps de donner le bon exemple aux autres.

Le saint homme a dit : « La mort est le meilleur enseignement pour les hommes. » Après la mort de son père ou de sa mère, chaque jour, de neuf heures à onze heures, il faut faire deux rik'aths pour demander à Dieu ses bienfaits en faveur de ses parents. En outre, chaque jour aux cinq temps des prières, il faut prier pour ses parents. Tous les sept jours il faut distribuer des aumônes aux pauvres, et avant toute réjouissance avec sa famille, songer à ses parents et leur offrir cette réjouissance.

Il ne nous reste plus qu'à répondre à certaines questions que font ceux qui n'appartiennent pas à notre religion. Ainsi on nous demande pourquoi nous ne choisissons pas un certain jour pour enterrer nos morts. Nous ne le faisons pas : 1° Afin de rendre le plus tôt possible le repos à nos morts; 2° Parce que dans le *Tchun-*

tsieou, il est dit qu'un haut personnage du rang de Kong nommé Tin, étant mort, et le jour de l'inhumation ayant été fixé, on ne put l'inhumer à cause de la pluie, et on l'enterra le lendemain. Confucius ayant su cela, fit savoir à ses disciples que l'on avait eu parfaitement raison d'agir ainsi. Les faiseurs d'horoscopes prétendent dans leurs ouvrages, qu'il y a un jour très-mauvais où il ne faut pas enterrer le mort. Nous avons consulté encore le *Tchun-tsieou*, et avons trouvé que ce même jour, un grand nombre de hauts personnages ont été inhumés. Or les anciens nous valaient bien, et si pour eux tous les jours étaient bons pour les inhumations, c'est qu'ils y avaient réfléchi sérieusement; il en est de même pour ce qui concerne les parties ou les heures du jour. Dans un vieux livre il est dit : Sous les Tcheou, les familles opéraient leurs actes les plus importants le matin, sous les Chang, vers le milieu du jour et sous les Hia, au moment où le soleil se couchait. » Un grand mandarin des Tcheou, nommé Tsai-Tai-Chou, a dit à ce sujet : « Les grands événements d'une famille sont les sacrifices et les enterrements, qui, suivant les dynasties, ont eu lieu à des temps différents.»

Ainsi donc, suivant les convenances des familles cette coutume de fixer certain temps du jour pour faire des actes importants n'existait pas dans l'antiquité; elle a été inventée plus tard par des gens qui ont profité de la crédulité des autres pour en retirer des bénéfices personnels.

D'autres personnes demandent pourquoi nous ne croyons pas en cette sotte superstition nommée Fong-Choui, d'après laquelle on peut, en suivant ses lois, deve-

nir riche et puissant. Nous répondrons encore que dans l'antiquité le Fong-Choui était inconnu et a été imaginé par un savant du nom de Kopo, qui vivait sous la dynastie des Tsin, et qui était très-habile à prédire le temps par le moyen des astres. Un grand mandarin militaire nommé Kouan-Ouen, s'étant révolté et ayant appris que Kopo se faisait fort de connaître l'avenir, le fit venir et lui demanda ce qu'il pensait de lui, et s'il était appelé réellement à de hautes destinées. Kopo lui répondit : « Certainement, si vous exécutez bien les ordres de l'Empereur, vos destinées seront très-brillantes, mais si vous n'obéissez pas à votre souverain, j'ignore ce qui arrivera. — Très-bien, et toi, sais-tu ce qui t'arrivera et combien de temps tu vivras encore. — Je le sais, lui répondit Kopo, aujourd'hui dans quelques heures je serai mort. » Effectivement le même soir Kouen-Ouen le faisait décapiter. Après cette histoire que tout le monde connaît, nous dirons simplement : comment celui qui a inventé le Fong-Choui auquel il attribuait le pouvoir de de protéger les autres, n'a-t-il pas su se protéger lui-même contre Kouan-Ouen.

Nous ajouterons que le Fong et le Choui, c'est-à-dire le vent et l'eau, n'ont aucune influence sur la prospérité, ou l'adversité des familles dont les membres ont été enterrés dans tel ou tel lieu. En effet, combien de familles ont réussi et prospéré dont les membres sont morts en mer ou sur un champ de bataille, et combien d'autres ont été frappées, dont les parents avaient été enterrés dans les meilleures conditions indiquées par le Fong-Choui.

Dieu dirige tout par sa toute-puissance et le vent ainsi que l'eau ne peuvent modifier ses décrets.

On nous demande également pourquoi au lieu d'habiller le mort avec de beaux vêtements nous l'enveloppons simplement avec des linceuls. Nous répondrons que cette coutume n'est pas nouvelle et qu'elle a toujours existé; dans le Sang-Ta-ky (Ly-ky) on trouve que les rois, quand on les enterrait, étaient enveloppés avec une étoffe de soie brodée, que les mandarins étaient enveloppés avec une étoffe de soie blanche mais non brodée, que les lettrés, les petits mandarins étaient enterrés avec des vêtements noirs en étoffe ordinaire, et que les corps des rois, grands et petits, et ceux des mandarins, en outre de ce premier vêtement, étaient enveloppés avec un autre grand vêtement en étoffe ordinaire. Ainsi le mort n'était pas enterré avec ses vêtements d'apparat. Dans le *Tcheou-ly* il est dit aussi que les morts doivent être enveloppés : 1° avec un voile blanc (nommé Tan-pe); 2° avec un autre voile nommé Kin. Dans deux autres livres intitulés *Lou-kin-tou* et *Ouen-kou-kia-ly*, il n'est pas une gravure qui ne représente le mort exposé avant l'inhumation avec ses vêtements de cérémonie.

Le Pe employé à cette époque n'était autre que le troisième vêtement dont nous nous servons. De plus il est certain que le vêtement extérieur du mort a toujours été dans les temps anciens un voile blanc. Maintenant ceux qui enterrent les morts avec les vêtements d'apparat et de cérémonie, ou avec des fourrures, n'aboutissent qu'à une seule chose, à faire manger plus tôt le cadavre par les vers.

On nous demande encore pourquoi nous enterrons nos morts sans les mettre dans une bière.

Dans l'antiquité on ne servait pas de bière. Sous la dynastie des Tchang et sous celle des Tchéou, on commença seulement à en faire usage; plusieurs milliers d'années avant la dynastie des Tchang, le corps était inhumé simplement comme nous le faisons. Les sages de l'antiquité avaient raison; ils savaient que la terre peut conserver les corps pendant des centaines d'années, tandis qu'un corps dans une bière, trois jours après qu'il a été enterré, commence à entrer en décomposition, c'est pour cela que nous établissons nos cimetières en des endroits élevés, à l'abri de l'eau, et où la terre est résistante; c'est pour la même raison que nous faisons notre fosse le plus solidement possible. Nous mettons beaucoup de musc et de camphre sur le cadavre et sous le cadavre afin que les vers ne l'attaquent pas. En outre, la terre a l'avantage d'absorber les humeurs du corps et de le momifier. La terre seule vaut donc mieux que le bois le plus dur.

Enfin d'autres personnes nous demandent pourquoi nous ne brûlons pas de papier d'argent en enterrant nos morts. Cette coutume date de la dynastie des Tang, et fut appliquée sous l'empereur Hiuen-Tsong par un nommé Ouang qui l'avait empruntée aux Tao-Sze. Ces prêtres faisaient croire aux gens crédules que par ce moyen on pouvait procurer l'argent nécessaire aux besoins du mort dans l'autre monde. Une autre coutume existait sous la dynastie des Han. A cette époque on ne brûlait pas de papier d'argent, mais on faisait fondre

des pièces d'argent à l'effigie de l'Empereur pour rappeler l'époque du décès.

Plus tard des gens ignorants crurent que si l'on agissait ainsi sous les Han, c'était pour aider l'âme du défunt dans l'autre monde, et on mit dans la fosse des sommes considérables, suivant la fortune des familles.

Enfin quand la dynastie des Tang monta sur le trône, le nommé Ouang-Ya fit comprendre qu'au lieu de jeter ainsi inutilement des sommes d'argent dans la fosse, il valait mieux brûler des papiers d'argent qui produisaient le même effet, puisqu'ils pouvaient se convertir en véritable argent dans l'autre monde

On ne peut pas dire qu'aucun sage de notre pays ait jamais conseillé de suivre une pareille coutume. Comment, en effet, un homme sage pourrait-il admettre que le mort a besoin d'argent pour corrompre le diable dans l'enfer, quand il paraîtra devant lui. Celui qui s'est bien conduit ou qui n'a rien à craindre du démon, de même que celui qui a mal fait, peuvent-ils espérer qu'avec un peu d'argent ils pourront séduire le démon et éviter les supplices de l'enfer. S'il en était ainsi les méchants sur cette terre n'auraient qu'à prier leur famille de brûler après leur mort beaucoup de papier d'argent pour obtenir le pardon de leurs crimes. Mais alors où serait la justice de Dieu? Toutes ces coutumes sont absurdes, impies et contraires à l'esprit de la vraie religion.

Dans le Turkestan-Oriental, lorsqu'un croyant est à l'agonie, on ramène ses bras sur sa poitrine, on étend ses jambes et on lie ensemble les gros orteils (1). Aussitôt

(1) *Report of a mission to Yarkund in* 1873.

que la mort est constatée, le prêtre de la paroisse se rend à la maison mortuaire. Les parents et amis informés par la famille y accourent également et les femmes commencent à vociférer, à se lamenter en frappant leur visage et leur poitrine avec les paumes des mains ouvertes. On apporte alors les linceuls, et le prêtre enveloppe le corps après l'avoir lavé d'après le rite mahométan. Les femmes se répandent de nouveau en lamentations. On met ensuite le corps dans la bière et on se rend en procession au cimetière. Quelquefois un certain nombre de derviches et de calenders sont loués pour précéder le cortége et font entendre des chants funèbres. Toutes les personnes de la maison à laquelle appartient le mort laissant de côté leurs vêtements ordinaires pendant deux ou trois jours, prennent des habits de mendiant et accompagnent le corps jusqu'à la fosse. La prière funèbre Salath-ul-Djenazé est dite par le prêtre; les assistants répètent seulement *Amin*. Pendant trois jours consécutifs aucun aliment n'est préparé dans la maison. Les amis et voisins y suppléent.

Le troisième jour le Zakatelin (collecteur d'impôts) fait un inventaire de ce qu'a laissé le décédé et après avoir payé ses dettes, partage le restant de ses biens en quarante parts, dont une appartient de droit à l'Emir, et les trente-neuf autres reviennent à tous les héritiers mâles par part égale. C'est à eux auxquels incombe le soin de distribuer des aliments et des aumônes aux mendiants, aux prêtres, aux étudiants, etc. Ils nomment ensuite un prêtre qui doit lire en entier le Coran pour le mort. On lui donne pour cela les chaussures et les

bas du mort, un vêtement neuf et une petite somme de monnaie. Ils payent en même temps au fossoyeur 2 ou 3 tangas (1 fr. 20 ou 1 fr. 80), et sacrifient sur la fosse un mouton dont la chair revient au prêtre officiant. Les familles riches louent un prêtre qui journellement lit le Coran pendant quarante jours sur la fosse, traitent les parents et les amis et distribuent des aumônes aux pauvres et aux prêtres, le troisième, le septième et le quarante-unième jour, après le décès.

Les fosses sont creusées d'après le mode mahométan. On agit de même pour les sépultures; les tombes sont réservées aux saints et aux personnages de distinction, et dans ce cas l'épitaphe est gravée sur des tuiles vernies. Beaucoup de fosses ne se reconnaissent qu'à une certaine quantité de terre entassée dans le sens de la longueur. Sur quelques-unes s'élève un petit monument de 2 ou 3 pieds de hauteur, ayant la forme d'une bière et construit en briques ou en argile. Les cimetières sont généralement clos et considérés comme un terrain sacré.

Les mausolées sont nombreux dans le Turkestan-Oriental. Les plus remarquables et les plus vénérés sont ceux de Hazzath Afak, Hazzath Padishah, Ababeker, Sadok, Bagra Khan, Ahmad Tasarvi, Mazar, Bibi Myriam, Ordam Padishah, Jaladoudin Bagdoudi, Djafen ben Sadik, Mahram Khodja, Ali-Arslan-Khany etc.

Dans le Turkestan-Oriental lorsqu'un Kalmouk meurt ses pieds et ses mains sont attachés ensemble, et le corps est porté sur une perche au milieu du désert et lancé sur le sable. Les parents et amis se retirent alors à une petite distance et veillent pendant trois ou quatre

heures pour voir si quelque animal sauvage ou des oiseaux de proie ne dévoreront pas le cadavre.

Aussitôt que ceci est fait, ils emportent le restant du corps et le déposent avec soin sur le sommet d'une montagne ou dans une autre place bien exposée. Quelquefois ils le couvrent avec des pierres; mais jamais ne l'enterrent. En s'éloignant il se tordent les mains en signe de douleur, poussent des lamentations et prient pour le mort, en faisant l'éloge de ses vertus et de ses qualités. Si pendant le temps désigné plus haut, le corps n'est pas devenu la proie d'un animal, les parents et amis s'en retournent, après l'avoir dépouillé de ses vêtements et l'avoir traité comme un être indigne d'être même dévoré par les vautours. Les funérailles des chefs et des grands se font avec plus de cérémonies; leur corps est mis dans une bière avec leur arc, leurs flèches et une certaine quantité d'aliments. On la transporte ensuite sur le sommet d'une montagne et on l'abandonne dans quelque lieu solitaire et d'un accès difficile.

1. Officier andidjan.

2. Femme de Yarkand.
3. Ma-Tchong-Yuen, mahométan de Canton.
4. Officier Toungani.
5. Soldat de Kachgar.

DE LA CIRCONCISION

Nous n'avons trouvé, dans les ouvrages chinois, que fort peu de détails sur la circoncision. Ma-Ouen-Ping, dans son *Tsin-tching-tche-nan* prétend que cet acte a été enseigné à Adam par l'ange Gabriel, comme un moyen de satisfaire à un serment que le premier homme avait fait de couper cette chair qui, après son péché, s'était révoltée contre son esprit. Abraham et Mahomet, ajoute-t-il, sont nés circoncis. La circoncision est simplement de tradition et d'obligation imitative. On peut même s'en dispenser, par exemple, si l'enfant est mal conformé, ou bien si c'est un infidèle qui voudrait embrasser la

(1) La circoncision était en usage chez les Arabes plusieurs siècles avant Mahomet. Ces peuples la tenaient sans doute d'Ismaël. Tous les Ismaélites, dit Origène, dans les *Philacalia* chap. XXIV, qui habitent cette région, se font circoncire dès qu'ils sont parvenus à leur treizième année.

En Arabie, le sexe féminin y est également soumis ; l'opération consiste en une faible incision qu'une femme fait avec le rasoir dans les parties naturelles de l'enfant, quelques semaines après sa naissance.

religion et qui serait déjà trop âgé pour que l'opération se fasse sans danger. On peut circoncire à n'importe quel âge, mais il est préférable de le faire entre sept et neuf ans.

D'après ce que nous ont dit plusieurs imans, le nombre des mahométans chinois non circoncis serait actuellement assez considérable. L'opération peut avoir lieu, soit à la mosquée, soit dans la famille; elle est pratiquée par des individus qui en font un métier spécial, et qui se servent pour cela d'un petit couteau en forme de rasoir. — On invite quelquefois à cette occasion des parents et des amis, et on distribue des aumônes. Mais, la plupart du temps, du moins dans certaines provinces, sont présents à la cérémonie seulement quelques imans qui, avant l'opération, récitent à voix basse une prière que suivent les membres de la famille présents, et qui font des vœux pour la prospérité de l'enfant et de ceux à qui il appartient. L'enfant se prosterne également. Chacun fait un acte de recueillement et l'on commence l'opération.

Dans le Turkestan-Oriental, la circoncision est regardée comme une obligation importante de la loi religieuse, et, depuis le règne de Yakoub-Khan, le gouvernement a fait tous ses efforts pour l'encourager. L'âge, pour cette opération, varie depuis deux ans jusqu'à huit ou dix ans. Le jour est fixé par un astrologue qui consulte à ce sujet les étoiles et les livres de divination. L'opération est faite par un barbier ou satirach (sartazach) en présence de toutes les femmes de la famille, des voisins et des amis. On profite de cette circonstance pour faire

une fête, qui, dans les familles riches, se prolonge deux ou trois jours, avec des danses, des jeux et des offrandes aux pauvres et aux ministres de la religion. Lorsque la fête est finie, les amis donnent à la famille des œufs et des habits pour l'enfant, qui est soigné par le barbier jusqu'à ce que la cicatrisation soit complète, ce qui a lieu ordinairement le dixième ou le douzième jour. Alors l'enfant est baigné, et le barbier est renvoyé après avoir reçu 2 à 4 tangas (1 fr. 20 à 2 fr. 40) (1). On distribue de nouveau des aumônes aux pauvres et des offrandes aux prêtres.

(1) On appelle *tanga* une petite monnaie d'argent qu'a fait frapper Yakoub-Khan au nom du sultan Abdul-Aziz. Sur une face, on lit Abdul-Aziz-Khan. Sur l'autre face, Etat protégé de Kachgar. Elle vaut 60 centimes. Le *tila* est une monnaie d'or au nom d'Abdul-Aziz, avec les mêmes légendes que le tanga et valant de 5 à 6 roupies. La monnaie de cuivre se nomme *pul* ou ful, et ressemble aux sapèques de la Chine, avec des caractères chinois sur chaque face. Deux *pul* font un *dzar-chin*, et cinquante, un tanga. C'est une monnaie chinoise. On se sert également de lingots d'argent ayant la forme d'un sabot comme en Chine.

AUMONE (1)

L'aumône a pour but de soulager les malheureux et de cimenter l'union entre tous les hommes. Il y a deux sortes d'aumônes, les aumônes légales et les aumônes volontaires. Les premières, nommées Zekiath, sont d'obligation divine; les autres, nommées Zadacat, sont d'obligation canonique.

(1) Nous pouvons remarquer, dans les règles précédentes qui regardent les aumônes, les traces de ce que les Juifs ont enseigné et pratiqué à ce sujet. Les aumônes, qu'ils appellent zeduca, c'est-à-dire justice et droiture, sont extrêmement recommandées par les rabbins, qui les préfèrent même aux sacrifices, comme étant un devoir dont la pratique fréquente peut délivrer les hommes du feu de l'enfer, et leur mériter la vie éternelle. C'est pourquoi, outre les angles des champs et la liberté de glaner dans les champs et dans les vignes, que la loi de Moïse veut que l'on abandonne pour les pauvres et pour les étrangers, il faut encore mettre à part une certaine portion de blé et de fruits pour leur soulagement, et cette portion était appelée la dîme des pauvres. (Du Ryer.)

Les aumônes sont en grand honneur parmi les mahométans chinois. Dans les provinces que nous avons visitées ils ont

Le Coran recommande souvent de faire l'aumône, dont l'efficacité est assez grande pour que nos prières soient entendues de Dieu. « La prière, avait l'habitude de dire le kalife Omar-Ebn Abd'el-Aziz, nous conduit à moitié route du trône de Dieu; le jeûne nous fait arriver à la porte du ciel, et les aumônes nous en procurent l'entrée. »

Les prières et l'aumône sont, auprès de Dieu, des

soin de leurs pauvres, de leurs infirmes, et sont toujours prêts à secourir ceux qui sont malheureux. Jamais il ne se trouve de mahométans dans les bandes de mendiants qui, dans les centres de population, pendant le jour, vont de boutique en boutique, de maison en maison, pour implorer la charité publique, et qui, la nuit, dorment sous les portes des temples, ou dans quelque remise abandonnée. Ils ont partout un chef, nommé par l'autorité locale, qui, après s'être concerté avec les notables, et les constables, leur assigne des quartiers séparés. Rien de plus affreux, de plus triste et, en même temps, de plus écœurant que ces longues files d'aveugles, d'estropiés et de pauvres hères, couverts de plaies qui parcourent les rues avec leur bâton et leur bol à la main. Souvent, on en rencontre qui sont morts de faim ou de maladie, et dont le cadavre reste pendant vingt-quatre heures exposé aux yeux des passants. Le gouvernement dépense, chaque année, des sommes énormes pour soulager la misère publique. Mais, comme l'a dit avec raison M. le Dr Durand-Fardel, qui, lui aussi, a vu et touché toutes ces plaies sociales : « la misère couvre la surface d'un sol, le plus riche peut-être, qu'il y ait au monde, et alors que les vicissitudes des saisons exposent chaque année des populations entières aux plus épouvantables scènes de famine et de désolation, dont le moyen âge ait fourni parmi nous des exemples, l'intervention du gouvernement ne s'y révèle jamais autrement, que par des mesures insignifiantes ou des démonstrations puériles. Les établissements de bienfaisance tombent en décrépitude. Tout se lézarde, tout s'écroule. » Que diront, après cela, les fanatiques admirateurs de la Chine et de ses institutions?

moyens puissants d'intercession, qui, d'un côté, soulagent dans l'enfer les âmes des musulmans pécheurs, en abrégeant le temps de leur supplice, et, de l'autre, procurent aux âmes bienheureuses du paradis un surcroît de félicités et de délices spirituelles.

L'aumône légale, c'est-à-dire imposée par la loi religieuse, consiste dans le sacrifice d'une partie de ses biens au profit des pauvres musulmans. Pour qu'elle soit légale, il y a cinq règles à observer : 1° Elle doit être annuelle et toujours en raison des biens réels et effectifs de chacun; 2° Elle ne doit être distribuée qu'à ceux qui en ont réellement besoin; 3° En faisant l'aumône, il faut spécifier que l'on n'agit qu'en vue de Dieu, comme son intermédiaire et ne pas s'enorgueillir de cet acte de charité pure; 4° On doit n'avoir qu'un seul but en faisant l'aumône, celui de secourir son semblable; 5° Il est nécessaire de laisser à celui qui reçoit l'aumône le droit d'en disposer à sa volonté.

Tous les musulmans qui sont doués de sens, en âge de majorité, de condition libre et dans un état d'aisance sont astreints à l'aumône légale. Le mineur, l'insensé, les individus malades, incapables de s'occuper de leurs affaires, les esclaves en sont dispensés. L'état d'aisance exige que le fidèle soit possesseur d'une certaine quantité de biens. « Quiconque, dit le livre sacré, possède 200 sapèques d'argent représentant 14 onces ou taels d'argent (112 francs), libres de toute dette civile, doit donner 4 tsien 5 fen de tael (26 fr. 80), c'est-à-dire 2 1/2 0/0. » Ce taux est le même pour l'or ou l'argent, monnayé ou non, comme pour les ornements et les bijoux

de l'un et l'autre sexe, bagues, montres, colliers, bracelets, et pour tous les ustensiles, vases, etc., dès qu'ils sont un objet de luxe ou de commerce. Les pierres précieuses et les perles sont seules exceptées.

Ceux qui possèdent des terres, des immeubles, etc., doivent donner le dixième du revenu de ces biens. Ce taux doit être indépendant des premiers besoins de l'homme, vêtements, meubles, bêtes de monture, bêtes de somme, armes, outils, instruments, et en un mot toutes les choses usuelles et nécessaires. La dîme n'est imposée que sur les objets de luxe et sur tous les biens qui servent au trafic, de quelque nature qu'ils soient.

Celui qui possède cinq chameaux, doit donner un mouton; neuf chameaux n'en payent pas plus. Pour dix ou quatorze chameaux, on est obligé de donner deux moutons; pour quinze chameaux, trois moutons; pour vingt, quatre moutons; pour vingt-cinq chameaux, une chamelle d'un an, etc.

Celui qui possède trente bœufs ou vaches doit donner un veau d'un an; trente-neuf bœufs n'en payent pas plus; pour quarante bœufs, on est obligé de donner un veau de deux ans; pour soixante bœufs, deux veaux d'un an; pour soixante-dix bœufs ou vaches, un veau de deux ans et un d'un an; ainsi de suite, dans la même proportion. Celui qui possède quarante moutons doit en donner un et rien de plus jusqu'au nombre de cent; de cent à deux cents, on est obligé d'en donner deux; de deux cents à trois cents, trois, et ainsi de suite.

Celui qui possède des chevaux, des mulets, des ânes doit donner 2 1/2 0/0 en argent sur leur estimation réelle.

Toute bête de somme et de monture à l'usage particulier du fidèle est exemptée de la dîme, — mais si on en fait un commerce, l'aumône est obligatoire, et on doit donner en raison du profit qu'on en retire.

L'aumône doit se faire une fois par an, peu importe le mois; seulement il faut qu'il se soit écoulé douze mois pleins entre l'époque où l'on a fait l'aumône et celle où l'on compte son capital pour la distribuer de nouveau, afin de bien savoir si le capital a augmenté ou diminué. L'argent prêté et non rendu ne compte pas dans le capital.

Les personnes qui peuvent recevoir l'aumône sont: 1° celles qui ne possèdent pas le capital nécessaire pour faire elles-mêmes l'aumône; 2° celles qui, ayant contracté des dettes, ne peuvent les acquitter; 3° les voyageurs sans argent ni viatique.

Le père ne peut faire l'aumône à son fils, et réciproquement le fils au père. Il en est de même pour le mari et la femme, le maître et l'esclave, le fils du maître et l'esclave, les grands parents et les enfants, le mari et ses concubines. L'aumône ne doit être distribuée qu'à celui qui en a réellement besoin. Les descendants de Mahomet ne doivent pas recevoir d'aumônes, à moins qu'ils ne jouissent pas d'un revenu fixe comme par exemple en Chine. Si, en recevant l'aumône, on a violé la loi religieuse, sans intention de commettre cette violation, on peut conserver l'aumône, autrement, il faut la rendre. Il faut avoir bien soin de ne pas se tromper, soit en distribuant, soit en recevant l'aumône; car le péché est grand.

On peut, en-dehors de l'aumône obligatoire, distribuer des aumônes pour construire des établissements publics ou venir au secours de ses semblables.

L'acquittement de l'aumône doit toujours être accompagné de l'intention par laquelle on a résolu en son cœur de faire telle ou telle aumône comme une chose de droit divin et absolument nécessaire. Si le fidèle manque d'intention, il ne peut être excusable qu'autant qu'il n'aurait disposé que d'une partie de la dîme. Mais s'il la donne en entier sans avoir l'intention requise, le payement de cette dette religieuse est pour lors réputé nul.

DES MOSQUÉES, DES MINISTRES DE LA RELIGION ET DES ÉCOLES.

Les mosquées (Ly-pay-sze) sont bâties en pierres ou en briques. Elles se composent généralement d'un bâtiment plus ou moins grand, couvert d'un toit chinois, entouré d'un portique, et situé au milieu d'une cour carrée, autour de laquelle se trouvent les logements de l'iman, du muezzinn et du khatib. La fontaine pour les ablutions est dans la cour, à droite généralement. La partie du temple consacrée aux cérémonies est ordinairement de forme carrée. Les murs sont de couleur rouge. A l'intérieur, on ne trouve ni tableau, ni banc, ni siége; à l'entrée, faisant face à l'Orient est un autel sur lequel repose une tablette avec cette inscription chinoise : *Ouan-soui, ouan-soui, ouan-ouan-soui,* dix mille ans, dix mille ans, dix mille fois dix mille ans, c'est-à-dire nous souhaitons que l'empereur vive un temps infini (1).

(1) L'érection de cette tablette est regardée comme l'autorisation accordée par l'emperenr de bâtir la mosquée et d'en peindre les murs en rouge, privilége dont ne jouissent que les temples de Confucius et de *Kouan-Fou-Tsee.*

Des nattes ou des tapis recouvrent le plancher ; les murs blanchis à la chaux offrent, pour toutes décorations, des inscriptions sur soie ou sur papier, en lettres dorées ou rougies, qui représentent des versets choisis du Coran. Sur la façade de l'ouest, on remarque une espèce de niche, peinte en rouge et dorée que l'on appelle en chinois Ouang-yu-lo, et en arabe Mehrab, qui marque la direction (Kiblé) de la Mecque. A droite est une chaise destinée à l'iman ou au khatib pour le prône (Khoutbé). A côté de la chaire, au-dessus de la niche, sont tracées sur le mur, en lettres d'or, des inscriptions arabes. Voici le sens de trois de ces inscriptions que nous avons relevées dans la mosquée du Saint-Souvenir à Canton : Dieu a toujours existé. Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. Il n'y a qu'un seul Dieu ; priez-le. On ne doit adorer que Dieu. Votre cœur doit toujours être porté vers Dieu, demandez-lui dans vos prières qu'ils vous protège, ainsi que l'univers entier. Des lampes européennes sont suspendues à la voûte du temple.

Les mosquées, en Chine, n'ont pas de minaret. Le muezzinn annonce la prière à la porte d'entrée de la mosquée, sous le portique qui entoure le bâtiment. Les mahométans chinois n'ont pas osé construire de minaret à cause de la crainte de l'autorité et des populations non musulmanes. Il en existe cependant un à Canton, qui a été bâti par le Sahhabe Wahb-Abu-Kabcha, lorsqu'il fit construire, en 629, la mosquée appelée Hoey-chin-sze, mosquée du Saint-Souvenir, la plus ancienne que l'on puisse trouver en Chine.

Les mosquées sont entretenues par les paroisses ; il en

est de même des cimetières, remarquons en passant que chacun peut se faire enterrer où il veut. Le respect des musulmans pour les mosquées, qui sont à leurs yeux des édifices sacrés, fait qu'avant de les réparer, de les agrandir ou de le réédifier, il faut que la question ait été examinée et résolue par les principaux notables de la paroisse sous la présidence de l'iman. Les mosquées restent toujours ouvertes; on ne doit en refuser l'entrée à personne, pas même aux infidèles, mais les temples de sagesse doivent être respectés et personne ne doit jamais s'y permettre rien contre la piété et la religion.

A chaque mosquée importante, sont attachés trois akond ou ministres de la religion, parmi lesquels (1) l'iman remplit les devoirs de curé. La plus importante de ses fonctions est de présider l'assemblée dans les cinq prières dominicales du jour, à l'exception de celle des vendredis après-midi à laquelle sont spécialement pré-

(1) Les prêtres musulmans portaient, sous la dynastie mongole, le titre de tachman. Sous la dynastie des Ming, on leur donnait le nom de moullah (man-la), maintenant on les désigne par le mot akhond ou akhound, qui est une expression persane. Les ministres de la religion sont au nombre de trois, les imans, les khatibs et les muezzinns; le mot d'oulema, qui veut dire docteur, savant, lettré, chargé d'interpréter le Coran, est à peine connu en Chine et n'est jamais employé; il en est de même des docteurs de la loi, mouphtis, et des ministres de la justice, cadis; ils ne connaissent pas également les mollas ou juges, ils n'ont pas de grand chef religieux (scheik-el-islam), les ministres de chaque mosquée sont indépendants et ne reçoivent les ordres de personne. On ne sait pas, en Chine, ce qu'on nomme un derviche. Il n'existe ni ordre religieux, ni couvent, ni monastère.

posés les khatibs. C'est également l'iman qui assiste à la circoncision, au mariage et à la sépulture des paroissiens; ils portent tous le nom de iman ulam. L'iman en son absence est remplacé par le khatib, et si celui-ci n'est pas assez instruit, par un notable capable de le suppléer. Les khatibs remplisent dans la prière solennelle des vendredis, les fonctions de khitabeh et de l'imameth. C'est pour cela qu'on les appelle encore imans'ul-djoumâ, les imans des vendredis.

Les muezzinns sont les chantres préposés à l'annonce pour la prière des cinq heures canoniques du jour.

A la suite de cette première annonce, ils en font une seconde dans la mosquée, qu'ils appellent Qamat, et qui est immédiatement suivie de la prière. On donne le nom de *siao-akhond* ou petit *akhond* au gardien du temple. On appelle Cayyims les aspirants à la prêtrise. Scheïkh ou Oey-sze veut dire maître; ce sont les prédicateurs ordinaires des mosquées. On n'exige des ministres du culte que de la science et de la bonne conduite; ils ne font ni serments ni vœux, soit de pauvreté, soit de chasteté; presque tous sont mariés. Les ministres du culte sont nommés par la paroisse et payés par elle. Leurs émoluments dépendent de l'importance de la paroisse. A Canton. un iman ne reçoit pas plus de 80 piastres, 400 francs par an, un khatib 40 (200 francs) et le muezzinn, 30 (150 fr.). Ils tiennent tous, en outre, une petite école, dans laquelle on apprend l'arabe et le Persan, et dont les élèves leur donnent de 3 à 5 piastres par an. Ils ne perçoivent aucun droit pour les enterrements, mais reçoivent pres-

que toujours des cadeaux de la famille du mort, lorsque celle-ci peut le faire.

Les ministres du culte ont la faculté de résigner leurs fonctions et de faire ce que bon leur semble. Autrefois ils jouissaient d'une grande influence, et disposaient même de certains pouvoirs sur leurs paroissiens. Dans certaines provinces du Nord de l'empire, ils dirigent encore la paroisse, ainsi qu'on peut le voir par la proclamation suivante que le savant professeur Wasilief a donnée, traduite en russe, dans son mémoire sur la marche du mahométisme en Chine.

Principes, commandements, statuts de la religion vraie des mahométans.

« L'an 632 (ap. J.-C.), en la sixième année, Tche-Kouang, du règne de Tai-Tsong de la dynastie des Tang, au temps où le très-saint Mahomet vivait en Arabie, son oncle maternel, Son Excellence Ouan-Gue-Tche est entré dans l'empire du Milieu à la tête de trois mille hommes qui accompagnaient le livre céleste et sacré, le Coran. L'empereur, voyant que ce haut personnage de l'Occident était poli, instruit et possédait une science profonde, ordonna au gouverneur de la capitale (Tchang-ngan) de construire une mosquée (Ta-tsin-tchin-sze), et pria l'illustre envoyé de se fixer à Tchang-ngan ; ce dont il s'empressa de profiter avec sa suite. Comme ces nouveaux venus faisaient cinq fois par jour leurs prières dans cette mosquée et adoraient le vrai Dieu, en se tournant vers l'Occident, le temple fut bientôt connu sous le nom de Ly-pay-sze. Plus tard, lorsque les vrais croyants se furent multipliés, l'empereur Tai-Tsong leur accorda l'autorisation

Caractères arabes fixés sur une colonne de la mosquée de Hoèy-chin-sze, à Canton.

de bâtir à Kiang-Ning-Fou (Nanking) et à Canton, deux autres mosquées, en même temps que le droit de résider dans ces deux villes.

L'illustre envoyé, après avoir expliqué les livres sacrés et la loi sainte, établit des règlements et institua trois directeurs de la foi, l'iman, le khatib et le muezzinn. Ces trois ministres de la religion ont été créés pour entretenir (conserver), dans son intégrité, sa plénitude, la loi religieuse. Sans omission ni négligence, ils doivent expliquer journellement les articles de la foi ainsi que les traditions religieuses, éclairer leurs paroissiens (Kong-kao-mou), et exiger d'eux l'obéissance aux règlements expliqués et connus. Dans le cas où la loi serait transgressée les trois directeurs réunis en conseil, doivent seuls et avec impartialité juger le cas, c'est-à-dire prononcer la condamnation et infliger la punition. Ils ne doivent avoir ni indulgence, ni connivence, ni paresse. S'il y a négligence et si les trois directeurs ont autorisé (permis) cette négligence touchant le bien commun ; les vieillards (notables) de la paroisse doivent les remplacer par d'autres individus vertueux, capables, aspirant à la science des parfaits akhond.

On doit se conformer aux règlements ou statuts suivants :

1° Quand un paroissien se marie, les trois directeurs religieux envoient d'avance le nom religieux de la jeune fille chez le jeune homme dont la famille fait parvenir, par l'intermédiaire des directeurs, les présents de fiançailles à la famille de la jeune fille ; ces cadeaux consistent en épingles de tête, anneaux (bague), parures

pour la tête, et robes. A partir de ce moment les fiancés se regardent comme unis pour toujours. Au jour fixé, le prétendu amène lui-même sa fiancée dans sa maison. Les directeurs lisent les prières du mariage, et après la bénédiction de quatre pièces d'or (Kia-ping), on remet ces pièces à la fiancée comme une marque de l'union. Après que le fiancé et la fiancée se sont salués réciproquement, les trois directeurs distribuent les fruits de joie (joyeux), c'est-à-dire de noces ou de félicitations. Les invités, après avoir reçu ces présents, souhaitent aux nouveaux mariés une nombreuse famille et leur font force compliments.

2° Quand un croyant est mort, les lotions du cadavre et les cérémonies funéraires durent trois jours ; les trois directeurs récitent les prières prescrites. Pendant que l'on fait la prière funèbre (Djénazé), on brûle des parfums et chacun prie. — Quand on transporte le corps à sa dernière demeure, les invités l'accompagnent. On brûle de l'encens. — Quand la cérémonie est terminée, que le corps a été déposé dans la fosse, on doit prier et distribuer aux pauvres, des effets (argent, étoffes), du sel, du thé, des jujubes, des marrons. Le lieu de sépulture se nomme la terre de la paisible relâche, (descente). Après que le mort a été enterré, les directeurs retournent à la maison mortuaire et récitent encore des prières que l'on renouvelle une semaine après. Un service est également célébré la deuxième et la troisième semaine ; à la fin du mois, le quarantième et le centième jour après le décès.

3° Quand on fait la lotion funéraire, il faut quatre hom-

mes pour laver et habiller le mort si c'est un homme, et quatre femmes si c'est une femme. On emploie pour laver le corps, de l'eau propre naturelle; pour envelopper le corps et la tête, on se sert d'une chemise en toile et d'un voile en toile; il ne faut pas coudre le linceul, ni le doubler. On écrit le nom religieux sur le bonnet. On met du musc dans les ouvertures du corps (la bouche, les oreilles, les narines, les yeux), et du camphre entre le corps et les linceuls. Lorsqu'on descend la bière dans la fosse on doit placer la tête au Nord, les pieds au Sud, ou le visage tourné vers l'Occident.

4° Pendant la cérémonie funèbre (le convoi), tout en brûlant des parfums, on doit marcher en ordre et observer le silence, la musique est défendue ainsi que les pétards (que l'on brûle en si grand nombre dans les enterrements des autres chinois).

Si quelqu'un ne se conforme pas à ces prescriptions religieuses, les trois directeurs lui imposent une amende. Dans le cas où l'on refuserait de payer cette amende, les trois directeurs doivent porter plainte à l'autorité locale qui punit le délinquant.

5° Pour faire ou entendre la lecture de l'écriture sainte, il faut d'abord se laver le corps. Ce n'est que lorsqu'on est parfaitement propre que la prière sacrée peut monter à Dieu et diminuer les péchés des morts. Avant de distribuer du sel, du thé, des vêtements aux pauvres, aux malades, aux orphelins et aux veuves (de l'huile de sésame, de la farine et des aromates), avant de brûler des parfums, et avant de lire les écritures saintes, ou d'exalter le saint Prophète, les ablutions dans tous ces

cas sont indispensables. Les trois directeurs doivent recommander à leurs paroissiens d'apporter dans l'accomplissement de ces actes, un cœur droit (sincère) et un corps sans aucune souillure; si en l'absence de ces recommandations, un paroissien commet un péché par ignorance, le péché retombe sur les directeurs.

6° Si une jeune fille de notre religion se marie à un infidèle, c'est un péché mortel qui peut faire condamner le coupable à l'enfer perpétuel, littéralement, c'est un péché semblable à une trahison politique ou au crime d'un fonctionnaire public, vénal, traître, faux, et qui mérite la punition des deux pays, de celui qu'il trahit et de celui auquel il se vend. Ce péché passe de génération en génération et ne peut se racheter même par la mort. Le péché de ceux qui y ont coopéré est encore plus grand. Ceux qui ont fait la demande sont les plus coupables, ils seront tous interrogés au jour du jugement.

7° Evitez le mal, faites le bien : le jour du jugement (Hao-souan-tchan) et le jour où l'on quitte la prison de la terre ne sont pas loin l'un de l'autre. Chacun doit faire sincèrement tous ses efforts pour s'abstenir du mal et avancer dans la pratique du bien; ainsi, on sera délivré de la prison de l'enfer et on parviendra au ciel. En s'efforçant de suivre la vraie route, on acquiert le rang de saint, de très-saint ou de suprême saint.

8° Le vin et le tabac sont défendus. Le vin trouble l'état normal de l'homme, le tabac gâte les organes respiratoires; ce sont des poisons qui nuisent à l'intelligence de l'homme. Il n'est permis ni de boire de vin,

ni de fumer. Il faut que les directeurs fassent observer ces défenses. Autrement comment un fidèle pourra-t-il nourrir son esprit, embellir son corps? Si les trois directeurs ne font pas cette défense, la faute retombe sur eux.

9° Les femmes de mauvaise vie sont défendues ainsi que le jeu; la femme débauchée est méprisable et éhontée, le jeu est un grand écueil pour la vertu. Les femmes de mauvaise vie et le jeu perdent l'homme pour la vie: si les trois directeurs, sachant que quelque fidèle ayant ces deux vices ne font pas leur possible pour l'en corriger, le péché retombera sur eux.

10° Il est défendu de demander un intérêt excessif (usuraire); l'intérêt du capital est une chose licite dans une certaine limite, mais lorsqu'il est trop onéreux, il fait tort à l'homme; l'on ne doit pas faire ce qui est nuisible aux autres, lors même qu'on le trouverait avantageux pour soi. Prêter à autrui pour aider son prochain est un devoir; il faut rechercher la justice et non le profit. Les trois directeurs doivent regarder absolument comme leur premier devoir de bien diriger leur paroisse et de donner des conseils basés sur les saints commandements.

11° Payer la dîme aumônière est le premier des devoirs prescrits par le ciel; celui qui a plus de quatorze léang (onces) d'argent (1) doit prélever sur ce capital 3 tsien et

(1) Un léang (tael) est une once d'argent, et vaut de 7 à 8 francs suivant le cours de l'argent; il se divise en 10 tsien, chaque tsien en 10 fen; chaque fen en 10 Ly; chaque Ly en 10 Hao — il n'existe pas en Chine de monnaies d'or et d'argent. — On n'emploie qu'une espèce de monnaie de billon en cuivre alliée

5 ten pour secourir les orphelins, lesveuves et les pauvres.

Celui qui possède un capital de 10,000, 100,000 léang paye proportionnellement à cette somme. Cette taxe, qui a été établie par Dieu, s'appelle aumône céleste. Celui qui ne possède pas la somme indiquée plus haut n'est pas soumis à la taxe, mais s'il secourt malgré cela les pauvres, cela s'appelle zadakat la proche grâce de Dieu, qui délivre des maux et s'il a besoin de demander quelque chose au ciel, sa prière est bientôt exaucée. Une telle aumône peut préserver des afflictions et des malheurs. Les trois directeurs doivent faire des recommandations dans ce sens. Il y a des secours oraux. Celui qui a de la fortune donne de l'argent, celui qui n'en a pas donne des secours de paroles, c'est-à-dire peut faire de bonnes œuvres en donnant des instructions salutaires. Tous deux reçoivent les grâces de Dieu et sont égaux en mérite.

12 Les akhond doivent ouvrir des écoles pour l'explication des mystères de l'Ecriture. Si les ministres de la religion guident les fidèles dans l'accomplissement de leurs devoirs, l'islam s'élèvera.

13° Pour bien faire les sacrifices d'animaux, il faut comprendre et observer les sept choses prescrites par les statuts réglant cette cérémonie. Il faut prononcer les prières d'une voix distincte, après quoi l'on peut égorger

d'étain, à laquelle nous avons donné le nom de sapèque, et qui pèse 12/100 d'once chinoise, ce qui fait un peu plus de 4 gr. 50. Pour toutes les transactions un peu importantes, on se sert de lingots d'or ou d'argent dont la valeur est déterminée d'après les poids en once ou tael représentant le 1/16 de la livre.

l'animal. Il est indispensable que l'iman réponde de la capacité de celui qui égorge la victime; autrement il y aurait beaucoup d'erreurs (de fautes), et aucun péché n'est plus grand que celui-là.

14° Les trois directeurs religieux doivent se conduire conformément aux trois grands principes de la loi, c'est-à-dire obéir aux prescriptions de la loi, étudier pour s'instruire et se corriger de leurs défauts. Ils doivent être prêts à faire le sacrifice de ce qu'ils ont, et même de ce qui est nécessaire à leur entretien, à l'ornement et aux réparations des mosquées. C'est dans notre religion leur premier devoir, ils doivent le remplir avec empressement.

Ces articles sont expliqués d'une manière abrégée pour l'instruction de tous par le fils Lan Sieou, dont le nom de famille est Sy, lettré de la contrée céleste (l'Arabie). (Ce Sy était, en 1863, préfet dans le Tchi-li.)

Les ministres des temples ne vivent jamais en communauté. Il n'existe en Chine ni couvent ni monastère. Chaque iman, chaque muezzinn loge séparément dans le local qui lui est affecté dans les mosquées, jouit en particulier des revenus de son office, et n'est responsable des devoirs de sa charge que devant les notables de la paroisse. Dans certaines provinces, ainsi que cela ressort de la proclamation précédente, ils jouissent d'une véritable autorité sur leurs paroissiens, auxquels ils peuvent, au besoin, imposer une amende en cas d'infraction à la loi religieuse. Cependant leur autorité ne doit pas être très-grande, puisqu'ils sont obligés, en cas de refus d'obéissance de porter plainte à l'autorité civile. Dans

d'autres provinces, comme par exemple dans le Kouang-Tong, leur pouvoir est essentiellement moral. Seulement, dans le cas où un de leurs paroissiens se conduirait très-mal, ils le signalent d'abord au chef de la famille, ensuite aux notables qui avisent aux moyens de mettre la communauté à l'abri des inconvénients qui pourraient en résulter.

La plupart des ministres des temples tiennent, comme nous l'avons déjà dit, une petite école, dans laquelle ils enseignent le chinois, le persan et l'arabe. En général, leurs connaissances, en fait de chinois, sont très-peu étendues. On n'en cite qu'un seul qui ait pu se faire recevoir kiu-jen, (licencié). M. Milne raconte même qu'en visitant une mosquée à Neng-po, il a rencontré un iman, âgé de quarante-cinq ans environ, au visage remarquablement doux et intelligent, de manières distinguées, né dans le Chan-Tong d'ancêtres venus de Médine, et qui pouvait lire l'arabe et le parler couramment, mais qui était incapable de lire et d'écrire convenablement le chinois (1).

(1) Cet iman, ajoute M. Milne, avait dans sa paroisse vingt ou trente familles, et deux de ses paroissiens étaient officiers. Il me conduisit dans la partie du temple où ont lieu les cérémonies et à laquelle ses appartements sont contigus. On arrive par des escaliers à une chambre, ayant un plafond uni, et soutenue par des piliers ornés de sentences du Coran; à l'entrée, se trouve une tablette semblable à celle que l'on voit dans les temples bouddhiques, avec cette inscription: Longue vie à l'empereur. Je lui demandai comment ils pouvaient tolérer un monument si blasphématoire dans un temple consacré à l'adoration d'Allah. Il me fit de grandes protestations pour m'assurer qu'il n'adorait pas la tablette, et comme preuve, me montra la place plus basse que les autres où on l'avait mise. Il ajouta qu'ils ne la conser-

Ceci peut s'appliquer à la grande majorité des ministres mahométans. L'étude de l'arabe et du persan et la direction de leur école, ainsi que les devoirs de leur charge, les absorbent trop pour qu'ils puissent consacrer le temps nécessaire à apprendre sérieusement le chinois. Quelques-uns sont arrivés à posséder l'arabe et le persan, assez bien pour avoir pu composer dans ces deux langues des ouvrages religieux, qui, paraît-il, sont remarquables par la correction du style.

Les vêtements des ministres des temples sont les mêmes que ceux des autres Chinois. Lorsqu'ils officient, ils portent une robe blanche, le bonnet tronc-conique (pien), dont nous avons parlé plus haut, et un turban.

Dans le Turkestan-Oriental, les mosquées sont construites en briques, et, pour l'achitecture, de même que pour leur disposition et leur ornement intérieur, ressemblent à celles des autres pays musulmans (1).

Nous avons donné plus haut la composition du ministère ecclésiastique comprenant celui de la justice. Nous n'y reviendrons pas. Nous ajouterons seulement que, contrairement à ce qui a lieu en Chine, il existe, dans

vaient que comme une garantie pour la sûreté de l'édifice que les ennemis de la foi étaient tenus de respecter, du moment où il était sous la protection de la tablette du souverain. Son grand désir était de faire le pèlerinage de la Mecque, et il s'informa du prix du passage.

(1) Nous profiterons de cette circonstance pour dire quelques mots des habitations en général. Dans le Turkestan, les villes ressemblent à celles de l'Afghanistan et de l'ouest de la Perse. Elles sont entourées de murailles en terre et toutes les maisons, à l'exception des établissements publics, qui sont construits

le Turkestan des couvents, des monastères religieux, des derviches et des calenders, sorte de mendiants qui parcourent les villes par troupe de cinq ou six, en chantant et en dansant, vêtus de haillons grotesques. Ils affectent un caractère de démence, portent leurs cheveux en désordre, et sont couverts souvent d'une simple peau de bête sauvage ; ils tiennent toujours à la main un bâton surmonté d'une touffe de poils de queue de Yack, ou bien une masse en fer sur laquelle sont fixés des grelots en acier, qu'ils font tinter en poussant des vociférations ou plutôt des hurlements, au milieu de leurs danses, qui con-

en briques cuites, sont bâties en terre. Les rues sont irrégulières, étroites, non pavées et plus ou moins sales. Il n'y a pas de trottoir, pas de système de drainage. Rien pour l'écoulement des eaux. On rencontre à chaque instant des mares d'eau stagnante. Les bazars principaux sont recouverts de paille et de roseaux. Les boutiques sont étroites, basses, avec une plateforme, sur le devant, élevée de 3 ou 4 pieds au-dessus du niveau de la rue. Elles sont, en général, malpropres et disposées sans aucun goût. Quelques mosquées, les colléges et les Saraïs, se font remarquer par leur architecture. Quant aux maisons dépourvues de tout style, elles sont à un ou deux étages. Celles des personnes riches sont renfermées dans une cour ou un jardin entouré de hautes murailles ; on y pénètre par un double portail. Entre les deux portails se trouve une cour pour les chevaux et une plateforme pour le portier. A l'intérieur, sont disposées des chambres basses, qui donnent toutes sur un vestibule central, conduisant à une verandah sur la cour. Les murs sont rarement blancs et recèlent de nombreux petits recoins ou réduits, dans lesquels sont les buffets. Au milieu du plafond, existent toujours une petite fenêtre et un ventilateur. Les cheminées ont beaucoup d'analogie avec celles d'Europe. Les portes sont fermées au moyen de serrures en bois, avec une clé en bois très-ingénieuse. Les fenêtres sont larges et doubles, ressemblant

tinuent jusqu'à l'entier épuisement de leurs forces (1). On trouve également des baschys, sorte de musiciens conjureurs, improvisateurs et acteurs; ils prétendent avoir des rapports fréquents avec le monde des esprits,

aux portes d'entrée. Celle qui est à l'extérieur forme un treillage recouvert de papier et a deux battants. Celle qui est à l'intérieur est en planches et a la forme d'une porte. Entre les deux, fenêtres il y a l'épaisseur du mur; au-dessus de la porte et de la fenêtre, souvent on perce une petite ouverture treillagée couverte de papier en hiver et ouverte en été. Quelques maisons ont un puits dans le jardin, et chacune d'elle possède une fosse d'aisances sur laquelle sont construites les latrines. En général, les maisons ne sont pas élevées au-dessus du niveau du sol. Les fondations sont formées avec des cailloux roulés pris dans les rivières, les murs sont en pisé entouré de briques ou de planches; la toiture consiste en une couche de terre et de plâtre, reposant sur des lattes. Le palais du roi, ceux des hauts fonctionnaires et les établissements publics, qui ont été construits depuis l'avénement de Yakoub-Khan ont un caractère tout à fait différent, et ressemblent beaucoup plus aux édifices Persans qu'à ceux de tout autre pays; ils se rapprochent également de ceux du Khanat de Khokand.

(1) *Derviche* est un mot persan dont l'étymologie énonce le seuil de la porte, et qui métaphoriquement indique l'esprit d'humilité, de retraite et de persévérance qui doit former le caractère principal de ces anachorètes. Les derviches se divisent en plus de trente-deux sociétés; toutes portent le nom de leurs fondateurs qui les ont établies sur le modèle des deux grandes congrégations d'Abou-Beker, et d'Ali. On donne le nom de *calenders* aux écrivains illuminés de tous les ordres. Les Calenders ont eu pour instituteur Calender-Youssouph, — Endéloussy Arabe originaire d'Espagne. Calender signifie or pur; c'était une allusion à la pureté du cœur, à la spiritualité de l'âme et à l'exemption de toute souillure mondaine que Youssouph exige de ses prosélytes. Les statuts les soumettaient encore à ne vivre que d'aumônes, à voyager le plus souvent sans chaussure, et à

prient constamment l'archange Michel et tous les anges de les jeter dans un état cataleptique, et les spectateurs sont convaincus qu'alors ils peuvent faire toutes sortes de miracles.

se livrer aux pratiques les plus austères pour mériter les grâces célestes. On donne le nom de *fakirs* ou pauvres à des religieux mahométans qui parcourent les pays par bandes en vivant d'aumônes.

Les baschys ont été fondés en 1514 par Schems'ud-dinn ighitt Baschy.

CALENDRIER

On lit dans le Chou-king que l'Empereur Yao (2357 ans avant J.-C.) ordonna à ses ministres Hi et Ho de suivre exactement et avec attention les règles pour la supputation de tous les mouvements des astres, du soleil et de la lune ; de respecter le ciel suprême et de faire connaître au peuple les temps et les saisons.

Quatre autres ministres astronomes furent envoyés dans la direction des quatre points cardinaux pour y déterminer la longueur du jour et la position de certains astres. « L'égalité du jour et de la nuit, est-il dit, et l'observation de l'astre Niao font juger du milieu du printemps ; la longueur du jour et l'observation de l'astre Ho, font juger du milieu de l'été ; l'égalité du jour et de la nuit et l'observation de l'astre Mi font juger du milieu de l'automne ; la brièveté du jour et l'observation de l'astre Niao font juger du milieu de l'hiver. »

« L'Empereur appela Hi et Ho (président du tribunal d'astronomie et de religion) et leur dit : Remarquez une

période de trois cent soixante-cinq jours ; l'intercalation d'une lune et la détermination de quatre saisons servent à la disposition parfaite de l'année. Cela étant exactement réglé, chacun s'acquittera selon les temps et la saison, de son emploi et tout sera dans le bon ordre. »

S'il faut ajouter réellement foi au livre des annales, il serait donc vrai que quelques siècles après Noé, au temps d'Abraham, les Chinois connaissaient avec précision la durée de l'année solaire ainsi que la méthode de la plus exacte intercalation, et qu'un de leurs empereurs institua la véritable année lunaire en intercalant un septième mois lunaire tous les dix-huit ans ; découverte qu'a reproduite le Cycle de Meton (433 ans avant J.-C.) dont les Grecs furent si enthousiasmés qu'ils l'inscrivirent dans leurs temples en lettres d'or, d'où est venue la dénomination de nombre d'or (1).

(1) Les Chinois ont, dit-on, connu également les premiers l'aplatissement des pôles ; la boussole est due à un de leurs princes célèbres qui vivait 1200 ans avant notre ère, et déjà, en l'an 2159 avant J.-C., ils avaient observé des éclipses solaires. Après de si belles découvertes, on serait porté à croire que ce peuple a fait faire des progrès remarquables à la science astronomique. Ce serait cependant une erreur. « Quoiqu'ils soient arrivés, a dit *de Mailla*, près de la vérité dans leurs calculs concernant la longueur de l'année, l'obliquité de l'écliptique et les mouvements généraux des astres, leur astronomie ne présente, en général, que des notions extrêmement vagues, et ils n'ont rien fait pour l'utilité ou l'avancement de cette science dont ils n'ont jamais connu les vrais principes, malgré la très-longue période pendant laquelle leurs savants ont reçu des encouragements de l'Etat. Les Chinois ne semblent avoir jamais eu de règles fixes pour déterminer les éclipses, toutes leurs tables étaient entièrement empiriques. La précession des équi-

Le calendrier chinois fut modifié sous le règne de Ou-Ouang (1122 ans avant J.-C.). Un des premiers actes de ce souverain fut d'ordonner que la lune ou le mois dans lequel se trouve le solstice d'hiver fût la première lune de l'année et on détermina que l'heure de minuit commencerait le jour civil. Lorsque la dynastie des Mongols s'empara du trône, de nombreuses erreurs s'étaient glissées dans le calendrier qui n'indiquait plus exactement le retour des solstices et des équinoxes. Houpilie (Koublai-Khan) donna, alors l'ordre, aux mahométans Mahomo et Machaouke (Machouk le doyen), directeurs de l'observatoire impérial, de faire les corrections nécessaires. La direction de l'observatoire impérial resta entre leurs mains jusqu'à l'arrivée des savants missionnaires jésuites. En 1666, le Révérend Père Verbiest fut nommé président du tribunal des mathématiques ou du bureau des astronomes. Depuis cette époque, le calendrier chinois n'a pas éprouvé de changement ; il est publié chaque année par le gouvernement et c'est plutôt

noxes était calculée différemment, suivant certains temps, variant de 50 à 180 ans par degré. » Ainsi donc, les Chinois ne peuvent, malgré leurs précieuses découvertes, avoir aucune prétention comme astronomes ; mais ils peuvent réclamer la palme comme astrologues, ainsi qu'on peut en juger par l'almanach impérial publié chaque année par le Tribunal des rites, pour servir à éclairer l'avenir du bon peuple chinois. Ignorance et superstition, comme nous l'avons déjà dit, voilà les deux plaies qui rongent ce peuple si intelligent et qui paralysent ses excellentes qualités. A qui la faute ? à ceux qui, dirigeant les masses, font tous leurs efforts pour les maintenir dans cet état d'abrutissement, au lieu de chercher à leur inculquer les lumières de la vérité et à les initier aux progrès de la civilisation.

un manuel d'astrologie judiciaire qu'un véritable calendrier (1). Les mahométans se servent pour leur usage d'un calendrier spécial dont nous donnons plus loin un spécimen tel qu'il se vend à Canton. Il est, du reste, à peu de chose près, le même dans tout l'empire.

On remarquera dans ce calendrier que les Mahométans chinois ont adopté l'ère des autres musulmans commençant au 16 juillet 622 après J.-C., époque à laquelle Mahomet s'enfuit de la Mecque pour se retirer à Jatreb (depuis Medine) (2).

Ainsi donc l'année 1876 correspond à l'année 1293 de l'hégyre. Elle a commencé le 3 de la première lune chinoise. Les noms des mois sont en arabe, celui des jours en persan. La date de chaque vendredi, c'est-à-dire des jours de la prière publique, est donnée ainsi que celle des fêtes religieuses. On indique ensuite les saisons

(1) D'après ce calendrier, l'année est divisée en douze mois de trente et de vingt-neuf jours. Un mois intercalaire est ajouté chaque troisième ou quatrième année. Le premier jour de l'année est le commencement du printemps, le dernier jour est la fin de l'hiver.

(2) Les Arabes, qui imitèrent les Juifs dans leur manière de compter par années lunaires, avaient ainsi pris leur méthode de les réduire en années solaires, en ajoutant un mois intercalaire, quelquefois à la seconde, quelquefois à la troisième année. Mahomet, qui était complétement ignorant en fait d'astronomie, retrancha ce treizième mois comme contraire à l'ordre divin des révolutions lunaires, et réforma le calendrier en s'appuyant sur une révélation divine durant son dernier pèlerinage. « Le nombre de mois est douze, tel qu'il a été ordonné par Allah et inscrit sur les tables éternelles, le jour où il a créé le ciel et la terre. Ne transférez pas un mois sacré dans un autre mois, parce que, vraiment, c'est une innovation des infidèles (Coran, chap.

et les (1) jours considérés comme heureux ou malheureux par les astrologues. Pour les musulmans chinois, le jour civil commence au coucher du soleil. Les muezzinns chargés de l'annonce des heures canoniques doivent connaître les moments précis où le soleil se lève et se couche, afin de ne pas commettre d'erreur au sujet des

IX). » Le nombre des jours ainsi perdus est de trois cent soixante-trois en trente-trois ans. Il faut alors ajouter une année intercalaire à la fin de chaque trente-trois ans pour réduire l'ère mahométane en ère chrétienne. Un grand inconvénient résulte de la prétendue révélation du prophète ; c'est que les mois mahométans n'indiquent pas la saison, parce qu'ils commencent onze jours plus tôt chaque année, ce qui fait que le mois du pèlerinage à la Mecque est quelquefois pendant l'hiver, et d'autres fois pendant l'été, et que l'on est obligé de porter l'ihram ou le manteau de pèlerin qui est loin d'être un vêtement chaud. Dans l'Empire ottoman, on trouve des almanachs ou calendriers annuels et d'autres perpétuels. Ce sont de petits rouleaux de vélin ou de parchemin très-fin, qui, au moyen de simples lettres alphabétiques indiquent à la fois les cinq heures canoniques, les jours de la semaine, les mois lunaires, les mois solaires, les différentes phases de la lune, les jours de solstice ; les jours d'équinoxes, les fêtes religieuses, les révolutions planétaires, les jours que les astrologues donnent pour heureux et malheureux, l'influence des astres et des éléments sur le règne animal et sur le règne végétal, enfin l'heure et la minute où le cadran marque dans toute l'année la position de la Mecque ; ce qui se détermine selon le degré de latitude de chaque ville et sa position respective avec le Keabé.

(1) Les Egyptiens regardent le dimanche comme un jour malheureux, à cause de la nuit qui le suit, dans laquelle est mort le Prophète. Quelques-uns, cependant, sont d'un avis contraire et le regardent comme heureux et propice, particulièrement pour se marier, quoique le vendredi soit préferable. Le jour suivant est aussi considéré par les uns comme heureux, par d'autres comme malheureux. Mardi, est, pour tous un jour malheureux, c'est le

cinq temps canoniques. Trois de ces temps sont les mêmes dans toutes les saisons de l'année parce qu'ils sont réglés sur le cours périodique du soleil. Ainsi le premier ou celui du matin commence toujours 45 minutes avant le lever du soleil; le second ou celui de midi, quarante minutes après qu'il a passé au méridien et le quatrième ou celui du soir, vingt minutes après son coucher. A l'égard des deux autres, dont l'un est de midi jusqu'au soir, et l'autre du soir jusqu'à l'aurore, ils commencent plus tôt ou plus tard, suivant la longueur ou la brièveté des jours. Il existe trois moments prohibés, pendant lesquels on ne peut faire ni la prière ni aucun acte religieux. Ces trois temps interdits par la loi sont : 1° Les quarante minutes qui suivent le lever du soleil ou qui précèdent son coucher; 2° Les quatre-vingts du milieu du jour, quarante minutes avant et quarante minutes après le zenith.

jour du sang, parce qu'un grand nombre d'éminents martyrs furent mis à mort ce jour-là. Mercredi est regardé comme un jour indifférent. Jeudi est un jour heureux ; on l'appelle el-moubarak, le béni. La nuit du vendredi est très-heureuse, spécialement pour la cérémonie du mariage. Vendredi est l'excellent, el-fadeleh. — Samedi est le plus malheureux de tous les jours ; on ne doit pas entreprendre ce jour-là de voyage, ni même se couper les ongles ni se raser. Les jours des deux grandes fêtes sont des jours heureux. Le dernier mercredi du mois de safar est regardé comme très-malheureux.

CALENDRIER MAHOMÉTAN CHINOIS

CALENDRIER DE LA RELIGION PURE ET VRAIE, INDIQUANT LE JOUR DES PRIÈRES ET DES JEÛNES

Cette année commence un vendredi (le 3 de la première lune.)

ZOUL'-HIDJDJEH	ZOUL'-QADHA	CHAWAL	RAMAHDAN	CHA'BAN	REDJEB	DJOUMADI EL TAMI	DJOUMADI EL AOUAL	REBBI EL TAMI	REBBI EL AOUAL	SAFAR	MOHARREM
29 *Jours.*	30 *Jours.*	30 *Jours.*	29 *Jours.*	30 *Jours.*	29 *Jours.*	29 *Jours.*	30 *Jours.*	29 *Jours.*	29 *Jours.*	30 *Jours.*	30 *Jours.*
Le 2e jour, après qu'on a vu la lune, il faut se conformer aux règles prescrites. Le 10e jour : visite au cimetière. Le 10, fête.	En ce mois Jonas est sorti du ventre du poisson. Le 27, anniversaire de la mort du Sahhabe, dont le tombeau est à Canton.	Dès qu'on a vu la lune, le 2e jour, il faut jeûner et aller à la mosquée. Il y a six jours de jeûne, en souvenir de ceux de Mahomet.	Dès qu'on a aperçu la lune, on doit commencer le jeûne qui durera un mois. La nuit du 27 se nomme leyleth ul Cadr.	Le 15, au soir, quand on a vu la lune commencer la nuit, Leyleth ul beraéth, tout fidèle doit faire en cette nuit sincèrement [taoubat] acte de repentir.	1er vendr. nuit de la conception du Prophète : le 27, nuit de son ascension.	Le 5, anniversaire de la mort de Fatimah, née dans la nuit Leileth al Cadr, le 27 de Ramahdan	Le 24, anniversaire de la naissance d'Aly ; il faut lire le Coran.	Chaque 7e jour de ce mois, en entendant le Khoutbé, il faut écouter avec beaucoup de dévotion les saintes paroles du prophète.	Le 5, anniversaire de la mort de Mahomet. Le 12, nuit de la nativité du Prophète. Ces deux jours il faut lire le Coran.	Ce mois, il faut veiller sur ses actes. Le 18, anniversaire de la maladie du grand saint. On doit éviter toutes réjouissances.	Le 10e jour après qu'on a vu la lune se nomme Khoutbé. Le grand saint distribuait ce jour-là des aumônes. Le 8, anniversaire de la mort d'Aïshé, femme de Mahomet

DATE DU DJOUMA OU VENDREDI DE CHAQUE MOIS

7 14 21 28	2 9 16 23 30	4 11 18 25	5 12 19 25	7 14 21 28	1 8 15 22 29	2 9 16 23	4 11 18 25	5 12 19 26	6 13 28 27	1 8 15 22 29	3 18 17 24
6, temps d'hiver. 7, petit froid.	7, petite neige. 21, grande neige.	7, descente de rosée, 22, commencement de l'hiver.	6, division du printemps 22, rosée fraîche.	5, chaleur générale, 20, rosée blanche.	2, grande chaleur, 18, commencement de l'automne.	16, petite chaleur.	14, semence des plantes, 20, temps d'été.	12, commencement de l'été. 24, petite plénitude.	10, clarté limpide, 26, pleine lune	10, temps où les vers éclosent. 25, division du printemps.	10, ouverture du printemps, 25, eau de pluie.

Jours de chaque mois qu'il faut considérer comme très-malheureux, c'est-à-dire où il ne faut rien faire d'important, tels que mariages, voyages, etc.

29 5 7	30 6 8	9 6 8	26 5 7	25 6 8 16	25 6 8	24 5 7	13 6 8	14 5 7 15 18 23 26 27	12 5 7 15 18 23 26 27	23 6 8 16 19 24 27 28	30 très-malheureux. 6 8 16 17 24 27 28 malheureux.

Le Mardi est un jour malheureux, parce que c'est le jour où Dieu a créé tout ce qui est mauvais. Le dernier jour du mois Tchaka champe est aussi un jour malheureux.

Le calendrier dans le Turkestan-Oriental, ressemble à tous les calendriers mahométans, avec l'année et les mois lunaires. Pour les travaux de l'agriculture, on fait usage des mois solaires et des signes du zodiaque.

Voici les noms des mois lunaires correspondant aux noms arabes :

Aschur-Ay,	Moharrem.
Safar-Ay,	Safar.
Safar-Coschim-Ay,	Rebbi-el-Aoual.
Djoumadi-el-Aoual,	Rebbi-el-Tami.
Djoumadi-el-Aka,	Djoumadi-el-Aoual.
Talasch-Ay,	Djoumadi-el-Tami.
Dona-Ay,	Redjeb.
Barat-Ay,	Chaban.
Roza-Ay,	Ramadhan.
Hid (id).-Ay,	Chawal.
Ara-Ay,	Zoul-Qadah.
Hit-Kourban-Ay,	Zoul-Hidjdjeh.

Le cycle d'années Turc est aussi lunaire, et, tous les trente ans, un mois est intercalé comme dans le calendrier arabe. Les noms d'années sont les suivants :

Sichcan-Yil,	Année de la Souris.
Ony-Yll,	— du Bœuf.
Yolbars-Yil,	— Tigre.
Troschcan-Yil,	— Lièvre.
Balik-Yil,	— Poisson.
Yalan-Yil,	— Serpent.
At-Yil,	— Cheval.
Cuy-Yil,	— Mouton.
Mymim-Yil,	— Singe.
Tocakhu-Yil,	— de la Poule.
It-Yil,	— du Chien.
Tongouz-Yil,	— Cochon.

Les mois, pour les travaux de l'agriculture, sont ainsi nommés, à partir de l'équinoxe du printemps :

Doulou,	Février-Mars.
Hut,	Mars-Avril.
Hamal,	Avril-Mai.
Thauer,	Mai-Juin.
Jouza,	Juin-Juillet.
Sartam,	Août-Septembre.
Asad,	Septembre-Octobre.
Soumboul,	Octobre-Novembre.
Mizan,	Novembre-Décembre.
Acrab,	Décembre-Janvier.
Caush.	Janvier-Février.
Judi,	Février-Mars (1).

(1) Par H.-V. BELLEW. — Report of a Mission to Yarkund en 1873, under the command of sir T. Forsyth.

LITTÉRATURE

Pour pouvoir juger et apprécier la littérature d'un peuple, il faut connaître à fond sa langue, avoir étudié ses principales productions littéraires, posséder un certain esprit d'analyse et de comparaison, et être doué d'un jugement sain, dégagé de préjugés ou de préventions. Peu de personnes réunissent toutes ces conditions. Aussi que d'erreurs, que de contradictions (1) au sujet de la litté-

(1) « La nation chinoise, plus nombreuse que toutes les nations de l'Europe réunies, livrée depuis quatre mille ans à l'étude des belles-lettres, de l'histoire et de la philosophie, gouvernée par un peuple de Lettrés, qui sont voués par goût et par devoir à l'art d'écrire, où le plus petit magistrat doit avoir, plusieurs fois en sa vie, produit quelques ouvrages dignes, aux yeux d'un tribunal sévère, des honneurs de l'impression, et où l'empereur lui-même pense s'honorer en laissant courir son pinceau sur des sujets graves et en prenant sous son nom les travaux de ses académies; une telle nation, dis-je, doit posséder et possède, en effet, une littérature immense..... Qu'on fasse attention au système de l'administration chinoise et l'on aura une idée de cette

rature étrangère, particulièrement de celle de la Chine! Quant à nous, nous avouons humblement notre incompétence, et, au lieu de nous prononcer dans une question

littérature dont rien ne saurait approcher en Occident. L'histoire a toujours été l'objet de l'attention des Chinois, et leurs annales sont le corps le plus complet et le mieux suivi qui existe dans aucune langue. La critique historique et littéraire est plus développée chez eux que partout ailleurs. La géographie a été cultivée par les Chinois avec un grand soin et a donné naissance à d'excellents ouvrages. L'usage des examens a donné, chez les Chinois, un grand essor à l'éloquence politique et philosophique. La Chine a un nombre prodigieux d'ouvrages spéciaux, de vastes biographies, de prodigieuses encyclopédies, etc., etc. » (ABEL RÉMUSAT, *Mémoire sur les livres chinois de la bibliothèque du roi.*)

« Telle est, sur la littérature chinoise en général, l'opinion d'un sinologue dont l'autorité est admise sans contestation par tous les savants. Un long séjour dans la Chine nous fait pleinement confirmer chacune des paroles de cet éminent écrivain. » (PAUL PERNY, *Grammaire de la langue chinoise.*)

« Comment une langue, en apparence imparfaite, répond-elle si bien à tous les besoins de la pensée, qu'elle a permis aux auteurs chinois de traiter depuis plus de vingt siècles, dans d'innombrables ouvrages, tous les sujets scientifiques ou littéraires qui soient du ressort de l'esprit humain? Cela tient à ce que, dans la langue chinoise, la position relative des mots détermine nettement leur rôle, et donne aux écrits et au discours toute la clarté désirable. » (*Syntaxe nouvelle*, par STANISLAS JULIEN.)

« La littérature chinoise est très-vaste et très-discursive, mais elle manque de vérité et n'est point animée par le génie. Les livres chinois sont la transcription du goût national. Chaque chose conspire à produire une uniformité ennuyeuse ; pendant qu'une admiration illimitée pour les classiques et leurs immaculés auteurs, entretenue par les examens, a contribué puissamment à faire que ces écrits, remarquables à un grand nombre de points de vue, surtout quand on considère les temps et les auteurs, ont acquis une renommée de plus en plus grande, par suite de

aussi délicate, que celle de la littérature musulmane chinoise, nous demanderons simplement au lecteur la permission de dire quelques mots des ouvrages religieux, en chinois, en arabe, et en persan, qui nous ont été communiqués par des imans que nous ne saurions trop remercier; car, sans eux, il nous eût été impossible de nous procurer les renseignements qui nous ont servi à connaître cette secte intéressante dont on soupçonnait à peine l'existence.

Les livres mahométans, composés et publiés par des mahométans chinois, ne sont pas vendus publiquement; ils

l'influence qu'ils ont exercée. » (WELLS-WILLIAMS, *the Middle kingdom.*)

« La littérature chinoise présente le monument le plus stupéfiant de travail humain qu'on puisse citer. On peut le comparer, si on fait la part des connaissances utiles qu'on peut en retirer, à la grande muraille, qui ne peut rendre aucun service réel, malgré les peines immenses nécessitées par sa construction. Ses défauts ou ses imperfections sont manifestes. Elle ne contient pas un seul traité géographique des pays étrangers, pas un seul voyage véridique à l'extérieur et pas une seule notice sur le langage de leurs habitants, leur histoire, leur gouvernement, pas un seul travail philologique sur d'autres langues que celles qui sont parlées dans l'empire. Les ouvrages d'histoire naturelle, de médecine et de physiologie sont peu nombreux et inutiles. Ceux de mathématiques et de sciences exactes sont moins populaires et utilisés qu'ils pourraient l'être. Quant à la théologie, fondée sur la vraie base, la Bible, il n'y a rien absolument rien. Le caractère du peuple a été grandement modifié par les anciens ouvrages, et cette influence corrélative a tendu à diminuer les recherches indépendantes de la vérité. En examinant l'ensemble de la littérature chinoise, on reconnaît l'effet du patronage gouvernemental, qui s'est efforcé de maintenir toujours l'esprit du peuple dans une voie invariable. L'écolier, qui sait que le

sont conservés presque secrètement dans les familles par crainte du caractère ombrageux du gouvernement et des préjugés des lettrés ; en outre, ils sont devenus très-rares depuis qu'un certain nombre de planches stéréotypes en bois ont été détruites en 1783 par ordre d'un stupide Fou-tay, gouverneur, du Kouang-Si, nommé Tchou-Tchun, qui, avant de commettre cet acte inqualifiable, adressa, à l'Empereur Kien-Long, le rapport suivant :

« J'ai l'honneur de rendre compte respectueusement à Votre Majesté que le Tche-fou de Kouei-long-fou m'a informé qu'un aventurier, nommé Han-Fou-Yun, de

but qu'il poursuit ne peut être atteint qu'en possédant certaines connaissances classiques, n'étudie rien autre, tant qu'il n'a pas réussi. Certainement la connaissance de la médecine, des mathématiques, de la géographie, des langues étrangères, développerait son intelligence plus que l'étude des classiques. Mais à quoi bon ; ne vaut-il pas mieux étudier ce que tout le monde doit savoir. » (WELLS-WILLIAMS.)

« La langue chinoise, si mystique et si différente de tous les autres moyens de communiquer la pensée, a dû une partie de sa singulière réputation à l'erreur dans laquelle sont beaucoup de gens qui croient que ses caractères si embrouillés et si complexes doivent avoir quelque chose de supérieur pour rendre chaque chose avec élégance, et qu'ils ne sont pas moins curieux que profonds. On n'a cependant qu'à l'examiner avec impartialité pour reconnaître que ces qualités extraordinaires n'existent pas, et pour constater la médiocrité réelle quand il s'agit de recherches, de science et de genre. » (WELLS-WILLIAMS.)

Nous pourrions continuer à citer les opinions contradictoires d'un grand nombre d'autres sinologues. Nous nous contenterons d'ajouter qu'il en est malheureusement de même pour tout ce qui concerne la Chine, qui ne mérite ni le bien exagéré qu'on a dit d'elle, ni le mal que ses détracteurs se sont plu à répandre à son sujet.

Ngai-tcheou, province de Kouang-Tong, a été arrêté par ses ordres, pour délit de vagabondage. Cet aventurier interrogé sur l'emploi de son temps a avoué que, depuis dix ans, il parcourait les provinces de l'empire pour s'éclairer sur sa religion. On a trouvé, dans une de ses caisses, trente livres dont un certain nombre a été composé par lui-même, et qui sont écrits dans une langue que personne ne connaît ici. Les autres livres, écrits en chinois sont intitulés : *Tien-fang-tsin-tchen-che-lou*, *Tien-fang-tsee-mou*, *Tsin-tchin-tche-y*, *Tien-fang-san-tse-king*, et ont été faits par un nommé Lieou-Tsee, du Kiang-Nan. Les planches de tous ces livres qui ont été gravées par le nommé Yuen-Ko-Tso en la quarantième et la quarante-troisième année du règne de Votre Majesté se trouvent dans la famille de l'aventurier Han-Fou-Yun. Ces ouvrages font un éloge ridicule d'un roi de l'Occident, nommé Mahomet. L'un d'eux, celui intitulé *Tien-fang-tsin-tchen-che-lou*, indique de la part de l'auteur une grande audace, jointe à une fausseté sans bornes. Le nommé Han-Fo-Yun, soumis à la torture, a fini par avouer que le but réel de son voyage était de propager la fausse doctrine enseignée par ces livres, et qu'il était resté dans la province du Chen-Si plus longtemps que partout ailleurs. J'ai examiné moi-même ces livres. Les uns sont certainement écrits dans une langue étrangère ; car je ne les ai pas compris ; les autres qui sont en chinois sont fort mauvais, j'ajouterai même ridicules par les louanges exagérées qu'ils adressent à des personnages qui, certainement, ne les méritent pas puisque je n'ai jamais entendu parler d'eux. Peut-être le nommé Han-Fou-Yun est-il un rebelle (Salar)

du Kan-Sou? Sa conduite est certainement suspecte, car, qu'allait-il faire dans les provinces qu'il parcourt depuis dix ans? Je vais faire une enquête sérieuse à son sujet. En attendant, je vous prie de donner l'ordre qu'on brûle de suite les planches stéréotypes qui se trouvent dans sa famille, et qu'on arrête les personnes qui les ont gravées, aussi bien que celles qui ont composé ces ouvrages que j'envoie respectueusement à Votre Majesté, en la priant de daigner me faire connaître sa volonté. »

L'Empereur Kien-Long, après s'être fait rendre compte du contenu de ces ouvrages par l'Académie des Han-Lin, dont faisaient partie quelques mahométans, s'empressa de donner des ordres pour qu'on relachât le nommé Han-Fou-Yun et infligea un blâme sévère au Fou-tay Tchou-Tchun. Mais les planches stéréotypes étaient détruites et le nom du brûleur de livres est resté en exécration parmi les mahométans chinois, de même que celui de Ly-Sze parmi les Lettrés.

Au commencement de la dynastie des Ta-Tsing, les livres mahométans étaient encore tellement rares, que le souverain s'en plaignit plusieurs fois à l'Académie des Han-Lin. En l'an 1679, l'empereur Kang-Hi, se trouvant à la chasse à Ly-ching, aperçut dans une mosquée des livres arabes qui frappèrent son attention, et pria le directeur de la mosquée de les lui expliquer. Mais ce dernier allégua son ignorance de la langue arabe. Trois ans plus tard, un haut fonctionnaire mahométan ayant offert à l'Empereur un certain nombre d'ouvrages en arabe, Sa Majesté prescrivit au président du Ly-pou de les faire traduire en chinois. On ne trouva encore per-

sonne qui osa s'en charger, et l'affaire n'eut pas d'autre suite.

En 1686, l'empereur Kang-Hi ordonna à l'Académie des Han-Lin et au Ly-pou de faire un catalogue et un résumé de tous les ouvrages imprimés ou manuscrits existant dans l'empire. Les recherches amenèrent la découverte d'un grand nombre d'ouvrages arabes qui sont dans la bibliothèque impériale et dont la plupart n'ont pas été traduits. Il est très-probable également que jusqu'à présent le gouvernement, aussi bien que les Lettrés, ne se doutent pas de tout ce que contient le Coran.

Parmi les ouvrages religieux composés en chinois par des mahométans, le plus ancien que nous ayons pu nous procurer (1), porte le nom de *Tsin-tchin-tche-nan*, la boussole de la religion pure et vraie (en 10 volumes) par Ma-Ouen-Ping, (Joussouf) du Yun-Nan; il parut en 1662. Ma-Ouen-Ping, qui prétendait descendre de Mahomet par un de ses ancêtres, Sai-Tien-Tche, ministre de Houpilie, dont nous avons fait mention dans l'historique de l'islamisme au Yun-Nan, offrit son livre à l'empereur Kang-Hi, dans l'espoir d'obtenir un titre honorifique semblable à ceux qu'on donne aux descendants de Confucius. Dans la préface, il cherche à établir sa propre descendance d'Adam, dans la quatre-vingt-quinzième génération, et de Mahomet dans la quarante-cinquième. Cette

(1) L'archimandrite Palladius, dans son intéressante notice sur les mahométans chinois, dit que le premier ouvrage musulman chinois parut en 1642, et que son auteur, Ouen-Tai-Yn, a eu pour but, en publiant ce travail, d'essayer de montrer les rapports intimes existant entre la doctrine de Confucius et celle de Mahomet.

démarche n'eut pas de succès, et il quitta la capitale, comme il le dit lui-même, « en versant un torrent de larmes amères ».

Cet ouvrage, qui est un exposé de la doctrine musulmane, pèche par la clarté, par le manque d'élévation d'idées et même par le style. Telle est l'opinion qu'en ont ses coreligionnaires aptes à le juger. Nous avons remarqué, de notre côté, que son histoire de l'antiquité fourmille d'erreurs, et que son interprétation du Coran est souvent erronée.

L'auteur qui jouit de la plus grande réputation parmi les musulmans de la Chine est Lieou-Tsee-Lin, de Nanking, qui, au commencement du XVIII[e] siècle, publia plusieurs ouvrages remarquables tels que : *Tien-fang-tche-chin-che-lou* (relation véritable des actes du très-saint d'Arabie ou biographie de Mahomet), qui occupe plus de 1300 pages; *Tien-fang-sing-ly* (raison et nature d'Arabie, 5 volumes); *Tien-fang-tien-ly* (abrégé des rites d'Arabie, 6 volumes); *Ou-kong-che-y* (description des cinq travaux, I volume); *Tching-kong-fa-ouen* (explication des vrais travaux); *Tsin-tching-che-y*, exposé des principes de l'islamisme); *Tien-fang-tsee-mou* (syllabaire et principes de la langue arabe); *Tchou-ma-mou-sou-tou-fa; Tien-fang-san-tsee-king* (le livre classique des trois mots en arabe); *Tien-fang-sze-tsee-king* (le livre classique des quatre mots en arabe).

Lieou-tsee a reçu de ses coreligionnaires le titre d'apôtre de la religion. Ses ouvrages sont très-estimés et sont, sans contredit, ce que la littérature musulmane chinoise a produit de plus parfait. Tous ceux qui ont écrit

après lui n'ont fait que reproduire ses mêmes idées sous une forme moins élégante et moins claire. Lieou-Tsee était un véritable érudit. « J'ai employé, dit-il dans une de ses préfaces, huit ans à l'étude de tous les livres de Confucius; en six ans, j'ai étudié tous les livres musulmans (1), trois ans me suffirent pour examiner tous les livres bouddhiques, un an pour parcourir les écrits des Taoze; enfin j'ai lu cent trente-sept ouvrages européens; j'ai parcouru toutes les parties de la Chine, j'ai visité les bibliothèques, recherchant partout des livres de notre religion, et j'ai enduré beaucoup de reproches de mes parents pour l'ardeur que je déployais à m'occuper exclusivement de travaux spéciaux et sans profit matériel.»

Ce qu'on peut reprocher à Lieou-Tsee, c'est d'avoir fait trop de concessions à l'école des Lettrés ou aux confucianistes. Dans la préface de son *Tien-fang-tien-ly*, il ne

(1) Parmi les livres musulmans arabes qu'a consulté Lieou-Tsee, il cite : 1° le Coran : 2° *Tafsîr-i-Qâsî*, commentaire du *Qâsî*; — 3° *Tafsir-i-Qasâratî*, commentaire ; — 4° *Tafsîr*, commentaire ; — 5° *Tafsîr-i-Zahîdî*, commentaire de Zahidi ; — 6° *Mirsâd*, l'Observatoire ; — 7° *Lawâch*, les Tables ; — 8° *Tabsir*, le Livre qui rend clairvoyant ; — 9° *Kâfî*, le Suffisant ; — 10° *Hidâyat*, Légende ; — 11° *Charh-i-Wiyaeh*, commentaire sur le Wikahah ; — 12° *Mokhtassar-i-Wihâjeh*, abrégé du Wikajah ; — 13° *Sirâdj-i-Yyah*, le flambeau ; — 14° *Ousoul-i-Fikh*, les principes du droit ; — 15° *Tche-hâz-Fasl*, Les quatre chapitres ; — 16° *Mohemmât*, les choses importantes ; — 17° *Omdah*, l'Appui ; — 18° *Foourzz-i-Hadjât*, le Salut dans l'autre monde ; — 19° *Irschad*, la Direction ; 20° *Khotab*, les Prônes ; — 21° *Ma Ksod*, le But ou la proposition ; — 22° *Emminigeh*, le Livre d'Emin ; — 23° *Medjmou-i-Khâm*, le Recueil de Khâm ; — 24° *Salât-i-Masoude*, la Prière de Masoude ; — 25° *Sa'adât*, les Bonheurs ; — 26° *Seradj-al-Qolous*, le Flambeau des cœurs, etc., etc.

craint pas de dire que les rites mahométans ressemblent beaucoup à ceux des Jou-Kiao (confucianistes). Affirmation bien hasardée pour un vrai croyant, — mais son engouement pour Confucius et Mencius va si loin que, dans la préface de son remarquable ouvrage, intitulé : *Tien-fang-sing-ly*, on trouve ce curieux passage : « Renonçant aux choses humaines et n'épargnant point l'argent, j'achetai les livres de tous les auteurs pour les étudier. Avec mes coffres remplis de livres, j'allai vivre isolément au milieu des montagnes et des forêts pendant dix années ; là, je découvris que le canon de la chose céleste, comprenant les secrets du ciel, de l'homme, de la nature et du mandat, concordait en grande partie avec ce qu'en ont dit Confucius et Mencius. Mais je n'osais pas encore me fier à mes propres idées. Afin de dissiper mes doutes, je consultai les doctes de la science, et cherchai sérieusement à comprendre le vrai commencement et la vraie fin de tout, en même temps que les mystères de toutes les choses, et m'exclamant, je dis : le canon est le canon de la chose céleste ; mais la *raison* est la *raison* de l'univers entier, etc., etc. »

Lieou-Tsee est sectateur de la raison et se laisse guider dans ses décisions par son propre examen plutôt que par les traditions de l'islamisme. Nous n'entreprendrons pas de faire l'analyse de ses ouvrages ; nous dirons seulement que sa biographie de Mahomet est la plus complète que possèdent les musulmans chinois, que sa cosmogonie, quoique très-obscure en certains points, est bien supérieure aux systèmes des philosophes chinois qu'il a cherché à imiter, que son exposé des rites est le plus clair

qu'on puisse trouver, et que, dans certains passages, quand il parle de Dieu et de ses attributs, il s'élève à une hauteur de pensée et de style qui le met bien au-dessus de tous les écrivains mahométans chinois par lesquels il a été précédé ou suivi. Sa théorie de la prédestination et du libre arbitre fait le plus grand honneur à son jugement. En résumé, Lieou-Tsee personnifie la littérature musulmane chinoise, qui, n'aurait-elle que lui pour la représenter, est digne d'un sérieux examen.

Parmi les autres ouvrages que nous avons eu entre les mains, nous citerons un volume intitulé: *Yeou-ming-che-y* (exposé de la religion pour les aveugles et les voyants), par Tsin-Pey-Ngao, qui occupait à Peking le poste d'interprète au commencement du XVIII^e^ siècle. Ce travail est une apologie de l'islamisme, destinée à combattre les épigrammes et les reproches adressés souvent aux mahométans chinois par l'école des Jou-kiao. Le style de cette brochure est calme et modeste.

Sieou-tching-mong-yn (introduction des commençants à la pratique de la religion, 1 volume), par Ma-Sze-Tchang (cinquante-septième année du règne de Kang-Hi), est une description très-claire des cérémonies du rite hanéfite.

Ta-hoa-tsong-kouey (retour général de tous êtres, 1 volume), par Ma-Hai-Ko, douzième année de Tong-Tche, contient quelques belles pages, mais en général ne fait que répéter, dans un style lourd et prolixe, les opinions de Lieou-Tsee.

Hoey-Hoey-yao-yu (enseignements nécessaires aux mahométans chinois), par Ma-Fou-Tsay. *Sin-yuen-lou-then* (les principes fondamentaux de la foi), par le même

auteur, sont des ouvrages plus modernes et peu connus.

Jin-ly-tsee-yao (les rites les plus nécessaires à l'homme), par Ma-Ki-Yong est une brochure remplie d'erreurs et d'absurdités. En parlant de Jésus-Christ, il raconte que, pendant qu'il propageait sa nouvelle religion dans le pays de Jou-Tou-Sze (Judée), les habitants de ce pays, qui étaient très-mauvais, ne voulurent pas croire qu'il était envoyé de Dieu et refusèrent d'accepter sa doctrine. Jésus alors, furieux, se mit avec ses disciples à la tête des soldats qui massacrèrent le peuple jusqu'au coucher du soleil. Tous ceux qui ne furent pas tués firent leur soumission et se convertirent. Jésus pour remercier Dieu, fit les trois rik'aths de Cham.

On nous a parlé encore d'un grand nombre d'autres ouvrages que nous n'avons pas eu le temps de nous procurer. Ce que nous avons regretté le plus, c'est de n'avoir pu, malgré tous nos efforts, obtenir le moindre renseignement sur les productions littéraires des chiytes et des chaféites chinois. Il serait très-intéressant également de connaître les ouvrages composés en arabe et en persan par des mahométans chinois. On dit que la bibliothèque impériale (à Peking) en possède un grand nombre, et M. Guyard, professeur d'arabe à l'École des hautes études, est d'avis, après avoir parcouru quelques-uns de ces ouvrages que nous avons rapportés de Canton, qu'ils méritent d'être examinés, que le style en est parfaitement correct, sauf quelques néologismes.

Comme conclusion, voici l'opinion d'un sinologue étranger (1) sur la littérature musulmane chinoise :

(1) Les musulmans ont en Chine des typographies où ils im-

« Cette littérature n'est pas étendue, mais excessivement intéressante (1). En la parcourant, nous y avons retrouvé de vieux amis, et des reminiscences d'autres pays, avec des modes différents de pensée et de croyance; on voit réapparaître avec plaisir sous le manteau chinois (ou plutôt arabe-chinois), Adam, David et Jésus, et on reconnaît, quoique sous une forme altérée, les vieilles histoires de la création, de la chute d'Adam et du déluge. La religion chrétienne est généralement, mais pas toujours cependant, traitée avec respect et tenue en plus haute estime que le bouddhisme et le taoïsme.

« Ce ne sont pas seulement les caractères de la Bible et les récits historiques qui nous ont rappelé, dans ces écrits, l'Occident. Nous y avons remarqué également plusieurs sujets qui ne sont pas mentionnés dans les ouvrages de Confucius, tels que la nature et les attributs de Dieu, le libre arbitre et la nécessité, la prédestination, l'origine de l'univers, et la destinée de l'âme, après la dissolution du corps. Ces questions de premier ordre, que les savants et les sages de tous les temps passés ont essayé de résoudre, ont préoccupé également les mahométans chinois. Comment le libre arbitre peut-il exister, si chaque chose est ordonnée d'avance par Dieu? La conception de Dieu implique parfaite justice; pourquoi alors les méchants prospèrent-ils, tandis que les

primment des ouvrages arabes accompagnés de traductions chinoises. Nous en possédons quelques-uns à notre école spéciale des langues orientales. (*La Langue et la littérature hindoustanes en* 1872, par M. Garcin de Tassy.)

(1) *China Review* (1873).

bons sont frappés. Si Dieu est réellement infiniment bon et infiniment parfait, pourquoi alors, dans ce monde, sommes-nous exposés aux chagrins, aux souffrances et à la mort, et d'où vient l'existence du mal? Vaut-il mieux ou jouir de ce monde et ne point se préoccuper de la vie future, ou bien considérer les plaisirs et les triomphes de cette vie et notre passage sur cette terre comme des rêves passagers qui se dissipent quand nous franchissons les bornes de la vie et de la mort? Ces problèmes et d'autres de la même nature ont été l'objet des méditations des mahométans chinois, aussi bien que des moines cloîtrés et des philosophes académiciens de l'Europe. Le mahométan chinois a trouvé, lui aussi, des solutions à ces questions que nous n'avons pu encore résoudre, ou dont nous avons tranché la difficulté avec le sabre du dogmatisme.

« Nous ajouterons que nous avons rencontré souvent dans ces ouvrages de nobles sentiments et de belles expressions, rappelant de vieux souvenirs, ou frappant par leur véritable application et leur originalité. Connais-toi toi-même, et tu connaîtras Dieu, dit un écrivain. Sur la terre, ce qu'il y a de plus noble est l'homme, et, dans l'homme, il n'y a de noble que son intelligence, a dit un autre.

« Les philosophes musulmans de la Chine se montrent quelquefois supérieurs comme écrivains et peuvent être consultés pour une foule de choses. Ainsi, les légendes de l'ancienne Chine, ainsi que celles de l'Arabie et de la Judée, peuvent fournir des exemples de haute morale, en même temps qu'un corps réel de vérités éthiques et reli-

gieuses. Ainsi, Job est représenté avec son caractère habituel de patience et de résignation, et la condamnation sévère d'un mariage avec deux sœurs, a eu pour but de justifier Chun (1) aux yeux du monde en le représentant comme l'Empereur dont la destinée était fixée d'avance. Comme on devait s'y attendre, le style des meilleurs ouvrages mahométans porte une forte teinte de confucianisme, et les citations des classiques, ou bien les allusions aux fameux King sont nombreuses; Mais, à part les travaux remarquables des philosophes des Song et quelques autres du même genre, la littérature confucianiste présente une proportion bien plus considérable de négligence de langage, d'inutilités et de platitude que la littérature mahométane. Cette dernière se lie davantage à la pensée, et l'activité de l'intelligence du lecteur est excitée par de nouvelles expressions, des analogies étranges et par un mode de raisonner tout à fait original, pendant que l'orthodoxie conservatrice de la littérature confucianiste tend à produire l'atrophie intellectuelle. »

Dans le Turkestan-Oriental, la langue parlée est le dialecte oueïgour (2) de la langue turque. Ce dialecte comprend un certain nombre d'idiomes et de patois qui varient suivant les provinces. On dit que celui d'Aksou est le plus pur. Autrefois, on se servait d'une écriture

(1) Chun (2285 ans avant J.-C.), avant son avénement au trône, dut épouser les deux filles de Yao, qui les lui donna en mariage, dit le *Chouking*, pour voir de quelle manière il se comporterait avec elles et comment il les dirigerait. Chun lui laissa ensuite la couronne.

(2) *Report of a mission to Yarkund*, 1873. FORSYTH.

toute spéciale, mais qui a été remplacée par l'écriture arabe, et on ne peut plus trouver d'anciens livres. La littérature du pays est très-peu connue. Quelques ouvrages de poésie et d'histoire qui ont été examinés par des savants européens prouvent, par la pureté et la clarté du style, que la langue des Oueïgours, à l'époque des beaux jours de cet empire, avait atteint un haut degré de culture, sans doute par suite de la suprématie de l'islam et du contact avec la civilisation de la Perse. Les Kirghiz emploient un dialecte différent de celui parlé à Kachgar, mais se rapprochant beaucoup du dialecte oueïgour de la langue turque; ils sont très-illettrés, quoique leurs chefs aient des livres retraçant l'histoire des tribus et quelques ouvrages de poésie. Les habitants du Lob, qui sont Kirghiz et Kalmouks, parlent un dialecte corrompu ressemblant beaucoup à celui des Kirghiz.

La langue des Kalmouks diffère entièrement du turc parlé par les Kirghiz et des dialectes employés par les Ousbéks et les Tartares de Kachgar; elle diffère également du dialecte parlé par les Mantchoux de l'Ili, les Kalmouks de Youldouz et les Tououats de Joh. Les Tangouths et les Mongols ont un langage particulier, et, en fait, chaque tribu emploie un dialecte plus ou moins intelligible pour ses voisins, quoique de même race. Les Mantchoux, comme on le sait, se servent pour écrire de caractères particuliers, tandis que les Kalmouks n'ont pas d'écriture spéciale, et, quand ils veulent écrire quelque chose, ils prient les lamas de le faire pour eux en langue thibétaine; ils sont illettrés et ne possèdent aucun livre.

Les Doulans parlent un dialecte turc et, de plus, se servent entre eux d'une langue qu'aucun étranger ne comprend.

PARTIE RITUELLE

CE QUE DOIT SAVOIR UN CROYANT

Mahomet a dit : « L'ordre du vrai Seigneur est que hommes et femmes connaissent les bases de la religion (1.) » Chacun doit connaître *Tawhid* (2) et *Fekekhat* (3); connaître, *Tawhid*, c'est savoir qu'il y a un Dieu, un seul et unique Dieu, qui n'a ni couleur, ni forme, qui n'a pas eu de commencement et n'aura jamais de fin, un Dieu très-pur, très-haut, très-grand, très-puis-

(1) Traduit du *Sieou-Tching-Mong-yn*, introduction à l'étude et à la pratique de la vraie doctrine.

(2) Tawhid est l'unité de Dieu.

(3) Fekekhat est la science de la loi, de la jurisprudence, fondée sur le Coran et les traditions, et de la morale.

sant, dont les perfections sont infinies, qui a tout créé et qui existe réellement. Telles sont les bases de ce que doit savoir avant tout un croyant. Connaître *Fekekhat*, c'est être au courant des règles et des pratiques que l'on doit observer pour retourner au Seigneur en suivant la vraie voie. La connaissance de ces règles et de ces pratiques est absolument nécessaire. Ces règles et ces pratiques, d'après ce qu'a prescrit le saint homme, sont au nombre de cinq, à savoir : 1° La confession de Dieu, qui consiste à croire en Dieu et à certifier sa foi. 2° L'observation des prières que doit faire cinq fois par jour tout croyant, homme ou femme. La prière a été prescrite par Dieu. Le saint homme a dit : « La prière distingue le mouminn (1) de l'infidèle. » Ce qui sera compté avant tout au jour du jugement dernier est la prière *Namaz* (2). La prière a pour but d'implorer Dieu pour qu'il pardonne nos péchés, de le remercier de ses bienfaits, de lui exposer nos besoins, et, laissant de côté les choses d'ici-bas, d'élever notre âme vers lui. 3° L'observation, chaque année d'un mois de jeûne. Le saint homme a dit : « C'est Dieu qui a ordonné l'observation de *Rouzet* (3). » Le jeûne est un bouclier contre l'enfer; Dieu a voulu qu'en ce mois, on s'abstînt dans certaines limites des choses de ce monde, et qu'on apprît ainsi à modérer ses désirs. 4° La distribution d'aumônes, au moins une fois par an. Cette obligation divine est imposée à toute personne possédant un certain capital. Le but de l'au-

(1) Mouminn, fidèle confiant, vrai croyant.
(2) Namaz, prière dominicale.
(3) Mot persan. Le jeûne, en arabe, se dit *seun*.

mône est de soulager son prochain, en lui donnant une partie de son bien. 5° Le pèlerinage à la Mecque, au moins une fois dans sa vie. C'est encore le Seigneur qui l'a prescrit. Si l'on peut accomplir ce voyage deux fois dans son existence, c'est un moyen pour gagner de la sainteté. Si l'on n'est ni assez riche, ni assez bien portant pour faire ce pèlerinage, il suffit de faire tous les sept jours une fois les rik'aths de Djoûma (vendredi), ce qui, d'après les paroles du saint homme, remplace le *Hadjh* du pauvre.

Imann-Islam.

Le saint homme a dit : « J'atteste mon Dieu. Je certifie qu'il est mon Dieu; s'il n'était pas mon Dieu, je ne le certifierais pas. Mais comme il m'a donné l'*imann* (1), je certifie qu'il est le vrai Dieu qui a voulu nous sauver. Mais, me demandera-t-on, qui a fait l'imann? qu'est-ce que l'imann? L'imann, d'après le saint livre, n'est pas une œuvre humaine; c'est un rayon de la lumière de Dieu destiné à éclairer notre route ici-bas. » Le saint homme a dit : « L'imann est la lumière divine qui illumine l'homme et fait qu'il connaît Dieu. Tout *pente* (2)

(1) Imann veut dire foi. Les musulmans disent qu'il y a deux sortes de foi : la foi spéculative, qui est le sujet de leur théologie scolastique ; la foi pratique, qui comprend leur morale et leur jurisprudence.

Islam veut dire entière soumission et résignation du corps et de l'âme à Dieu, en même temps que croyance dans les révélations de Mahomet; c'est de là qu'est venu le mot islamisme.

(2) *Pente*, serviteur de Dieu (en persan) ; se dit en arabe, *ebad*, pluriel de *abd*, serviteur.

(serviteur de Dieu) doit posséder l'imann, qui consiste à croire du cœur, à confesser de la bouche et à pratiquer ce qui est prescrit. » Telles sont les bases de l'imann, et tels sont en même temps les fondements de l'*islam*, qui n'est autre que l'instrument donné au croyant pour retourner au Seigneur. L'imann, sans une de ses trois bases, n'est plus l'imann. Ainsi, quiconque certifie Dieu et ne pratique pas n'est pas un vrai croyant. L'imann comprend six principes généraux : 1° Croire sans voir. Dieu n'a ni forme, ni couleur et a créé l'univers. Cette création est la meilleure preuve qu'il existe et qu'il n'y a qu'un seul Dieu. 2° Croire à un autre monde et au jugement dernier. Notre vie, aussi passagère que le jour et la nuit, ressemble à un songe. Après la mort, chacun sera jugé suivant ses œuvres. Ceux qui auront bien fait seront récompensés; ceux qui auront mal fait seront punis; certainement il en sera ainsi. Le saint homme a été envoyé par Dieu pour nous enseigner comment nous serons récompensés ou punis après notre mort, et pour nous indiquer la vraie voie que nous devons suivre. 3° Craindre d'offenser Dieu, en commettant des péchés. 4° Avoir confiance dans le bonté infinie de Dieu. La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse; la confiance en Dieu est le moyen de progresser dans le bien. Le vrai caractère de la foi repose dans la crainte de Dieu et dans la confiance en sa miséricorde. 5° Suivre les ordres de Dieu. 6° Respecter les défenses de Dieu qui sont trop importantes pour qu'on les transgresse.

Obligations.

1° On donne le nom de *Fardhat* (1), aux obligations divines. Dieu a ordonné de faire chaque jour cinq fois des prières, de jeûner pendant un mois, de distribuer des aumônes, de faire les grandes et les petites ablu-

(1) Ces distinctions sont tirées du code universel *Multeka ul ubhùr*, par Ibrahim-Haleby, mort en 1549 après Jésus-Christ. Avant le deuxième siècle de l'hégyre, il n'existait pour les mahométans d'autre loi écrite que le Coran. Ce livre, joint aux lois orales de Mahomet, à ses maximes, à ses conseils, à ses pratiques, servit de règle et de conduite aux kalifes, des deux premiers siècles du mahométisme. L'iman Azam-ebu-Hanifé, mort à Baghdad l'an 767, fut le premier qui écrivit sur les dogmes, sur le culte et sur les différentes lois de l'administration civile et politique. Son exemple fut suivi par une foule de docteurs qui expliquèrent d'une manière différente le Coran, ainsi que les préceptes et les maximes du Prophète. De là naquirent une infinité de sectes et de rites au sein de l'islamisme. Parmi ces rites, quatre seulement sont envisagés comme orthodoxes, parce que leurs fondateurs, Azam-ebn-Hanifé, l'iman Chafiy, l'iman Malik et l'iman Hannbell, quoique divisés sur plusieurs points du culte, de la morale et de la législation, sont restés d'accord sur tous les articles de foi. C'est d'après les statuts de ces quatre rites qu'a été formé le code universel, recueil de lois théocratiques qui sont appuyées sur quatre livres, base et source unique de cette législation. Ces quatre livres sont : 1° Le Coran ou Alcoran; 2° Le Hadiss ou Sunneth, recueil des lois prophétiques, embrassant toutes les paroles, toutes les lois, tous les conseils oracles du Prophète, ses actions et ses œuvres, enfin son silence sur différentes actions des hommes, ce qui emportait une approbation tacite de sa part désigne leur légitimité et leur conformité à sa doctrine; 3° L'Idjhma-y-Ummeth, recueil des lois apostoliques contenant les explications, les gloses et les décisions des apôtres et des

tions, de connaître et d'observer les enseignements du livre sacré, d'être fidèle à l'Empereur, et de pratiquer la piété filiale. 2° On nomme *Wadjib* les obligations canoniques auxquelles le saint homme s'est toujours conformé et qu'il a exhorté les autres à remplir exactement. Ces obligations concernent les rik'aths de *Witr*, la dîme aumonière, *Zakath*, et les cérémonies de *Qorban*, les cérémonies avant de mourir et celles après la mort. Les fidèles qui ne manquent pas à ces obligations seront récompensés plus tard; ceux qui ne les remplissent pas manquent aux enseignements du Prophète. 3° On nomme *Sunnat* les obligations de pratique imitative auxquelles se conformait le très-saint nuit et jour, telles que : les rik'aths d'obligation imitative aux cinq temps fixés; les deux rik'aths de *Béanki-Namaz* et *Qamat* et l'oraison *Khoutbé*, les cérémonies de Djoûma (vendredi). Manquer à ces obligations, c'est manquer au saint homme. 4° On nomme *Musstahsenn*, certains actes louables, tels, par

principaux disciples du Prophète, surtout des quatre premiers kalifes, sur différentes matières théologiques, morales, civiles, criminelles, politiques; 4° Le Kiyass ou Makoul, recueil de décisions canoniques, par les imans interprètes des premiers siècles du mahométisme. Le code universel (Multeka), dont M. d'Ohsonn a donné une analyse très-complète dans son excellent ouvrage intitulé *Tableau général de l'empire ottoman*, est suivi par les musulmans des quatre rites orthodoxes dans tous les pays. Ces musulmans des quatre rites orthodoxes sont appelés, comme on le sait sunnys, imitateurs du Prophète, ou marchant dans la même voie tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des pratiques religieuses les plus essentielles. Les chiys ou chiytes sont tous les hétérodoxes nés au sein de l'islamisne et les sectateurs particuliers d'Aly, qui ne reconnaissent pas la légitimité des trois premiers Kalifes.

exemple, que louer le saint homme souvent et à haute voix au temps de *Diguer* et à celui de *Khouften*, avant les rik'aths d'obligation imitative pour les jeûnes de *Pend-chembe* (1) de *Djoumâ ;* où encore quand on construit un temple, un pont, une route, etc., etc. 5° *Helali* sont les commandements relatifs aux actes journaliers, à la nourriture, aux vêtements, etc. 6° *Heram* sont les défenses concernant la désobéissance à l'Empereur, le manque de piété filiale, l'homicide, la luxure, l'ivrognerie, le mensonge, la calomnie, la médisance, le vol, le rapt, la vente d'esclaves de la vraie religion, la divulgation des secrets du prochain, les disputes, les injures, etc. Quiconque transgresse ces défenses peut aller en enfer. 7° On nomme *Mekrouhh*, les prohibitions relatives à certains actes blâmables, tels que le mauvais usage de son argent, le port de trop beaux vêtements, les paroles inconvenantes, l'habitude pour les femmes de monter à cheval ou à mulet. 8° *Koufr* sont les actes très-graves, qui constituent un manquement à la foi, tels que les actes superstitieux, la consultation des tireurs de bonne aventure, etc. Ceux qui commettent ces actes sont des infidèles. Ceux qui n'imitent pas les actes du saint homme sont *Bidàt*, hérétiques, irréligieux.

Petites Ablutions.

Dieu a prescrit quatre sortes de petites ablutions;

(1) Chembe, en persan, est le nom du jour de la semaine. Le septième jour est pend-chembe, et djoumâ, le premier vendredi. Le jeûne, pendant ces deux jours, était pratiqué par Mahomet, mais n'est pas obligatoire.

celles du visage, des deux bras, du sommet de la tête et des pieds. Les prescriptions établies à ce sujet par le saint homme sont au nombre de seize. Il faut: 1° Se laver les parties génitales et l'anus; 2° Avoir l'intention 3° Réciter le *Tessmih*; 4° Se laver les mains; 5° Se laver la bouche; 6° Se frotter les dents avec le *misswak* (1); 7° Se laver les narines; 8° La barbe; 9° La tête; 10° Les oreilles, intérieurement et extérieurement; 11° Le cou; 12° Les pieds; 13° Chaque partie du corps trois fois; 14° Suivre l'ordre indiqué sans se tromper; 15° Continuer sans s'arrêter; 16° faire *Dou'ha* (2), et boire à la fin un peu d'eau. Si l'on porte des chaussures de peau, il suffit de les baigner avec un peu d'eau (3). C'est une obligation de pratique imitative.

(1) Misswak est une espèce d'olivier amer, qui a la vertu non-seulement de nettoyer les dents, mais encore de les fortifier, ainsi que les gencives. Les mahométans chinois le remplacent par une brosse à dent ordinaire.

(2) Dou'ha est l'acte par lequel le croyant adresse ou plutôt offre une courte prière à Dieu, dans le langage de l'Ecriture, de préférence au sien propre. Pendant cette prière, il doit avoir les regards fixés sur la paume de ses mains, qu'il tient comme un livre ouvert devant lui, et qu'il applique contre son visage en les faisant glisser légèrement du front au menton.

(3) Au lieu de se laver les pieds nus, le fidèle a la liberté de se baigner simplement la chaussure; mais cet acte (messh) ne doit avoir lieu que pour un jour, à l'égard de l'homme en demeure fixe, et trois, pour l'homme en voyage. Le messh consiste à porter ensemble les trois doigts du milieu de l'une et de l'autre main ouverts et baignés, sur les deux pieds, depuis l'extrémité jusqu'à la cheville. Toute chaussure en peau, qui couvre et enveloppe le pied, permet ce bain extérieur vu l'incommodité de se déchausser cinq fois par jour. Ce messh,

Les petites ablutions doivent être faites chez soi une fois par vingt-quatre heures, en voyage une fois tous les trois jours.

Il faut, sans parler, prendre de l'eau (1) avec la main droite, et avec la main gauche se laver les parties génitales et l'anus. Pendant ce temps ne pas regarder l'occident et lui tourner le dos, se pénétrer de l'intention de plaire à Dieu en faisant cette pratique et réciter le *Tessmih*. Prenant ensuite de l'eau avec la main gauche, la verser sur la main droite et laver le poignet trois fois; en faire de même pour le poignet gauche; puis se rincer la bouche, et se gargariser trois fois; se frotter les dents avec le *misswak;* se nettoyer les narines en aspirant de l'eau trois fois dans le creux de la main, se répandre de l'eau sur le visage avec les deux mains et se laver tout le visage depuis le haut du front jusqu'au gosier et derrière les oreilles, se laver les deux oreilles; si on a de la barbe, la baigner avec soin, en faisant pénétrer l'eau partout, se laver le bras droit jusqu'au coude trois fois, puis le bras gauche jusqu'au coude trois fois, mettre un peu d'eau sur le dos des mains et

qui consiste à baigner simplement la chaussure, est un point fondé sur les lois prophétiques et sur les lois apostoliques, d'après l'exemple même de l'envoyé céleste et de ses disciples, qui le pratiquaient constamment.

(1) Pour faire ses purifications, on doit employer de l'eau nette, limpide et pure. Nulle eau de senteur, nulle eau chargée d'aromates, de fruits, etc., ni le vinaigre, ni le bouillon, ne peuvent servir aux purifications, soit pour les vivants, soit pour les morts. L'eau qui a servi aux ablutions ne doit jamais être jetée dans un endroit malpropre.

se baigner légèrement le sommet de la tête, en écartant les cheveux avec trois doigts de chaque main, frotter ensuite le sommet de la tête, avec la paume de la main; en faire autant pour les tempes et le tour de la tête, se nettoyer l'intérieur des oreilles avec les deux index, en faire autant pour l'extérieur avec les deux pouces. Cet acte s'appelle *messhh*. Se laver le cou avec soin sans toucher la pomme d'Adam, se laver le pied droit jusqu'à la cheville, trois fois avec la main droite; passer le petit doigt de la main droite entre les doigts du pied droit, en faire autant pour le pied gauche avec la main gauche, se laver enfin trois fois les mains et boire un peu d'eau.

Petites Ablutions.

Après s'être lavé les parties génitales et l'anus, en s'habillant, il faut réciter cette prière : Je prie Dieu de m'inspirer le repentir de mes péchés, de m'accorder la faveur d'être un homme pur, un bon serviteur de mon Dieu, sans passions, avec la paix du cœur; puis, ajouter, en faisant cette ablution : Mon intention est de me purifier de mes fautes. En se lavant les mains, il faut dire trois fois le Tessmih dont le sens est celui-ci : Au nom de Dieu clément et miséricordieux; grâces à Dieu, qui a fait l'eau pour la purification, et nous a favorisés de l'islam, ou pour nous éclairer et nous guider. Grâces à Dieu, qui nous a donné cette eau pour nous purifier. Mettez-nous, ô mon Dieu, au nombre des pénitents, de ceux qui paraissent purs et de vos serviteurs justes, et

vertueux. En se lavant la bouche, il faut dire : O mon Dieu, faites que je songe toujours à vous ; que je puisse vous remercier, vous adorer, lire dans votre saint livre ; et tout cela aussi bien que possible. En se servant du *Misswak*, répéter trois fois : O mon Dieu, à raison de cette action, pardonnez mes péchés ; je suis votre fidèle serviteur, votre obéissant serviteur. En se lavant les narines, on dira trois fois : O mon Dieu, faites que je puisse respirer l'air parfumé du Djinnet (jardin du paradis), et comblez-moi de ses délices ; faites que je ne sente pas la fumée des feux de l'enfer. En se lavant le visage, on dira trois fois : O mon Dieu, le jour où vous blanchirez le visage des hommes bons, blanchissez le mien de votre splendeur, et, le jour où vous noircirez le visage de vos ennemis, ne noircissez pas le mien. En se lavant le bras droit, on dira : O mon Dieu, donnez mon livre à la main droite, et soyez indulgent quand vous compterez avec moi. En se lavant le bras gauche : O mon Dieu, ne me donnez pas mon livre à la main gauche, ni derrière les épaules et ne procédez pas à l'examen de mon compte avec trop de sévérité. En se baignant le sommet de la tête : O mon Dieu, couvrez-moi de votre miséricorde, et répandez vos bénédictions sur moi protégez-moi de l'ombre de votre trône. En se lavant les oreilles : O mon Dieu, faites que j'entende les concerts mélodieux du paradis ; mettez-moi au nombre de ceux qui écoutent votre bonne parole, et en suivent l'excellence. En se baignant le cou : O mon Dieu, délivrez mon cou du feu de l'enfer, des chaînes, des colliers et des plaies ; délivrez également mes parents. En se lavant le

pied droit : O mon Dieu, assurez mes pieds sur le pont Sirath, au jour où les pieds chancelleront et glisseront en le passant. En se lavant le pied gauche : O mon Dieu, approuvez ce que je fais et pardonnez-moi mes péchés; acceptez mes actes et faites que, par votre pardon, ils ne périssent pas entièrement, ô Dieu très-puissant, très-miséricordieux, très-clément pour tous ceux qui implorent votre clémence. En buvant un peu d'eau : O mon Dieu, guérissez-moi de mes mauvaises pensées, de mes infirmités, de mes douleurs; accordez-moi la paix du cœur; traitez-moi comme votre fils respectueux. O mon Dieu très-pur, gloire à vous, j'exalte votre nom, vous sanctifie, et certifie qu'il n'y a point de Dieu sinon vous, que vous êtes le vrai Dieu à qui je demande pardon et miséricorde. En regardant la terre, ajouter : Je confesse qu'il n'y a point de Dieu, sinon Dieu et que Mahomet est son envoyé et son *pente* (serviteur). O mon Dieu, protégez-moi, je fais *taoubat* pour que vous me pardonniez mes péchés.

Souillures qui nécessitent les petites ablutions.

Les souillures qui nécessitent les petites ablutions sont : 1° les évacuations ordinaires du corps; 2° *emissio seminis;* 3° les flatuosités, 4° *erectio virgæ post evacuationem urinæ;* 5° écoulement vénérien pour les hommes; 6° pour les femmes; 7° évacuation accidentelle de vers; 8° évacuation de sang; 9° de matière sanguinolente; 10° de matière purulente; 11° vomissements; 12° sommeil; 13° démence; 14° faiblesse ou absence

d'esprit accidentelle; 15° éclat de rire au milieu de la prière; 16° ivresse; 17° dispute, querelles, etc.

Actes louables avant les petites ablutions.

Avant les petites ablutions, on doit : 1° se couper les moustaches; 2° s'arracher les poils sous les bras; 3° s'épiler les parties génitales; 4° se nettoyer les ongles; 5° faire ce qui est d'obligation imitative; 6° lors des évacuations ordinaires, ne pas regarder l'Occident et lui tourner le dos; 7° ni regarder le soleil ni la lune, ni leur tourner le dos; 8° ne pas remettre ses vêtements étant debout.

Obligations des grandes ablutions ou de la lotion (ghoussl).

Les grandes ablutions sont obligatoires dans les cas suivants, d'après les ordres de Dieu : 1° après les actes de conjonction (*djunabeth*) entre l'homme et la femme; 2° *post effusionem seminis in sommo* (*ithilamou*); 3° après les infirmités périodiques du sexe (*Hacdh*); 4° après les couches (*nyfas*); 5° d'après les statuts canoniques, avant le *taouaf-ziyareth* autour du keabé; 6° quand un infidèle embrasse la foi musulmane; 7° par obligation imitative le jour de Djoumâ, vendredi; avant la prière de midi, les deux fêtes de Beyram avant l'oraison consacrée à ces jours; 8° avant de prendre le manteau ihram et de faire la station prescrite au pied du mont Arafath. Les grandes ablutions sont regardées comme actes louables, lorsqu'on enseigne l'imann aux enfants; le soir et lors du jour de la fête consacré au saint Prophète, etc.

Le saint homme a dit : « Les petites et les grandes ablutions servent : 1° à purifier le corps de ses souillures; 2° l'âme des péchés ; 3° le cœur des mauvaises pensées; 4° et, en général, l'homme de ses passions. »

Manière de faire les grandes ablutions.

La lotion consiste à se laver d'abord la bouche et les narines, ensuite tout le corps, depuis la tête jusqu'aux pieds; on doit se bien frotter le corps à mesure qu'on se lave, se bien laver dans toute la partie inférieure. On se lave d'abord la bouche et les narines, ensuite le côté droit trois fois, puis le côté gauche trois fois; on se verse de l'eau sur la tête trois fois ; on se lave ensuite toutes les parties du corps, principalement les jointures, l'intérieur des oreilles, le dessous des bras, le nombril. On doit se laver avec soin, sans parler et en récitant, en la faisant précéder d'un acte d'intention, la prière *tessmih*. S'il y a un seul poil que l'eau n'ait pas baigné, la lotion est manquée. Après la lotion, réciter trois fois la prière suivante : Mon Dieu purifiez mon âme par la lumière de votre pureté comme j'ai purifié mon corps par l'eau de la purification.

De l'intention Niyat.

Après l'acte de conjonction de l'homme et de la femme la grande ablution est obligatoire; il en est de même après les infirmités périodiques du sexe, les rêves lascifs, etc., etc. Dans chacun de ces cas, l'ablution doit toujours être précédée de l'acte d'intention qui détermine le caractère de l'œuvre en indiquant le but qu'on

se propose et la nature de la prière dont on va s'acquitter. Aussi on doit dire : J'ai l'intention de faire une ablution pour me purifier... J'ai l'intention de faire tels rik'aths, etc., en me tournant vers la Kaabah du Dieu puissant. Sans l'acte d'intention, l'ablution ne compte pas et sans l'ablution tout devient Helamou, doute, sommeil, nourriture, tout ce qu'on emploie et fait en général. Le saint homme a dit : « Quiconque manque trois jours aux grandes ablutions ne tient pas au pardon de Dieu et doit faire *taoubat*, en implorant la miséricorde de Dieu. »

Eau pour les ablutions.

L'eau pour les ablutions doit être pure, claire et jamais corrompue. Nulle eau de senteur ou chargée d'aromates, de feuilles d'arbre, ou de fruits, ni le vinaigre ni le bouillon ne peuvent servir à ces purifications, soit pour les vivants, soit pour les morts.

Ablutions obligatoires pour les femmes.

Toute femme est réputée impure pendant ses infirmités périodiques et pendant les quarante jours de ses couches. Le terme le plus court pour les infirmités périodiques du sexe est de trois jours et le plus long de dix jours. La femme, pendant ces dix jours, est réputée impure. Si les infirmités périodiques ne durent pas trois jours, ou continuent après le dixième jour, il n'y a plus de caractère d'impureté. Il est prescrit, dans ce cas, de faire une lotion générale au moment de la cessation de l'infirmité. Il n'est pas permis au mari d'approcher

de sa femme, ni de prendre aucune liberté avec elle pendant qu'elle est impure; mais il peut cohabiter avec elle après le dixième jour de ses infirmités. La femme en couches est également soumise à ces dispositions, mais alors le temps de son impureté n'est jamais moins de vingt-cinq jours ni plus de quarante.

Purifications pulvérales (Teiemmoum).

Les purifications pulvérales se font avec du sable, de la poussière, de la chaux, de la pierre, de la cendre, etc. Les obligations divines relatives à ces purifications sont : 1° de faire l'acte d'intention; 2° de poser les deux mains ouvertes sur la matière même, et, après les avoir secouées horizontalement l'une contre l'autre, de les porter au visage; 3° de retoucher la matière, de secouer les deux mains et de les frotter l'une contre l'autre, ainsi que les bras jusqu'aux coudes (deux fois), par imitation des saints; 4° de se recueillir, c'est-à-dire faire dou'ha. Il faut avoir bien soin d'étendre les mains horizontalement sur la partie du corps que l'on frotte et de se conformer à ce qui est prescrit.

En quelles circonstances les purifications pulvérales doivent être faites.

Les grandes et les petites ablutions doivent toujours être faites avec de l'eau. Sont astreints seulement aux purifications pulvérales, les voyageurs qui, devant faire les petites ablutions, auraient à parcourir un trajet de 5 à 6 ly au moins avant de pouvoir se procurer de l'eau. On peut également en faire usage en cas de maladie ou

d'incommodité ne permettant pas de se servir de l'eau, ou bien encore quand on ne peut s'en procurer par suite d'empêchements naturels, tels que le manque de vase, seau, la crainte des ennemis, des malfaiteurs, des bêtes féroces, etc. Dès que ces obstacles ou empêchements n'existent plus, il faut renouveler les purifications avec de l'eau.

Rik'aths après les purifications (1) .

Après les grandes ou les petites purifications, il faut faire deux rik'aths d'actions de grâces en commençant par l'acte d'intention, réciter ensuite la prière *choukr ou dhour*, dont voici le sens : Je remercie mon Dieu de m'avoir donné la force de purifier mon cœur et mon corps. On se tourne en même temps vers le *kiblé* et au premier rik'ath, on récite le *fatihha* une fois (premier chapitre du Coran) : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux, louanges à Dieu, seigneur de l'univers, très-clément et très-miséricordieux ; il est le souverain maître du jour du jugement : nous vous adorons, Seigneur, et nous implorons votre assistance ; dirigez-nous dans le sentier du salut, dans le sentier de ceux que vous avez comblés de vos bienfaits, de ceux qui n'ont pas mérité votre colère et qui ne sont pas du nombre des égarés. Au deuxième rik'ath, on fait de même, seulement on

(1) On appelle rik'ath, reka'at ou *pay*, en chinois, les pratiques religieuses formant et constituant la prière *namaz* qui est composée de plusieurs de ces rik'aths : 2, 4, 6, etc., selon les heures canoniques. Deux rik'aths s'appellent *Schefy* et complètent un *namaz* ou la prière dominicale.

récite ce verset : Ceux qui, lorsqu'ils ont commis une action honteuse ou qu'ils ont été injustes envers eux-mêmes, mentionnent Dieu et lui demandent pardon de leurs fautes, et qui pardonne les fautes, si ce n'est Dieu? ils n'ont pas persévéré dans leurs actes et ils le savent. On fait une inclination de tête et on dit mentalement : O mon Dieu, soyez béni ; accordez-moi le repentir de mes fautes, et purifiez-moi de mes péchés. Je vous demande en grâce que ma langue ne prononce que des paroles vraies, et que mes pensées ne s'attachent qu'à la véritable doctrine. Je vous prie, ô mon Dieu, de me corriger de mes défauts. Dieu très-pur, protégez tous les *Malaïkah* (anges). On doit ensuite s'asseoir, puis se relever et réciter dix fois *istaghfar Allah*... Que Dieu me pardonne... Se recueillir alors, faire dou'ha en disant : Je vous prie, ô mon Dieu, de délivrer mon cou du feu, des fers et des chaînes, de délivrer également mon père et ma mère. O mon Dieu, très-clément, très-haut, très-pur, très-miséricordieux, très-grand Seigneur de tout l'univers.

Ce qu'on doit faire en entrant dans une mosquée.

Tout croyant en entrant dans une mosquée doit faire deux rik'aths, en commençant par un acte d'intention. Il récite ensuite la prière *Tehaïat messjidi*..... « Je remercie mon Dieu de m'avoir permis d'entrer dans ce temple... » Puis à volonté un passage du Coran. Après les rik'aths, on doit se recueillir, faire (dou'ha) en disant : Je prie Dieu de faire en sorte que je sois un serviteur pur, obéissant, honnête et fidèle observateur

de la parole et des enseignements divins, Dieu très-bon, très-clément, très-miséricordieux.

Prières prescrites aux cinq temps canoniques.

Dans l'espace d'un jour et d'une nuit, il existe cinq temps canoniques où l'on doit prier et pendant ces cinq temps accomplir (1) trente-deux rik'aths, dont dix-sept d'obligation divine, trois d'obligation canonique et douze d'obligation imitative. La prière du matin *(beimdad)* peut se faire depuis l'aurore jusqu'au lever du soleil. Elle comprend quatre rik'aths, dont deux d'obligation divine et deux d'obligation imitative. Voici son origine : Adam, le premier saint homme, ayant mangé du froment contre la volonté de Dieu, fut chassé du paradis et envoyé dans ce monde. Le ciel et la terre étaient alors dans l'obscurité. L'homme et la femme restèrent ainsi pendant 300 ans séparés. Dieu pardonna à leur repentir, et le ciel, ainsi que la terre, reçurent la clarté (2). En voyant la lumière un peu avant l'aurore,

(1) Les trente-deux rik'aths comprenennt soixante-quatre prosternations et cent soixante-treize louanges à Dieu et au saint Prophète. Quand on va au temple, on doit faire dix rik'aths ; les quatre premiers d'obligation imitative, les deux suivants d'obligation divine, les quatre autres d'obligation imitative. A la fin du jeûne, on doit faire deux rik'aths, on peut en ajouter quatre, si l'on veut. En-dehors des rik'aths journaliers, les hommes pieux doivent faire onze rik'aths à dix heures du soir et un à minuit. Les rik'aths pour les père et mère se font également à dix heures ; ils sont au nombre de deux ; la nuit, on peut faire, par dévotion, jusqu'à cent rik'aths.

(2) D'après les écrivains arabes, Adam et Eve ne furent séparés que pendant cent ans, et c'est sur le mont Arafah, près de la Mecque, qu'Adam rejoignit Eve.

Adam rendit des actions de grâces à l'éternel en faisant un namaz ou prière de deux rik'aths, que tout croyant doit répéter chaque matin. Le premier de ces rik'aths était pour avoir été délivré des ténèbres de la nuit; l'autre, pour avoir vu renaître la lumière du jour. La prière de midi *(pishin)* comprend dix rik'aths, quatre d'obligation divine, quatre d'obligation canonique et deux d'obligation imitative. Les quatre d'obligation divine (1) rappellent ceux qu'Abraham fit à l'occasion du sacrifice de son fils pour remercier Dieu : 1° de lui avoir permis de lui obéir fidèlement; 2° d'avoir substitué à son fils un bouc; 3° d'avoir entendu dans son sommeil une voix céleste le félicitant sur sa fidélité à Dieu; 4° d'avoir donné à son fils tant de soumission et de résignation. La prière de l'après-midi *(diguer)*, comprend quatre rik'aths d'obligation divine; lesquels rappellent ceux que Jonas fit pour remercier Dieu de l'avoir délivré des ténèbres de l'ignorance, de celles de la nuit, de celles de la mer et de celles du poisson qui l'avait englouti. La prière du soir *(Cham)*, qui doit se faire à partir du coucher du soleil jusqu'à l'heure où commence la prière de la nuit, comprend cinq rik'aths,

(1) Un iman du Yunnan, nommé Ma-Tsy-Yong, dans un ouvrage intitulé *Jin-ly-tsee-yao*, composé à Canton, en l'an 1874, dit à ce sujet : qu'Abraham (Ibrahim), ayant été jeté par le roi Nemroud dans une fournaise ardente, parce qu'il n'avait pas voulu obéir à ses ordres, Dieu ordonna à l'ange Gabriel d'écarter les flammes, de sorte qu'il put rester dans la fournaise quarante jours, sans éprouver la moindre douleur. Quand il sortit pour remercier Dieu, il fit quatre rik'aths. Cette fable, qui est tirée de la tradition mahométane, se retrouve dans l'ouvrage d'Ahmed-Effendy.

dont trois d'obligation divine et deux d'obligation imitative. Les trois rik'aths d'obligation divine rappellent ceux que Jésus fit : 1° pour demander à Dieu de lui pardonner, parce qu'on avait voulu le reconnaître comme Dieu, et qu'il en avait été effrayé; 2° pour confesser sa dépendance et celle de sa mère. La prière de la nuit (*khouften*), comprend six rik'aths, dont quatre d'obligation divine et deux d'obligation imitative. Les quatre premiers sont en souvenir de ceux que fit (1) Moïse sur la montagne Toulesai, lorsque, éclairé par la lumière de Dieu, il comprit que son corps et le monde entier étaient des biens inutiles et qu'il fallait porter toutes ses pensées vers l'éternel. Il fit ces quatre rik'aths pour remercier Dieu de lui avoir montré la

(1) Moïse, se trouvant à quarante jours de la ville de Madian et voulant revenir avec sa famille dans sa ville natale, Loumou, fut surpris par l'obscurité dans un endroit désert. Il dit à sa famille d'attendre un instant, qu'il allait demander, dans une maison où il apercevait du feu, si l'on voudrait leur donner l'hospitalité. Arrivé à cet endroit, il n'y avait pas de maison, mais il entendit à sa droite une voix céleste qui lui dit : Je suis le Dieu de bonté, ce lieu se nomme Tououo; je veux faire de toi un envoyé céleste pour enseigner aux hommes à suivre la voie droite; je suis le Dieu unique, j'ai créé l'univers; tu dois m'adorer et exécuter mes ordres. Moïse s'agenouilla, remercia Dieu, et fit quatre rik'aths (Ma-tsy-yong).

D'après le code universel, Moïse, après s'être égaré au sortir de la ville de Madian, se trouva, à l'entrée de la nuit, dans la plaine de Vadily-Eymenn. Consolé par une voix du ciel sur les motifs de sa douleur, il fit aussitôt quatre rik'aths en actions de grâces de ce qu'il se voyait délivré des cruels soucis que lui donnaient sa femme, son frère Aaron, Pharaon, son persécuteur, et ses enfants.

vraie voie. Il existe une autre prière, nommée *Salath-Witr*, qui est d'obligation canonique, et doit se faire dans la troisième partie de la nuit, toujours avant l'aurore; elle consiste dans un namaz de trois rik'aths.

Les rik'aths (1) d'obligation divine ont été faits pour la première fois par les cinq prophètes désignés ci-dessus. Les rik'aths d'obligation imitative ne sont que les imitations de ceux qu'a faits le saint homme. Le Prophète a dit: « Les rik'aths d'obligation divine sont obligatoires pour tout croyant qui veut se repentir de ses péchés et suivre les ordres de Dieu. » Après *khoufien*, il est d'obligation canonique de faire trois rik'aths en souvenir de ceux que le grand saint homme Mahomet fit en montant au ciel (2), pour remercier Dieu de ses bienfaits. Il y a,

(1) Pour faire ses prières, il faut être dans un état de pureté parfaite et n'être atteint d'aucune souillure quelconque, ni grave, ni légère, ni majeure, ni mineure. Les vêtements doivent être propres. Les pauvres ne peuvent avoir sur leurs vêtements une tache de plus d'un pouce, si la souillure vient de soi-même, ou d'un pied, si la souillure vient d'un objet extérieur, par exemple, d'un animal mangeable ou non mangeable. En outre, toutes les parties du corps que la pudeur ordonne de voiler doivent être couvertes avec attention.

Pour faire ses prières, on doit aller, si l'on peut, à la mosquée; dans le cas contraire, on peut les faire chez soi; mais il faut que l'endroit soit propre, et que les vêtements ne soient pas tachés en s'agenouillant. Les nattes doivent être également propres; si elles sont sales et qu'on ne puisse faire autrement, il faut, quand on doit s'agenouiller, rester debout et avoir l'intention de s'agenouiller.

(2) Allusion à l'ascension de Mahomet, qui, selon la volonté de l'Éternel, d'après la tradition mahométane, est monté en personne aux cieux et au plus haut du firmament. L'ascension a eu

en outre, douze rik'aths d'obligation imitative pour imiter ceux du saint homme. En-dehors de ces saints actes, il est louable (*mustashhenn*) de faire douze autres rik'aths : quatre avant *diguer ;* deux après *Cham*, (d'obligation divine), quatre avant *Khouften*, et après, deux autres d'obligation divine, qui en valent quatre. Tout homme ici-bas a besoin, chaque jour, de s'adresser à Dieu pour lui demander ce qui lui est nécessaire. Le grand saint homme nous a appris que Dieu voulait absolument que hommes et femmes accomplissent exactement tous ces rik'aths aux cinq temps fixés, s'ils voulaient se repentir de leurs péchés et redevenir obéissants. Dieu a prescrit qu'il ne fallait pas manquer en quoi que ce soit à cette obligation, qui est impérative et absolue.

Distinction des cinq temps canoniques.

Chaque temps pour la prière est fixé, et la durée en est déterminée. Le premier temps commence quand la lumière apparaît à l'Orient, et finit au lever du soleil : il se nomme *beimdad*. Le deuxième temps, *pishin*, commence quand le soleil est au méridien, et finit quand l'ombre d'un objet est double de l'objet. En été, si l'objet a une ombre dont la longueur est de deux fen, le temps de la prière commence et dure jusqu'à ce que l'objet ait atteint quatre fen. En hiver, le temps commence quand la longueur de l'ombre est de six fen, et finit quand

lieu au-dessus du Keabé de la Mecque, pendant la nuit. L'animal sur lequel est monté le Prophète était le borak, avec un visage de femme, une queue de paon, une couronne d'or sur la tête et un collier au cou. L'ascension s'est faite le 27 de la lune de redjeb.

l'ombre a dix-huit fen. Le troisième temps, *diguer* (autre), commence quand le deuxième finit, et dure jusqu'au coucher du soleil. Alors commence le quatrième temps, *Cham*, vingt minutes après le coucher du soleil, qui dure jusqu'à la disparition de la lumière du jour à l'horizon. Le cinquième temps, *khouften* (dormir), commence quand le quatrième finit et dure jusqu'au premier. Il faut avoir bien soin de ne pas se tromper. Ainsi le namaz du premier temps doit être commencé quand la clarté du jour est bien prononcée; celui du deuxième temps se fait quand l'ombre de l'objet est de un ou de deux fen; un peu plus tard l'été que l'hiver. Il en est de même pour le namaz du troisième temps, qui doit commencer un peu plus tard l'été que l'hiver. Celui de *cham* se fait toujours au même temps; celui de *khouften* ne doit jamais se faire après minuit. Il y a, chaque jour, trois temps où il n'est pas permis de faire des rik'aths ou de réparer un manquement à un rik'ath, ou de faire la prière *djenazé;* ou, en lisant le Coran, de faire des prosternations : *Sedjoud ut telawat.* Ces trois temps sont : les quarante minutes qui suivent le lever du soleil ou qui précèdent son coucher, et quarante minutes avant, et quarante minutes après le zénith. Il y a également trois temps où il ne faut pas faire de prières surérogatoires, *Tetawwoù ;* le premier est après que l'Orient est déjà éclairé et que le soleil n'est pas encore levé; le deuxième est après *diguer* et avant *cham ;* le troisième, avant deux rik'aths que l'on doit faire. Ce n'est qu'après avoir fait ces deux rik'aths que l'on peut faire des prières surérogatoires.

De la prière publique du vendredi (djoûma).

Tout musulman, en-dehors des prières prescrites aux cinq temps du jour, doit aller au temple le jour de *djoumâ*. Le saint homme a dit: « La prière publique en corps d'assemblée, *djémaâth*, est absolument nécessaire et d'obligation divine. Celui qui manque à la prière de *djémaâth* n'est pas un vrai disciple de ma religion. » Un rik'ath de djémaâth vaut vingt-cinq rik'aths privés. Autrefois, un croyant oublia une fois de faire la prière de djémaâth, comme un rik'ath de djémaâth vaut vingt-cinq autres rik'aths, il vit en songe le saint homme qui lui dit : « Tu dois, avec les chefs de la religion, te repentir et prier. »

Pour faire cette prière publique, il faut qu'il y ait au moins trois fidèles réunis dans le temple, non compris l'iman. S'il n'y a que deux fidèles pour commencer la prière, il faut se tenir debout et suivre celui qui dirige le rik'ath, en se placant à sa droite. Les femmes n'ont pas de prières publiques en corps d'assemblée (1). Si,

(1) Le namaz fait par une assemblée de femmes, sous la direction d'une autre en qualité d'iman, serait un acte blâmable aux yeux de la religion, quoique d'ailleurs valide et légal. Dans ce cas, il faut toujours que la femme qui préside à la prière se place non pas à la tête, mais au centre de l'assemblée. Les femmes ne doivent pas prier avec les hommes, encore moins se trouver avec eux sur une même ligne. D'après le code universel, il n'est permis qu'aux femmes âgées d'y assister, et seulement aux prières des première, quatrième et cinquième heures canoniques; les hommes vieux et irréligieux étant ordinairement sur pied vers ces heures-là. Les imameïnns permettent égale-

cependant, des femmes veulent faire la prière publique et qu'aucune d'elles ne soit capable de diriger les rik'aths, elles doivent suivre la personne qui sait diriger les rik'aths, et en se tenant debout; autrement, cela ne compte pas pour djémaâth.

Si l'iman est malade, il peut s'asseoir et diriger la prière. Pour faire cette prière, les assistants doivent être rangés en ordre sans intervalle entre les rangs (1). Si, dans un rang, le nombre d'hommes est trop petit, on ne doit pas oublier que deux hommes peuvent former un rang et qu'un seul ne suffit pas.

Conditions pour être chef de la religion.

Pour être chef de la religion (2), il faut réunir quatre conditions : 1° savoir bien prononcer les sons et les pa-

ment qu'elles assistent aux cinq prières du jour, la vieillesse, disent-ils, n'étant pas exposée à ces atteintes criminelles. (D'Ohsson.)

(1) Après l'iman, les premiers rangs doivent être occupés par les hommes, les seconds par les enfants, les troisièmes par les hermaphrodites, et les quatrièmes par les femmes. Si un homme et une femme qui seraient dans l'âge des passions se trouvent rangés sur la même ligne l'un à côté de l'autre, leur prière ne saurait être valide.

(2) D'après le code universel, les imans doivent être les plus distingués de toute l'assemblée, par leur instruction dans tout ce qui concerne le namaz et le culte divin, et par leur talent pour la musique vocale et la lecture du Coran. Ils doivent être encore supérieurs aux autres par la piété, l'âge, l'éducation, la prestance, la beauté, la naissance, la modestie et la propreté des vêtements. L'homme de condition servile, l'Arabe nomade, l'aveugle, le vicieux, le dissolu et le bâtard peuvent, à la rigueur,

roles du livre sacré; 2° n'avoir pas de défaut de conformation; 3° être instruit; 4° être vertueux. Le muezzinn doit, en outre, connaître les temps du jour.

Prière Beankinamaz (1).

La prière nommée Beankinamaz et celle nommée Ikameth doivent précéder tout namaz prescrit aux temps canoniques et tout rik'ath d'obligation divine. Elles n'ont lieu pour aucune autre prière. Elles sont de l'institution du Prophète. Toutes les paroles doivent être chantées, mais lentement et avec gravité par le muezzinn ou une autre personne pouvant le suppléer, qui doit les prononcer clairement, étant debout; les oreilles bouchées, avec un des doigts de chaque main, et la face tournée vers le Keabé de la Mecque. Si un homme seul récite le *beankinamaz* et le *l'Ikameth* c'est très-bon pour lui. Quand le muezzinn récite la prière, *beankinamaz*, il faut s'efforcer de distinguer les paroles et de comprendre leur sens. Toute erreur est *koufour*. Quand le muezzinn, avant le temps de *beimdad*, commence, il faut faire *Doùha* et dire : « Le saint homme nous a informés que nous devions retourner à Dieu; il nous a enseigné la bonne voie. Observer sa religion, et apprendre à connaître Dieu c'est obéir au saint homme. » Le muezzinn doit prononcer lentement et clairement les paroles suivantes : 1° *Allah Akbar*, *Allah Akbar*. Dieu très-haut, Dieu très-haut. 2° *Asshad inna la ilah'i il'*

remplir cet office ; mais ce serait toujours une chose blâmable aux yeux de la religion.

(1) *Beankinamaz*, mot persan, en arabe *Ezann*, annonce.

Allah (2 fois). J'atteste qu'il n'y a point de Dieu sinon Dieu. Il n'y a qu'un vrai Dieu. 3° *Asshad inna Mohammed Rassoul' Ullah* (2 fois). J'atteste que le saint homme Mohammed est l'envoyé de Dieu. 4° *Hayyé al'as-salath* (2 fois). Venez au temple. 5° *Hayyé al'el-felahh* (2 fois). Laissez tout et venez pour votre salut entendre la prière : *Es salath'u Khayr'unn minn' en naoum* (2 fois). La prière vaut mieux que le sommeil. 6° *Allah Akbar, Allah Akbar, la ilah'i il' Allah.* Dieu très-haut, Dieu très-haut, il n'y a point de Dieu sinon Dieu. L'ikameth n'est qu'une répétition du *beankinamaz*, seulement se prononce plus vite. Après les paroles venez au temple du salut pour entendre la prière, le muezzinn ajoute celles-ci : *Cad kamath us' salath :* certes, tout est disposé pour la prière. Après la cinquième partie du *Beankinamaz*, l'iman et toute l'assemblée doivent se lever sur pied, et, au moment où le muezzinn articule ces paroles : *Cad kamath us' salath* : certes tout est disposé pour la prière, on doit la commencer. Quand les assistants entendent la première partie du *beankinamaz*, ils doivent dire : Le vrai Dieu est très-grand ; les bienfaits du Dieu très-miséricordieux sont immenses, innombrables. A la deuxième partie, on doit certifier les attributs de Dieu. A la troisième partie, on remercie Dieu d'avoir envoyé Mohammed. A la quatrième on implore la miséricorde divine : O mon Dieu, je suis sans force pour remplir mes devoirs. Je ne puis éviter le péché, si vous ne venez pas à mon secours, Dieu très-miséricordieux, très-haut, très-noble, très-pur, très-grand, Dieu infini et parfait. A la cinquième partie, on dit : Ce que Dieu veut

doit être; ce qu'il ne veut pas ne peut être. Je prie Dieu de faire en sorte que j'accepte ses ordres. A la sixième partie, on répète ce qui a été dit à la première. Le muezzinn ajoute ensuite : « Je certifie qu'en récitant la prière *beankinamaz*, je n'ai pas d'autre but que d'affirmer ma foi et d'adorer Dieu. Dieu est le passé, l'avenir, le caché, le non caché; il sait tout. » Quand le temps de *beimdad* est arrivé, on doit dire : Je prie Dieu de dissiper mon ignorance et d'ouvrir mon intelligence. Quand on entend l'*ikameth*, il faut dire : Gloire à Dieu, au Dieu bon. Si nous faisons mal, c'est de notre faute, et si Dieu, ne venant pas à notre aide, ne nous montre pas son affection, nous sommes perdus. Le jour du vendredi, quand, au temps de *cham* en entend l'*ikameth*, il ne faut rien dire. Le même jour, à la deuxième partie de *beankinamaz*, il ne faut également rien dire. Pour les femmes, il n'y a pas de *beankinamaz*, ni d'*ikameth*. Quand elles entendent les deux prières précédentes et qu'on prononce le nom du saint homme, elles doivent fermer les yeux. Au temps de *cham* et le jour du vendredi, elles ne ferment pas les yeux en entendant le nom du Prophète.

Ce qui est nécessaire pour faire un rik'ath d'obligation divine.

Pour faire un rik'ath d'obligation divine, il faut : 1° Avoir de l'eau pure pour faire les ablutions; 2° Des vêtements propres; 3° Se trouver dans un endroit propre; 4° Faire le rik'ath au temps fixé; 5° Faire l'acte d'intention; 6° Se tourner vers le Kiblé à l'occident. Il faut

également se conformer aux six prescriptions suivantes: 1° Hausser les mains, les doigts en travers, en portant le pouce sur la partie inférieure de l'oreille et en récitant le tekbir qui est ainsi conçu : 1° *Allah akbar*, *Allah akbar*, *la ilah'i il' Allah*, *Allah*, *akbar Allah*, *akbar ve l'illah il hamd*. Dieu très-haut, Dieu très-haut. Il n'y a point de Dieu, sinon Dieu. Dieu très-haut, Dieu très-haut. Les louanges sont pour Dieu; 2° Se tenir debout; 3° Dire un chapitre du Coran; 4° Faire une inclination; 5° Se prosterner la face contre terre; 6° Se relever et rester un instant assis sur ses genoux. Il est d'obligation divine quand on dit le chapitre du Coran de ne pas s'arrêter avant *oua la soulouhou*. Si l'on a quatre rik'aths à faire, à la fin de chaque second rik'ath, il faut s'asseoir sur les genoux. Cette pratique est d'obligation imitative et vient d'*Abou Hanifé*. A la fin du dernier rik'ath on doit réciter le *salawath* (1), jusqu'à *oua la soulouhou*, et un chapitre du Coran. On termine par la profession de foi et le *selamoun* (salut), en tournant la tête à gauche et à droite, conformément à l'ordre de Dieu.

Rik'ath d'obligation canonique (wadjib).

Pour faire un rik'ath d'obligation canonique, *wadjib*, il faut observer douze prescriptions: 1° Faire un acte d'in-

(1) Le *salawath* est ainsi conçu : O mon Dieu, donnez votre salut de paix à Mahomet et à la race de Mahomet, comme vous avez donné votre salut de paix à Ibrahim et à la race d'Ibrahim, et bénissez Mahomet et la race de Mahomet comme vous avez béni Ibrahim et la race d'Ibrahim ; louanges, grandeurs sont en vous et pour vous.

tention et réciter le *fatihha*. 2° Une sourate au choix du fidèle. Dans le chapitre précédent, nous avons dit que la récitation du Coran était d'obligation divine. La récitation de fatihhah et d'une sourate du Coran est d'obligation canonique. 3° Avant deux rik'aths, il faut réciter le Coran. 4° A chaque rik'ath faire deux inclinations. 5° Quand on est debout, se prosterner. Quand on se prosterne et que l'on s'asseoit sur ses genoux, il faut le faire convenablement. 6° Au milieu du troisième ou du quatrième rik'ath s'asseoir sur les genoux. 7° Réciter *el haïat*... jusqu'à *oua la souloulou*; 8° Faire le salut *Selamoun*, en saluant à droite et à gauche. 9° Réciter le *counouth witr*. 10° Aux temps de *beimdad*, de *cham* et de *khouften*, l'iman doit réciter à haute voix le Coran. 11° Aux temps de *pishin* et de *diguer*, réciter deux fois à voix basse le Coran. 12° Quand on hausse les mains et qu'on fait une inclination, on récite le *tekbir*.

Pratiques à observer dans un rik'ath d'obligation imitative (sunnat).

Quand on est debout, il y a sept choses à observer: 1° Hausser les deux mains, les doigts entr'ouverts, la face tournée vers le Kiblé, porter le pouce sur la partie inférieure de l'oreille, la tête droite et immobile. Les femmes doivent tenir les mains fermées dans les manches de leur, vêtement en se tournant vers l'Occident. Elles ne doivent baisser les mains que jusqu'à la hauteur des seins. 2° Poser naturellement les deux mains sur le nombril, la main droite toujours sur la main gauche. Les femmes mettent les mains dans les man-

ches de leur vêtement à la hauteur de la poitrine. 3° Fixer les yeux sur la place où l'on doit se prosterner. 4° Réciter le *sena* (1). 5° Ensuite le *teawouz* (2). 6° Le *tessmih* (3). 7° Dire *amin*. Pour faire une inclination (rukeou), il faut observer sept choses : 1° Réciter le *tekbir;* 2° Avoir les deux yeux fixés sur le dos des pieds; 3° Tenir la tête et le corps horizontalement penchés; 4° Poser les mains, les doigts bien ouverts, sur les genoux, les bras bien tendus; 5° Réciter le *tessbih* trois fois; 6° Ensuite le *tahhmid* (4); 7° Se relever et se tenir droit. Pour faire une prosternation, il y a treize choses à observer : 1° Se prosterner et réciter le *tekbir;* 2° Mettre la face contre terre, dans la direction de l'Occident, les genoux, les doigts des pieds, les mains, le nez et le

(1) Le *sena* est ainsi conçu : *Soubbhana Allahoumé....* Je vous sanctifie, ô mon Dieu, je vous loue. Votre nom est béni. Votre grandeur est exaltée. Il n'y a point d'autre Dieu que vous.

(2) Le *teawouz* consiste en ces paroles : *Aoudz'oun billah mimm esh scheytann'ir, redjim bismillah'ir rahmann'ir rahim.* J'ai recours à Dieu contre le démon lapidé au nom de Dieu, clément et miséricordieux.

(3) Est conçu ainsi : Dieu écoute celui qui le loue. *Semy allah'ou li mann hamdouhou.*

(4) Est conçu ainsi : O Dieu les louanges sont pour toi; *Rebbina lek'ul hamd.* La récitation du *tessbih*, du *sena*, du *teawouz*, ainsi que l'élévation des mains, sont des actes réservés, dans tout namaz quelconque, au seul premier rik'ath. Le haussement des mains n'est permis qu'au commencement du namaz, dans le premier rik'ath, lorsqu'on récite le cantique *qounoulh*, dans l'oraison pascale de *beyram*, dans le baisement de la pierre noire à la Mecque, aux stations de Safa, de Meriwé, du mont Arafath et à celle des deux premiers djemrés.

front touchant la terre; 3° Poser la tête entre les deux mains placées au niveau des oreilles, les doigts serrés; 4° Réciter le *Tessbih* trois fois; 5° Faire ainsi vingt-trois prosternations avec la tête, le front, les doigts des pieds, ceux des mains et les deux genoux (1); 6° Avoir les yeux tournés vers l'extrémité du néz; 7° Relever la tête et dire le *tekbir;* 8° Quand on fait une prosternation, le corps doit être prolongé sans que le ventre touche les genoux ou la terre; 9° Les femmes doivent s'accroupir comme la poule qui couve un œuf; 10° Se relever de terre et rester un instant assis sur ses genoux. Quand on s'assied sur ses genoux, il y a quatre choses à observer: *a.* Levant le pied droit, les hommes s'assoient sur le talon, le pied tourné vers l'occident; les femmes mettent leurs pieds à gauche, en-dehors du corps et restent ainsi assises; *b.* Poser les mains, les doigts ouverts sur les cuisses; les femmes, ayant leurs mains dans les manches de leur vêtement, les posent sur les cuisses, faisant face à l'occident; *c.* Fixer le milieu du corps; *d.* Quand le dernier assistant est assis, il faut louer le saint homme six fois et demander la miséricorde, le salut et la paix de Dieu, pour le Prophète, pour soi-même, pour ses parents, pour tous les serviteurs de Dieu, justes et vertueux. 11° Se prosterner de nouveau; 12° Se relever en s'appuyant des mains contre les genoux et en récitant encore le *tekbir;* 13° Faire le *selamoun* (2), c'est-à-dire

(1) Ces prosternations se comptent au moyen des grains d'un chapelet.

(2) Cette salutation doit être accompagnée de ces paroles : *El selamoun aley'koum ve, rahhmeth' ullah.* A vous le salut de paix et la miséricorde de Dieu.

une salutation, porter les regards de la main droite jusqu'à l'épaule droite, regarder ensuite la main gauche jusqu'à l'épaule gauche. Au troisième rik'ath, dans le namaz de witr, il faut se relever debout, et, portant les mains à la tête, réciter le tekbir une fois,—c'est ainsi que faisait le saint homme, — ensuite réciter le cantique *qounouth witr*, qui est ainsi conçu : « O mon Dieu, nous demandons en vérité votre assistance, votre miséricorde et la grâce de nous diriger dans la vraie voie. Nous avons recours à vous, nous croyons en vous, nous nous résignons à vous. Nous exaltons, nous adorons vos attributs divins. Nous vous rendons nos actions de grâces. Nous vous rendons nos actions de grâces. Nous ne méconnaissons pas vos bienfaits, nous rejetons celui qui ne se soumet pas à vos volontés. Nous n'adorons, ô mon Dieu, que vous et nous ne prions que vous. Nous vous adressons nos prosternations et nos hommages. Nous nous hâtons d'implorer votre demeure et votre commisération. Nous craignons votre colère, car certes votre colère est le partage des infidèles.» Faire ensuite deux prosternations la face contre terre; c'est un acte très-louable. Dans ces prosternations, le front, le nez et les deux pieds touchent la terre. Pour se relever, il faut que toutes les parties du corps agissent en même temps. Quand on fait la prosternation, les deux genoux doivent tomber ensemble à terre, les deux mains ensemble, le front et le nez ensemble. Pour se relever, il faut d'abord lever le front et le nez, puis les mains et les genoux, ne pas lever une main ou une partie du corps avant l'autre, ne pas se tromper dans les

mouvements ; les mouvements ne doivent être ni trop vifs ni trop lents. Quand on récite le *tekbir*, il faut poser les mains l'une sur l'autre au signe de *tekbir*, representant une barre verticale. Hausser les mains quand on est arrivé à un signe représentant une grande virgule, et quand on décroise les mains, le passage doit être fini. Quand on fait une inclination, la faire au signe de witr, représentant une barre verticale. On se relève au signe représentant la virgule. Quand la tête et le corps sont penchés horizontalement, le passage est fini. On récite *semi-allahou*, quand on est arrivé à un signe représentant un arc renversé; on fait la prosternation à un signe représentant le chiffre 5. Quand on se relève, le passage est terminé. Pour les autres pratiques et prières, on se conforme à ce qui vient d'être dit. Le jour du vendredi, quand il y a prière publique et assemblée djemaâth et que l'iman récite *semy-allahou*, ceux qui suivent la prière disent : *Rebbina Lek'ul hamd.* Quand l'iman dit *Semy-allahou li man'n hamdahou*, les assistants répètent ensemble les mêmes paroles.

Pendant le mois de jeûne, quand l'iman récite le qounouth ou bien un chapitre du Coran, les assistants ne répètent pas, mais doivent suivre l'iman, seulement un peu plus lentement. Si, après un rik'ath d'obligation divine, l'iman en fait un autre, d'obligation imitative, il se porte alors légèrement à gauche, les assistants se séparent un peu pour s'asseoir. L'iman attend que tous les assistants aient fini leur rik'ath ; ensuite le muezzinn crie *Amin*, puis se tourne à gauche et fait dou'ha. Aux temps de *beimdad* et de *diguer*, l'iman se

tourne vers les assistants, et crie *Aourad* (pour louer Dieu et le Prophète). Pour faire un rik'ath, il faut avoir des vêtements de cérémonie et des bas. Par vêtements de cérémonie, il faut comprendre ceux que l'on ne porte pas toujours. Si l'on est assez pauvre pour ne pas avoir ces vêtements, on est pardonné d'avance. Avant de faire un rik'ath, il faut mettre son turban, *testar*, étant debout; il ne faut pas le faire dans une autre position.

Prière au temps canonique de Beimdad.

Le muezzinn, à la porte de la mosquée (en-dedans du mur d'enceinte), dit la prière beankinamaz une fois. Les assistants disent alors trois fois *Istaghfar Allah.* Je prie mon Dieu de me pardonner. Ensuite *Inni....* une fois. Je certifie dans le fond de mon cœur que c'est Dieu qui a créé l'univers, je n'ai pas de doute en mon cœur, je suis rempli de ma foi, comme un vrai croyant Faire alors un acte d'intention en disant : J'ai l'intention d'adorer mon Dieu en faisant les deux rik'aths d'obligation divine prescrits au temps de beimdad, puis il faut se tourner vers le Kiblé à l'occident élever les mains, réciter le *tekbir*, poser les mains l'une sur l'autre, reciter le *sena*, ensuite le *teawouz* et le *tessmih*, puis le *fatihha :*

Louanges à Dieu, clément et miséricordieux, Seigneur de l'univers, très-clément, très-miséricordieux ; il est le souverain maître du jour du jugement. Nous vous adorons, ô mon Dieu, et nous implorons votre assistance, dirigez-nous dans la bonne voie, dans le sentier de ceux que vous avez comblés de vos bienfaits, de ceux qui n'ont

pas mérité votre colère et qui ne sont pas du nombre des égarés. Dire ensuite : *Amin.* Puis une *sourate;* réciter de nouveau le *tekbir*, faire une inclinaison de tête, et, pendant ce temps, répéter trois fois le *tessbih* et le *Tessmihh.* Se lever et dire *rebbina lek al hamd.* O mon Dieu, les louanges sont pour vous. Réciter ensuite le *tekbir;* se prosterner, dire trois fois le *tessbih,* ensuite le *tekbir.* Le premier rik'ath finit ainsi. Faire un deuxième rik'ath semblable au premier, et, à la fin, s'asseoir sur ses genoux et dire le cantique *teschehhoud,* dont le sens est le suivant : Les prières vocales, les pratiques de la prière et les bonnes œuvres sont pour Dieu; que le salut et la paix de Dieu soient pour le saint homme, que la miséricorde et la bénédiction de Dieu, soient aussi sur le saint homme Mahomet. Salut et paix à nous et à tous les serviteurs de Dieu justes et vertueux; je confesse qu'il n'y a point de Dieu sinon Dieu, et que Mahomet est son serviteur et son prophète; je prie mon Dieu dans sa bonté d'étendre ses bienfaits sur Mahomet et ses descendants; je prie mon Dieu de donner son salut de paix à Mahomet et à la race de Mahomet, comme il a donné son salut à Ibrahim et à la race d'Ibrahim. Dieu est l'infiniment bon, l'infiniment grand; je le prie de me protéger et de me bénir ainsi que tous mes parents, et tous les *Mouminns* grands ou petits, tous les musulmans, vivants ou morts, hommes ou femmes. On tourne ensuite la tête à gauche et à droite, et on fait le salut. Cette salutation est adressée aux anges gardiens. Le rik'ath terminé, le muezzinn se lève et dit l'*ikameth.* Quand il dit ce passage : *Hayyé al'as-salath,* l'Iman se

lève et dit : *Hayyé al'as felahh.* Alors tous les assistants se lèvent et disent trois fois *istaghfar* et *inni.* Les rik'aths d'obligation imitative dans la prière de beankinamaz se font ainsi. On commence par un acte d'intention. Quand le muezzinn se tourne vers le Kiblé, les assistants doivent dire *iqt ida :* nous suivons l'iman. Quand le muezzinn prononce le premier verset *Cad kamath,* l'iman élève les mains. Au deuxième verset, tous les assistants élèvent les mains. Le rik'ath continue ensuite, comme il a été dit pour les rik'aths d'obligation imitative. Quand le deuxième rik'ath est fini, l'iman se tourne vers les assistants et dit : *La ila'hi il Allah* (trois fois). Il n'y a point de vrai Dieu, sinon le vrai Dieu. L'iman dit ensuite *Taouhan* (une fois). Je prie Dieu de faire que je lui obéisse en tout, et qu'après ma mort, il me traite comme un vrai serviteur, comme un bon croyant; louanges à Dieu, que son nom soit exalté, il est le vrai Dieu, très-clément, très-miséricordieux. Dire ensuite *Djaza Allah* (1 fois). O mon Dieu, écoutez-nous, vous qui êtes au-dessus de nous, et veuillez donner au saint homme Mahomet tout ce qui est nécessaire et bon; puis *el hamd* (3 fois). Ce que je demande avant tout à Dieu, c'est qu'il m'aide à le remercier et qu'il pardonne à ma paresse et à ma négligence; *ni mal maoula* (1 fois). O mon Dieu, si puissant et si bon, ô mon Dieu dont l'aide est si bon; *Rebbina zhalamna....* Louanges à notre Dieu, nous ne tenons aucun compte de vos bienfaits, sans votre miséricorde, l'homme est perdu; *Istaghfar Allah* (3 fois). O mon Dieu, pardonnez-moi tous mes péchés, ceux que j'ai commis par inadvertance

et ceux que j'ai commis avec intention, ouvertement ou secrètement, je me repens de tous mes péchés, de ceux que je connais et de ceux que je ne connais pas; je ne veux cacher aucun de mes péchés, parce que je sais que Dieu voit tout, connaît tout. Comme mes forces et mes mérites sont trop faibles, j'ai confiance en la bonté et en la miséricorde de mon Dieu, très-pur, très-haut, très-grand; je le prie de m'aider et de me pardonner. *La ila ila allah 'aziz....* Il n'y a que Dieu qui soit infiniment haut, infiniment noble, le vrai Dieu, il n'y a qu'un Dieu qui soit très-grand, très-grand, le vrai Dieu; il n'y a qu'un Dieu infiniment puissant, le vrai Dieu; il n'y a qu'un Dieu qui soit un et non deux, le vrai Dieu. La puissance est dans Dieu, les remercîments sont pour Dieu. C'est lui qui ordonne aux hommes de naître et de mourir. Il n'y a pas de production, pas de destruction, rien, en un mot, que le Tout-Puissant ne puisse faire. Il n'y a qu'un Dieu dont les bienfaits pour nous soient assez grands pour recevoir nos louanges. Il n'y a qu'un Dieu, un Dieu unique qui a toujours existé, qui existe et à qui les hommes de ce monde puissent s'adresser, en l'adorant. Dieu, le vrai Dieu, n'a pas de pareil, ni de semblable qui puisse lui être comparé. Il n'a pas d'égal, ni d'associé, il n'y a pas d'autre Dieu que le vrai Dieu. Nous ne devons adorer que Dieu et n'adresser nos prières qu'à Dieu, c'est pour Dieu que nous devons suivre les enseignements ainsi que les règles de notre religion, et ne pas écouter ceux qui doutent, c'est-à-dire qui n'ont pas la vraie foi. Il n'y a qu'un Dieu, un seul Dieu, que les hommes d'ici-bas doivent adorer; il n'en existe pas

d'autres qui commencent leur existence sans être né. Rien ne peut être comparé au vrai Dieu, qui n'a pas d'égal. Dire ensuite *fadhlan* (1 fois). Je prie Dieu, très-haut, d'avoir pitié de moi, et de me traiter comme un bon serviteur, *soubhanaha*.... Louanges au Dieu très-pur, nous ne pouvons l'adorer suffisamment, le Dieu très-pur; nous ne pouvons le connaître suffisamment, le Dieu très-pur; nous ne pouvons pas le remercier suffisamment, le Dieu très-pur; nous ne pouvons pas songer à lui suffisamment, louanges au Dieu très-pur. Nos louanges ne pourront jamais être assez grandes. Il n'y a que Dieu qui puisse se louer lui-même suffisamment; *Allahoum entas' salam*... (une fois). Dieu est le Dieu très-pur. Je le prie de nous protéger et de nous donner ce dont nous avons besoin. Je m'incline devant Dieu et ai confiance en lui. Je suis un serviteur obéissant. Louanges à Dieu. Je le prie de me donner la santé et la paix pendant ma vie et de me permettre d'entrer ensuite dans le palais des délices. Louanges à Dieu, à Dieu le très-pur, le très-haut, très-auguste, très-noble, très-clément, très-miséricordieux; *Allahoum la mani*.... (une fois). Tout ce qui vient de Dieu sans exception n'offre pas d'obstacle ou est sans empêchement. C'est pourquoi tout ce qui présente des obstacles ou des empêchements ne vient pas de Dieu. Tout ce que Dieu décide ne peut être changé; c'est pourquoi tout ce que Dieu a décidé ne peut pas ne pas être. La puissance de Dieu qui est éternel ne ressemble en rien au pouvoir passager de l'homme. *Allahoum inni*... (une fois). Je prie Dieu avant tout de me donner la foi (*imanni*) pour aider mon cœur. Je prie

le vrai Dieu d'affermir ma foi et de faire que je connaisse ce que je dois croire. Tout ce qui m'arrive est l'effet de la décision de Dieu qui l'a voulu. Je demande à Dieu de faire en sorte que je fasse tout ce que Dieu aura décidé. J'ai confiance en la miséricorde de Dieu, le Dieu très-clément, très-bon. *Allahoum inni aoudhou...* (trois fois). Je prie Dieu de me pardonner si je doute de ce que je sais ou connais, et si par ignorance je commets une faute. Je prie également Dieu de me pardonner si, sachant ce que je dois savoir, je commets volontairement une faute. Dieu sait tout et voit tout. C'est pourquoi je dis la *la ilah'i Allah*, ensuite *achhoud...* (trois fois), la *la ilah'i* (trois fois), *amant* (une fois). Je confesse que maintenant je crois en Dieu, en son existence, dans tous ses attributs, dans son saint nom. Je désire exécuter toutes les décisions de Dieu. De nouveau, dire *amant* (une fois). Je confesse que je crois en Dieu, que je crois au texte des Ecritures, en Mohammed, le saint homme envoyé de Dieu, que je crois dans le jour du jugement, dans l'autre monde, que tout ce qui est bien ou mal est fixé et déterminé d'avance par Dieu. Je crois qu'après la mort il y aura la résurrection, *Soubhan Allah* (trois fois). Louanges et remercîments au Dieu très-pur. Il n'y a pas d'autre Dieu que le vrai Dieu. Le vrai Dieu est très-grand. Je n'ai pas de forces pour remplir mes devoirs; je ne puis pas m'éviter de pécher, si je ne suis pas aidé par le vrai Dieu très-miséricordieux, très-pur, très-haut, très-grand. *Macha Allah* (une fois). Ce que Dieu veut est; ce qu'il ne veut pas n'est pas. *Ia haïa* (une fois)... Dieu est immortel, éternel. Dieu

sait tout. Il n'est pas nécessaire que nous nous adressions à lui. Il est très-bon, très-miséricordieux. Il n'est pas nécessaire que nous lui exposions nos besoins. *Allahoum inna...* (une fois). Je prie Dieu de me permettre de lui offrir ma foi (imanni). Je prie Dieu de faire que pendant ma vie, au temps de ma mort et après ma mort, ma foi et les enseignements de la religion ne soient pas rejetés par lui et qu'il veuille bien les accepter, *Radhina.....* (une fois). Je prie le vrai Dieu de me traiter comme son enfant. Je désire suivre toujours les enseignements et les règles de l'islam. Puisse Mohammed être toujours le très-saint. Puisse le Coran être toujours notre guide. Puisse le Keabé être toujours le sanctuaire vers lequel nous nous tournons lorsque nous prions. Puissent les prières, l'aumône, le jeûne, le pèlerinage être toujours les ordres de Dieu. Puissent tous les hommes être frères. Puissent les quatre kalifes être toujours nos imans. Puissent les descendants du saint homme être toujours nos guides et nos chefs. Puissent les helali de Dieu être toujours helali. Puissent les helamou de Dieu être toujours helamou. Puisse le paradis être toujours le lieu où doivent revenir les bons et l'enfer le lieu où doivent aller les mauvais. Puisse le grand jour, où nous aurons tout ce qui est nouveau, bon et perpétuel, arriver. Puisse le jour arriver, où les deux anges m'examineront et m'interrogeront. Puissent-ils écrire mes réponses avec justice, avec bienveillance et sans se tromper. Puissent vos deux anges, ô mon Dieu, avoir toujours ce pouvoir. Puissent, vos deux anges, au jour de la lumière, écrire en notre faveur pour

que nous puissions jouir des délices du Paradis. *Soubbhana*...(7 fois), louanges au Dieu créateur, très-pur, éternel, très-pur, le seul et unique éternel, très-pur; *fatihha* (1 fois), *Ayeth-el-Coursi* (1 fois), *Amana'r rassoul*...(1 fois), *Chahid-Allah*...(1 fois), *Soubbhan'Allah*... (1 fois). L'iman se tournant vers les assistants et mettant ses mains devant sa figure, comme si elles représentaient un livre ouvert, fait *dou'ha*, on dit alors : Je prie Dieu de nous donner une bonne matinée, la matinée des hommes purs et vertueux, de faire que notre corps devienne semblable à celui des hommes purs et vertueux, de faire que notre langue devienne semblable à celle de ceux qui continuellement louent et adorent Dieu, de faire que notre cœur devienne semblable à celui de ceux qui craignent Dieu, de faire que les enseignements de la religion deviennent pour nous tels qu'ils sont pour les saints, de faire que notre imann soit l'imann de tous les Moumïnns, de faire que notre islam soit l'islam des musulmans; de faire que nos péchés soient comme les péchés de ceux auxquels Dieu a pardonné, de faire que nos fautes soient comme celles qui ont été effacées; de faire que notre aveuglement vienne de la clarté, de faire que nous devenions comme les hommes justes et vertueux qui adorent, prient et bénissent Dieu. Louanges à notre Dieu. Je prie Dieu de faire que par les instructions de notre religion, nous devenions bons en ce monde, et que nous soyons récompensés dans l'autre monde; je le prie de nous pardonner nos péchés, de nous délivrer de l'enfer *(dousakh)* (1), de faire que nous

(1) Mot persan.

revenions à l'obéissance avant de mourir, enfin de nous rendre justes, vertueux, et de bons serviteurs. Dieu très-clément, très-miséricordieux; faire ensuite un acte général de recueillement pour demander les bienfaits de Dieu en faveur de Mahomet, et de ses descendants. Après cet acte s'essuyer le visage, louer le saint homme (3 fois), s'essuyer de nouveau le visage. Après chaque rik'ath réciter *Ayeth el Cours'i* (1 fois). Ceux qui sont très-pieux ajoutent *Qol houa* (20 fois); *Soubban Allah* (25 fois); *El hamd* (25 fois); *La ila* (25 fois); *La haoula* (1 fois); *Allah Akbar* (25 fois).

Prière au temps de midi.

On commence par le *beankinamaz* et l'*ikameth*. On fait ensuite quatre rik'aths d'obligation imitative; à chaque rikath, on doit réciter le *fatihha* (1 fois) et une sourate (1 fois); après quoi on dit l'*ikameth*, et on fait quatre rik'aths d'obligation canonique; aux deux premiers, dire le *fatihha* (1 fois), et une sourate (1 fois); aux deux derniers, dire le *fatihha* (1 fois); *soubhan Allah* (3 fois), ou rien du tout, faire une inclination (comme faisait le saint homme); (réciter mentalement *fatihha* est une bonne chose), faire ensuite deux rik'aths d'obligation imitative. Dire *la ilah'i* (1 fois), *taouhan* (1 fois), *Rebbi oughfour oua arham...* *Istagh far...* (5 fois), joindre les mains, et faire *dou'ha* en disant: O mon Dieu, délivrez-nous de tout malheur en ce monde, ne nous punissez pas dans l'autre. Accordez-nous la paix. Délivrez-nous de tout ce qui est désagréable en ce monde et de toute crainte dans l'autre.

Louanges à Dieu. Donnez-nous tout ce qui est bon dans les deux mondes et écartez de nous tout ce qui est mauvais, répandez sur nous vos bienfaits; finir par un dou'ha général.

Prière au temps de diguer.

On commence par le *beankinamaz* et l'*ikameth*, ensuite, on doit faire quatre rik'aths d'obligation divine, réciter *la ilah'i* (3 fois); *taouhan* (1 fois); *Rebbi oughfour oua arham* (1 fois), *djaza Allah...* (1 fois), *ni'ma'l maoula...* (1 fois), *istaghfar* (3 fois), *fatiĥha* (1 fois), *ayeth-el-coursi* (1 fois), *la ilah'i il'Allah* (3 fois); ensuite *oua oufaouidh* (1 fois). J'offre tous mes actes à Dieu. J'ai confiance en lui, il peut voir que je suis un fidèle serviteur, *idza djaka* (1 fois), *istaghfar Allah ir rabbi* (3 fois). Joindre les mains, faire *dou'ha* en récitant à voix basse: Je demande à Dieu de répandre toujours ses bienfaits sur les hommes, de leur accorder toutes espèces de félicités, de faire que ses bienfaits soient grands, larges, abondants. O mon Dieu, qui pouvez écarter de nous tout ce qui est mauvais et fâcheux pour l'homme, répandez vos bienfaits sur le très-saint, l'excellent Mahomet et sur ses descendants très-bons et très-purs. Je prie Dieu très-pur, très-haut, d'avoir pitié de nos péchés, de nous pardonner; ô mon Dieu, nous avons confiance en votre bonté, en votre miséricorde infinie. Faire ensuite un acte de recueillement général.

Prière au temps de cham.

On commence par le *beankinamaz* et l'*ikameth*. Les assistants ne répètent pas et ne joigent pas les mains;

faire trois rik'aths d'obligation divine et deux d'obligation imitative. Faire *dou'ha* en disant : O mon Dieu, délivrez-nous de l'enfer, donnez-nous la paix, faites que nous puissions entrer dans le paradis, pardonnez-nous nos fautes, ainsi qu'à ceux qui ont péché, répandez sur nous vos bienfaits, faites que nous puissions suivre la vraie voie. Guidez-nous, pour que nous puissions retourner à notre vrai Dieu, le Dieu très-clément, très-miséricordieux.

Prière au temps de khouften.

On commence par le *beankinamaz* et l'*ikameth;* faire ensuite quatre rik'aths d'obligation divine et deux rik'aths d'obligation imitative; réciter les prières comme au temps de *pishin;* lorsqu'on est assis sur ses genoux, dire *Amana'r rassoul...* (1 fois).

Prière salath-witr.

Cette prière doit se faire dans la troisième partie de la nuit, toujours avant l'aurore. Elle consiste dans un *namaz* de trois rik'aths. Au premier rik'ath, dire *inna anzal-nahou* (1 fois); au deuxième *qol ia* (1 fois) (1), au troisième *qol houa* (1 fois) (2); après le troisième réciter un chapitre du Coran, élever les mains et réciter le *tekbir*, ensuite le *qounouth* (1 fois), faire une inclination et dire : Je demande sincèrement à Dieu d'achever notre œuvre pour nous, de nous pardonner nos péchés et nos fautes. Je crois en Dieu, et j'ai confiance en Dieu.

(1) 109e chapitre du Coran.
(2) 112e chapitre du Coran.

Louanges à Dieu, je sais que je dois songer à Dieu, je n'ose pas douter de Dieu, puisse Dieu ne pas répandre ses bienfaits sur ceux qui manquent à Dieu, les infidèles; nous seuls, adorons le vrai Dieu, et lui adressons nos prières, nous seuls faisons nos efforts pour nous rapprocher de Dieu, parce que nous espérons que Dieu aura pitié de nous, et que, par ces moyens, nous éviterons son châtiment de même que, certainement nous savons qu'il nous punira si nous faisons mal, comme ceux qui ne suivent pas la vraie voie. Les rik'aths finis, réciter trois fois, *soubhana emelih el qouddous*, louanges au Dieu très-pur, très-puissant, très-haut, toucher ensuite la terre avec le front, dire en ce moment *soubbouh ;* louanges au Dieu très-pur. Dire ensuite *djebraïl malaikat...* se relever et réciter *ayeth el coursi* (1 fois), de nouveau se prosterner et dire cinq fois, *soubbouh* (4 fois), *Allahoum'ent'al kafi*, ce qui est nécessaire et fait par l'homme vient de Dieu, qui se suffit à lui-même; s'asseoir et dire *ouata ouakaltou* (1 fois), j'ai confiance en Dieu, qui n'a pas de commencement et n'aura pas de fin. Louanges à Dieu très-pur, remercîments à Dieu, dont la bonté s'étend sur toute la nature, joindre les mains, faire *dou'ha* (acte de recueillement). Je prie Dieu de m'accorder la pureté et la faveur de remplir mes obligations, en ce qui concerne les prières, le jeûne, et les différentes pratiques de nos prières telles que prier étant debout, faire une inclination, se prosterner, s'asseoir, se relever, implorer Dieu, craindre Dieu, adorer Dieu ; en outre, je lui demande de me permettre de le louer, de le remercier, de croire en

lui seul, d'exalter son nom, de lui exposer mes besoins, je prie Dieu d'achever ce que nous n'avons pas fini, j'ai confiance en la clémence et la bonté de Dieu, exaucez-nous, ô mon Dieu, ne nous repoussez pas, Dieu est le Dieu de tous les mondes, le Dieu très-bon qui achève l'œuvre des hommes. Faire ensuite un acte de recueillement général.

Prière salath-witr.

La prière salath-witr doit se faire dans la troisième partie de la nuit, toujours avant l'aurore; elle consiste dans un namaz de trois rik'aths, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, en récitant dans chacun l'introït *fatihha* avec un autre chapitre du Coran à volonté; à la fin du dernier rik'ath, il faut réciter le cantique *qounouth*. Celui qui n'est pas en état de réciter ce cantique doit y suppléer par ces paroles : *Allahouméaghfarli*, ô mon Dieu, faites-moi miséricorde, ou bien par celles-ci : *Rebbina etna f'id-dunnia hasse'nettihi oua f'il-akhireth hassenettihi rikkina azab'oun-nar*, donnez-nous, ô mon Dieu, ce qu'il y a de bon dans cette vie et dans l'autre et préservez-nous des tourments du feu. Tout fidèle est religieusement tenu de s'acquitter en son particulier de cette prière nocturne dans l'heure qui lui est destinée, et, à son défaut, d'en réparer l'omission par une prière satisfactoire.

De la prière en commun le jour du vendredi (djoumâ) (1).

Les rik'aths, le jour du vendredi, se font au temps de

(1) C'est la création d'Adam et d'Eve, le sixième jour, qui, dans le musulmanisme, a fait consacrer le vendredi au culte public de l'Eternel, par la prière Salath' ul Djouma, qui a

pishin. L'iman, le muraki et le muballigh (employés de la mosquée), ainsi que les croyants doivent se rendre à la mosquée un peu avant *pishin.* Une fois dans la mosquée, il doivent réciter la dix-huitième sourate, *el kahf,* et faire (*dou'ha*). Ensuite le muraki dit le *beanki-namaz* et fait la prière *djoumâ namaz,* comprenant quatre rik'aths d'obligation imitative. Puis il va chercher un bâton (la verge de Moïse), se place au pied de la chaire (dikkeh) et, debout, dit : O vous qui croyez, priez pour le Prophète, que Dieu favorise et que les anges bénissent. Ne parlez pas ; je demande à Dieu sa miséricorde pour vous. Le muballigh, sur le dikkeh, chante alors un hymne pour louer Mahomet, sa famille et ses compagnons; puis le Muraki répète le *beankinamaz* que les assistants ne répètent pas, parce que, dans ce moment, le silence doit être observé. Les assistants ne doivent pas également, dans ce moment, faire les rik'aths de la prière *djoumâ namaz.* Avant la fin du *beankinamaz,* le khatib s'avance au pied du dikkeh, prend des mains du muraki le bâton, dit alors le *tessmy,* monte trois marches de l'escalier, jusqu'au pupitre (*mingpele*), et prononce le *khoutbé,* qui se divise en deux parties (1); la première

lieu en commun dans toutes les grandes mosquées. Les cérémonies doivent commencer environ quarante minutes après midi.

(1) Khoutbé vient de l'arabe, *khoutab,* sermon. C'est une espèce de prône ou sermon qui se fait particulièrement dans la principale mosquée de chaque ville, après la prière du midi. On loue Dieu dans ce khoutbé, on célèbre la mémoire de Mahomet, et, du temps des kalifes, ou faisait des prières pour la prospérité de celui qui régnait et pour celui qui était désigné pour son

partie a pour objet de louer Dieu, Mahomet, les quatre kalifes orthodoxes, Abubekr-es-Sidek, Omar, Osman, Aly, ses deux oncles paternels, Hamza et Abbas, Hazan et Hoseyn, tous ceux qui accompagnèrent Mahomet dans son voyage à la Mecque et à Médine, enfin ceux qui, dans le royaume de Médine, aidèrent le saint homme à répandre la religion, et tous ceux qui suivront toujours jusqu'à la fin du monde la vraie religion du saint homme. Le khatib (1) engage ensuite chacun à se repentir de ses péchés, et à faire ses efforts pour retourner à Dieu. La première partie du khoutbé est finie. Le khatib s'assied ensuite au pupitre et dit à voix basse : *Ni'ma'l ouakil hasbi Allah*, se lève et achève à voix basse la deuxième partie du khoutbé pour louer Dieu, ainsi que le saint homme, en priant Dieu de lui pardonner et de lui accorder un vrai *dou'hà*. Le khatib descend alors une marche de l'escalier, et prie Dieu de répandre ses bienfaits sur tout l'empire et de donner au peuple la paix; puis il remonte une marche et exhorte les assistants à avoir de la pitié

successeur. Cet honneur fut conservé aux kalifes seuls jusqu'en l'an 205 de l'hégyre; alors Taher, roi du Khorassan, s'étant révolté contre le Kalife Al-Mamou, fit supprimer son nom dans le khoutbé et remplacer par ces paroles : « *Allahoum, Aslah Omnat Mohammed benna Aslah to bihi :* Seigneur, faites prospérer le peuple auquel vous avez fait la grâce de donner Mahomet pour prophète. » Aujourd'hui, chaque prince mahométan fait faire les prières pour lui seul, et en son nom seul.

(1) Khatib veut dire prédicateur; le khatib remplace le curé d'une paroisse, parce que, en-dehors de la prière qu'il fait à la tête des fidèles, il leur fait encore des sermons et des prônes, et souvent leur annonce ce que le prince veut leur faire savoir, comme à ses sujets. Les chefs des principales mosquées portent

filiale, à aimer leurs frères, à pratiquer le bien et à éviter le mal. La deuxième partie du khouhtbé étant ainsi finie, le muraki dit l'*ikameth* que les assistants ne répètent pas ; seulement ils font les deux rik'aths d'obligation divine pour le vendredi. On fait ensuite dix rik'aths, chacun à sa volonté, et on termine par *dou'ah*. Les quatre premiers rik'aths sont d'obligation canonique, les deux suivants d'obligation divine, enfin les quatre derniers d'obligation imitative. Au temps de *pishin*, on accomplit les quatre rik'aths obligatoires de la prière de midi, dont voici l'intention : J'ai l'intention d'accomplir les quatre rik'aths obligatoires de la prière de midi, sincèrement devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Kaabah. Dieu est tout-puissant. Au premier rik'ath, il faut réciter *qol-ia ;* au deuxième, *qol-houa ;* au troisième, *qol-aoudzou ;* au quatrième, *qol-aoudzou bi rebbi' nnas*, faire ensuite deux rik'aths, de la *sunnet-el-ouagt*. A chaque rik'ath, dire *qol-houa* trois fois ; *qol-aoudzou* (une fois). Les rik'aths finis, continuer comme au temps de *pishin*. Unir les mains, faire *dou'ha* (acte de recueillement). Quand les croyants qui vont au temple pour faire les rik'aths du vendredi entendent, en entrant, le khouhtbé, ils doivent, en silence, l'écouter, et ne pas songer à autre chose. Quand, en entrant, on voit que l'iman dirige les assistants pour les rik'aths du vendredi, il faut de suite hausser les mains et suivre les autres assistants. Si l'on est en retard d'un rik'ath, quand l'iman salue, il faut refaire ce rik'ath. Si quand, on entre, les

ordinairement ce nom, à la distinction des chefs des autres mosquées, qui s'appellent simplement imans.

assistants font une inclination, il faut refaire deux rik'aths. Si l'on est trop en retard, il faut faire comme au temps de *pishin*, mais ne pas dire le *beankinamaz* seulement l'*ikameth*, on fait alors seul les rik'aths de *pishin;* si plusieurs assistants se trouvent en retard, les rik'aths ne comptent plus comme rik'aths du vendredi.

Règles de la prière en commun dans la mosquée.

Quand on est arrivé au temple pour faire au temps de *beimdad* les rik'aths de la prière en commun, c'est-à-dire de la prière en assemblée, il faut voir clairement si l'assemblée fait le premier rik'ath ou le deuxième. Si l'on fait le premier rik'ath d'obligation imitative, il faut suivre les assistants, faire rapidement un rik'ath d'obligation imitative, puis lever les mains et suivre l'iman en disant *tsana aoudzou tesmiyat....* Si l'iman fait une inclination, il ne faut rien dire, mais de suite faire une inclination. Si, quand on entre, on fait le deuxième rik'ath, il faut suivre les prières de l'assemblée. Si l'iman ne récite pas un passage du Coran, et que déjà il s'est incliné, il faut réparer le rik'ath, mais, avant de faire cette réparation, dire *tsana....* Si l'on remarque que l'on est arrivé après la fin des rik'aths d'obligation imitative, il ne faut pas en suivant l'assemblée, réparer ces rik'aths; seulement, il faut élever les mains et suivre l'iman quand il fait les rik'aths d'obligation divine. Après que ces rik'aths sont terminés, il n'est pas nécessaire de réparer les rik'aths d'obligation imitative. Quand on arrive trop tard dans la mosquée, il ne faut pas s'occuper de ce que fait en ce moment l'iman, il

faut simplement lever les mains et suivre la cérémonie. Si l'iman s'est incliné, mais ne s'est pas encore prosterné, cela comptera pour l'arrivant, pour le rik'ath en retard, et il ne sera pas obligé de le réparer. Si l'iman s'est prosterné, cela ne compte pas pour un rikath. Si l'arrivant se trouve dans le premier rang, il doit dire *el hatiat* jusqu'à *oualasoulouhou*, ensuite deux fois *achhad*... Quand l'iman salue, il faut se lever et réparer les rik'aths en retard, puis réciter le *sena*. S'il se trouve dans le deuxième ou troisième rang, il doit dire en lui-même de suite *oua la soulouhou*... se lever et réparer les rik'aths en retard, en ayant soin d'avertir les autres assistants du même rang qu'il répare les rik'aths en retard. Si l'on entre dans le temple pour faire les rik'aths au temps de *pishin* et que, dans le temple, il y ait déjà des fidèles réunis et levés, pendant le reste du temps on peut faire les quatre rik'aths d'obligation imitative. Si on a le temps, il faut les faire de suite et suivre l'iman. Si le temps est trop court, il faut attendre la fin des rik'aths d'obligation divine pour refaire les rik'aths d'obligation imitative. Si l'iman est arrivé au quatrième rik'ath et s'est levé, il faut hausser les mains et attendre que l'iman ait salué pour réparer les trois rik'aths omis. Au premier rik'ath, réciter un verset du Coran et s'asseoir. On fait de même au deuxième rik'ath, mais on ne doit pas s'asseoir; au troisième rik'ath, on doit s'asseoir et ne rien réciter. Il faut ensuite réparer les quatre rik'aths d'obligation imitative, et ajouter deux rik'aths; pour les autres temps, il faudra agir d'une manière analogue. Si l'on entre dans un temple pendant le mois de jeûne, quand

l'iman est arrivé, au milieu d'un rik'ath de la prière *terraouih*, avant il faut faire les rik'aths de *khoufien*, hausser les mains et suivre l'iman. Dans les autres rik'aths de *terraouih*, il faut attendre qu'on soit à la fin des rik'aths de *witr* pour réparer les rik'aths omis. Quand on entre dans le temple, lors des fêtes (*id.*), si l'iman s'est déjà incliné, il faut hausser les mains et suivre en disant trois fois le *tekbir* et réparer les rik'aths omis, sans hausser les mains. Quand on entre, si l'iman s'est incliné et qu'on est arrivé au deuxième rik'ath, il faut suivre et dire trois fois le *tekbir* puis un verset du Coran.

Prosternations satisfactoires.

Quand on a commis une faute ou une erreur au milieu d'un rik'ath, il faut faire des prosternations satisfactoires *(sedjdet sehou)*. Si l'on a commis une faute ou une erreur dans un rik'ath d'obligation divine, il faut le refaire; si c'est dans un rik'ath d'obligation canonique, il faut faire ensuite des prosternations satisfactoires; si c'est dans un rik'ath d'obligation imitative, ce n'est pas si important et l'erreur peut être tolérée. Quand on s'est trompé en confondant un rik'ath d'obligation divine avec un rik'ath d'obligation canonique et qu'on s'en aperçoit, il faut faire comme pour une erreur commise dans un rik'ath d'obligation canonique. Quand, étant debout, on a oublié de dire le *fatihha* et que, par erreur, on a dit une autre sourate du Coran, il faut redire *fatihha*, ensuite une sourate et faire une prosternation satisfactoire. Ceci constitue un retard dans la

récitation du Coran. Si l'on ne s'aperçoit de son oubli qu'après avoir récité la sourate, il faut relire le *fatihha*, et le rik'ath terminé, faire une prosternation satisfactoire, c'est un rik'ath d'obligation canonique mal fait. Si l'on reconnaît son erreur au temps où l'on fait une inclination, il faut après le rik'ath faire une prosternation satisfactoire; ceci constitue une erreur d'omission dans le rik'ath canonique. Si l'on a oublié de réciter une sourate du Coran, au deuxième rik'ath, il faut la dire et après le rik'ath faire une prosternation satisfactoire. Ceci constitue un rik'ath d'obligation canonique mal fait. S'il n'y a plus de rik'ath à faire, par conséquent pas de temps pour réparer son oubli, il faut simplement, après les rik'aths, faire une prosternation satisfactoire. Ceci constitue une omission dans un rik'ath d'obligation canonique. Si le *fatihha* et la récitation du Coran ont été oubliés en même temps, il faut, après une inclination et quand on est relevé, refaire ce qui a été oublié et, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire. Cela constitue un retard dans la récitation du Coran. Si l'on est déjà prosterné, il faut, au deuxième rik'ath, refaire ce qui a été oublié et faire après le rik'ath une prosternation satisfactoire. Ceci est une erreur dans l'ordre de la récitation du Coran. S'il n'y a plus de rik'ath à faire, par conséquent, s'il y a impossibilité de refaire ce qui a été oublié, la cérémonie ne vaut rien, il faut la recommencer. Si l'on a oublié de faire une inclination et qu'on soit déjà prosterné, il faut, dès qu'on s'en aperçoit, faire une inclination et, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire. Ceci constitue

un retard dans une obligation divine. Si l'on est déjà prosterné et qu'il soit trop tard pour recommencer l'inclination, il faut recommencer la cérémonie. Si, dans un rik'ath, on n'a fait qu'une prosternation et qu'on ait oublié d'en faire une deuxième, il faut, au deuxième rik'ath, réparer cet oubli, en faisant deux prosternations en plus. Ce qui fera trois en tout, puis faire une prosternation satisfactoire. Ceci est une obligation canonique troublée. Si, au dernier rik'ath, l'on a oublié de faire une prosternation et qu'on ait déjà fait la salutation, il suffit, dans le cas où faisant la salutation on se souvient de son oubli, il suffit, disons-nous, de faire de suite une prosternation satisfactoire. Ceci est une obligation canonique non achevée. Si, dans le premier rik'ath ou après le troisième, on s'est assis par erreur quand il fallait se relever, si on se lève de suite, ce n'est rien, mais si, une fois assis, on se souvient de son oubli, il faut se lever de suite et, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire. Cela s'appelle erreur de rik'ath. Si, au deuxième rik'ath, quand il faut s'asseoir, on s'est levé par erreur, si l'on s'assied aussitôt, ce n'est rien; mais si l'on s'aperçoit de son erreur étant levé, il ne faut pas s'asseoir, mais, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire. Ceci est une obligation canonique manquée par erreur. Si, au quatrième rik'ath, on s'est levé par erreur et qu'on s'assied aussitôt, sans être resté debout, ce n'est rien; mais si, au milieu du cinquième rik'ath, on se souvient de son erreur et qu'on se lève, il faut alors ajouter un rik'ath; ce qui en fera six. Cela compte pour *tethaïcou* ou prière de surérogation, parce

qu'après le quatrième rik'ath, on s'est assis à la fin, et qu'on a ainsi manqué à une obligation divine. C'est pour cela qu'il faut répéter le rik'ath. Si, dans le quatrième rik'ath, étant assis on s'est levé par erreur, il faut ajouter deux rik'aths, ce qui en fera six. Les quatre premiers rik'aths sont d'obligation divine ; les deux autres sont surérogatoires. On peut ajouter deux rik'aths ou trois, c'est la même chose. Quand il y a trois rik'aths, et qu'au milieu du troisième rik'ath, n'étant pas encore assis, on se lève par erreur, il faut faire quatre rik'aths, comptant comme surérogatoires. Mais si, étant déjà assis, on se lève par erreur, il faut faire cinq rik'aths ; les trois premiers sont d'obligation divine, les deux autres sont surérogatoires. Si, quand on est arrivé au *sena*, on dit par erreur *el haïat* et que, se corrigeant, on dise aussitôt le *sena*, cela ne fait rien. Mais si, arrivé à la récitation du Coran, on récite par erreur *el haïat*, il faut se corriger aussitôt et réciter le Coran, faire ensuite une prosternation satisfactoire. Cela s'appelle récitation du Coran en retard. Si, devant réciter *el haïat*, on dit le *sena* et que, se corrigeant, on récite de suite *el haïat*, cela ne fait rien. Si on récite par erreur le Coran, il faut se corriger aussitôt et faire ensuite une prosternation satisfactoire. Cela s'appelle *tachakhoud*. Si, en lisant le Coran, on se trompe de caractère (mais que le sens soit le même), ce n'est rien ; mais si ce n'est pas le sens du livre sacré, le rik'ath est manqué et doit être refait. Si pendant que l'iman lit un chapitre du Coran, il a passé la deuxième moitié de ce qu'il doit lire, si parmi les assistants *(qaoum)* quelqu'un lui souffle, cela n'est

rien ; si personne ne lui souffle et qu'il fasse une inclination, cela n'a pas d'importance. Si l'iman prononce à voix basse ce qu'il doit prononcer à haute voix, il doit, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire ; c'est une omission d'obligation canonique. Mais s'il reconnaît de suite son erreur et lit à haute voix, cela n'a pas d'importance. Si, d'un autre côté, quand devant lire à haute voix, il lit à voix basse, après le rik'ath, il doit faire une prosternation satisfactoire. Ceci est un retard dans la lecture du Coran. Si, devant prononcer à voix basse, il prononce à voix haute jusqu'à la fin, il ne doit pas de nouveau prononcer à voix basse, mais, après le rik'ath, faire une prosternation satisfactoire, parce que c'est une omission d'obligation canonique. Si l'iman, devant prononcer à haute voix, omet de lire un passage du Coran, il doit, au rik'ath suivant, réparer son omission en lisant le passage à haute voix. Si dans ce rik'ath, il doit dire le *fatihha* et l'a oublié, il doit le faire également à haute voix. Si dans un rik'ath de witr, il a oublié le *qounouth*, après le rik'ath, il doit seulement faire une prosternation satisfactoire, parce que c'est une obligation canonique manquée. Si, pendant le rik'ath, on est troublé et qu'on ne sache plus si le rik'ath que l'on fait est le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième, il faut, dans le doute, tout refaire. Si l'on est malade, il faut faire de même ; mais si les forces sont trop faibles, cela n'est pas nécessaire. Si, dans la prière, il n'y a qu'un rik'ath à faire, et que l'on croie qu'il y en a deux, ou s'il y en a trois et qu'on croie qu'il y en a quatre, si, après avoir fait la salutation, l'on se

souvient de ce qui doit être fait, et qu'on n'ait pas encore tourné la face, qu'on n'ait pas fait de mouvement, ni parlé, il faut aussitôt se lever et réparer son erreur, faire ensuite une prosternation satisfactoire parce que le rik'ath suivant a été en retard. La prosternation satisfactoire est d'obligation canonique, c'est pourquoi il faut se prosterner réellement. Si on a oublié de se prosterner, et qu'on s'en souvienne la salutation finie, il faut faire une prosternation. La règle, quand on fait une prosternation satisfactoire, est de dire jusqu'à *oua la soulou hou!* Quant à droite quelqu'un a fait une salutation, il faut faire deux prosternations et dire intérieurement : « O mon Dieu miséricordieux, je vous prie de tout mon cœur de me pardonner mes péchés, mon cœur est trop faible, fortifiez-le, Dieu très-clément, répandez sur nous vos bienfaits. » S'asseoir ensuite, dire *el haïat*, et faire une salutation.

Manquements aux rik'aths.

Voici les différentes causes qui font manquer un rik'ath : 1° Parler; 2° Rejeter par la bouche de la poussière, ou tout autre corps se trouvant dans le gosier; 3° Soupirer profondément; 4° Se plaindre; 5° Rire; 6° Tousser; 7° Regarder de côté et d'autre; 8° Marcher au milieu de la prière, en faisant quelques pas; 9° Mâcher des objets restés entre les dents; 10° Se tromper dans la lecture du Coran; 11° Remuer les mains pour chasser un ver, une mouche, se gratter; 12° A la fin d'un rik'ath, reconnaître qu'on est arrivé trop tard ou trop tôt; 13° Quand on se trouve dans un endroit où il n'y a pas d'eau, qu'on

a fait une purification pulvérale, et que pendant le rik'ath on entend tomber de l'eau ; 14° Quand, pendant le rik'ath, les infirmités périodiques de la femme commencent; 15° Quand, au milieu du rik'ath, on songe à autre chose; 16° Quand un croyant, étant entré dans la mosquée, fait un rik'ath d'obligation imitative pendant que l'iman fait un rik'ath d'obligation divine, ou que l'iman s'étant trompé en lisant le Coran s'est arrêté tout à coup, et qu'un croyant lui souffle, cela constitue un manquement au rik'ath ; de même, si l'iman entend le souffleur, son rik'ath ne vaut rien ; 17° Si, dans un rik'ath, on a manqué à une obligation divine ; 18° L'accouchement. Tous les rik'aths invalidés doivent être refaits à l'exception du rik'ath d'une femme incommodée par ses infirmités périodiques.

Quand on a commis une faute ou une erreur au milieu d'un rik'ath, il faut de suite faire les réparations prescrites; si l'on tardait, cela ferait manquer les rik'aths suivants en leur vrai temps. Mais il y a trois manquements pour lesquels il faut faire d'abord les rik'aths prescrits au vrai temps et faire ensuite les rik'aths manqués. Ces trois manquements proviennent : 1° De l'oubli; 2° Quand le vrai temps est arrivé; 3° Quand il y a trop de rik'aths à réparer, par exemple, si l'on a six ou sept rik'aths à réparer, il faut dire d'abord la prière de *beankinamaz* et l'*ikameth* au vrai temps de *beimdad* et réparer les rik'aths manqués. Cette réparation est méritoire. Si l'on a trois rik'aths ou cinq à réparer, pour le premier, il faut dire *le beankinamaz* et l'*ikameth*, et, pour les autres, simplement l'*ikameth*. Si l'on a des rik'aths d'obliga-

tion divine, et des rik'aths d'obligation imitative à réparer, il faut, avant midi, réparer les rik'aths d'obligation divine et ceux d'obligation imitative ; après midi, on ne peut réparer les rik'aths d'obligation imitative. Si un fidèle, dans la prière en commun, n'a pas fait les rik'aths d'obligation imitative, il ne peut pas les réparer après les rik'aths d'obligation divine. Si l'on veut réparer un ou plusieurs rik'aths, après les réparations, il faut faire des prosternations, qui cependant ne sont pas obligatoires. Si l'on se prosterne, il faut dire en soi : Louanges à mon Dieu, je me suis fait du tort, je répare mes torts en faisant cette prosternation, je prie Dieu de recevoir cette prière et de me pardonner mes péchés, il n'y a qu'un seul Dieu très-clément qui puisse me pardonner, j'ai confiance en la miséricorde du Dieu clément. S'asseoir et réciter : *Dzik'r...* joindre les mains, faire *dou'ha.*

Prières des malades.

Si quelqu'un, étant malade, ne peut ni se lever, ni se prosterner pour faire les rik'aths prescrits, il doit étant assis, élever les mains et les mettre l'une sur l'autre. S'il ne peut pas s'incliner réglementairement, il suffira qu'il baisse un peu la tête, les mains sur les genoux. Ensuite étant assis, il doit mettre les mains sur les cuisses. Si sa maladie l'empêche de se prosterner, il devra incliner un peu plus la tête et toucher le sol avec les mains. Mais s'il ne peut faire aucun mouvement, il doit se faire mettre la tête à l'orient un peu élevée,

et les pieds à l'occident; dans cette position, il doit en lui-même faire les rik'aths prescrits.

Prières des voyageurs.

Tout croyant qui a 300 ly (30 lieues) à parcourir en-dehors de sa maison, fait un vrai voyage. D'après le Coran, il lui est permis au lieu de quatre rik'aths d'obligation divine, de n'en faire que deux réellement et, pour les deux autres, d'en avoir l'intention; seulement à chaque rik'ath que l'on fait il faut réciter le Coran. Les rik'aths au temps de *cham*, ceux de *witr*, ceux d'obligation imitative, ainsi que les prières surérogatoires doivent être faits comme si l'on était chez soi (1). Si pendant le voyage, arrivé à 30 ou 50 ly de chez soi, à une distance telle qu'on ne voit plus sa maison ou ses propriétés, on s'arrête dans un endroit pour y séjourner une quinzaine de jours, on doit faire les quatre rik'aths d'obligation divine comme si l'on était chez soi. Quand on se met en route pour revenir, on peut supprimer deux rik'aths comme au départ; mais, dès qu'on aperçoit sa maison, il faut faire quatre rik'aths. Si, en voyage, on n'a pas fait le nombre de rik'aths voulus, il faudra les réparer en refaisant le double des rik'aths omis. En outre, si l'on avait, avant de partir, manqué à des rik'aths, il faudrait les réparer en refaisant quatre rik'aths pour

(1) Le voyageur est dispensé de ce qui n'est que pure pratique imitative. Il est dégagé de l'obligation du jeûne canonique pendant le mois de ramadhan, de la prière publique des vendredis, de l'oraison pascale, du sacrifice pascal, de la prière *tekbir-teschrik*, et de l'ablution des pieds, remplacée par la madéfaction de la chaussure.

un rik'ath manqué. Si, en route, on veut faire les quatre rik'aths de *djoumâ*, il faut les faire comme si l'on n'était pas en voyage. On ne doit jamais oublier de faire l'acte d'intention. Si on est sur un bateau en marche, il faut faire les rik'aths, assis, les mains levées en ayant soin de fixer les yeux sur l'occident que l'on a eu soin d'observer avant le départ.

Prières après la mort de son père ou de sa mère.

Chaque matin, après la mort de son père ou de sa mère, au lever du soleil, il faut, étant à jeun et avant tout autre opération, faire un *namaz* de deux rik'aths pour demander à Dieu d'avoir pitié de ses parents décédés, et réciter le Coran. A chaque rik'ath, il faut dire *ayeth el coursi* (une fois), *qol houa* (trois fois), *qol aoudzou* (une fois). Le rik'ath fait, se prosterner en disant : Dieu continuellement nous ordonne d'aimer nos parents; je crains de n'avoir pas rempli mes obligations envers eux pendant leur vie. Je prie Dieu d'avoir pitié de moi et de mes parents, et de les traiter comme ils me traitaient pendant leur existence. J'ai confiance dans les bienfaits du Dieu miséricordieux, le très-miséricordieux. Ensuite s'asseoir, louer Mohamet trois fois. Demander trois fois à Dieu son pardon. Joindre les mains et réciter *rebbana zhalamna*..... L'homme est semblable à l'animal. La seule différence qui le distingue de la bête, c'est qu'il connaît Dieu et pratique la piété filiale. C'est pourquoi il faut toujours suivre les ordres de Dieu et imiter le saint homme. Alors on est un vrai mouminn (croyant). Ceux qui n'agissent pas ainsi sont des kéafirs. Le livre de Dieu et le

livre du saint homme nous recommandent, en plusieurs passages, de suivre les ordres de Dieu et de pratiquer la piété filiale. Ces recommandations sont les plus importantes. Ceux qui les violent, manquent aux ordres de Dieu et ne sont pas des mouminns. Tout ce qu'ils font de méritoire, s'ils oublient ces deux choses, ne compte pas. Les deux rik'aths que nous venons de faire, sont pour nos parents décédés, afin que Dieu leur pardonne leurs péchés. C'est la preuve, ô mon Dieu, que nous pratiquons la piété filiale aussi bien pendant la vie de nos parents qu'après leur mort.

Mois de redjeb.

Dès qu'on a aperçu la lune, il faut jeûner. Les rik'aths qu'on ajoute aux autres rik'aths pendant ce mois portent le nom de *terawih*. Après chaque rik'ath, à tous les temps, il faut dire *dzikr*. O mon Dieu délivrez-moi de mes grands et de mes petits péchés. Je vous en supplie, ô mon Dieu! si clément, si miséricordieux. Le premier jour, après la prière du soir, il faut faire deux rik'aths du *terawih namaz*. Faire l'acte d'intention de cette prière. Au premier rik'ath réciter *fatihha* (une fois), *alam nachrah laka* (une fois), *qol houa* (trois fois). Au deuxième rik'ath, *qol houa* (une fois); *qol aoudzou* (une fois. Après le rik'ath, *la ilah'i* (trois fois); louer Mahomet (trois fois), puis faire *dou'ha*. Le premier vendredi, après la prière du soir, il faut jeûner et accomplir douze rik'aths, précédés de l'acte d'intention de la prière de la nuit, *leileth el raghaïb*, nuit de la conception du Prophète. Faire six salutations. A chaque rik'ath, dire

fatihha (une fois); *inna anzalnahou* (trois fois); *qol houa* (douze fois). Après la prière, louer Mahomet (soixante-dix fois); ensuite se prosterner, dire *soubbouh* (soixante-dix fois). Lorsqu'on lève la tête après s'être prosterné, dire *sebbi aghfir oua arham* (soixante-dix fois); je prie mon Dieu infiniment bon d'avoir pitié de moi. O mon Dieu, détournez les yeux de ce que vous savez, vous êtes le très-haut, le très-puissant. Se prosterner une deuxième fois, dire *soubbouh* (soixante-dix fois) et faire *dou'ha* (acte de recueillement). On doit jeûner les 13, 14 et 15. Le quinzième jour, il faut faire seize rik'aths, nommés *istiftah*, de la prière pour implorer l'aide de Dieu. Au moment du coucher du soleil, il faut faire la grande ablution. Avant la prière du temps de *pishin*, il faut faire huit rik'aths. A chaque quatrième rik'ath, saluer. A chaque rik'ath, réciter, avec piété et longuement, des passages du Coran, et ne pas oublier de faire l'acte d'intention de la prière *tchchar rek'aat namazi istiftah*. Je prie Dieu de m'accorder la faveur de bien faire tout ce que je ferai et d'achever mon œuvre. Après huit rik'aths, faire *dou'ha*. J'ai confiance en la miséricorde de Dieu. Je demande de m'approcher de Dieu. J'ai confiance en la miséricorde de Dieu. Je prie tous les malaïkat (anges), tous les envoyés, les saints, d'intercéder auprès de Dieu pour que je puisse me rapprocher de lui. Je m'appuie sur Mahomet, le saint homme, pour qu'il demande mon rapprochement de Dieu. La prière finie, faire ce qui est prescrit pour le temps de *pishin*, ensuite faire huit rik'aths et un acte d'intention comme précédemment. Puis dire *dzihr*, regarder l'occident. S'asseoir et dire

fatihha (une fois), *ayeth el coursi* (dix fois); *qol houa* (cent fois) et la sourate *d'el ikhlas* (cent fois), ainsi qu'un verset de la sixième, huitième, quinzième, seizième, vingtième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-septième et trentième sourate. Quand l'iman se tourne vers l'occident, faire *dou'ha* au premier rik'ath. Il y a un Dieu éternel, un seul Dieu, très-grand. Seul il a le pouvoir de nous protéger. Sa miséricorde et sa bonté ne peuvent être comparées. Il peut entendre et savoir tout. Sa parole est vraie. Tout ce que les envoyés, les saints hommes, ont enseigné et recommandé, n'est que la transmission des ordres de Dieu. Je crois en la parole de Dieu et en tout ce qu'il a ordonné. Au deuxième rik'ath. en faisant *dou'ha*, il faut louer Dieu. Au troisième rik'ath, il faut louer les archanges. Au quatrième rik'ath, tous les anges. Au cinquième rik'ath louer Adam et Eve. Au sixième rik'ath, louer tous les saints hommes connus. Au septième rik'ath louer Mahomet et ses descendants, Ibrahim et ses descendants. Au huitième rik'ath, tous les sages antérieurs. Au neuvième rik'ath, tous les saints non connus. Au dixième rik'ath, demander à Dieu ses bienfaits. Au onzième rik'ath, exalter le nom de Dieu. Au douzième rik'ath, demander à Dieu d'étendre sur nous sa miséricorde. Au treizième rik'ath, demander à Dieu de nous pardonner nos péchés et de détourner de nous les calamités. Il faut ensuite se prosterner et faire *dou'ha* pour demander à Dieu de ne pas nous refuser sa clémence; le prier de nous permettre d'approcher de lui, et lui exposer nos besoins. S'asseoir et, à volonté,

faire *dou'ha*, ensuite un acte de recueillement général. Le 29 du mois pendant la nuit (*miradj*), nuit de l'ascension de Mahomet, il faut faire les douze rik'aths de la prière de l'ascension, avec une salutation. En voici l'intention : J'ai l'intention d'accomplir les douze rik'aths de la prière de l'ascension, sincèrement devant Dieu, en me tournant du côté de la Kaabah du Dieu puissant. Si on ne peut pas faire les douze rik'aths consécutifs, il faut les faire en trois fois. A chaque rik'ath, à volonté réciter le Coran. Les douze rik'aths finis, dire *fatihha* (quatre fois); *qol houa* (quatre fois). *Rebbi la ouchrik bihi cheïan Allah, Allah* (quatre fois); *soubhana Allah* (trois fois). Louer Mohamet (cent fois). Se repentir de ses péchés (cent fois), finir par *dou'ha*, en récitant la prière : Je demande pardon...

Prières pendant le mois de cha'ban.

Le mois de cha'ban, il faut jeûner et ajouter aux rik'aths ordinaires les prières surérogatoires, et à tous les temps canoniques dire *dzik'r*. On doit jeûner les 13, 14 et 15. Dans la nuit *beraat* (nuit de l'immunité) du 15, il faut faire deux rik'aths et l'acte d'intention de la prière de la nuit *beraat;* à chaque rik'ath, après *fatihha*, il faut réciter *ayeth el coursi* (une fois); et la sourate *d'el ikhlas* (vingt-cinq fois). Ces rik'aths finis, il faut en faire douze autres et trois salutations; aux quatre premiers rik'aths, faire l'acte d'intention de la prière *salath errizq*, pour demander à Dieu la nourriture journalière; à chaque rik'ath, on récite une fois la première sourate, et une fois la sourate *d'el ikhlas*, et une

fois : « Je me réfugie en Dieu. » Aux trois rik'aths suivants, faire l'acte d'intention de la prière *salath el afiat*, pour obtenir le pardon. Aux quatre derniers rik'aths, faire l'acte d'intention de la prière *salath el iman*, pour demander à Dieu de protéger l'iman. Les rik'aths finis, demander à Dieu le pardon de ses péchés (dix fois), louer le saint homme (dix fois), et faire *dou'ha*, acte de recueillement, pour prier Dieu de nous donner de bonnes choses sans fin, d'écarter de nous les mauvaises choses sans fin, et d'avoir pitié de nous.

Prières pendant le mois de ramadhan.

Le Livre sacré a dit : « Dès que vous apercevrez la nouvelle lune, commencez à jeûner. » Le saint homme a dit: « Le vingt-neuf du mois de cha'ban, au soir, il faut observer la lune. Dès qu'on l'aura aperçue, le jour suivant doit être le premier jour du mois de ramadhan dans lequel commence le jeûne. » S'il y a des nuages dans le ciel, le vingt-neuvième jour, il faudra recommencer la même observation le jour suivant, et, si la lune a été aperçue, on commencera le jeûne. C'est Dieu qui ordonne le mois de jeûne qu'il faut observer strictement. Dans ce mois, il faut ajouter aux rik'aths ordinaires ceux d'obligation imitative et continuellement réciter *dzikr*, dans un but de pénitence. Ceux qui jeûnent le premier jour du mois au soir, doivent dire : Je désire observer en ce mois de ramadhan le jeûne des anges, afin que Dieu soit satisfait de moi. O mon Dieu, je vous offre mon jeûne, acceptez-le, ne le rejetez pas, faites que je l'observe exactement. Si l'on a oublié, le premier jour, de

faire cette prière, le lendemain matin, à jeun, il faut la faire. Le matin, avant que la lumière du jour ait paru à l'horizon, on peut manger ; on ne doit plus manger ensuite jusqu'au coucher du soleil. Avant le temps de *cham*, quand on va rompre le jeûne, il faut unir les mains et réciter la prière suivante : O mon Dieu, j'observe le jeûne, parce que Dieu l'a ordonné ; je crois en lui et j'ai confiance en lui ; je vais rompre le jeûne parce qu'il est nécessaire que je prenne les aliments dont j'ai besoin et que Dieu me le permet ; demain, je l'observerai de nouveau ; je prie Dieu de me pardonner, Dieu très-clément, pardonnez-moi mes péchés, Dieu très-miséricordieux.

Le jeûne ne consiste pas seulement dans l'abstention d'aliments, mais dans l'amortissement de tout désir du cœur, surtout de désir impur. Le mari et la femme doivent éviter en ce mois toute cohabition, il faut avoir soin de ne pas se livrer à la calomnie, de ne pas se disputer, de ne pas dire de mensonge, et de ne pas chercher à plaire à des femmes avec une intention sensuelle. Tous ceux qui manquent à ces prescriptions rompent le jeûne et violent l'imann. Ainsi l'attention doit être très-grande en ce mois. Chaque nuit, il faut faire les vingt rik'aths d'obligation imitative de la prière nommée *teravih*, avec dix saluts. Après le temps de *khouften*, avant les rik'aths de witr, il faut faire deux rik'hats d'obligation imitative, et, à chaque rik'ath, une salutation. On ne doit pas oublier de faire l'acte d'intention. Quand on s'assied, il faut dire, le cantique *teschehhoud*, jusqu'à *ouala soulou hou* et saluer ; quand on est assis, la lecture ou la récitation doit être finie. Après le deuxième rik'ath, le

sixième, le dixième, le quatorzième, le dix-huitième, on doit réciter : Puisse Dieu, changer le cœur et les yeux des hommes de ce monde, c'est Dieu qui a créé tout ce qui est, le jour et la nuit; après le quatrième rik'ath, le huitième, le douzième, le seizième, le vingtième, il faut dire: Gloire à Dieu, au Dieu très-merveilleux, très-pur, très-puissant, sans commencement ni fin, au chef de tous les anges, Djebraïl; on est maître également de réciter le *tessbih* ou le *tehhlil*, ou quelques versets du Coran. On peut faire aussi des prières soit satisfactoires, soit surérogatoires, ou bien garder le silence dans un recueillement profond. A la fin du dernier rik'ath, on doit réciter assis le *salawath*. Lorsque le vingtième rik'ath est fait, on doit réciter *dzikr*, faire *dou'ha* (acte de recueillement, en récitant vingt fois, à voix basse : Je prie Dieu de m'accorder le paradis et de me délivrer de l'enfer. En ce mois, les rik'aths de *witr* ne changent pas. Dans la prière en assemblée *(djemaat)*, la lecture du Coran doit se faire à haute voix; à la fin du vingtième jour, on doit réciter le *qounouth* à haute voix, faire ensuite *dou'ha*, en disant : Je prie Dieu de faire en sorte que nous devenions de bons observateurs de l'imann, que nous puissions un jour rendre à Dieu ses ordres accomplis, que nous puissions faire nos prières sans y manquer jamais et faire l'aumône; que nous puissions chercher ce qui est en Dieu; mériter nos espérances dans son pardon; acquérir la vraie voie, en évitant ce qui est mal et vain; nous espérons également qu'il fera que nous désirerons plutôt les délices de l'autre monde que les plaisirs de ce monde et que nous aurons la patience de

supporter les maux d'ici-bas. O mon Dieu, faites-nous rassembler sous le grand drapeau de Mahomet, boire à une source de lait et du miel pur, avec des coupes, des tasses et des vases ; ô Dieu, placez-nous dans cette nuit, bénie parmi les heureux que vous agréez, et non parmi les malheureux que vous repoussez, avec ceux que vous comblez de bienfaits d'entre les prophètes, les justes, les martyrs, les purs, ce sont de bons compagnons. Tels sont les bienfaits de Dieu. Il nons suffit que Dieu nous connaisse et que Dieu bénisse Mahomet, le seigneur du genre humain et l'intercesseur au jugement dernier. O Dieu.... pardonnez-moi, jusqu'à la fin (1).

La vingt-septième nuit, *qadr*, il faut faire deux rik'aths surérogatoires, chacun les fait séparément. Ne pas oublier l'acte d'intention de la prière de la nuit de *qadr*. A chaque rik'ath, il faut réciter *fatihha* une fois ; *inna anzalnahou* une fois; *qol houa* vingt-cinq fois; les rik'aths finis, se repentir de ses péchés, cent fois, louer

(1) Pendant les trente nuits du mois de ramadhan, les muezzinns chantent à minuit un cantique nommé *temdjed*, ainsi conçu : O grand Dieu, ô Seigneur des seigneurs, la clémence est votre partage, vous êtes seul, vous êtes unique en prescience et en grandeur. Qu'il est étonnant de voir ses amis, ses adorateurs dans les bras du sommeil. Lève-toi, ô mortel endormi, c'est trop se livrer au sommeil : l'homme dont le cœur est plein d'amour de Dieu ne dort jamais. O Dieu clément, ô Dieu éternel, ô souverain Seigneur, roi immortel, c'est à vous qu'appartient toute souveraineté, toute puissance. La caducité n'a pas d'accès en vous. O mon Dieu, ô l'arbitre souverain des miséricordes et des vengeances célestes ! O le maître suprême du cœur et de l'esprit des humains. Sauvez-nous des tourments de la tombe et du feu éternel. Il n'y a point de Dieu, sinon Dieu, seigneur Dieu.

Mahomet, cent fois, faire *dou'ha*, réciter ensuite *fatihha* dix fois, *ayeth el coursi*, dix fois, *qol houa*, cent fois, En ce mois, réciter, au lieu de *dzkir*, *soubbhana Allah* jusqu'à la fin, ensuite *hasbi Allah* et *oua oufawi dhou oua tawakalta* cent fois. Le jour du vendredi, après les cérémonies ordinaires, il faut faire quatre rik'aths surérogatoires. Les rik'aths finis, faire un acte de recueillement en récitant la prière *tchehar rekaat kerafat namaz ;* à chaque rik'ath, après *fatihha*, réciter *ayeth el coursi* trois fois, *innaqthina* quinze fois, faire *dou'ha*. Chaque mois, le jour du vendredi, il est bon de faire ces quatre rik'aths; le vingt-neuvième jour au soir, il faut observer la lune; si on l'aperçoit le lendemain, le jeûne est fini, si on ne voit pas la lune le vingt-neuf, il faut attendre alors au trente. Mahomet a dit : « Quand vous verrez la lune, ce sera le moment de commencer le jeûne ou de le rompre. »

Des dix causes qui invalident et rompent le jeûne.

1° Si on a pris des aliments après l'apparition de la

(1) Chaque jour de jeûne, il faut méditer sur ses fautes et se repentir. Ce jour-là, les fonctionnaires ne doivent pas rendre la justice, les marchands suspendent leur affaires et le souverain ne reçoit pas. On doit rester chez soi et ne sortir que pour aller à la mosquée. La veille du jeûne, il faut songer au but qu'on se propose, c'est-à-dire si c'est pour obéir aux commandements de Dieu ou pour imiter les saints et augmenter ses propres mérites.

Une femme qui nourrit et n'a pas beaucoup de lait est dispensée de jeûner. Si un homme en voyage meurt sans avoir accompli son jeûne, la famille n'est pas obligée de réparer le jeûne.

lumière et qu'on sait qu'au moment où l'on a pris des aliments, il faisait déjà clair; 2° Quand on a pris des aliments avant le coucher complet du soleil; 3° Quand en se rinçant la bouche avec de l'eau, il se trouve dans cette eau quelque objet qui a pénétré dans le gosier; 4° Un vomissement forcé; 5° Quand de l'huile ou un remède quelconque est entré dans le nez; 6° Si, en faisant les ablutions, un peu d'eau a pénétré dans la gorge; 7° Si, en faisant les ablutions, l'eau pénétrant dans le nez, a produit un éternuement; 8° L'acte conjugal, même une caresse voluptueuse entre le mari et la femme, invalide le jeûne et les prières; 9° Quand les infirmités périodiques de la femme surviennent, il faut rompre le jeûne, dès que l'indisposition est passée, il faut reprendre le jeûne; 10° Quand les femmes accouchent. Quand une de ces dix causes a lieu, le jeûne est rompu et il faudra le réparer.

Huit causes qui n'invalident pas le jeûne.

1° Se mettre quelque chose dans les yeux pour les éclaircir; 2° Se mettre de l'huile sur les cheveux; 3° quand, la nuit, n'ayant pas fait la grande ablution, on ne s'est pas lavé et qu'on se lave le matin; 4° Quand, après un rêve lascif, on fait la grande ablution; 5° Un vomissement involontaire; 6° Si, par oubli, on a avalé quelque aliment; 7° Si, une personne fumant près de soi, la fumée de tabac a pénétré dans le gosier; 8° Si une femme, ayant un petit enfant et ne trouvant pas de lait, lui donne à manger avec la bouche.

Moyens de réparer les manquements au jeûne.

Il faut réparer les manquements au jeûne : 1° Quand, volontairement, on ne l'observe pas ; 2° Quand, sans motif, on le rompt; 3° Quand, la nuit, l'homme et la femme cohabitent ensemble. Pour réparer les manquements au jeûne, il y a trois moyens : 1° Il faut observer exactement et sans discontinuer soixante jours de jeûne, en ayant soin de recommencer, si l'on se trompe un seul jour; si les infirmités périodiques de la femme surviennent, il n'est pas nécessaire de continuer; 2° Si, pour cause de maladie, on ne peut jeûner il faut donner la liberté à un esclave ou donner de l'argent dans le même but; 3° Si l'on n'a pas d'argent, faire l'aumône à soixante pauvres, en donnant à chacun 52 onces de blé, ou bien 104 onces d'orge ou de riz, ou bien encore la valeur de ces denrées en argent.

Dispenses du jeûne.

On est dispensé de jeûner : 1° En cas de maladie grave; 2° Quand les femmes se trouvent en impureté légale pendant leurs infirmités périodiques; 3° Ou pendant la quarantaine de leurs couches; 4° En voyage, quand on ne peut se procurer le nécessaire.

Prières de la rupture du jeûne.

Aussitôt après avoir vu la nouvelle lune dans le mois de ramadhan, il faut rompre le jeûne et commencer la fête religieuse de Beyram, appelée aussi *id-fithr*. Ce même soir, il ne faut pas faire les rik'aths de *terawih*, mais ceux de *witr*. Après la prière du temps de *khouften*,

il faut faire douze rik'aths de la prière *tervavih;* à chaque quatrième rik'ath, faire un salut. L'acte d'intention est celui de la prière *tchehar rak'aat namaz chebi id' fithr;* à chaque rik'ath, après *fatihha*, réciter *ayeth el coursi* (une fois), *qol houa* (trois fois); les rik'aths finis, se repentir de ses péchés (dix fois), louer Mahomet (dix fois). Ensuite faire *dou'ha* (acte de recueillement), en disant : Dieu est éternel, il existe infiniment grand, il est le Dieu du passé, du présent, de l'avenir, très-miséricordieux, le Dieu de tous les hommes. O mon Dieu pardonnez mes péchés, exaucez mes prières, j'ai jeûné dans cet intention. Le deuxième jour après les rik'aths de *beimdad*, il faut distribuer des aumônes *sadacath al fit'hr.* C'est une obligation canonique. Tout individu riche doit donner aux pauvres 50 onces de blé ou 104 onces d'orge, ou leur valeur en argent, cette aumône se fait après le temps de *beimdad.* Ce jour-là, de neuf heures à onze heures, il faut faire deux rik'aths d'obligation canonique de la prière ou oraison pascale de la fête de la rupture du jeûne. Cette prière exige les mêmes conditions que la prière des vendredis, à l'exception que le khoutbé doit être prononcé après la prière en question, qui doit être faite depuis le lever du soleil parvenu à la hauteur apparente d'une lance jusqu'au moment où commence l'heure canonique de midi. Auparavant, il faut faire les grandes ablutions. Avant de faire l'aumône, il ne faut pas faire de rik'aths. Quand l'iman va dans la mosquée pour diriger les prières, il faut faire un acte de recueillement, puis louer Mahomet. Le muezzinn, avec neuf croyants réunis, dit ensuite sept fois *es'salat rahama-*

koum Allah. Faites vos rik'aths, pour implorer la pitié du Seigneur et son affection. On se lève ensuite, on fait l'acte d'intention de la prière *dou rak'aat namaz fith'r.*

Au premier rik'ath d'*id-fith'r*, il faut hausser les mains quatre fois ; la première fois, en rapprochant les mains, réciter le *sena*, la deuxième et la troisième fois, ne pas les rapprocher, la quatrième fois les rapprocher et réciter un passage du Coran ; au deuxième rik'ath d'obligation imitative, il faut avant réciter un passage du Coran; les rik'aths finis, hausser les mains trois fois, la première et la deuxième fois, laisser tomber les mains de chaque côté du corps, la troisième fois, les réunir au milieu du corps, ensuite faire une inclination. Après cela, le khatib prononce le khoutbé et recommande à chacun de distribuer les aumônes prescrites; l'iman fait ensuite *dou'ha.* Si l'on veut être fervent, il faut alors faire quatre rik'aths surérogatoires à son gré, en les faisant précéder de l'acte d'intention ; à chaque rik'ath, réciter *idza-zelzet* (trois fois), *qol-houa* (trois fois), ensuite faire *dou'ha* (acte de recueillement). Si l'on arrive au temple après que tout le monde a terminé ses rik'aths, il faut faire ses rik'aths tout seul. Si le vingt-neuvième jour, au soir, l'on n'aperçoit pas la lune, et que le lendemain à midi quelqu'un affirme l'avoir vue, on peut rompre le jeûne.

Mois de dzou'l-hidjdjeh.

Dès qu'on a aperçu la nouvelle lune, il faut observer dix jours de jeûne. Le premier jour, il faut faire douze rik'aths et trois salutations; pour les quatre premiers rik'aths, faire l'acte d'intention de la prière *achoura;*

pour les quatre rik'aths intermédiaires, faire l'acte d'intention de la prière *asiran;* pour les quatre derniers rik'aths, faire l'acte d'intention de la prière *mourdegan...* A chaque rik'ath après *fatihha*, réciter *qol houa*, une fois, *qol aoudzou*, une fois. Les rik'aths terminés, réciter *dzik'r*, faire *dou'ha*. Le neuvième jour *(arafa't)*, après *pishin*, il faut faire quatre rik'aths précédés de l'acte d'intention de la prière *namaz-arafath*. A chaque rik'ath, dire *qol houa* (cinquante fois). Les rik'aths finis, réciter *dzik'r* et faire *dou'ha* (acte de recueillement). Le saint homme a dit : « Quiconque, le jour d'*arafath*, dit *qol houa* mille fois, Dieu lui accordera tout ce qu'il demandera.» Ce jour-là après le temps de *beimdad*, il faut dire d'abord à haute voix le *tekbir* une fois; de même après chaque rik'ath d'obligation divine, il faut dire le *tekbir*, une fois. On ne doit réciter cette prière que lorsque dans un rik'ath d'obligation divine, on a déjà fait la salutation. Le dixième jour se nomme *idi qourban*.

Qourban.

Le jour de *qourban* (1) on célèbre la fête appelée *Id-Adha* ou *qourban beyram*, fête des sacrifices; ce jour-là, de neuf heures à onze heures, il faut faire deux rik'aths d'obligation imitative, qu'on appelle rik'aths d'*idi-adha*. En allant au temple et au retour, il faut dire le *tekbir*. Les rik'aths se font comme pendant le jeûne. Ce jour-là, avant de faire ses rik'aths, il ne faut ni manger ni boire. Après les rik'aths, il faut en faire quatre autres surérogatoires. Il faut immoler un animal, chameau,

(1) *Qourban*, mot hébreu, signifie sacrifice.

bœuf ou mouton. L'immolation est une obligation canonique. A la campagne ou à la ville, homme ou femme, grand ou petit, chacun doit faire cette immolation. Seulement, pour l'immolation d'un bœuf ou d'un chameau, il faut au moins sept personnes, pour un mouton une personne suffit. Si les cornes de l'animal sont abîmées ou difformes, si l'animal est borgne, aveugle ou boiteux, s'il a les pieds de devant ou ceux de derrière mutilés, ou s'il lui manque une majeure partie d'une oreille, d'une cuisse ou de la queue, il ne peut servir au sacrifice. Quand le sacrifice a lieu, il est nécessaire que tous les membres de la famille, grands ou petits, soient présents. Avant d'immoler l'animal, il faut réciter *ashàdou*, trois fois et le *tekbir-teschrik*, ainsi conçu : Grand Dieu, grand Dieu, il n'y a point de Dieu sinon Dieu. Grand Dieu, grand Dieu, les louanges sont pour Dieu. L'acte d'intention est ainsi conçu : J'ai l'intention de sacrifier cet animal par ordre de Dieu (qu'il soit béni et exalté). Nous l'avons racheté (Ismaël) par une grande victime; ensuite immoler l'animal, faire un acte de recueillement, en disant : Je prie Dieu d'exaucer mon acte d'intention, j'ai fait ce sacrifice en souvenir de celui d'Abraham. Avant d'avoir fait les rik'aths nécessaires, il ne faut pas immoler l'animal. Après le sacrifice, il y a deux rik'aths de prière surérogatoire. Au premier rik'ath, réciter *qol ia* une fois, au deuxième rik'ath, *qol houa* une fois; diviser ensuite l'animal en trois parts, une pour les pauvres, une pour les invités, amis, etc., une pour la famille. Si, pour une raison grave, on ne peut pas faire ce sacrifice le jour de *qourban*, on

peut le faire le deuxième ou le troisième jour. Le but de cette cérémonie est de prouver que l'on désire se rapprocher de Dieu, en immolant ses propres passions et en s'oubliant complétement pour ne songer qu'à Dieu et revenir à son essence première. Le sacrifice se fait pour rappeler celui d'Abraham, qui voulait se rapprocher de Dieu de toutes les manières. Il avait une seule affection dont son cœur ne s'était pas dégagé, c'était son affection pour son fils. Dans un rêve, il entendit Dieu qui lui ordonna d'immoler son fils Ismaël. Il avertit son fils de ce que Dieu lui prescrivait. Son fils lui répondit qu'il était prêt à obéir à la volonté de Dieu. Seulement il pria son père de lui permettre de fermer les yeux quand il le tuerait Ce double sacrifice du fils et du père porta ensuite le nom de *qourban*.

Au moment où le père allait consommer le sacrifice, un *feyliseth* (ange du ciel), mit un mouton à la place d'Ismaël. Ce qui fait que, jusqu'à ce jour, on a immolé un animal pour rappeler ce fait mémorable. Tout croyant, en commémoration de cet acte, doit laisser de côté ses mauvais désirs, et se dépouiller de ses passions. C'est le meilleur moyen de se rapprocher de Dieu. Dans le corps du bœuf, il y a sept choses (helali) que l'on peut manger : 1° la chair ; 2° le cœur; 3° les poumons; 4° le foie ; 5° la graisse; 6° la rate ; 7° le lait. Il y a neuf parties qui ne sont pas défendues, mais qu'il vaut mieux ne pas manger : 1° la cervelle; 2° la chair autour de l'épine dorsale ; 3° la moelle des os ; 4° le ventre ; 5° la chair dans l'intérieur du nez; 6° le grand intestin ; 7° le

petit intestin; 8° le pis; 9° les rognons. Il y a huit parties de l'animal défendues : helamou, 1° le sang de l'animal; 2° le sang du cœur; 3° la matrice; 4° le rectum; 5° les testicules; 6° la verge; 7° la vessie; 8° le fiel. Il en est de même pour tout animal qu'on immole.

Mois de moharrem (1).

Après que l'on a aperçu la nouvelle lune, il faut observer le jeûne. Le dixième jour se nomme *achoura*. Au soir, il faut faire douze rik'aths; tous les quatre rik'aths faire une salutation. L'acte d'intention est celui de la prière de la dixième nuit *achoura*. Chacun fait ses rik'aths à sa volonté. Après les rik'aths, réciter *Soubbhan Allah*... jusqu'à la fin (4 fois); ensuite *dzikr*, faire *dou'ha*. Ce même soir, de neuf heures à onze heures, il faut faire six rik'aths.

(1) Moharrem est le premier mois de l'année, il signifie ce qui est sacré et défendu par la loi, parce qu'on ne se faisait pas la guerre en ce mois.

Les dix premiers jours de moharrem sont considérés comme des jours bénis, parce que l'on croit que c'est pendant ce temps que l'Alcoran fut détaché des cieux et communiqué aux hommes. Ces jours sont célébrés avec beaucoup de réjouissances.

Le dixième jour, *your achoura*, est regardé comme sacré pour plusieurs raisons, parce qu'on croit que c'est la première entrevue d'Adam et d'Eve, après leur expulsion du paradis, et celui ou Noé sortit de l'arche, aussi parce que plusieurs autres grands événements sont arrivés ce jour-là, et que les anciens Arabes avant l'arrivée de Mahomet observaient le jeûne à cette époque. Les musulmans modernes, et principalement ceux de Perse, attribuent principalement la sainteté du jour d'*achoura*, à ce fait que c'est l'anniversaire de la mort d'El-Hosseyn, petit-fils du Prophète, tué à la bataille de *Karbaati*. Beaucoup de musulmans jeûnent ce jour-là et la veille.

L'acte d'intention est celui de la prière *chech rakaati namazi achoura*. A chaque rik'ath, il faut dire *qol houa ; idza zulzet ; inna anzalmahou ; ouachchems ;* se prosterner ensuite, et, dans ce temps, dire *qol aoudzou* (7 fois), s'asseoir et dire *hasbi Allah* (70 fois), de nouveau *dzih'r*, faire *dou'ha* (acte de recueillement). Ce jour-là, il faut distribuer des aumônes aux pauvres. Chaque année, chaque mois, quand on voit la nouvelle lune le 14, le 15 et le 16 du mois, il faut jeûner trois jours.

Taoubat (1).

Tout croyant qui veut faire *taoubat*, doit le faire le soir du dernier vendredi de *ramadhan*. On se tourne vers l'occident, on s'asseoit sur les talons et les mains pendantes, on dit : *achhad* (3 fois) ; *la ilah'i* (3 fois) ; *amin* (1 fois) ; *allahoum inni aoudzou* (3 fois). Faire ensuite douze rik'aths, huit salutations. L'acte d'intention est celui de la prière *namazi taoubat*. A chaque rik'ath, dire *qol ia* (3 fois), *qol houa* (12 fois), se prosterner et dire *ayeth el coursi* (1 fois); s'asseoir et dire *ayeth el coursi* (1 fois); se repentir de ses péchés (70 fois), louer Mahomet (70 fois), dire *la haoula* (70 fois), faire *dou'ha* (acte de recueillement). Je prie Dieu d'exaucer mon *taoubat*, comme si c'était le saint homme Daoud. Je prie Dieu de me protéger, d'avoir pitié de moi, afin que je ne pèche plus. Je le prie de me diriger, afin que je devienne comme les hommes vertueux; j'ai confiance en Dieu, dont la miséricorde est infinie. Les enfants, quand ils deviennent

(1) *Taoubat* veut dire faire pénitence ; *taouaboun*, pénitent ; *taouatin*, pénitente.

adultes, et les infidèles qui veulent embrasser la foi, doivent faire *taoubat*, n'importe quel jour et faire seulement deux rik'aths.

Naissance.

Dès qu'une femme est accouchée, il faut donner à l'enfant un nom tiré du Livre sacré. Les parents, possesseurs du capital dont nous avons parlé plus haut, doivent, dans les sept jours qui suivent l'accouchement, immoler un mouton si l'enfant est une fille; deux moutons si c'est un garçon; une partie doit être mangée avec les amis invités, l'autre partie doit être distribuée aux pauvres. Telles sont les prescriptions du saint homme. Aussitôt que l'enfant a reçu un nom, il faut se tourner vers l'occident et réciter une fois à son oreille droite la prière *beankinamaz*, en faire autant à l'oreille gauche. On apporte ensuite le Coran et on lit le *fatihha* (1 fois) et le *tekbir* (3 fois). On prend au hasard sept versets du Coran, et on donne à l'enfant le nom du septième mot de la septième ligne de la septième page. Quand l'enfant a quatre ans et quatre jours, on le conduit à la mosquée, et là, pendant un jour, il faut prier Dieu de lui donner des lumières et de l'intelligence. Quand l'enfant a atteint sept ans, il faut lui apprendre à faire les rik'aths d'obligation imitative. A dix ans, il faut lui enseigner tous les rik'aths prescrits aux temps canoniques. Quand il a atteint l'âge de puberté, il faut lui expliquer la doctrine et l'initier à toutes les pratiques de la religion. Dès qu'il est arrivé à l'âge adulte, il doit connaître clairement la vraie doctrine, et ses parents doivent s'occuper de son mariage.

Mariage.

Le mariage est une prescription de Dieu et un enseignement du saint homme. Lorsque des parents se proposent de marier leur enfant, ils doivent, avant de commencer aucune démarche, prier Dieu sincèrement et louer le Prophète. Ensuite, des personnes sages, instruites, sont chargées de servir d'intermédiaires entre les deux familles, afin qu'il n'y ait ni pression, ni tromperie de part et d'autre. Quatre obligations sont imposées par le mariage : 1° L'union entre les deux époux; le mari doit être rempli de bons procédés envers sa femme, tant que celle-ci ne viole pas les préceptes de la religion ; 2° L'obligation pour le mari de ne pas s'éloigner de sa femme avant un an de mariage; 3° Si le mari veut faire un voyage, il doit consulter sa femme et lui demander son avis ; 4° Le mari ne peut prendre une concubine sans le consentement de sa femme. Les parents qui veulent marier leur fils, doivent se servir d'entremetteurs pour demander la main de la jeune fille qu'ils ont en vue. Si la proposition est agréée, la famille de la jeune fille fait répondre par des entremetteurs, et les deux jeunes gens sont ensuite consultés. En donnant son consentement, le garçon doit dire une prière, qui doit être répétée par tous les assistants, afin d'attirer les bénédictions de de Dieu sur les futurs époux. On s'offre ensuite les présents d'usage (kabin) en ayant soin de bien respecter les règles prescrites à ce sujet. Mahomet a dit : « Le mariage est une prescription de Dieu, quiconque viole cette prescription est un infidèle. Dieu, en ordonnant le mariage a

voulu empêcher le péché de luxure et augmenter le nombre des serviteurs de la religion. Les deux époux ont en eux la semence de la reproduction. » Le jour du mariage, les deux fiancés, après avoir répété avec les autres assistants les prières prescrites, doivent se demander mutuellement s'ils connaissent la doctrine de la religion. Dans le cas où l'une des deux parties l'ignorerait, elle devrait l'étudier et le mariage ne pourrait avoir lieu que lorsque les études seraient achevées. Car il faut avant tout que les époux puissent enseigner à leurs enfants les moyens de devenir de vrais croyants.

Funérailles.

Quand un croyant est sur le point de mourir, il y a des règles à observer : 1° Il faut que le moribond après avoir fait sa confession de foi, fasse *taoubat ;* 2° Il doit recommander à ses parents et à ses amis de ne pas oublier de distribuer des aumônes, afin de réparer tous ses manquements à la doctrine; 3° Il doit recommander à ses héritiers de faire les aumônes qu'il a oubliées; les héritiers doivent se conformer à ces instructions; 4° Après la mort, il faut faire la lotion funéraire et laver le corps *(meit);* 5° Faire les préparatifs nécessaires pour les funérailles, inviter les parents et les amis; 6° Faire la prière *djénazé ;* 7° Préparer la fosse; 8° Réciter des prières pour le mort et donner aux pauvres les aumônes prescrites (*zadakat*); 9° Le soir de l'enterrement, faire deux rik'aths pour demander à Dieu le pardon des péchés du mort. Ces deux rik'aths portent le nom de rik'aths de la prière *chebi noukhoustin.* Si c'est un fils qui a

perdu son père ou sa mère, chaque matin il doit faire deux rik'aths le septième jour, le quatorzième, le centième, après la mort, et, pendant trois années de suite, le jour anniversaire de la naissance ou de la mort on doit dire des prières et distribuer des aumônes. Si c'est un fils qui meurt, les parents doivent accepter ce sacrifice avec résignation, ce serait violer autrement les premiers principes de l'imann. Quand on a perdu son père ou sa mère, on ne doit pas manquer de faire les prières voulues; on doit distribuer des aumônes, exécuter les volontés du mort, et demander à Dieu le pardon de ses péchés.

Satisfaction aumônière (zadakat).

Tout croyant qui, sur le point de mourir, se souvient qu'il a oublié des jeûnes ou des rik'aths, doit communiquer ses volontés à son fils pour qu'il fasse les satisfactions aumônières prescrites. Il y a trois sortes de satisfactions aumônières. Pour un rik'ath manqué aux heures canoniques ou oublié et non réparé, il faut donner aux pauvres une livre de blé (la livre pesant vingt-six onces); pour chaque jour où les rik'aths de *witr* auront été omis et non réparés, il faudra donner aux pauvres vingt livres de blé, les personnes moins riches pourront donner, pour chaque rik'ath oublié, deux livres de blé. Enfin, pour un jour entier, dont les rik'aths auront été omis, les personnes encore moins riches, pourront donner deux livres de blé. Il en est de même pour les jeûnes manqués, oubliés et non réparés. Lorsque le mourant aura commis un mensonge ou fait un faux serment, il faudra donner la liberté à un

esclave ou l'argent nécessaire pour remplir ce but, ou distribuer des vêtements à dix pauvres, ou, si l'on veut, des aliments à dix pauvres. Le but de la satisfaction aumônière est de montrer à Dieu le repentir que nous avons d'avoir oublié des rik'aths. Dieu a prescrit que les rik'aths étaient des *Hanhe* nécessaires et les vrais colonnes de l'islamisme. Si donc l'on a violé ces prescriptions, il faut, en se repentant, implorer la miséricorde de Dieu pour obtenir son pardon.

Règles pour laver le cadavre (meit).

Le cadavre de l'homme doit être lavé par les hommes (1), et celui de la femme par les femmes. Dès qu'un fidèle est mort, on enlève les vêtements et on le couvre d'un drap. Après la mort, on ne doit pas nettoyer les ongles du cadavre, ni le raser; ces deux opérations doivent avoir lieu, quand la vie n'a pas encore cessé. Le cadavre doit être placé de manière que la tête soit au nord (les yeux tournés vers l'occident) et les pieds au sud. Le mort doit être couché sur le dos; on ferme ses yeux et sa bouche, on étend les membres; ensuite, avec les mains, on presse le ventre pour le débarrasser des

(1) La lotion funéraire et les autres cérémonies durent ordinairement trois jours.

Pour laver le cadavre d'un homme et l'habiller, il faut quatre hommes, et quatre femmes, si c'est une femme, l'eau avec laquelle on lave les corps doit être propre et naturelle (on peut également, d'après le code universel, faire la lotion funéraire, avec une décoction d'aromates (sider et hurd). La tête et la barbe du mort doivent être lavées avec des fleurs de khitmy ou avec du savon.

immondices. On doit parfumer trois fois l'appartement avec des aromates et des parfums. On couvre les parties génitales avec un drap. On lave ensuite tout le corps excepté la bouche et le nez (petites ablutions); on fait ensuite les grandes ablutions. On commence par le côté droit, en appuyant le corps sur le côté gauche, puis on lave le côté gauche en tournant le corps sur le côté droit. Après cela, on le frotte de la tête aux pieds avec du savon. A la suite de cette lotion, on essuie le corps avec un linge propre, et on peigne les cheveux. Si c'est une femme, on fait deux tresses avec ses cheveux. On frotte ensuite de musc et de camphre les huit parties du corps qui prennent part aux rik'aths, ainsi que celles qui servent aux évacuations. On met également du camphre entre le corps et les linceuls. Pendant qu'on fait la lotion funéraire, l'iman, placé sur une estrade, dit à voix basse cette prière : « Tout être goûtera la mort. Vous expierez vos injustices au jour de la résurrection et celui qui sera évité de l'enfer et introduit dans le paradis est déjà sauvé. Et qu'est-ce que la vie de ce monde sinon des biens trompeurs? » Si le fidèle a péri d'une mort violente en combattant les armes à la main, ou par le feu, l'eau, etc., etc., il ne faut pas faire de lotion funéraire, ni se servir du *keffn* (linceul). Il faut dire seulement la prière funèbre *salath ul djenazé*. Les vêtements tachés de sang doivent être enterrés avec le cadavre. Dans le Livre sacré, qui enseigne les principes de la vraie religion, il est dit : Tout croyant qui meurt en combattant comme ceux qui ont péri dans la journée d'*Uhud*, est naturellement pur. On ne doit donc pas laver son corps.

Il faut distinguer, par exemple, celui qui meurt ainsi frappé à mort sur le champ de bataille de celui qui, étant blessé, succombe après avoir vécu au-delà de la moitié d'un jour. Dans ce cas, il n'est plus martyr (*schehhid*) (1) aux yeux des hommes, mais seulement aux yeux de

(1) On appelle martyrs les fidèles qui ne meurent pas d'une mort naturelle, mais qui la reçoivent de la main d'autrui. Ils sont distingués sous le nom de *schehhid* (présents), parce que des légions d'anges sont présentes à leur mort, et qu'eux-mêmes sont ainsi regardés, au moment qu'ils expirent, comme présents dans le paradis et devant le trône de l'Eternel. Il en est de deux sortes : les uns sont les martyrs militaires, les autres sont les martyrs civils. Les premiers sont les combattants morts à la guerre dans la voie du Seigneur pour la défense de la religion et de l'Etat. Les seconds sont les fidèles, qui perdent la vie par la main ou d'un rebelle, ou d'un brigand, ou d'un citoyen, quel que soit au reste, pour les uns et les autres le genre de leur mort, soit par le fer, soit par le feu, soit par l'eau.

Le véritable martyr militaire est celui qui, au milieu même de l'action, tombe mort sur le champ de bataille, ou qui ne survit que quelques instants à ses blessures, sans avoir ni la force, ni l'esprit, ni la volonté de s'occuper d'aucun objet temporel et mondain. Le musulman trouvé mort au milieu du champ de bataille est également regardé comme martyr; mais, dans ce cas, il faut s'il a quelque blessure sur le corps, il faut que le sang vienne des yeux ou des oreilles et non point du nez ou des parties inférieures du corps. Un martyr n'a besoin ni de lotion funéraire, ni de linceuls; le sang dont il est couvert lui tient lieu de lotion et de purification légale, et c'est dans son habit même qu'il faut l'envelopper et lui donner la sépulture, toujours à la suite de la prière funèbre. Il faut cependant leur ôter les pelisses, les habits cotonnés, les bottes et les armes. Si un martyr est mort atteint de quelque souillure majeure, ou si c'est un enfant, ou un insensé, ou une femme morte dans ses jours d'impureté naturelle, alors les purifications sont néces-

Dieu; et il ne doit pas être enterré comme les autres croyants dont la mort a été naturelle. Ceux qui sont morts frappés par la main d'un brigand, d'un rebelle ou par le feu, etc., ne doivent pas être considérés autant que ceux qui ont péri dans la journée d'*Uhud*.

Linceuls (keffn).

D'après les prescriptions du saint homme, le linceul doit être en toile ou en étoffe blanche (1), dont l'usage est permis aux vivants. Il y a trois espèces de linceuls, suffisaires, telles qu'elles sont prescrites aux fidèles vivants, lorsqu'ils sont en état d'impureté. Le martyr civil est celui qui meurt victime innocente de la méchanceté de son meurtrier. Le coupable légalement mis à mort et le criminel exécuté par autorité de justice ne peuvent jamais être regardés comme martyrs. Les voleurs de grand chemin, les rebelles, les séditieux qui ont été mis à mort doivent même être privés de la prière funèbre. On peut aussi ranger dans la classe des martyrs civils, quoique dans un degré inférieur, les fidèles morts ou de peste, ou de dyssenterie, ainsi que ceux qui périssent en mer ou sous les ruines d'un édifice.

Tous les martyrs militaires sont censés incorporés dans la légion des fidèles tués dans la funeste journée d'Uhud ou Ohod, où Mahomet fut vaincu par les habitants de la Mecque en 625, (an III de l'hégyre) (D'Ohsson).

(1) Les linceuls ne doivent être ni cousus ni avoir de doublures. On écrit le nom religieux du mort sur le turban. Avant d'envelopper le corps, il est nécessaire de parfumer les linceuls et la bière destinée à le recevoir, ou une fois, ou trois, ou cinq, ou sept, toujours à un nombre impair. Tout fidèle décédé ne doit être parfumé que trois fois : au moment qu'il expire, au moment qui suit la lotion funéraire et à celui de son enveloppement.

L'origine des linceuls remonte à la mort d'Adam. Son corps ayant été lavé et purifié par les anges, l'archange Michel l'enveloppa dans des linceuls avec des parfums et des aromates.

vant la fortune du mort ou de sa famille. Si c'est un homme qui est mort, il faut lui ceindre la tête d'un turban blanc. Pour envelopper le corps, on se sert: 1° D'un vêtement sans manches en toile ou autre étoffe blanche, qui couvre le corps depuis les épaules jusqu'aux genoux. 2° D'un grand voile couvrant le corps, qu'il dépasse d'un pied environ. 3° D'un sous-voile plus petit. On met le corps sur le côté gauche, ensuite sur le côté droit, et on l'enveloppe ainsi avec les voiles. Si le cadavre est celui d'une femme, on enveloppe sa tête avec une étoffe blanche; on la revêt de la chemise sans manches et on l'enveloppe avec les deux voiles comme il a été dit pour l'homme; seulement, on ajoute un troisième voile pour envelopper la poitrine de la femme, qui doit avoir ses cheveux sur son sein par dessus la chemise. Les linceuls, soit des hommes, soit des femmes, doivent être noués par les deux bouts, à moins qu'ils ne soient assez larges pour couvrir et envelopper le corps. Les linceuls, pour les personnes moins riches, peuvent se composer, si le cadavre est celui d'un homme, des deux voiles désignés plus haut; et, si c'est celui d'une femme, des deux premiers voiles également, laissant de côté le troisième qui enveloppe la poitrine. 4° Si l'on est trop pauvre pour avoir ces linceuls, on peut se servir des propres vêtements du mort, après qu'ils ont été lavés. Mais si le mort laisse un peu d'argent, ou si les parents peuvent faire cette dépense, il faut employer les linceuls habituels. Les mêmes prescriptions s'appliquent aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

Prière funèbre (Djenazé).

La prière funèbre *(djénazé)* est un ordre de Dieu communiqué aux hommes. Après que le mort a été lavé et revêtu du linceul, on le prend par la tête et par les jambes, et on le met dans une bière; les pieds placés au sud, la tête au nord, dans la partie de la maison exposée à l'occident (1). Un iman placé à un pied à l'est de la bière, la figure tournée vers l'occident, et à hauteur de la poitrine du mort, récite, en présence des parents et des amis qui sont debout derrière la bière, quatre fois le *tekbir*. La première fois, il hausse les mains et les réunit ensemble en disant le *sena*. La deuxième fois, il lève la tête sans hausser les mains et loue le saint homme. La troisième fois, il lève la tête sans hausser les mains et fait *dou'ha*, en récitant l'oraison consacrée pour les morts : O Dieu, pardonnez-nous, soit vivants, soit morts, soit absents, soit petits, soit grands, soit hommes, soit femmes. O Dieu, celui que vous faites vivre d'entre nous, faites-le vivre selon l'islam, et celui d'entre nous que vous rappelez à vous, rappelez-le dans la foi. A la quatrième fois, l'iman lève la tête sans hausser les mains et récite *dou'a rebbi aghfir oua arham*, etc., etc.; il salue ensuite, réunit les mains devant soi, et dit *rebbana dhalama*. S'il n'y a pas d'iman, par exemple à la campagne, c'est le

(1) Pendant la lecture de la prière funèbre, on brûle des parfums.

Après la mort d'Adam, l'archange Gabriel, remplissant les fonctions de l'imameth, fit, à la tête de toute la légion des anges et de toute la famille de ce premier des patriarches, *le salath'el, djenazé*, ce qui a donné naissance à la prière funèbre.

chef de famille, ou bien un parent ou un ami qui le remplace. S'il y a plusieurs cadavres à enterrer en même temps, on dispose les bières à la suite l'une de l'autre. Les hommes doivent être près de l'iman, les femmes un peu en avant; il ne doit pas y avoir de vide dans les rangs. Tous les assistants ensemble doivent réciter la prière *djenazé*.

Si un enfant meurt en naissant, il ne faut pas lui donner de nom, ni réciter la prière funèbre; il suffit de l'enterrer après l'avoir enveloppé avec un linceul blanc. Si l'enfant a vécu quelques instants, il faut lui donner un nom et faire les mêmes cérémonies funèbres que pour un adulte. Si quelqu'un a été enterré sans qu'on ait pu réciter la prière funèbre, on peut la refaire plusieurs jours après. Si quelqu'un meurt loin de sa famille, les parents, dès qu'ils apprennent cette nouvelle, doivent se tourner vers l'occident et réciter la prière funèbre. Il est une question sur laquelle les mahométans ne sont pas d'accord. C'est, si on doit faire la prière funèbre, quand il n'y a pas eu de lotion funéraire. Les uns disent que si l'on n'a pas fait la lotion funéraire, il ne faut pas faire la prière funèbre. D'autres prétendent que, si la lotion funéraire a été faite, il faut faire la prière près de la fosse. Enfin, il y en a qui sont d'avis que, trois jours après que le cadavre a été enterré, il ne faut pas faire la prière, parce que le cadavre est déjà en putréfaction. Nous croyons, d'après les vraies règles, qu'il ne faut pas s'occuper du nombre de jours depuis lesquels le corps a été enterré, mais voir si le corps est déjà en putréfaction, et pour cela tenir compte de la température de la

nature du sol et du cadavre lui-même, suivant qu'il est gras ou maigre. Dans ces cas, il faut se concerter pour savoir si le corps est ou n'est pas en putréfaction, et, dans le deuxième cas, faire la prière funèbre. Nous avons dit que, quand un croyant était mort au-dehors de sa famille et qu'on apprenait cette nouvelle, il fallait de suite faire la prière funèbre. C'est l'iman Chaffiy, qui a admis cela; mais ce n'est pas l'avis de l'iman Abou-Hanifé.

De la sépulture.

Quand on quitte la maison (1), la bière doit être portée de telle sorte que les pieds du mort soient placés en avant. Lorsqu'on est près de la fosse, les assistants ne doivent pas s'asseoir avant que le corps ait été déposé dans la fosse. Quand on met le corps d'une femme dans la fosse, on fait avec un drap une sorte de châssis, pour qu'on ne le voie pas. La fosse doit être préparée d'avance par un fils du décédé, ou par un de ses proches parents. Quand on met le corps dans la fosse, tous les assistants doivent faire *dou'ha* pour demander à Dieu le pardon des péchés de la personne décédée. La fosse doit

(1) Les assistants, ayant tous un encensoir à la main, dans lequel on brûle de l'encens, accompagnent le corps jusqu'au cimetière (coutume du nord de la Chine). Lorsque le corps est dans la fosse, on prie et on distribue aux pauvres de l'argent, des vêtements, du sel, du thé, des jujubes, des marrons. L'endroit où repose le mort se nomme la terre de la paisible relâche.

Pendant le convoi, tout en brûlant des parfums, on doit marcher en ordre et observer le silence. La musique et les pétards sont défendus. Quiconque refuserait de se conformer à ses prescriptions peut être accusé par l'iman devant l'autorité civile du district.

être disposée en forme de lit, elle doit avoir 3 pieds de hauteur. A une des extrémités, on fait une sorte d'oreiller avec de la terre. On jette des parfums dans la fosse. On place ensuite le cadavre, de manière que la tête soit au nord et les pieds au midi ; le corps est couché sur le dos, le visage tourné vers l'occident. Il faut ouvrir le grand voile qui enveloppe la tête, et placer devant son visage, un *hekelan touha*. Ce *hekelan touha* est divisé en sept parties, d'après les sept jours de la semaine. En commençant par *champe*, et en finissant par le vendredi, *djoumâ*, on doit le changer chaque jour de la semaine. On prend ensuite trois morceaux de terre, et on souffle dessus en faisant un acte de recueillement. Puis, on met un de ces morceaux près de la tête, un autre sous les reins, le troisième sous les pieds. On couvre la fosse avec des briques non cuites ou des mottes de terre, en ayant soin de laisser une ouverture. La fosse doit s'élever de 5 pouces en forme de dos de chameau ou de cheval. Pour la reconnaître, on peut mettre sur la surface une pierre tombale sans caractères. Chacun retourne chez soi après la cérémonie, récite des prières et distribue des aumônes. Ce même jour, après le temps de Cham, il faut faire deux rik'aths *tetawou;* à chaque rik'ath, réciter *ayeth el coursi* (une fois), *qol houa* (trois fois). Quand, ensuite, on va visiter la fosse, il faut en route prier de cœur pour le mort, en demandant à Dieu de lui pardonner. Il ne faut pas songer à autre chose, jusqu'à ce qu'on soit arrivé. Alors, il faut s'approcher de la fosse du côté de l'occident, en saluant tous les morts enterrés dans le même lieu, il faut ensuite s'as-

seoir et prier; puis se lever, aller du côté du levant, regarder l'occident, s'asseoir et faire *dou'ha.*

Lecture du Coran.

Chaque fois qu'un fidèle va lire ou réciter le Coran, il doit avoir l'intention et se conformer aux vingt règles suivantes : 1° S'appliquer entièrement à l'acte qu'il va faire, sans la moindre négligence; 2° faire les ablutions; 3° avoir des vêtements propres; 4° être dans un endroit propre; 5° brûler des parfums; 6° ne pas se tromper dans les différents mouvements; ne pas songer à autre chose et ne pas parler à d'autres personnes; 7° avant d'ouvrir le livre sacré, faire *dou'ha;* 8° louer le prophète trois fois; 9° dire le *teaouz*, ensuite ouvrir le livre dire *Fatihha*, puis *amin;* 10° lire chaque mot d'une voix claire, ni trop lentement, ni trop vite, ni avec une voix trop forte, en modifiant l'intonation suivant que les caractères sont grands, petits ou rouges; 11° faire bien attention à chaque pause qui est indiquée par un signe; 12° à certains signes, l'intonation doit être allongée; 13° ou bien adoucie; 14° bien remarquer les caractères abrégés; 15° si l'on entend le nom du Saint, il faut répéter *salam Allah la ilah'i salam.* Si l'on entend le mot terreur, il faut répéter *lahaoule*, etc.

Quand il se présente des passages du Coran qui sont consacrés sous le nom d'Ayeth-Sedjhdé, il faut se prosterner. Ces passages consistent en quelques versets de quatorze chapitres du Coran. Ces chapitres sont les 7e, 13e, 16e, 17e, 19e, 22e, 25e, 27e, 32e, 38e, 41e, 53e, 84e, 96e. Le fidèle qui en fait la lecture ou la récitation est tenu de se pros-

terner en signe de componction, d'humilité et d'anéantissement aux yeux de son Créateur. On doit accompagner la prosternation de deux *tekbirs*. Autant de passages lus, autant de prosternations. On y est également obligé, si l'on récite le même passage en différentes sessions ou en différents lieux. Mais si, dans la même session, gardant toujours la même place, on lit ou récite plusieurs fois le même passage, on n'est tenu alors qu'à une seule prosternation. Le fidèle qui entend lire ou réciter ces passages est tenu aux mêmes prosternations. S'il entend plusieurs de ces versets, ou si, pendant que l'on en récite un seul, il se lève et s'assied plusieurs fois, il est également tenu à autant de prosternations, sans avoir égard à l'attitude, au repos, ou au moment de la personne qui lit ou récite ces passages sacrés. Si au milieu d'un namaz, l'iman en récite quelques-uns, les fidèles assistants sont pareillement tenus à cette prosternation, quand même ils n'entendraient ni la voix de l'iman, ni aucun mot de ces passages. On ne doit jamais omettre ces versets dans la vue de se dispenser d'une prosternation. Tous ces versets doivent être lus ou récités à voix basse plutôt qu'à haute voix, afin d'éviter, d'être entendu par d'autres fidèles qui, se trouvant par hasard en état d'impureté légale, seraient obligés de recourir aussitôt aux ablutions, pour pouvoir s'acquitter des prosternations requises. Enfin, si au lieu de dire ou de réciter ces passages, on en épèle seulement les lettres, on n'est pas tenu alors à ces prosternations. Quand la lecture finit à un endroit (marqué par un signe) du 30e chapitre, les assistants doivent dire *Allah Akbar*. 18° Après

la lecture, il faut remercier Dieu; 19° faire *dou'ha;* 20° louer Mahomet deux fois.

Prière des militaires au moment du combat.

Cette prière, qui est d'obligation imitative, est prescrite à tous les fidèles qui, en temps de guerre, marchent en corps d'armée, contre les ennemis de la religion et de l'Etat. Elle se compose d'un ou de deux rik'aths, selon la marche de l'armée et le moment de sa rencontre avec l'ennemi. Si la marche est de quelques jours, ne fût-ce que de trois, elle n'exige qu'un rik'ath, mais si elle est moindre de trois jours, les combattants sont tenus à deux rik'aths. Dans l'un et l'autre cas, ils sont également obligés à deux rik'aths, si la rencontre de l'ennemi a lieu le soir, pas autrement.

Cette prière est nécessaire au moment où les fidèles se voient en présence de l'ennemi. Elle doit se faire en corps, à moins qu'on ne se trouve dans la nécessité d'agir et de combattre sur le champ. Alors, le militaire doit s'en acquitter, et, soit fantassin, soit cavalier, en marche, en action, dans ses postes, au milieu même du combat, tous doivent faire ce namaz, en figurant comme les malades, les inclinations et les prosternations, par le seul mouvement de tête, sans être même tenus de se tourner vers le kéabé de la Mecque (1).

(1) Ce chapitre aurait dû se trouver après celui intitulé : *Prière des voyageurs.*

PRIÈRES DES MUSULMANS

Da'ouât el Moslemin (1).

Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux : louanges à Dieu, maître des mondes ; récompense à ceux qui le craignent, et salut sur son envoyé Mohammed, et sur sa famille.

Appuis de la foi.

La foi consiste dans l'aveu par la langue, la croyance par le cœur, la conduite d'après les principes.

Règles de la foi.

Sache que les règles de la foi sont au nombre de six; cinq pour ce monde et une pour l'autre. Parmi celles qui concernent le monde, la première est qu'il n'est pas permis à un musulman d'en tuer un autre sans droit; la

(1) Ouvrage en arabe et en persan, par Ma-Ko-Tsay, iman de Canton (1878). La traduction que nous en donnons a été faite par un de nos plus savants et plus modestes orientalistes, et présente un double intérêt. Elle nous fait connaître une nouvelle production littéraire de la Chine, et, en nous initiant aux véritables prières que récitent chaque jour les mahométans du Céleste-Empire, complète l'exposition abrégée des rites de cette secte qui se trouve dans les chapitres précédents.

SPÉCIMEN DE L'OUVRAGE

INTITULÉ DA'OUAT-EL-MOSLEMIN OU PRIÈRES DES MUSULMANS

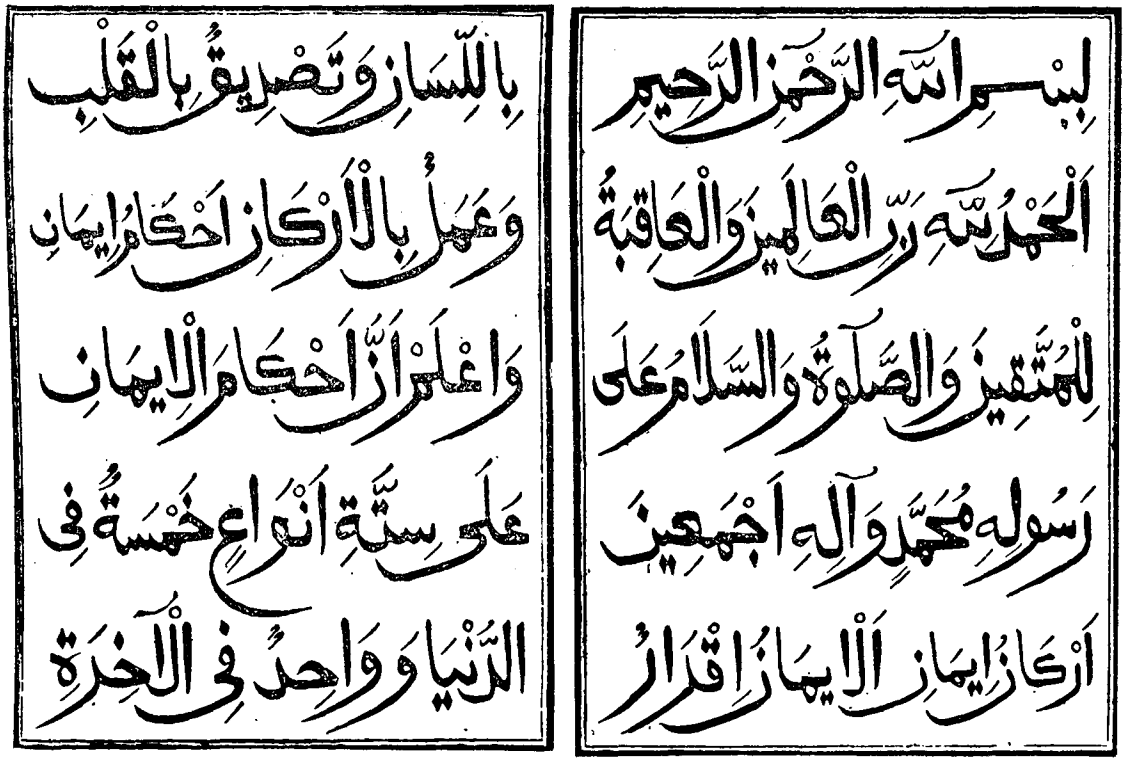

seconde est qu'il n'est pas permis à un musulman de prendre la fortune d'un musulman injustement; la troisième est qu'il ne faut pas qu'un musulman ait de mauvaises pensées sur un musulman; la quatrième est qu'il ne faut pas qu'un musulman attaque l'honneur d'un autre; la cinquième est qu'il n'est pas permis au musulman de prendre pour esclaves les enfants d'un musulman. La règle pour l'autre monde est que tout musulman doit savoir que les musulmans et les musulmanes ne demeureront pas éternellement en enfer.

Ablutions.

Intention. — J'ai l'intention de faire une ablution pour me purifier de mes souillures.

En se lavant une main, on dira trois fois : « Au nom de Dieu l'immense; louange à Dieu à cause de la religion de l'islam. » Après s'être purifié, on dira trois fois : « O Dieu! mets-moi du nombre de ceux qui se repentent et de ceux qui paraissent purs; mets-moi du nombre de tes serviteurs, les gens pieux; mets-moi du nombre de ceux qui n'ont rien à craindre et ne s'affligeront pas. » On se lavera l'autre main, en disant trois fois : « Louange à Dieu qui a fait l'eau pour la purification, et l'islam pour la lumière. » On introduira l'eau dans la bouche en disant : « O Dieu, tourne-moi vers ton souvenir, vers ta reconnaissance, vers la beauté de ton adoration et la lecture de ton livre auguste. » En se nettoyant les dents, on dira : « Mon Dieu, fais que cette action de me curer les dents soit une purification pour mes péchés, et une sa-

tisfaction pour toi, ô mon Seigneur. » On se lavera les narines, en disant trois fois : « Mon Dieu! fais-moi respirer l'odeur du paradis; accorde-m'en la vie de délices, et préserve-moi de la fumée de l'enfer. » On se lavera le visage en répétant trois fois : « Mon Dieu! blanchis mon visage par la lumière de ta connaissance au jour, où les visages seront blancs et ou les visages seront noirs. » On se lavera le bras droit, en répétant trois fois : « O Dieu! donne-moi mon livre dans la main droite et compte-moi un compte facile. » On se lavera le bras gauche, en répétant trois fois : « O Dieu! ne me donne pas mon livre dans la main gauche, ni derrière mon dos, au jour de la résurrection, et ne me compte pas un compte sévère. » En se frottant la tête on dira : « O Dieu! couvre-moi de ta miséricorde et fais descendre sur moi une partie de ta bénédiction. » En se frottant l'oreille, on dira : « O Dieu! mets-moi au nombre de ceux qui écoutent la parole et en suivent l'excellence. » En se frottant le cou, on dira : « Mon Dieu! protège mon cou et celui de mes père et mère, du feu, des chaînes et des carcans. » En se lavant le pied droit, on dira trois fois : « Mon Dieu! affermis mon pied sur le Sirath le jour où les pieds y chancelleront. » On se lavera le pied gauche, en disant trois fois : « Mon Dieu! fais que mes efforts soient récompensés, mes péchés pardonnés, mes actions agréées; fais prospérer mes affaires par ta miséricorde. O le plus miséricordieux des miséricordieux!... » On boira un peu de l'eau qui reste, en disant : « O Dieu! guéris-moi par ta guérison et rétablis-moi par tes remèdes; préserve-moi de l'erreur,

des douleurs, des maladies et de toutes les indispositions. » Quand l'ablution sera terminée, on récitera cette prière : « Louange à Dieu, gloire à toi, je témoigne qu'il n'y a d'autre Dieu que toi, l'unique, sans associé, et je témoigne que Mohammed est ton serviteur et ton envoyé. Je te demande pardon et me repens devant toi; c'est toi qui donnes le repentir, c'est toi qui es miséricordieux.

Intention des ablutions. — J'ai l'intention de faire l'ablution des pollutions dans le but d'effacer les pollutions nocturnes.

J'ai l'intention de faire l'ablution de la cohabitation pour effacer la cohabitation.

J'ai l'intention de faire l'ablution des menstrues pour me purifier des menstrues.

J'ai l'intention de faire l'ablution de l'accouchement pour me purifier de l'accouchement.

J'ai l'intention de faire également l'ablution pour le vendredi, pour un jour de fête, pour la nuit de l'exemption ou pour la nuit de la puissance.

Intention du Teïemmoum ou ablution avec du sable à défaut d'eau. — J'ai l'intention de faire le Teïemmoum, afin que la prière soit permise.

Après l'accomplissement de chaque ablution, on répètera trois fois cette prière : « Mon Dieu, purifie mon âme par la lumière de ta pureté, comme j'ai purifié mon corps par l'eau de la purification. » Alors on accomplira les deux reka'ats de la prière de l'action de grâces, pour l'ablution, en récitant ce verset : « J'ai tourné en vrai croyant mon visage vers celui qui a créé le ciel et la terre, et je ne suis pas du nombre des polythéistes. »

Intention de l'action de grâces pour l'ablution. — J'ai l'intention d'accomplir les deux reka'ats de la prière de l'action de grâces pour l'ablution sincèrement devant le Dieu très-haut. — Je me tourne vers la Kaabah; Dieu est très-grand. — Et on lèvera les mains jusqu'aux lobes des oreilles. Après avoir dit : Dieu est grand; on prononcera cette louange : « Louange à toi, ô Dieu, et gloire à toi; que ton nom soit béni; que ta grandeur soit exaltée, il n'y a point d'autre Dieu que toi. » Si c'est une reka'at d'obligation divine, on dira : « Et que ta louange soit grande. » Ensuite, on récitera : Je cherche un refuge dans la première sourate du Coran, et, à la première reka'at, on récitera ce verset : « Et ceux qui lorsqu'ils ont commis une action honteuse, et qu'ils ont été injustes, envers eux-mêmes, mentionnent Dieu, et lui demandent le pardon de leurs fautes, et qui pardonne les fautes si ce n'est Dieu? Ils n'ont pas persévéré dans leurs actions et ils le savent. « En faisant les reka'ats on dira : Dieu est grand, et, pendant les reka'ats, on récitera cette louange : louange à toi, maître puissant. — En levant la tête, on dira : « Dieu entend celui qui le loue, ô notre maître, louange à toi. » En se prosternant, on répètera trois fois cette louange : Louange à toi maître élevé. Dans la seconde reka'at, on récitera ce verset : « Et nous n'avons envoyé ce prophète que pour qu'on obéît avec la permission de Dieu. Et, après qu'ils ont commis des injustices envers eux-mêmes, s'ils viennent à toi et demandent à Dieu leur pardon, et que le Prophète demande pardon pour eux, ils trouvent en Dieu celui qui donne le repentir et qui est misécordieux. » La profession de foi est celle-ci : « Salut à

Dieu, bénédiction, biens et salut sur toi, ô Prophète, que la miséricorde de Dieu et sa bénédiction, le salut soient sur nous et sur les serviteurs de Dieu, les justes. Je témoigne qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et je témoigne que Mohammed est son serviteur et son envoyé. O Dieu! bénis Mohammed et la famille de Mohammed; bénis-le et sauve-le; comme tu as béni et sauvé Ibrahim et sauvé la famille d'Ibrahim, ô notre Seigneur; c'est toi qui mérites les louanges et la gloire, ô Dieu! pardonne-moi, ainsi qu'à mes parents et à mon maître, à tous les croyants, à toutes les croyantes, à tous les musulmans, à toutes les musulmanes, vivants ou morts. Mon Seigneur! pardonne, sois clément; tu es le meilleur des miséricordieux. » — Alors, on saluera des deux côtés en disant: « Que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu; que le salut soit sur vous, ainsi que la miséricorde de Dieu. » Ensuite on se prosternera, et, en se prosternant, on récitera trois fois cette prière : « Seigneur, accueille mon repentir, lave mes fautes, exauce ma prière, affermis ma preuve, fais parler ma langue, dirige mon cœur dans la voie droite, je te demande d'ôter le mauvais vouloir de ma poitrine ; mon Seigneur, élargis ma poitrine; mon Seigneur, élargis ma poitrine; mon Seigneur, élargis ma poitrine; toi, digne des plus grands éloges, très-saint; maître des anges et de la vie. »

Invocation de la prière d'actions de grâces. — L'invocation de la prière d'actions de grâces pour l'ablution est la suivante : « O Dieu! je te demande la perfection de l'ablution et la perfection de la purification, le

comble de l'indulgence et le comble du pardon par ta clémence, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. O Dieu pardonne-moi.... » jusqu'à la fin.

Appel à la prière.

Sache qu'avant l'appel à la prière, on récitera trois fois les prières *(salaths)* et une fois ce verset : « Qui a une plus belle voix que celui qui appelle à Dieu, qui agit en juste et dit : Je suis d'entre les musulmans. » Voici l'appel à la prière : « Dieu est plus grand, Dieu est plus grand, Dieu est plus grand, Dieu est plus grand, Dieu est plus grand. » La réponse est : « Que sa louange soit glorifiée, que sa grâce soit universelle; — il n'y a d'autre Dieu que lui. Je témoigne qu'il n'y a de Dieu que Dieu. Je témoigne qu'il n'y a de Dieu que Dieu. » — La réponse est : « Me voilà. »

Affirmation de la vérité. — Appel à la vraie foi. — « Je témoigne que Mohammed est l'envoyé de Dieu. » — Réponse : « O Dieu, laisse-moi jouir de l'ouïe et de la vue à mon aise, par celui qui m'est cher. C'est toi qui réjouis mon œil, ô mon maître, Mohammed (que Dieu le bénisse et le sauve). » —Venez à la prière ! Venez à la prière ! » — Réponse. « Il n'y a de force et de pouvoir qu'en Dieu, le très-haut, le puissant. — Arrivez au salut ! Arrivez au salut ! » — Réponse. « Ce que Dieu a voulu a été, ce qu'il n'a pas voulu n'a pas été. »

Si c'est la prière du matin, on dira d'abord : « La prière vaut mieux que le sommeil, la prière vaut mieux que le sommeil. » — Réponse : « O Dieu ! réveille-moi du sommeil

des gens inattentifs. » Ensuite, on récitera en même temps que le muezzinn jusqu'à la fin : « Dieu est grand, Dieu est grand; il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu. Vraiment, certainement, réellement, assurément, il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu; Mohammed est le prophète de Dieu; il est le commencement et la fin, le visible et le caché; il connaît toutes choses. Quand le muezzinn aura achevé l'appel à la prière, il prononcera cette invocation: O Dieu, mon maître, telle est l'invocation entière, exaucée, renfermant l'invocation à la vraie foi et la parole de la piété : pardonne-moi mes péchés, et écarte de moi mes fautes.

Prière du matin.

Intention de la prière du matin. — J'ai l'intention de faire deux reka'ats pour m'acquitter de la prière du matin, sincèrement, devant le Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est le plus grand! — Lorsqu'on sera debout, l'imam récitera : Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Je témoigne qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu ! Je témoigne qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu! Je témoigne que Mohammed est l'envoyé de Dieu ! Je témoigne que Mohammed est l'envoyé de Dieu. Venez à la prière ! Venez à la prière! Arrivez au salut! Arrivez au salut! La prière a commencé! La prière a commmencé! Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Il n'y a d'autre Dieu que Dieu! La réponse est celle-ci : Mon Dieu, élargis ma poitrine, fais prospérer mes affaires, et dénoue la difficulté de ma langue pour qu'on comprenne ma parole; mon Dieu,

nous nous sommes fait tort à nous-mêmes, et si tu ne nous pardonnes pas, si tu n'es pas miséricordieux pour nous, nous serons certainement parmi les égarés. Lorsqu'on arrivera à « je témoigne que Mohammed est l'envoyé de Dieu », on baisera ses deux mains, on les placera sur ses yeux et on récitera cette prière : O Dieu, laisse-moi jouir à mon aise de l'ouïe et de la vue, par celui qui m'est cher : c'est toi qui réjouis mon œil par la prière, ô envoyé de Dieu.

Intention de la prière d'obligation divine du matin. — J'ai l'intention de faire les deux reka'ats d'obligation divine de la prière du matin, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah ; — Dieu est plus grand ! — Lorsqu'on imitera l'imam, on récitera : « J'imite l'imam, Dieu est plus grand ! Dieu est plus grand ! »

La teneur de la prière du matin est la suivante : « En le regardant comme grand, en le glorifiant : il n'y a d'autre Dieu que Dieu. Mohammed est l'envoyé de Dieu ; certainement, sûrement, il n'y a d'autre Dieu que Dieu ; Mohammed est l'envoyé de Dieu ; spécialement, particulièrement, il n'y a d'autre Dieu que Dieu ; Mohammed est l'envoyé de Dieu ; il nous a reçus, nous musulmans, dans sa miséricorde ; fais-nous aller avec les justes. Mon Dieu pardonne et sois miséricordieux. » On répétera une fois : Que Dieu récompense à notre place, Mohammed, pour ce qu'il a mérité et ce dont il est digne. Louange à Dieu pour l'existence qu'il donne. Je demande pardon à Dieu pour les négligences. Louange à Dieu pour l'existence qu'il donne. Je demande

pardon à Dieu pour les négligences. Louange à Dieu pour l'existence et la prospérité qu'il donne. Je demande pardon à Dieu pour chaque péché et chaque négligence. Que son intermédaire fasse du bien, que le maître fasse du bien, que l'auxiliaire fasse du bien! Une fois, louange à Dieu à cause de la foi; louange à Dieu à cause de l'islam; louange à Dieu à cause de la science et du Coran. Louange à Dieu qui nous a faits de la race du plus juste des fils d'Adam. Sur eux deux soient la bénédiction et le salut. Louange à Dieu qui nous a guidés dans la bonne voie à cause de lui. Nous n'aurions pas été guidés dans la bonne voie si Dieu ne nous eût conduits. Louange à Dieu qui nous fait vivre après nous avoir fait mourir. La résurrection lui appartient. Louange à Dieu qui, par sa puissance a dissipé la nuit obscure, et, par sa clémence, a produit le jour clair, lui d'un caractère toujours nouveau et d'un pouvoir infini. » Trois fois : Louange à Dieu depuis le commencement jusqu'à l'anéantissement du monde, et depuis le commencement de l'autre monde, tant qu'il durera. Une fois : Louange à Dieu pour tout; je demande pardon à Dieu pour chaque péché; je me repens devant lui. Trois fois : Mon Dieu! nous nous sommes fait tort à nous-mêmes; si tu ne nous pardonnes pas, et si tu n'es pas clément, nous serons certainement parmi les égarés. Une fois : Je confie mon affaire à Dieu; Dieu connaît ses serviteurs, Dieu est le meilleur gardien, il est le plus miséricordieux des miséricordieux. Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés commis volontairement ou involontairement, en secret ou en public; je me repens envers lui des péchés que je

connais et de ceux que je ne connais pas. C'est toi qui connais les choses cachées; il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très-haut et puissant. Une fois : Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés, secrets et publics, petits et grands. Je demande à Dieu de me pardonner ainsi qu'à mes parents, à leurs parents, et aux parents de leurs parents, et à tout ce qui est né d'eux. Mon Dieu, pardonne-leur comme à ceux qui m'ont élevé dans mon enfance. Une fois : Mon Dieu, maintiens-nous dans la foi. Fais-nous mourir dans la foi, ressuscite-nous avec la foi, au jour de la résurrection; instruis-nous dans la parole de la foi, marque-nous du sceau de la foi et de la résignation à ta miséricorde; ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Une fois : O Dieu, bénis-nous dans la mort et dans ce qu'il y a après la mort; rends-nous léger l'étourdissement de la mort, facilite les soupirs de la mort, et, par ta miséricorde, ne nous punis pas après la mort, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Une fois : O Dieu, ô chef de l'Islam et de la famille du chef, garde-nous dans la foi jusqu'à ce que nous allions à toi; par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Après : Je cherche un refuge et la louange de Dieu, la première *sourate* et les versets du Trône une fois; puis on récitera une fois : Je demande pardon à Dieu. Je demande pardon à Dieu, il n'y a d'autre Dieu que lui, le vivant, l'immuable, pardonnant les péchés, voilant les défauts, connaissant les choses cachées, découvrant les tristesses, détournant les cœurs et les regards de toute faute. Je me repens devant lui, je lui demande le

repentir; c'est lui qui donne le repentir, c'est lui qui est clément. Trois fois : O Dieu, je me réfugie en toi parce que je t'ai associé quelque chose et je le sais. Je te demande pardon pour ce que je ne sais pas. C'est toi qui connais les choses cachées et je dis : il n'y a d'autre Dieu que Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu. Une fois : Il n'y a d'autre Dieu que toi, unique dans ton essence. La vie est en ta puissance; Mohammed est ton serviteur et ton envoyé. Trois fois : Je témoigne qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, l'unique, sans associé, et je témoigne que Mohammed est son serviteur et son envoyé. Trois fois : Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohammed est l'envoyé de Dieu. Une fois : il est le seul maître; Mohammed est l'envoyé de Dieu. Il est le maître de la justice. Une fois : Je crois en Dieu selon ce qu'il est, et en ses noms, et en ses qualités, et je reçois tous ses préceptes. Une fois : Je crois en Dieu, en ses anges, en ses livres et en ses prophètes, au dernier jour, à la prédestination divine soit pour le bien soit pour le mal, et à la résurrection après la mort. Trois fois : Louange à Dieu! Louange à Dieu! il n'y a d'autre Dieu que Dieu. Dieu est grand! il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très-haut et puissant. Une fois : Ce que Dieu a voulu a été; ce qu'il n'a pas voulu n'a pas été. O vivant! ô immuable! Une fois : Mon Dieu, ta science nous dispense de t'adresser la parole; ta générosité va au-devant des demandes, il me suffit de te demander que tu connaisses mon état. Trois fois : Mon Dieu, bénis Mohammed et la famille de Mohammed; bénis-le et sauve-le. Une fois : Bénis tous les prophètes et les apôtres, les anges qui jouis-

sent du privilége de t'approcher, et les serviteurs de Dieu, les justes. Nous ne t'avons rien envoyé que par miséricorde pour les mondes. Une fois : Louange à Dieu le soir et le matin. Gloire à lui dans les cieux et sur la terre, le soir et à midi. Il fera sortir le vivant du mort, et il fera sortir le mort du vivant; il ressuscitera tous les êtres après leur mort, et ainsi il vous fera sortir (du tombeau). Louange à ton maître, le maître de la force, d'après ce que l'on peut décrire, et louange aux apôtres. Louange à Dieu, le maître des mondes.

Invocation de la prière du matin. — O Dieu, fais que notre matin soit comme le matin des justes, et notre corps comme le corps des gens obéissants, notre langue comme les langues de ceux qui te mentionnent; notre cœur comme les cœurs des humbles; notre religion comme celle des prophètes; notre croyance comme celle des croyants; notre résignation comme celle des Musulmans; notre repentir comme le repentir de ceux que tu accueilleras (dans l'autre vie); nos fautes comme les fautes de ceux qui implorent leur pardon. Réveille-nous du sommeil des gens inattentifs, et associe-nous à l'appel des justes. Reçois de nous ce qui vient de nous, et fais-nous connaître notre maître. Ne nous punis pas pour les péchés que nous commettons dans nos actions. Par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux, ô Dieu, pardonne-nous,... jusqu'à la fin.

Prière de midi.

Intention de la prière d'obligation canonique. — J'ai l'intention de faire les quatre rek'aats traditionnelles

de la prière de midi en me tournant du côté de la ka'abah : Dieu est le plus grand !

Intention de la prière d'obligation divine de midi. — J'ai l'intention de faire les quatre Rek'aats d'obligation divine de la prière de midi, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah. Si l'on imite l'imam, on dira : J'imite l'imam : Dieu est plus grand !

Intention de la prière d'obligation canonique de midi. — J'ai l'intention de faire les deux rek'aats d'obligation canonique de la prière de midi, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah : Dieu est plus grand !

Voici l'invocation de la prière de midi : O Dieu, écarte de nous tout malheur dans ce monde et tout châtiment dans l'autre; détourne de nous les contrariétés de ce monde et les malheurs de l'autre. Comble-nous, ô Seigneur, des biens de ce monde et des biens de l'autre : préserve-nous du mal de ce monde et du mal de l'autre par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Mon Dieu, pardonne-nous... Jusqu'à la fin.

Prière de l'après-midi.

Intention de la prière d'obligation divine. — J'ai l'intention de faire les quatre rek'aats d'obligation divine, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah. Si on imite l'imam, on dira : « J'imite l'imam : Dieu est plus grand !

La teneur de la prière de l'après-midi est la suivante. Trois fois : il n'y a d'autre Dieu que toi; louange à toi. J'ai été d'entre les injustes. Nous lui avons répondu

favorablement et nous l'avons délivré de la tristesse; et ainsi nous délivrons les croyants. Une fois : Je confie mon affaire à Dieu, Dieu voit ses serviteurs. Dieu est le meilleur gardien; et il est le plus miséricordieux des miséricordieux. Trois fois : Je demande pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai commises volontairement ou involontairement, en secret ou en public, et je me repens devant lui des fautes que je connais et des fautes que je ne connais pas. C'est toi qui connais les choses cachées. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très-haut et puissant. Une fois : Je demande pardon de toutes mes fautes, secrètes et publiques, petites et grandes. Je demande pardon à Dieu pour moi, pour mes parents, pour leurs parents, pour les parents de leurs parents et pour tout ce qui est né d'eux. Mon Dieu, sois-leur miséricordieux comme à ceux qui m'ont élevé dans mon enfance. Ensuite on récitera une fois : « Je me réfugie en Dieu », le « Au nom de Dieu », la première sourate, les versets du Trône et la sourate : « Quand il veut. » Puis on récitera cette demande du pardon, une fois : Je demande pardon à Dieu, je demande pardon à Dieu, je demande pardon à Dieu. Il n'y a d'autre Dieu que lui, il est le vivant, l'immuable, pardonnant les péchés, voilant les défauts, connaissant les choses cachées, découvrant les tristesses, détournant les cœurs et les regards de toute faute. Je me repens vers lui; je lui demande le repentir; c'est lui qui donne le repentir, il est le clément.

Invocation de la prière de l'après-midi: — O Dieu, sauve-nous, sauve notre religion et notre foi. Ne nous

arrache pas notre foi, et éclaire éternellement nos cœurs par la lumière de ta reconnaissance, par ta miséricorde. O le plus miséricordieux des miséricordieux. Mon Dieu, pardonne-moi... Jusqu'à la fin.

Prière du soir.

Intention de la prière d'obligation divine du soir. — J'ai l'intention de faire les trois reka'ats d'obligation divine de la prière du soir, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah. Si l'on imite l'imam, on dira : J'imite l'imam ; Dieu est le plus grand !

Intention de la prière traditionnelle du soir. — J'ai l'intention de faire les deux reka'ats traditionnelles de la prière du soir, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la kaa'bah ; Dieu est puissant.

Invocation de la prière du soir. — O Dieu, délivre-nous, sains et saufs de l'enfer, et fais-nous entrer, avec le salut, dans le paradis, nous qui croyons. Préserve-nous du mal des méchants et aide-nous contre le peuple des infidèles. Mon Dieu, pardonne-nous,... jusqu'à la fin.

Prière de la nuit.

Intention de la prière d'obligation divine de la nuit. — J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats d'obligation divine de la prière de la nuit, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah. Si l'on imite l'imam on dira : J'imite l'iman, Dieu est grand.

Intention des reka'ats traditionnelles de la prière de la nuit. — J'ai l'intention de faire les deux reka'ats

traditionnelles de la prière de la nuit, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah : Dieu est très-grand ! On s'asseyera après les reka'ats traditionnelles de la prière de la nuit, et on récitera une fois : « Il a rassuré », jusqu'à : « Sur le peuple des infidèles. »

Prière de Wit'r.

On accomplira ensuite la prière de Wit'r.

Intention de la prière de Wit'r. — J'ai l'intention de faire les trois reka'ats de la prière de Wit'r, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est grand ! Pendant la première reka'at, on lira la première sourate et celle (qui commence par) : « Nous l'avons fait descendre ». Pendant la seconde reka'at, on récitera la première sourate et : « O infidèles »; pendant la troisième reka'at, on récitera la première sourate et : « Dis, c'est lui, Dieu ».

Qonouth.

O Dieu, nous demandons ton assistance et nous te demandons pardon. Nous croyons en toi, nous nous confions à toi, nous te célébrons pour le bien, nous te rendons grâces; nous ne te sommes pas ingrats; nous laissons et nous quittons quiconque se révolte contre toi. O Dieu, c'est toi que nous adorons, c'est toi que nous prions, c'est devant toi que nous nous prosternons; c'est vers toi que nous nous empressons; nous espérons en ta miséricorde et nous craignons ton châtiment. Ton

châtiment doit convaincre les infidèles. Après le salut, on répétera trois fois : Louange au Maître saint. Ensuite, on se prosternera deux fois. La première fois, on répètera cinq fois : Digne de louanges, très-saint est le Maître des anges et l'Ame suprême. Après s'être prosterné, on lèvera la tête et on récitera une fois la sourate du Trône; puis on se prosternera une deuxième fois, et, en se prosternant, on répétera cinq fois: Digne de louanges, très-saint est le Maître des anges et l'Ame suprême. Sept fois : O Dieu, c'est toi qui suffis aux affaires graves. Après s'être prosterné la deuxième fois, on lèvera la tête et on récitera trois fois : Et je me suis confié au Vivant qui ne meurt jamais. Louange à Dieu, gloire à Dieu, Maître des mondes.

Invocation à la prière de la nuit. — O Dieu, agrée nos ablutions, nos prières et nos jeûnes, notre action de nous lever, nos récitations, nos reka'ats et nos génuflexions, notre action de nous asseoir, nos professions de foi, notre humilité, notre soumission, nos adorations, nos *tesbihs*, nos *tahmids*, nos *tekbirs*, nos invocations, nos demandes. Mon Dieu, perfectionne nos insuffisances. Que ta générosité accueille notre perfectionnement. Ne nous le refuse pas. O Dieu des mondes, ô le meilleur des aides. Par ta clémence, ô le plus miséricordieux des miséricordieux, ô Dieu, pardonne-nous... Jusqu'à la fin.

PRIÈRE APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES REKA'ATS AUX CINQ TEMPS CANONIQUES.

Intention de la prière après l'accomplissement de la

prière du matin. — J'ai l'intention d'accomplir les deux reka'ats, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah : Dieu est grand !

Prière en se prosternant : Seigneur, j'ai péché. J'ai accompli ma prière et j'ai usé de prétexte pour la retarder. Pardonne-moi mes fautes ; personne que toi ne pardonne les fautes ; Seigneur, pardonne et sois miséricordieux. Tu es le meilleur des miséricordieux. Voici l'invocation après l'accomplissement des prières : O Dieu, agrée ma prière, pardonne-moi mes péchés ; accepte-moi ; personne que toi ne pardonne les fautes ; par ta clémence ! O le plus miséricordieux des miséricordieux. O Dieu, pardonne-moi,... jusqu'à la fin. On fera la même prière après l'accomplissemeut des quatre reka'ats prescrites de la prière de midi, ou des quatre reka'ats prescrites de la prière de l'après-midi, ou des trois reka'ats prescrites de la prière du soir, ou des quatre reka'ats prescrites de la prière de la nuit, ou des trois reka'ats prescrites de la prière de *vit'r*, sincèrement, devant Dieu très-haut, en se tournant du côté de la Ka'abah ; Dieu est grand !

Prière du vendredi.

Intention de la prière traditionnelle du vendredi. — J'ai l'intention d'accomplir les quatre reka'ats traditionnelles de la prière du vendredi sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah ; Dieu est très-grand !

Intention de la prière d'obligation divine du vendredi. — J'ai l'intention d'accomplir les deux reka'ats d'obligation divine de la prière du vendredi, sincèrement devant

Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah. J'imite l'imam Dieu est puissant!

Intention de la prière traditionnelle du Prophète. — J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats d'obligation imitative de la prière traditionnelle du Prophète, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est très-puissant!

Intention de la prière de midi, le vendredi. — J'ai l'intention d'accomplir les quatre reka'ats obligatoires de la prière de midi, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est très-puissant! A la première reka'at, on récitera la première sourate, et dis : « O infidèle », etc.... A la deuxième reka'at, on récitera la première sourate et « dis : il est le Dieu unique; » à la troisième reka'at, on récitera la première sourate et « dis : je me réfugie près du Maître des créatures »; à la quatrième reka'ath, on récitera la première sourate et « dis : je me refugie près du Maître des hommes ».

Intention de la Sunnet-el-Ouagt. — J'ai l'intention de faire les deux reka'aths de la Sunnet-el-Ouagt, sincèrement, devant Dieu! très-haut, en me tournant vers la Ka'abah; Dieu est très-puissant! A chaque reka'at, on récitera le première sourate, la sourate de l'Ikhlas et celle de : Je me refugie en Dieu ».

Invocation de la prière du vendredi.— O Dieu, tu es mon maître; en toi est mon refuge, en toi est le but de mes recherches. Je te demande, par ce jour de vendredi, fête des croyants, que les portes de ta miséricorde soient ouvertes, que l'appel soit entendu. A toi, en ce jour et

en ces instants, il t'appartient de nous affranchir du feu; je te demande de bénir Mohammed et sa famille, et de faire du meilleur de nos jours le jour de ta venue pour l'interrogation, ô Maître de la grandeur et de la générosité par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux... Mon Dieu pardonne-moi,... jusqu'à la fin.

Mois de Redjeb.

Dans le mois de *redjeb*, on dira : Je demande pardon à Dieu, maître de la gloire et de la puissance, de tous mes péchés et de toutes mes fautes; ô Dieu bénis-nous dans le mois de *redjeb* et de *cha'ban*, et fais-nous arriver par ta miséricorde au mois de *Ramadhan;* ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Prière de la nuit des désirs. — Le Prophète a dit : « Chaque fidèle qui voudra jeûner le premier mercredi de *redjeb* ne mangera rien après la prière du soir et accomplira douze reka'ats pour la prière surérogatoire avec six salutations. » Voici son intention : J'ai l'intention de faire les deux reka'ats de la prière de la nuit des désirs, sincèrement, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est grand! Lorsqu'on aura accompli la prière, on récitera soixante-dix fois les invocations et on dira : O Dieu, bénis Mohammed, le Prophète et sa famille. Lorsqu'on aura répété soixante-dix fois les invocations, on se prosternera, et, en se prosternant, on répétera soixante-dix fois cette louange : Digne de louanges et très-saint est le Maître des anges, l'Ame suprême. Lorsqu'on lèvera la tête après s'être prosterné, on répétera soixante-dix fois : Sei-

gneur, pardonne et sois miséricordieux, détourne les yeux de ce que tu connais ; c'est toi qui es le très-haut, le très-puissant. Ensuite on se prosternera une seconde fois, et on récitera cette louange soixante-dix fois : Digne de louanges et très-saint est le Maître des anges, l'Ame suprême. Quand on aura fini la prière, on récitera cette invocation : « O Dieu, créateur du ciel et de la terre, reçois de nous la prière obligatoire! O créateur de la lune et du soleil! reçois de nous la prière imposée; ô toi qui écartes les malheurs et les calamités! reçois de nous les prières surérogatoires et traditionnelles par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux! O Dieu, pardonne-moi »,... jusqu'à la fin.

Prière pour implorer l'aide de Dieu. — Sache que lorsqu'on arrive au mois de *redjeb*, on doit jeûner les 13, 14 et 15; et le quinzième jour, au moment du coucher du soleil, on doit faire une ablution, revêtir un vêtement propre et se parfumer. Ensuite, lorsque le soleil se couche, on fait quatre reka'ats avant la prière avec deux salutations. En voici l'intention : J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats de la prière pour implorer l'assistance divine, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la Ka'abah ; Dieu est très-puissant! A chaque reka'at, on récitera une fois la première sourate et la sourate d'El-Ikhlas, trois fois. Lorsqu'on saluera, on récitera une fois cette prière : O Dieu, je cherche à me rapprocher de toi par ta miséricorde et ta générosité; je cherche à me rapprocher de toi par tes anges et ton Prophète ; je cherche à me rapprocher de toi par Mohammed, que

Dieu le sauve et le bénisse. Lorsqu'on aura accompli les sept reka'ats de la prière, on récitera cette invocation; ensuite on accomplira la prière de midi. Après la prière de midi, on accomplira les huit reka'ats de la prière de l'après-midi avec deux salutations. Après les deux salutations, on récitera une prière (*salath*), on s'asseyera, le visage tourné vers la Kiblah, et on récitera cent fois les prières (*salaths*), cent fois le : Je demande pardon, cent fois la première sourate, cent fois les versets du Trône, cent fois la sourate d'El-Ikhlas. Quand on aura fini les sourates, on récitera la prière de l'après-midi; en tournant son visage vers la Kiblah; on lèvera les deux mains, et on récitera une fois cette prière : O Dieu je me prosterne devant toi et je crois en toi; je m'en remets à toi; sois miséricordieux; mon abaissement et mon humilité sont devant toi; mon humble condition, ma misère, ma peine, mon exil, ma pauvreté et mon isolement sont devant toi; par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Prière dans la nuit de l'ascension de Mahommed. — Dans la nuit de l'Ascension (de Mohammed), on fera les douze reka'ats de la prière avec une salutation. A chaque reka'at, on récitera une fois la première sourate et les mêmes sourates du Coran. En voici l'intention. J'ai l'intention d'accomplir les douze reka'ats de la prière de l'Ascension, sincèrement, devant Dieu, en me tournant du côté de la Ka'abah; Dieu est puissant! Lorsque la prière sera terminée, on récitera quatre fois la première sourate et quatre fois la sourate d'El-Ikhlas, et quatre fois : « Dieu! Dieu est mon maître, je ne lui associe rien.

Quatre fois : Louange à Dieu et gloire à Dieu! Il n'y a d'autre Dieu que Dieu! Dieu est le plus grand! Cent fois les prières. Cent fois le « Je demande pardon. »

Mois de Cha'ban.

Au mois de Cha'ban on dira : Il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et nous n'adorons que lui, en lui offrant un culte pur, malgré la répugnance des polythéistes. O Dieu, bénis-nous dans le mois de Cha'ban, et fais-nous arriver au mois de Ramadhan par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Prière de la nuit de l'immunité. — Le Prophète, sur qui soit le salut et la bénédiction de Dieu, a dit que quiconque ferait dans le mois de Cha'ban deux reka'ats pour la nuit de l'immunité réciterait la première sourate une fois, les versets du trône une fois, et la sourate d'El-Ikhlas ving-cinq fois. En voici l'intention : J'ai l'intention de faire les deux reka'ats de la prière de l'immunité, sincèrement devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est le plus grand! Sache que la nuit d'immunité tombe dans le mois de Cha'ban. On doit jeûner les 13, 14 et 15; et, la nuit du 15, on doit faire les douze reka'ats de la prière de la nuit de l'immunité. A chaque reka'at, on récitera une fois la première sourate, et une fois la sourate d'El-Ikhlas, et une fois : « Je me réfugie en Dieu. » On fera les quatre premières reka'ats avec l'intention de demander la nourriture journalière. J'ai l'intention de faire les quatre premières reka'ats de la prière pour demander la nourriture journalière, sincèrement, devant Dieu très-haut, en

me tournant du côté de la ka'abah. Dieu est très-puissant! On fera ensuite quatre reka'ats avec l'intention d'obtenir le pardon. J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats de la prière pour demander le pardon, sincèrement devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est le plus grand! On acaccomplira les quatre dernières reka'ats avec l'intention d'obtenir la foi. J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats de la prière pour obtenir la foi, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah : Dieu est le plus grand!

Prière de la nuit de l'immunité : O Dieu, je demande un destin heureux et un sort heureux. Je cherche en toi un abri contre les rigueurs du destin et les duretés du sort : ô Dieu du genre humain, ô possesseur d'un rang incommensurable, à la main rapide, puissant en bienfaits; ô toi qui connais les traces, maître du jour de la résurection, ô Dieu, si tu m'as inscrit comme misérable, efface-le et inscris-moi comme heureux et favorisé pour les biens; car tu as dit dans ton livre auguste : Dieu efface et écrit ce qu'il veut; il a la table des décrets éternels, ô Dieu pardonne-moi... jusqu'à la fin.

Mois de Ramad'han.

Dans le mois de Ramad'han on dira : Il n'y a d'autre Dieu que Dieu; le roi, le juste, le perspicace; Mohammed est l'envoyé de Dieu, le Seigneur, le juste, ô Dieu, bénis-nous dans le mois de Ramad'han, et fais-nous parvenir dans la classe des justes; préserve-nous des flammes de l'enfer, au jour de la résurrection, par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Intention du jeûne. — J'ai l'intention, en ce jour, d'observer le jeûne d'obligation divine prescrit pour le mois de ramad'han, spécialement pour satisfaire le Seigneur très-haut. Dieu agrée-le de moi et accorde-moi ton assistance, afin qu'aujourd'hui, j'accomplisse le jeûne. Que Dieu bénisse son Prophète Mohammed et toute sa famille.

Ouverture du jeûne. — Prière par laquelle on ouvre le jeûne. — O Dieu, je jeûne par dévotion pour toi, je crois en toi, je me confie à toi, je romps le jeûne avec la nourriture que tu me donnes. J'ai l'intention de jeûner demain. O toi qui pardonnes largement, pardonne-moi toutes mes fautes par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Prière terawih. — La prière *terawih* se compose de vingt reka'ats avec dix saluts. — J'ai l'intention d'accomplir deux reka'ats de la prière *terawih*, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est très-grand! Si l'on imite l'imam, on dira : J'imite l'imam; Dieu est très-grand! Quand on fera deux reka'ats du salut, on récitera une fois cette louange: O toi qui détournes les cœurs et les regards, ô Créateur de la nuit et du jour. Après chaque reka'at, on s'asseyera et on récitera cette louange trois fois : Louange au maître de la royauté et des royaumes! Louange au maître de la force et de la puissance, du pouvoir, de la grandeur, de la toute-puissance! Louange au roi vivant qui ne meurt pas! Digne de louanges, très-saint Maître des anges et Ame suprême! Après avoir fini les vingt reka'ats, on récitera une fois cette prière : O Dieu! nous

te demandons le paradis, et nous cherchons en toi un abri contre l'enfer, ô le plus miséricordieux des miséricordieux!

Invocation de la prière terawih. — O Dieu, rends-nous parfaits dans la foi, munis-nous de tes préceptes, fais-nous observer les prières, pratiquer l'aumône, chercher ce qui est en toi, mériter nos espérances dans ton pardon, et acquérir la bonne voie; fais-nous détourner des choses vaines, nous abstenir des biens de ce monde, avoir de l'inclination pour l'autre vie, patienter dans le malheur, nous rassembler sous le drapeau de Mohammed, boire à une source du lait, et du miel pur avec des coupes, des tasses et des vases. O Dieu, place-nous dans cette nuit bénie, parmi les heureux que tu agrées, et non parmi les malheureux que tu repousses; avec ceux que tu combles de bienfaits, d'entre les prophètes, les justes, les martyrs, ce sont de bons compagnons. Tels sont les bienfaits de Dieu. Il nous suffit que Dieu nous connaisse et que Dieu bénisse Mohammed, le seigneur du genre humain et l'intercesseur au jugement dernier, et toute sa famille. O Dieu, pardonne-moi.... jusqu'à la fin.

Nuit de qadr. — *Prière de la nuit de qadr.* — On fera deux reka'ats. A chaque reka'at, on récitera la première sourate et les versets du Trône, trois fois, et « Nous l'avons fait descendre, » trois fois; la sourate d'El-Ikhlas, vingt-cinq fois. En voici l'intention. J'ai l'intention de faire les deux reka'ats de la nuit de qadr, sincèrement devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah. Si l'on imite l'imam, on dira : J'imite l'imam;

Dieu est très-grand! Après le salut, on récitera la première sourate, trois fois; les versets du Trône, trois fois; « Nous l'avons fait descendre, » trois fois, et « dis : Il est le seul Dieu, » cent fois, et les prières *(salaths)*, cent fois; et « Je demande pardon, » cent fois. Louange à Dieu, cent fois. — Dieu me suffit. Que son intermédiaire me fasse du bien! Que le maître fasse du bien. Que l'auxiliaire fasse du bien, trois fois; et Salut sur les envoyés de Dieu. Et : Louange à Dieu, maître des mondes, une fois. — Ensuite on se prosternera deux fois. La première fois, on récitera dix fois : Digne de louanges, très-saint est le maître des anges et l'Ame suprême. Dix fois : Mon Dieu, pardonne-moi mes fautes et les fautes de mes aïeux et de mes aïeules. Personne que toi ne pardonne les fautes, par la nuit de *qadr*. Après s'être prosterné, on lèvera la tête et l'on récitera une fois les versets du Trône. Puis on se prosternera une seconde fois, et cette seconde fois, on récitera : Digne de louanges et très-saint est le maître des anges et l'Ame suprême. Trois fois : O Dieu, bénis-nous dans ce moment de la bénédiction d'*el qadr*, qui vaut mieux que mille mois.

Prière de la nuit de qadr. — O Dieu, je t'implore dans cette nuit, la nuit de qadr; je te demande miséricorde au nom de la nuit de qadr; je te demande pardon, par la bénédiction de la nuit de qadr! Je te demande un bienfait, à cause de la nuit de qadr; je te demande une grâce, par le mérite de la nuit de qadr, je te demande pardon à cause de l'excellence de la nuit de qadr, d'après ce que tu as dit : La nuit de qadr est meilleure que mille mois; d'après ce que tu as fait descendre

sur Mohammed, le seigneur du genre humain, par ta miséricorde, ô miséricordieux ! ô bienfaisant ! Bénis Mohammed et la famille de Mohammed, les compagnons qui le suivaient; les bons et les justes par sa miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux ! O Dieu, pardonne-moi..... jusqu'à la fin.

Prière de la Pénitence. — Sache qu'après avoir fini la prière du dernier vendredi du *Ramad'han*, il y a quatre reka'ats de prière surérogatoire. Cette prière est appelée prière de la pénitence. En voici l'intention : J'ai l'intention d'accomplir quatre reka'ats de la prière de la pénitence, qui est établie pour les négligences, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est très-puissant ! Après avoir achevé la prière, on répétera soixante-dix fois : Je demande pardon.

Prière de la fin du jeûne. — Sache que la prière de la fin du jeûne, se compose de dix reka'ats et de cinq saluts. A chaque reka'at, on lira la première sourate une fois, et les versets d'El-Ikhlas trois fois. Après la fin de la prière, on récitera mille fois. « Je demande pardon. » Puis on se prosternera une fois, et, en se prosternant, on récitera cette prière : O vivant, ô immuable, ô possesseur de gloire et de grandeur, ô toi qui as pitié de ce monde et de l'autre, et qui es clément pour eux, ô le plus miséricordieux des miséricordieux, pardonne-moi mes péchés et agrée mon jeûne, mes prières, mon action de me lever, par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Intention de la prière de la fin du jeûne. — J'ai l'in-

tention de faire les deux reka'ats de la prière de l'expiration du jeûne, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est grand!

Nuit de la fête de la rupture du jeûne. — Sache que la prière de la nuit de la fête de la rupture du jeûne se compose de douze reka'ats et de dix saluts. A chaque reka'at, on récitera une fois la première sourate, une fois les versets du Trône, trois fois la sourate d'El-Ikhlas. Quand la prière sera finie, on répétera cent fois : Je demande pardon.

Intention de la prière pour la nuit de la fête de la rupture du jeûne. — J'ai l'intention de faire les deux reka'ats de la prière pour la nuit de la fête de la rupture du jeûne, sincèrement, devant le Dieu très-haut, et me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est plus grand!

Intention de la prière de la fête de la rupture du jeûne. — J'ai l'intention de faire les deux reka'ats de la prière, de la fête, de la rupture du jeûne, en disant : Dieu est grand, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; j'imite l'imam; Dieu est très-grand.

Prière surérogatoire pour la fête de la rupture du jeûne. — Lorsque la prière de la fête a lieu, après que le prédicateur est descendu de la chaire, on fera les quatre reka'ats de la prière surérogatoire. A chaque reka'at, on dira une fois la première sourate, et trois fois : Lorsque j'ai fait descendre.

Intention de la prière surérogatoire. — J'ai l'intention de faire les quatre reka'ats de la prière surérogа-

toire, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est très-grand!

Intention de la prière pour la fête du sacrifice, du Qourban. J'ai l'intention de sacrifier cet animal, par l'ordre de Dieu (qu'il soit béni et exalté); nous l'avons racheté (Ismaël) par une grande victime. Je témoigne qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et je témoigne que Mohammed est son serviteur et son envoyé, véritablement, par faveur, par l'ordre de Dieu très-haut. — Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Il n'y a de Dieu que Dieu et Dieu est le plus grand! Dieu est le plus grand! Louange à Dieu! Au nom de Dieu! Dieu est le plus grand! Après que l'animal aura été égorgé, on récitera cette prière : O Dieu, ceci vient de toi, agrée-le de moi. O Dieu! pardonne-moi mes péchés et ne me punis pas par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux. Après cela, on fera deux reka'ats, et, à la première, on récitera une fois la première sourate, et une fois « Dis : ô infidèles »; à la seconde reka'at, une fois : « Dis; il est Dieu ». Après le salut on se prosternera une fois, et, en se prosternant, on récitera cette prière : « O Dieu, agrée-nous, c'est toi qui entends et qui sais ». Lorsqu'on lèvera la tête après s'être prosterné, on récitera cette prière : « O maître des mondes, je te demande la bonne direction, la piété, l'abstinence, la richesse et l'œuvre que tu aimes et qui te contentent. Bénis Mohammed et la famille de Mohammed, comme tu as béni Ibrahim et la famille d'Ibrahim. Mon Dieu, tu es digne de louanges et de gloire : accorde-moi en ce jour ce que tu as accordé à Ibrahim ton ami et à son fils. Tu es puissant en toutes choses. »

Voici l'intention des reka'ats surérogatoires. J'ai l'intention de faire deux reka'ats de prière surérogatoire, sincèrement devant Dieu très-haut : en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est très-grand!

Mois de Moharrem.

Sache que, pour le dixième jour de *moharrem*, le Prophète, que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur lui, a dit : « Tous ceux qui, dans la dixième nuit, feront douze reka'ats et une salutation, réciteront à chaque reka'at, la première sourate une fois et : « Dis : Il est « Dieu », trois fois : après la salutation, ils diront trois fois : Gloire à Dieu et louange à Dieu. Il n'y a d'autre Dieu, et Dieu est le plus grand. Il n'y a de force et de puissance qu'en Dieu très-haut et très-puissant. »

Intention des prières de la dixième nuit. — J'ai l'intention de faire douze reka'ats de prières pour la dixième nuit, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah; Dieu est le plus grand! On récitera le dixième jour : Dieu me suffit. Que le médiateur répande des bienfaits! Que le maître répande des bienfaits! Que l'auxiliaire répande des bienfaits.

Prière du dixième jour. — Djaber-ben-Abd-Allah, que Dieu soit satisfait de lui, a raconté que l'envoyé de Dieu, que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur lui, a dit : « Quiconque fera six reka'ats dans le dixième jour récitera à chaque reka'at la première sourate une fois, et « le soleil » et « je l'ai fait descendre », et « lorsqu'elle a tremblé » et « Dis : Il est Dieu », et « Je me réfugie en Dieu », une fois. Lorsqu'on aura accompli la prière, on

se prosternera, et, en se prosternant, on récitera sept fois : « Dis : C'est Lui qui est Dieu ».

Intention des prières du dixième jour. — J'ai l'intention de faire les six reka'ats de la prière du dixième jour, sincèrement, devant Dieu très-haut, en me tournant du côté de la ka'abah ; Dieu est très-grand !

Invocation de la prière du dixième jour. — O Dieu, reçois de nous ces prières du dixième jour, et accueille nos invocations par honneur pour le dixième jour. Pardonne-nous nos fautes par honneur pour le dixième jour, et accorde-nous ce dont nous avons besoin par honneur pour le dixième jour, et garde-nous de l'erreur par honneur pour le dixième jour, maintiens-nous dans la résignation et la religion par honneur pour le dixième jour. Fais-nous mourir dans la foi par honneur pour le dixième jour, honore-nous et sois miséricordieux pour nous, entre toutes les créatures, par respect pour le dixième jour ; accueille l'intercession que fait en notre faveur Mohammed, sur qui soit le salut, par honneur pour le dixième jour, par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

Prière de la mort.

Quand quelqu'un de proche mourra, on récitera cette prière : O Dieu, rends-nous légers les étourdissements de la mort ! Quand on apprendra la mort d'une personne, on récitera ce verset : « Nous sommes à Dieu et nous retournons à Dieu. » Quand on sera devant le mort, si le mort est un homme, on dira : O Dieu pardonne-lui et sois miséricordieux pour lui. — Si la personne morte est

une femme, on dira : O Dieu pardonne-lui et sois miséricordieux pour elle.

Lotion funéraire.

Voici l'intention de laver un mort. J'ai l'intention de laver ce mort par ablution pour qu'on puisse dire purement — au nom de Dieu et par Dieu ! d'après la doctrine du Prophète de Dieu ! — la prière pour laver le mort : « Tout être goûtera de la mort. Vous expierez vos injustices au jour de la résurrection, et celui qui sera écarté de l'enfer et introduit dans le paradis est déjà sauvé : et qu'est-ce que la vie de ce monde, sinon des biens trompeurs ?

Prières des obsèques.

Sache que les prières des obsèques se composent de quatre : « Dieu est grand » (tekbir). En voici l'intention. « J'ai l'intention de m'acquitter de la prière des obsèques avec quatre tekbirs, comme prières adressées à Dieu très-haut pour ce mort. » Si la personne morte est une femme, on dira « pour cette morte ». On dira. J'imite cet imam ; Dieu est très-grand ! — Après avoir dit une fois : Dieu est grand, on ajoutera : « Gloire à toi, ô Dieu, nous te louons ! Que ton nom soit béni ! Que ta gloire soit exaltée. Il n'y a d'autre Dieu que Dieu très-grand. Après avoir dit une seconde fois : Dieu est grand, on récitera : O Dieu, bénis Mohammed et la famille de Mohammed, bénis et sauve-le, comme tu as sauvé Ibrahim et la famille d'Ibrahim. O notre maître, tu es digne de louanges, de gloire ; Dieu est le plus grand ! Après avoir dit : Dieu est grand une troisième fois, on

récitera : O Dieu, pardonne-nous, soit vivants, soit morts, soit martyrs, soit absents, soit petits, soit grands, soit hommes, soit femmes. O Dieu, celui que tu fais vivre d'entre nous, fais-le vivre selon l'islam, et celui d'entre nous que tu rappelles à toi, rappelle-le dans la foi. Après avoir dit quatre fois : Dieu est grand, on dira : Seigneur, pardonne et sois miséricordieux, tu es le meilleur des miséricordieux. Ensuite on donnera le salut : Le salut et la miséricorde de Dieu soient sur vous ! Après avoir donné le salut, on dira cette prière : O Dieu pardonne-lui, sois-lui miséricordieux et accorde-lui une généreuse hospitalité ; purifie-le par l'eau, efface ses péchés, comme nous purifions un linge de ses souillures, donne-lui une demeure meilleure que sa demeure terrestre, une famille meilleure que sa famille, et, s'il a été bienfaisant, double sa récompense, et, s'il a été pervers, pardonne-lui et instruis-le à te satisfaire, ô le plus miséricordieux des miséricordieux ! » Si la personne morte est une femme, après le troisième tekbir, on récitera cette prière : Mon Dieu, celle que tu fais vivre d'entre nous, fais-la vivre selon l'islam ; et celle d'entre nous que tu rappelles à toi, rappelle-la d'après la foi. — Si le mort est un garçon, après avoir dit le troisième tekbir, on récitera cette prière : O Dieu fais qu'il soit notre devancier, notre gage, notre prédécesseur ; fais-en pour nous un intercesseur, et agrée son intercession. » — Si la personne morte est une fille, après le troisième tekbir, on récitera cette prière : O Dieu, fais qu'elle soit notre devancière, notre gage, notre prédécesseur : fais intercéder pour nous et agrée son intercession. — Si la

personne morte est une femme enceinte, après le troisième tekbir, on récitera cette prière : O Dieu mets l'intimité, l'amitié, la bénédiction dans leurs deux cœurs par ta miséricorde, ô le plus miséricordieux des miséricordieux.

DEMANDE ET RÉPONSE DE L'AVEUGLE

Qui est ton Seigneur? — Réponse : Dieu est mon Seigneur. — Et qui est ton prophète? — Réponse : Mon prophète est Mohammed, l'envoyé de Dieu. — Et qui sont tes frères? — Réponse : Mes frères sont les croyants. — Et quelle est ta religion? — Réponse : Ma religion est l'islam. — Et quel est ton livre? — Réponse : Mon livre est la distinction (entre le bien et le mal, le Coran). — Et quelle est ta Kiblah? — Réponse : Ma Kiblah est la Ka'abah, et je dis qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et que Mohammed est l'envoyé de Dieu.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE DOGMATIQUE.

Pages

De la foi. — Symboles. 1
La foi. 4
De la foi en Dieu. Symbole général. 6
Symbole particulier. 7
Les cinq exercices. — La Prière. 9
Raisons du Seigneur. 19
De l'existence de Dieu et de ses attributs. 25
De la connaissance de Dieu. 36
Cosmogonie philosophique des mahométans chinois. . 48
Création du monde. 77
Origine de la religion. 82
Des religions. 97
Des anges et des génies. 101
Des saints et des livres sacrés. 108
De la mort. 112
De la résurrection et du jugement final 119
Du paradis. 129
De l'enfer. 136
Prédestination. — Libre arbitre 142

PARTIE MORALE

Instructions générales sur les vérités et les devoirs de la religion. 156
Obligations naturelles. 162
Devoirs des souverains. 163
Devoirs des fonctionnaires. 172
Devoirs des parents. 175

Pages.

Devoirs et obligations des enfants. 181
Devoirs du mari. 184
Devoirs de l'épouse. 186
Devoirs des frères. 189
Devoirs des amis. 191
Obligations de tous les croyants concernant les actes ordinaires de la vie. 192
Des habitations. 194
Des aliments. 196
Tabac, opium, femmes publiques, danses, images, divination. 210
Propreté du corps. — Vêtements. — Parures. — Cachets. 214
Emploi de l'argent. — Usure. 216
Des devoirs de politesse, de bienséance et d'honnêteté. 218
La prière publique du vendredi. 223
Pèlerinage à la Mecque. 230
Sacrifice pascal. 252
Mariage. 256
De l'éducation. 285
Funérailles. 299
De la circoncision. 321
Aumône. 324
Des Mosquées. — Des ministres de la religion et des écoles. 330
Calendrier 349
Littérature. 358

PARTIE RITUELLE

Ce que doit savoir un croyant. 375
Imann - Islam. 377
Obligations. 379
Petites ablutions. 381
Souillures qui nécessitent les petites ablutions. . . . 386
Actes louables avant les petites ablutions. 387
Obligations des grandes ablutions ou de la lotion (ghousel). 387
Manière de faire les grandes ablutions 388
De l'intention (Niyat). 388

Pages.
Eau pour les ablutions. 389
Ablutions obligatoires pour les femmes. 389
Purifications pulvérales (Teiemmoum). 390
En quelles circonstances les purifications pulvérales doivent être faites. 390
Rik'aths après les purifications. 391
Ce qu'on doit faire en entrant dans une mosquée . . 392
Prières prescrites aux cinq temps canoniques. 393
Distinction des cinq temps canoniques. 397
De la prière publique du vendredi (Djoûma). 399
Conditions pour être chef de la religion. 400
Prière Beankinamaz. 401
Ce qui est nécessaire pour faire un rik'ath d'obligation divine. 403
Rik'ath d'obligation canonique (wadjib). 404
Pratiques à observer dans un rik'ath d'obligation imitative (sunnat). 405
Prière au temps canonique de Beimdad. 410
Prière au temps de Midi. 418
Prière au temps de Diguer. 419
Prière au temps de Cham. 419
Prière au temps de Khouften. 420
Prière salath - witr. 420
Règles de la prière en commun dans la mosquée. . . 426
Prosternations satisfactoires. 428
Manquements aux rik'aths 433
Prières des malades. 435
Prières des voyageurs. 436
Prières après la mort de son père ou de sa mère. . . 437
Mois de Redjeb. 438
Prières pendant le mois de Cha'ban. 441
Prières pendant le mois de Ramad'han. 442
Des dix causes qui invalident et rompent le jeûne. . . 446
Huit causes qui n'invalident pas le jeûne. 447
Moyen de réparer les manquements au jeûne. . . . 448
Dispenses du jeûne. 448
Prières de la rupture du jeûne. 448
Mois de Dzou'l hidjdjeh. 450

Pages.

Qourban. 451
Mois de Mqharrem. 454
Taoubat. 455
Naissance 456
Mariage. 457
Funérailles. 458
Satisfaction aumônière (Zadakat). 459
Règles pour laver le cadavre (Meit). 460
Linceuls. 463
De la sépulture. 465
Lecture du Coran. 467
Prière des militaires au moment du combat. 471
Prières des Musulmans. 472
Règles de la foi. 472
Ablutions. 475
Appel à la prière. 480
Prière du matin. 481
Prière de midi. 486
Prière de l'après-midi. 487
Prière du soir. 489
Prière de la nuit. 489
Prière de witr. 490
Qonouth. 490
Prière après l'accomplissement des reka'ats aux cinq temps canoniques. 491
Prière du vendredi. 492
Mois de Redjeb. 494
Mois de Cha'ban. 497
Mois de Ramad'han. 498
Mois de Moharrem. 505
Prières de la mort. 506
Lotion funéraire. 507
Prières des obsèques. 507
Demande et réponse de l'aveugle. 509

ERRATA

DU SECOND VOLUME

Page	Ligne	Au lieu de	Lisez
97	4	fo-kiao	jou-kiao
155	1	est	sont
212	21	poussons	poissons
387	17	sommo	somno

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE JULES MOUREAU.

00100511

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018